UNIVERSITE PARIS I PANTHEON-SORBONNE
UFR DE GEOGRAPHIE
Ecole doctorale de géographie de Paris : *Espaces, sociétés, aménagement*
UMR PRODIG
2007

/__/__/__/__/__/__/__/__/__/__/

EVOLUTION SOCIO-ECONOMIQUE ET ENVIRONNEMENTALE DE LA REGION PETROLIERE DU LOGONE ORIENTAL

Thèse pour obtenir le grade de Docteur en géographie de l'Université Paris1
présentée et soutenue publiquement le 08 mars 2007

MADJIGOTO ROBERT

Directeur de thèse : **Marie-Françoise COUREL**

Co-directeur : **Christian SEIGNOBOS**

JURY:

Serge MORIN: Professeur à l'Université Bordeaux III

Philippe Claude CHAMARD : Maître de Conférences HC.HDR à l'Université Paris X Nanterre :

Laurent FECKOUA LAOUKISSAM : Maître de Conférences à l'Université Paris X Nanterre

Christian SEIGNOBOS : Directeur de Recherche à l'IRD

Marie-Françoise COUREL : Directeur d'Etudes à l'Ecole Pratique des Hautes Etudes

Dédicace

Nous dédions ce travail à nos feu grands-parents maternels Paul Mbaïtar, Augustine Nayel, Pierre Djogdjé et Joseph Mianrom, qui, de leur vivant, nous ont marqué par leur estime.

Nous avons une pensée particulière à notre feu mère Rosalie Morgomadji qui nous a transmis les vertus du courage, de la fraternité, de l'amitié et de la sociabilité. Jusqu'à ce jour ces valeurs demeurent pour nous un credo. Qu'elle trouve la joie dans l'œuvre qu'elle a entreprise et que la mort l'a arrachée de si tôt.

A notre feu oncle paternel Michel Laoundam, nous dédions ce travail. Si nous avons une base de connaissance de notre société, c'est grâce à lui. Nous avons appris à ses pieds, les principaux adages, les diverses techniques de chasses et les divers liens de parenté. Sa disparition nous a marqué. Nous lui rassurons qu'il a fait de nous un homme. Nous sommes à mesure, grâce à cette éducation, de nous adapter à toutes les circonstances.

A tous nos oncles, nos tantes, nos frères et sœurs nous dédions ce travail qui fait la joie de la famille tout entière.

A notre petite famille nous dédions ce travail. Que Noudjidam Anne et nos enfants Mbaïlassem Aser, Dénémbaye Rhode, Madjihinguem Mélaine, Néasnoudjiel Alliance et la nouvelle née deux semaines avant la soutenance, Démbété Marie-France, éprouvent de la joie pour cette œuvre qui est le fruit de leur patience. Ils ont appris à supporter notre absence pendant que nous préparions cette thèse

Remerciements

Au terme de cette étude, nous tenons à remercier tous ceux qui ont contribué de diverses manières à sa réalisation.

Nos remerciements vont d'abord à Mme Marie-Françoise Courel qui, malgré ses multiples tâches et ses lourdes responsabilités, a accepté nous encadrer depuis notre DEA. Nous n'oublions pas sa contribution dans la recherche de bourse pour la suite de notre étude après la maîtrise. Pendant sa mission au Tchad en 1996, elle a plaidé pour nous à la coopération française. C'est grâce à elle que nous avions eu cette bourse. Après l'encadrement de notre DEA, elle a accepté volontiers nous conduire dans cette recherche pour la thèse. Une fois encore, elle a adressé une correspondance au service de coopération et d'action culturelle de l'ambassade de France au Tchad en 1999, pour demander le financement de la suite de notre formation. Deux ans après, sur la demande du CNAR et avec son appui, le SCAC (Service de Coopération et d'Action Culturelle) nous a accordé la bourse pour cette thèse en alternance. En plus de ces démarches, elle nous a entouré d'une estime particulière qu'il faut mentionner. N'eût été son encouragement, nous serons gagné par la démotivation. Nous nous souvenons des deux séjours que nous avons effectué à Portbail, dans sa résidence secondaire où elle nous (ses étudiants) a entretenu en mère de famille avant de discuter avec chacun de son travail. Sa disponibilité à notre égard nous a particulièrement touché et mérite d'être soulignée. Nous avons accès à son bureau sans protocole. Tout cela nous a mis en confiance pour notre travail. Mais nous sommes souvent angoissé quand nous avons une séance de travail avec elle. Elle ne tolère jamais les insuffisances et les fautes et cette rigueur qui la caractérise met en chacun de nous un sentiment de peur. Peur pour ne pas produire un travail qui répond à ses exigences. Mais joie à la sortie d'une rencontre avec elle quand le travail est plus ou moins accepté. Nous ne pouvons tout dire de ce qu'elle a fait pour nous. Nous disons simplement merci pour tout à la Chef, comme nous aimons l'appeler affectueusement.

Consciente de sa lourde tâche, Mme Courel nous a confié à Monsieur Christian Seignobos pour co-diriger cette thèse. Nous voulons saluer leur collaboration. Nous voulons en ce moment exprimer à M. Seign, notre profonde gratitude. Ancien du Tchad, nous avons eu à effectuer une mission sur notre terrain de recherche. Il nous a impressionné par sa connaissance de ce terrain. Nous avons vécu plus de 20 jours aux villages dans les mêmes conditions que les villageois. Il nous a orienté dans l'appréhension de l'évolution de la société. Au tout début nous remarquons difficilement le changement dans notre milieu

d'étude d'autant plus que nous y avons vécu une bonne partie de notre vie. Pendant quelques années d'absence nous avons semblé retrouver les choses telles qu'elles étaient. Or à l'aide de son orientation nous avons su poser des questions pertinentes pour mettre en évidence ces changements. Nous n'oublierons jamais l'accueil que lui et sa famille nous ont réservé quand nous avons, au cours de notre troisième séjour, passé plus d'une semaine chez eux. Sur ses conseils et disposant d'un fond documentaire consistant sur le Tchad, nous avons effectué ce séjour que nous n'allons jamais oublier, pour nous documenter. Nous avons complètement été inséré dans la famille et sa femme nous a choyé d'une façon particulière. Nous voulons lui adresser nos vives reconnaissances. Nous nous rappelons des moments après le repas et des visites des villes autres que Arles que nous avons effectuées. Dans le cadre du travail, la disponibilité de M. Seignobos, malgré son immense tâche nous a permis de vite avancer dans la rédaction de notre travail. La promptitude dans la correction et la rigueur qui l'a accompagnée nous ont mis en confiance Nous avons projeté un deuxième séjour qui n'a malheureusement pas eu lieu faute de financement. La réussite de ce travail est le résultat de cette disponibilité. Une fois encore, nous disons merci à lui, à Francine, à ses fils et petite fille avec qui nous avons passé notre séjour à Arles.

A Philippe Claude Chamard nous voulons exprimer nos reconnaissances pour toute l'estime avec laquelle il nous a entouré. En plus de la blague et l'humour qu'il nous adresse et qui remonte toujours le moral, il est la première personne à lire notre manuscrit. Ses remarques pertinentes en toutes occasions, même dans la blague, nous orientent et nous rassurent. Nous lui exprimons notre gratitude pour cette estime et sa disponibilité à répondre à toutes nos nombreuses sollicitations. Ce travail est le fruit de sa large contribution.

Avant de continuer, nous voulons remercier le service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France au Tchad qui nous a octroyé la bourse pour cette étude. Nous remercions particulièrement le Conseiller culturel Yann Apert et l'Attaché culturel Yannick Melvel ainsi que Mme Bellerose qui ont rendu possible l'octroi de cette bourse. Que tout le personnel reçoive ici nos sincères remerciements.

Nous remercions MM. Serge Morin et Laurent Feckoua qui ont accepté de faire membre de ce jury et d'examiner le travail

Nous tenons à exprimer toutes nos reconnaissances à Diane et Philippe Brami et à leurs deux filles Alice et Léa qui constituent pour nous une seconde famille à Paris et notre pilier social. Qui savait que nous entreprendrions un DEA pour aboutir à une thèse ? Au moment où, après notre Maîtrise nous sommes abandonné à nous même, nous avons remplacé un collègue de maîtrise au Projet ADER/ CGRN, quand il partait pour l'Allemagne. Au cours de ses travaux de terrain Diane est affectée dans notre service de cartographie. Nous avions effectué plusieurs missions de terrain et c'est au cours de ces missions que lui est venu l'idée de poser le problème de la suite de nos études à la mission de coopération d'une part et de demander à Mme Courel son Directeur de thèse, si elle pouvait accepter nous encadrer, d'autre part. De deux côtés, elle a eu de réponses favorables. Une demande de bourse avait été adressée à la coopération au moment où Mme Courel venait encadrer Diane sur le terrain. Voilà comment les voies se sont ouvertes à nous pour les études de troisième cycle. Pendant nos cinq séjours en France la famille Brami nous a donné entière confiance. Nous pouvons aller chez elle n'importe quand, sans rendez-vous. Nous nous demandons souvent qu'avons-nous fait pour mériter cette confiance et qu'est-ce que nous pouvons offrir en retour. Nous n'avons rien de grande valeur qui puisse équivaloir tout ce qu'ils ont fait pour nous. Nous leur exprimons du fond de notre cœur nos sincères remerciements.

A tout le personnel du l'UMR PRODIG, nous exprimons toute notre gratitude. Pendant cinq séjours nous l'avons côtoyé mais nous n'avons rien eu qui nous a marqué de mauvaise manière. Tout le monde est prêt à nous rendre service. Nous remercions particulièrement Eliane Leterrier notre support et conseillère en cartographie ; Denise Drutinus notre confidente dans les rendez-vous à prendre avec la Chef et Mériem Braham qui nous a été indispensable dans toutes nos démarches au sein du Labo. A Christine Raimond nous disons merci pour les bonnes relations qu'elle entretient avece nous depuis notre connaissance en 1994. Ses conseils nous ont été très utiles car elle savait les conditions de recherche dans notre pays. Elle a accepté nous lire et ses remarques et suggestions nous ont conforté. Que Jeannine Lerhun soit remerciée pour les dernières corrections très indispensables apportées à la thèse. Que Michèle Béguin, Nicole Fourquet, Michèle Ducoussot et tous ceux que nous n'avons pas cités ici soient remerciés. Ce n'est pas un oubli si nous ne citons pas tout le monde. Nous les portons tous à cœur. Nous aurons failli si nous n'avons pas une pensée à la regrettée Denise Legrand, Comptable gestionnaire du Labo qui répondait à toutes nos sollicitations et que le destin l'a arrachée avant la fin de notre travail.

Nous remercions Géraud Magrin qui nous a précédé sur ce terrain de recherche. Sa disponibilité à nous donner des informations nécessaires mérite ces reconnaissances.
May-Mbay Reoda, Bessané Darnace, Sagombaye Jérémie et leur famille, la famille du feu Couralao Mbaïnaïssem, NdiguimMajoie méritent nos remerciements de tous les soutiens qu'ils nous apportent pendant nos séjours à Paris.

Au pays nous voulons remercier tous les chefs de canton de Timbéri, de Miandoum, de Komé, de Béro et de Gadjibian avec qui nous avons eu d'amples discussions pendant notre voyage de terrain. A Miandoum où nous avons logé chez le chef de canton, nous avons bénéficié des services exceptionnels de son cadet Salif. Nous voulons lui adresser nos reconnaissances particulières. A toutes les personnes qui nous ont consacré une partie de leur temps en répondant à nos multiples questions, nous disons nos remerciements.

Le CTNSC (bureau de N'Djaména et supervision sur site) et la coordination du projet pétrole méritent nos remerciements car c'est grâce à eux que nous avons effectué la plupart de nos missions sur le terrain. Nous remercions particulièrement M. Banda Korbayom, cartographe du CTNSC avec qui nous avons effectué toutes nos missions et avec qui nous avons numérisé la plupart de nos cartes. Merci aussi pour la carte de la zone qu'il a mise à notre disposition. Nous lui sommes vraiment reconnaissant.

A notre étudiant Elie Madjiadoum qui, sans ressource nécessaire, a accepté aller sur le terrain des deux terroirs pour les étudier. Son courage est à louer. Nous serons ingrat si nous ne lui disons pas merci. Il nous a fourni des données de première main pour notre travail. Aux autres étudiants dont nous avons suivi le travail et qui entre dans la ligne de notre recherche nous disons merci. Nous pensons à Constant Mbaïlassem, Vincent Moutedé-Madji et Ozias Sama.

Notre base scientifique au pays est le CNAR. Nos tenons tout d'abord à remercier son Directeur qui a pu obtenir la bourse à la coopération pour nous, pour cette thèse. Nous lui rassurons que nous rejoindrons un jour le CNAR pour lui rendre tout ce que ce centre a fait pour nous. Nous remercions le Conseiller Christian Gounel qui a suivi pendant un temps notre travail et qui en ce moment est rentré en France. Nous le remercions pour tout ce qu'il a fait pour nous. C'est grâce à lui que nous avons pu effectué une mission avec notre co-directeur sur le terrain. Nous n'oublions pas Joseph Libar qui a fait de nous un cartographe. C'est lui

qui nous a initié à l'utilisation des logiciels de cartographie et SIG. Il nous a vraiment donné le meilleur de lui-même pour parvenir à la situation où nous sommes. Si l'on nous appelle cartographe c'est grâce à Joseph et nous devons le remercier vivement. Notre pensée va également à Kouka, Youssouf, Oumar et tout le monde au CNAR que nous avons côtoyé et qui nous ont soutenu.

Nous n'oublions pas Frédéric Reounodji et Issa Sabaye, nos collègues de maîtrise qui continuent à nous soutenir.

Dans notre famille nous remercions notre épouse Noudjidam Anne et nos quatre enfants Mbaïlassem Aser, Dénémbaye Rhode, Madjihinguem Mélaine, et Néasnoudjiel Alliance qui nous soutiennent quand nous sommes au pays et qui supportent patiemment notre absence quand nous sommes en France. Leur patience n'est pas vaine.

Aux Frères Baohoutou Amos, Nétombaye Daniel et leurs familles nous leur disons merci pour leur soutien sans faille. Que dire de Nadjimane Mbalngar qui est le soutien moral et financier pour nous et pour notre famille à notre absence. Sans son soutien, nous n'allons jamais traverser sans difficulté les mois depuis que le projet dans lequel nous avons travaillé a pris fin.

A l'INSEED nous avons bénéficié du soutien de tout le personnel. Qu'il trouve ici nos remerciements. La plupart des statistiques que nous avons utilisées sont issues de cet institut.

Nous remercions l'Assemblée Chrétienne Chagoua N°4 qui est notre soutien spirituel. Que les anciens, les Diacres et tous les membres soient remerciés. Nos remerciements s'adressent en particulier aux membres du bureau du culte en français que nous dérangeons chaque fois pour ce travail.

Nous ne finirons pas cette rubrique sans remercier Jean Mbaïro, Abiathar Sanodji, Kemsol Idaïnmbang, Benjamin Nguénamadji et Bournébé, avec lesquels nous avons passé des bons moments pendant notre dernier séjour à Lucien Paye.
Que tout le monde soit rassuré de notre profonde gratitude et nos sincères remerciements

Introduction générale

Si nous avons fait le choix de consacrer cette thèse au Logone Oriental, c'est que cette région, administrative du Tchad méridional dont nous sommes natif, est une région essentiellement rurale, devenue il y a peu, une région « pétrolière ».

Le Logone Oriental est une région où la grande majorité de la population travaille dans l'agriculture, agriculture traditionnelle dans laquelle, aux cultures vivrières communes à toute la zone soudanienne, sorgho, pénicillaire, arachide, sésame, …, s'ajoutent deux cultures peu ou prou « imposées » par le colonisateur il y a près de 75 ans : le coton et le tabac. Ces cultures destinées l'une à l'exportation et l'autre à couvrir les besoins nationaux, ont été à l'origine de la culture attelée, de l'utilisation progressive des intrants importés et de la création de quelques unités de transformation : usines d'égrenage de coton, huilerie-savonnerie, manufacture de tabac.

Si les producteurs logonais qui ont opté pour la culture du coton et du tabac ont pendant certaines périodes, amélioré leurs revenus et leur niveau de vie, ils sont actuellement victimes de la baisse des cours de l' « or blanc » imputable tant à la forte production ouest africaine qu'aux subventions accordées aux producteurs américains et européens et aux dysfonctionnements de la société Cotontchad qui, au Tchad a la charge de la filière.

Depuis peu, les logonais se détournant du coton ont fait le choix de diversifier leurs productions vivrières : arachide, sésame, pénicillaire, destinées à la commercialisation mais non inscrites dans une filière organisée. La situation qui prévaut dans le monde rural est préoccupante et les espoirs économiques reposent désormais sur l'extraction du pétrole du bassin de Doba, extraction effective depuis le 10 octobre 2003.

En effet, le gouvernement tchadien avait autorisé dès 1969 des recherches d'hydrocarbure à travers le pays, du Lac-Tchad au bassin de Doba. Les recherches dans le Logone Oriental se sont avérées fructueuses. Un premier puits a été foré en 1973 à Nya près de Doba par la CONOCO (Continental Oil Company), mais les circonstances politiques en ont retardé l'exploitation.

Un consortium constitué par les sociétés Exxon Mobil (Esso-Tchad ou Esso), Chevron et Pétronas se charge de l'extraction du pétrole depuis avril 2000. Ce projet est mis en place et a reçu la promesse de financement de la Banque Mondiale le 06 juin 2000. Le début de la

construction des infrastructures a commencé précisément, avec des cérémonies successives de pose de la première pierre, le 18 octobre 2000 à Komé au Tchad et le 22 à Kribi au Cameroun, en présence des présidents tchadien et camerounais. Le pétrole extrait est transporté par pipeline de Komé à Kribi sur une distance de 1070 km. La construction du pipeline et d'autres infrastructures a permis la mise en exploitation des puits dès le 15 juillet 2003. Le pétrole devrait rapporter chaque année 100 à 120 millions de dollars, sur la base de 15 à 25 $ par baril, sur une période de 25 à 30 ans. Les réserves sont estimées à 900 millions de barils. La production journalière devrait être de l'ordre de 225000 à 250000 barils par jour.

L'exécution du projet a été à l'origine de controverses entre les acteurs du consortium et les ONG du Nord (FIDH[1], Amis de la Terre, Agir Ici, Environment Defense Fund, Rainforest Action Network, …,) et du Tchad (EPOZOP[2], CPPL [3], CPPN[4], …,), à propos de son éventuel impact sur l'environnement. Les différends ont porté essentiellement sur les aspects politiques économiques, sociaux et environnementaux de l'implantation pétrolière. Il s'agit du plus grand projet privé jamais réalisé en Afrique, vu le volume des études du Consortium[5] et « contre études » des ONG qui lui ont été consacrées.

Justification du sujet

Cette thèse a été entreprise en 2001 alors que le projet était en voie de concrétisation. Elle est le prolongement du mémoire de DEA intitulé : « Le Logone Oriental à l'aube de l'ère pétrolière, état des lieux » que nous avions présenté en 1999 à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. La région qui restait relativement méconnue et négligée est devenue soudainement un centre stratégique majeur pour le pays, d'où l'intérêt que traduisent les études sociologiques et économiques et le flot d'études réalisées ces dernières années pour le compte du Consortium représenté par Esso-Tchad appelé couramment Esso, par des institutions extérieures. La poursuite de l'étude de la région s'impose donc à nous.

Nous avons voulu montrer à travers les informations orales et écrites recueillies (textes et documents cartographiques) relatives au passé, l'évolution socio-économique et environnementale du Logone Oriental, afin de mieux faire connaître les potentialités dont

[1] Fédération Internationale des Droits de l'Homme
[2] Entente des Population de la Zone pétrolière
[3] Commission Permanente Pétrole Locale
[4] Comission Permanente Pétrole de N'Djaména
[5] PGE en 19 volumes réalisé par Dames &Moore.

dispose cette région. Au centre des pratiques culturales se trouve la culture du coton ; la mesure de l'impact de cette culture sur le milieu physique et sur la société a fait l'objet d'études anciennes (J. Cabot, 1965, J. Chapelle, 1986) et récentes (G. Magrin, 2000). Ces sources nous ont permis de rendre compte de la situation passée et actuelle.

Problématique et hypothèses

Les missions de prospection géophysique ont revelé la présence d'hydrocarbures dans le bassin de Doba au cœur du Logone Oriental. L'extraction et l'exportation du pétrole sont effectives depuis 2003. Les infrastructures liées à ces activités affecteraient l'environnement au Logone Oriental.

En toute logique, les ressources pétrolières finies devraient procurer à l'Etat tchadien des revenus suffisants pour se doter des infrastructures dont il manque cruellement : routes, écoles, collèges, lycées, hopitaux et centres de santé … Le Logone Oriental dont l'économie est essentiellement agricole étant au même titre que les autres régions du Tchad attributaire d'une partie de la manne pétrolière, devrait connaître un meilleur développement. C'est en ces termes que nous exprimons notre problématique, une problématique certes complexe dans la mesure où il est peu probable que l'exploitation pétrolière, parce que limitée à l'extraction, soit à court ou à moyen terme au centre d'un bassin d'emplois.

L'amélioration du réseau routier régional et national, en permettant le désenclavement du Logone Oriental, pourrait stimuler l'agriculture et la commercialisation de ses produits à la condition que cette agriculture se modernise et se diversifie. Dans cette hypothèse, le Logone Oriental et les autres régions méridionales pourraient devenir le grenier du Tchad et les revenus des ruraux augmenteraint de façon significative.

Comment améliorer cette agriculture ? Quel est l'impact du projet sur l'environnement biophysique et sanitaire de la région ? Quelle amélioration le projet peut apporter à l'économie du pays ? Telles sont les questions fondamentales qui guideront notre réflexion. Le projet pétrole apparaît aux yeux des pouvoirs publics tchadiens et des partenaires de développement dont la Banque Mondiale comme la seule issue pour sortir le pays de la pauvreté. Des efforts ont été déployés pour mener ce projet à terme. Il amène à se poser plusieurs autres questions : le projet « destiné à lutter contre la pauvreté », selon ses

promoteurs, peut-il atteindre ses objectifs et comment? Les avantages promis à la population de la région sont-ils réalisables ? Quel est l'impact réel sur la région pendant la phase de construction qui vient de finir et la phase d'exploitation en cours ? Les mesures envisagées pour faire de ce projet un projet respectueux de l'environnement ont-elles été respectées ? En outre, nous chercherons à comprendre pourquoi malgré l'importance accordée par les pouvoirs publics à ce projet, la population est réticente et réserve son adhésion à ce phénomène nouveau dans la région. Nous essayerons de répondre à ces interrogations.

Nous nous basons sur l'hypothèse qu'une région vouée à l'agriculture qui devient subitement une région d'extraction du pétrole devrait connaître, selon les propres propos de la Banque Mondiale « une grande mutation dans les domaines biophysiques et économiques » si les revenus du pétrole sont consacrés effectivement au développement. Ces changements devraient avoir une influence tant sur le cadre de vie des populations locales en particulier, que sur celui de la population tchadienne en général. Les activités traditionnelles de la région pourraient bénéficier des effets induits indirectement par le projet ; ces derniers seront analysés. Avec les revenus pétroliers, les pouvoirs publics choisiraient d'investir dans les secteurs économiques traditionnels (agriculture et élevage). Le pétrole jouerait le rôle de levier de développement dans ces secteurs. Les conséquences seraient positives (indépendance financière, enrichissement) ou négatives (corruption). Le système de gestion des ressources pétrolières déterminerait l'avenir économique du pays. L'étude se propose d'analyser ces paramètres.

L'objectif de cette étude est donc d'appréhender très précisément la situation générale de la région en traitant notamment des thèmes suivants.

- La situation socio-économique et environnementale de la Région du Logone Oriental, épicentre de ce projet : étude des systèmes de cultures et les aspects sociaux, qui prévalaient jusqu'à l'extraction du pétrole.
- Les mesures encadrant ce projet afin de déterminer si toutes les précautions prises par le projet pétrolier ont permis d'en pallier les effets négatifs sur la région.
- Les institutions mises en place pour la gestion et l'impact socio-économique régional et national du projet.
- L'impact réel du projet sur la région et sur le pays pendant la phase de construction et pendant la phase d'exploitation.
- Les perspectives économiques de la région et de l'ensemble du territoire tchadien.

Méthodologie

La méthodologie repose sur la documentation, les travaux de terrain et les travaux en laboratoire (la cartographie, la télédétection et le système d'information géographique).

La recherche documentaire

La recherche documentaire nous a permis de nous rendre compte qu'à part les études menées dans le cadre du projet et quelques autres études plus globales sur la zone soudanienne, la région n'a pas fait l'objet d'étude spécifique. Sans prétendre combler totalement ce vide, nous espérons que ce travail contribuera à pallier au moins en partie ces lacunes. La bibliothèque du CEFOD (Centre d'Etude et de Formation pour le Développement) spécialisée dans la documentation en économie et en droit et la bibliothèque du CNAR (Centre National d'Appui à la Recherche) orientée vers le développement rural et dépôt légal des résultats des recherches dans ce domaine au Tchad, celles du CIRAD de Montpellier, de l'Institut de Géographie de Paris et de l'IRD de Bondy sont des centres de documentation que nous avons fréquentés. Un séjour d'une semaine chez notre co-directeur M. Seignobos nous a permis de consulter le fonds documentaire sur le Tchad qu'il a constitué tout au long de ses séjours au Tchad et au Cameroun. Les données statistiques sont celles produites par l'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED). Ce sont des annuaires statistiques, des notes de conjoncture... Nous avons exploré les sites Internet des différentes institutions : CTNSC (Comité Technique National de Suivi et de Contrôle des aspects environnementaux), GIC (Groupe International Consultatif), CSCRP (Comité de Surveillance et de Contrôles des Ressources Pétrolières), Banque Mondiale, … impliquées dans ce projet, où les rapports trimestriels et annuels sont régulièrement publiés

Nous avons co-encadré quatre mémoires de maîtrise de géographie, deux de l'Université de N'Djamena, un de l'Université de Ngaoundéré et un de l'Université de Bangui, réalisés sur la région. Ces études faites à partir des travaux de terrain nous ont servi pour compléter les informations que nous avons-nous même recueillies pendant nos séjours de terrain.

Les travaux de terrain

Nous avons effectué plusieurs missions sur le terrain. Du 21 avril au 15 mai 2002, une mission avec l'équipe d'architectes chargée de l'étude de faisabilité des marchés de Bébédjia et Doba nous a permis de constater l'évolution des activités économiques dans ces villes au moment de la construction des infrastructures du projet. Du 03 au 28 mars 2003, en collaboration avec le cartographe du CTNSC, nous avons pu valider l'interprétation de l'image Landsat TM de 2000 et les photographies aériennes (couverture aérienne au 1 : 26 000 du 28-29 janvier 1995). Du champ pétrolier de Komé à la frontière camerounaise, nous avons relevé les coordonnées des villages situés le long du pipeline et de la route aménagée. Avec notre co-directeur pendant trois semaines, du 08 au 29 mai 2003 nous avons mené des enquêtes sur les faits historiques ayant marqué la région, l'évolution des pratiques agricoles, des habitudes alimentaires et étudié l'impact du projet dans la zone d'exploitation. Ces enquêtes ont été menée auprès des habitants des villages et/ou des villes situés soit dans le bassin pétrolier (villages de Komé, Béro, Miandoum et Maïnkeri et ville de Bébédjia dans le département de la Nyan), soit le long du pipeline et de la route qui lui sont parallèles (villages de Kagpal, Bédia et Koudja dans le département de la Nyan-Pendé, ou encore villages de Gadjibian et Bam dans les Monts de Lam), soit à l'extérieur de la zone d'extraction (villages de Timbéri ou Dokapti (carte n°3, p 24)

Les entretiens tant avec les agriculteurs qu'avec les chefs de villages et les chefs de canton nous ont permis de recueillir des informations variées sur les effets directs ou indirects des infrastructures réalisées pour l'extraction et l'exportation du pétrole, et notamment sur les modalités des indemnisations accordées par le consortium à ceux qui ont été expropriés. Ces enquêtes purement qualitatives ont permis de discuter de façon ouverte avec les habitants de ces villages.

En septembre 2003, nous avons effectué une dernière mission de deux semaines avec les membres du CTNSC (Comité Technique National de Suivi et de Contrôle des aspects environnementaux) pour assister à l'atelier de validation de la première étude sur le Plan de Développement Régional (PDR).

Nous avons bénéficié pour la plupart de nos missions de l'appui du service de cartographie du CTNSC. Il nous a été permis de voyager deux fois à bord de l'avion de ESSO. Ces séjours nous ont aussi permis de nous entretenir avec les acteurs de

développement qui interviennent dans la région et notamment avec les responsables des associations : ADECAT (Association pour le Développement du Canton Timbéri), ADICAM (Association pour le Développement et la Défense des Intérêts du Canton Miandoum) et les membres de EPOZOP (Entente des Peuples de la Zone Pétrolière). Nous avons recueilli leur opinion sur le développement dans la région. Les informations relatives aux infrastructures communautaires nous ont été données par le FACIL (Fonds d'Actions Concertées d'Initiative Locale).

Les travaux en Laboratoire

Ces travaux se sont déroulés soit au CNAR au Tchad, soit à PRODIG à Paris.

La cartographie et le système d'information géographique

Nous avons utilisé deux logiciels pour le Systèmes d'Information Géographique (SIG) : Géoconcept Expert et MapInfo, et un logiciel de dessin Adobe Illustrator pour la réalisation de différents documents cartographiques (carte administrative, carte de densité, carte d'occupation du sol, ...). Pour l'établissement d'un SIG spécifique à la région, nous disposons d'un fond de carte topographique (Feuille de Moundou au 1/200 000 de 1974) numérisé ayant servi au recensement général de la population et de l'habitat de 1993. Par souci d'une meilleure spatialisation des données socio-économiques et afin d'élaborer ce SIG, nous nous sommes appuyés sur le niveau de découpage par canton. Les données socio-économiques (superficie, population, densité, surfaces cultivées, établissements secondaires, centres de santé, etc.) relatives à ces entités administratives sont intégrées dans le SIG. Cet outil permet de montrer d'une manière instantanée et évolutive la répartition spatiale des caractères fondamentaux de la région. L'étude diachronique a été réalisée à partir de la carte topographique IGN de 1965 au 1/50 000 (Feuille de Moundou) et des photographies aériennes (couverture aérienne au 1 : 26 000 du 28-29 janvier 1995). Ces derniers documents acquis auprès de ESSO et numérisés, précisent l'état des lieux en 1999, année d'interprétation, après les travaux de terrain. La comparaison de la carte ainsi obtenue et de la carte de 1965, couvrant une partie du site pétrolier, a montré l'évolution des paysages ruraux avant le projet pétrolier. La situation actuelle n'a pas pu être précisée faute de disposer d'images satellitaires récentes.

Par ailleurs, nous avons utilisé la composition colorée de l'image SPOT4 (KJ 93-333/0 et KJ 93-333/3 du 26 mars 1999) pour présenter les grands ensembles du paysage de cette

zone en 1999. Nous avons aussi interprété et numérisé la composition colorée de l'image LANDSAT TM couvrant la zone entre Logone et Pendé pour présenter la situation de 2000.

Une cartographie des terroirs villageois a été établie par levés des coordonnées effectués au GPS par M. Elie Madjiadoum, étudiant en maîtrise de Géographie à l'Université de N'Djaména. Le premier terroir (terroir de Dokapti) est reproduit sur du papier millimétré et numérisé avec le logiciel Géoconcept. Le deuxième terroir, celui de Maïnkeri est conçu à partir des coordonnées géographiques relevées, entrées directement dans la machine. Les différentes parcelles cultivées pendant l'année 2003 sont dessinées. Les données attributaires qui les accompagnent sont celles relatives aux propriétaires, aux cultures et aux superficies. Grâce à ces cartes nous avons pu comparer le terroir du village de Maïnkeri situé dans le champ pétrolier à celui de Dokapti non concerné par le projet.

Les partenaires

Nous avons bénéficié de la collaboration du CTNSC (Comité Technique National du Suivi et Contrôle des aspects environnementaux du projet) et la Coordination National du Projet d'Exportation du Pétrole qui ont permis l'organisation de deux de nos missions. Avec le Service Cartographie du CTNSC, nous avons numérisé les cartes de 1999 et 2000.

Plusieurs entretiens avec la responsable du département socio-économique de Esso ; ont porté sur l'exécution de ses activités sur le terrain et concernent les indemnisations. L'agent de liaison de Timbéri nous a transmis les données socio-économiques relatives au suivi des activités du projet dans le canton. Ces données nous ont servi dans notre analyse.

L'ITRAD (Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement) de Bébédjia et partenaire du PRASAC (Pôle Régional de Recherche appliquée au développement des Savanes d'Afrique Centrale) présent sur le terrain depuis longtemps nous a fourni des informations relatives aux activités agricoles.

Cadre de la recherche

La préparation de cette thèse entreprise en 2001 à l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne, a été possible grâce à la bourse octroyée par le Service de Coopération et d'Action

Culturelle (SCAC) de l'Ambassade de France. Elle a été menée à l'UMR 8586 PRODIG (Pôle de Recherche pour l'Organisation et la Diffusion de l'Information Géographique), et au Centre National d'Appui à la Recherche (CNAR) de N'Djaména. Ce centre est le dépôt légal du résultat des recherches en développement rural au Tchad et des fonds cartographiques. Les images satellitaires sur le Tchad sont disponibles au CNAR.

Nous avons effectué 5 séjours en France : de septembre 2001 à janvier 2002, de septembre à décembre 2002, d'octobre 2003 à janvier 2004, d'octobre 2005 à mars 2006 et d'octobre 2006 à avril 2007. Grâce à ces séjours nous avons pu mettre à jour nos connaissances dans l'utilisation des différents outils dont nous avions besoin pour le traitement de nos données (MapInfo, Envi, Adobe Illustratror). Une partie importante de la documentation a été rassemblée pendant ces séjours. Ils nous ont permis d'avoir des échanges avec les chercheurs du Laboratoire et des collègues doctorants. La rédaction de la thèse et la soumission à la correction du manuscrit, se sont déroulées pendant ces séjours.

Difficultés rencontrées

Parmi les difficultés rencontrées, l'accès au site pétrolier (nécessité d'un accord préalable du Consortium, et/ou de l'Etat) est l'une des plus importantes. Le consortium a montré une certaine réticence. Ceci a un peu retardé notre travail. Finalement, l'accord gouvernemental d'accès au site du projet nous a permis de nous rendre à plusieurs reprises sur le terrain, mais les termes de références de la mission concomitante avec le cartographe du projet a limité les possibilités de mener nos enquêtes personnelles. Ne nous inscrivant dans aucun protocole de recherche homologué, nous n'avons bénéficié d'aucun financement pour les travaux de terrain, ce qui a limité nos séjours. Etudiant salarié, employé à l'Institut National de la Statistique des Etudes Economiques et Démographiques, le temps consacré à la recherche ne peut être que limité. Comme autre difficulté, mentionnons la survenue d'un accident qui nous a éloigné pendant six mois de ce travail de recherche.

Ce travail comporte trois parties. Pour mieux comprendre le milieu physique et humain du Logone Oriental, son évolution historique, nous avons consacré une **première partie** à la présentation générale des principaux indicateurs du pays puis à une monographie complète du Logone Oriental. Cette partie comporte 9 chapitres. Avant les activités pétrolières, les populations du Logone Oriental exercent des activités économiques qui leur permettent de jouer un rôle important dans l'économie du pays. Il est indispensable de saisir

cette importance et d'évaluer l'impact de ces activités sur le milieu physique et sur la vie sociale des populations. C'est l'objet de la **deuxième partie**. Elle comporte 7 chapitres. La **troisième partie** étudie le projet pétrole et son impact sur l'environnement biophysique, socio-économique et sanitaire régional et national. Elle présente le projet pétrolier, sa mise en place, les controverses et l'espoir suscités par sa réalisation. La conclusion ouvrira une perspective de suivi dans le temps et dans l'espace de ces impacts par la mise en place d'un observatoire de développement ;

Première partie : Présentation générale, histoire et évolution sociale et administrative du Logone Oriental

La région du Logone Oriental est l'une des régions la moins connue du Tchad. Bien que disposant de potentialités économiques et humaines importantes, elle figure parmi les régions les moins développées du pays. Du point de vue humain, la population du Logone Orinetal appartient au grand groupe dit « Sara ». La principale activité économique est l'agriculture. La Région du Logone Oriental par sa position géographique intertropicale, est caractérisée par la rencontre des deux masses d'air, la mousson et l'alizé, qui déterminent la succession des deux saisons. Ces saisons règlent les activités de la population. La région est issue des réformes administratives commencées depuis la colonisation et qui continuent jusqu'à ce jour. Elle a connu aussi d'importantes transformations sociales. La compréhension parfaite de cette société nécessite de considérer les différents aspects de la région. Il s'agit de présenter la situation géographique, le cadre physique et administratif de la région, d'étudier le fonctionnement de la société qui y habite, et d'analyser la situation économique avant l'effet pétrole. Mais rappelons quelques traits caractéristiques du pays où est situé le Logone Oriental.

Carte 1 : Localisation du Logone Oriental au Tchad et en Afrique

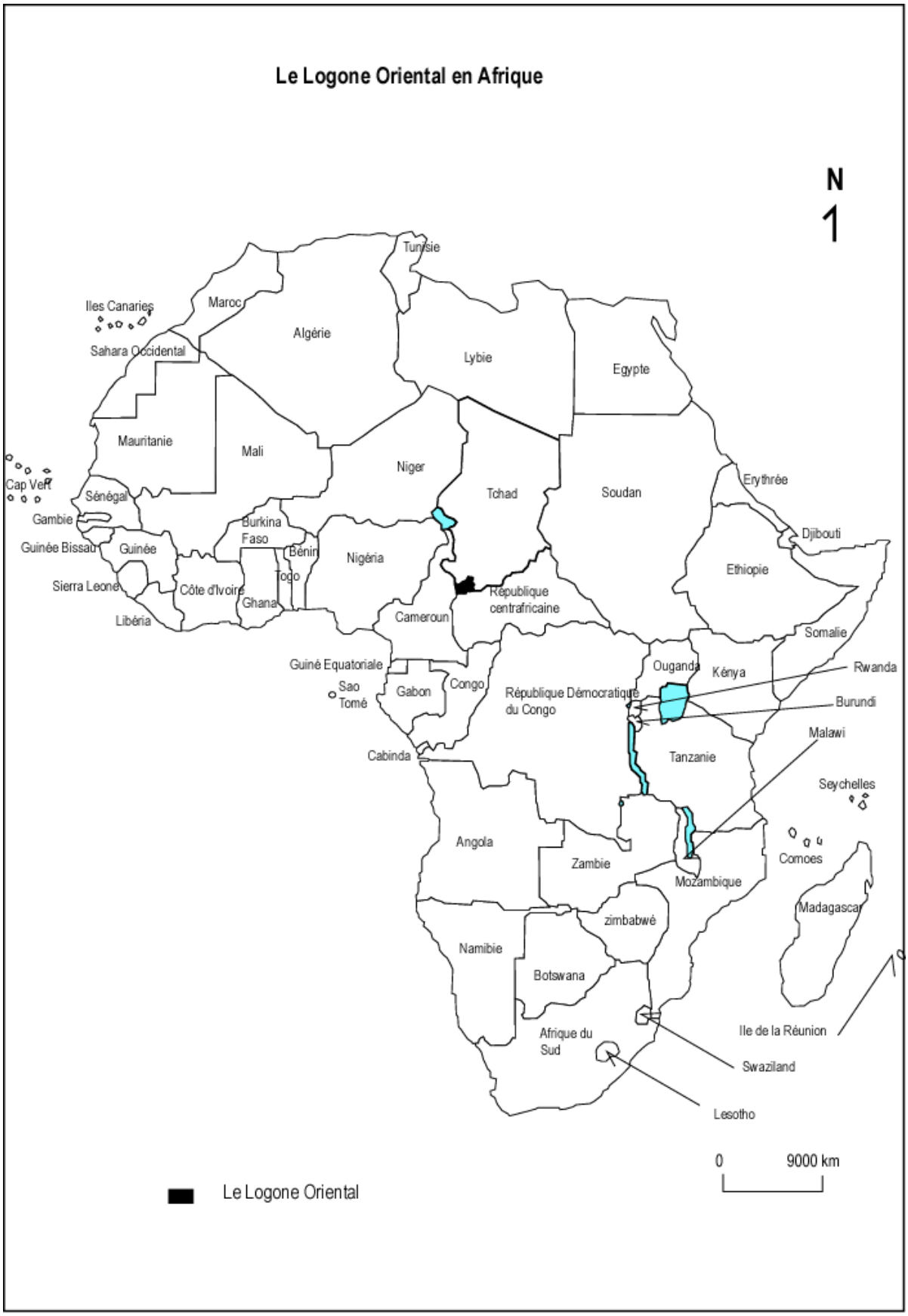

Chapitre 1 : Présentation générale du pays, situation géographique et cadre physique de la zone d'étude

1.1. Présentation générale du pays

Le Tchad est le 5ème des pays les plus étendus de l'Afrique après le Soudan, l'Algérie, la République Démocratique du Congo et la Libye. Situé entre 7° et 24° de latitude nord et 13° et 24° de longitude est, il couvre une superficie de 1 284 000 km^2 (carte n°1, p. 19). Il s'étire sur une distance de 1700 km du nord au sud de 1000 km d'est en ouest. Il n'a aucun débouché à la mer. Les ports les plus proches sont situés à plus de 1500 km de la capitale N'Djaména : Port Harcourt au Nigéria à 1765 km, Douala au Cameroun à 2060 km, Pointe Noire au Congo à 2975 km et Port Soudan à 2400 km. Il est divisé en trois zones bioclimatiques du nord au sud : la zone saharienne, la zone sahélienne et la zone soudanienne. Chacune de ces zones est consacrée à des activités économiques bien tranchées. En effet, la zone saharienne, dispose d'oasis où poussent des palmeraies et où se pratiquent de petites cultures de jardins. La bande sahélienne concentre l'essentiel du cheptel bovin, ovin et caprin et la zone soudanienne est vouée à l'agriculture. On note toutefois la descente des activités pastorales dans la zone soudanienne à la faveur du changement climatique. Il apparaît clairement que les activités économiques sont conditionnées par les précipitations.

Le Tchad figure parmi les dix pays les plus pauvres du monde. Avec un PIB de 286,5 $ par personne (2003). 74 % de la population n'ont pas accès à la santé, 76 %, à l'eau potable et 79 % n'ont accès à aucun service d'hygiène. 80 % vivent en milieu rural. 80 % de la population vivent en dessous du seuil de pauvreté qui est fixé à 1 dollar par la Banque Mondiale, son indice de développement humain (PNUD 2004) le met au 173ème rang sur 178.

Du point de vue démographique, le Tchad comptait plus de 8 millions d'habitants en 2004 et avait une densité moyenne de 7 habitants au km^2. L'indice de fécondité est de 6,6 enfants par femme. Le taux de mortalité infantile est 212 ‰ chez les garçons et de 188 ‰ chez les filles de moins de cinq ans. Le taux de croissance naturel est de 2,5 % par an. L'espérance de vie à la naissance est de 48 ans pour les hommes et 50 ans pour les femmes. La population est jeune. Près de la moitié (47,8%) a moins de 15 ans. Les moins de 65 ans représentent près de la moitié (49,4 %) de la population et les plus de 65 ans sont moins de 3% (2,8 %).[1]

[1] BCR : RGPH 1993

Le niveau d'éducation est très faible : seulement 25,5% des adultes savent lire et l'analphabétisme touche plus de 70 % de la population[2]. Le taux net de scolarisation n'atteint pas 57 % dans le primaire. Au secondaire, il est de 11,19 %. Cette faiblesse est l'un des freins développement.

La population est concentrée dans la zone soudanienne. Près de la moitié de la population occupe le dixième de la superficie du pays. Le Sud du Tchad qui occupe une place majeure dans l'économie nationale grâce à l'exportation du coton, a longtemps été qualifié de « Tchad utile » par opposition au nord caillouteux et stérile où la production agricole est aléatoire.

L'agriculture est le grand pourvoyeur des ressources pour le pays. La contribution des différents secteurs à l'économie est la suivante :

- Part de l'agriculture au PNB : 35 %
- Part de l'industrie au PNB : 20 %
- Part des services au PNB : 45 %.

Le coton, principale culture de rente, rapporte 40 % des recettes d'exportation. Il occupe 300 000 producteurs et fait vivre environ 2,5 millions de personnes.

C'est donc un pays enclavé qui manque de diversité dans les activités économiques et souffre d'une situation de pauvreté extrême comme en témoignent les indicateurs présentés. Le Logone Oriental en est l'une des régions.

1.2. La situation géographique du Logone Oriental

Le climat au Tchad comporte deux saisons : la saison des pluies dont la durée diminue du sud au nord et la saison sèche dont la durée augmente du sud au nord. Cette division place le Tchad dans une position de transition entre la zone la plus sèche et la zone la plus humide de l'Afrique. La Région du Logone oriental (carte n°2 p 23) est située à l'extrême sud du Tchad. Elle s'étend sur une superficie de 28 035 km^2, elle est limité à l'Est par la Région du Mandoul, au Nord par la sous-préfecture de Laï dans le Département de la Tandjilé Est, au Nord-ouest par la Région du Logone Occidental, à l'Ouest par le Cameroun et au sud par la République Centrafricaine

Bien que disposant d'importantes potentialités économiques et humaines pouvant faire d'elle la région la mieux développée du Tchad, la Région du Logone Oriental est l'une des régions

[2] INSEED : Indicateurs de suivi de la SNRP et des OMD, décembre 2004

les moins connues et les moins développées du Tchad. Elle est située dans une zone de pluviométrie importante, de sols relativement riches et peu exploités. La population du Logone Oriental comme on le verra est la mieux instruite du pays. La découverte des gisements pétroliers vient s'ajouter aux potentialités de développment dont dsipose cette région. Il faut se rendre compte de ces potentialités pour les transformer en facteur de développement. Tous les acteurs doivent s'y atteler.

La mise en œuvre de cette étude régionale approfondie sur le bouleversement occasionné par le projet pétrolier, a nécessité le choix d'une douzaine de villages dans lesquels nous avons mené nos enquêtes (carte n° 3, p 24). Nous avons étudié la monographie de deux terroirs. L'un est représentatif de la situation de toute la zone productrice du pétrole et l'autre représente la situation peu modifiée dans le reste de la région.

Carte 2: Le Logone Oriental dans la nouvelle division administrative

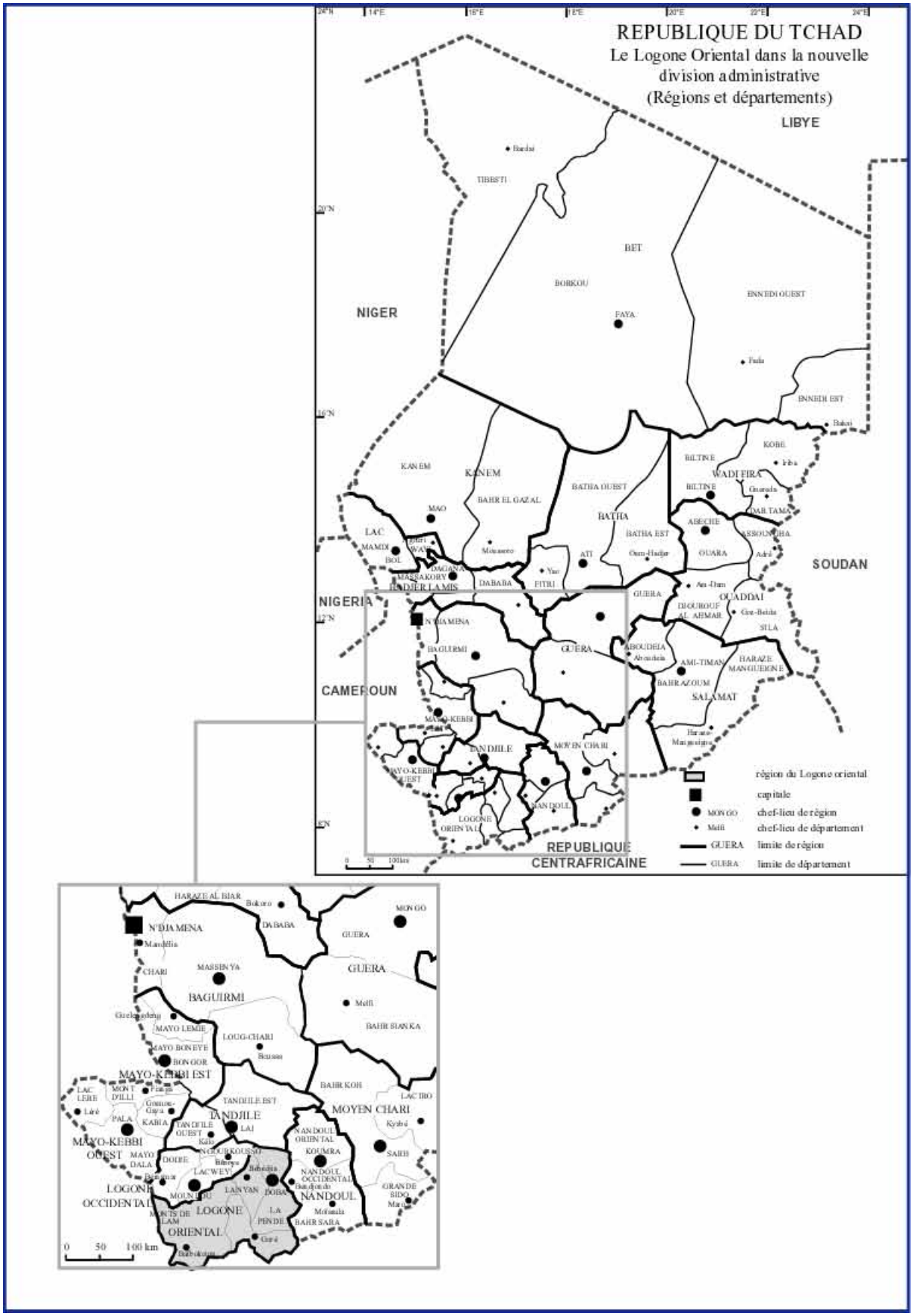

Carte 3: Les villages enquêtés dans la Région du Logone Oriental

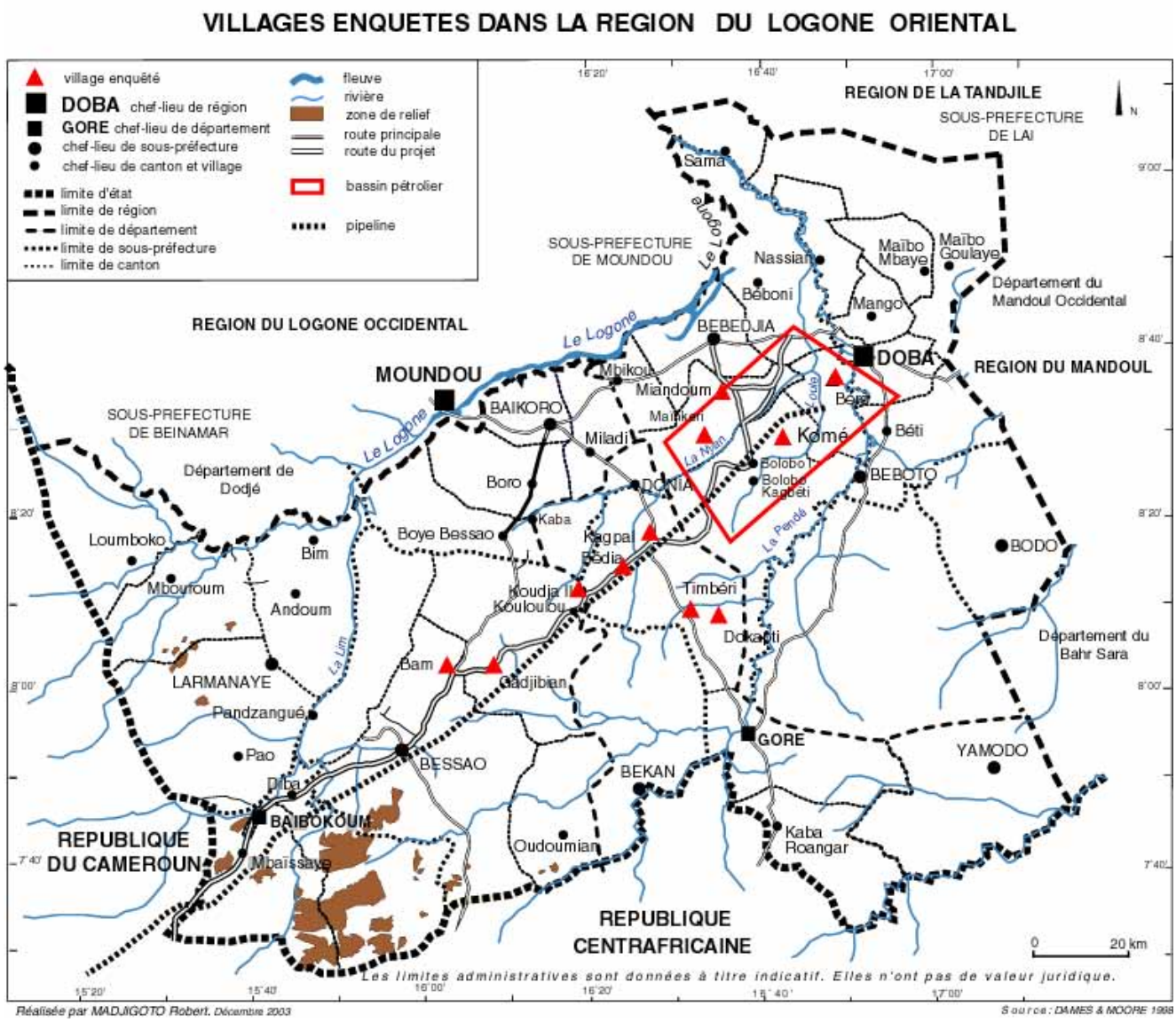

1.3. Le cadre physique du Logone Oriental

Les différents éléments du milieu naturel, relief, climat, sols, hydrographie et végétation confèrent au Logone Oriental des caractéristiques spécifiques. Beaucoup d'ouvrages dont ceux de Jean Cabot (1965), Jean Pias (1962), A. Aubreville(1950), ont traité en détail ces aspects. Les lignes qui suivent reprendront certains éléments déterminant le milieu.

1.3.1. La géologie, la géomorphologie et la pédologie

Comme dans toute la zone soudano-guinéenne, le modelé présente des caractéristiques particulières. Les fleuves entaillent profondément dans les formations sédimentaires anciennes et le paysage se présente sous forme de plateaux appelés koros, très étendus alternant avec de larges vallées encaissées de 40 à 60 m (J. Pias, 1962) (vallées du Logone, de la Pendé, de la Tandjilé, de l'Ouham, du Chari), La région comporte aussi des plaines. Les koros sont caractérisées avant tout par l'absence d'une nappe d'eau à la profondeur pouvant être atteinte par des puisatiers africains avec les moyens traditionnels (Bouteye et Guy, 1965), Quelques rares pointements rocheux introduisent une discontinuité dans ces ensembles.

1.3.1.1. La géologie et le relief résultant

Le Logone Oriental est une vaste plaine sédimentaire. Ce n'est que la partie occidentale et la plus profonde d'une fosse s'étendant depuis Moundou jusqu'en République Centrafricaine. La fosse de Doba semble la plus déprimée, puisque les sondages électroniques entrepris dans le but d'évaluer la profondeur des sédiments crétacés sous le Continental Terminal ont détecté le socle à 3500 m sous les sables et grés paléotchadiens, les marnes crétacées et le Continental Intercalaire. J. Mermillod[1] évalue ainsi les épaisseurs respectives de ces couches près de Doba :

- Continental Terminal : de 0 à 700 m ;
- Marnes crétacées : de 700 à 1500 m ;
- Continental Intercalaire : de 1500 à 3500 m.

La présence de pointement des grès siliceux de Bébo pouvant être rattaché au Continental Intercalaire attesterait l'existence d'un dépôt Continental au dessus d'une surface anté-Karro très développée. C'est sur la même surface peut-être déjà déformée, que la transgression de la Bénoué aurait lieu d'ouest en est jusqu'à la zone déprimée qui commençait à fonctionner dans la région de Doba.

La fin de la transgression crétacée s'est accompagnée de plissements et de dislocations dont témoignent les synclinaux faillés de Léré-Figuil et les pendages de la série de Lamé. A partir de ces déformations, le bassin de la Bénoué et la fosse de Doba semblent avoir évolué séparément. A l'Ouest, l'évacuation des formations détritiques du Tertiaire s'organise en direction du Niger. A l'Est au contraire, elle s'accumule dans les fosses de Doba et de Sarh soumises à un phénomène de subsidence.

[1] Cité par J. Cabot, 1965, pp. 52-53.

La fosse de Doba est traversée en diagonale du Sud-ouest au Nord-est par un accident tectonique, l'accident de Bébo, peut-être lié aux phénomènes volcaniques du Cameroun. Cet accident semble, être le prolongement, sous la couverture sédimentaire tchadienne, d'un ensemble de fractures (faille de la Mbéré) auxquelles sont liées des intrusions basaltiques.
L'existence d'un sillon sédimentaire profond prolongeant cet important bassin vers l'Ouest (chenal de Pala) permet de penser qu'au Crétacé une communication existait entre le bassin de Doba et le Golfe de la Benoué où les formations marines sont connues. La présence de ce profond bassin sédimentaire et d'une roche piège, l'accident tectonique de Bébo, sont les deux conditions réunies pour la formation du pétrole dans le bassin. Les seuls accidents de terrain que l'on y trouve sont les Monts de Lam (1 000 m), prolongement de l'Adamaoua, et les grès de Bébo. C'est une zone de bas plateaux sablo-argileux très mollement ondulés. L'ensemble forme un glacis de 100 à 150 km de largeur orienté Nord-ouest-Sud-est et s'élargissant en direction de la région de Sarh. Le relief s'abaisse insensiblement de 500 m au contact du socle à 360 m au confluent Logone-Pendé et 320 m au niveau des lacs Toubouri, par la succession de plusieurs bombements individualisés par un réseau hydrographique d'orientation approximativement perpendiculaire (sud-ouest-nord-est). On peut distinguer :

- Sur la rive droite de la Péndé
- Entre Goré et Doba, le koro de Baké-Bébo (481 m à l'ouest de Baké) qui laisse affleurer à Bébo un pointement de grès blancs à ciment siliceux ceinturé à sa base par une cuirasse gravillonnaire ;
- A l'est du confluent Logone-Pendé, le koro de Guidari où les buttes cuirassées des « monts de koro » dominent à 530 m. Leur altitude oscille généralement entre 400 et 600 mètres. Les grandes vallées sont celles du Logone et de la Pendé
- Entre Logone Pendé, les koros les plus représentatifs sont ceux de Manang, de Bégangber, de Baïkoro, de Timbéri et de Boro-Miladi. Le socle cristallin n'apparaît que tout à fait au sud et occupe une faible superficie entre Bédane et Gadjibian.

Les sols se calquent à la géomorphologie ainsi décrite. Selon la situation topographique on trouve le genre de sol approprié.

Carte 4: Esquisse morphologique et potentialité des sols

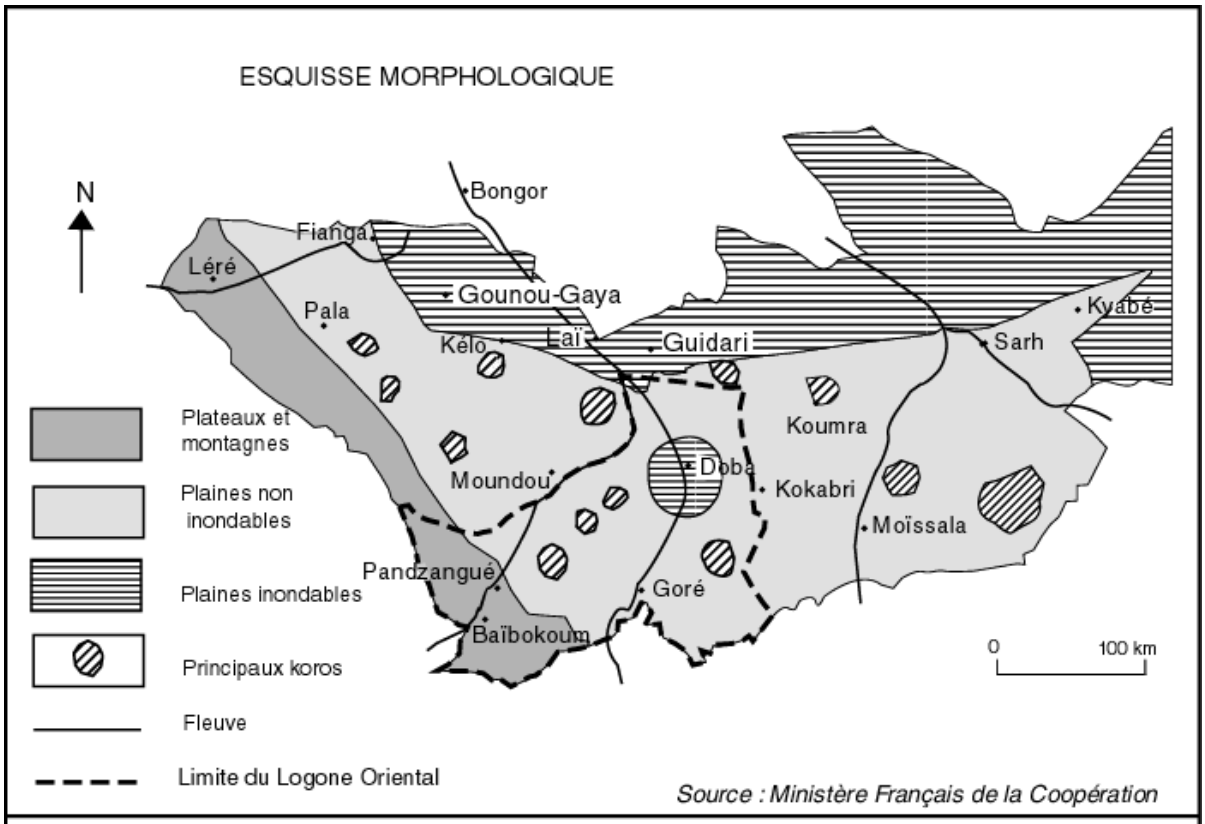

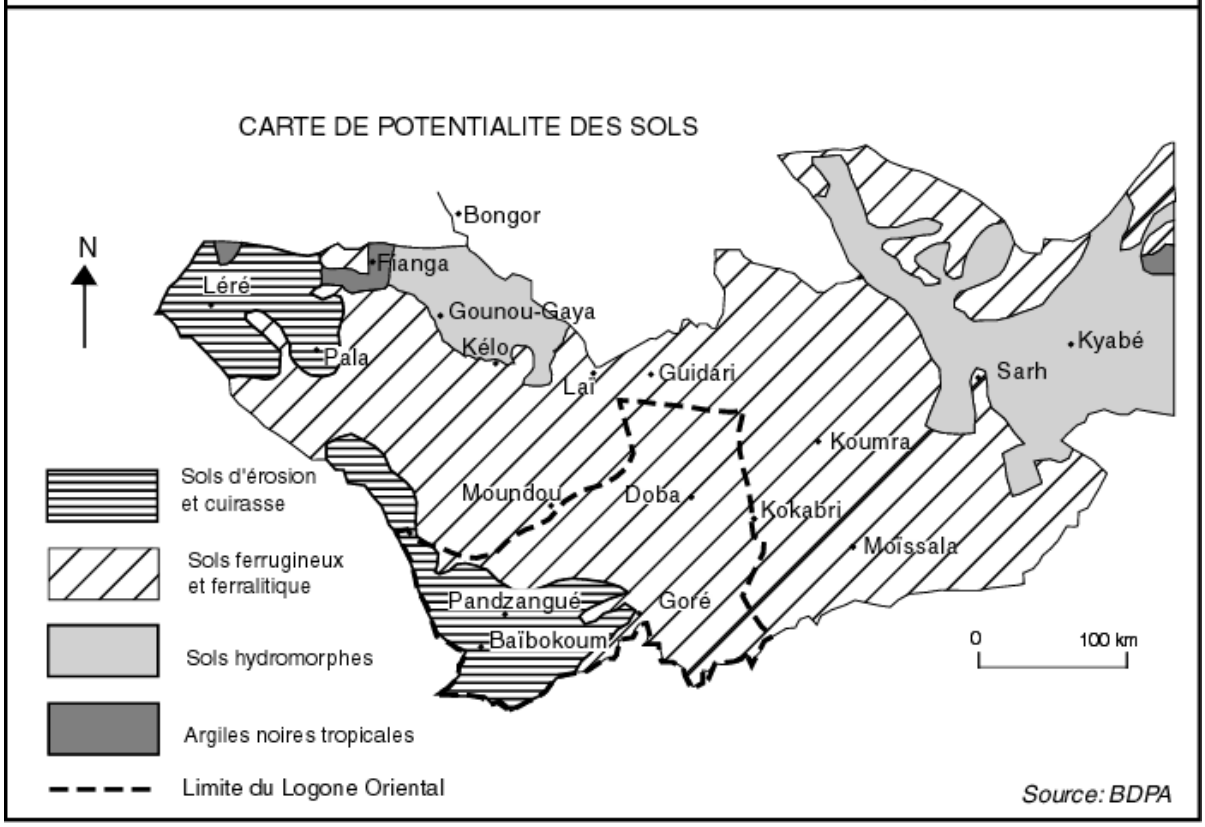

1.3.1.2. Les sols à dominance ferrugineuse et ferralitique

La genèse des sols et leur évolution est la résultante des divers facteurs parmi lesquels les conditions climatiques règnant dans le lieu de formation. Les sols du Tchad méridional situés formés sous un climat tropical semi-humide, sont en général légers. Ils sont développés sur les alluvions tertiaires du Continental Terminal, composées essentiellement de grès et d'argile et dont les parties en relief, collines et plateaux sont toujours exondées. On distingue quatre types des sols selon la topographie:

- Les sols hydromorphes dans les vallées de la Pendé et du Logone. Les zones d'inondation temporaire sont le domaine des vertisols. Ces sols sont tous argilo-sableux à argileux et contiennent des nodules calcaires. Ils se différencient par leur régime hydrique selon la durée de leur inondation, par leur granulométrie et leur structure, mais ils sont riches en fertilisants favorables aux cultures de décrue ou à la riziculture. Ils ont fait autour de Doba, l'objet d'un aménagement appelé casier C où le riz est cultivé. D'autres vallées agricoles se rencontrent autour de Goré et tout le long de la Pendé. Ces sols peuvent bien se prêter à la culture du sorgho de décrue qui permettra l'augmentation de la production céréalière dans la région. Elle permettra de prolonger la période active de la population qui se termine tôt, après les récoltes. Le revers de cette culture sera l'empiètement sur les espaces pastoraux, cause de conflits permanents entre les éléveurs et les agriculteurs. Il serait judicieux de penser aux solutions de gestion de l'espace avant l'introduction de cette culture.
- Les sols ferrugineux tropicaux lessivés faiblement dessaturés sur matériaux sablo-argileux. Ils représentent la majorité des sols et occupent l'espace entre les vallées et les parties supérieures des plateaux. C'est sur ces sols que sont concentrés les différentes cultures et où sont implantés les villages.
- Les sols d'érosion sur les roches cristallines dans la région de Baïbokoum. Lorsque la pluviométrie est abondante, ces sols permettent une agriculture aux rendements convenables.
- Les parties supérieures des plateaux, appelées « koro », sont sableuses et parfois indurés en cuirasse latéritique. Leur réserve chimique est faible et, faute de matière organique pouvant servir de colloïde, elles sont sans structure. La nappe phréatique est profonde et ces régions sont demeurées longtemps boisées et faiblement cultivées. Les sols ferrallitiques issus de ces régions ont été élaborés sans doute sous climat très humide et sous couvert forestier dense. Zone de pâturage, avec l'augmentation de la population, ils commencent à être gagnés par les cultures. Ceci les expose à la

concurrence des deux activités. Le manque des nappes phréatiques empêche que des champs puissent y être développés et les éleveurs à y passer beaucoup de temps parce qu'ils doivent amener leurs bêtes très loin pour les abreuver. Mais la diminution de potentialité des sols ferralitiques oblige les paysans à s'intéresser à ces sols. Dans la sous-préfecture de Bénoye, des citernes ont été mises en place pour l'exploitation des koros.

Les sols ferrugineux et ferrallitiques prédominent dans la région (carte n° 4 : Potentialité des sols, p. 27) mais plusieurs variétés de sols peuvent peuvent s'observer à plus grande échelle.

Au niveau local, la population distingue une diversité des sols. C'est ainsi qu'à Bétiman, un village de la sous-préfecture de Donia dans le Département de la Nyan-Pendé, une étude monographique[1] a révélé l'existence de:

- sols sur matériaux sableux appelés « terre blanche » ou « *nangndah* » en langue Ngambaye La terre blanche porte des cultures de céréales, de coton, de l'arachide et du manioc. Elle s'épuise après trois ou quatre années d'exploitation répétée selon la population,
- sols beiges à jaunes sur cuirasse, difficiles à exploiter ;
- sols sur minéraux bruts d'érosion des cuirasses : « terre rouge » « *nangkass* » très fertile, adaptée à la culture du mil, sorgho, penicillaire, manioc, arachide, coton, etc. Après cinq à six ans d'exploitation continue, il perd sa fertilité,
- sols faiblement ferrallitiques modaux bruns-rouges, sur matériaux sablo-argileux appelés « terre pierreuse » car elle est composée d'argile et de débris de pierre. Sa fertilité est bien supérieure à celle des autres, mais son aspect collant ou caillouteux selon la période humide ou sèche, la rend difficile à exploiter par des méthodes paysannes traditionnelles. Elle est favorable à toutes les cultures et perd sa qualité agronomique après sept ou huit années d'exploitation. Ils peuvent se reconstituer au bout d'une dizaine d'années de jachère.

L'installation des villages de plus en plus nombreux dans ces domaines et la déforestation accélérée augmentent le danger d'érosion de ces sols fragilisés par le raccourcissement constant de la durée de jachère sous l'effet de la pression démographique. En raison de leur constitution, les sols de la région se dégradent rapidement.

En définitive, les sols du Logone sont propices à l'agriculture sous pluies. Leurs structures sablo-argileuses les prédestinent au lessivage et à l'érosion pluviale et éolienne s'ils ne sont pas protégés par une couverture végétale dense. C'est ce qui se remarque dans les zones de

[1]J. Andigué, *Cartographie du domaine agricole cultivé du terroir de Bétima (zone cotonnière Sud du Tchad) à partir des données SPOT P. et XS*, Mémoire de DESS, 1992, Toulouse, 54 p

culture de coton où les coupes rases des ligneux occasionnent, dans les zones densément peuplées, des zones occupées de plus en plus par du sable. Pour s'en rendre compte, il suffit de se promener sur des anciennes routes qui mènent aux champs où dans des jeunes jachères autour des villages. Nous pouvons parler du phénomène de sahélisation autour des grandes agglomérations comme Bébédjia, Doba, Miandoum. La fertilité de ces sols est étroitement liée à la quantité de la matière organique issue du couvert végétal. Au risque de se retrouver avec des sols incultes, il est impérieux de pratiquer l'agroforesterie en utilisant les légumineuses fixatrices d'azote pour la fertilisation de ces sols. Au mieux, il serait préférable d'utiliser les déjections animales pour restaurer ces sols.

La constitution et l'évolution des sols de la région sont directement liées au climat

1.4. Le climat

Le climat qui prévaut dans la zone tropicale est bien connu (voir Jean Cabot, 1965 : 14-15). Il ressort que le Logone Oriental appartient au climat tropical chaud et semi-humide. Selon A. Aubreville (1950), le Logone Oriental appartient au domaine soudano-guinéen. Les précipitations annuelles varient entre 950 à 1350 mm et durent d'avril à novembre soit 6 à 7 mois. La saison sèche s'étale de novembre à avril, soit 6 à 5 mois. Avec la dégradation des conditions climatiques depuis 1973, les pluies débutent souvent en mai et s'arrêtent en octobre. Le pic des précipitations se situe en juillet-août. La saison sèche se caractérise par une chaleur intense entre mars et avril. Les moyennes maximales de température sont de l'ordre de 38°C pour mars-avril ; les moyennes minimales ne descendent jamais en dessous de 20°C. De décembre à février, on distingue une période froide, les maxima ne dépassent pas 35°C et les minima ne dépassent pas 20°C.

Tableau 1: Bébédjia, température de l'air (en °C) en 1992

Mois	Jan	Fév	Mars	Avri	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec
Moy maxi	34,2	37,6	39,1	38	35,6	32,6	30,8	30	30,9	33,1	34,9	35
Moy mani	15,6	18,1	22	23,2	23,1	21,9	21,3	21	21	21,2	17,8	15,8
Moyenne	24,9	27,8	30,5	30,6	29,3	27,2	26	25,5	25,5	27,1	26,3	24,9

Source : Mathey 1992

Graphique 1 : Température de l'air à Bébédjia en 1992

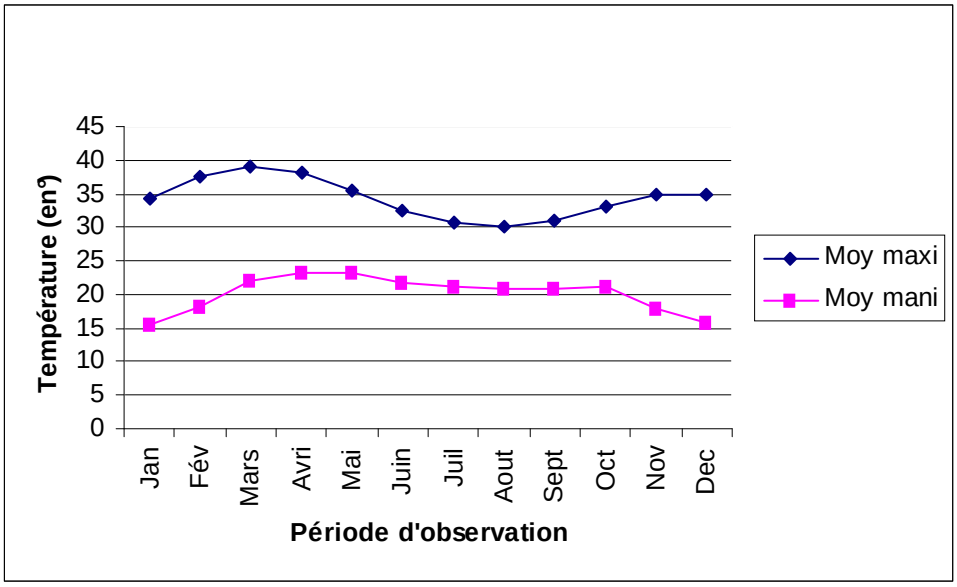

Source : Mathey 1992

La courbe de variation des températures moyennes maximales présente un maximum principal en mars, un maximum secondaire en novembre, un minimum principal en janvier et un minimum secondaire en septembre. La courbe des températures minimales est également bimodale, avec un maximum principal en avril, un maximum secondaire en octobre, un minimum principal en janvier et un minimum secondaire en août. Les courbes moins sinueuses montrent la régularité de la température mais qui reste chaude. L'évapotranspiration est maximale en avril, au début de la saison des pluies ; les premières pluies n'ont pas d'effet sur l'évapotranspiration et sur les températures :

Tableau 2 : Précipitation et évapotranspiration en début de la saison de pluie

	avril	mai	juin
Précipitations (en mm)	14	112,7	107,9
Evapotranspiration (en mm)	178	170	158

Source : Mathey 1992

La variabilité temporelle des premières pluies et les fortes évapotranspirations expliquent que les cultivateurs doivent effectuer plusieurs semis.

L'humidité relative de l'air faible pendant la saison sèche, et plus particulièrement de décembre à février, augmente au moment de l'advection de la mousson et atteint son maximum en août au cœur de la saison de pluie (tableau n°3 et graphique n°2)

L'humidité relative de l'air est très basse pendant la saison froide et remonte graduellement avec l'arrivée des premières pluies. Elle atteint son maximum en juillet et août.

Tableau 3: **Bébédjia, humidité relative de l'air pendant l'année (en %) en 1992**

Mois	Jan	Fev	Ma	Av	Mai	Ju	Jui	Ao	Sep	Oct	Nov	Dec
Moy à 6h	52	43	52	69	79	88	93	94	93	90	75	63
Moy à 12h	16	13	22	37	49	59	68	71	67	55	31	21
Moy à 18h	34	27	33	47	61	75	84	87	87	82	61	46

Source : Mathey 1992

Graphique 2 : Humidité relative de l'air en 1992

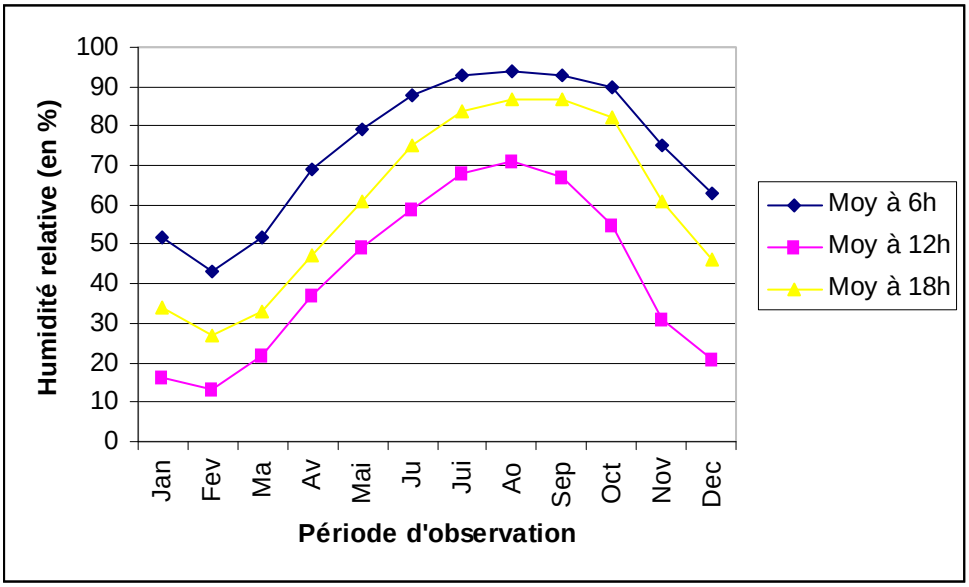

Source: Mathey 1992

Des précipitations variables dans l'espace et dans le temps

La moyenne normale (30 ans) à Bébédjia est de 1200 mm. Les saisons de pluies se succèdent mais ne se ressemblent pas. En 1940, année pluvieuse à Bébédjia, les précipitations ont commencé en avril et ont pris fin en novembre, elles ont totalisé 1069 mm. Les précipitations de juillet, août et septembre ont été supérieures à 250 mm.

Tableau 4 : Précipitations de 1940, station de Bébédjia (en mm) : exemple d'une année excédentaire

Janv.	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	**Tot**
0	0	0	14	112,7	107,9	270,2	269	206,2	63,5	25,5	0	**1069**

source : DREM

La représentation graphique (graphique n° 3) est encore plus explicite que le tableau. Elle donne la configuration d'une bonne saison de pluies.

Graphique 3 : Précipitations annuelles en 1940 (en mm), station de Bébédjia

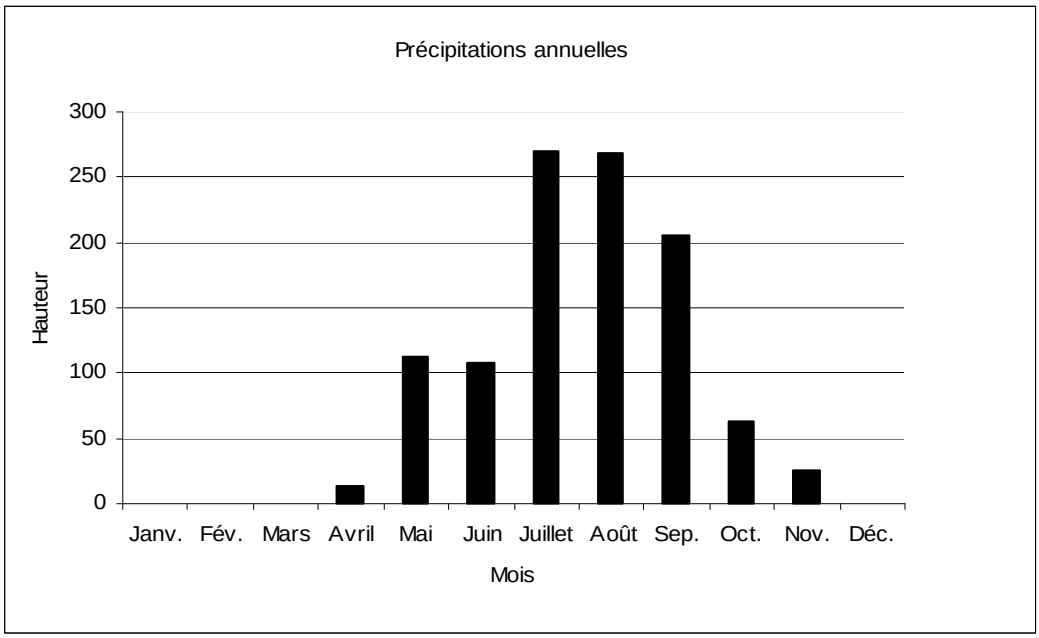

Source : DREM

En revanche, la décennie 80 a été marquée par des précipitations faibles et déficitaires. La saison des pluies n'a duré que 5 mois (de mai à septembre) et le total annuel n'a été que de 649 mm.

Tableau 5 : Précipitations de l'année 1983 (en mm) : exemple d'une année déficitaire, station de Bébédjia

Janv	Fév.	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sep.	Oct	Nov.	Déc.	Total
0	0	0	0	24,5	106,7	211,7	167,7	135,6	9,8	0	0	649 ,02

Source : DREM

Sur le graphique, la base rétrécie témoigne de la réduction du nombre des mois de la saison des pluies. Le mois d'août a pu atteindre les 200 mm, comme nous le verrons dans le graphique suivant.

Graphique 4 : Précipitation de 1983, station de Bébédjia

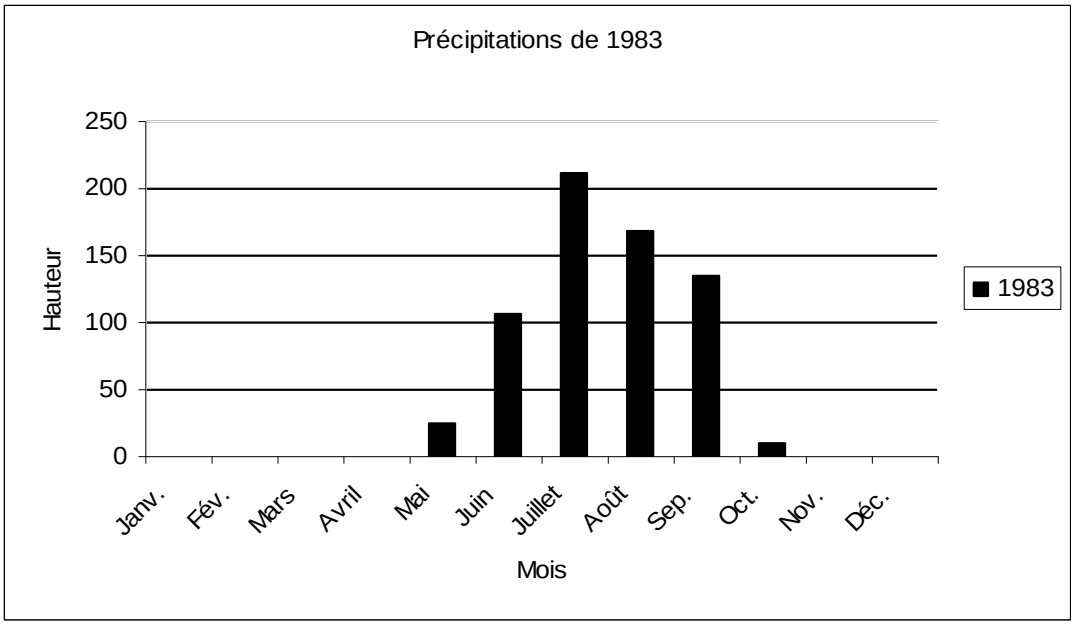

Source : DREM

En 1941 la distribution mensuelle des pluies fut très inégale : les pluies furent excédentaires en mai, déficitaires en juin et juillet et normales en août et septembre (tableau n° 6).

Tableau 6 : Précipitations de 1941 (en mm), station de Bébédjia

Mois	Janv	Fév.	Ma	Av	Mai	Ju	Jui	Août	Sep.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
Précip	0	0	0	131,9	168,5	80,1	106	240,2	104,8	10,4	1,5	0	843,4

Source : DREM

Les précipitations annuelles sont très irrégulières d'une année à l'autre, contraignant le paysan à s'adapter en jouant sur les variétés précoces et tardives et les cultures associées. Le tableau des pluviométries des années 1940 à 1944 confirme cette irrégularité. Par exemple, en 1940, il est tombé 1069 mm de pluies alors que l'année suivante, 843,4 mm seulement. Pour une même année, les précipitations ne sont pas uniformément réparties dans l'espace et dans le temps. Il arrive qu'une station reçoive de la pluie et qu'une autre à côté ne la reçoive pas. Les stations de la région n'enregistrent pas les mêmes hauteurs de pluies au cours d'une même année. Ainsi, en 1973, Baïbokoum a enregistré 1193 mm de pluie alors que Bébédjia (situé à 150 Km au sud est) n'en a enregistré que 916 ; Goré, 1243 alors que Doba, 998.

Tableau 7: Précipitations de 1940 à 1944 (en mm), station de Bébédjia

An	Janv	Fév.	Ma	Av	Mai	Ju	Jui	Août	Sep.	Oct.	Nov	Déc.	Total
1940	0	0	0	14	112,7	107,9	270,2	269	206,2	63,5	25,5	0	1069
1941	0	0	0	131,9	168,5	80,1	106	240,2	104,8	10,4	1,5	0	843,4
1942	0	0	0	33,2	164,3	110,6	377	147,4	184,8	80,4	0	0	1097,7
1943	0	0	0	15,3	84,6	179,5	314,1	459,2	171,8	113	2,5	0	1340
1944	0	0	20,5	76	79,5	117	196,4	252,7	212	79,6	0	0	954,1

Source : DREM

Les précipitations décennales présentées dans le tableau suivant montrent des périodes de pluviométrie meilleure et de pluviométrie moins bonne. On remarque que la période 1946-1950 est moins pluvieuse ainsi que la période 1980-1990. Pendant ces périodes, il est tombé moins de 1200 mm de pluies. Les périodes les plus pluvieuses sont celles de 1951-1960, 1961-1970 et 1971-1980. La décennie 1970-1980, dans l'ensemble, a enregistré une pluviométrie abondante, mais les années 1973 et 1974 sont particulièrement déficitaires.

Il y a donc tendance au relèvement des précipitations pendant la décennie 90. Cette évolution va-t-elle se poursuivre ?

Tableau 8: **Précipitations décennales, station de Bébédjia**

Année	Jan	Fév.	Ma	Avr	Mai	Juin	Juil	Ao	Sept	Oct	Nov	Déc.	Total
40-50	0	0	3,6	54,2	107,9	176,1	281,4	308	232	86,3	3,2	0	1252,9
51-60	0	6	20,6	40,1	88,1	158,7	280,3	316,4	219,9	86,6	5,7	0	1217,3
61-70	0	1	8,1	56,2	65,5	135,4	250,6	272,5	215	58,1	1	0	1373,4
71-80	0	1	5,6	40,3	89,7	129,1	273,2	262,7	160,7	60	0,4	0	1022,6
81-90	0	9	20,3	76,1	135,1	248,5	212,8	154,6	45	0,4	0	0	901,5
91-90	0	2,5	6,4	52,9	92	121,5	251,2	296	164,6	53,5	3	0	1043,4

Source : DREM

Graphique 5 : Précipitations décennales (en mm)

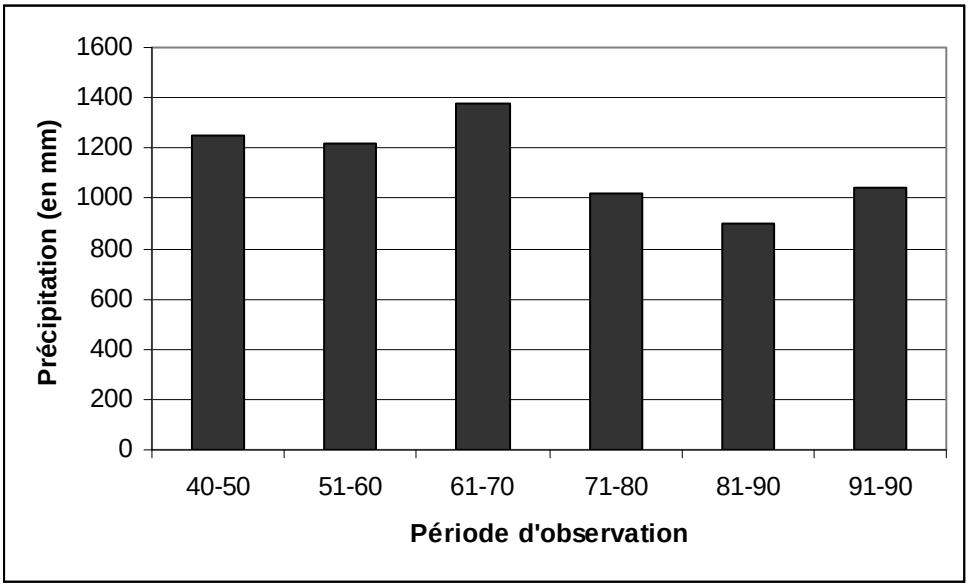

Source : DREM

Comme nous le voyons, le paysan du Logone oriental est obligé de tenir compte des composantes du climat décrites ci-dessus pour bien mener ses activités. Or, malgré les expériences acquises, il ne manque pas d'être surpris par les variations de ces composantes. Les changements climatiques induisent un nouveau mode d'exploitation. La région qui, jadis était infestée par la glossine est presque débarrassée de ce vecteur. Elle devient de ce fait une région de grand élevage comme nous le verrons plus tard. Les précipitations abondantes entretiennent un réseau hydrographique assez dense.

1.5. Le reseau hydrographique

La région du Logone Oriental est alimentée par deux cours d'eau principaux, le Logone et la Pendé et quelques cours d'eau secondaires.

Long de 1000 km, le Logone prend sa source dans les monts de l'Adamaoua au Cameroun, à 1200 m d'altitude dans la région de Ngaoundéré. Sous le nom local de « Wina » ou « Vina », il pénètre au Tchad et reçoit la Mbéré grossie de « Ngou » ou « Mbangou » à quelques kilomètres en amont de Baïbokoum, puis quelques kilomètres plus loin il reçoit la Lim. Ces trois affluents descendent des monts Yadé, prolongement oriental de l'Adamaoua. Ainsi se trouve constitué le Logone dit « occidental » qui ne reçoit plus d'affluent important jusqu'à son confluent avec la Pendé. Le Logone matérialise la limite nord et nord-ouest de la région. Il constitue avec ses affluents les principaux cours d'eau qui drainent l'Ouest de la région. Trois tronçons peuvent être distingués : le cours supérieur où le fleuve et ses affluents

coulent dans des vallées larges et encaissées dans les formations du socle et le Continental Terminal, de la source jusqu'à Laï ; le cours moyen de Laï à Bongor et le cours inférieur, de Bongor à la confluence avec le Chari à N'Djaména.

La Pendé issue elle aussi des monts Yadé, est grossie de la Bakassi. Comme le Logone, la Pendé ne reçoit aucun affluent de rive droite. Les affluents de la rive gauche sont la Nyan de Béreoumana, la Nyan de Donia et la Loule de Béro.

Plusieurs autres rivières (*kouh* : nom en langue vernaculaire des rivières), drainent la région. Ces rivières, qui étaient autrefois permanentes, sont devenues saisonnières aujourd'hui. Le caractère saisonnier de ces rivières depuis 1984 est dû à l'ensablement de leur vallée conséquence de la dégradation de leur couverture végétale. Soumises à de fortes évaporations, elles ne peuvent couler pendant toute l'année. Les forêts galeries qui les jalonnent n'existent plus parce que brûlées par les feux de brousse.

De ces rivières dépendent beaucoup de paysans agriculteurs-pêcheurs ou pêcheurs uniquement installés sur leurs rives. Les mares, reliques de ces cours d'eau, elles servent de lieux de pêche saisonnière organisée pendant la saison sèche, la morte saison.

1.5.1. Régime des cours d'eau, débits et déversement

Le Logone et ses affluents collectent et transportent les eaux déversées sur le bassin par les pluies de mousson venues du Golfe de Guinée. La nature imperméable de roche granitique de la bordure méridionale, la durée prolongée de la saison des pluies au sud du bassin, les pentes plus accusées font que chaque affluent connaît dès les premières tornades de la saison des pluies, de petites crues violentes mais très espacées. Ces flots de crues locaux s'additionnent rarement puisqu'à leur arrivée à Laï, ils ne changent pas notablement le débit d'étiage qui se maintient très bas jusqu'à fin avril. Il se prolonge jusqu'en mai actuellement (Jean Cabot, 1965).

En amont à Baïbokoum, le débit moyen annuel est estimé à 280 m^3/s, avec des débits moyens supérieurs à 900 m^3/s en août et septembre, retombant à 20 m^3/s en mars-avril. Ainsi A Moundou, le débit moyen annuel est de 365 m^3/s avec un débit maximum de 1380 m^3/s en septembre et un débit d'étiage de 40 m^3/s en avril.

L'apport de la Pendé, comparable à celui de la Lim, est à Bégouladjé à la sortie des massifs cristallins de 67,5 m^3/s en moyenne par an, le maximum d'août et septembre correspond à un débit moyen de 235 m^3/s avec un minimum d'étiage de 6,5 m^3/s en avril pour un bassin versant de 5800 km^2.

La grande crue annuelle ne commence guère avant juillet. On note un léger décalage sur la généralisation des pluies à tous les bassins versants. La pointe des crues se situe en fin septembre, début octobre. La décrue est régulière dès la fin octobre. L'étiage se situe en avril-mai. Au plus fort de la crue, les déversements du Logone inondent des plaines environnantes. On observe pendant cette période une diminution progressive des débits de l'amont vers l'aval, la conséquence des pertes subies par le fleuve. Le Logone perd ainsi, par déversement, entre Laï et le confluent du Chari 20 à 30 % de son débit. Les pertes, entre Laï et Bongor sont presque nulles en année sèche. En année de forte crue, elles dépasseraientt le milliard de mètres cubes. Dans son cours inférieur, les pertes sont importantes quelle que soit l'année et se chiffrent par plusieurs milliards de mètres cubes

Une part importante des précipitations alimente le ruissellement. Si l'alimentation des nappes est réduite, elle permet cependant un débit d'étiage de 45 à 50 cm^3 /s à Laï au moment où bon nombre de rivières du bassin sont à sec, débit entretenu par les nappes de la partie sédimentaire du bassin supérieur. On observe des suintements ou des résurgences sur la hauteur des berges, en particulier sur la rive droite de la Pendé et du Logone (à Goré, Doba, Gabri-Ngolo) au niveau du matériau beige qui constitue la partie inférieure des sables de Kélo. Ce phénomène se remarque sur la hauteur des koros.

L'existence d'une nappe profonde continue dans les koros est moins évidente. L'observation des puits des pourtours des koros montrent l'existence d'un niveau piézométrique régulier : en effet les puits sont de plus en plus profonds au fur et à mesure qu'on monte vers les sommets des koros.

Les changements climatiques des dernières décennies ont des effets significatifs sur ces rivières qui perdent de plus en plus leur caractère permanent. Leurs vallées sont largement mises en culture au fur et à mesure de leur assèchement.

L'hydrographie du bassin du Logone se trouve donc sous la dépendance étroite du régime des pluies qui concentre toutes les précipitations sur une brève période de 4 à 5 mois. A l'inondation généralisée, dans le lit majeur des vallées du haut bassin ou sur l'ensemble des plaines déprimées du bassin inférieur, succède l'amenuisement, voire l'arrêt de l'écoulement.

Cette alternance entre deux péroides aussi opposées ainsi que le régime pluviométrique ont des conséquences importantes dans le façonnement et l'évolution du relief et des sols mais aussi sur la végétation qu'ils portent.

Carte 5: Le réseau hydrographique du Sud du Tchad

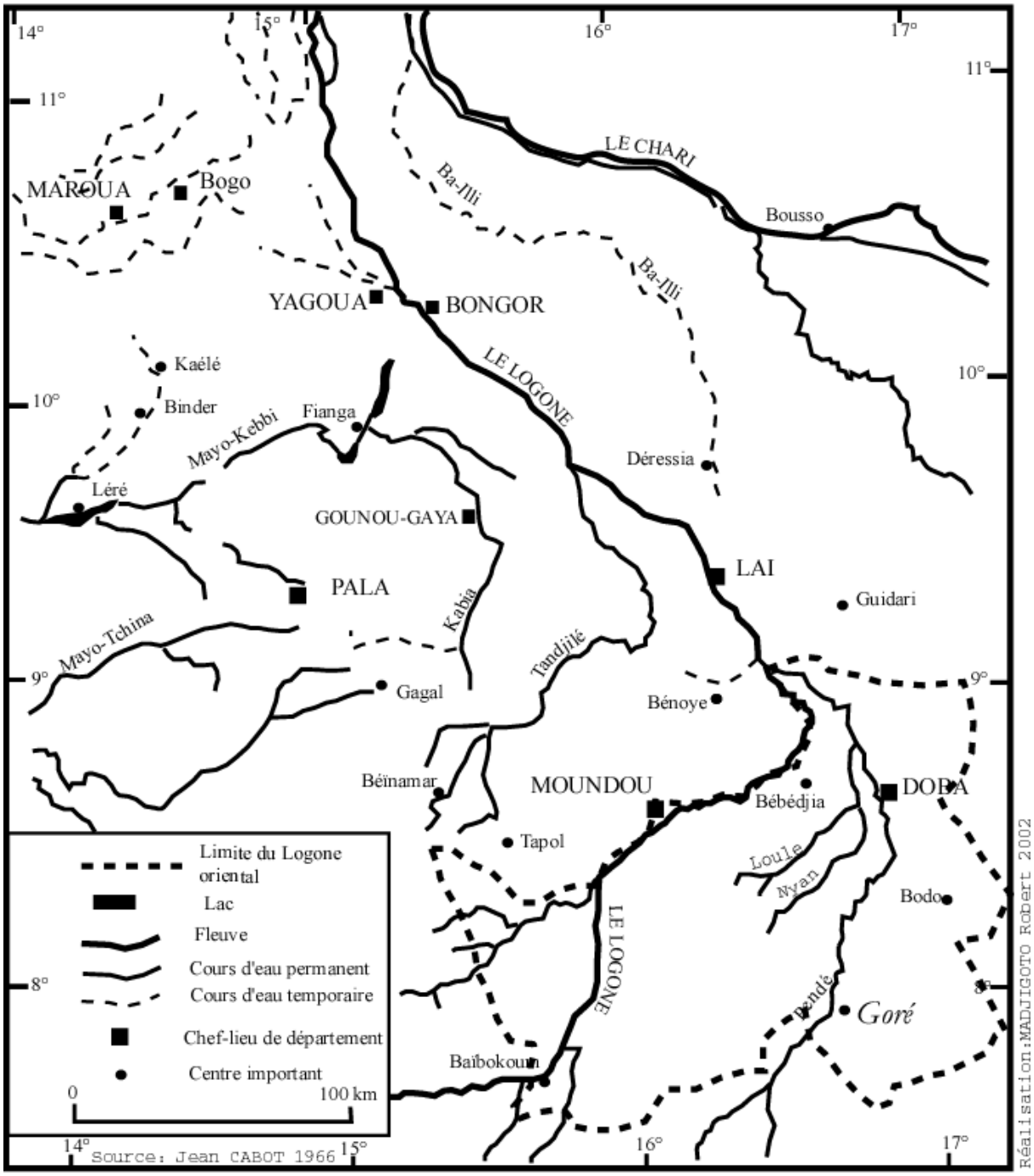

1.6. Les formations végétales

En fonction des conditions climatiques et édaphiques, on peut distinguer trois sortes de formations végétales dans le Logone oriental :

- La savane boisée forestière dense (J. Pias 1962) (photo n°1, p. 41) est le domaine des espèces suivantes : *Parkia biglobosa, Pterocarpus lucens, Vitellaria paradoxa, Prosopis africana, Swartzia madagascarensis, Daniellia oliveri, Isoberlinia doka, Uapaca togoensis, Parinari curalekaefolia.* Le sous bois est bien fourni et constitué d'arbustes comme *Annona senegalensis, Bauhinia reticulata* (qui se présente sous forme de grands arbres en certains endroits), *Bridelia ferruginea, Combretum sp, Gardenia sp, Grewia mollis, Guiera senegalensis, Hymenocardia acida, Poupartia birrea, Parinari sp., Securidaca longepedunculata, Strychnos sp., Terminalia sp.,* etc. Il est accompagné d'un tapis de hautes graminées : *Pennisetum pedicellatum, Andropogon sp.* et *Hyparrhenia sp.,* associé à *Ctenium elegans* quand la strate haute est clairsemée. Les cultures correspondent aux secteurs des clairières. Ces peuplements sont spécifiques des sols ferrugineux.
- La savane arborée due à l'action de la déforestation pour les besoins de culture, remplace la première. Moins dense que celle-ci, elle est le domaine des arbres sélectionnés par l'homme pendant le défrichement des champs : *Parkia biglobosa, Vitellaria paradoxa, Khaya senegalensis*. Les repousses les plus fréquentes au moment de la reconstitution de la jachère sont : *Combretum sp, Hymenocardia acida, Daniellia oliveri*
- La savane herbeuse. On la rencontre principalement dans les plaines d'inondation. Les espèces dominantes sont les *Andropogonées (Hyparrhenia. sp., Cymbopogon sp., Andropogon sp., …*).
- La forêt galerie. Elle borde les nombreux cours d'eau qui drainent la région.

Avec la pression démographique, la savane forestière se rétracte vers l'extrême sud de la région. La savane arborée prend de plus en plus d'espace comme nous le remarquerons sur les différentes cartes d'occupation du sol de la région (carte n° 12, p 137). Le déboisement excessif entraîne, dans les zones les plus densément peuplées, des difficultés d'approvisionnement en bois de chauffe et favorise l'érosion.

Quatre réserves de flores appelées « forêt classée » ont été créées dans les années 1950 au Logone oriental. Il s'agit de la forêt classée de Timbéri (64 000 ha), de Laramanaye (Lagnié : 521 ha), de Siagon-Yamodo (46 ha) et Ndokaga (521 ha). On peut observer une forêt de

bambous dans la région de Manang. Nous présenterons, dans l'étude diachronique, les différentes unités du paysage issues de l'interprétation des images satellitaires et des photographies aériennes pour mettre en évidence l'importance de la dégradation du couvert végétal en certains endroits de la région (carte n° 13, p 142).

Les ressources forestières sont d'une très grande utilité dans la vie du paysan. Elles sont l'unique source énergétique dont il dispose, la cuisson des aliments se faisant au bois de chauffe ou au charbon. Elles constituent les fertilisants des terres agricoles après l'abattis-brûlis. Elles fournissent plusieurs produits alimentaires d'importance capitale tels les fruits, les racines, les feuilles. Elles fournissent du fourrage à l'élevage. Dans le passé, les habitations étaient totalement faites de matière végétale. Même si les murs sont en briques, les toits des cases continuent d'être contruits en paille. La population dépend donc très largement des ressources végétales.

Photo 1: Savane arborée

Cliché J. Mbaïro, 2001 : Prospection archéologique

Conclusion

Le milieu naturel du Logone Oriental s'inscrit dans une zone climatique uniforme, le climat soudanien, qui permet une stabilité relative du point de vue hydrographique, pédologique et végétale. Les cours d'eau nombreux et quasi permanents sont bordés de forêts galeries luxuriantes. Les sols ferrugineux et ferrallitiques, qui y prévalent dans la région portent eux aussi une végétation assez abondante. La mise en culture de plus en plus extensive de ces sols, cause la destruction de leur végétation naturelle et occasionne une dégradation dont un peuplement moins dense de remplacement témoigne. A certains endroits autour des grands centres la dégradation est assez poussée pour présenter des auréoles de dénudation. Une étude plus poussée des terroirs mettra en évidence la situation réelle et actuelle de la région.

Chapitre 2 : Evolution administrative du Logone Oriental

Le Logone oriental a connu plusieurs réformes dont résulte la configuration actuelle. Il est issu de la création, en 1903, du Cercle du Logone devenu Circonscription du Logone par un arrêté de 1910. La circonscription comprenait les préfectures du Logone oriental et de la Tandjilé. L'appellation Moyen Logone est utilisée pour désigner cette circonscription (voir. cartes n°6 p 45). La circonscription du Moyen Logone est ensuite rattachée à la colonie de l'Oubangui-Chari par arrêté du 31 décembre 1925. Le département du Moyen Logone revient au Tchad par arrêté du 29 avril 1936 et à compter du 1er juillet 1936. Du 1er janvier 1935 au 30 juin 1936 il comprenait le Mayo-Kebbi (voir. cartes n°6 p 45).

A l'indépendance, par ordonnance du 29 janvier 1962, le département du Moyen Logone est scindé en trois : la préfecture du Logone oriental, du Logone occidental et de la Tandjilé (voir. carte n°6 p 45). Il ne connaît aucune réforme jusqu'au décret du 1er septembre 1999, qui subdivise la préfecture du Logone oriental en deux départements : le Département du Logone Oriental et le Département des Monts de Lam (voir. carte n°6 p 45). Le 17 septembre 2002, une autre reforme administrative crée trois départements dans l'ancienne préfecture du Logone et l'érige en Région. Un dernier décret du 10 mai 2004 fait de la sous-préfecture de Bébédjia un département dénommé Département de la Nyan. En définitive, la Région du Logone Oriental comprend 4 Départements. Des nouvelles sous-préfectures ont été créées, dont certaines ont des limites encore non déterminées.

Ces départements comportent des sous préfectures et des cantons

2.1. Le Département de la Pendé (chef-lieu Doba)

Il comporte :

- la sous-préfecture de Doba avec les cantons : Doba urbain, Doba rural, Béti, Maïbo Goulaye, Maïbo Mbaye, Mango, Nankessé, Nassian, Sama ;
- la sous-préfecture de Béboto créée en 1998 sur le ressort territorial de ce canton ;
- la sous-préfecture de Bodo créée en 1999 et comportant l'ancien canton Bodo ;
- la sous-préfecture de Kara avec l'ancien canton Kara;
- la sous-préfecture de Madana dont le ressort est à définir parce que, créé dans le canton Béboni.

Les sous-préfectures de Bodo et de Béboto viennent d'être érigées en départements en juin 2006 et dénommés respectivement Kouh Est avec chef-lieu Bodo et Kouh Ouest, chef-lieu Béboto. Le nombre des départements au Logone Oriental est donc passé à six.

2.2. Le Département de la Nya-Pendé (chef-lieu Goré)

Il regroupe :

- la sous-préfecture de Goré constituée des cantons : Goré, Timbéri et Kaba-Roangar ;
- la sous-préfecture de Yamodo érigée sur le ressort territorial de ce canton ;
- la sous-préfecture de Donia dans le canton Donia
- et une nouvelle sous-préfecture créée à Békan dans le canton Békan.

2.3. Le Département des Monts de Lam (chef-lieu Baïbokoum)

Il est constitué de :

- la sous-préfecture de Baïbokoum constituée des cantons Baïbokoum, Monts de Lam et M'Bassaye.
- la sous-préfecture de Bessao composée des cantons Bessao, Gadjibian, Oudoumia et Pandzangué ;
- la sous-préfecture de Laramanaye comprenant les cantons Laramanaye, Andoum, Bouroum, Loumbogo et Pao.
- La sous-préfecture de Baïkoro qui compte le canton Baïkoro, Miladi Boye-Bessao et Boro.
- La sous-préfecture de Mbitoye dont le ressort territorial reste à définir en 2003

2.4. Le Département de la Nya (chef-lieu Bébédjia)

Il correspond à l'ancienne sous-préfecture de Bébédjia qui dépendait du département de la Pendé, avec les cantons : Bébédjia, Miandoum Mbikou, Béboni, Béro, Komé ; ce dernier canton fut érigé en sous-préfecture depuis octobre 2002.

Ce découpage dont les logiques sont beaucoup politiques mais souvent mal comprises par la population mérite une certaine analyse.

Carte 6: Evolution administrative du Logone Oriental

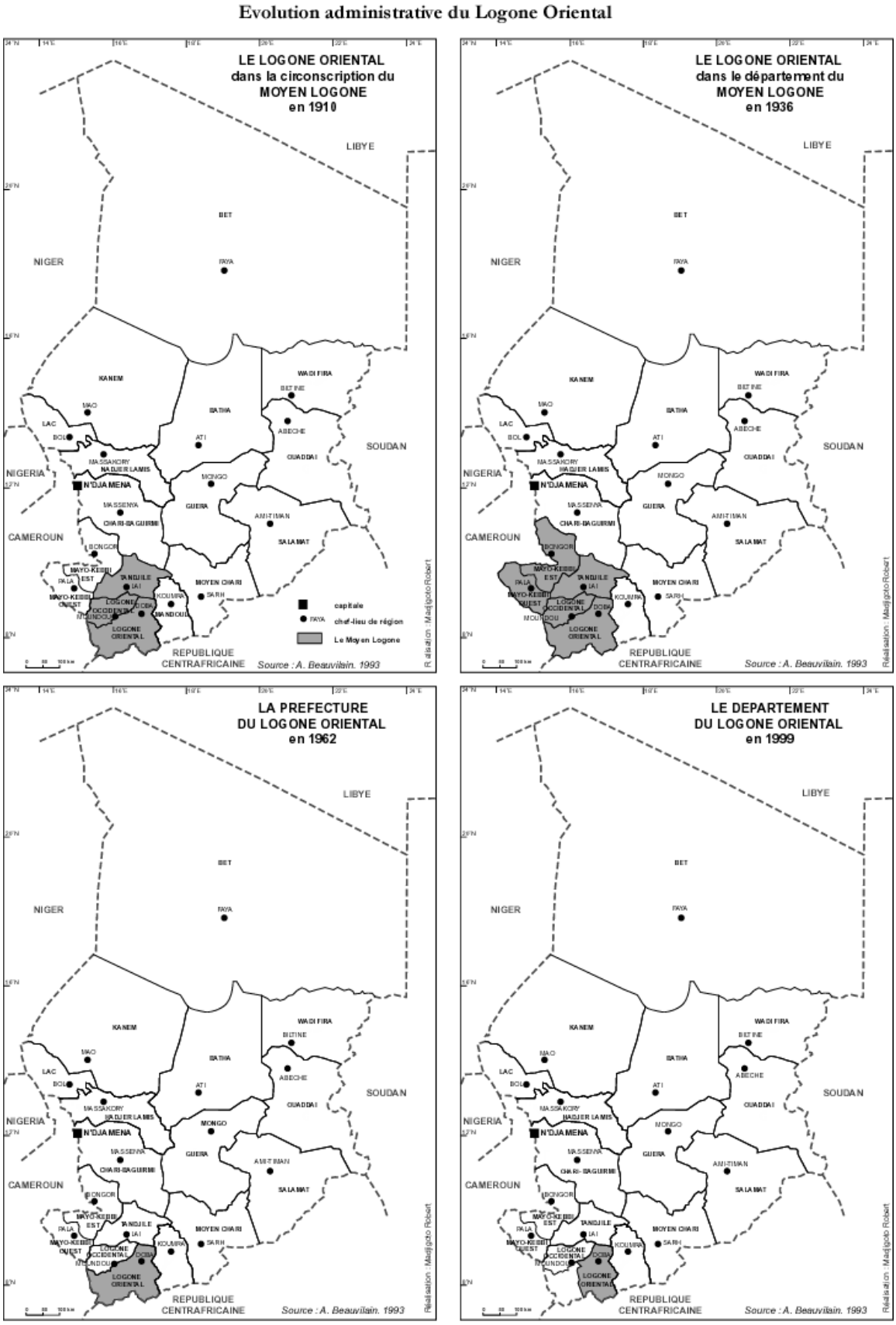

2.5. Analyses des réformes administratives

Les reformes administratives enclanchées depuis 1999 entrent dans la politique de décentralisation réclamée par la conférence nationale de 1993. Mais le processus n'est pas suivi par des moyens conséquents. Ces réformes administratives non précédées par la construction d'infrastructures ne sont pas sans conséquences sur le fonctionnement de l'administration en place. L'érection en région appelle la nomination d'un Gouverneur qui vient prendre le bureau du Préfet, qui à son tour prend celui du sous-préfet rural qui doit chercher à s'installer comme il le peut en attendant la construction de nouveaux bureaux et bâtiments administratifs. Se pose aussi le problème de la valorisation de la fonction des administrateurs. Les fonctions de sous-préfet et de préfet se trouvent localement dégradées par l'arrivée d'un gouverneur supérieur à eux dans la hiérarchie administrative. Tous ces administrateurs se trouvent dans le même chef-lieu de la circonscription.

La nouvelle réforme en cours est diversement appréciée. Certains l'interprètent comme une volonté de l'Etat de mettre sous surveillance militaire les régions réfractaires. Ceci se remarque par la nommination à la tête de régions des gouverneurs qui sont pour la majorité d'anciens militaires (Région du Logone Oriental, du Logone Occidental, du Moyen Chari, de la Tandjilé, …,). On peut penser être pendant la période coloniale où la colonie du Tchad est dénommée territoire militaire du Tchad. Les pouvoirs publics présentent la réforme administrative comme une politique consistant à rapprocher l'administration des administrés. C'est ainsi que des chefs-lieux de canton ont été érigés en sous-préfecture. La situation de la Région comme zone productrice du pétrole fait que ces nouveaux pouvoirs sont une source de profit potentielle. C'est pourquoi des chefs dont les cantons sont érigés en sous-préfecture regardent d'un air frustré le partage ou l'escamotage de leur pouvoir. Le règlement des conflits entre les habitants, qui se faisait devant les chefs de canton se fera dorénavant devant les chefs de brigade. On note également la multiplication des conflits liés à la gestion des marchés hebdomadaires, dont les redevances revenaient au chef de canton et qu'il devra maintenant partager avec le sous-préfet et/ou le chef de brigade. Certaines promotions ont été faites dans un but politique ou stratégique. Des chefs de canton dévoués à la cause du pouvoir actuel ont vu leur canton promu sous-préfecture et sont désignés à la tête de cette entité (exemple du canton Donia). D'autres considérés bastions de l'opposition sont érigés en sous-préfecture. Ce qui permet d'y envoyer des hommes du pouvoir pour mieux les contrôler. C'est le cas des cantons Béboto et Bodo. Le climat entre les autorités civiles et militaires et la population est loin d'être serein. Certains voient en ces promotions une occasion de

s'affranchir de la tutelle de l'ancienne sous-préfecture ou de l'ancien canton. Bodo, un canton du PA (Poste administratif) de Béboto a aujourd'hui les mêmes prérogatives et n'a plus de compte à lui rendre parce qu'il est devenu lui aussi sous-préfecture. Certains changements administratifs sont interprétées comme un cadeau du pouvoir à ces chefs-lieux à qui on avait fait des promesses pendant les campagnes électorales.

Si ici les conflits ne sont pas ouverts, ailleurs au Mayo-Kebbi, en 2002,dans la zone Kim, cette réforme a engendré des conflits qui se sont soldés par des morts d'hommes si bien que le pouvoir fut obligé de prendre des dispositions particulières en érigeant les deux villages en sous-préfectures

Une des conséquences, et non des moindres, est l'impossibilité d'entreprendre des activités s'inscrivant dans un espace bien limité. L'Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques (INSEED) voulant entreprendre des travaux cartographiques pour le prochain recensement général de la population s'est heurté à ce problème. Des villages sont érigés directement en sous-préfecture alors qu'ils dépendaient d'abord d'un canton, puis d'une sous préfecture. Il paraît très difficile de soustraire certains villages de l'ancien canton devenu aussi sous-préfecture pour les rattacher à la nouvelle. Il s'agit précisément des villages Koundoul et Logone Gana qui sont des villages du Canton Mandélia au Sud de N'Djaména devenu sous-préfecture puis chef-lieu de département.

Certaines sous-préfectures ne disposent pas d'infrastructures nécessaires répondant aux besoins administratifs de ces entités. On peut citer en exemple les sous-préfectures créées à Békan et à Komé qui ne disposent pas de bureau. Certains de ces cantons ne sont ni étendus ni très peuplés. Le cas de Donia est très parlant de ce point de vue : son chef a voulu en juillet 2003 agrandir son canton devenu sous-préfecture, par annexion des villages de Gongtou et Kaga, ce qui constitue une source de conflit avec le chef de canton de Timbéri au sud et celui de Miandoum à l'Est. Par communiqués diffusés à la radio, les parents du chef de village de Kaga dans le canton Miandoum et le sous-préfet chef de canton de Donia s'accusent mutuellement. Les premiers accusent le sous-préfet chef de canton d'attenter à la vie du chef de village de Kaga afin de pouvoir l'annexer et le second rejette cette accusations, et soutient que le village appartient à son canton car créé par les ressortissants de son canton en quête des terres cultivables. Or en réalité, la plus grande partie de la population du village Kaga reconnaît appartenir au canton Miandoum.

Certains voient dans ces promotions accompagnées de nominations d'agents administratifs fidèles au pouvoir une façon de quadriller la région pour parer d'éventuels mouvements de contestation contre la répartition des ressources pétrolières. Des vastes entités

où les habitants sont unis constitueraient une menace pour le pouvoir. Cette politique obéit au vieux principe de « diviser pour régner ».

Certains cantons non érigés en sous-préfecture seraient des bastions de l'opposition. C'est le cas du canton de Timbéri dont le chef est considéré comme anti-musulman ou anti-éleveur ou anti-MPS (Mouvement Patriotique du Salut, parti au pouvoir). Le Chef rejette ces accusations mais reconnaît prendre souvent la défense de sa population quand survient un problème entre elle et les éleveurs ou les agents du pouvoir.

La dernière raison est d'ordre politique car la circonscription électorale au Tchad est la sous-préfecture. Un canton érigé en sous-préfecture sera représenté à l'assemblée nationale par un député. Ce qui est un enjeu de taille vus les avantages liés à cette fonction. C'est pourquoi les pouvoirs publics misent beaucoup sur l'appartenance politique avant de procéder à la promotion de ces cantons en sous-préfecture.

Pour contribuer à la cohésion des unités administratives actuelles et afin de mieux encadrer « leurs frères » et se constituer en porte parole, les ressortissants du Logone Oriental vivant en ville (N'Djaména et Moundou) mettent sur pied des associations pour le développement de leur préfecture, de leur sous préfecture ou de leur canton. On peut citer en exemple l'ADELOR (Association pour le Développement du Logone Oriental), l'AJDG (l'Association des Jeunes pour le Développement de la sous préfecture de Goré), l'ADSB (l'Association pour le Développement de la Sous-préfecture de Bodo) l'ADECAT (l'Association pour Développement du Canton Timbéri), l'ADICAM (l'Association pour le Développement et la Défense des Intérêts du Canton Miandoum) pour ne citer que celles-là. Ces associations veulent se constituer en partenaires de développement susceptibles de discuter avec les acteurs intervenant dans leur zone (ESSO, ONG, etc.). Elles sont un appui surtout pour le FACIL (Fonds d'Actions Concertés d'Initiative Locale) qui réalise des infrastructures dans le cadre des retombées du projet. La seule chose à déplorer est que ces associations de création récente, dont le siège se situe dans les villes (N'Djaména, Moundou, Doba), manquent des cadres susceptibles de générer des relations synergiques entre les ruraux et les représentants du pouvoir (local, régional, national) et les ONG.

En définitive, la reforme administrative, loin de faire l'unanimité, a réveillé les querelles latentes de frontières et les velléités expansionnistes de certaines autorités. Son appropriation par la population nécessiterait un travail de sensibilisation. La tâche est immense pour le ministère de la décentralisation créé à cet effet. Par ailleurs il serait judicieux de définir clairement les limites du pouvoir entre les chefs traditionnels et les nouveaux chefs

administratifs pour éviter des conflits d'intérêt dommageables pour le développement de la région.

Les réformes administratives survenues au même moment que le projet pétrole et permettant l'apparition de nouvelles autorités dans les cantons sont difficilement acceptées dans la région. Nous tenterons dans ce qui suit d'expliquer les causes réelles de cette dissension entre la population du Logone Oriental et les nouveaux représentants de l'Etat. Elles semblent étroitement liées à l'histoire récente de la région.

Chapitre 3 : Histoire du Logone Oriental

De la période précoloniale jusqu'à nos jours beaucoup d'évènements ont bousculé le Logone Oriental et l'ont profondément marqué.

3.1. La période des grandes razzias et d'expéditions interethniques

L'inorganisation des peuples du sud sous la responsabilité des chefferies antagonistes s'oppose à l'égémonie des grands empires dans la zone sahélienne (empire du Kanem, du Ouaddaï, du Baguirmi, etc.). La forte implication de ces empires dans la traite des esclaves en direction du Fezzan et du Soudan entraîne des conflits entre eux. Le Ouaddaï évince le Baguirmi du Sahel et de la région du Salamat. Le Baguirmi ne pourait se tourner que vers les zones méridionales. Mais l'esclavage n'avait atteint le sud que très tard dans la deuxième moitié du XIXème siècle. Il commence à se faire sentir dans le bassin du lac Tchad surtout à partir de 1860-1870. Il précéde de peu le début de la colonisation. Au sujet du pays sara Jean-Pierre Magnant écrivit : « *A partir de 1850, le pays sara est donc pris en tenaille entre trois puissances : à l'ouest, les lamidats foulbés (comme Rey Bouba et Ngaoundéré), au nord le Baguirmi, à l'est, le Ouaddaï et ses dépendants (arabes du Salamat, Dar El Kouti). Ces Etats Musulmans fondaient leur puissance sur le commerce d'esclaves. Certes, ils n'eurent ni les uns ni les autres la force de commettre en pays sara de ravages qui contribuent à dépeupler définitivement les régions orientales de l'actuelle RCA au moment de ce qui semble avoir été une épidémie de variole. Les razzias pratiquèrent néanmoins des coupes sombres dans les populations païennes et, si le pays sara fut moins touché que le Guéra, il perdit sans doute plusieurs centaines de milliers d'hommes entre 1860 et 1910* ».

La présence des Baguirmiens semble avoir longtemps été la seule à marquer la région. La population sara elle-même a pris une part active dans cet esclavage. Nachtigal évoquait cette participation des auxiliaires païens du Baguirmi lors de la razzia à laquelle il assista en 1872 : « *Approximately the same number of Pagans Sara, Bua, Ndam, Tumak, but without any cavalery, accompanied us* »[1]. G. Bruel note dans un rapport de mission de 1903, l'ampleur du fait dans les lignes suivantes : *« En plus des razzias fullata et Baguirmiennes, les pays soumis devaient payer au Baguirmi en captifs et le commerce de ces derniers se faisait d'une façon continue tant à destination du Baguirmi et du Ouaddaï que du Bornou, de l'Adamaoua et des pays Haoussa. Pendant la saison sèche 1902-1903, les razzias baguirmiennes avaient eu une*

[1] Nachtigal G . Sahara and Sudan, III, The Chad Basin and Bagirmi, Trad. Allan G.B. Fisher et Humphrey J. Fisher, Ed. C Hurst & Company, London, 1987, pp. 340-341 in G. Magrin 2000, T1, p. 31

ampleur inaccoutumée. Tout le monde sentait que nous n'avions pas l'intention de tolérer indéfiniment les razzias et les traites : aussi tous voulaient profiter de ces derniers jours de tolérance ».

A la veille de la colonisation, les razzias ont pris une grande ampleur et les esclavagistes redoublent d'ardeur. *« Pendant ce temps, le Barma opérait à hauteur de Laï et razziait Nangtchoa, Noungtchéré, Dallé, Birin, Bane, etc.(...). Le Barma et le Fatcha ramenèrent au Baguirmi au moins 3000 à 3500 esclaves et 1 100 chevaux. Le convoi de l'un d'eux traversa le Chari près de Mandjaffa et les gens qui le virent l'évaluèrent à 2000 personnes. Le Fatcha prit aussi beaucoup de bétail chez les Dorés des environs de Toba.*

Pendant ce temps, le Chef Baguirmien Katourli opérait entre le Chari et le Logone avec l'aide des Toumaks de l'Alifa Goumbougou et divers autres alliés. Il passa par Koumra, Kamba, Bangoul, Doubenanga, Baïdo, Bendjondo, Koumer, Dokolo, Maïdou, Bubo, Nandagui, Paragué, etc., visitant ainsi tout le nord du pays Mbaï et un coin de celui des Sara et des Gouleï. Il envoya ses prises en 3 convois (peut-être même cinq d'après certains renseignements) et c'est ce dernier d'entre eux, fort de 1300 esclaves au moins (c'était parait-il plus nombreux que l'administrateur Bruel rencontra à Kouno le 19 mai 1903) ».

Le danger venait aussi de l'Ouest mais s'inscrivait dans le circuit habituel du commerce :

« (...) Des pays Haoussas, du Bornou, on venait jusqu'à Goundi et Daï acheter des esclaves. On payait avec le mil, du fer, du cuivre, des perles, des étoffes, etc. Les marchands faisaient d'abord le colportage, se procuraient des bénéfices en vendant les marchandises, perles, étoffes, cuivre, etc., dans les régions où l'on en manquait. Ils achetaient quelques esclaves pour porter les marchandises et au moment où ils se décidaient à rentrer chez eux, ils troquaient tout ce qu'ils possédaient contre des esclaves qui sont une richesse qui marche et qui augmente de valeur à mesure que l'on s'éloigne des pays fétichistes ».

La fin du XIXème siècle est marquée par une réaction en chaîne dans les pays sara, où l'on razzie ses voisins pour gagner les faveurs du Baguirmi, et ainsi éviter d'être razzié à son tour. La chefferie du canton de Bébédjia et de Béboni dans la sous-préfecture de Bébédjia aurait été créée par les Baguirmiens ou des familles ayant fait allégeance à Massénya.

Durant ces razzias, la population fut contrainte de se réfugier en brousse. C'est une stratégie de survie plutôt qu'une relation de vassalité entre les empires du nord et les peuples du sud.

A l'ouest les lamibés foulbés (Rey Bouba, Ngaoundéré) interviennent à l'est dans le pays Laka après une installation pacifique chez les Moundang et les Massa. Les Peuls ainsi infiltrés se soumettent aux chefs locaux. Ils ne font pas de prosélytisme jusqu'à l'appel d'Ousmane

dan Fodio qui se pare du titre du Commandeur des croyants en 1804. Le Nord du Cameroun est organisé en Lamidats regroupés sous l'autorité d'Adama installé à Yola. Les Fulbés attaquent les Moundang de Léré. Ils conquièrent Binder et temporairement Léré en 1812.

A la mort d'Adama en 1847, les principaux lamibés prennent peu à peu leur autonomie. A la périphérie des pays du Logone, les plus importants sont Rey Bouba, de Binder et Maroua. Les nouveaux seigneurs recherchent, avant tout, à exploiter au mieux les tribus Kirdi environnantes. Le souvenir des incursions en pays Moundang, Toupouri, Laka reste encore vivace dans les mémoires collectives de ces peuples.

Le terme Laka viendrait de cette situation où un habitant, parlant de l'invasion foulbé disait : « *Bandjé laka ci laka laka* » qui se traduit par « les ennemis nous ont piétinés ». Parmi les lamidats peuls, jusqu'aujourd'hui le terme laka est synonyme d'esclave

On raconte que les « Banbadjé », autre appellation des foulbés, sont passés et ont tout brûlé sur leur passage. Les captifs sont ramenés à Rey ou à Ngaoundéré pour servir dans la cour des rois. Les razzias foulbées sont allées plus loin à l'est du pays. Lapie, ancien gouverneur de l'AEF rapporte dans son livre « Mes tournées au Tchad » : « *Le 16 mai 1903, à Koumra, on trouve sous les arbres un grand nombre de cavaliers, de femmes et d'enfants. On apprit qu'ils venaient d'évacuer le pays du sud ouest devant deux razzias fellatas (Foulbés) qui avaient leur centre à Bendjondo et qui actuellement se trouvaient du côté de Peni.*
Le lendemain on arrive dans la matinée à l'emplacement du village de Péni. Toutes les cases étaient brûlées, les plantations foulées par les pieds des chevaux. A onze heures et demie, les Saras qui avaient suivi la colonne depuis Koumra pour récupérer le pays sous notre protection, arrivèrent affolés en annonçant que les Fellatas attaquaient en masse un quartier du village. Le Lieutenant Faure détacha une patrouille de six hommes appuyés par des cavaliers indigènes. A cinq cent mètres du camp elle se heurte aux Foulbés qu'elle reçut avec quelques coups de salve. Ne s'attendant pas du tout à cette réception, surpris par ces feux rapides (eux n'avaient pas un seul fusil), cette masse que le Lieutenant évalue à 4000 personnes prit la fuite. Une bande de 200 cavaliers passa devant le Lieutenant Faure qui ne tira pas dessus, croyant qu'elle était composée des Saras. Au bout de deux heures la patrouille rentra, annonçant qu'elle avait tué 20 hommes. Elle ramenait un cheval et des armes, sagaies, carquois, flèches, arcs.
Encouragés par la fuite des Fellatas, qui s'était transformée promptement en une déroute, par suite de panique, les cavaliers saras avaient poursuivi leurs ennemis et en avaient massacrés un grand nombre. Ils rentraient à six heures du soir avec une vingtaine de blessés.

De notre côté, nous n'avons personne de touchée. Les Fellatas auraient perdu environ 200 personnes.

Les prisonniers faits, dirent qu'ils étaient originaires de Ngaoundéré, des centres de Boubandjida, c'est-à-dire de l'Adamaoua allemand. Le 20, le détachement traversa les restes d'un camp fellata où l'on compta 850 à 900 cases et, aussitôt après on trouva le long de la dépression que l'on suivait, environ 150 cadavres de femmes et d'enfants traînards qui n'avaient pas suivi le gros de Fellatas et qui avaient été massacrés par les Saras.

Toute la région traversée du 19 au 27 mai était complètement dévastée, tous les villages étaient brûlés, toutes les calebasses, les jarres, les poteries diverses étaient en miettes.

Les Fellatas quittaient l'Adamaoua en mars et opérèrent dans le bassin du Logone en avril et mai. Il n'est pas téméraire d'admettre qu'en une année en moyenne 10 000 personnes disparaissent de cette région, soit qu'elles fussent exportées comme esclaves, soit qu'elles aient été tuées pendant les razzias ou les guerres que l'on se faisait pour se procurer des esclaves, soit qu'elles mourussent de fatigue, de faim ou de soif sur les longues routes d'exil.

Aux cavaliers armés de lances, d'arcs, tout en s'assurant d'appréciables profits, les agriculteurs « kirdi » n'avaient d'autre défense que leur piétaille mal protégée par des boucliers de roseaux, armés de bâtons, au mieux de couteaux de jet. Les razzieurs se retirent après avoir pillés les villages auxquels ils mettent le feu, repartent avec un troupeau de jeunes gens et de jeunes filles destinées à la traite.

L'esclavage était une réalité vécue au sein des sociétés méridionales, même s'il n'alimentait pas un commerce important (C.Bouquet, 1982, p 53). Les populations lancent des expéditions pour se procurer des esclaves pour aller les vendre dans un village ami ou allié. Ellen P. Brown (1983) l'a décrit dans la société Nar du Moyen-Chari : « *On pouvait s'emparer d'un membre d'un autre village en faire son esclave si l'occasion se présente. On justifie parfois un tel acte en le définissant comme un geste d'auto-assistance. A l'occasion d'une dette d'argent, une dot en général laissée impayée, le prêteur considérait tout à fait normal de s'approprier comme esclave en guise de paiement un parent du débiteur,..., être seul, être faible ou appartenir à un autre village suffisait à faire de vous un esclave potentiel. Les habitants des villages voyagent rarement à cause des « uaigi » (ravisseurs) ».* Les villages sont ainsi sur le qui-vive parce qu'ils craignent l'attaque des « *Bandjé* en (Ngambaye)», les ennemis.

L'autre cause de conflit entre les villages est l'expédition après le décès d'un habitant du village. S'appuyant sur le principe que l'on ne meurt pas de mort naturelle, on organise des expéditions lors du décès d'un parent pour se venger de sa mort. Les hommes vaillants du

village doivent ramener la main d'une victime avant que le corps ne soit enterré car il ne doit pas être enseveli seul. Lors de cette « *Waye* » ou vengeance collective, on frappe sans distinction et malheur à quiconque se trouve en ce moment sur le passage. On s'abat sur lui, on le tue, on l'ampute de la main qu'on ramène fixée sur la pointe de la sagaie. A l'approche du village, les femmes louent la bravoure de ces guerriers. L'incitation des femmes est si puissante que les hommes, pour préserver leur honneur, ne peuvent se dérober.

A son tour, le village dont le ressortissant vient d'être exécuté, après enquête, peut organiser une expédition punitive, et ainsi peuvent naître des conflits entre ces villages. Pour mettre fin à ces conflits il faudra établir des liens de mariage. En effet deux villages qui échangent des femmes sont *de facto* des alliés et se portent secours.

On se rend compte que pour leur sécurité les populations étaient obligées de demeurer fugitives en brousse, dans leurs propres régions. Les villages vivent presque en autarcie. Il a fallu l'avènement de la colonisation pour que les villages s'ouvrent les uns aux autres. Les populations ont vite fait de s'allier aux colonisateurs pour avoir la paix. La colonisation a mis fin à ces agissements tout en apportant d'autres contraintes**.**

3.2. La période coloniale

Comme dans la plupart des territoires africains, le regard des premiers colonisateurs était orienté par une double logique : ethnologique - classer les réalités humaines rencontrées pour savoir comment les administrer - et économique - évaluer les ressources potentielles des territoires afin de rentabiliser leur occupation[1]. Le colonisateur différencie les peuples du nord musulman, pastoral et nomade et le sud animiste, peuplé des céréaliculteurs sédentaires, aux sociétés « acéphales ». Le Nord est présenté de manière ambivalente, à la fois respecté et redouté, à travers les capacités de mobilisation que l'on prête à l'islam. Le sud par contre est d'abord perçu de façon plus négative. Pour des raisons ethnographiques évidentes, l'inorganisation apparente des sociétés lignagères ne suscite guère l'enthousiasme des administrateurs et des militaires. Toutefois, ses ressources naturelles et le caractère des peuples introduisent une autre appréciation. Gouraud, ancien administrateur du territoire parle du Tchad comme d'un pays de l'eau, « *avec ses fleuves Congo, Oubangui, Chari et le grand lac* », pour l'opposer au « *pays de sable* ». Pour maintenir la liaison et protéger l'arrière pays fertile et peuplé contre les pillards et les négriers, il choisit des auxiliaires administratifs parmi les ethnies du sud, privilégiant notamment les Sara, « *la plus belle race que nous ayons*

[1] G. Magrin, 2000

rencontrée en Afrique » dira le Gouverneur Clozel[2]. Les Sara sont reconnus à la fois comme les meilleurs soldats et d'infatigables travailleurs. Ainsi, les administrateurs du Tchad prennent soin de concentrer le recrutement des tirailleurs et de la main d'œuvre dans la zone méridionale particulièrement en pays Sara. Pendant la construction du chemin de fer Congo-Océan (1921-1934) le Tchad est abondamment mis à contribution pour fournir de la main d'œuvre, quand, à partir de 1924-25, les contrées sous peuplées du Congo ne sont plus en mesure de subvenir aux besoins du chantier. 20 000 personnes y sont recrutées entre 1927 et 1934, dont 90 % sont Sara, et 13 000 originaires du seul Moyen Chari[3] . Entre 1924 et 1936, 8 000 hommes du Logone Oriental sont réquisitionnés pour aller travailler dans le projet Chemin de Fer Congo-Océan.

Cette perception duale de l'espace et des hommes se traduit par ailleurs par une politique coloniale très différente au plan économique. Dans le meilleur des cas, on distingue une partie nord d'intérêt pastoral d'une zone méridionale strictement agricole. La phase décisive est l'introduction du coton au Tchad en 1927. Le système cotonnier qui se met en place à la fin des années 1920 repose sur une base conventionnelle entre les sociétés concessionnaires et l'administration coloniale. Il est prévu que l'administration encourage la culture du coton. La société cotonnière bénéficie du monopole d'achat de la récolte sur l'étendue de sa concession, mais il lui échoit également l'obligation d'acheter au moins 80 % de la production. Monopole et obligation d'achat, fixation annuelle du prix par l'autorité politique demeurent parmi les éléments les plus pérennes du système. Au lendemain de la deuxième guerre mondiale, dans le souci d'augmenter la production, dans le cadre de la nouvelle politique de développement des territoires coloniaux, l'Etat engage des études aboutissant à la création de l'IRCT (Institut pour la Recherche sur le Coton et Textile) en 1946, suivi de celle de la CFDT (Compagnie Française de Développement du Textile) en 1949 chargée de promouvoir la culture du coton. La contribution de l'administration à l'instauration du système consiste en la mise en place d'un encadrement d'autant plus indispensable que la culture du coton devient obligatoire et qu'elle était auparavant inconnue de la quasi-totalité des paysans. Dans les premiers temps, devant l'insuffisance des moyens humains disponibles, la collaboration des chefs traditionnels s'avère indispensable. Elle s'acquière notamment par l'instauration des primes d'intéressement versées aux chefs de village et de canton. Au cours des années 1950-1960, l'encadrement se densifie

[2] Gouraud, 1944, IV

[3] Azevedo M., "The human price of development : the Brazzaville railroad and the Sara of Chad" in African Studies Review, vol XXIV N° 1 mars 1981 pp. 11-14 cité par G. Magrin, opcit, p.33

progressivement si bien qu'au début de 1960 on compte environ un agent d'agriculture spécialisé pour 625 producteurs. Ces agents sont appelés « Boys coton » avant d'être rebaptisés « surveillants de culture » au milieu des années 1960. Leur fonction consiste à se rendre dès le mois de mars dans les villages où ils recensent les cultivateurs imposables (tous les adultes de 15 à 50 ans), en déduisent le nombre de cordes de coton (71X71 m) à faire débrousser, orientent le piquetage (bornage), le défrichage, puis guident les producteurs dans les principaux moments de la culture. Les agents exigent un semis précoce et des sarclages méticuleux, conditions d'un bon rendement.

La culture du coton introduit des transformations notables dans les systèmes agricoles. Dans un premier temps (1928-1936), le coton s'établit sur de vastes champs collectifs villageois, distincts des champs vivriers traditionnels. A partir de 1937, la disparition des champs collectifs, mal acceptés par les paysans, et qui se révèlent un cadre peu efficace pour contrôler la production, amène la culture du coton sur des champs individuels groupés par soles. Elle s'intègre alors dans les combinaisons antérieures en les modifiant. Mais le coton est ressenti comme un instrument d'oppression étatique. Ainsi, dès l'origine, devant la nécessité de parvenir rapidement à des résultats, le coton est imposé aux cultivateurs des moyens de violence légale sont mobilisés à son service. Des moyens de police sont utilisés dès les premiers essais importants de la fin des années 1920. Ensuite, les conventions entre l'administration et les compagnies cotonnières impliquent la mise en place des moyens coercitifs au service du système cotonnier. Chaque agriculteur imposable doit d'abord participer à l'exploitation d'un champ collectif, puis à partir de 1936, il doit cultiver une corde de coton. Un arrêté du gouverneur général de l'AEF du 18 décembre 1939 inscrit cette obligation dans le cadre judiciaire, en instituant comme infraction passible de sanctions de police toute opposition ou obstacle aux cultures.

L'usage généralisé de la force fut justifié par la très grande impopularité de la nouvelle culture auprès des paysans. Celle-ci apparait en effet comme une innovation imposée brutalement de l'extérieur, altérant profondément le contexte technique et social de la production sans que les producteurs y trouvent, du moins au départ, le moindre intérêt. Le coton incarne à leurs yeux la violence coloniale. Les châtiments pour les récalcitrants vont de trente coups de cravache aux travaux forcés.

Aux côtés de l'encadrement technique mis en place par l'administration le développement cotonnier permet le renforcement du pouvoir de certains chefs. Responsables à la fois de la production du coton et du recouvrement de l'impôt dans leurs villages et cantons, les plus habiles savent mettre à profit leur autorité nouvelle à des fins

d'enrichissement personnel. Ainsi, ils font souvent travailler gratuitement leurs administrés sur leurs propres champs. Dans le cas du système collectif, 1/5 des recettes revient au chef de village. En 1954, 5,6 % des recettes revenaient aux chefs de canton du Logone et 7,5 % dans le district de Moundou (l'intéressement fut assuré par des primes proportionnelles à la production, ce qui n'empêche pas les abus). Le mil cultivé après le coton revenait également au chef. Les chefs multiplient des « patias » (leurs serviteurs) pour surveiller les champs. Ceux-ci en profitent pour faire cultiver des champs à leur compte.

Une enquête menée en 1954 révéla ainsi que 90 % des cultures cotonnières du canton Déli dans le district de Moundou reviennent au chef de canton Miandoum et à la horde des patias dont il s'est entouré. C'est là un cas extrême. Mais la longue suite des troubles suscités au Logone par cette situation montre qu'elle est devenue insupportable. Meurtres et lynchages des chefs et leur patias à Baïbokoum en 1946, à Bodo en 1949, à Moundou en 1950, dissidence de Bédiondouli sur Doba la même année. Pourtant, l'introduction du coton constitue une ouverture à l'économie de marché du pays.

Après la présence « salvatrice » des colonisateurs il fallut déchanter. Le paiement de l'impôt, la culture obligatoire du coton et la réquisition des hommes pour les travaux forcés ont traumatisé les peuples au Sud. A la veille des indépendances, les nouveaux politiciens ont fait de la lutte contre les pratiques du colonisateur leur cheval de bataille. Ainsi, Le Parti Progressiste Tchadien, né en 1947 en tant que section locale du Rassemblement Démocratique Africain de Félix Houphouët Boigny et dont Gabriel Lisette, député du Tchad est le fondateur, élu en 1946 a pour mot d'ordre "Plus de coton ! Plus d'impôts ! Plus de chefs !" Par ce slogan, il a réussi à rallier beaucoup des cadres et des fonctionnaires. A l'opposé, un second parti, émanation du Rassemblement pour le Peuple Français (RPF), représentant les anciens combattants, la chefferie traditionnelle et les commerçants bénéficiant de la largesse du colonisateur, vient faire pendant à cette affiche réformatrice démagogique. Ce parti a aussi marqué la mémoire des anciens. La répression dans le sang des émeutes de Bébalem le 16 avril 1952 par l'armée coloniale avait traumatisé la population qui parle du « RPF » pour évoquer la période dure de la colonisation.

Ceux qui les ont fait souffrir ont agit sous le couvert du pouvoir public. La proclamation de l'indépendance attendue comme un événement salvateur des agissements coloniaux, donnera-t-elle aux populations la tranquillité à laquelle elles aspiraient ?

3.3. De la proclamation de l'indépendance au coup d'Etat de 1975

François Tombalbaye, qui devait former le premier gouvernement de la République du Tchad en 1959 est membre du Parti Progressiste Tchadien. L'indépendance étant proclamée le 11 août 1960, des brouilles commencent à naître entre Tombalbaye et Gabriel Lisette alors député du Logone et vice premier Ministre. Tombalbaye le fait exiler en France. Des révoltes ont lieu à Moundou et dans tout le Logone. Le deuxième fait marquant est la mort de J. Nadingar également député du Logone à la suite d'un empoisonnement à la veille de la motion de censure dont il est l'instigateur et qui doit renverser le gouvernement le 05 octobre 1960. A partir de Moundou et Bébédjia, ville natale de Nadingar, des émeutes s'étendent dans le pays Ngambaye, provoquant une sévère répression. En 1960-1961, c'est l'ensemble du pays Ngambaye qui est touché. De la même façon, au cours des années 1961-1962, chaque fois que Tombalbaye menace ses rivaux, les populations, y compris rurales, soutiennent leur député. La dissolution de tous les autres partis politiques par Tombalbaye semble faire revenir le calme dans la région, mais les opposants continuent d'être arrêtés. Les plus célèbres sont, entre autres, André Mouyan de la sous-préfecture de Goré qui disparaitra et Antoine Bangui. L'éclatement de la région du Logone en trois préfectures est pour but déjà de mieux quadriller le pays**.**

La politique coercitive de la culture de coton s'est aussi poursuivie sous Tombalbaye. Des tournées ont été organisées en début des campagnes pour vérifier si les nouveaux champs sont installés et défrichés. La période du défrichage « *Ngongue Bih* » qui se faisait à la main hante encore les populations. Les chefs de canton accompagnés de leurs goumiers et des « Boys-coton » passent dans tous les villages du canton. Les paysans qui n'ont pas fini leurs parcelles sont « chicotés » dans leurs champs souvent en présence de leurs femmes et enfants. Certains paysans sont contraints de se réfugier en brousse avant le passage de cette mission.

L'objectif un peu fou des 750 000 tonnes de coton (lancé en février 1975 par Tombalbaye), alors que le slogan de 1947 est : "Plus de coton ! Plus d'impôts ! Plus de chefs !" et alors que la production annuelle est inférieure à 100 000 tonnes ne sera plus tenu. L'opération 750 000 tonnes de coton suscite la stupeur et un mécontentement général. Des milliers de salariés des villes sont contraints d'aller défricher gratuitement durant leurs week-ends les grands domaines de l'Etat, et cela loin de leur domicile. Les CTS (militaires des Compagnies Tchadiennes de Sécurité) "ramassent" les fonctionnaires dans les cafés pour les envoyer au champ. Pour le cas de N'Djaména, les champs se situent à Kalgoa à plus de 90 km au Sud.

Certains quittent leur canton pour échapper aux sévisses corporels. Ainsi, le canton de Timbéri accueille un grand nombre de ressortissants du canton Gadjibian voisin, dont le chef veut faire du zèle.

Une deuxième opération de ratissage est effectuée pendant la période de sarclage avec les mêmes punitions. C'est quand on a fini son sarclage « *Dokass Bih* » qu'on peut alors se sentir libre et s'occuper de ses cultures vivrières. Cette politique agricole disproportionnée est l'un des éléments qui a contribué à la chute du régime.

La fin du calvaire des paysans est loin d'être atteint et c'est un leurre pour eux d'espérer du repos avec les nouvelles autorités. Ceux-ci veulent développer leur jeune Etat et la population doit être mise à contribution. On est dans l'esprit d'un « investissement humain » à outrance.

Persistant dans la logique du durcissement de son pouvoir relayé par les administrateurs et autres chefs de cantons, et sentant l'inefficacité de son régime, Tombalbaye procède au remplacement, en août 1973, du Parti Progressiste Tchadien (PTT) par le Mouvement National pour la Révolution Culturelle et Sociale (MNRCS). L'ambition du MNRCS était de renouveler le jeu politique par le retour à la tradition, de reprendre en main une administration inefficace. Cette création est justifiée par le fait que le PPT « est historiquement dépassé », ainsi que ceux qui ont contribué à sa création. Il faut donc assurer la relève pour assurer l'efficacité de la politique. Le maître-mot de cette révolution est "authenticité". Inspiré du Mouvement Populaire de la Révolution de son pair Mobutu Sese Seko, l'"authenticité nationale" prône le "retour aux sources" par la réhabilitation et la restauration des rites d'initiation qui, chez les populations du sud, préparent les jeunes gens d'une même génération à la vie sociale.

3.3.1. La période de l'initiation ou « Yondo »

C'est une période qui n'a duré que de 1973 à 1975, mais qui a durement marqué la population du Sud. La population chrétienne et surtout protestante a beaucoup souffert. On parle alors, dans la capitale, du *yondo*, appellation sara de ces rites d'initiation. Tombalbaye change son prénom chrétien de François pour celui de Ngarta, (du sara *ngar* : chef, *ta* : d'abord) et l'on raconte que le serment d'allégeance au maître de l'initiation ne peut être délié. Ainsi, l'initiation lui permet de s'assurer la fidélité de ses compatriotes, de ses ministres ... et d'empêcher toute velléité de complot. Antoine Bangui, ancien ministre, explique dans son livre : *Prisonnier de Tombalbaye*, le dévoiement politique et partisan de l'institution : "*Qu'importaient l'âge, la religion, la culture des individus, la désorganisation des services*

provoquée par des vacances de postes. Avec le yondo, Tombalbaye tenait presque l'instrument idéal d'asservissement des populations, la machine infernale qui casserait presque toutes les résistances physiques et mentales. Dans la clandestinité de la brousse, les initiés devaient se plier aux exigences du maître-initiateur qui avait le droit d'utiliser tous les moyens de contrainte. Ainsi, pour les irréductibles existait un système de coercition qui alliait à la bastonnade et aux tortures de subtils lavages de cerveau dans lesquels intervenait l'emploi de drogues végétales qui annihilaient la volonté et le raisonnement et rendaient à la vie des loques humaines." On voit à ce jugement que Tombalbaye comprend l'initiation comme une version africaine de l'institution psychiatrique ou du camp de redressement. Le "retour aux sources" remonte en réalité beaucoup plus profondément dans la conscience du colonisé. Un nombre important d'intellectuels et de fonctionnaires s'engagent dans cette "révolution culturelle''. De cet enrégimentement des cadres et de l'administration, le Père Fortier (1982 : 26), établi chez les Sara, donne la revélation suivante : "*En juillet 1973, l'initiation régulière des adolescents s'était déroulée à Bédaya et dans tout le pays sar. Dans la foulée Tombalbaye, sous l'influence de ses conseillers haïtiens, décida de pratiquer le "Retour aux sources". Il envoya dans les camps de brousse tous les adultes de 16 à 50 ans qui n'avaient pas fait le ndo dans leur jeunesse. Ce fut l'initiation POLITIQUE. Deux années de suite, pendant l'été de 1973 et celui de 1974, trois mille fonctionnaires Sudistes, parmi lesquels deux ministres, un colonel et au moins autant de paysans et de citadins furent envoyés au ndo et y subirent les mêmes brimades que les adolescents. Il y eut de sanglants règlements de compte, tout à fait contraires à la tradition, selon laquelle les mises à mort pour violation du secret étaient extrêmement rares. Le plus grand nombre des victimes fut du côté protestant. Les pasteurs ayant publiquement décrié l'institution. En novembre 1973, tout le personnel des missions baptistes américaines, une vingtaine de personnes, fut expulsé du Tchad. Vers le même temps douze pasteurs tchadiens de la région de Koumra furent arrêtés par les Compagnies de sécurité, fusillés et jetés dans une fosse commune, non loin du Chari*[1] ». Le même traitement est infligé aux pasteurs et anciens de la région de Doba. Ces personnes sont capturées et amenées dans les camps de brousse. On leur demande de renoncer publiquement à leur foi. Au refus de ceux-ci, on les enterre vivants. Le tombeau sert de lieu de manifestations diverses jusqu'à ce qu'on s'assure que la victime était réellement morte. Parmi eux, le Pasteur Moussa GANA de Madana est arrêté et torturé dans le but de lui arracher le renoncement au Christ. Le 09 septembre 1973, après lui avoir cassé une jambe et

[1] Bulletin de liaison du laboratoire d'Anthropologie juridique de Paris, n° 20, Panthéon-Sorbonne, 1996, Paris.

devant une tombe creusée pour l'ensevelir, on lui demande de choisir entre la mort et la vie en renonçant ou non à sa foi. A son refus, on le précipite vivant dans le trou avant de le boucher, c'était. Le même sort est réservé à Moussa Pen, pasteur de Koumra au cours de la même année. Ces informations sont livrées par le Pasteur Abel NGarsouledé, ancien initié pendant son jeune âge qui a assisté à l'exécution de certains de ces pasteurs et qui, devenu pasteur lui-même, a renoncé à son nom d'initié et décide d'ouvrir le débat pour attirer l'attention des chrétiens tentés d'envoyer leurs enfants à l'initiation. Beaucoup de personnes ont quitté leur région natale pour échapper à cette pratique.

Sous l'instigation des pouvoirs publics, l'acte volontaire dans la société devient une imposition. Tombalbaye finit par s'aliéner une bonne partie de la population du Logone majoritairement chrétienne. Ce sera l'une des causes du coup d'état perpétré contre le président Tombalbaye. Une fois encore, le pouvoir a été un instrument de coercision contre la population.

3.4. De la période militaire aux évènements douloureux de la guerre civile de 1979

Le 13 avril 1975 au matin, attaqué par un détachement de gendarmerie remonté dans la nuit de Mongo et découvert dans une cave d'une des résidences du palais qu'il occupait tour à tour, François Tombalbaye est abattu par un soldat. Les militaires prennent le pouvoir. Les chrétiens interprètent ce coup d'état comme une réponse à leur prière et une punition pour le président qui fut même jadis catéchiste de la SUM. Des chants sont composés pour louer le Seigneur et pour exprimer la joie. En revanche la lutte contre la rébellion du FROLINAT au Nord et la volonté de réconciliation sont la préoccupation des militaires si bien que cette période est passée presque inapperçue pour la population. A la faveur de cette réconciliation, Hissein Habré devient premier ministre du président le Général Félix Malloum. La collaboration entre ces deux autorités n'est pas du tout facile et cette période se termine par la guerre civile de 1979.

3.5. Des évènements de 1979 à 1990

Le conflit qui oppose à N'Djaména les partisans du Président Félix Malloum et son Premier Ministre Hissein Habré provoque un bouleversement dans le Sud du Tchad. Il a des conséquences lourdes pour le Sud et notamment sur sa place au sein du pays. En réponse aux massacres des sudistes à N'Djaména et Abéché, les nordistes vivant au Sud sont pourchassés

et tués. Les rescapés du Sud comme du Nord s'enfuient pour échapper à ces pogromes. Les sudistes regagnent le sud et les nordistes le Nord. De mars 1979 à septembre 1982 le Tchad est coupé en deux. Le Comité Permanent basé à Moundou et dirigé par le colonel Kamougué rassemble le reste de l'Etat et de l'armée, et organise une administration séparée de cinq préfectures du Sud. Les taxes civiques et les impôts y sont prélevés, les douanes perçues, la production du coton directement exportée. Le Tchad méridional fonctionne durant cette période en quasi autarcie. Mais l'idée de fédéralisme est rejetée par la majorité des sudistes (G. Magrin, 2000, p 33). L'éducation nationale fonctionne et des examens sont organisés. Néanmoins, il existe des conflits de leadership entre Kamougué et ses collègues. Ceci occasionne le déclanchement d'un combat entre les hommes de Kamoungué et Naïmbaye dans la ville de Moundou. Les assaillants ont été repoussés. Peu de temps après, ils font une liaison avec Hissein Habré qui at chassé Goukouni de N'Djaména à la tête des FAN (Forces Armées du Nord), ils investissent le Sud. Cette invasion est l'un des plus grands malheurs qui s'est abattu sur le sud du Tchad. La volonté de réconciliation brandie au tout début a vite fait place aux exactions et massacres de grande envergure. Le système est basé sur la maîtrise du renseignement, l'entière main mise sur les services financiers et l'intégration des FAN dans le pouvoir. Les directions de la douane, de la trésorerie et de l'amortissement ne recevaient d'ordre que de la présidence alors que le ministre de tutelle n'avait aucun pouvoir. La DDS (Direction de la Documentation et de la Sécurité) a pour but d'espionner à travers trois sous services qui sont le SIP, la MPR et les RG. Le SIP (Service d'Investigations de la Présidence) espionne à travers les conseillers des affaires culturelles des ambassades les opposants politiques établis à l'étranger. La MPR (Milice Populaire et Révolutionnaire) a pour mission de rentrer dans des milieux populaires et récolter les renseignements. Les RG (Renseignements Généraux) ont pour fonction de veiller à des écoutes téléphoniques et la violation du secret des correspondances. Les FAN (Forces Armées du Nord) se chargeaient de la grande répression sur l'étendue du territoire. La MT (Mission Terroriste) se charge de la répression à l'extérieur et le BSIR (Bureau Spécial d'Intervention Rapide) de la répression a l'intérieur. La SP (Sécurité Présidentielle) veille à la sécurité du président et bénéfice d'une immunité totale. La MT, le BSIR et la SP ne recrutaient que dans les milieux proches du pouvoir.

Les FAN s'arrogent le droit de vie et de mort sur toute la population. Des femmes sont violées, des biens arrachés, du bétail abattu.

Au même moment, d'anciens militaires du Tchad organisent la résistance en créant la rébellion connue sous le nom de « Codo », diminutif de commando. On en dénombre

plusieurs branches : Codos rouges, codos espoir, codos cocotiers, etc. Ils organisent une guérilla rurale en tendant des embuscades sur les grands axes fréquentés par les FAN. Des véhicules sont détruits, des hommes tués et des armes arrachées pour renouveler l'arsenal insuffisant des codos. Ils disparaissent une fois le forfait accompli laissant la population à la merci des FAN. En réplique à ces actions les FAN se rendent sur les lieux et commettent des exactions aveugles. Des villages sont brûlés, des sacs de mil déchirés et répandus par terre, des civils tués. Comme exemple, pour le seul canton Timbéri, en 1984, les villages suivants ont été brûlés : Timbéri, Kondé, Bendja, Bédaman, Bédia et Yiri. Pour le canton Békan, Bédane, Béngangbeur, Toura et Bétabar Est sont brûlés. Pour la sous-préfecture de Bessao, Bémbaïda, Bégueulka, Béamongo, Dodang I, Laokoymasse, Béamaka, Karkougue, Dohandji, Bedjimoundou sont aussi incendiés. Sans être exhaustif plus de vingt villages sont brûlés. Pour échapper à ces exactions il faut soit, regagner les codos en brousse, soit partir en exil au Cameroun ou en RCA. Le reste de la communauté rurale prend refuge en brousse. Les animaux domestiques pouvant faire du bruit et alerter les FAN sont tués. Les troupes FAN avaient peur de se rendre dans la brousse où les codos demeurent maîtres. Leur zone de prédilection est la sous-préfecture de Moïssala dans le Moyen Chari, et dans tout le Logone Oriental et une partie du Logone Occidental protégés par des forêts denses et surtout de nombreuses forêts galeries. De plus, la plupart des responsables sont issus de ces régions.

Après une période de négociation, une solution aux problèmes des codos semblait être trouvée. Ceux-ci doivent intégrer les FANT, nouvelle version des FAN. Des postes de responsabilité dans l'Etat et dans l'armée sont proposés à leurs chefs. Or au dernier moment, pour des raisons complexes et inavouées, les combats reprennent. Ils entraînent durant la saison des pluies de 1984 une terrible répression de l'armée gouvernementale qui laisse véritablement le Sud du Tchad en état de choc. De Sarh à Moundou en passant par Koumra, Doba, et de Moundou à Goré, toute personne rencontrée sur leur passage est fusillée. On garde en mémoire l'arrivée de ces militaires à Timbéri, le jour du marché, où ils tirent à balles réelles, faisant trois morts. Ceux qui survivent, ont la vie sauve grâce à la densité de la végétation dans le village. Il est à noter que pour s'éclipser sans se faire voir des FAN, les villages ne sont jamais nettoyés de la végétation. A partir de ce jour, les gens quittent le village pour s'installer en brousse.

Au moment où se pratique cette politique de terreur, l'autodissolution du Conseil de Commandement des FAN et la création de l'UNIR (Union Nationale pour l'Indépendance et le Renouveau) semblent marquer une certaine volonté d'associer l'ennemi sudiste dans la gestion des affaires de l'Etat. Mais une nette différence existe entre la volonté manifestée et la

pratique de la politique de l'UNIR. Par l'intermédiaire de ces multiples organes, tous les villages sont mis sous surveillance. Un état de siège qui ne dit pas son nom s'est installé. La tristement célèbre DDS (Direction de la Documentation et de la Sécurité) fait sa loi. Par le système DDS, les gens sont dressés les uns contre les autres et on a peur de son propre voisin et même de son parent. On donne de l'argent aux jeunes pour espionner les gens. Tous ceux qui sont accusés de propos antigouvernementaux sont enlevés de jour ou de nuit. Le moindre soupçon d'appartenance à l'opposition ou d'être un codo conduit à une disparition. A travers ce système, des ennemis en profitent pour régler leurs comptes. Des propos mal tenus conduisent également à la mort. En effet l'un des ressortissants de notre vilage, en voyage à Goré, sous l'emprise de la boisson, a déclaré être venus avec des codos. Les deux ont été arrêtés sur place puis exécutés sur l'axe venant de Goré à notre village. Des brigades sont installées dans les chefs-lieux de canton et des gros villages. Un autre petit commerçant, de retour d'un marché se retrouve devant les militaires en patrouille, il est pris et froidement assassiné à Kouloulou dans notre village natal, près de Timbéri parce qu'il était accusé d'alimenter les codos en denrées de première nécessité. On peut multiplier les exemples sans pouvoir les épuiser. Ce processus où alternent rébellion, négociations, répressions, intégration partielle des rebelles dans l'armée, qui lorsqu'ils ne sont pas satisfaits de leur sort regagnent le maquis, a caractérisé la politique de l'ensemble du Tchad et du Sud en particulier. La violence de la répression gouvernementale est loin d'être oubliée (G. Magrin 2000).

Toutes ces exactions sont commises au nom de l'Etat ou « Akouma[1]». Un climat de méfiance s'instaure de plus en plus entre les peuples et ceux qui disent agir au nom de l'Etat. Même si en 1990 le régime a changé, est-il totalement différent du précédent ?

3.6. Le régime actuel

Quand en 1990 on annonce le départ de Hissein Habré, la population exprime son soulagement. Mais c'est un soulagement mitigé. Aux premières heures de la conquête du pouvoir par Déby à N'Djaména, un journaliste recueillant les impressions à Moundou a posé à la population la question suivante : quel sentiment éprouve-t-on à l'arrivé du nouveau pouvoir ? Les gens répondent qu'ils sont heureux parce que Hissein Habré est parti mais non parce qu'il y a un nouveau régime. Les gens se disent qu'un régime du Nord dirigé par un ancien chef de guerre de Habré ne différera pas du précédent. Les faits qui suivront leur

[1] Hâkûma = gouvernement selon P. J. De Pommerol, Dictionnaire Arabe Tchadien-Français, Karthala, p. 1431

donneront raison car les pratiques connues sous Hissein continuent. Des mouvements de rébellion s'organisent (Le CSNPD de Moïse Kété et le FARF de Laokein Bardé …), des attaques furent perpétrées et suivies des mêmes répressions, c'est encore les populations rurales qui payent un lourd tribut. Au moment même où se déroule la conférence nationale souveraine devant ramener la paix définitivement au Tchad, des troupes gouvernementales investissaient le Sud pour traquer les codos toujours introuvables. Sans distinction, population et codos sont l'objet de sévices. Pendant cette conférence, des voix s'élevent pour demander l'arrêt des exactions mais rien n'y fait. On continue à assister aux mêmes scènes. Ainsi, les villages Bémbaïda, Danmadja, Milabalem, Koundou, dans le canton Timbéri sont incendiés en 1994 ; les villages Bédane, Bémbaïda-Manda, Kouloulou, Toura, Bétabar-Est, Béamaka, Karkougue,…, dans la sous-préfecture de Bessao sont brûlés. Dans la sous-préfecture de Béboto, les villages Békila, Bébanassa, Bétédjé, Békoura, Béngamian, Baké, Bakaba, …, sont incendiés entre janvier et février 1993. Il est à noter que certains villages ont été brûlés deux fois : d'abord par les FAN puis par l'armée du nouveau régime.

Ces exactions induisent un climat définitif de méfiance totale de la population à l'égard des militaires de tout bord. Le militaire n'est plus considéré comme restaurateur de l'ordre mais plutôt comme une force nuisible. C'est pourquoi la présence des militaires aux côtés des agents de ESSO lors des consultations dans les villages de la zone pétrolière a été très mal vu. En leur présence, la population ne peut s'exprimer librement.

A cette situation assez délicate, vient s'ajouter le problème de la cohabitation avec les éleveurs et les commerçants qui s'installent alors de plus en plus nombreux au sud. Nous le verrons dans le paragraphe sur l'élévage.

Au cours des exactions où les populations sont obligées de se réfugier en brousse ou de s'exiler, les gens eurent l'impression de revivre les sévices subis bien des années auparavant. Revient le souvenir des moments où ils fuyaient devant les razzieurs baguirmiens, foulbés ou essayaient d'échapper aux travaux forcés de la période coloniale. Tous les corps expéditionnaires ont agi successivement grâce au pouvoir des armes ; en effet, tout corps armé apparaissait aux populations du Sud, celle du Logone Oriental en particulier, comme une menace pour leur sécurité. C'est une des raisons de leur réticence à collaborer avec les détenteurs du pouvoir. Elles seront dès lors toujours sur la défensive, vives et réactives au point d'être réfutées pour leur caractère frondeur. Le Logone Oriental est marqué par ces évènements vécus. Le comportement de la population rélève d'une stratégie de survie et est loin de changer de si tôt. C'est la cause de sa réticence à l'égard des pouvoirs publics actuels

Ces événements ont joué sur l’accroissement démographique du fait des migrations massives occasionnées. Avec le retour de la stabilité, les migrants reviennent peu à peu dans la région.

Chapitre 4 : Aspect démographique

Le Logone Oriental, tout comme les autres régions du Sud du Tchad, est beaucoup plus peuplé que les régions du nord et du centre situées dans les zones sèches hyperarides, arides ou semi arides. La population du Logone Oriental est composée majoritairement de jeunes (plus de 50 % de moins de 15 ans). Les adultes (15-59 ans) représentent 46,4 % et les vieux (plus de 60 ans) 5,5 %. L'âge moyen est de 20,4 ans et varie de 19,5 ans chez les hommes à 21,2 ans chez les femmes. Elle se caractérise par la croissance soutenue de l'ordre de 2,9 % l'an et d'un taux de fécondité de 6,6 enfants par femmes.

Tableau 9 : Répartition de la population du Logone Oriental par groupe, sexe et rapport de masculinité.

Groupe d'âge	Hommes	Femmes	Total	Pourcentage	Ratio Homme/femme
0-4	34677	34133	68810	19,29	102
5-9	32731	31659	64390	18,05	103
10-14	24406	21303	45709	12,81	115
15-19	18579	19297	37876	10,61	96
20-24	12079	14595	26674	7,47	83
25-29	11301	14208	25509	7,15	79
30-34	8693	10173	18866	5,28	85
35-39	7639	9063	16702	4,68	84
40-44	5032	6719	11751	3,29	75
35-49	4129	5925	10054	2,81	70
50-54	3504	5043	85457	2,39	69
55-59	2512	3370	5882	1,64	74
60-64	2516	3203	5719	1,60	79
65-69	1551	1819	3370	0,94	85
70-74	1443	1517	2960	0,82	95
75-7ç	663	593	1256	0,35	112
80 et +	1031	757	1788	0,50	136
Non déclaré	315	528	843	0,22	60
Total	**172801**	**183905**	**356706**	**100**	**94**
%	**48,4**	**51,6**	**100**		

Source : BCR 1993 : Population réellement recensée

De 1968 à 1993 la population est passée de 236 180 habitants à 441 064[1] habitants : elle a donc quasiment doublé en 25 ans.

Aucun recensement récent de la population tchadienne n'ayant été effectué[2], la population du Logone Oriental est estimée à 620 000 personnes en 2005. A ce chiffre on peut ajouter les 24 000 réfugiés Centrafricains à Goré. Cette estimation ne prend pas en compte les migrants originaires d'autres régions qui se sont installés peu avant la mise en œuvre du projet.

Tableau 10 : Population et densité (années 1968, 1993 et 2005)

Année	1968	1993	2005
Population	236 180	441 064	620 000
Densité	8,4	15,7	22,1

La densité est calculée par rapport à la superficie du Logone Oriental, soit 28 035 km^2. La répartition par sexe est 48,4 % d'hommes et 51,6 % de femmes en 1993. La structure par sexe est dominée par l'élément féminin, puisque le rapport de masculinité est de 94 hommes pour 100 femmes. Le rapport de dépendance d'âge indique que 100 actifs ont à leur charge 120 inactifs. Le taux de natalité est élevé : il nait en moyenne 43 enfants pour 1000 habitants au cours d'une année. Le taux brut de mortalité est de 18 ‰. Les villages étaient au nombre de 672 en 1968. Vingt et cinq ans après, en 1993, on a compté 441 064 habitants dans 929 villages.

En conclusion, la population de la Région du Logone Oriental peut se définir par sa jeunesse, un taux d'accroissement naturel élevé, une espérance à la naissance de 48 ans pour les hommes et de 50 pour les femmes, la supériorité numérique des femmes (un ratio de 94 hommes pour 100 femmes). Bien que la répartition spatiale de la population soit inégale, la dynamique démographique est croissante et nécessite la mise en valeur des terres de plus en plus étendues. Analysons cette répartition par canton.

[1] En 1993 certaines de la région ne sont pas recensées. Le total est la somme de la population recensée du tableau plus les estimation de la phase cartographique.
[2] Les services techniques ont pris des dispositions pour réaliser un récensement général de la population mais la situation actuelle du pays et le manque de la volonté politique n'ont pas permis la réalisation de cette activité.

4.1. Répartition spatiale de la population

Dans le Logone Oriental, l'inégale répartition spatiale de la population a des causes multiples : géographiques, historiques, administratives (découpage des cantons) et économiques sur lesquelles nous ne nous étendrons pas.

L'analyse des densités de la population canton par canton permet de mettre en évidence pour l'année 1968 trois zones distinctes :

- La zone 1 regroupe des cantons ayant une densité comprise entre 2,4 et 9,4. Ces cantons situés pour la majorité, à l'ouest et au sud de la région. Ils correspondent à la zone de végétation assez dense. Il s'agit de : Kaba Roangar, Gadjibian Loumbogo, Pao (Laramanaye), Oudoumian, Timbéri, Bouroum, Békan, Béboto, Monts de Lam, Goré et Boye Bessao.

- La zone 2 regroupe des cantons dont la densité est comprise entre 9,4 et 18,8. Dans cette zone, les cantons se trouvent aussi bien à l'est qu'à l'ouest. On note toutefois qu'ils sont situés un peu au nord de la région à l'exception des cantons Adoum, Gadjibian Mbaïssaye et Bessao qui introduisent une discontinuité dans le groupe. Cette discontinuité suit donc l'axe Moundou Baïbokoum. L'effet de l'exploitation des sols se fait déjà sentir et la végétation diminue de densité. Il s'agit des cantons : Mbaïssaye, Béboni, Andoum, Béro, Boro, Pandzangué, Bessao, Miandoum, Nassian, Kara, Donia, Baïkoro.

- La zone 3 concerne les cantons de forte densité et qui se concentrent au Nord-est de la région. A part Bodo qui se trouve au sud et Baïbokoum à l'ouest.C'est une zone intensément exploitée où la végétation devient de la savane arborée et herbeuse plutôt que boisée. Il s'agit des cantons : Béti, Sama, Bébédjia, Miladi, Nankessé, Mango, Bodo, Maybo-Mbaye, Mbikou, Doba et Baïbokoum.

L'analyse de la densité de 1993 basée sur le même découpage de classe fait apparaître :

- La zone 1 comprend des cantons qui ont une densité comprise entre 3 et 10 habitants au km^2. Cette zone n'est constituée que de 7 cantons alors qu'elle en comportait 14 en 1968. Il s'agit des cantons Loumbogo, Yamodo, Oudoumian, Kaba Roangar, Monts de Lam, Laramanaye et Bouroum.

- La zone 2 est composée des cantons dont la densité varie de 10 à 20 habitants au km^2. 10 cantons constituent cette zone. Elle comportait 13 cantons en 1968. Les cantons qui la composent sont : Mbaïssaye, Békan, Timbéri, Komé, Gadjibian, Béboto, Goré, Pandzangué, Boye Bessao, Béboni.

- La zone 3 composée des 20 cantons restant. La densité est comprise ente 20 et 98 habitants au km^2. Il s'agit des cantons Andoum, Béro, Boro, Kara, Nassian, Donia, Sama, Baïkoro, Nankessé, Miladi, Bébédjia, Béti, Bodo, Mango, Maybo-Mbaye, Mbikou, Miandoum, Bessao, Baïbokoum et Doba. Ces différentes zones sont représentées sur la carte suivante.

Carte 7: Evolution de la densité de la population par canton entre 1968 et 1993

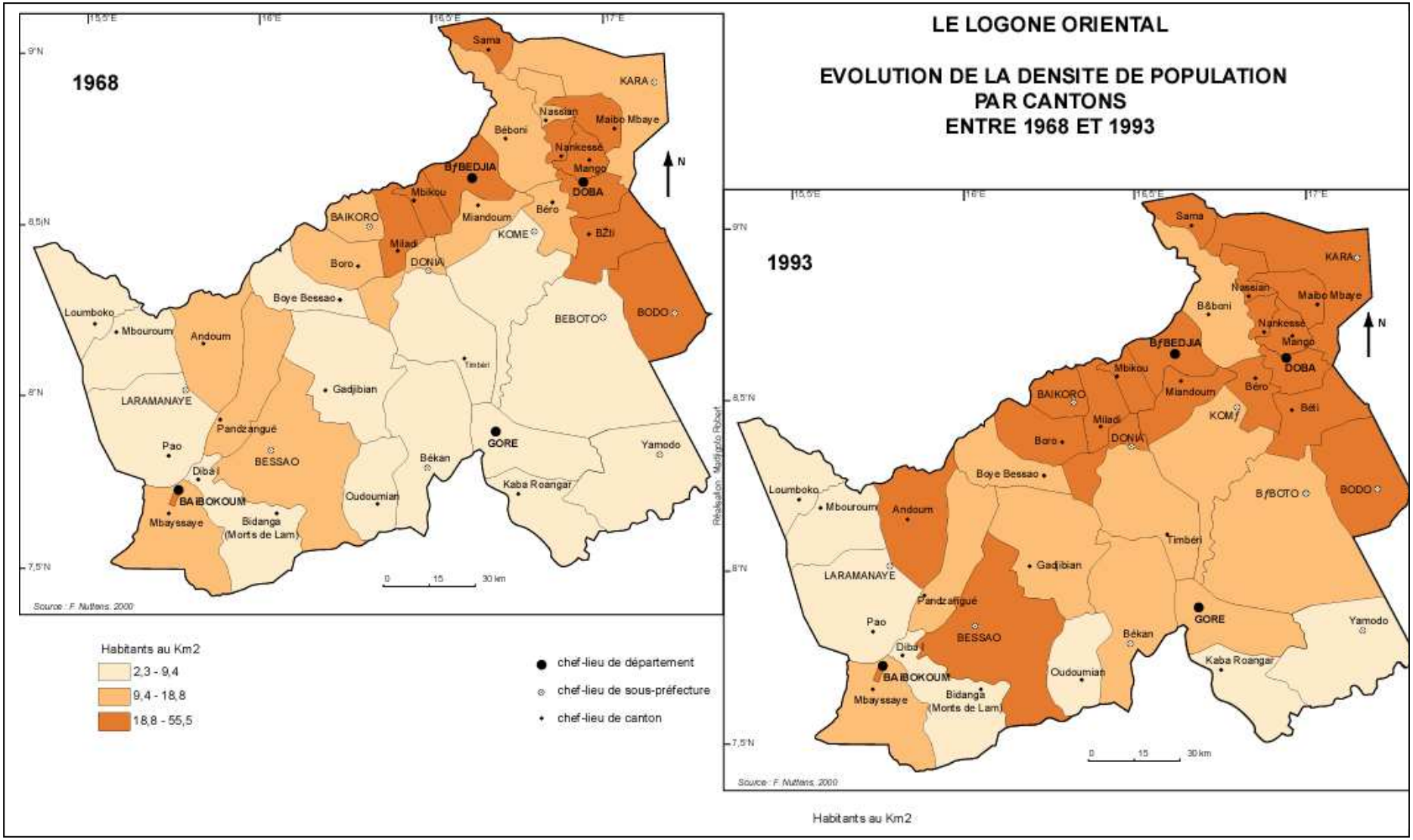

On observe une augmentation de la densité au cours du temps.

Au vu des densités les plus fortes localisées dans le nord-est de la région, on peut se demander si les populations essentiellement rurales ne sont pas trop importantes par rapport aux ressources disponibles : sols, eaux et plantes ? Des chercheurs et des ONG ont pensé anticiper le désastre en fixant un seuil de densité à ne pas dépasser. Ils appellent cette limite « un seuil de saturation ». Dans les années 1960, Jean Cabot rapportait qu'en zone soudanienne et sur terre sableuse on ne peut admettre qu'un maximum de 15 à 18 habitants pour une exploitation sans conséquence désastreuse sur le milieu. World Vision quant à elle fixe un seuil maximum de 30 habitants au km^2 .Mais dans quelles conditions d'exploitation et avec quelles cultures ? La « saturation » restant une notion particulièrement labile. Les deux seuils sont atteints dans la majorité des cantons en 1993.

Dans le souci d'attirer l'attention sur la diversité des situations agraires dans la zone soudanienne, le CIRAD et l'ONDR ont essayé de faire un zonage pour mettre en évidence le degré d'utilisation des ressources naturelles[1]. Ce zonage prend en compte :

- la pression démographique ;
- les dynamiques de peuplement de la région (mouvements migratoires),
- le niveau d'association agriculture-élevage,
- l'influence historique du coton dans les transformations des systèmes agraires.

Selon ce zonage le Logone Oriental comporte deux unités différentes.

- La zone Moundou-Doba, entre le Logone et la Pendé;
- La zone montagneuse de Baïbokoum, extrême sud de la zone soudanienne.

La première zone est celle de densité de population moyenne à forte, variant de 30 à 60 habitants au km^2 suivant un gradient décroissant du nord au sud. Du point de vue de l'occupation de l'espace, avec 50 % environ des terres exploitées, cette zone est considérée comme étant au seuil de l'équilibre. Cette unité correspond à la zone 3 des cartes de densité de 1968 et 1993. Elle mérite une attention particulière et nécessite un nouveau mode d'exploitation.

La deuxième unité est une zone montagneuse, de peuplement ancien et relativement dense (15-35 habitants au km^2). Elle correspond aux zones 1 et 2 très étendues en 1968 mais en voie de rétrécissement en 1993.

[1] Ministère de Développement Rural, Projet d'appui aux structures rurales de la zone soudanienne, rapport général, Tome 1, p 24

La population continue d'utiliser les mêmes pratiques culturales alors que l'impact est visible sur les ressources naturelles. L'installation des infrastructures liées à la production pétrolière apparaît comme un facteur exacerbant la diminution de la capacité de charge de la région. Les surfaces occupées, si minimes soient-elles sont exlues du système de rotation et occasionnent le défrichement des terres vierges ou marginales. On ne peut oublier l'augmentation de la densité de la population dans les villes de Bébédjia, Doba et Moundou pendant la phase de construction du pipeline. Avec la poursuite des recherches pétrolières dont les résultats s'avèrent concluants, la migration continuera d'alimenter la croissance démographique qui sera plus fort que par le passé. Si avec une densité importante dans certains cantons la cohésion existe entre les populations, c'est qu'elles ont mis en place des modes d'organisation et fonctionnement sociétaux bien affirmés. Examinons maintenant ces modes.

Chapitre 5 : Organisaton et fonctionnement de la société au Logone Oriental

Comme toutes les autres sociétés d'agriculteurs au sud du Tchad, la société au Logone est organisée autour d'une lignée patriarcale. Plusieurs ethnies se rencontrent dans cette région. La grande majorité est constituée du grand groupe Sara. Cette population se caractérise par son homogénéité car elle est composée à 95 % du grand groupe sara dans lequel le sous-groupe ngambaye (54,6 %) et le sous-groupe Mbay (25,3 %) sont les plus représentés

5.1. Les groupes ethniques habitant le Logone Oriental

Le peuple du Logone Oriental appartient au grand groupe Sara. Les Sara (J-P. Magnant, 1986) « *seraient originaires du Ouaddaï. Ancienne population de chasseurs, les Sara auraient déferlé au XVIème siècle ou au XVIIème siècle (certains parlent même du XVIIIème siècle) sur les régions qu'elles occupent maintenant en soumettant à leur pouvoir les populations plus anciennes d'agriculteurs dont rien ne nous est parvenu. Les Sara sont linguistiquement proches des Kouka de la région du Batha* ».

Cinq sous-groupes ethniques se partagent le Logone oriental selon l'esquisse ethnographique établie par le CIRAD. Il s'agit des Mbay et des Goulay du département de la Pendé (Doba), les Ngambaye dans le Département de la Nyan (Bébédjia) et le Nord du département de la Nyan-Pendé (Goré), les Kaba-Lakka dans le sud du même département et dans le département des Monts de Lam (Baïbokoum), et les MBoum dans une partie sud-ouest du même département.

Mais au niveau de chaque sous-groupe, des branches se distinguent du point de vue de l'accent dans les dialectes qu'ils parlent. C'est ainsi que l'on distingue selon les cantons :

- les Goulaye dans les cantons Maïbo Goulaye et le canton Doba urbain :
- les Mbaye dans le canton Maïbo M'Baye, la sous-préfecture de Béboto (les populations elles-mêmes se disent plutôt des Bébote ou Nangndah) :
- les Mango dans les cantons Mango, Nankessé et Nassian ; on les appelle aussi les gens de Doba ou les Daba qui se rencontrent aussi à Sama ;
- les Mandjia dans le canton Sama ;
- les Moïssala dans le canton Yamodo (les populations se disent Yamode plutôt que Moïssala) ;
- les Gor dans les cantons Bédio et Bodo ;

Toutes ces populations sont classées dans le groupe des Mbay.

- les Ngambayes dans toute la sous-préfecture de Bébédjia, les cantons Baïkoro, Boro, Boye Bessao, Donia, Miladi, et Timbéri ;
- les Kaba dans les cantons Goré, Kaba-Roangar, Békan et Oudoumian ;
- les Lakka dans les cantons Gadjibian, Bessao ;
- les Mboum et les Kho dans les cantons Laramanaye, Andoum (Bim), Bouroum, Loumbogo, M'Bassaye, Monts de Lam et Pao.

Cette répartition n'est pas homogène. Des interpénétrations existent entre plusieurs cantons. C'est ainsi que l'on trouve des Lakka aussi bien dans le canton Timbéri que dans le canton Gadjibian. Les diversités ethniques n'empêchent pas une cohabitation sereine entre les populations du Logone oriental. Les nombreux liens de mariages sont les signes de cette bonne cohabitation. L'intercompréhension linguistique règne à différent degré, sauf avec l'ethnie Mboum qui est linguistiquement apparentée plutôt aux Moundang, aux Toupouri et aux Kim du Mayo-Kebbi. La compréhension linguistique peut être un facteur de solidarité et de mobilisation pour des programmes de développement de grande envergure.

Carte 8: Esquisse éthnographique

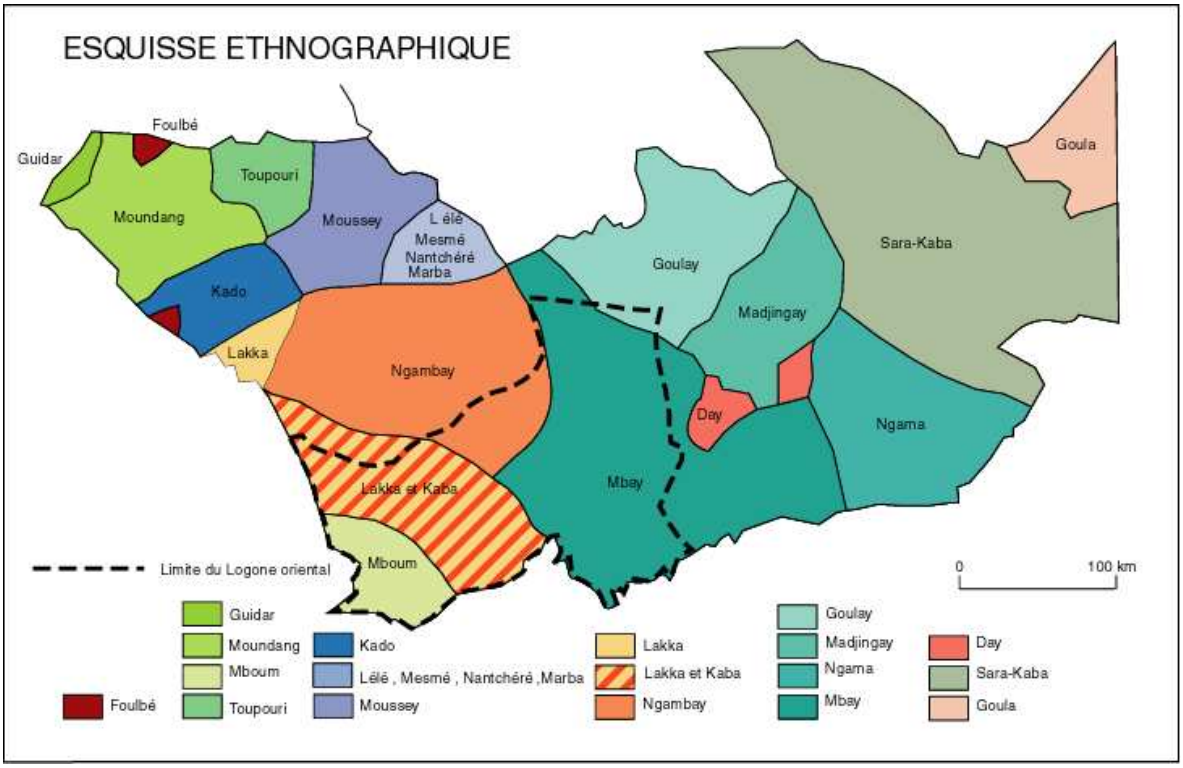

5.2. Les fondements sociaux

Les sociétés du Logone Oriental sont des sociétés patrilinéaires. Des institutions éducatives et religieuses traditionnelles, vecteurs de la transmission de la culture, ont plus ou moins perduré. Mais l'école coloniale et le christianisme ont contribué à l'effritement de leur influence. Ils auront des effets remarquables dans le fonctionnement de cette société.

5.2.1. Les institutions éducatives traditionnelles

L'organisation familiale s'articule autour de l'appartenance à la lignée d'un patriarche. Toute la lignée descendant d'un même patriarche se sent unie par le sang. Idéalement, tous les membres doivent suivre les directives tracées par le plus âgé. Dans la plupart des cas, ils peuvent à eux seuls créer un quartier ou village. Ensuite viendront s'ajouter à eux leurs proches par l'intermédiaire de mariages et autres alliances. Le choix de l'implantation des champs, de la femme à marier pour le cadet incombe à l'aîné. Pour perpétuer cette pratique, des dispositifs éducationnels sont pris pour la transmettre aux enfants.

L'éducation au cours de la petite enfance se passe au sein de la famille, en dehors de tout accompagnement rituel. Elle est bien décrite par Adoum Mbaïosso dans « L'éducation au Tchad, bilan, problèmes et perspectives » publié en 1990, pp. 45-50 : *Après le sevrage qui a lieu entre 18 mois et deux ans, l'enfant est inséré dans un réseau affectif fonctionnel bipolaire. Il oscille entre sa mère d'une part et d'autre part son père qui s'intéresse particulièrement à lui. A trois ans son père l'encadre et c'est autour du feu (Perndal) qu'il lui donne les premières notions d'éducation sociale. L'enfant fait l'apprentissage des interdits sociaux : se mettre à l'écart du monde féminin, ne pas toucher certains objets tabous, savoir être à la place « d'homme » sous le hangar.*

A partir de 6 à 7 ans son père l'amène au champ, lui apprend les techniques culturales. Après ces premières initiations, il lui confie d'autres tâches selon ses limites physiques comme les techniques de surveillance des chèvres et chevreaux récalcitrant. A 8 ans, l'enfant est jugé capable d'abstraction : sérier les choses, les analyse […]. De 9 à 11 ans ses parents l'intègrent dans la société préinitiatique appelée « Ouma » où les instructeurs lui révèlent la phase initiatique proprement dite à laquelle il sera soumis plus tard. Cette préinitiation ou initiation primaire a l'avantage de préparer psychologiquement l'enfant à vivre sans traumatisme les véritables épreuves initiatiques.

L'initiation connue sous le nom de « *Ndo* » chez le peuple autour de Doba et de « *Lao* » et « *Beel* » chez lez Ngambaye, les Kaba et les Laka se pratique à l'âge adulte. Ce

sont les hommes adultes qui constituent l'élément responsable du groupe. Ils ne peuvent assumer cette qualité qu'après avoir reçu de leurs aînés le capital d'expérience et de pouvoir des générations précédentes. Ils y parviennent après un « passage » dénommé initiation. Le but étant d'assurer au groupe une meilleure cohésion sociale, des connaissances religieuses, un état d'esprit, grâce auxquels ils pourront mieux exercer leur responsabilité. Faute d'être passé par là, ils resteront inaptes à la vie sociale. On les appelle des « *Koye* » ou Hibou ou immature. L'initiation les arrache à l'enfance, à la domination des femmes, à la protection du foyer familial pour les placer au rang des hommes dans la société des adultes. Qui dit « initiation » dit « secret ». Il s'agit en effet d'accéder à des connaissances qui ne peuvent être livrées impunément aux non responsables. L'initiation s'accompagne donc de rites destinés à entretenir le mystère. On fait passer l'adolescent par un certain nombre d'épreuves qui empêchent toute velléité de retour en arrière, toute divulgation, toute évasion physique ou mentale. En échange de cette aliénation, il reçoit au milieu des siens une place qui le lie de façon éminente, fraternelle et chaleureuse aux hommes de sa génération et des générations précédentes. « *Il y est accueilli par les vivants et les morts* » (J. Chapelle, 1986). Faisons remarquer que les membres de la cohorte sortie de l'initiation s'appellent « *Njeboualao* » ou « *Njebouabeel* », « celui avec qui on est initié » ou « co-initié » chez les Ngambaye, Kaba et Laka. Ils sont tenus d'être solidaires devant les difficultés de la vie. Le *ndoh* ou le *lao* se traduisent par « tromperie ». Pour empêcher que les aspects que l'on présentait aux non-initiés comme un mystère, ne puissent pas être divulgués à la sortie, une sorte de prestation de serment leur est imposé. La peur de mourir pour avoir divulgué des secrets de l'initiation leur a été enseignée. Une assertion comprise de toutes les sociétés disait : « *Lao to kuman, Beel to yoo* » : le Lao est le fétiche et le Beel est la mort. Ce qui veut dire que les chefs d'initiation sont capables, par leurs fétiches, de faire souffrir quelqu'un ou de le tuer. Ceci ôte toute velléité de divulgation car un initié qui commet ce délit ne peut être réintégré : il n'y a pas de rituel prévu pour l'absoudre et le récupérer. Pour des délits de moindres gravités et qui ne mettent pas en péril le secret de l'initiation, l'initié est ramené en brousse pour subir des corrections. C'est une dernière chance qui lui est offerte. Un adulte ne peut se soustraire de cette initiation car il n'a pas la liberté d'aller et de venir. Les initiés encore en brousse le pourchassent et le frappent à coup de chicotte chaque fois qu'il les rencontre. Les filles elles, sont plus ou moins tolérées ; elles ne sont pas pourchassées. C'est pourquoi leur initiation n'est pas obligatoire. Le garçon non initié est presque rejeté. Il est contraint de se soumettre au rite initiatique pour être accepté dans le cercle des adultes.

Les femmes sont tenues à l'écart du *lao* jusqu'à un certain âge. Les femmes qui ne peuvent plus procréer sont associées aux cérémonies d'organisation car elles sont supposées capables de garder le secret. Les filles en âge de puberté subissent l'initiation comme les garçons. L'initiation de la fille est conditionnée par l'organisation au cours de l'année d'une cérémonie pendant laquelle la famille de la fille offre des quantités importantes de boisson, « *Kido lao* » et de nourriture aux maîtres de l'initiation. A cette occasion, toute la cohorte des initiés du village est tenue d'être présente. Les cohortes précédentes renouvellent leur autorité sur les successeurs. C'est une occasion de rappeler le respect que les jeunes doivent aux aînés. Vu le coût qu'occasionne cette cérémonie, les familles hésitent souvent à envoyer leurs filles à l'initiation. Pour le *Beel*, la cérémonie d'après l'initiation « *Kido beel* » est organisée aussi bien par les hommes que par les femmes. Pour ce faire, il est organisé à intervalle très irrégulier selon la prospérité de l'année. L'initié porte une dette sur lui s'il n'a pas organisé cette cérémonie. Le *Beel* est le degré avancé de *Lao* chez les Lakka. Les autres ethnies le pratiquent indépendamment du *Lao*. Les maîtres de ces deux initiations sont souvent différents même s'il arrive qu'une même personne assume ces fonctions.

Les différentes sortes d'initiation permettent de renforcer la solidarité du groupe face aux épreuves. Elles enseignent le respect des aînés. Elles renforcent la cohésion dans la société.

Pour la transmission des valeurs féminines des formes d'initiation qui lui sont propres existent. Il s'agit de « Mague » chez les Ngambayes et « Bayan » chez le peuple autour de Doba. La fille commence cette éducation auprès de sa mère jusqu'à un certain âge avant de passer à la phase d'initiation proprement dite qui lui confère le titre de femme. Le processus est aussi décrit par A. Mbaïosso : « *Contrairement au garçon qui reçoit son éducation autour du feu, la fille est éduquée dans l'enceinte de la maison familiale : (Tapili). A 4 ans, elle suit sa mère, l'observe dans ses activités ménagères. A tout moment elle doit être à la cuisine auprès de sa mère. De 6 à 7 ans ses tantes l'envoient subir les rites préinitiatiques appelés « Mague » qui durent quelques jours. Les officiantes lui donnent une formation ménagère qu'elle mettra en pratique dès son retour à la maison. A 8 ans sa mère la met à l'épreuve ; c'est à elle qu'incombe le rôle de « diriger » les activités ménagères de la famille : puiser de l'eau, balayer la concession, préparer le repas pour la famille. Le premier repas doit faire l'objet d'une appréciation collective ; le père et ses collègues jugent la qualité de la préparation et sanctionnent la fille en conséquence. Entre 9 et 11 ans, elle ne doit plus commettre d'erreur dans ses tâches domestiques ; cette phase est d'autant plus importante que dès 12 ou 13 ans, elle doit participer (avec les filles de son âge) aux rites initiatiques (Nang) au cours desquels elle doit prouver ses qualités de bonne ménagère, d'épouse et de la*

femme que la société attend. A leur sortie les officiantes leur confectionnent de nouveaux cache-sexes ; leur enduisent le corps d'ocre et les couvrent de parures. Cet aspect esthétique matérialise le statut de femme qu'elles ont acquis aux prix d'efforts déployés lors de leur séjour dans l'univers initiatique. A 14 ans elles se marient en changeant de nouveau de statut.

Pour ce qui est du *Bayan* (excision) il poursuit le même but. L'excision transformerait la fillette en femme par l'ablation du clitoris et des petites lèvres. *La période de cicatrisation est comme pour les garçons, une phase d'isolement, de mise à l'écart, d'épreuves physiques, de monitions diverses, où on retrouve la « chicotte » et des principes éducatifs de l'excision puisqu'on s'y exerce au chant et à la danse. Le retour au village se fait dans la joie* (Adoum Mbaïosso 1990, pp. 45-50). Son ancrage dans la société est tel qu'elle est colportée jusque dans la capitale où elle se pratique actuellement couramment malgré l'opposition de l'opinion mondiale qui, via les ONG parle de la mutilation corporelle faite aux femmes.

Mais avec l'intrusion du christianisme et face aux concepts diffusés par l'école occidentale, l'initiation a vu son importance décroître peu à peu. Nous y reviendrons plutard mais penchons-nous sur l'organisation et le fonctionnement de la famille conformément à la formation traditionnelle reçue.

5.2.2. L'organisation familiale et son fonctionnement

Cette organisation concerne aussi bien le fonctionnement de la famille que le système de production. Les sociétés présentes dans le Logone Oriental, pour diverses qu'elles soient, ont un caractère lignager et patriarcal affirmé, dans lequel les aînés exercent un fort pouvoir sur les cadets et sur les femmes. ». J-P. Magnant (1986) définit le lignage comme « *une communauté de consanguins (ou se prétendant tels) composé en moyenne de quatre générations d'individus vivants, issus d'un ancêtre commun (souvent défunt) et des femmes qui leur sont alliées : ce groupe rassemble 10 à 20 actifs pour une population de 20 à 80 personnes (ce chiffre étant bien entendu approximatif* ». L'organisation familiale s'articule autour de l'appartenance à un patriarche.

5.2.2.1. La parenté

La parenté est l'ensemble d'individus qui entretiennent des relations idéalement étroites avec une même 'unité de vie sociale qui peut être très vaste : le clan ou la tribu, groupe d'individus, descendants d'un ancêtre réel, bien que lointain, ou mythique selon que l'arbre généalogique trouve ses racines dans un passé proche ou très lointain. Tous les membres du clan (vaste ou petit) ont conscience d'une filiation commune. Pour inculquer cette conscience

commune de filiation, donc dresser l'arbre généalogique, les grands-parents (ou les aïeuls) s'en tiennent aux trois dernières générations, au-delà la mémoire devient confuse. Les moments forts d'évocation de l'arbre généalogique, donc de la filiation commune, sont les mariage, les repas réunissant les membres du clan après de bonnes récoltes, les cérémonies d'enterrement et les veillées mortuaires au cours desquelles les généalogistes des deux sexes retracent la vie du défunt ou de la défunte à travers celle de la parenté traditionnelle, ceci dans le but de resserrer les liens familiaux en vue de préserver la cohésion sociale.

La descendance est soit patrilinéaire ou matrilinéaire. Dans le premier cas on parle en termes juridiques, de parenté agnatique et dans le second cas, de parenté cognatique. Les deux parentés coexistent chez les Sara, en harmonie bien que l'on accorde plus d'importance à la première, ce qui fait que l'héritage va toujours du père au fils ou au neveu (fils du frère ou du cousin germain ou pas) méritoire, car l'héritier n'est pas obligatoirement le fils du défunt. Un adage populaire dit en Ngambaye : « *Do dah nay bbé bao'd* », ce qui veut dire que la tête d'un gibier ramené de la chasse revient de droit au village paternel. L'héritier est désigné par les vieux tout en tenant compte du choix du defunt, pour perpétuer l'esprit du clan. L'héritier doit donc faire preuve (ou avoir fait preuve) de probité, de solidarité et de responsabilité.

5.2.2.2. La parenté classificatoire

Une des caractéristiques de la famille traditionnelle de la région est la parenté classificatoire. Elle repose sur le principe selon lequel tous les descendants d'une même lignée ancestrale ont conscience d'être frères et sœurs et non pas frères et cousins et cousines ou sœurs et cousins et cousines. Tous les aeïlleux sont par conséquent, grands-pères et grands-mères « *Kaï ou Kaka* », il n'existe pas de terme précis servant à désigner le cousin, la cousine, le grand-oncle, la grande tante. On appelle tous les frères et cousins du père « père » et toutes les sœurs et cousines de la mère « mère » et non pas « oncle » et « tante ». Les collatéraux ont des devoirs et responsabilités à l'égard de l'enfant au même titre que ses propres parents (en terme occidental). Il n'y a pas, non plus, des termes « demi-frère » ou « demi-sœur ». On est frère si père commun, mères différentes, si mère commune et pères différents. Dans tous les cas, il n'y a pas de ségrégation dans les appellations familiales. Il y a par contre des termes pour désigner l'oncle (frère ou cousin de la mère) (« *Nana* ») et tante (sœur ou cousine du père) (« *Benem* »), tout comme il existe des termes pour désigner le beau-père « *Memje ge dion* », la belle-mère « *Memjé ge déné* », le beau-frère « *Waremjé ge dion* », la belle-sœur « *Waremjé ge déné* ».

5.2.2.3. La hiérarchie

Selon le principe hiérarchique, un membre d'une famille a un statut particulier, placé au-dessus ou au-dessous de celui d'un autre membre, ou celui de tous les autres membres du groupe, ce qui revient à dire que les grands-parents, sur l'échelle des âges et des valeurs socio-économiques et socioculturelles, sont supérieurs à leurs enfants, eux-mêmes supérieurs aux leurs. Ainsi, les enfants doivent-ils respect aux parents et grands-parents et, par extension, à toutes les personnes du village plus âgées qu'eux, sans perdre leurs droits et privilèges. Les grandes personnes doivent à leur tour, éducation civique, enseignement social et technique et protection aux enfants.

Cette classification, très étendue a pour but de toujours consolider la cohésion clanique, tribale et d'entretenir une solidarité agissante, valeur dont l'absence est synonyme de dislocation familiale et d'individualisme toujours envisagé négativement. Le revers de ces pratiques est l'impossibilité d'émerger socialement car une seule personne est obligée de prendre en charge tout le clan. Toutefois ces considérations tendent à se désagréger surtout en ville où l'individualisme prend de l'ampleur. Se rendant compte de cette désorganisation, les ressortissants de tel ou tel village se constituent en association pour s'entraider ou pour lutter pour le développement de leur village. On assiste à un regain du communautarisme qui, poussé à outrance peu constituer un frein à l'unité nationale dont le pays a tant besoin.

La hiérarchie des âges a pour but de réglementer les rapports entre les membres du clan, mais dans l'optique d'une société participative ; c'est-à-dire, une société de complémentarité et de solidarité agissante.

En résumé, les cadets (cadettes) doivent respect aux aînés (aînées), obéir aux grandes personnes. Mais le grand frère ou la grande sœur ne bénéficie pas toujours du respect et/ou de l'obéissance auxquels s'il se révèle être un « raté social » ou « Néeoudjé » = qui ne sert à rien, c'est-à-dire un jeune homme paresseux, un piètre chasseur, pêcheur ou cultivateur, quelqu'un qui manque de bon sens et de responsabilité, ou de courage et de ténacité devant les plus jeunes que lui. Les « ratés sociaux » sont ceux qui d'une manière générale, n'apportent pas « leur petite pierre » à l'édification et à la consolidation de la communauté villageoise. On les marginalise sans les exclure pour autant de la famille. Mais le respect basé sur la hiérarchie des âges est secondaire par rapport au respect dû aux personnes responsables, dynamiques, sincères et aux comportements sociaux exemplaires, quel que soit leur âge adulte. Par exemple un homme de trente ans dynamique, bon cultivateur, bon chasseur ou pêcheur, probe est plus respecté qu'un homme de cinquante ou soixante-dix ans fourbe, paresseux ou

célibataire endurci. On plaint ce genre de personne mais, on ne le condamne pas, on ne l'exclut pas non plus de la famille ou du clan.

La société ne transige pas sur les liens de la parenté afin que la mémoire généalogique ne soit pas sujette à caution ; cependant, elle tolère les dérapages dans la parenté classificatoire et dans les hiérarchie des âges, car il n'y a ni contrainte, ni conformisme.

5.2.2.4. Relations entre les aînés et les cadets et le rapport à la terre.

Les cadets (*Ngan djé kissidjé*) sont les personnes travaillant sous la responsabilité d'un chef de ménage. C'est une organisation spécifique aux groupes ethniques dont le lignage constitue une cellule économique de base. Au sein du lignage, tout le pouvoir revient aux plus vieux, des grands pères d'abord puis aux pères, aînés des frères, ou le cousin proche ou lointain qui a la gestion de la famille. Les femmes sont considérées au même titre que ces cadets sociaux. Ce pouvoir concerne l'organisation du travail et la gestion des réserves. Le système lignager permettait d'entretenir le mariage exogame car l'inceste est formellement interdit.

Les lignages pour leur survie sont liés à la terre. Mais les véritables maîtres de la terre sont les forces chtoniennes.

« *Le droit à la terre est la conséquence du droit à la vie et des devoirs d'entretien du cultivateur à l'égard de ses femmes et des enfants qui naîtront : il donne des descendants à son lignage et au village, ceux-ci lui doivent les moyens de faire vivre son ménage. Ce droit à la terre se matérialise par des droits sur certaines parcelles* ». J-P Magnant, 1986.

L'ouverture de l'accès à la terre par l'attribution d'une parcelle entraîne la création de droit sur le sol pour le jeune paysan. On parle du « droit de la hache » dans ce cas. Ces droits peuvent être résumés ainsi : tout individu de la communauté a le droit à la vie et tout père de famille a droit à suffisamment de terre pour nourrir les gens de sa maison. Ces principes généraux étendent considérablement dans le temps et dans l'espace les pouvoirs du cultivateur sur ses parcelles. Tant que les gens de la maison auront besoin de terre pour se nourrir, nul ne pourra utiliser sans leur consentement l'espace qui leur est affecté. Ainsi, l'attribution d'un champ au jeune marié crée des droits pour tous ses descendants, droits imprescriptibles même si ceux-ci quittent un jour le village. Avec l'avènement du coton et dans le respect de ce principe, les champs sont disposés en lanières les uns aux côtés des autres pour les différents

exploitants. Aucun autre exploitant s'il n'est de la famille ne peut ouvrir un champ dans la même rangée.

Le ménage travaille sous la coupe du chef à qui toute la récolte revient. C'est lui qui est chargé de la gestion de cette récolte. Les cadets et les femmes dépendent entièrement de cet aîné qui est tenu de les nourrir et de les habiller. Le souci principal du cadet auquel l'aîné doit répondre est la constitution de la dot pour se marier. Sous prétexte que tous les revenus des récoltes sont économisés à cet effet, les cadets sont tenus de contribuer avec assiduité aux activités agricoles de l'aîné. Le moindre relâchement est interprété comme un désintéressement ou une paresse et est sanctionnée par le report pour une autre année du projet de mariage de celui-ci. Le mariage est l'obsession des cadets car le chemin de l'émancipation commence avec lui. Marié, dans la plupart des cas, il forme sa propre unité domestique de production. Il commence de ce fait à échapper au processus d'accumulation qui se réalisait de manière privilégiée au niveau de l'aîné.

Pour sortir de cette dépendance les femmes et les jeunes adoptent certaines stratégies.

5.2.2.5. Les stratégies des femmes au sein de la famille

Les femmes mariées s'arrangent pour disposer de parcelles personnelles sur lesquelles elles développent les cultures vivrières, arachide et sésame notamment sur des grands champs et gombo et oseille sur des petites parcelles. Leur production concourt à l'alimentation familiale mais une partie est vendue et peut leur permettre de faire face à des dépenses personnelles, voire à l'achat de petit bétail. Les femmes de plus, gagnent de l'argent en fabricant l'alcool local, « *Argui* » dont la consommation ne cesse d'augmenter. En quête d'indépendance économique, les femmes aujourd'hui s'associent et constituent des groupes de dimensions très réduites pour réaliser par exemple un champ commun dont le produit est intégralement destiné à la vente ou pour monter une entreprise dont le bénéfice est soit partagé entre les participantes, soit réinvesti en commun. Ces formes d'association en dehors de leurs buts d'efficacité liés aux travaux de coopération entrepris, s'intègrent dans ces « stratégies défensives » (Mercoiret M.R. et al., 1996) des femmes qui cherchent à échapper à la tutelle des chefs de familles. Il est en effet plus aisé de défendre le produit d'un champ commun conçu en vue de la réalisation d'un projet bien précis que de défendre le produit d'un champ individuel. Ainsi, la forme associative de travail chez les femmes peut dans certains cas apparaître comme moyen détourné mais efficace d'accéder à l'autonomie individuelle. Elle est activement encouragée par les ONG qui manifestent deux objectifs :

l'individualisation des jeunes exploitants et la « libération » des femmes : politique de « gender ».

Actuellement, certaines femmes arrivent à se procurer des bœufs d'attelage et des charrues, ce qui permet d'accroître encore leur indépendance par rapport à leurs maris. Dans ce cas elles sont aidées par leurs fils. Dans des familles polygames, les femmes sont plus entreprenantes car elles ne peuvent pas attendre tout de leur mari, dont les charges le « dépassent ». Les femmes deviennent aussi de véritables exploitantes à côté de leur conjoint et en accord avec lui. Mais ce droit n'est accordé qu'à des femmes ayant gagné la confiance de leurs maris après plusieurs années de vie commune. L'enquête sur la réforme du secteur coton intègre l'analyse du statut de la femme du fait de son adhésion et de sa participation aux activités et dans les instances de décision. Il apparaît que :

- les femmes membres des Associations Villageoises (AV) sont moins nombreuses que les hommes. Elles ne représentent que 45,9 % des membres des AV;
- celles qui participent aux décisions sont moins de 39 % des AV ;
- dans seulement 8,6 % des ménages, des femmes cultivent le coton pour leur compte propre ;
- dans seulement 4 % des ménages des femmes gèrent l'argent provenant du coton[1].

C'est cette infime proportion qui peut acquérir son indépendance économique. Si elles réclament de leur mari des biens, c'est souvent par jalousie.

5.2.2.6. Les stratégies des jeunes

Les jeunes hommes disposent de plusieurs moyens pour se procurer des revenus personnels :

- Ils disposent, à l'instar des femmes, de champs personnels dont le produit leur revient. La seule charge que supportent ces jeunes c'est l'aide apportée aux sœurs, belles-sœurs et tantes. Toutes peuvent avoir accès à ces récoltes. Une bonne partie est partagée le jour de la moisson quand il s'agit du sorgho ou du sésame. Pour un homme marié, la récolte, « revient à la femme » dit-on. Quand le jeune n'a pas encore de femme c'est une occasion indiquée pour bénéficier de son aide. On considère que sa récolte n'a pas de propriétaire et que l'on peut se servir à volonté. « *D'on koh le ngaobua d'aa né do le dé* » se traduisant par «on consomme la récolte du célibataire pour préserver la sienne ». Les sœurs et autres cousines se partagent une partie importante de la récolte de ce célibataire. « Quand la femme viendra, elle sera maîtresse du produit des champs et il va falloir avoir

son aval pour s'en servir ». En contrepartie de cette libéralité, le célibataire bénéficie de l'aide de ses soeurs pendant le défrichage de ses champs. Certaines choisissent la période de soudure pour lui apporter un repas pour marquer leur reconnaissance.

- Beaucoup de jeunes émigrent vers le Cameroun et le Nigeria principalement. L'émigration permet de se procurer l'argent qui sert surtout, lorsqu'ils appartiennent à des familles pauvres ou très pauvres à constituer, la dot nécessaire pour se marier. Elle leur permet aussi d'acheter des bœufs d'attelage nécessaires pour leur émancipation, et à entamer le lent et difficile processus d'accumulation pour avoir une exploitation familiale équipée. On rappelle à ces jeunes la réussite de tel ou tel garçon qui, comme eux, a bien prévu son retour en achetant des bœufs. Pire encore, on leur signale des jeunes restés au pays qui, avec le produit de leurs champs, sont arrivés à s'équiper. On leur rappelle qu'ils auraient pu réussir en restant au village. On finit par décourager ces « aventuriers » ou « mésaventuriers » qui reprendront les chemins de l'émigration pour parfois ne plus revenir. Beaucoup de ceux qui sont partis sont des analphabètes. Ils sont employés comme « gens de maison », veilleurs de nuit, apprentis-maçons ou manœuvres dans les plantations, ce qui ne leur permet pas de gagner leur vie et d'économiser pour revenir au village natal. Cette mise en concurrence des jeunes migrants contraints à réussir est souvent délétère. Plusieurs de ces jeunes sont morts ou ont été rapatriés malades au pays pour y mourir. A titre d'exemple, dans notre propre village, plus de cinq jeunes sont morts au Cameroun, trois ou quatre ont été rapatriés malades et sont morts au village. Le regret est amer chez les jeunes qui ont abandonné l'école pour cette aventure dite *« Kaou kem kar'd »* ou « aller là où le soleil illumine ». Les conséquences se ressentent aussi bien du côté de leur formation que de leur intégration dans leur milieu. Ils y sont souvent encouragés par leurs parents puis par la suite accusés de ne rien rapporter au village.

La stratégie adoptée par les femmes et les jeunes dans le cadre de leur autonomie, que nous pouvons qualifier d'émancipation, se heurtent à certaines limites. Au départ, les dépendants, jeunes et femmes, dans la plupart des sociétés présentes dans Logone Oriental et dans la zone soudanienne du Tchad, ne disposent pas de champs de coton personnels ou de parcelles de vastes dimensions. Les travaux sur ces champs personnels entrent en concurrence avec ceux des chefs d'exploitation. Si l'on excepte l'émigration pour les jeunes hommes célibataires, les revenus monétaires peuvent se faire sur les cultures vivrières : arachide, céréale, sésame qui, à la différence du coton n'appartiennent pas à des filières organisées. Les revenus les plus sûrs, les plus importants, qui permettent une accumulation, sont les revenus

[1] Enquêe sur la réforme du secteur coton, avril 2004

du coton. Les dépendants dans la plupart des cas ont difficilement accès à cette source de revenus. Nous reviendrons sur la contribution de chacune de ces cultures dans l'économie du ménage et de ses membres dans les prochains chapitres et surtout dans la situation de crise actuelle de ces filières.

En dehors de la concurrence avec les champs du chef d'exploitation, les champs de coton des dépendants sont pour la plupart des cas labourés tardivement, ce qui empêche l'utilisation des intrants. Ces parcelles sont exploitées en « traditionnel » et non en « productivité » (pour reprendre les termes de l'ONDR). Ils ne bénéficient de surcroît que de peu de traitement phytosanitaire. Leur rendement est toujours faible.

Malgré ces limites, les dépendants prennent de plus en plus leur indépendance par le processus d'émigration et à travers les cultures vivrières à commercialiser développées dans toute la région. Dans le canton Timbéri les migrants ont un âge moyen variant de 15 à 30 ans. Ceux de 30 ans sont moins nombreux. Ce sont ceux qui sont contraints par les événements à migrer. Actuellement, les 15-25 ans sont les plus nombreux. Le revers de la quête de cette indépendance est qu'au lieu de leur migration, ils ne trouvent pas d'emploi correctement rémunéré. De 1982 à 1987, période où l'économie camerounaise était prospère, le travail de domestique est payé 60 000 à 80 000 F CFA par mois, ce qui permettait aux premiers migrants de réaliser quelques économies et d'acheter des bœufs et des biens divers. A partir de 1989, début de la crise au Cameroun le travail n'est payé qu'à 30 000 F CFA. Le coût de vie étant élevé, leurs revenus suffisent à peine à payer leur loyer et à se nourrir. Le loyer des baraques dans les villes est de l'ordre de 7 500 à 8 000 F CFA, celui des chambres en dur, de l'ordre de 15 000 F CFA et enfin, celui d'un studio atteint 20 000 à 25 000 F CFA. Dans cette situation, ils ne peuvent pas économiser. La situation s'est encore considérablement dégradée : actuellement les salaires ne sont plus que de 15 000 à 20 000 F CFA [1]. Ne pouvant rien économiser pour se payer le voyage retour, beaucoup des jeunes restent au Cameroun à la merci des difficultés. Les conséquences sont celles que nous avons évoquées plus haut. Selon un de nos interlocuteurs, le bilan de la migration au Cameroun est négatif.

Nous nous trouvons dans une phase de transition qui se traduit par la rencontre/confrontation entre d'une part les formes communautaires d'organisation et de l'autre des tendances à l'individualisme que véhicule l'économie marchande, mais aussi la diffusion des idéologies religieuses chrétiennes, notamment protestantes (salut personnel, responsabilité personnelle devant des actes posés, etc.). On assiste au développement

[1] Entretien avec Ndéitoloum Michel en 2004, ancien migrant à Yaoundé, revenu au pays et Secrétaire Général de l'Association Villageoise de Dokapti

d'oppositions de plus en plus fréquentes entre aînés et cadets, voire même à l'émergence chez les femmes d'une volonté d'émancipation. Ces rencontres/confrontations sont moins perceptibles dans la société traditionnelle. Les clans sont soumis aux maîtres qui sont seuls chargés d'invoquer les forces protectrices contre les forces maléfiques. Ceci n'est plus le cas depuis l'arrivée du christianisme et de l'école occidentale.

5.2.3. Les institutions religieuses

Au sein de la société au Logone deux courants religieux dominent. Il s'agit de la religion traditionnelle qui perd de plus en plus de terrain devant le christianisme dont deux branches manifestent leur activité sur le terrain.

5.2.3.1. Les institutions religieuses traditionnelles

Les croyances et pratiques ne valent que pour les seuls membres du groupe ou du village. La religion ainsi conçue et pratiquée n'a pas d'aptitude à atteindre des individus isolés, étrangers au groupe. Cependant, certains aspects ou procédés peuvent passer d'un groupe à l'autre par osmose, par emprunt et même par achat. Le mariage entre clans permet aussi le passage du « totem » d'un clan à l'autre. Chaque fraction, ou même chaque clan a son « dieu » ou son « totem », à qui il offre des sacrifices pour implorer sa protection et grâce. Ce « dieu » peut être représenté par un arbre, un rocher ou un cours d'eau. Localement chaque groupe a son « *Mague* » différent de la cérémonie d'initiation appelée aussi « *Mague* » et son « *Gadji* ». C'est au *Mague* ou au *Gadji* qu'on offre des sacrifices. Le fait se traduit par « *Polé Mague* » ou « *Kaou non gadji'd* » ou encore « *Polé Kag* ». Les deux premières expressions ne nomment pas l'objet qui représente le dieu alors que la dernière précise l'objet et peut se traduire par « adorer le bois ou l'arbre ». Des personnes consacrées sont chargées de la consultation de ces esprits. Elles servent de médiateurs entre le clan et le dieu. Certaines sont également spécialisées dans la divination. Toutes ces pratiques considérées comme de l'idolâtrie et combattues par la religion chrétienne ont en majorité disparu. Les termes « *Polé mague ou Polé kag* » sont couramment traduits par « idolâtrie » dans les cercles missionnaires.

5.2.3.2. Les institutions religieuses dites « modernes »

Les institutions que nous qualifions de « modernes » ne concernent que les deux formes du christianisme (le Protestantisme et le Catholicisme). La religion chrétienne a joué un rôle certain dans le degré d'instruction ; les missions chrétiennes ont ouvert des écoles et

des collèges d'où sont sortis les dirigeants politiques et les meilleurs cadres du pays. Comment le christianisme s'est-il propagé au Sud du pays ?

Le christianisme au Sud du Tchad était l'œuvre individuelle des missionnaires soutenus par leur église d'origine. L'administration coloniale était réticente à l'association de l'évangélisation à la colonisation. A ce titre, Fernand Foureau, chef civil de la mission saharienne « Foureau-Lamy » (1899-1900) s'exprimait ainsi : « *Si l'on veut faire quelque chose de profitable et de durable dans les pays traversés par la mission saharienne, il faut (…) s'attacher avec soin à éloigner partout les missionnaires chrétiens à quelque église qu'ils appartiennent. L'action de missionnaires intransigeants et aveugles par éducation et par destination a toujours été néfaste dans nos colonies (…) et il est mille fois préférable de laisser les populations de nos diverses colonies pratiquer en paix leurs religions respectives. On leur évitera les ennuis que leur causent les efforts de prosélytisme des missionnaires chrétiens* »[1] . Cet avis est diversement partagé car quelques temps après, en 1902, Paul Leroy Beaulieu, un économiste considéré comme éminent écrivait de son côté : « *L'initiation morale et matérielle, la tutelle bienveillante, l'éducation persévérante de ces peuples ou plutôt de ces tribus ne peuvent se faire uniquement par nos commerçants, nos administrateurs ou nos maîtres d'écoles : c'est folie (…)* ».

« *La religion notamment la religion chrétienne, avec sa douceur, son élévation, son amour des humbles, avec le goût aussi que certains ordres religieux, les Jésuites par exemple, ont manifesté pour le progrès matériel, est la seule, éducatrice qui puisse faciliter le contact avec les Européens d'une part, les sauvages et les barbares de l'autre et qui par des procédés abréviatifs, puisse non pas subitement, mais en un petit nombre de générations, les amener à comprendre notre civilisation et à concourir à son développement* »[2] .

Pour cet économiste, l'aspect matériel et temporel de la civilisation doit être privilégié. Le spirituel est complètement oublié. Cette vision rejoint celle exprimée dans la doctrine enseignée à l'Ecole Coloniale devenue l'Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer (ENFOM) dont les lauréats étaient appelés à devenir selon Hubert Deschamps les futurs « *rois de la brousse* ». Cette doctrine se résume ainsi : « *La croyance dans la civilisation et le progrès, la constatation du retard des indigènes et la possibilité de leur ouvrir un monde meilleur ; la mise en valeur des espaces vierges de la planète ; l'idée de la France civilisatrice mère de la Raison et de la Liberté ; l'administrateur était le représentant de cette France à un avant*

[1] F. Foureau, in Documents Scientifiques de la mission saharienne, t 2, pp. 1169-1170, cité par J. Chapelle 1986, p. 156.
[2] Leroy Beaulieu, De la colonisation chez les peuples modernes, édition Guillomin et Cie, Paris, 1902, t II, pp . 654-655, cité par Jean Chapelle, 1986, p 156

poste de la civilisation, le pionnier d'un vaste Empire français à construire et à rendre prospère, enfin, le chef et le défenseur des indigènes. Le patriotisme et l'humanité dans la ligne de la tradition française devaient être les bases de son action »[3]

Cette action civilisatrice ne fut pas facilement acceptée par toutes les populations du Tchad. Les peuples organisés en grands empires et unis autour de l'idéologie musulmane, ont opposé la résistance que l'on sait. Dans le Sud par contre, l'adhésion a été rapide parce que la colonisation venait stopper les razzias qu'ils subissaient de la part des Baguirmiens et leurs alliés locaux. Les deux seuls sujets de mécontentements qui apparaîtraient plus tard, sont l'instauration des travaux forcés à travers l'indigénat et l'imposition de la culture du coton.

L'administration coloniale appréciait l'ardeur au travail et le goût des gens du Sud à s'instruire. Ils sanctionnaient par leurs rapports et par leurs décisions, une coupure du territoire en deux parties que nous retrouvons aujourd'hui face à face, et qui l'ont sans doute toujours été (C. Bouquet, 1982).

Les missions chrétiennes en se développant dans la partie méridionale du Tchad allaient ainsi renforcer une identité « sudiste ».

Les missions protestantes

A partir de 1920, des missions protestantes, baptistes et évangéliques, commencèrent à s'implanter dans le sud du pays. Ce furent d'abord les missions américaines puis des missions de nationalités diverses. Dans le Logone Oriental on a noté la présence de missionnaires Néo-zélandais qui se sont installés à Doba. A l'origine de l'introduction du christianisme au Tchad et s'appuyant sur la diplomatie de leur pays d'origine, ils ont pris tout de suite leur distance avec l'administration française et ne se sont nullement présentés comme des auxiliaires du colonisateur. Un autre trait de cette implantation est qu'elle était familiale. Les pasteurs étaient mariés, avaient des enfants, et quelques-uns de ceux-ci, Tchadiens de naissance, étrangers de nationalité et de formation, jouent encore leur rôle dans des missions avec la compétence et le prestige que leur passé implique. Ainsi à Koumra, le feu docteur Semour, natif de Sarh, a ajouté à son rôle de missionnaire la direction de l'hôpital dont il a été le chirurgien attitré. Ces missions ont ouvert des écoles et pratiqué l'enseignement en même temps que l'évangélisation. L'action des missions protestantes a été influencée au début par le fait que de 1925 à 1932, le Moyen-Chari et le Moyen Logone avec Doba et Laï dépendaient de Bangui. La langue véhiculaire de l'Oubangui était le Sango. La bible avait été traduite en Sango et c'est dans cette langue véhiculaire mais étrangère au

[3] H. Deschamps, 1975, p 99, cité par C. Bouquet, 1982, pp 92-93.

Tchad que se faisaient l'évangélisation et la liturgie. Ce n'est qu'en 1964 que l'usage du Sango fut formellement interdit par le Gouvernement du Tchad et proscrit jusque sur les marchés (Sarh, Koumra, etc.). Pour surmonter cet obstacle, les missionnaires à Koumra ont entrepris la traduction de la Bible en Sar alors que ceux de Doba le faisaient en Mbaï. Ainsi dans la sous-préfecture de Doba, de Bébédjia et de Goré, la Bible en Mbaï est en usage. Dans la sous-préfecture de Baïbokoum où prédominent les Eglises Evangéliques des Frères relevant des instituts de formation biblique centrafricains, l'usage du Sango est maintenu jusqu'à nos jours. Un effort de traduction de la Bible en d'autres langues de la région est en voie de réalisation. Il s'agit de la traduction en Gor, en Nangndah (Béboth), en Laka et en Kaba. La traduction de la Bible en Ngambaye est achevée depuis les années 1990 par les missionnaires de Moundou. Son usage rivalise maintenant avec celui de la Bible en Mbaï. Certains disposent des deux traductions par soucis de vérification et de comparaison.

L'action des missions protestantes fut également freinée par leur puritanisme, notamment leur intransigeance face à l'alcool, la polygamie et les pratiques animistes, qualifiées de « superstitions » et d'idolâtrie. Les convertis ne pouvent pratiquement plus cohabiter avec les animistes sur la terre des ancêtres et doivent former un quartier distinct autour de la mission, parfois créer un nouveau village exclusivement composé des chrétiens. Les chrétiens manifestent de l'hospitalité à tout « étranger » si bien qu'on recommande à tout passant de chercher tout d'abord le domicile de l'évangéliste ou le quartier « Lamission » avant de chercher le chef de village à moins que celui-ci ne soit chrétien. C'est la mise en pratique erronée du passage biblique qui dit qu'il faut « sortir du milieu d'eux (les incroyants)[1] ». Cette considération créait parfois une frustration qui entraînait des malentendus entre l'évangéliste et le chef de village.

On peut dès lors considérer que l'œuvre sociale, médicale et scolaire des missions protestantes a précédé celle de l'administration. C'est de leurs modestes écoles qu'est sortie la première élite instruite, la première couche d'« évolués », où ont été recrutés par la suite certains dirigeants politiques de la première heure. Le Président François Tombalbaye a reçu une formation de catéchiste protestant de l'USM (United Sudan Missions). Les écoles protestantes présentaient régulièrement des candidats aux examens d'entrée en 6ème.

La sobriété, la cohésion sociale à travers l'amour fraternel, le goût du travail sont les vertus enseignées dans ces églises. A la place de l'alcool, facteur de cohésion dans la société païenne et qui accompagnent les pratiques animistes, ils introduisent une boisson de substitution sucrée appelée « *Koundou* » peu appréciée. Ses détracteurs l'appellent « *Mann-*

Bonon » ou « la boisson des imbéciles » parce qu'elle n'est pas alcoolisée. Pour solliciter de l'aide dans les travaux champêtres, cette boisson est préparée sans levure pour les chrétiens. Le thé est la deuxième boisson préférée des chrétiens.

Pour perpétuer la pratique religieuse, l'éducation des enfants est rigoureusement surveillée. Le mariage hors de la communauté religieuse est défendu. La danse et même l'écoute de musique sont proscrites, mais avec l'avènement de l'école laïque, les enfants fréquentent des amis qui ne sont pas de leur religion, ils écoutent la radio et lisent les journaux. Certains partent en « aventure » au Cameroun. A leur retour, ils se comportent autrement. Ils influencent ceux qui sont restés au village.

Avec l'implantation du projet pétrole dans la région, l'afflux massif de gens de divers horizons et de diverses mœurs, les valeurs morales enseignées par la religion tendent à s'effriter. Les chrétiens constatent avec amertume cette dépravation des mœurs. Ils n'ont aucune autre solution à envisager et se résignent en déclarant que c'est la réalisation des prophéties concernant les temps derniers.

Au lieu de céder au découragement, les autorités religieuses doivent mener des réflexions tendant à l'adaptation des pratiques au contexte actuel de vie. Cela a commencé dans les villes où la musique est déjà acceptée dans les églises. Ce n'est pas encore le cas dans les villages.

En proportion, les protestants représentent 42,6 % (Bureau Central de Recensement, RGPH 1993) des chrétiens au Logone Oriental. Ils espèrent convertir les derniers animistes ainsi que les catholiques qu'ils considèrent encore éloignés de la vérité.

Les missions catholiques

Les missions catholiques sont arrivées au Tchad de façon beaucoup plus tardive que les missions protestantes. La raison majeure de ce retard est d'ordre politique. Elle tient au fait que le Vatican considérait le Tchad comme rattaché au Vicariat italien de Khartoum. Etant donné les prétentions territoriales sur le Tchad ouvertement proclamées par le régime fasciste de Mussolini, le Gouvernement français ne voulait pas courir le risque de voir les missionnaires italiens s'y installer. De son côté, le Vatican ne pouvait remanier la carte des diocèses au profit des Français et mécontenter de ce fait les Italiens. Cette hypothèque ne fut levée qu'après la deuxième guerre mondiale, et l'élimination de l'Italie de toutes ses possessions en Afrique (G. Magrin 2000, p 53).

---

[1] 2 corinthiens 6 : 17.

Ce n'est que par le décret romain du 22 mars 1946 que sont organisées au Tchad trois juridictions religieuses catholiques confiées aux Jésuites, aux Oblats de Marie et aux Capucins. Ces trois juridictions sont à l'origine de quatre diocèses dont les évêques résident à N'Djaména, Sarh, Moundou et Pala.

Avant cette date, des tentatives isolées et généralement temporaires avaient eu lieu, entre 1930 et 1940, pour implanter quelques missions catholiques dans le Sud du Tchad en partant de l'Oubangui et du Cameroun. En 1929, deux spiritains venus de Bangui à bicyclette tentèrent d'installer une mission à Kou, à 17 km de Moundou[1]. Le 29 mars 1931, 10 Tchadiens sont baptisés dont 8 partent pour suivre une formation de catéchiste à Bangui. Ils sont obligés de quitter en 1934 à cause de la maladie du sommeil et se transportent à Doba. Un essai analogue eût lieu en 1935 à Kélo, à partir du Cameroun. En 1938, ce furent les Capucins venus de l'Oubangui, et remplacent les deux pères spiritains à Doba et fondent en 1939 la première mission catholique de Sarh.

Avant la création de l'évêché de Doba, le Logone Oriental dépendait du diocèse de Moundou créé en 1957 où cohabitent les Oblats de Marie et les Capucins. Il existe des paroisses à Doba (1934), Donia (1954) ? Baïbokoum (1957), Goré (1966), Bam (1966), Boro (1973). Le diocèse de Doba créé en 1989 partage avec Moundou sa zone d'action. Dans le souci d'une pastorale de proximité, Goré est érigé en diocèse la même année que Laï en 1998. Des nouvelles paroisses sont créées à Timbéri, Yamodo, Bessao et Laramanaye.

Outre les prêtres, on trouve dans les missions des frères qui participent souvent à l'encadrement social (santé, enseignement, encadrement des jeunes, travaux manuels ou agricoles), et des religieuses. Parmi les religieuses, certaines ayant des diplômes de médecine, de sages-femmes, d'infirmières, sont détachées de façon permanente dans les formations hospitalières de l'Etat, d'autres œuvrent dans les dispensaires des missions qui sont naturellement ouverts à tous.

Les premiers problèmes auxquels ont fait face les missions catholiques sont ceux du manque des cadres pour l'africanisation du clergé, les difficultés relatives aux exigences de la foi, à la vocation, aux aptitudes et aux connaissances théologiques, l'exigence du célibat, principe totalement contraire aux mœurs de la région. Ces difficultés sont contrebalancées par le statut social conféré par le service de l'église, les possibilités d'accéder au savoir et à une ouverture sur le monde. Contrairement au protestantisme, le puritanisme est moins poussé, les chrétiens et les païens vivent dans les mêmes quartiers ou villages, certaines pratiques

[1] Chapelle J. Le peuple …, 1986, p. 160

animistes sont tolérées parmi lesquelles, la consommation de l'alcool, la polygamie (surtout chez les laïcs), l'initiation même est reconsidérée, etc.

Il est très difficile pendant les jours ordinaires de savoir qui est chrétien et qui ne l'est pas. Cette attitude est observée en 1974 pendant la période où le Président Tombalbaye a décrété « le retour aux sources » et l'obligation de l'initiation pour tous les hommes. Les catholiques l'ont accepté alors que les protestants s'y sont opposés et rappelons que plusieurs pasteurs et anciens de l'église furent enlevés et exécutés.

L'action des missions catholiques est prolongée au-delà de l'évangélisation directe des populations et de la pratique du culte, par une action d'animation des nouveaux baptisés et par une prise en compte plus explicite que les protestants du développement socio-économique. L'animation des jeunes a entraîné un élan considérable vers le scoutisme sous tous ses aspects, rejoignant ici les mouvements protestants.

La contribution des missions catholiques au développement s'est manifestée dans différents domaines. Vingt mille enfants environ, dont presque la moitié des filles, fréquentent les écoles privées catholiques parmi lesquelles trois collèges secondaires (Collège Notre Dame de Moundou, Collège Charles Lwanga de Sarh et Collège du Sacré-Cœur de N'Djaména) : des cours du soir préparent les adultes aux examens, assurant divers rattrapages, alphabétisant des hommes et des femmes mariées. L'animation rurale ouverte à tous. La participation des économistes Jésuites au Ministère de Plan, la création à N'Djaména du CEFOD (Centre de Formation pour le Développement) relevant de ce ministère et abritant un temps la Direction de la Statistique des Etudes Economiques et Démographiques, sont parmi les œuvres remarquables des missions catholiques. Jusqu'aujourd'hui, le personnel du Ministère du Plan s'abonne gratuitement à la Bibliothèque du CEFOD, une référence au Tchad

En définitive, malgré les difficultés décrites dont certaines sont communes au protestantisme et au catholicisme, on peut considérer que la propagation réalisée par les missions chrétiennes en si peu de temps a été remarquable. Elle a été favorisée par le « pourrissement » des sociétés traditionnelles provoqué par l'intrusion de l'Occident. Cette extension du christianisme a eu un résultat politique considérable, moins par son influence profonde sur les êtres et les consciences, que par certains effets indirects et en grande partie superficiels que sont les comportements. Un vernis européen a été apporté par l'enseignement du Français. Une élite restreinte, formée par les missions religieuses est arrivée à l'âge d'homme au moment de l'indépendance et s'est jointe à celle, restreinte également qui

provenait de l'enseignement laïc officiel. Cela a suffit pour faire basculer le pouvoir vers les populations du Sud où cette action s'était exercée. L'impact du christianisme a donc eu des conséquences décisives quoique indirectes, sur la politique post-indépendance au Tchad.

Outre cette contribution positive dans les domaines exposés, la bipolarisation de la population chrétienne partagée entre le protestantisme et le catholicisme a tout de même affecté la cohésion traditionnelle qui régnait entre les habitants d'un même village, même si cela n'a pas conduit à de réelles scissions. Bien qu'on ne soit pas dans une situation de conflit ouvert, le manque de confiance survient de temps en temps entre les chrétiens catholiques et protestants. Les protestants considèrent les catholiques comme des pseudo païens tout et les catholiques qualifient les protestants d'extrémistes.

Les autorités des deux courants religieux doivent s'investir pour faire comprendre à leurs fidèles qu'ils sont avant tout chrétiens et qu'ils servent le même maître, même s'ils ont des doctrines différentes.

Les deux communautés ont néanmoins de plus en plus en commun le souci du développement aussi bien spirituel que temporel. Cela s'est traduit par la création d'écoles et la diversification des enseignements.

Le christianisme constitue en fait un fondement social entrant en ligne de compte pour la compréhension des attitudes et comportements de la population du sud en général et du Logone Oriental en particulier. Il a contribué à la déstructuration des sociétés « traditionnelles », les rapports de pouvoir entre cadets et aînés, hommes et femmes et le mariage Le comportement socio-économique est donc caractérisé par l'influence du christianisme.

L'islam n'est pratiqué que par les originaires du Nord résidant dans la région. Quelques rares habitants de Donia sous l'influence de leur chef de canton islamisé, ont tenté ces dernières années l'expérience par intérêt et ont abandonné par la suite. Ce chef a fait construire dans le village des mosquées et une école coranique pour les nouveaux convertis. A la conversion, le nouvel adepte reçoit une tunique blanche et de l'argent des promoteurs de la religion. Les robes blanches ont fini par être abandonnées.

5.2.4. L'école occidentale

Au-delà des initiatives des missions chrétiennes, l'effort de scolarisation laïque a été freinée par les directives du gouvernement général colonial de Brazzaville (1940), soucieux

de ne pas créer au Tchad une classe de clercs inemployés ou dévoyés. L'une de ces circulaires était explicite : « *Il ne faut pas créer d'avocats comme en Cochinchine* ». D'autre part, l'effort scolaire était fourni de préférence à Brazzaville, un avec personnel recruté par l'administration pouvant rayonner à travers l'AEF. L'enseignement au Tchad était destiné à créer strictement le personnel modérément instruit nécessaire non pas à l'avenir du pays, qui était imaginé comme perpétuellement colonisé, mais pour remplir des emplois de second rang. « *Il s'agit de former des cadres bien stylés, utilisés directement par l'administration coloniale elle-même, soit par ses entreprises. En un mot, il s'agissait de faire des esprits soumis et abêtis* »[1]. Les premiers agents sont soit des commis ou des interprètes dans l'administration coloniale. Des directives particulières incitaient à la formation des « fils de chefs » et des écoles spéciales existaient à cet effet. Nous nous rappelons de histoire de corvée des jeunes réquisitionnés pour apporter les provisions aux fils des chefs de canton à Doba racontée par notre père dans les années 1940.

L'enseignement ne s'est développé que dans le sud du pays. La stimulation que représentait l'effort des missionnaires protestantes dans ce domaine, effort que l'on ne pouvait laisser sans concurrence laïque, en serait une des causes.

Aussi lorsqu'une ère nouvelle s'est ouverte, après la conférence de Brazzaville, en 1945, lorsque les institutions ont comporté des élections, des assemblées, des partis politiques, une participation aux affaires publiques, on a pu constater un manque flagrant de Tchadiens instruits. Ce vide n'a été comblé que par un petit nombre d'hommes qui ont formé la première équipe politique du pays. L'éloignement du Tchad et son enclavement auraient été aussi une des causes de ce retard par rapport aux pays côtiers.

L'affirmation selon laquelle la colonisation a favorisé le Sud au détriment du Nord n'est pas vérifiée. Alors que dans le Nord du pays existaient déjà des écoles publiques : Mao (1911), Fort-Lamy (1921) et Abéché (1923), il a fallu attendre 1927 et 1931 pour voir les premières écoles publiques s'installer à Fort-Archambault (Sarh actuel) et Moundou. L'adoption de l'école au Sud est favorisée par le goût qu'a exprimé la population à se former et à son adhésion à la nouvelle école. Les missions chrétiennes sont pionnières dans l'ouverture d'école. La première école privée est créée à Doba en 1925 par la mission protestante et en 1930 par la mission catholique. Ce n'est qu'à partir de 1952 que l'effort pour la scolarisation a subi une progression spectaculaire du côté de l'enseignement public. Cela est dû à l'augmentation des recrutements dans l'administration qui révélèrent la prédominance

[1] L'Étudiant d'Afrique Noire n° 47 in A. MBAIOSSO, 1990 p. 101

des originaires du Sud du pays dont la suprématie dans les effectifs scolaires (80 % des élèves du pays) se traduit dans ceux de la fonction publique. Cette prééminence se remarque dans le tableau du taux de scolarisation de 1968 suivant :

Tableau 11 : Taux de scolarisation par préfecture en 1968

Préfecture	Garçons	Filles	Ensemble
Batha	4,4 %	1,0 %	2,7 %
B.E.T.	19,2 %	4,3 %	11,8 %
Biltine	6,9 %	1,1 %	4,0 %
Chari-Baguirmi	24,2 %	14,4 %	19,3 %
Guéra	48,8 %	8,5 %	28,7 %
Kanem	7,9 %	2,3 %	5,1 %
Lac	8,0 %	2,9 %	5,5 %
Ouaddaï	5,1 %	1,7 %	3,4 %
Salamat	12,8 %	3,9 %	8,4 %
Ensemble Nord	**15,0 %**	**5,4 %**	**10,2 %**
Logone Occidental	79,4 %	15,9 %	47,7 %
Logone Oriental	**88,9 %**	**18, 9 %**	**53,9 %**
Mayo-Kebbi	44,6 %	5,7 %	25,2 %
Moyen-Chari	70,8 %	20,9 %	45,9 %
Tandjilé	66,7 %	9,9 %	38,3 %
Ensemble Sud	**65,4** %	**13,4 %**	**39,4 %**
Total Tchad	**38,5 %**	**9,1 %**	**23,8 %**

Source Maes, 1968, p. 52, in C. Bouquet, 1982, P. 177.

Il ressort de ce tableau que le taux de scolarisation est plus élevé au sud qu'au nord (39,4 % contre 10,2 %). Le Logone Oriental a le taux de scolarisation le plus élevé du pays et de la région. Cela peut s'expliquer par l'implantation ancienne de l'école dans la région et surtout par l'importance qu'accorde la population à l'éducation de ses enfants. L'importance de l'école est perçue de longue date. En effet, en 1941, M. Rogué, Gouverneur Général du Tchad en tournée aurait demandé aux chefs des cantons de lui exprimer leurs besoins. Certains chefs ont demandé des voitures, des fusils, etc. Seul le chef de canton de Béboto avait demandé la construction d'une école. Ainsi est créée une école officielle à Doba. Le chef y envoyait tous ces fils et ceux de ses cousins[1]. On entend souvent les parents affirmer qu'ils envoient leurs enfants à l'école pour qu'ils soient ouverts, et pour qu'ils leur lisent leurs lettres. Comme partout ailleurs, la priorité est accordée au garçon, mais la proportion des filles à l'école au Logone Oriental est la deuxième du pays après le Moyen-Chari. L'importance de

[1] Tchad et Culture n° 180 de mai 1999, p 19

la scolarisation dans cette région et partant au sud du Tchad se poursuit jusqu'à l'heure actuelle. Les données des dernières années sont là pour en attester.

Actuellement le Logone oriental a le taux brut de scolarisation[1] le plus élevé du pays (131,88 % pour les garçons et 61,2 % pour les filles). La moyenne pour le Tchad est de 74,8 % pour les garçons et 39,7 % pour les filles. Quant au taux net de scolarisation[2], il est de 101,8 % pour les garçons et de 52,5 % pour les filles alors qu'il est de 58,3 % pour le Tchad pour les garçons et 33,1 % pour les filles. La moyenne pour l'ensemble (garçons et filles compris) est de 97,5 % pour le Logone oriental et de 57,4 % pour le Tchad en taux brut de scolarisation. En taux net de scolarisation il est de 77,8 % pour le Logone oriental et de 45,8 % pour le Tchad[1].

Le taux d'admission au cours préparatoire première année (CP1) reflète la même réalité. Il est de 165,6 % pour les garçons et 100,5 % pour les filles au Logone oriental alors qu'il est de 88,4 % pour les garçons et 56,4 % pour les filles pour le Tchad. Pour l'ensemble, il est de 133,81 % au Logone oriental et de 72,5 % pour le Tchad.

Ces différents taux ont dépassé les 100 % du fait que les enfants sont massivement acceptés au CP1 par l'administration de l'école sans référence à la réglementation relative à l'âge scolaire. Le calcul est fait à la base du nombre de tous les enfants accptés à l'école rapporté au nombre d'enfants d'âge scolaire (6 ans ou 11 ans). Beaucoup d'enfants de plus de 6 ans sont acceptés au CP1 et bon nombre ayant dépassé l'âge de 11 ans sont restés à l'école primaire. Les parents du Logone oriental semblent suffisamment sensibilisés sur l'intérêt de la scolarisation et estiment nécessaire d'envoyer leurs enfants à l'école même étant âgés de plus de 6 ans. La majorité des parents n'établit pas l'acte de naissance de leurs enfants et il est un peu difficile à l'administration scolaire de vérifier l'âge des enfants ou de refuser de les inscrire.

Cette scolarisation massive au niveau du CP1 ne se poursuit pas jusqu'à l'école secondaire. Le pourcentage d'élèves inscrits au Cours moyens deuxième année (CM2) par rapport à ceux admis en 6ème révèle un large écart. Il est de 30,3 % pour le Logone oriental contre 45,1 % pour le Tchad. Une nette amélioration s'observe mais son revers est que certains élèves sans niveau accèdent au collège sur l'intervention de leurs parents. Mais le taux de redoublement est très important comme nous le verrons par la suite.

[1] Rapport de la population scolarisée (tous âges confondus) à la population scolarisable (population totale de 6-11 ans)
[2] Rapport de la population scolarisée de 6-11 ans à la population scolarisable (population totale de 6-11ans)]

En effet le taux brut de scolarisation dans le secondaire[2] est de 17,2 % pour les garçons et de 2,70 % pour les filles contre 15,6 % pour les garçons et 3,7 % pour les filles. Pour l'ensemble, il est de 10,0 % pour le Logone oriental contre 9,5 % pour le Tchad.

Le taux net de scolarisation [rapport de la population scolarisée (12-18 ans) à la population scolarisable (12-18 ans)], est de 10,3 pour les garçons et 1,8 pour les filles contre respectivement 9,3 et 2,61 pour les garçons et filles au Tchad. Pour l'ensemble, il est de 8,5 % au Logone oriental contre 5,8 % pour le Tchad. Le faible taux de scolarisation secondaire s'explique par les nombreux redoublements et abandons au cours de l'enseignement élémentaire, les mariages précoces. 23, 61 % des garçons et 25,58 % des filles ont redoublé leurs classes pendant l'année 2003-2004. En moyenne 24,35 % des élèves redoublent leur classe. Ces élèves qui abandonnent les cours retombent facilement dans l'analphabétisme du fait qu'ils n'ont pas de manuels ou d'ouvrages à lire pour entretenir leur niveau scolaire. On peut retrouver un ancien élève quelques années après qui n'est pas capable de répondre à une question en français. La déperdition scolaire est totale dans ce cas. D'autres facteurs concourent à la détérioration de l'éducation au Logone oriental. Entre 1980 et 1990, les troubles subis par le Sud du fait des rebellions et des répressions de l'armée gouvernementale ont provoqué l'abandon des classes et l'émigration au Cameroun. Au Cameroun, ces jeunes ne songent plus à leur formation. Ils reviennent quelques années ensuite dans les villages, comme ils étaient à leur départ. Seule, une infime minorité instruite arrive à s'insérer en auprès des fonctionnaires camerounais grâce à leur niveau linguistique.

Le manque d'enseignants, la précarité des locaux servant de classe et l'insuffisance même du nombre d'écoles, que ce soit dans le primaire ou le secondaire, font partie des causes qui freinent l'élan pris dans la formation des enfants, comme le montre le tableau suivant.

---

[1] Les données statistiques sont celles du Ministère de l'Enseignement de Base, du Secondaire et de l'Alphabétisation (MEBSA), Direction de l'Analyse et de la Prospection : Service des Statistique Scolaire 1996-1997.

[2] Rapport de la population scolarisée à la population scolarisable (12-18 ans)]

Tableau 12 : Enseignement élémentaire dans le Logone oriental en 1997

	Public	Privé	Communautaire[3]	Total
Nombres d'écoles	213	7	61	281
Nombre de classes				
- Fonctionnement normal	442	34	41	517
- Double vacation[1]	14	-	-	14
- Multigrade[2]	431	4	81	516
- **Total**	**887**	**38**	**122**	**1047**
Nombres d'élèves				
- CP1	22176	608	4216	27000
- CP2	12038	593	1844	14475
- CE1	9155	564	990	10709
- CE2	6668	434	530	7632
- CM1	4389	444	72	4905
- CM2	4281	400	22	4703
- **Total**	**58707**	**3043**	**7674**	**69424**
Nombre d'élèves par sexe				
- Garçons	41045	1684	5498	48227
- Filles	17662	1359	2176	21197
- **Total**	**58707**	**3043**	**7674**	**69424**
Nombre de redoublants				
- CP1	8183	201	1046	9431
- CP2	3878	143	562	4583
- CE1	3151	126	218	3495
- CE2	2257	86	126	2469
- CM1	1252	85	15	1352
- CM2	1900	107	10	2017
- **Total**	**20621**	**749**	**1977**	**23347**
Nombre de personnels				
- Enseignants	874	40	120	1034
- Administratifs	7	1	-	8
- Cantines	-	-	7	7
- Autres	11	1	-	12
- **Total**	**892**	**42**	**127**	**1061**
Enseignants par grade				
- Instituteurs	105	13	1	119
- Instituteurs adjoints	255	11	3	269
- Moniteurs	-	-	-	-
- Maîtres suppléants	514	16	116	646
- **Total**	**874**	**40**	**120**	**1034**
Nombre de salles de classe				
- Dur	135	28	-	163
- Sémi-dur	39	6	3	48
- Poto-Poto	52	3	4	59
- Secko	653	7	119	779
- **Total**	**879**	**44**	**126**	**1049**
- Classe en plein air	21	-	-	21
Nombre de places assises				
- Tables-bancs	8355	1467	167	9987
- Autres	1196	272	20	1488
- **Total**	**9551**	**1739**	**187**	**11475**
Nombre de manuels	32690	1881	743	35314

Source : MEBSA, Direction de l'Analyse et de la Prospection : Service des Statistique Scolaire 1996-1997.

[1] Une classe fonctionne le matin et une autre l'après-midi dans la même salle.
[2] Un même enseignant tient deux niveaux, CE1 etCE2 par exemple.

Il ressort de ce tableau que :

- le nombre d'élèves par enseignant est très élevé. Il est de 67 élèves pour un enseignant alors que la norme pédagogique est de 25 à 30 élèves.
- de ces 1034 enseignants, 646 sont des maîtres suppléants (soit 62,4 %); qui n'ont aucune formation pédagogique leur permettant de bien transmettre le peu de connaissances qu'ils ont. Cette connaissance est parfois insuffisante du fait que la plupart de ces enseignants sont des exclus (à cause de leur faiblesse) des collèges ou des lycées.
- en matières d'infrastructures, des 1049 salles de classe, 779 sont en sekko (charganié en Arabe local), soit 74,2 % ; 59 soit 5,6 % sont en poto-poto ; 48 soit 4,5% sont en semi dur et 163 soit 15 % seulement sont en dur. La majorité des locaux étant vétustes, les cours s'arrêtent dès que commence la saison des pluies où débutent les travaux champêtres. Or dans le Logone oriental la saison de pluies commence au plus tard en mai. C'est dire que les cours s'arrêtent trop tôt dans cette région. Les rentrées sont souvent retardées du fait que chaque année il faut attendre que la paille servant à la réfection des salles de classe soit disponible c'est-à-dire en octobre ou novembre. En plus il faut le temps nécessaire pour la réfection des classes. La brièveté de l'année scolaire est préjudiciable à la bonne formation des élèves.
- Sur les 11475 places assises, 1488, soit 12, 9 %, sont sur des morceaux de briques ou par terre.
- au point de vue des manuels scolaires, on compte un livre pour deux élèves. Cette moyenne cache des disparités car la situation n'est pas la même selon qu'on est en milieu rural ou urbain.

L'avènement du projet pétrole a été envisagé comme une opportunité pour résoudre ces différentes difficultés. Avec les revenus du projet pétrole, les infrastructures pourront être construites, les enseignants pourront être formés et remunérés, les fournitures pourront être acquises pour permettre aux enfants d'avoir une éducation normale. Dans le cadre des compensations communautaires, beaucoup de villages ont opté pour la construction d'école à cycle complet. Cela confirme le désire de formation des enfants par les parents comme nous l'avons mentionné auparavant. Or pour l'instant ESSO à travers la GTZ leur propose un bâtiment de deux classes sans meuble, ce qui est jugé très insuffisant par les populations. Elles n'acceptent pas du tout cette situation. On voit aussi se manifester des concurrences de clocher entre les villages. Chacun veut disposer d'une école ou de cycle complet.

[3] Ecole créée par les parents et en attente d'être officialisée par le gouvernement

La prise en compte des critères d'implantation des écoles et d'autres paramètres, leur spatialisation à travers un SIG permettra une planification de l'implantation de ces infrastructures. L'exemple se fera avec la liste des établissements secondaires de la région..

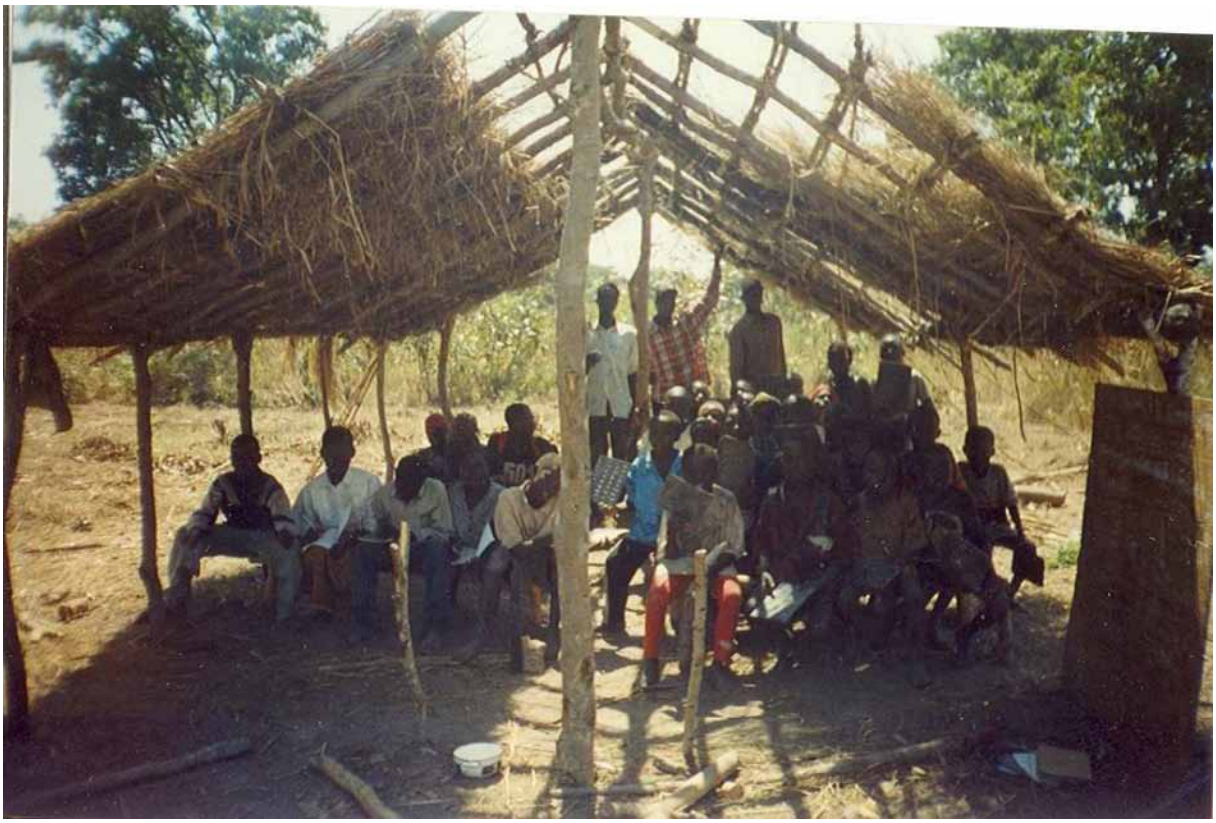

Photo 2 : Classe à 2 niveaux de l'Ecole de Dokapti

Cliché : E. Madjiadoum

La photo montre l'état de délabrement dans lequel se trouvent les écoles des villages dans le Logone Oriental

La situation de l'enseignement secondaire est le reflet du processus de déperdition entamé à partir des cours moyens du primaire. Elle est caractérisée par le faible taux dans tous les cycles.

Les établissements d'enseignement secondaire ont été créés dans le Logone oriental un peu plus tard notamment à Doba en 1961 et à Baïbokoum en 1963.

Tableau 13 : Enseignement secondaire dans le Logone oriental en 1997

	Public	Privé	Total
Nombre d'établissements			
- Collège d'enseignement général	8	2	10
- Lycée d'enseignement général	2	-	2
- Enseignement technique et professionnel	-	-	-
- Enseignement normal	-	-	-
- **Total**	**10**	**2**	**12**
- **Nombre de division**			
- 1er cycle enseignement général	68	6	79
- 2nd cycle enseignement général	13	6	19
- Enseignement technique et professionnel	-	-	-
- Enseignement normal	-	-	-
- **Total**	**81**	**12**	**92**
- **Nombre d'élèves par niveau**			
- 6ème	1680	66	1746
- 5ème	1246	25	1271
- 4ème	912	25	937
- 3ème	1007	66	1073
- 2nde	380	97	477
- 1ère	258	82	340
- Terminale	296	52	346
- **Total enseignement général**	5779	413	6192
- Enseignement technique et professionnel	-	-	-
- Enseignement normal	-	-	-
- **Total**	**5779**	**413**	**6192**
- **Nombre d'élèves par sexe**			
- Garçons	4972	364	5337
- Filles	806	49	855
- **Total**	**5779**	**413**	**6192**
- **Effectifs de personnel**			
- Enseignants	138	25	163
- Administratifs	34	6	40
- Main d'œuvre	19	9	28
- **Total**	**191**	**40**	**231**
- **Salles de classe**			
- Dur	68	13	81
- Semi-dur	7	-	7
- PotoPoto	1	-	1
- Secko	18	-	18
- **Total**	94	13	107
Nombre de manuels scolaires (toutes disciplines confondues)	**5404**	**2106**	**7510**

Source : MEBSA Direction de L'Analyse et de la Prospection, Service des Statistique Scolaires, 1997.

Depuis 1997, des efforts sont faits par les parents pour la création d'établissements secondaires. Ainsi on compte dans le Logone Oriental : 11 lycées dont 1 lycée privé à Bébédjia, 32 collèges d'enseignement secondaire général dont 2 privés et 11 collèges d'enseignement secondaire général communautaires en attente d'être officialisés. Mais la répartition spatiale (cf. carte n° 9, p 107) montre qu'il y a encore des zones mal desservies.

L'analyse que nous pouvons faire de ce tableau est la suivante :

- il n'y a aucun enseignement technique ou normal.
- le nombre des filles dans le secondaire au Logone oriental est infime : 13,8 % d'élèves.

- étant donné qu'un seul enseignant peut dispenser des cours dans plusieurs disciplines, nous ne pouvons exprimer le nombre d'élèves par professeur et par discipline. Dans l'ensemble, le rapport est de 40 élèves par enseignant toutes filières confondues. Ce que nous pouvons faire remarquer est qu'il y a beaucoup plus d'enseignants en filière littéraire qu'en filière scientifique. Cette distorsion nuit gravement à la formation dans l'enseignement secondaire au marché de travail.
- Qu'en matière d'infrastructures, 16,8 % de classes sont en sekko et 75,7 % en dur. Bien que les trois quarts des locaux soient en dur on ne peut négliger les 16,8 % qui doivent attendre chaque année d'être réhabilités avant que les cours ne s'y déroulent. Les cours doivent s'y arrêter tôt dès que les pluies reviennent, pénalisant ainsi la formation des élèves, comme notée dans le primaire.
- Du point de vue des manuels scolaires on compte un manuel pour deux élèves toutes disciplines confondues.

Les abandons et les redoublements sont nombreux dans le Logone Oriental. Les raisons sont entre autres l'insécurité qui a prévalu ces dernières années dans la région, la distance que doivent parcourir les élèves pour regagner leur collège, ou encore le manque de moyens pour payer les frais de scolarité, etc. Beaucoup de jeunes quittent la région pour aller au Cameroun soit pour fuir l'insécurité, soit (selon eux) pour aller chercher des fournitures scolaires et ne reviennent plus. Cette émigration tend à diminuer. Une autre la remplace. C'est celle des nouveaux bacheliers qui vont s'inscrire à l'Université de Ngaoundéré à la suite des accords interuniversitaires entre l'Université de N'Djaména et celle de Ngaoundéré. Celle-là peut être source de renforcement des capacités de la région en cadres compétents s'ils finissent leur formation et reviennent au pays.

Le recensement effectué en 2003/2004 présente la situation actuelle du point de vue du nombre d'enseignants en poste, du nombre nécessaire pour assurer un bon enseignement, le nombre de salles disponibles et du matériel nécessaire pour toutes les écoles dans le Logone Oriental. Pour l'heure, le Logone oriental dispose de 615 école primaires dont 372 publiques, 56 privées et 187 communautaires. Il dispose actuellement de 1116 salles de classe contre 1049 en 1997. Cette faible augmentation fait que le nombre d'élèves par salle est de 82 en moyenne. Pour ce faire, l'équipe de la direction de la prospective du Ministère de l'Education nationale estime qu'il faut construire 2440 salles dans le Logone Oriental si l'on veut avoir 50 élèves par salles ; 1987 salles si l'on veut avoir 60 élèves par classe et 1664 si l'on accueille 70 élèves par classe.

Concernant les enseignants, ils sont au nombre de 1244 enseignants tout grade confondu contre 1034 en 1997. Dans la même optique, il faut 1961 enseignants pour espérer avoir 50 élèves par enseignant, 1559 enseignants pour 60 élèves par enseignant et 1271 pour 70 élèves par enseignant.

Dans le secondaire le Logone Oriental dispose de 274 salles seulement. Le besoin se chiffre à 272 de plus si l'on a besoin de 50 élèves par salle, 207 salles si l'on veut avoir 60 élèves et 161 salles pour 70 élèves par salle. Ces critères sont à considérer dans la planification des établissements. La distance à parcourir doit être aussi prise en compte.

Jusque maintenant, le fonctionnement de ces établissements est pris grandement en charge par les parents d'élèves. Leurs moyens financiers limités ne leur ont pas permis de construire de nouvelles salles. En 2003-2004, la contribution de chaque partenaire dans le fonctionnement des établissements primaires (privés comme publics) au Logone Oriental s'établit comme suit :

- APE : 67 234 392 F CFA soit 77,9 %
- L'Etat : 7 609 400 F CFA soit 8,9 %
- ONG : 5 927 950 F CFA, soit 6,9 % et
- Autres : 5 516 600 F CFA soit 6,3 %.

La contribution totale est de 86 288 342 F CFA.

Au vu des insuffisances en enseignants, en manuels scolaires, de la précarité des infrastructures scolaires, des moyens limités des parents pour des gros investissements et des distances qui constituent des handicaps pour la poursuite de la scolarisation dans l'enseignement secondaire dans le Logone oriental, les 5 % des revenus du pétrole dont bénéficie la région productrice devraient permettre de résorber ces manques si on l'utilise à bon escient et maintenant.

La situation de éducation dans le Logone Oriental paraît toutefois meilleure que dans toutes les autres régions du Tchad. Un effort particulier est à faire dans le domaine des infrastructures, du relèvement de l'effectif des filles et de la diminution du taux d'abandon. L'augmentation du nombre d'enseignants formés dans le primaire et l'affectation des enseignants de filière scientifique dans le secondaire, permettraient la formation des jeunes capables de poursuivre leurs études supérieures. La création d'institution de formation technique et supérieure dans la région permettrait aux jeunes de continuer leur formation sans trop de difficultés

Pour une planification efficiente des établissements, l'utilisation du SIG s'impose. Nous allons l'exprimer avec les établissements du secondaire.

5.3. La cartographie et le système d'information géographique au service de la planification

La construction des infrastructures s'inscrit dans un espace bien déterminé. Le souci des décideurs devrait être celui de desservir de façon homogène une entité administrative. Or rien n'a été fait sur le terrain dans ce sens. Les décideurs manquent d'outils permettant de comprendre la répartition des équipements et prennant en compte les besoins de la population et les intérêts politiques. Les instances d'appui aux activités du monde rural, ont besoin de connaître les potentialités des zones d'action, afin de pouvoir orienter leurs actions. La constitution d'une base de données relationnelle dans un système d'information géographique s'avère indispensable.

Les collectivités locales ainsi que les services publics ont besoin de cartographier la description et les connaissances relatives à leur territoire pour mener leur mission. La cartographie offre un support pour les aspects géographiques, démographiques, socio-économiques. Le SIG permet de bénéficier des capacités d'analyse et de synthèse qu'offre le traitement de l'information.

Outils d'aide à la décision, le SIG et la cartographie permettent au projet commanditaire d'engager les populations dans un processus de gestion durable des ressources naturelles de leur terroir. S'appuyant sur l'analyse cartographique et statistique des paramètres liés à l'aménagement et à la gestion des terroirs, ce type d'études permet une restitution visuelle systématique de l'information statistique. Elle met en évidence les inégalités de développement et de comportement des populations vis-à-vis des interventions d'un projet sur un terroir.

Deux exemples de répartition des infrastructures : l'un portant sur la répartition des établissements secondaires au Logone Oriental et l'autre sur les centres de santé montrent l'intérêt d'une telle démarche.

5.3.1. Répartition des établissements du secondaire

Les établissements du secondaire ont considérablement augmenté pendant les cinq dernières années au Logone Oriental. Le mérite en revient aux initiatives des parents d'élèves

qui ouvrent des collèges d'enseignement général du secondaire et aux jeunes bacheliers qui, faute de pouvoir s'inscrire à l'université, se mettent au service de leurs cadets en enseignant comme bénévoles dans ces collèges. On compte actuellement 32 collèges officiels d'enseignement général dans le secondaire, 11 collèges d'enseignement général du secondaire communautaire (créés par les parents d'élèves), 11 lycées dont quelques uns n'ont pas encore atteint le cycle complet, 2 collèges privés d'enseignement général du secondaire et 1 lycée privé. Certains de ces établissements sont représentés sur la carte suivante :

Carte 9: Les établissements d'enseignement secondaire en 2004 par canton

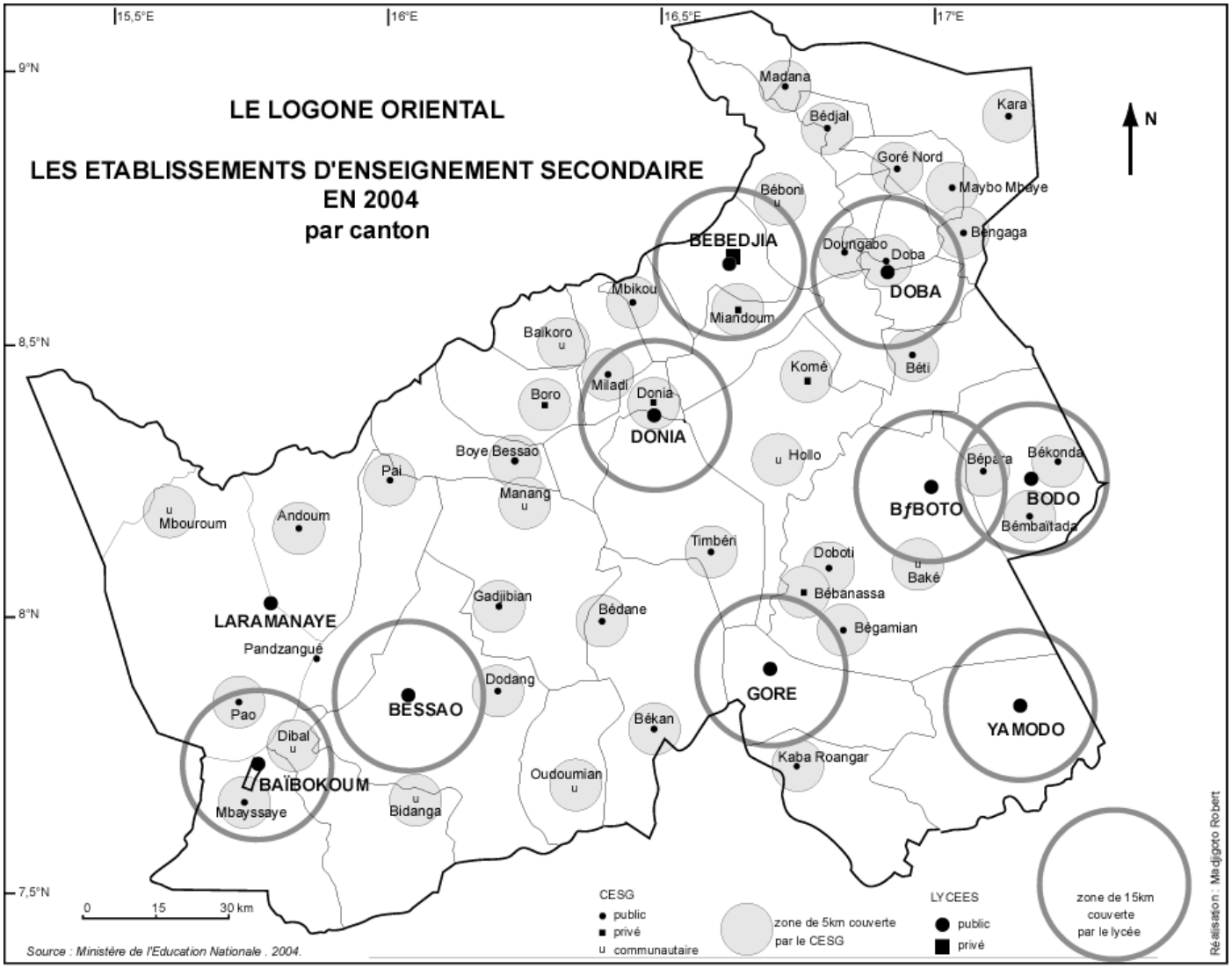

A part le canton Loumbogo, un canton a au moins un CESG, public ou communautaire, pourtant, certains élèves sont obligés de parcourir de longues distances pour rejoindre leur école. Ils sont contraints de quitter leur village pour continuer leur scolarité. Si l'on veut tenir compte de la distance dans l'implantation des établissements secondaires, il y a des poches à desservir.

Considérant les besoins exprimés dans le rapport du recensement scolaire 2003/2004, il faut autant de salles que d'enseignants pour couvrir les besoins au Logone Oriental. Supposons qu'un CESG rayonne à 5 km (carte n° 9 p 107) dans la zone où il existe une population scolarisable. En plus de 42 CESG existants, il faudra en créer autant ou plus pour que la région soit spatialement et convenablement desservie, et si l'on veut éviter que les élèves changent de domicile et qu'ils doivent parcourir plus de 5 km pour aller à leur école secondaire. A moins de 5 km, les élèves peuvent, de chez eux, aller à l'école et revenir. Rappelons que le changement de domicile était à l'origine de beaucoup d'abandon de classe à notre époque où il fallait parcourir plus d'une trentaine de km pour aller au collège. Il fallait avoir un parent dans un centre disposant d'un collège pour pouvoir suivre les cours. Pour mémoire, avant les années 1980, un élève reçu au concours dans la sous-préfecture de Goré, par exemple dans le canton Timbéri devrait aller à Baïbokoum à 119 km avant de continuer sa scolarité. S'il veut venir à Moundou à 80 km, il faut que sa demande de changement d'établissement soit motivée par des raisons valables. S'il veut être rapidement accepté, il doit aller à Doba, chef-lieu de la préfecture dont il dépend. Certains qui ne peuvent pas supporter la faim, refusent de repartir à l'école après les premières vacances. La situation a changé avec l'ouverture des collèges de Goré, Béboto, Bodo, Bébédjia avant la création dans les années 1990 des collèges communautaires.

Le défi actuel est de créer des établissements du second cycle. Au Logone Oriental, il n'y a que 9 lycées dont quatre seulement à cycle complet qui préparent au baccalauréat. Il s'agit des lycées de Doba, Goré, Baïbokoum et Bébédjia. Il faut donc compléter le cycle des lycées existants et en créer d'autres car la répartition n'est pas du tout homogène ainsi que le montre la carte n° 9 p 107

Sur cette carte nous voyons se dégager trois pôles bien desservis si nous considérons que les lycées rayonnent sur 15 km. Il s'agit des pôles de Doba-Bébédjia, Béboto-Bodo et Baïbokoum-Bessao-Laramanaye avec quelques interstices où les élèves auront le choix entre les trois établissements. Pour le reste de la région, il faut créer des lycées entre les espaces non

touchés par les rayons d'action de ces lycées. Ainsi en plus de ces 11 lycées il en faut une quinzaine pour que la région soit couverte normalement. Il faudra bien sûr tenir compte de la répartition de la population scolarisable dans chaque zone pour ne pas que ces établissements ressemblent à ceux construits dans le désert.

En définitive, en cette heure de décentralisation, les réalisations doivent être faites pour répondre aux besoins réels de la population. Ainsi, les paramètres d'effectif, de distance et de personnel doivent être pris en compte dans l'implantation d'infrastructures comme le prévoit les services techniques du Ministère de l'Education Nationale.

Dans le Logone Oriental, malgré les efforts fournis par les partenaires privés en matière de santé, beaucoup reste à faire. Nous examinons les conditions de santé au Logone avant de procéder à la spatialisation des établissements sanitaires.

Chapitre 6 : Les conditions de santé au Logone Oriental

Les conditions de santé au Logone Oriental, bien que meilleures par rapport aux autres régions du Tchad ne répondent pas aux normes édictées par les instances internationales de l'ONU en matière de santé.

Au Logone Oriental 57 % des habitants peuvent accéder aux établissements médicaux de manière satisfaisante, mais le fait que 43% peuvent difficilement y accéder explique en partie pourquoi les gens continuent à croire aux causes surnaturelles des maladies.

En matière de soins médicaux, le Logone Oriental bénéficie d'une meilleure infrastructure que beaucoup d'autres régions parce que les missionnaires y sont présents depuis longtemps. Cette région a deux fois plus d'établissements que les autres. Dans cette région, une longue habitude des méthodes de la médecine occidentale a fait que les gens ont moins tendance à attribuer les maladies à la jalousie des autres. Malheureusement la zone de Bessao-Baïbokoum vient juste d'être dotée d'un hopital de distrct à Bessao et ne dispose pas de tous les services cliniques. Tous les cas compliqués sont évacués vers Moundou sur une route en mauvais état, de sorte que les établissements médicaux de cette ville doivent servir les 103.000 habitants du district de Bessao. En plus, il n'y a pas d'ambulance ; les malades sont transportés dans des véhicules de missionnaires, dans des charrettes ou dans des voitures à bras (pousse-pousse).

Tableau 14 : Nombre d'établissements sanitaires au Logone Oriental en 2004

Ditrict	**Hopital**	**Centre de santé**
Goré	1	7
Bessao	1	13
Doba	1	22
Bébédjia	1	14
Total	**4**	**56**

Source : DSIS 2004.

Selon ce tableau, on compte 4 hopitaux de district et 56 centres de santé au Logone Oriental. Selon le dernier annuaire de 2006, on compte 70 centres de santé dont 58 fonctionnels et 12 non fonctionnels.

Il est à noter qu'il n'existe ni clinique, ni hôpital digne de ce nom, si bien que les cas les plus compliqués sont référés à Moundou avec les risques de transport que cela suppose. Seul le centre hospitalier privé Saint Joseph de Bébédjia permet de traiter un assez grand nombre de cas.

Le personnel affecté au Logone Oriental par le gouvernement est très limité ; sans les dispensaires et centres médicaux privés tenus par les religieux, il y aurait très peu de services médicaux dans la région. Bien que pourvu en personnel gouvernemental, certains établissements ne disposent pas de moyens nécessaires pour répondre aux besoins de la population ; par exemple, le centre socio-sanitaire de Bébédjia depuis 1989, l'infirmière n'a aucun équipement en médicaments pour soigner les plus de 15 000 habitants. Le tableau suivant résume le nombre du personnel médical au Logone Oriental :

Tableau 15 : Ressource humaine médicale au Logone Oriental

Qualification	**Effectif**
Docteur en médécine	7
Docteur en pharmacie	1
Technicien supérieur en Kinésietérapeute	1
Technicien supérieur en soins infirmiers	10
Assistant médical	1
Infirmier Diplômé d'L'Etat	14
Sage Femme Diplômée d'L'Etat	3
Autres infirmiers spécialisés	15
Ingénieurs sanitaires	1
Administrateurs/gestionnaires	2
Agents techniques de santé	8
Autres agents techniques	11
Contractuels	2
Secrétaire	1
Manœuvres permanents	32
Total	**141**

Source : Division de la Planification, Ministère de la Santé Publique 2004.

En comparant le nombre du personnel aux normes de l'OMS, on est loin de satisfaire la couverture sanitaire totale de la région, comme le montre le tableau suivant :

Tableau 16 : Nombre du personnel et norme de l'OMS

Délégation	**Nombre d'habitant**	**Personnel**				**Ratio**			
		Med	Selon la norme OMS	IQ	Selon la norme OMS	Habt/Med	Habt/IQ	Med/ 100000	IQ/ 100000
Logone Occidental	655985	17	66	117	131	38587	5607	3	18
Logone Oriental	629020	7	63	69	126	89861	9116	1	1
Mandoul	593083	5	59	18	119	118617	32949	1	3
Tchad	**8986103**	**319**	**939**	**1360**	**1878**	**28170**	**6607**	**3**	**19**

Med = médécin, IQ = infirmier qualifié, Habt/Med = habitant par médécin, Habts/IQ = habitant par infirmier qualifié

La norme établie par l'OMS est de 1 médécin pour un 10 000 habitants et 1 infirmier pour 5 000 habitants. Pour ce faire, il faut 63 médécins au lieu de 7 pour couvrir les besoins du Logone Oriental et 126 infirmiers qualifiés (IQ) au lieu de 69 actuellement. Il n'y a qu'un médécin pour 89 861 habitants et qu'un infirmier qualifiés pour 9 116 habitants.

Au Logone Oriental, 36 % des établissements disposent des équipements de base, aucun n'est équipé d'une paire de forceps ou d'une table d'accouchement.

Des efforts doivent être faits pour résorber ces insuffisances pour que l'on puisse répondre parfaitement aux soins de la population. En matière de fourniture en médicaments, dans le Logone oriental on peut trouver des produits pharmaceutiques plus facilement que dans beaucoup d'autres régions parce qu'il existe plusieurs sources d'approvisionnement et que les centres médicaux font payer les soins pour pouvoir renouveler les stocks. Beaucoup d'établissements obtiennent leurs médicaments par l'intermédiaire d'organisations religieuses, d'autres obtiennent directement auprès des fabricants et d'autres encore par l'intermédiaire du Ministère de la Santé. Dans la zone du projet pétrole, l'hôpital de Bébédjia et les pharmacies de Hollo, Miandoum et Mokassa sont généralement approvisionnés en médicaments.

Le Gouvernement Tchadien, assisté par un certain nombre de donateurs et d'ONG, est engagé dans un effort continu visant à rationaliser la distribution des services de santé dans le pays et à améliorer leur efficacité. Le pays est réorganisé en Districts Sanitaires où les établissements locaux seront chargés de fournir les services de base et de diriger les patients qui en ont besoin vers des établissements spécialisés et plus centralisés. Dans cette optique et dans le souci de la décentralisation du système de santé, le décret n°110/PR/MSP/2003 du 02 avril 2003 portant organisation du Ministère de la Santé Publique fait passer le Tchad de 14 délégations préfectorales sanitaires à 18 délégations régionales sanitaires. Le Ministère de la Santé Publique a adopté un plan de découpage qui répose sur le mode d'organisation suivant :

- le niveau central

Il comprend le Secrétariat Général, l'Inspection Générale, deux Directions Générales et huit Directions Techniques, les Institutions Nationales, les Projets et Progammes Nationaux de Santé.

- le niveau intermédiaire

Il comprend les 18 délégations régionales de santé calquées sur les régions administratives. Il est prévu pour chaque délégation régionale de santé un hôpital régional de référence.

- le niveau périphérique

Il est composé des districts sanitaires (DS) calqués généralement sur les départements administratifs à l'intérieur desquels se trouvent les zones de responsabilité (ZR) couvertes par un centre de santé.

Des critères sont adoptés pour découper les différents districts et zones de responsabilité.

6.1. Critères de découpage par niveau

Les critères définissant un district sanitaire sont :

- une population variant entre 50 000 à 150 000 personnes ;
- une ère géographique correspondant au département ;
- les ressources existantes ;
- le lieu d'implantion de l'hôpital qui est les chefs-lieux de département.

Pour la zone de responsabilité, il faut :

- une population variant entre 5 000 à 10 000 personnes,
- une aire géographique d'un rayon de 10 km qu'on peut atteindre en deux heures de temps à pied
- des ressources existantes ;
- tenir compte des habitudes socio-économiques et culturelles.

Ces critères malheureusement ne sont pas toujours respectés pour la création des zones de responsabilité ou des districts pour des raisons de choix politiques. Ajoutons que ces critères peuvent servir de base mais l'idéal serait d'atteindre les normes de l'OMS. Ce qui nécessite des investissements en formation du personnel et en construction des infrastructures.

Le niveau périphérique opérationnel renferme deux niveaux d'échelons de soins (les centres de santé et l'hôpital de district) et une structure de management. Deux volumes d'activités correspondant aux capacités diagnostic-traitement de chaque échelon ont été définis : le paquet minimum d'activités (PMA) au 1er échelon et le paquet complémentaires (PCA) au 2ème échelon.

- Le PMA est l'ensemble des activités curatives, préventives et promotionnelles offertes à une population définie, dans les conditions telles que chaque activité, dotée d'une efficacité satisfaisante, est délivrée à un individu qui en a besoin au moment approprié. Il suppose des soins globaux continus et intégrés. Le PMA du 1er échelon est composé des activités dont la réalisation exige un certain gageur. Il comprend entre autres les consultations : curatives primaires, des enfants sains de 0-4 ans (y compris le dépistage des malnutris), prénatale et la vaccination ; les accouchements normaux, le bien-être

familial, la prise en charge des malades chroniques (malnutris, tuberculeux, lépreux,…), l'éducation sanitaire, la communication avec la population, le système de référence/retro-information pour les patients ne pouvant pas être pris en charge au premier échelon. A voir ce listing idéal d'activités, on se rend compte que c'est un mandat excessif dont l'exécution est loin de la mise en œuvre et la distance entre les objectifs la santé, fixés et la réalité. Ce listing aurait pour but de répondre aux exigences des bailleurs de fonds appuyant les projets de santé.

- Le PCA concerne la référence des maladies du 1er échelon. L'hôpital de district reçoit ces malades. Ses activités sont complémentaires à celles du 1er échelon. Le PCA d'un hopital de district regroupe des activités de consultation de référence, de prise en charge des urgences médico-chirurgicales, de prise en charge des accouchements compliqués, d'hospitalisation des cas référés par le 1er échelon, de fonction diagnostic (laboratoire, imagerie), de système de référence/contre référence.

Ce PCA correspond aux activités de prise en charge des malades référés. Dans un très petit nombre de cas, ces malades devront être référés à l'hôpital régional pour les soins spéciaux.

Cette structuration, si elle fonctionnait, soulagerait la population. Or dans la pratique, les centres de santés et les hopitaux de district fonctionnent en vase clos. En effet, aucun centre de santé ni hopital de district ne possède une ambulance pour pouvoir transférer un malade d'un échelon à un autre. Quand la référence est faite, il revient aux parents du patient de trouver un moyen de transport pour transférer la malade, chose pas facile quand on considère les faibles moyens financiers dont dispose cette population.

La dotation en moyens roulants des centres de santé et des hopitaux de district s'avère indispensable. La construction d'un hopital régional de référence s'impose également.

Les organisations catholiques qui, depuis longtemps, aident le secteur de plusieurs façons, en vendant par exemple des médicaments aux dispensaires et en accordant des prêts aux villages pour leur permettre de mettre en place des petites pharmacies de villages, ont réduit leurs activités pour s'adapter au nouveau système qui, dans une large mesure, n'existe malheureusement que sur le papier.

L'un des principaux efforts dans le cadre de ce programme de rationalisation vise à instituer le recouvrement de coûts comme moyen de couvrir les frais d'exploitation des établissements et de renouveler les stocks de médicaments. La plupart des établissements religieux faisaient payer pour certains de leurs services de santé et pour les médicaments, à une certaine époque. D'autre part, les examens de laboratoire sont payants à l'hôpital de

Moundou ; il ne s'agit donc pas d'un concept complètement nouveau. Dans le Sud du pays, 60 % des établissements publics et privés font payer pour certains de leurs services. En fait, les habitants ont toujours payé pour la plupart des soins qu'ils recevaient, que ce soit de manière formelle ou informelle (en payant des employés qui demandent à être payés parce qu'ils ne reçoivent pas leurs salaires régulièrement). Une étude effectuée au Moyen-Chari en 1991 a montré que les foyers dépensent environ 6 % de leurs revenus pour les soins médicaux. Le tableau suivant donne les dépenses de santé par habitant au Moyen-Chari

Tableau 17 : Dépenses de santé par habitant au Moyen Chari

Dépenses encourues par	**Rural**		**Urbain**	
	Francs CFA	Dollars US	Francs CFA	Dollars US
Gouvernement Tchadien	376	1,32	376	1,32
Donateurs extérieurs	1 127	3 ,95	1 127	3,95
Patients	3 349	12,45	5 192	18,22
TOTAL	5 048	17,72	6 695	23,50

Source : Schwabe, date inconnue mais postérieure à 1990, Recouvrement des coûts dans le secteur de la santé au Tchad in Ellen Patterson Brown 1996.

Bien que 66 % du budget santé de l'État soit payé par des donateurs extérieurs, il est clair que la majeure partie des frais est supportée par les patients eux-mêmes. Au Moyen-Chari, même les habitants des zones rurales, qui sont encore plus pauvres que les habitants des villes, dépensent plus d'argent pour les soins médicaux que l'État et les donateurs externes réunis. Cela signifie qu'une baisse des revenus par habitant, surtout en argent liquide, pourrait avoir un effet très négatif sur la santé de la population. Inversement, une augmentation des revenus aura un effet positif sur la santé. Par conséquent, les effets du projet sur l'économie locale se feront également sentir dans le domaine de la santé. La construction des centres de santé est l'une des revendications de la population dans le cadre des compensations communautaires.

Compte tenu du nombre relativement important d'établissements médicaux dans la région et de la fiabilité des sources d'approvisionnement en médicaments, il y est plus facile, par rapport à d'autres régions du Tchad de compter sur le secteur privé et sur les établissements existants avant de mettre en place la couverture en services de santé dont aurait besoin la population. Un aperçu sur les maladies sévissant dans la région permettra de mener une politique rigoureuse de santé.

6.2. Les maladies courantes au Logone Oriental.

Dans le Logone oriental, les maladies les plus courantes sont : les parasitoses communes, le paludisme, les maladies respiratoires, le goitre, la rougeole, la diarrhée, la méningite, la tuberculose, l'hépatite, le tétanos, les maladies sexuellement transmissibles (MST), et la polio. Plusieurs de ces maladies sont endémiques dans la région ; certaines apparaissent surtout en saison sèche : la méningite, la rougeole, la diarrhée ; d'autres pendant la saison de pluies : le paludisme, l'hépatite et le tétanos.

L'onchocercose et la trypanosomiase ou maladie du sommeil, sont endémiques dans les parties sud et ouest des Logones. En revanche, les taux de fréquence de la lèpre, des infections de la peau, de la conjonctivite, de la dysenterie, et des infections urinaires dans le Logone oriental sont parmi les plus bas du pays. Par ailleurs le ver de Guinée (dracunculose) et la bilharziose ne sont pas présents dans la région.

Les problèmes de santé les plus fréquents rapportés par les habitants locaux sont : les maux de tête, la toux de plus de 15 jours, les douleurs physiques (liées aux durs travaux), le paludisme et les blessures. La première cause d'hospitalisation est le paludisme (16 %) et sa fréquence dans le Logone oriental est la deuxième du pays. A Moundou dans le Logone occidental, 63% des enfants sont infectés. Les habitants locaux prennent très peu de médicaments prophylactiques contre le paludisme et préfèrent plutôt ne traiter la maladie qu'à l'état actif, s'ils ont les moyens d'acheter les médicaments nécessaires.

Les maladies respiratoires et la rougeole sont la deuxième cause d'hospitalisation dans la région. Dans le Logone Oriental, seulement 20 % des enfants sont vaccinés contre la rougeole et au Tchad, 12 % des enfants vaccinés n'acquièrent pas la résistance à cette maladie. Il y a peu de cas de dysenterie au Tchad ; cependant les maladies à diarrhée sont les maladies les plus fréquentes et la première cause de mortalité, chez les enfants de moins de quatre ans. Le manque d'eau potable dans la plupart des villages est l'une des causes directes de ces maladies.

La maladie du sommeil est endémique autour de Timbéri (Sous-préfecture de Goré) et à Tapol, à Moundou et à Mbaïkoro. En 1992, elle était également présente dans 14 cantons dans les deux Logones. La lutte contre cette maladie a commencé en 1920 et s'est terminée en

1978 avec la disparition de la maladie. Mais cette dernière a réapparu juste avant 1985 et se propage depuis. L'État a mis en place un programme national de lutte.

L'onchocercose est également fréquente autour de Baïbokoum dans la zone concernée par le « projet pétrole ». Les effets de cette maladie sont dévastateurs même avant qu'elle ne cause la cécité et la mort, parce que beaucoup de personnes souffrant de filarioses sont incapables de voir clairement et ne s'aventurent pas loin de chez elles. Elles mènent une vie d'handicapés semi-productifs. Un certain nombre de villages ont été complètement abandonnés à cause de l'onchocercose, mais le parasite est tellement répandu que même dans les nouveaux villages les gens n'y échappent pas. Les longues heures que les femmes sont obligées de passer dans les lits des cours d'eau pour s'approvisionner en eau potable, ne contribuent sûrement pas à réduire leur exposition à la maladie.

Dans la zone du projet pétrolier, AFRICARE et un personnel médical local ont lancé un programme d'éradication de l'onchocercose en distribuant de l'Ivermectine. 71 % des villages atteints par l'onchocercose ont été traités avec une couverture de 67 %. Malheureusement, à cause du manque de ressources, le programme n'a pu se poursuivre sur toute la période de trois ans nécessaires pour l'éradication du parasite. Un certain nombre de villages n'ont pas reçu les doses de rappel nécessaires ; dans ces villages, le traitement devrait être repris depuis le début pour pouvoir éradiquer le parasite. Il n'y a aucune chance pour que l'onchocercose puisse être contrôlée. Cette maladie constituera donc une menace pour la population.

Au Tchad, le nombre de cas de SIDA a doublé entre 1991 et 1992 et a triplé en 1992-1993. Dans le Sud du pays, le problème du SIDA est tellement important que Moundou, par exemple, avait le taux de séropositivité le plus élevé du Tchad en 1993 (7 %). En 1995, une étude informelle et préliminaire, effectuée à l'hôpital Saint Joseph de Bébédjia, a montré que 10 % des personnes admises avec des symptômes pouvant être attribués au SIDA, étaient en fait séropositives. Dans cette ville le vagabondage sexuel est connu de longue date et il n'est pas étonnant qu'il y ait un fort taux de séropositivité. Pendant la phase de construction des infrastructures du projet pétrolier, le vagabondage sexuel et la dépravation de mœurs ont augmenté d'intensité. La ville de Donia, à côté, connaît les mêmes pratiques et donc, aurait le même fort taux de séropositivité. Le taux de séropositivité à Moundou a reculé de 0,6 % pour être à 6,4 % pour les villes de Moundou et Doba en 2005. Cette baisse est due à un effort de sensibilisation effectué dans le cadre du projet et par les ONG. Cet effort doit être maintenu pour éviter que le taux remonte. Très peu d'enquêtes sur les MST ont été effectuées au Tchad. Une étude menée en 1989 auprès des routiers a montré que 5 % d'entre eux avaient des

antigènes pour la syphilis, mais il est probable que les MST soient beaucoup répandues que ne l'indiquent ces chiffres.

Les habitants savent que le SIDA existe, mais beaucoup ignorent ses différents modes de transmission. Au Moyen-Chari, 87 % des femmes des villes et 44 % des femmes de la campagne savent que le SIDA existe mais ignorent qu'il est sexuellement transmissible.

L'hépatite sous toutes ses formes est fréquente et, pendant la saison des pluies, elle devient endémique. Elle est transmise par voie orale et par contact avec de excréments contaminés. Ces modes de transmission sont liés à la mauvaise qualité de l'eau et au manque d'hygiène, deux problèmes contre lesquels il est difficile de se protéger complètement. Les hépatites A, B, C et non-A, non-B sont toutes présentes. L'observation montre qu'il s'agit d'une maladie assez courante contre laquelle le traitement traditionnel, à base d'infusion, est efficace, mais seulement à certains égards. A la maternité de Koumra qui est une ville située à l'est de Doba, 37 % des décès liés à la grossesse/accouchement sont dus à des hépatites/ictères. Des études menées à N'djaména ont montré que 26 % de la population a des antigènes pour l'hépatite B, 5 % pour l'hépatite C et 39 % pour l'hépatite non-A non-B.

Même les personnes robustes et « en bonne santé » ont des maladies à l'état latent ; cela explique en partie le nombre relativement important des personnes qui tombent malades brusquement. Parmi les statistiques les plus frappantes concernant l'état sanitaire de la population du Sud du Tchad, on peut citer l'exemple d'une série d'examens médicaux que l'on a fait passer à des recrues de l'armée dans les années 1970. Ces examens ont décelé, en moyenne, 14 parasites ou autres maladies chez les soldats « en bonne santé ».

Le véritable problème, source de maladie dans le Logone oriental, est l'accès à l'eau potable. La plupart des villages n'ont pas accès à l'eau potable de qualité et n'ont pas de sanitaires. Dans cette zone, la plupart des habitants ne voient pas l'intérêt d'avoir des latrines, des fosses à excréments, etc., puisque les villages sont entourés de champs et des brousses qui peuvent être utilisés pour l'élimination des déchets et que pendant la saison sèche les excréments sèchent rapidement. Peu d'habitants comprennent comment l'eau peut être contaminée par les excréments. L'étude effectuée dans le cadre de l'Étude de l'Impact sur l'Environnement dans les villages appartenant à l'échantillon prélevé montre dans le tableau suivant, le nombre des puits traditionnels, les puits doublés d'un revêtement et les pompes.

Tableau 18 : Sources d'eau

Source	Canton de Komé	Canton de Béro	Canton de Miandoum
Pompe	20 %	57 %	25%
Puits traditionnel	100 %	29 %	100 %
Puits doublé d'un revêtement	0 %	57 %	0 %

Source : Ellen Patterson Brown 1996

Il apparaît dans ce tableau que dans le canton de Béro la proportion de pompes est importante. Malheureusement, la plupart des pompes n'ont pas été complètement payées et les villages risquent de les perdre s'ils ne finissent pas de les payer. Selon cette même étude, la profondeur des puits varient entre 5,30 et 21 m. La profondeur de ces nappes rendent leur atteinte difficile avec les moyens traditionnels. Certains puits s'assèchent pendant une bonne partie de l'année contraignant la population à aller s'approvisionner directement dans les rivières, ce qui les expose aux risques de contamination et aux vecteurs de transmission des maladies.

La plupart des villages autour de Baïbokoum obtiennent leur eau dans les rivières et les cours d'eau. Malgré la présence de la cécité des rivières (onchocercose), l'eau potable est tellement rare que les habitants sont obligés de passer longues heures à la rivières. Pendant une longue partie de l'année, ces sources sont à sec et les femmes creusent des trous dans le lit des rivières et attendent que l'eau boueuse s'infiltre à l'intérieur du trou. Elles sont souvent obligées de marcher sur de longues distances et d 'attendre de longues heures pour que les trous se remplissent et pour que leur tour arrive. La plupart des villages n'ont ni puits ni pompe parce que même les puits profonds sont à sec. Les femmes interrogées dans le cadre de l'étude précitée ont dit qu'elles passaient entre 1 et 10 heures (5 heures en moyenne) par jour, pendant une partie de l'année, à chercher de l'eau potable pour leur foyer. Le besoin en eau potable, en infrastructures scolaires et sanitaires se fait sentir au même moment dans tous les villages si bien qu'il est difficile pour les villageois d'opérer un choix quand il s'agit de choisir une seule infrastructure.

En conclusion, nous pouvons dire que bien que le Logone oriental dispose de plus d'établissements de santé que les autres régions du pays, la santé de sa population n'est pas des meilleures. Beaucoup reste à faire pour assurer la couverture totale de la population en matière de santé. Les services spécialisés manquent cruellement. Les soins les plus aigus ne sont pas exercés sur place alors que les moyens de transport ne sont pas adaptés pour des cas

compliqués. Le renforcement de cette couverture grâce au projet d'exploitation du pétrole sera un avantage pour la région.

6.3. Répartition des établissements sanitaires

Tout comme les établissements scolaires, à part quelques cantons, chaque chef-lieu a un centre de santé ou ce qui en tient lieu. Le manque de personnel et des médicaments se fait souvent sentir. Il faut remarquer aussi que parmi ces centres de santé, nombreux sont privés et gérés par les religieux. C'est le cas à Goré, Béboto, Bodo, Bébédjia, Miladi Bam, Timbéri, Donia Dobiti, Doba ACT, Kara. Ces centres peuvent apporter les soins de premières nécessités mais ne peuvent pas traiter des cas difficiles. Seuls les hôpitaux de district peuvent le faire. Or il n'y en a que trois. Un quatrième existe à Bessao, mais il ne dispose pas de service spécialisé et il faut rediriger les malades à Moundou.

En procédant de la même manière que pour les établissements secondaires, si l'on veut que la population qui ne dispose pas de moyen de transport, accède rapidement au centre de santé qui doit être situé à 10 km, distance qu'il faut parcourir en deux heures et en tenant comptant des normes fixées par le gouvernement (5000 à 10 000 habitants pour une zone de responsabilité et 50 000 à 150 000 habitants pour un hôpital de district), il faudra d'autres centres de santé. Nous remarquons la situation sur la carte n° 9 suivante.

Sur cette carte, il reste quelques interstices à occuper pour que la desserte soit homogène. Il faut encore une vingtaine de centres de santé. Cela doit se faire toujours en rapport avec le nombre de la population (voir carte de densité p 71). C'est sur les hôpitaux de district que doivent se concentrer les réflexions car ils desservent les populations trop éloignées. Nous proposons qu'un hôpital desserve un rayon de 30 km. Nous voyons sur la carte ci-dessous, l'ampleur des besoins.

Carte 10: Les centres de santés et les hopitaux en 2004 par canton

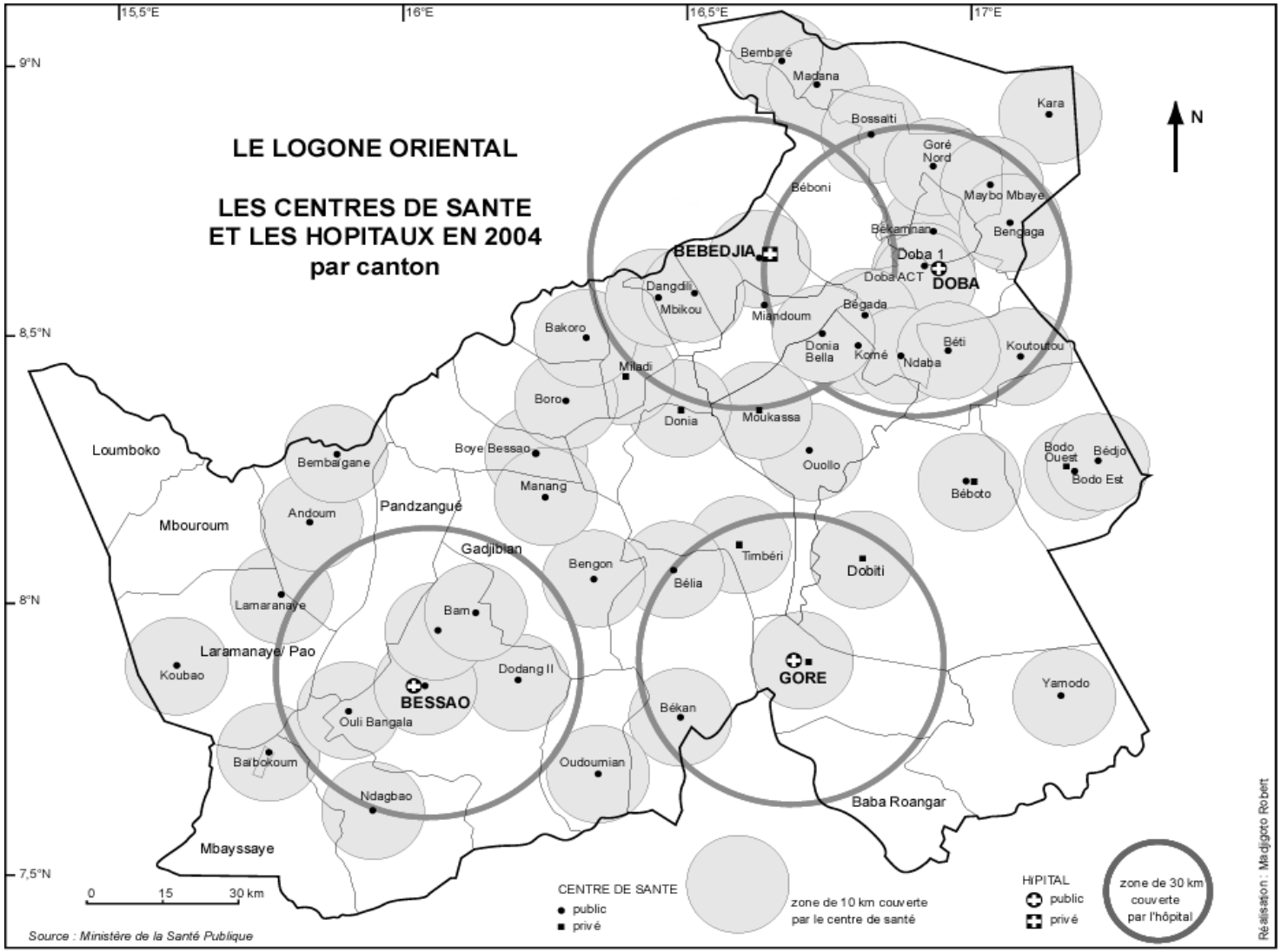

Les espaces à desservir peuvent contenir au moins huit hôpitaux.

Des propositions doivent être faites avec l'ensemble des techniciens impliqués dans la santé et des démographes. Elles doivent s'insérer dans la politique globale du développement de la région qui tienne compte de l'accessibilité et de la dotation en personnels et en matériels.

Les cartes ci-dessus et les autres cartes réalisées dans ce travail montrent l'importance de la cartographie et du SIG dans le processus de planification. Les décideurs sont désormais interpellés pour impliquer les techniciens dans leur service de planification pour éviter zones aveugles et doublons. La constitution de la base de données sur une région est un passage indispensable pour un développement équitablement réparti. A l'ère de la décentralisation, avec le plan de développement régional à mettre en place, le SIG est incontournable pour le Logone Oriental. Outil rapide, précis et facile d'emploi, les décideurs doivent en tirer profit et efficacité. Adopter l'outil SIG implique des coûts en matériel et en personnel formé à la technique, ainsi que le recours à des thématiciens compétents.

Chapitre 7 : Les transformations dans la vie sociale au Logone oriental

Quand on demande à un paysan ce qui a changé dans son village depuis qu'il y vit, il vous répond : « rien ». Il est très difficile pour la population rurale de percevoir les changements intervenus dans sa vie quotidienne, tant ils paraissent minimes. C'est en approfondissant les questions qu'on arrive à faire comprendre à la population que leur condition de vie n'est pas demeurée statique. Dans la recherche de l'appréhension de ces changements, plusieurs aspects ont été explorés. Les domaines considérés sont le domaine agricole (qui est traité dans le paragraphe sur l'agriculture), le domaine alimentaire et celui des infrastructures.

7.1. Les transformations dans les habitudes alimentaires

Les habitudes alimentaires sont un indicateur important des changements intervenus dans la région. Les céréales constituent la base des repas de la famille qui se compose de la boule (*Muru/Mudu*) et de la sauce (*Naïn/Taïn/Tan*). D'autres denrées alimentaires commencent à être utilisées. Qu'est-ce qu'une sauce dans les sociétés du Logone Oriental ?

7.1.1. Les sauces et la boule au Logone Oriental

L'emploi du mot sauce en français d'Afrique n'a pas la même connotation qu'en français de l'hexagone. Le dictionnaire Petit Robert définit la sauce comme étant une « préparation liquide ou onctueuse formée d'éléments gras et aromatiques plus ou moins liés, étendus et qui sert à accommoder certains mets » et même dans les expressions telles « la viande ou le poisson en sauce », cela signifie tout simplement que ces derniers sont « accommodés avec une sauce ». Or en Afrique, toute viande ou tout poisson cuit avec une variété de légumes ou de graines, qui, pour la plupart, ne peuvent se consommer seuls, constitue une sauce.

La farine des céréales permet de cuire des galettes appelées communément « boule ». La boule se mange accompagnée d'une sauce faite des légumes frais ou séchés. Cultive-t-on les mêmes céréales consommées dans le passé et actuellement ? Quels sont les légumes consommés dans le passé et actuellement ? La façon de se nourrir a-t-elle changé ? Les habitudes alimentaires ont-elles changé ?

7.1.2. Les habitudes alimentaires

Les céréales constituent la base de l'alimentation. La farine de mil, maïs, …, est préparée en boule ou en bouillie. La boule, pâte obtenue par malaxage de la farine dans de l'eau bouillante est mangée, accompagnée de sauce faite de divers légumes. Les changements d'habitude alimentaire sont notables au niveau des sauces. La boule elle, se prépare de la même façon depuis toujours. Les légumes sont consommés en vert ou séchés selon les saisons. Les légumes verts prédominent pendant la saison des pluies et les légumes secs pendant la saison sèche. Toutefois des feuilles d'arbres et d'arbustes sauvages sont utilisées comme légumes verts pendant la saison sèche.

Pendant la saison des pluies, les légumes verts sont constitués des feuilles d'oseille de Guinée (*Hibiscus sabdariffa*), de gombo (*Abelmolus esculentus*) ; de feuilles de manioc, de niébé et des fruits de gombo et oseille frais. Les feuilles et les fruits du gombo permettent de confectionner une sauce mucilagineuse et sont les plus fréquemment préparés. Ils se préparent avec de l'eau, du sel, un peu de natron et de grain de néré, condiment de base remplaçant parfois la viande et le poisson. Les feuilles de manioc, de niébé et parfois d'oseille sont préparées à la pâte d'arachide, de sésame ou de courge. Pendant la période de soudure (juillet à septembre) il n'est pas donné à toutes les familles de disposer de ces pâtes si les nouvelles arachides ne sont pas arrivées à maturité. Les arachides de deuxième année « *Dah Bboul* », qui arrivent de manière précoce à maturité, permettent de parer au manque de pâte. Or, actuellement, on cultive de nouvelles variétés d'arachide récoltées tôt. Elles ne laissent pas de graines en terre pour la deuxième année. Les paysans ne peuvent pas avoir de la pâte d'arachide pour préparer leur sauce. A la liste des légumes verts s'ajoutent les aubergines. Les feuilles des plantes produisant ces fruits sont aussi préparées avec la pâte.

A la saison sèche, les fruits de gombo, d'oseille et les aubergines sèches prennent une part majeur. Le gombo séché est réduit en poudre. Il peut être associé à l'oseille et à l'aubergine pour être préparé avec la pâte d'arachide ou de sésame. L'oseille et l'aubergine, les feuilles de néré et les fleurs de tamarinier sont des ingrédients pour la « sauce longue » (*Guem*). Elles sont récoltées et séchées avant d'être cuites et mélangées au gluant pour constituer la sauce longue très appréciée, si elle est faite à la viande ou au poisson. Le gluant est à base du liber de *Grewia mollis* ou celui de la liane. La sauce longue est aussi la sauce de la saison sèche à cause de la délicatesse de sa préparation. Pour la préparer, il faut réunir les ingrédients ; arracher le liber du Grewia ou de la liane servant de gluant et la tremper dans de l'eau pendant un certain moment. Pour extraire le gluant on demande à une fille ou, dans de

rares cas, à un garçon non pubère qui, après s'être bien lavé, presse le liber du *Grewia* ou la liane pour faire sortir le gluant. Les ingrédients sont préparés à part avant d'être mélangés au gluant. Le mélange se faisant à frais (on laisse les ingrédients cuits se refroidir avant de les mélanger au gluant), on prend toutes les précautions possibles pour qu'aucune souillure ne puisse toucher cette sauce. Des préparations spéciales sont faites après une pêche ou une chasse fructueuse. Vu sa nature, l'humidité de la saison des pluies rend sa consommation inappropriée. Les jours des fêtes pendant la saison sèche, elle est préparée en grande quantité à base de farine de niébé. Dans le même ustensile, on associe la sauce longue et la boule avant de les prendre en repas.

Les feuilles de plusieurs arbres et arbustes sont mises à contribution pour parer au manque de légumes verts. Il s'agit des feuilles de « Bbunduru » (*Pterocarpus lucens*), de « *Karia* » (*Hymenocardia acida*), de « *Russa* » (*Leptadenia hastata*) chez les Ngambaye ou Nguissa chez les Laka, de « *Guelpê* » (*Afzelia africana*), de « *Made* » (Néré), de « *Masse* » (tamarinier) ainsi que ses fleurs et les feuilles de « *Koura* » ou Kapokier (*Bombax costatum*). Les feuilles de *Bbunduru* de *Karia*, de *Russa*, de *Guelpê*, sont préparées puis mélangées à la pâte comme les feuilles de manioc et autre.

S'agissant de la viande et du poisson, elle est l'apanage des « *Brakos* » (grands cultivateurs) disposant d'un élevage important de petit bétail ou des chasseurs ou des riverains pécheurs. Pour la grande majorité, ce sont les légumes qui dominent. La viande de gibier est la seule source de protéines animales. Les poissons sont aussi le produit des pêches collectives organisées pendant la saison sèche. Cette saison passée, ce sont les ingénieux, sachant fabriquer des pièges et les poser pour attraper du gibier, qui peuvent consommer de la viande animale.

Le poisson séché est rapporté des grandes villes, principalement de Moundou et Sarh pour être troqué contre le mil avant les années 1990. Le régime alimentaire ancien était presque végétarien pendant une bonne partie de l'année.

La tendance actuelle est à la consommation importante de viande. Ceci est dû à la tenue des marchés hebdomadaires dans plusieurs villages. En dehors de ces marchés hebdomadaires certains bouchers abattent chaque jour au moins un cabri pour vendre la viande en détail au marché. Les places des marchés de Timbéri, Gadjibian, Miandoum, etc., peuvent être cités comme exemples. Avec la présence du projet pétrole, la consommation de viande fraîche et de conserves de poisson (sardines) est fréquente. Le régime devient de plus en plus carné. Les repas se prennent de plus en plus sur les tables que par terre.

En matière de condiments, outre les grains de néré et de « *Meneu* » (*Tetrapleura andongensus*) fermentés appelés respectivement « *Ndi made* » et *« Reuleng* », l'utilisation de cube Maggi et de la boîte de concentré de tomate est désormais courante.

De la même façon, l'huile de karité recule devant l'huile d'arachide et de coton. L'huile manufacturée de l'Huilerie de la Cotontchad entre en effet dans les habitudes principalement chez les ouvriers du projet qui s'en procurent dans les Economats. L'huile de ricin *(Rong*) et celle d'un arbuste appelé « Koyo » (*Lophira lanceolata*) à vertu médicamenteuse dont la préparation est longue et difficile, ont complètement disparu. S'il arrive qu'elles se préparent, elles sont l'apanage des vieilles femmes. L'huile de *Mbague* (caïlcédrat ou *Khaya senegalensis*) elle aussi, à vertu médicamenteuse commence à être vendue sur les marchés. Cette pratique vient de l'effort entrepris pour la valorisation de la pharmacopée dans les villes.

La consommation de beignets et de « gâteaux » de farine de blé entre aussi dans les habitudes alimentaires. Il n'est pas rare de voir les paysans, le matin, prendre leur petit déjeuner composé de thé et de beignets ou de gâteaux. Les beignets de farine de sorgho appelés « *makala* » ou les galettes de farine de manioc appelées « *mbe* » vendus aux élèves dans le passé ont disparu. On note également la présence d'endroit où l'on grille la viande et les cafés (appelés « Cafétérias ») sur les marchés du village.

Nous ne pouvons pas passer sous silence la présence des bistrots où on vend de la bière « hygiénique » à côté de la bière locale, et qui sont pris d'assaut le jour de marché notamment.

Toutes ces influences relèvent des échanges entre les villes et la campagne. Avec le projet pétrole, les habitudes de la campagne se confondent avec celles de la ville.

7.2. Les transformations en matière d'habitation

Les habitations ont connu d'importants changements dans notre société. Au début et jusque dans les années cinquante les habitations sont des cases faites de matériaux végétaux. Jean Cabot en 1965 les décrivent ainsi : « *le ''Tapouroundal'' de brousse des Gambaye groupe les cases individuelles (Kei) des membres de la famille dans une enceinte circulaire faite de nattes (Ndogo) fixées verticalement à des piquets. En s'alignant le long des routes, ces enceintes ont pris la forme rectangulaire ou carrée. Les cases sont cylindriques et à toit de paille. Mais les murs en argile sont rares, et le matériau le plus usité est la natte de paille*

fixée aux piquets qui supportent le toit ». Les cases en paille appelée (*Kei mbogo*) sont dominantes à cette époque

L'aménagement de l'intérieur est rudimentaire : natte pour le couchage, jarre-grenier, parfois pierre à moudre forment le fond commun des cases pour les femmes. La case paternelle se trouve le plus souvent au centre de l'enclos à côté d'une case réservée aux visiteurs (*Kei mba*). Le chef de famille dispose parfois d'un mobilier plus recherché que celui de ses femmes : l'influence du modernisme y est marquée par le lit en bois, parfois muni d'un matelas et d'une couverture, la chaise pliante de construction rustique due au menuisier du village.

Cette habitation relève désormais du passé. Les cases rondes à toit de paille ont laissé la place à des habitations de forme cubique à murs de briques et toit de paille à quatre pentes « *Kei Karé* », puis à des habitations parallélépipédiques à murs de briques et toit de paille à deux pentes depuis les années 70-80. Les toits cylindriques en natte de paille n'existent plus. Les toits, bien qu'étant en paille, sont tissés directement sur une charpente construite d'une traverse centrale ou se rejoignent de part et d'autre des traverses secondaires. Au-dessus de ces traverses secondaires on fait passer des traverses en tiges de mil destinées à recevoir la paille. La paille vient en dernier lieu. Cette façon de construire cohabite en ce moment avec d'autres innovations. Il s'agit de la cuisson des briques. Quand, pendant notre enquête, nous avons cherché à savoir l'origine des briques cuites, on nous a répondu que ce sont les missionnaires qui les ont introduites. D'autres disent qu'ils les ont vues en ville et les ont reproduites. Dans les années 1970-1980, nous avons observé que seules les temples et églises étaient construites en briques cuites. Actuellement la cuisson des briques se généralise. Au tout début ce sont ceux qui construisent en toit de tôle qui utilisent les briques cuites mais ces derniers temps, même les cases de toit en paille ont les murs en briques cuites. On remarque aussi l'utilisation de plus en plus fréquente de la tôle ondulée pour couvrir le toit des maisons. Les constructions en briques cuites et en toits de tôle sont actuellement le rêve de jeunes du Logone Oriental. Les maisons en tôle sont les rares réalisations faites avec les compensations individuelles dues au projet pétrolier. Mais la modernisation de l'habitation et l'utilisation de la brique cuite ont un effet négatif sur l'environnement. La fabrication du charbon indispensable à la cuisson des briques d'argile exigeant de grandes quantités de bois participe au déboisement et à la dégradation de l'environnement. Pour obtenir 13 kg de charbon, il faut 100 kg de bois (World Bank/SAR 1998) et pour cuire 1000 briques, 400 kg de charbon sont nécessaires. A terme, il faut s'attendre à la régression considérable des formations ligneuses

En matière d'équipement des maisons on ne parle plus d'ustensiles en terre cuite. Les ustensiles sont en faïence, en plastique, ou en métal. Pour le mobilier, selon la situation sociale des gens, il n'est pas différent de ceux de la ville. On retrouve les tables, les chaises, les lits comme en ville.

On constate également la disparition des greniers en paille tressée. Le mil n'est plus conservé dans les greniers. Juste après la récolte, on procède au battage de mil pour conserver les grains dans les sacs. La conservation en sac a pris de l'ampleur avec les évènements des 1984 à 1994, où les greniers ont été la cible des rebelles et des forces gouvernementales qui brûlaient tout sur leur passage. Le mil en sac peut être facilement transporté. Malgré cela, les sacs sont souvent éventrés et leur contenu répandu au sol pendant ces exactions.

En bref, la structure sociale de la région subit une mutation. Elle est la conséquence de l'influence de la ville et est exacerbée par l'avènement du projet pétrole qui entraîne la consommation de plus en plus des denrées alimentaires. Si le pouvoir d'achat s'élève dans l'avenir la consommation des produits alimentaires importés se traduira par l'abandon de certains produits locaux. Qu'on s'en rende compte dès maintenant pour éviter un éventuel problème, la dépendance de l'extérieur.

La région n'est pas statique et entretient des échanges avec l'extérieur grâce aux voies de communication existantes.

Chapitre 8 : Les voies de communication au Logone Oriental

Les voies de communications sont indispensables pour le développement d'un pays ou d'une région car elles permettent d'accéder au marché, de vendre et d'acquérir ce dont ils ont besoin.

Tout comme le pays lui-même, le Logone Oriental est sujet à un enclavement aussi interne qu'externe. Son chef-lieu Doba est situé à plus de 2000 km du port le plus proche, le port de Douala. Région agricole, le Logone Oriental dépend des voies de communication pour l'écoulement de ses produits sur les marchés intérieurs. Pour le coton, l'exportation se fait par voie terrestre et les routes apparaissent d'une extrême importance. Le Logone Oriental était traversé par la route fédérale qui le relie à Bangui en Centrafrique et à N'Djaména au Tchad (carte 11, p. 133). C'était une voie très importante pour des échanges internationaux par le passé. Elle était entretenue par les services des travaux publics et praticable pendant toute l'année. Or depuis les années 1980, aucun entretien n'est fait sur cette voie. En saison des pluies, les véhicules franchissent difficilement les trous et il faut faire des détours par la brousse. Or à certains endroits, la végétation est constituée des gros abres qu'il n'est pas facile d'abattre et de se frayer de chemin. L'ensablement s'ajoute à la présence des trous pour rendre difficile le voyage en saison sèche. Ainsi, la voie n'est praticable en aucune partie de l'année : on s'ensable en saison sèche et on s'embourbe pendant la saison de pluie.

La route Moundou-Sarh-RCA traverse le Logone Oriental au nord-est et passe par les villes de Bébédjia et Doba. Cet axe met en rapport ces villes à Moundou où les services sont assez développés. Elle a connu un regain d'intérêt avec le projet. C'est dans le cadre du projet pétrole que cette route a été aménagée et est circulable toute l'année. Elle fait actuellement objet d'un projet de bitumage.

Une autre voie d'importance locale est celle qui va de Doba à Goré (92 km). Comme la première, elle était praticale pendant toute l'année dans le passé. Elle était entretenue par la Cotontchad dans le cadre des pistes cotonnières. Mais depuis les crises qu'a connues la Cotontchad, elle n'entretient plus les pistes cotonnnières. La route devient presque saisonnière. Les arbres le long de la route ont grandit. Les branches de part et d'autre, se touchent et forme une voute. Les « coupeurs de routes » profitent de la densité de la végétation pour tendre des embuscades et commettre des agressions sur les différentes routes du Logone Oriental. Doba étant le chef-lieu de la région du Logone Oriental, l'impraticabilité des routes qui le relient à d'autres centres urbains a fait que ceux-ci sont obligés de s'orienter vers Moundou. C'est le cas de Goré et de Bébédjia. Bessao et Baïbokoum s'orientent tantôt

vers Moundou, tantôt vers Mbaïmboum au Cameroun. L'orientation vers Moundou est pénalisée par l'état de dégradation avancée de la route. La zone est restée défavorisée en matière d'échange économique. Les produits agricoles importants ne peuvent être vendus que sur le marché intérieur. Or, l'état des routes ne le permet pas. L'échange avec le Cameroun ne concerne que les produits manufacturés que la population frontalière ramène du Cameroun.

La route Komé-Mbéré rénovée dans le cadre du projet pétrole est une voie qui doit désenclaver le Sud du Tchad en le mettant en rapport avec le Cameroun. Mais les mesures prises pendant les travaux qui consistaient à ne permettre qu'aux véhicules du projet d'y circuler ont découragé d'autres usagers. Quand la route a été libérée, elle est restée sous-utilisée. Quelques rares commerçants la pratiquent. Quant à la population riveraine, elle estime que cette route n'est utile que pour ceux qui vont en « aventure » au Cameroun. Elle n'est qu'une route de chantier, donc uniquement pour les besoins de ce dernier.

Quelques autres pistes desservant les zones de grandes productions agricoles comme Béboto et Bodo n'ont jamais été converties en route, ce qui oblige les paysans à vendre leurs produits dès l'approche de la pluie.

Pour une bonne desserte du Logone Oriental, des axes (carte n° 11 p 133) allant de Moundou à Sarh passant par Bébédjia et Doba (en projet de bitumage) ; celui de la frontière Centrafrique à Moundou ; de Komé à Mbéré, de Baïbokoum à Moundou et de Goré à Doba devraient être goudronnés ; des axes Doba-Bodo, Ndokobo-Béboto, Kondjala-Bédane et Doba-Madana-Sama doivent être construits en latérite et entretenus annuellement. La construction de ces axes peut se faire ici encore sur les 5 % des revenus pétroliers destinés à la région. Si ces revenus s'avèrent insuffisants, ils devraientt être complétés

Le transport aérien n'est pas développé au Logone Oriental. Une piste d'atterrissage publique exitait à Doba dans le passé. Elle n'est plus utilisée depuis longtemps. Une piste d'atterrissage de norme internationale est construite dans le cadre du projet pétrole à Komé, mais utilisable seulement par le consortium. Elle peut être utile aux hommes d'affaires Tchadiens si elle est ouverte à la seule compagnie de transport nationale, Toumaï Air Tchad.

Les télécommunications sont présentes au Logone Oriental par le biais de Sotel-Tchad pour le téléphone fixe à Bébédjia et Doba et par Celtel pour la téléphonie mobile à Bébédjia, Doba et Komé. La frange ouest de la région n'est pas reliée par le téléphone. Il est urgent d'élargir ces réseaux pour couvrir toute la région. A la Base de Komé on peut avoir accès à la toile mondiale, internet. Mais l'accès est réservé au personnel qualifié du consortium. La mise

en exploitation de la fibre optique mise en place au même moment que la pose du pipeline permettra de réduire le coût d'accès à internet pour la région et pour le Tchad.

Au terme de ces huit chapitres, nous avons essayé de rendre compte du milieu physique de la région du Logone, de son histoire récente, du fonctionnement de ses sociétés et des mutations intervenues depuis. Nous savons d'ores et déjà que la principale activité est l'agriculture. L'impact des activités agricoles se remarque certes sur le milieu, mais il n'est pas aisé de s'en rendre compte et d'en prendre conscience, si la situation n'est pas présentée de manière évidente. En effet, l'étude de l'occupation du sol et de la dynamique de l'environnement mettra en valeur l'importance ou l'insuffisance des ressources naturelles, surtout végétales disponibles dans la région, ce qui induira de nouvelles réflexions sur le mode de gestion ou d'exploitation de ces ressources. Le chapitre suivant traitera de cet aspect.

Carte 11: Les principales voies de communication à construire

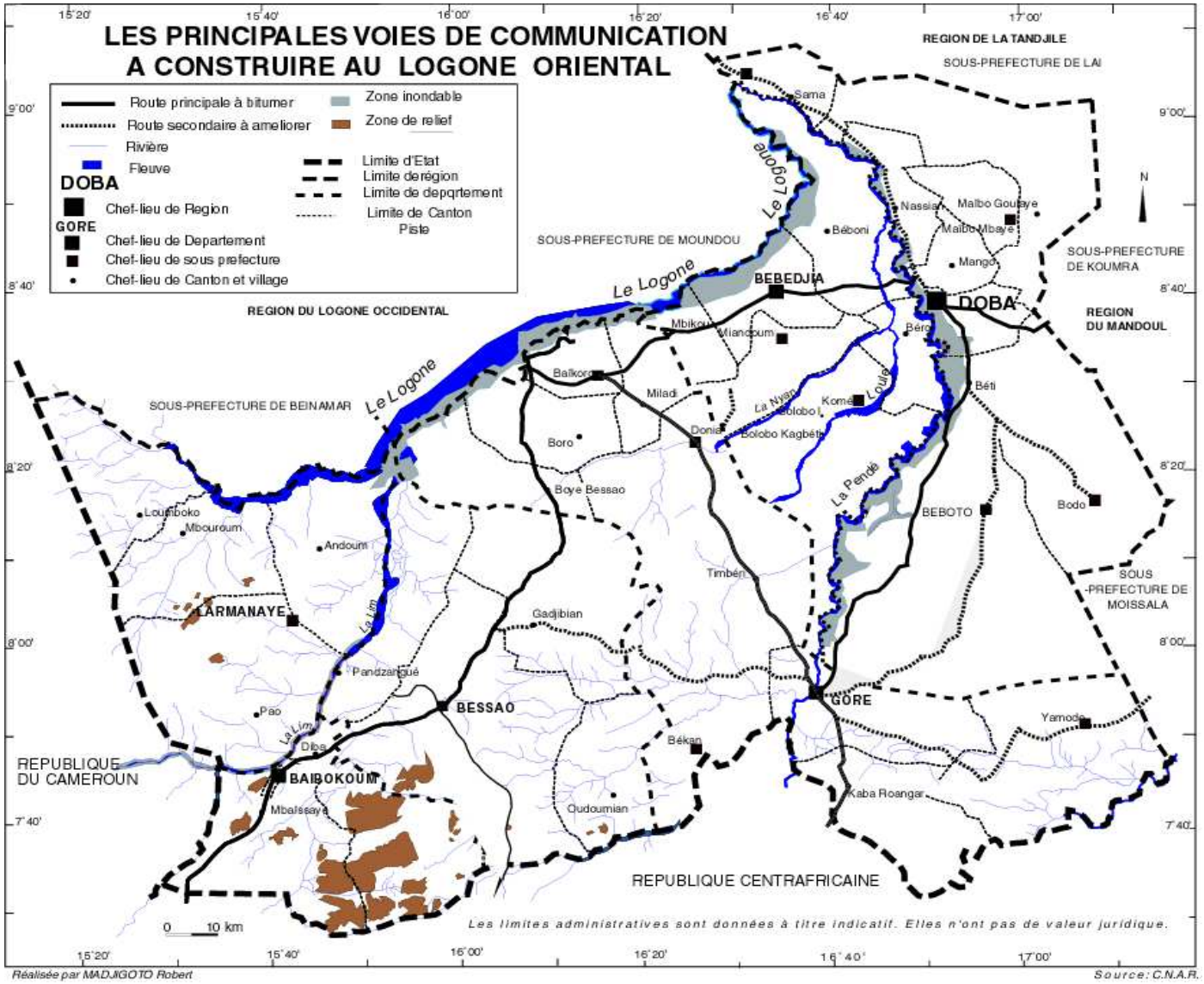

Chapitre 9 : Evolution de l'occupation du sol au Logone Oriental : impact de l'agriculture avant l'implantation du projet pétrole

Dans la Région du Logone Oriental comme ailleurs dans tout le Tchad méridional, l'arbre est omniprésent dans les paysages, dans les savanes et les forêts relativement bien conservées des terroirs villageois. L'environnement est néanmoins menacé. La croissance démographique soutenue en milieu rural se traduit déjà par une extension des superficies cultivées, le déboisement et le raccourcissement des jachères. La mise en exploitation du gisement pétrolier de Doba et l'emprise des installations et des infrastructures ; puits de pétrole, routes et pistes, pipeline, campements et cités, … ont nécessité l'abattage de nombreux arbres des parcs agroforestiers ainsi que la coupe à blanc de formations ligneuses. C'est pourquoi, il nous a semblé indispensable de rendre compte de l'évolution de l'environnement jusqu'à la veille de l'implantation du projet en 1999 et 2000, de l'état actuel et de son évolution prévisible. Les données de la population de chaque canton de 1968 et 1993, ont permis d'élaborer la carte de densité (carte n° 6 p 71). Des cartes d'occupation de sol à différentes dates précédant la mise en place du projet, permettent de dégager la dynamique de l'occupation de cet espace. Nous avons aussi utilisé la carte IGN de 1965 et l'interprétation de la couverture aérienne de 1999, soit 34 ans plus tard. Mais les deux cartes d'occupation du sol utilisées ne couvrent que la zone d'exploitation du pétrole. Nous avons donc utilisé une composition colorée de l'image SPOT de 1999 et une autre carte issue d'une image satellitaire LANDSAT pour présenter de manière étendue l'occupation du sol en 1999 et 2000. Pour appréhender la situation pendant les activités du projet, il fallait disposer d'une carte d'occupation du sol ou d'une image à la date du déroulement des activités. Ne disposant pas de ces documents, nous avons procédé à l'étude de deux terroirs villageois : le terroir de Dokapti qui évolue dans son contexte agro-sylvo-pastoral originel et le terroir de Maïnkeri situé dans le secteur d'extraction du pétrole, et qui doit s'adapter à une réalité économique et physique à laquelle il n'était pas préparé.

En outre, nous avons constitué une base de données sur la région. Ces données correspondent aux unités administratives qui sont les cantons. Elles concernent les superficies des cantons, leurs populations, leur densité, les surfaces exploitées en diverses cultures, les établissements scolaires du secondaire, les centres de santé, … La représentation spatiale de ces données permet d'avoir une vue d'ensemble de leur répartition et de prendre une décision étayée dans la réalisation des infrastructures.

9.1. L'occupation du sol dans le Logone Oriental

L'occupation du sol réflète les activités qui s'y exercent, l'agriculture étant la principale. Nous nous servirons de différents documents cartographiques pour mettre en évidence l'évolution de l'occupation du sol.

9.1.1. Les situations de 1999 et 2000

La composition colorée de l'image SPOT4 du 26 mars 1999 (KJ : 93-333/0 et 93-333/3) (figure n°1, p. 136) fait apparaître clairement l'existence des zones de densité différente par rapport à leur degré de mise en culture. Trois zones peuvent être identifiées : la zone fortement dégradée sur l'axe Moundou Doba en passant par Bébédjia, avec des teintes assez claire, la zone intermédiaire à l'ouest avec des teintes rouges claire et la zone stable au sud-est de l'image où dominent des teintes rouges. La zone d'exploitation du pétrole se trouve proche de la zone fortement dégradée. La dynamique de la végétation dans cette zone est mise en évidence par l'étude diachronique (p. 142) et l'étude du terroir de Maïnkeri (p 268).

Figure 1 : Images SPOT de la Zone

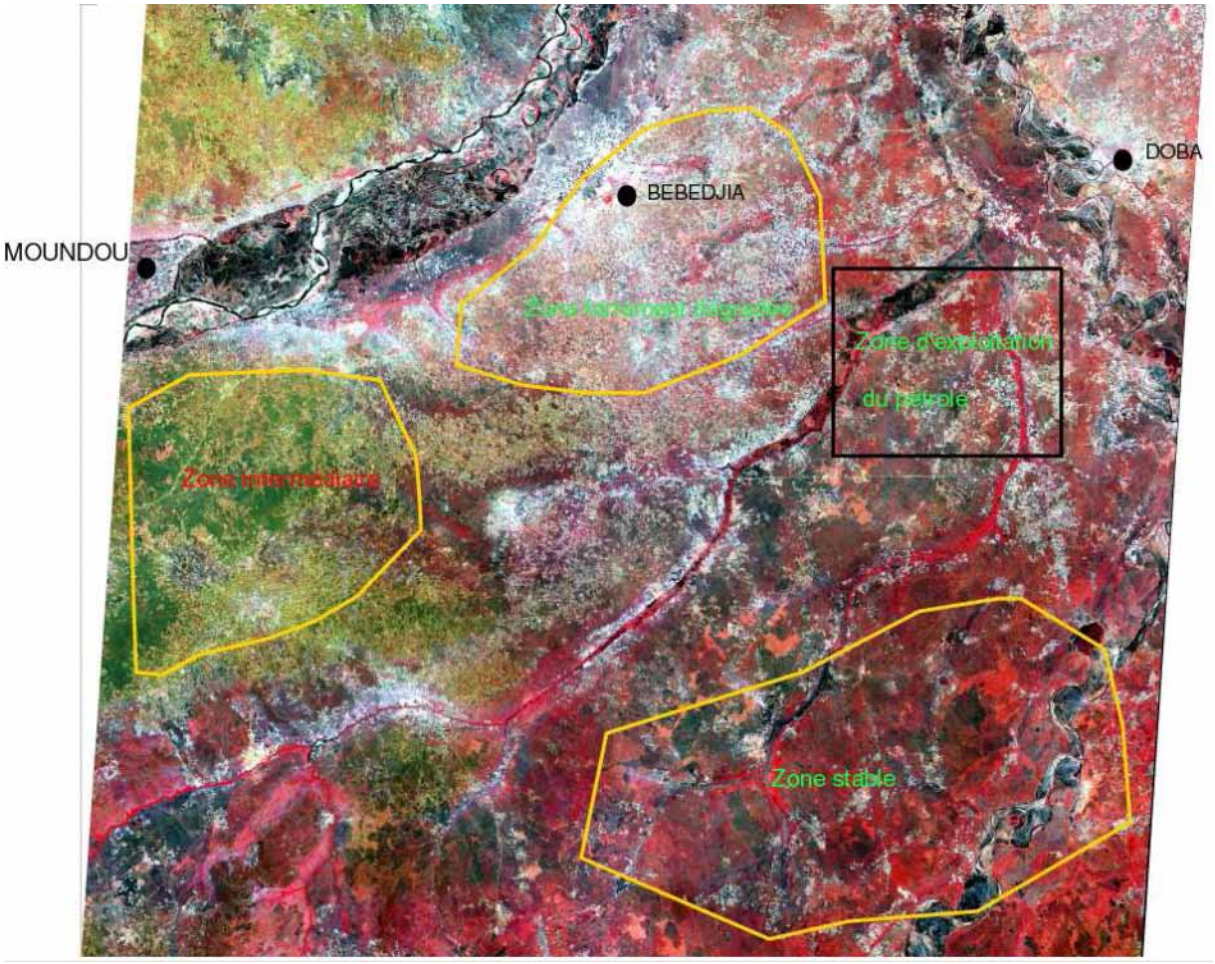

L'interprétation d'une partie de l'image Landsat TM (2000), correspondant aux feuilles topographiques : N-33-05, N-33-10, N-34-05 et N-34-10, précise et confirme celle de l'image SPOT. Les différentes unités du paysage rencontrées sont les cultures, les savanes arbustives denses, les savanes boisées et forêts galeries, les jachères forestières. La carte de l'occupation du sol dans le Logone Oriental rend compte de l'état de l'environnement au moment où a débuté l'exploitation du gisement de Doba.

Carte 12 : Occupation du sol en 2000

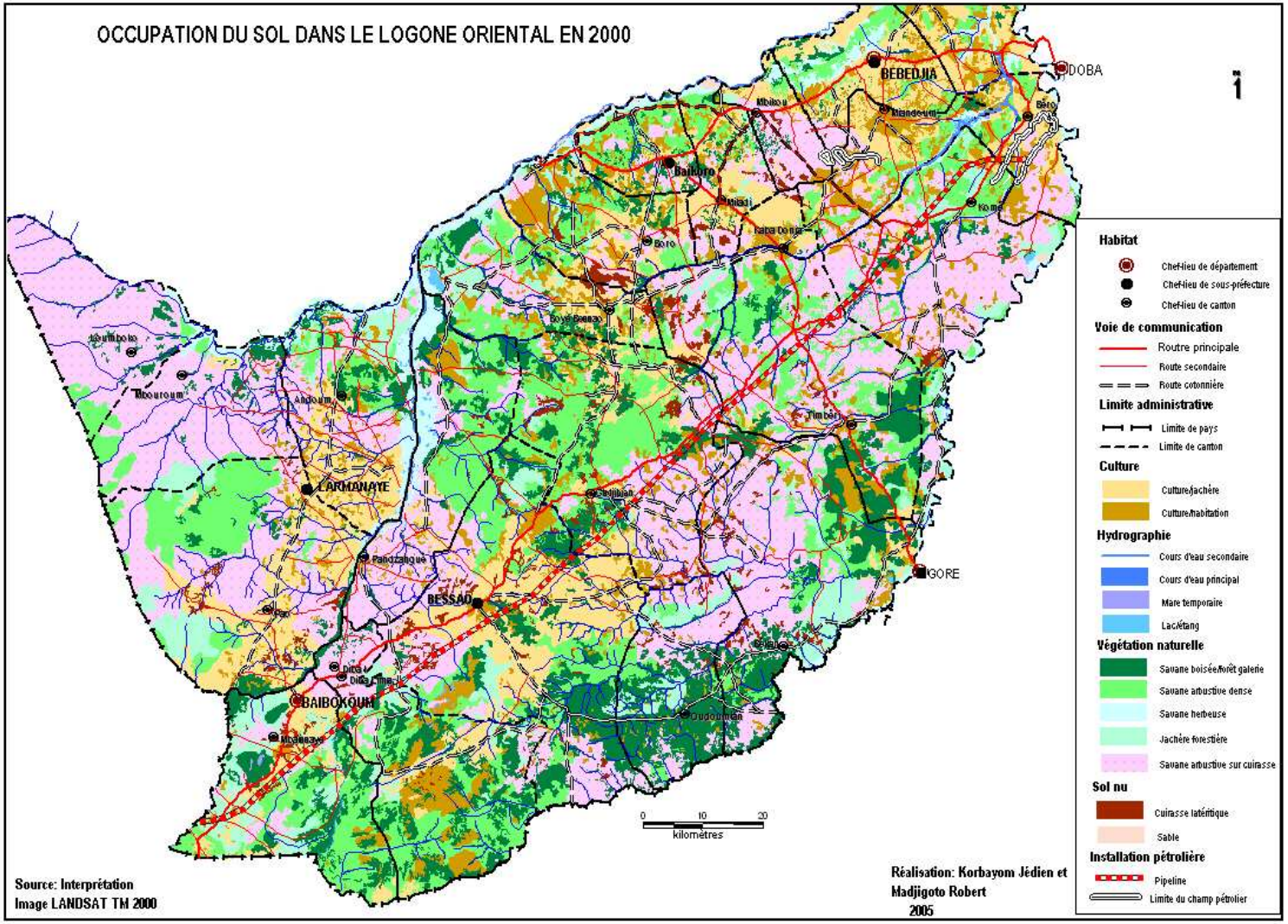

Les statistiques issues des requêtes relatives à ces formations sont présentées dans le tableau suivant : elles portent sur plus de la moitié de la Région (15 276,63 sur 28 035 km^2).

Tableau 19 : Occupation du sol en 2000 au Logone Oriental

Type	**Surface (km^2)**	**Pourcentage**
Aérodrome	0,53	0,003
Culture/habitation	1710,58	11,197
Culture/jachère	2365,74	15,486
Savane arbustive sur cuirasse	4371,92	28,618
Lac/étang	21,39	0,140
Mare temporaire	10,40	0,068
Savane arbustive dense	3201,16	20,954
Savane herbeuse	493,99	3,234
Savane boisée/forêt galerie	1894,72	12,403
Jachère forestière	885,14	5,794
Zone inondable	31,84	0,208
Sol nu	289,50	1,895
TOTAL	**15276,91**	**100,000**

Source : carte d'occupation du sol 2000

Selon ce tableau, près du 1/3 de la région est exploité. Il constitue les cultures/habitations (11,19 %) ou les cultures/jachères (15,48 %) et la jachère forestière (5,79. Les végétations que nous qualifions de naturelles représentent encore plus de 60 %. Cette situation générale masque une réelle disparité.

Les zones de culture sont assez étendues dans la zone entre Moundou et Doba et ses alentours. Les zones à végétation dense se retrouvent dans le Sud de la Région.

La représentation graphique corrobore cette description.

Graphique 6 : Occupation du sol en 2000 dans le Logone Oriental

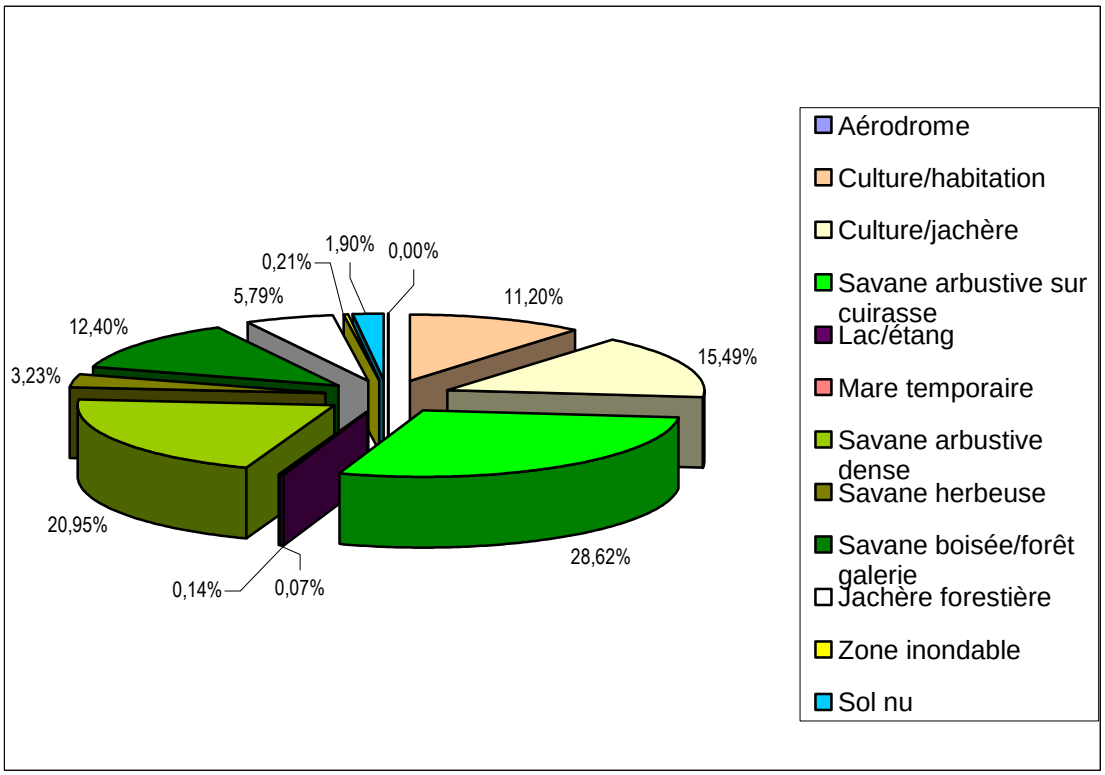

Pour comparer la légende de cette carte et celles des cartes de 1965 et 1999 ayant servi à l'analyse diachronique, nous avons procédé au regroupement de certaines unités. Ainsi nous avons réuni en une seule classe : culture/habitation, culture/jachère et jachère forestière. La classe végétation naturelle regroupe les formations suivantes : savane arbustive dense, savane boisée/forêt galerie, savane herbeuse, savane arbustive sur cuirasse latéritique, sol nu. La classe mare réunit lac/étang, mare. Le sable représente le lit majeur des cours d'eau inondable en saison de pluies et l'aérodrome l'installation industrielle. Les habitations étant indissociables de cultures, elles constituent une même classe. Finalement avec cinq classes d'objets ont été retenues.

Tableau 20 : Occupation du sol dans le Logone Oriental en 2000 après regroupement

Type	**Surface**	**Pourcentage**
Végétation naturelle	10251,3	67,1045
Culture/jachère/végétation	4961,46	32,4775
Mare	31,70	0,2075
Zone inondable	31,64	0,2071
Installation industrielle	0,53	0,0035
TOTAL	**15276,63**	**100,0000**

Il apparaît donc que les surfaces utilisées représentent le 1/3 de la superficie totale.

Graphique 7 : Occupation du sol après regroupement

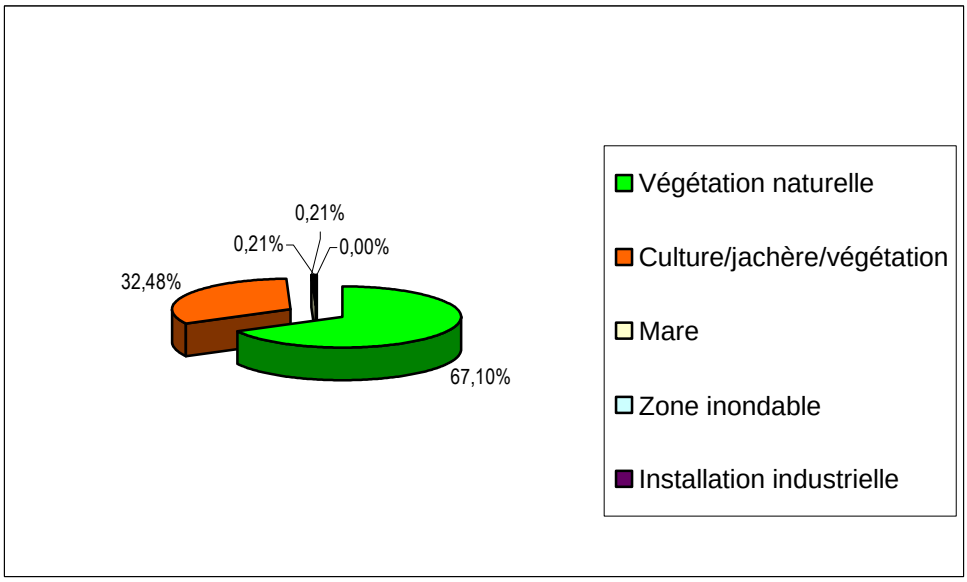

Pour approfondir notre analyse nous présentons l'étude diachronique d'une partie de la zone.

9.1.2. Etude diachronique de la zone d'exploitation pétrolière entre 1965 et 1999

Cette étude a pour support les cartes d'occupation de 1965 et 1999. Elle a pour objectif de présenter la situation la dynamique de l'environnement dans la zone d'exploitation du pétrole. Elle permet aussi de vérifier les données avancées ailleurs sur l'occupation du sol.

L'AEDE (Agence pour l'Énergie Domestique et l'Environnement) dans sa classification des ressources naturelles dans la zone soudanienne du Logone Oriental donne une description suivante :

C'est la zone la plus arrosée du pays, avec une végétation allant de la savane arborée à la forêt claire.

Tableau 21 : Classification des types de végétation dans la zone soudanienne en 2001

Type de végétation	Savanes arborées	Savanes arbustives	Savanes boisées	Forêt claire et humide	Forêt claire	Bas- fond
%	14%	9%	28%	8%	24%	11%

Source : A.E.D.E, 2001

La végétation recouvre 94 % des sols. Le reste (6 %) serait occupé par des activités anthropiques. Cela est en contradiction avec les données que nous avons présentées auparavant et peut s'expliquer par le fait que l'AEDE veuille mettre en évidence l'importance

des ressources naturelles encore disponibles dans la région. Mais la situation en réalité paraît autre que celle présentée dans ce tableau, comme nous allons le montrer.

La carte de 1965 présente les grands groupes de végétation disponible dans la région. Nous avons adapté la légende des autres cartes à celle-ci à fin de comparaisons

Carte 13: Dynamique de l'occupation du sol entre 1965 et 1999

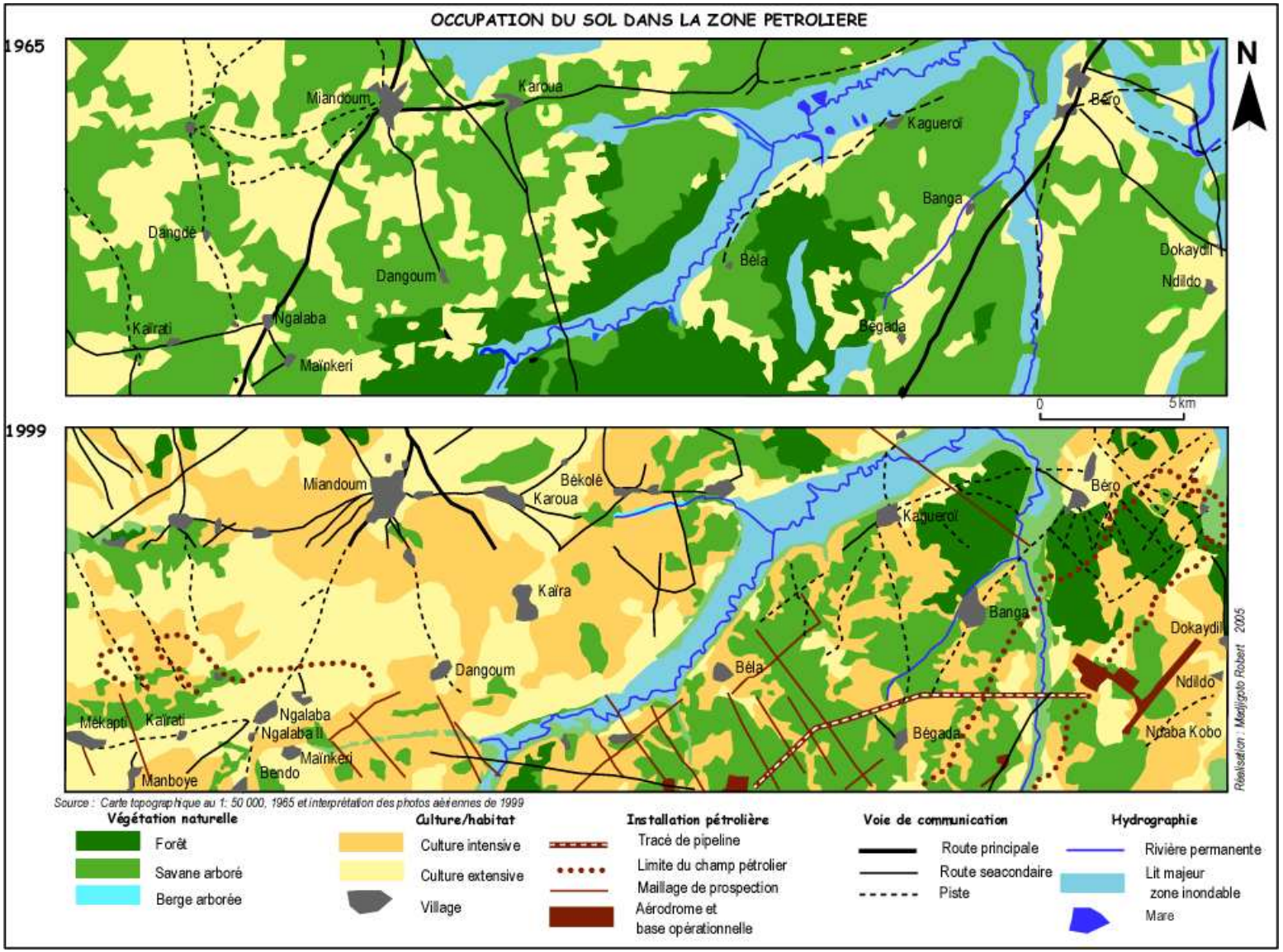

Les deux cartes recouvrant une superficie de 532 km^2 chacune représentent les unités de paysages suivantes.

Tableau 22 : Type d'occupation du sol en 1965 et 1999

Dynamique environnementale					
Type d'occupation	**Surface en 1965**	**% en 1965**	**Surface en 1999**	**% en 1999**	**Évolution**
Végétation naturelle	313	58,83	151	28,38	diminue
Culture et jachère	131	24,62	330	62,04	augmente
Zone inondable	83	15,61	37	6,95	diminue
Mare	2	0,38	0	0,00	diminue
Installation industrielle	0	0,00	3	0,56	augmente
Village	3	0,56	11	2,07	augmente
Total	**532**	**100,00**	**532**	**100,00**	

Nous remarquons dans le tableau ci-dessus que la végétation naturelle a diminué de 58,38 % à 28,38 %, soit une décroissance de 30 % en 34 ans. Parallèlement, les surfaces cultivées et les jachères ont cru de 24,62% à 62,04% pendant la même période, soit un accroissement de 38,42 %. Les zones inondables sont passées de 15,61% à 6,95 %. Les mares, elles, ont complètement disparu en 1999. Ceci peut s'expliquer par la prise de vue pendant la saison sèche. Il en est de même des villages qui occupent de plus d'espace. Les installations industrielles sont un phénomène nouveau dans l'occupation du sol dans la région. Il s'agit des premières installations qui ont précédé le projet pétrole.

Le graphique suivante est encore plus explicite.

Graphique 8 : Dynamique de l'occupation du sol

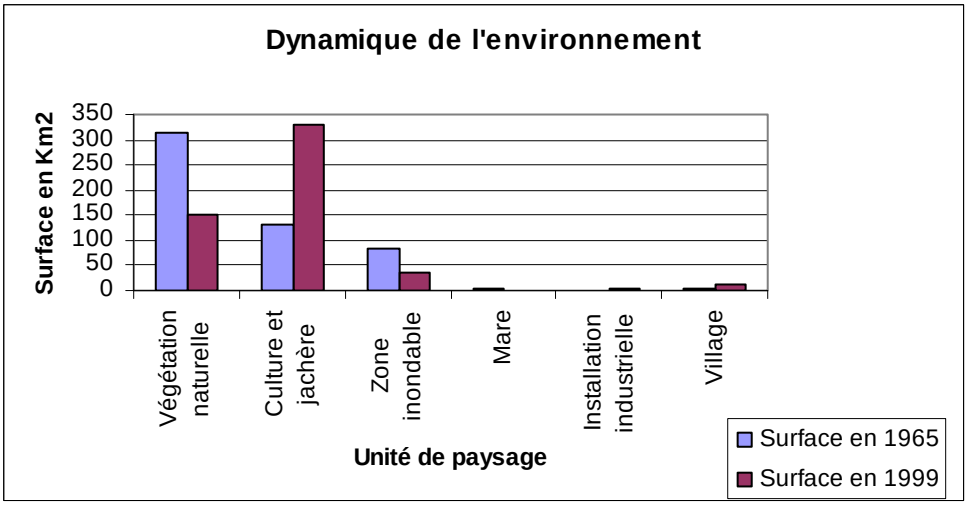

Les cultures et jachères de 1999 occupent des surfaces supérieures à la végétation naturelle de 1965, ce qui pourrait amener à penser que toute la végétation naturelle a été

exploitée. En réalité, la végétation naturelle climacique n'existe qu'en de rares endroits. L'augmentation serait due à la mise en valeur des zones inondables et des zones marginales destinées dans le passé à l'élevage.

Si on analyse les deux cartes on remarque que :

- les cultures de 1965 étaient concentrées à l'Ouest de la zone représentée. L'Est ne comporte que peu de cultures. En 1999, tout l'Ouest est occupé par les cultures. Les cultures se sont étendues à l'est qui était en 1965 constitué de forêts. On remarque tout de même que c'est la culture extensive qui y prend de l'ampleur, alors qu'à l'Ouest l'espace est plus intensivement exploité ;
- en 1965, l'Ouest de la zone bien que cultivée comporte encore des savanes. L'Est était le domaine de la forêt. En 1999, il n'y a presque plus de savane à l'Ouest, l'Est est sérieusement dégradé. Si on y trouve encore de la végétation naturelle, elle est « mitée » par les cultures. Nous pouvons qualifier de stable la zone où on trouve de la végétation en 1965 et en 1999. Ces endroits se trouvent dans la zone est. Cette zone se trouve dans le champ pétrolier principal de Komé. C'est dans cette zone que se situent les installations de traitement du pétrole avant son envoi dans le pipeline. Cette zone est aussi traversée par le pipeline principal et les pipelines de raccordement. Nous remarquons que les zones inondables ont été colonisées par une végétation absente sur la carte de 1965.

Cette analyse met en évidence la modification importante de la zone avant la mise en exploitation du projet pétrole et amène à suggérer de nouveaux modes d'exploitation de la zone, sinon de la région tout entière.

L'étude du milieu physique à travers les ressources végétales et pédologiques permet de mieux saisir sa dynamique. Elle laisse entrevoir que la densité de la population croissant et la diminution de l'espace cultivable s'accélérant, le problème de la gestion de l'espace se poserait dans un avenir proche. Les signes précurseurs ne manquent pas : on observe partout dans les villages de la zone pétrolière la création des vergers à manguiers. Ces manguiers sont un signe d'appropriation du terrain dont nous aurons à reparler. Chose nouvelle et de grande importance, on note la vente de terrain dans des chefs-lieux de canton comme Miandoum. Les paysans des villages comme Ngalaba, Maïnkeri et autres achètent des terrains à Miandoum et Bébédjia et y construisent des maisons pour les louer aux employés du projet. Malheureusement, les maisons n'ont été terminées qu'après les travaux de construction du projet et n'ont pu abriter les ouvriers. D'ailleurs, les employés préféraient résider à Doba ou Bébédjia pour bénéficier du transport en commun tout en profitant de la ville. A moins que

d’autres gisements soient découverts qui nécessiteraient l’emploi d’une main d’œuvre abondante acceptant vivre au village les maisons resteront inutilisées et constituent un investissement à perte. En définitive nous retenons qu’en moyenne 33 % de la zone pétrolière sont déjà exploités.

Conclusion

De cette présentation générale nous retiendrons que :

- Du point de vue physique, le Logone Oriental appartient à la zone la plus arrosée du pays et dispose de potentialités naturelles importantes. Mais les changements climatiques et les activités anthropiques ont contribué à la dégradation des ressources naturelles de cette région. L'augmentation des surfaces cultivées et l'accroissement du bétail font peser sur la région une forte pression foncière. Cette pression engendre des conflits fréquents entre les agriculteurs et les éleveurs. L'ampleur de ces conflits s'est accrue avec la transformation aux conditions sociopolitiques.

- Le Logone Oriental est une région où cohabitent plusieurs ethnies mais celles-ci sont culturellement très proches. Leur organisation traditionnelle s'articule autour d'un système patrilinéaire. Dans ce système, le pouvoir des aînés est prédominant. La pratique se transmettait à travers des institutions coutumières et religieuses. Mais avec l'arrivée de la culture occidentale sous-tendue par l'école et le christianisme, les coutumes traditionnelles sont en net recul et le pouvoir des aînés est fréquemment remis en cause. L'individualisme et le besoin d'émancipation personnel se fait sentir aussi bien chez les jeunes que chez les femmes. Ce fait n'est pas tout à fait négatif pour le développement dans un monde de plus en plus libéral et où les initiatives individuelles et la concurrence sont acceptées. Encore faudrait-il que ces changements s'opèrent au rythme de la mutation de la société pour ne pas créer un choc de culture entre les anciens jaloux de leurs prérogatives et les jeunes attirés par la modernité.

- L'histoire de la région est hélas indissociable de celle du pays. La région a traversé des périodes difficiles au cours de l'histoire récente où la population fut soumise aux exactions des détenteurs du pouvoir. Cela a crée en elle un sentiment de méfiance et de réticence à l'égard des autorités. Ces exactions commencées depuis la période précoloniale n'aient cessé jusqu'à ce jour. La population a connu l'esclavage avec attaques de Foulbés et des Baguirmiens pendant la période précoloniale. Elle a connu la période de l'indigénat, l'imposition de la culture de coton pendant la période coloniale, la continuation de la culture forcée du coton, la soumission obligatoire au « Yondo » pendant le « premier régime ». Elle a subi les exactions de masse après les évènements de 1979 et sous les régimes qui se sont succédés jusqu'à l'actuel. Ces évènements ont marqué la

conscience de la population et ont engendré une crise de confiance aigue entre les autorités et la population. L'expression la plus visible en sont le conflit agriculteurs/éleveurs et les conflits entre populations locales et commerçants sur les marchés ; nous y reviendrons ultérieurement. Le comportement actuel de la population est marqué par un esprit de méfiance à l'égard de toute initiative venant du pouvoir car l'Etat est considéré comme nuisible, arbitraire et tous ceux qui agissent au nom des pouvoirs publics sont considérés comme tels. La preuve est l'adhésion difficile de la population au projet pétrolier. Il a fallu des efforts particuliers de sensibilisation surt les avantages auxquels la population devait s'attendre, sur les mesures prises pour limiter les conséquences sur l'environnement, …, pour qu'elle y adhère mais ce sera toujours avec réserve. Nous reviendrons sur la problématique du projet pétrole dans la troisième partie. Mais d'ores et déjà nous pouvons affirmer que la région du Logone Oriental est au cœur d'un bouleversement socio-économique et environnemental important et qui mérite une attention particulière.

- Les données de l'étude de la dynamique environnementale prouvent que 33 % de l'espace sont déjà exploités. L'espace du Logone Oriental, même s'il conserve certaines potentialités, est en voie de saturation et c'est dans cet espace en voie de saturation que se met en place un projet de développement industriel, le Projet Pétrole de Doba. Ce projet qui devrait contribuer à réduire la pauvreté du pays et de la région a eu du mal à être accepté par la population, principale concernée, pour des raisons déjà évoquées.

Examinons maintenant l'économie de la région dominée par l'agriculture avant sa coexistence avec l'économie industrielle et voyons quelles relations peuvent entretenir les deux activités.

Deuxième partie : De l'économie agricole à l'économie pétrolière : quel impact pour la région et pour le pays ?

Chapitre 10 : Le secteur rural, véritable support de l'économie au Logone Oriental

L'agriculture est le moteur de l'économie tchadienne car elle contribue en moyenne pour 40 % au Produit Intérieur Brut (PIB). Le secteur rural occupe 80 % de la population du pays. Au niveau du Logone Oriental, la proportion peut être portée à 90 %. Bien que ne procurant qu'un modeste revenu au pays (21 % du total des revenus), le secteur rural fournit 80 % des produits d'exportations. En 1998, les contributions spécifiques des sous-secteurs de l'agriculture au PIB se présentent comme suit :

- culture vivrière 20,2 % ;
- culture industrielle 3,7 % ;
- élevage 11,6 % ;
- pêche et pisciculture 2,8 %.

Ces données se rapportent à la nation tout entière. Au niveau régional avec l'absence des structures du secteur secondaire et tertiaire, le secteur primaire est le seul pourvoyeur des revenus à la population. On peut y distinguer trois sous-secteurs, culture vivrière, culture de rente et élevage. Dans ce qui suit, nous décrirons le système de culture en nous appuyant sur le terroir de Dokapti, un simple terroir choisis parceque représentatif des terroirs qui n'ont pas subi le projet pétrolier. Nous nous interrogerons sur les enjeux et les perspectives de ce secteur face à la mondialisation et à l'avènement de l'ère pétrolière.

10.1. Le système de culture à Dokapti

Dokapti est un village du canton Timbéri, dans le département de la Nyan-Pendé. Le chef-lieu de ce département est Goré. C'est l'un des terroirs que nous avons étudié. Le système de culture qui s'y pratique est caractéristique de la région. Deux cas de figure peuvent se rencontrer sur le terroir de Dokapti : le cas où le sésame vient en avant-culture[1] (culture venant en tête de l'assolement) et celui où c'est le coton.

- Le cas où le sésame vient en avant culture est considéré comme véritablement traditionnel. Le sésame est semé en pleine brousse à la volée au fur et à mesure que le labour se poursuit. Les hommes s'occupent du labour et les femmes de l'abattage des arbres qu'elles rassemblent en tas dans des endroits réservés à cet effet. Ces endroits non labourés appelés « Rundu ou Lundu » occupent le 1/3 du champ. L'objectif n'est pas de produire du sésame mais d'ouvrir un nouveau champ pour la campagne prochaine. Ce qui

[1] Jean Cabot, 1965, p 173

amène à le cultiver très tard fin août ou début septembre. Il est sarclé une seule fois, ensuite vient la récolte. Le champ est ainsi ouvert. A l'approche de la nouvelle saison des pluies, on procède à l'incendie des tas d'abattis. On arrache les souches des herbes pérennes surtout les *Andropogon gayanus*. On allume le feu au pied des arbres non abattus (*Kob kag*) pour les faire mourir. C'est à ces endroits où il y a de la cendre que seront cultivés les potirons, les melons, les concombres et aussi les variétés précoces de sorghos à canne sucrées. La densité des « Rundu » est synonyme de la fertilité du champ car les grosses touffes d'herbes arrachées sont assemblées en ces endroits, si bien que les entre-tas sont dépourvus de tapis végétal. Ce n'est que dans les années 1980 que les paysans, grâce à la vulgarisation de l'ONDR (Office National de Développement Rural), ont adopté la pratique prônée par l'ONDR : l'herbe arrachée peut être laissée sur place afin de subir la décomposition et fertiliser le sol. De cette manière les effets seront répartis de façon homogène dans le champ. Le champ étant préparé, on sème directement le sorgho en mai, après le sésame. Il est sarclé deux fois, en juin et en août ou septembre avant la récolte. La production est moyenne ou un peu supérieure à cause des effets de la cendre. Elle est supérieure à la deuxième année de sorgho car les arbres abattus et ceux tués par le feu ont le temps de se minéraliser et d'apporter le fertilisant au sol. La fertilité est homogène à travers le champ, c'est pourquoi la récolte est supérieure à celle de la première année de sorgho. Trois ans après le sésame, le mil pénicillaire, moins exigent, remplace le sorgho. Le mil pénicillaire est toujours semé sans labour préalable, est sarclé une fois, rarement deux fois à cause de démangeaison causée par ses feuilles. Sa production est aussi moyenne. Le sorgho reprend la place du pénicillaire avec un rendement à peu près égal au rendement de la deuxième année de sorgho grâce aux arrières effets de la cendre des tiges de pénicillaire. Constatant l'apparition du striga, on peut faire intervenir le sésame une dernière fois, en espérant avoir une bonne récolte. Le champ est soit laissé à la jachère ou cultivé une dernière année en sorgho dont le rendement sera faible.

En définitive, la rotation culturale sur 7 ans se fait de la façon suivante : 1ère année : Sésame, 2ème année : Sorgho, 3ème année : Sorgho, , Pénicillaire, 5ème année : Sorgho, 6ème année : Sésame et 7ème année : Sorgho ou Jachère. La jachère, elle, dure facilement une dizaine d'années.

- Le coton quant à lui, il est cultivé en avant-culture dans des savanes bien boisées avant l'introduction de la culture attelée. Le sorgho prend place l'année suivante. Il bénéficie de la

propreté du champ exigée pour la culture du coton. Il bénéficie aussi des arrières effets de l'engrais chimique utilisé sur le coton en productivité. La production est importante. Le sorgho est cultivé encore une année avant de laisser la place au pénicillaire ou au sésame. Le sorgho est mis en culture encore une fois avant que la parcelle ne passe à la jachère. Le manioc peut précéder la jachère selon le désir de l'exploitant. La rotation culturale est : 1ère année : Coton, 2ème année : Sorgho, 3ème année : Sorgho, 4ème année : Pénicillaire ou Sésame, 5ème année : Sorgho, 6ème année : Manioc ou Jachère. Le champ est cultivé pendant cinq années consécutives avant de passer à la jachère. Si nous n'avons pas fait mention de l'arachide, c'est parce qu'elle est cultivée en association avec le sorgho, à la première ou la deuxième année après le sésame ou le coton.

Le changement notoire dans le système de culture est que l'arachide n'est presque plus cultivée en associé. Elle est semée en ligne au moment où se déroule le labour à la charrue. Les lignes de sorgho ou de mil sont utilisées pour délimiter les bandes d'arachide (Photo suivante). Elles serviront d'ombrage pendant la récolte d'arachide. Les bandes sont à peu de chose près, les mêmes partout. Elles permettent d'estimer la production du champ, une fois la bande récoltée.

Photo 3 : Champ d'arachide pure ; le mil est utilisé pour délimiter les bandes
Cliché : F. Nuttens 2000

Le sésame, détrôné par le coton comme avant-culture, n'est cultivé que sur des jeunes jachères, mais il devient véritablement une culture vivrière marchande. La production sur des jeunes jachères (moins de 5 ans) est assez importante pour faire l'objet de commercialisation. A la place des sorghos, on cultive des sorghos hâtifs résistant au striga pendant deux ans, ensuite le champ passe à la jachère. Les outils de travail restent rustiques :la houe à semer à longue manche, la houe à labourer à manche court, la hache et le coupe-coupe pour l'abattis, les couteaux ou faucilles pour les récoltes.

L'apparition de la charrue et de la charrette est la seule innovation dans les techniques agricoles. Elle a contribué à réduire la pénibilité du travail de la terre et influé sur le raccourcissement de la jachère, mais elle est cause du déboisement intense des savanes.

10.1.1. Les causes du raccourcissement de la jachère

Contrairement aux idées reçues selon lesquelles le raccourcissement de la jachère serait causé par la seule pression démographique et le rétrécissement des surfaces cultivables, l'enquête menée à Dokapti où le manque de surface cultivable ne se fait pas encore sentir, révèlent la prédominance des jachères de courte durée, deux à trois ans. Les paysans reviennent fréquemment sur les jachères pour y cultiver coton, arachide et sésame. Sur des courtes jachères la pénibilité du travail est réduite et pour les bœufs et pour les exploitants car le terrain, étant déjà travaillé, est meuble et se laboure facilement. La raison principale est surtout économique. Le souci d'avoir une production commercialisable en arachide et en sésame amène à exploiter les jeunes jachères à la charrue dont le rendement est supérieur à celui des savanes boisées. Une autre raison et non des moindres, est la campagne de sensibilisation menée par les ONG (BELACD surtout) pour la préservation de l'environnement. Les ONG ont fait comprendre aux paysans qu'en respectant une rotation culturale appropriée, ils peuvent produire sur trois ou quatre champs seulement. Ainsi, le sorgho peut être remplacé par le sésame et le sésame par le sorgho ou l'arachide, jusqu'à ce que le champ soit épuisé.

Cette pratique introduit une nuance dans la conception des causes du raccourcissement de la jachère. L'appauvrissement des sols dû au raccourcissement de la jachère peut être relativisé en tenant compte des cultures et de leurs exigences en matière de fertilité des sols. Les légumineuses et les cultures peu exigeantes en éléments nutritifs peuvent être cultivées sur les jachères en attendant un jour d'avoir les possibilités d'apport en fertilisants minéraux, conditions nécessaires pour l'intensification. L'association sur ces jachères de l'agriculture,

l'élevage et de la foresterie (plantation de *Faidherbia albida*) sera une meilleure manière de lutte contre la dégradation de l'environnement et un début d'intensification.

Figure 2 : Rotation possible pour la préservation de l'environnement

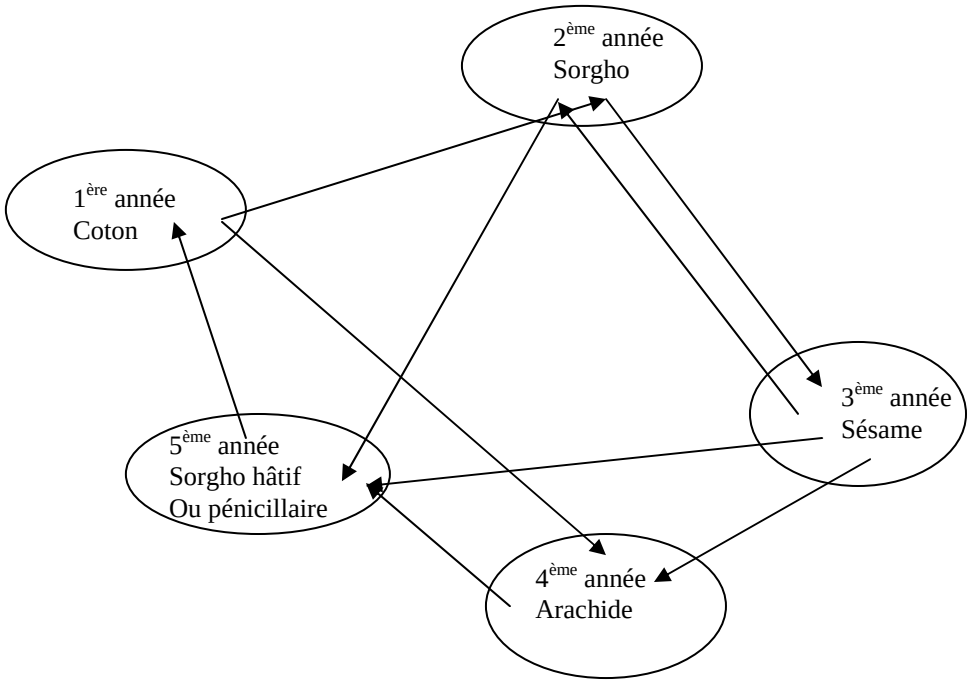

Cette « sensibilisation » semble être bien perçue. Ce système de culture est susceptible de se perpétuer bien qu'il y ait encore de l'espace cultivable. Les paysans ont un large choix de terre à défricher quand les jachères perdront leur fertilité. Le seul risque est le remplacement de la végétation originelle par une végétation mono spécifique de *Combretum* et de *Terminalia* sur les jachères de courte durée.

Il apparaît donc que, le raccourcissement de la jachère est dû plus à l'introduction de la culture attelée et au développement de la culture de l'arachide et du sésame en culture pure, qui tendent à suppléer le coton comme culture commerciale, en plus de l'explosion démographique. Dans ce système, les jachères deviennent la propriété affirmée des exploitants alors qu'elles ne l'étaient pas rigoureusement auparavant. Le sentiment d'individualisme au sein de la population s'en trouve renforcé.

10.2. La prédominance des cultures vivrières dans l'agriculture

En ce qui concerne les conditions de production des cultures vivrière, nous référons à J. Cabot 1965 et R. Madjigoto 1999. L'objectif est d'examiner l'importance que revêtent ces cultures dans les liens économiques et sociaux de la population de la région.

10.2.1. Les céréales

Dans le Logone Oriental, les céréales les plus représentatives sont les mils et les sorghos. Les mils et les sorghos sont les plantes de base de la civilisation agraire des céréaliculteurs des zones soudano-sahéliennes.

« *Les différentes variétés de mils et sorghos occupent une place assez variable dans les systèmes de production dans la zone soudanienne. La géographie du sorgho ainsi que ses évolutions récentes s'expliquent par l'adéquation dynamique entre les diverses variétés de mils et les nuances du milieu, par les caractéristiques socioculturelles des populations ainsi que par les relations de cette culture avec l'économie cotonnière* » (G. Magrin 2000 ; p 107).

Les nombreuses variétés de mil cultivées au sud du Tchad sont regroupées en quatre principales : le sorgho rouge (*Sorghum caudatum*), le sorgho blanc (*Sorghum durra*), le petit mil (*Pennisetum thyphoideum*) et les sorghos de décrue (*Sorghum durra, Sorghum caudatum)*.

Grâce à leurs variétés nombreuses permettant un étalement des récoltes sur plusieurs mois, les sorghos représentent les céréales de base de toute l'alimentation soudanienne.

A chaque type de sorgho correspondent des exigences plus ou moins sévères de sol, de précipitations, de place dans le calendrier agricole. A ces conditions naturelles de culture s'ajoute le goût marqué des populations pour telle ou telle variété, préférence appuyée souvent sur des croyances, plus ou moins bien conservées.

10.2.1.1. Les sorghos

En dehors des couleurs rouges et blanches qui les distinguent, les cycles et les goûts déterminent leur préférence.

Variété rouge précoce (Sorghum caudatum)

Son cycle est de 90 à 110 jours. On l'appelle « *Kouna* ou *Mougaï* » chez les Ngambaye, Kaba et « *Godji* » chez les Goulaye. De petite taille (1,5 à 2 m), à panicules demi compactes, il est cultivé le plus souvent sur les champs de case et bénéficie de la fumure aux abords des fermes. Bien souvent, à peine mûr, il est récolté dès le mois d'août pour abréger la

soudure. La récolte générale de ce sorgho n'a lieu qu'en fin septembre, ce qui confère à cette variété une certaine importance en pays Ngambaye. Sans cette fonction il risquait d'être délaissé. En témoigne le peu d'espace qui lui était consacré autour des cases. La deuxième raison est que la boisson locale à base de cette variété reste hautement appréciée. Son rendement moyen est de à 700 kg/ha[1].

Variétés de sorghos rouges tardives

Outre le sorgho rouge hâtif, de nombreuses variétés à cycle moyen (150 jours) et long (200 jours) sont connues des paysans qui échelonnent leurs récoltes en fonction des durées du cycle végétatif de ces sorghos et des sorghos blancs avec lesquels ils sont cultivés concurremment. Semés en mai ou juin, ils sont sarclés deux fois : une fois en juin et une autre fois en septembre. Ils sont récoltés en octobre-novembre. Ils représentent la « vraie » culture des Ngambaye et Laka. Appelée « *Wa kas* » (mil rouge), on lui réserve de l'espace au même titre et même plus que le « *Wa nda* » (mil blanc). Du semis à la récolte, il est entouré d'un arsenal rituel poussé. Les semences pour la saison suivante sont triées pendant la récolte et conservées. A l'approche de la saison des pluies, les épis sont décortiqués et réservés dans le grenier dans une calebasse appropriée appelée « *Ka polo koh* » (calebasse pour mêler les semences car les semences sont toujours associées). C'est le produit de base de fabrication de la bière locale, la « bili-bili ».

Les mêmes pratiques s'appliquent aussi à la variété blanche. Le rendement moyen est de 600 kg/ha.

La variété de sorgho blanc

Elle appartient à la famille des sorghos qui compte de nombreuse variétés : *Sorghum caudatum, Sorghum guineense, Sorghum elegans, Sorghum notabile, Sorghum membranaceum*. Généralement plus haut que les sorghos hâtifs, ils atteignent 2,5 à 3,5 m et portent des panicules tantôt dressées demi compactes (*Sorghum caudatum*), tantôt des panicules inclinées à grains cornés peu serrés. Leur culture en mélange a favorisé les hybridations et rendu leur identification souvent difficile. Semés en mai-juin, ils subissent les mêmes façons culturales que les sorghos rouges. Leur cycle est de 200 jours. Ils sont récoltés de novembre à janvier[2].

Ce sont des variétés bien adaptées à la zone des sables du sud du Tchad. Ils venaient en deuxième année de culture sur le défrichement dans l'ancien temps, ce qui n'est pas le cas

[1] Division de la statistique agricole 2002
[2] J. Cabot, 1965, p

actuellement. Ils sont toujours utilisés en cultures mixtes. Leur rendement est comparable à la variété rouge, 600 kg/ha.

La blancheur de leur farine et leur meilleur goût à la bouche leur confèrent une bonne réputation de la population. Le raccourcissement actuel de la saison des pluies limite parfois leur culture, au grand regret de la population.

La superficie cultivée en tous sorghos confondus est de 88 614 ha pour une production de 56 950 tonnes en 2002.

10.2.1.2. Les mils chandelles (Pennisetum thyphoidum)

Ils sont cultivés partout au Logone Oriental. On distingue deux variétés : l'une hâtive (75 jours, mai-juillet) à petits épis courts en massue ; l'autre à cycle plus long (150-180 jours, juin-décembre), le véritable mil chandelle des Ngambaye. Ils sont semés en poquets ou en lignes en association avec le niébé ou le pois de terre. Comme le mil blanc, il était exclusivement cultivé pour l'autoconsommation. Maintenant, on le vend de plus en plus sur les marchés. La courte durée de leur cycle et leur capacité à produire sur des sols même pauvres, ont fait qu'ils continuent à être cultivés partout. Les rendements sont de l'ordre de 600 à 900 kg/ha. Ils sont cultivés sur 30970 ha soit 20 % de la superficie totale des céréales au Logone Oriental (152 573 ha) en 2002 et ont produit 15 917 t. Leur culture était dominante, à tel enseigne qu'un chef-lieu d'un canton porte un nom relatif au petit mil. Il s'agit de Timbéri ou « téïn biri »: « le petit mil dans le mortier ». C'est la conséquence de la même activité d'égrénage qui se déroule au même moment dans la zone. A un certain moment ils se vendent parfois mieux que les sorghos et certains le cultivent à cet effet. Le décorticage au mortier a fait place au battage. Le battage du pénicillaire est une occasion de grande fête. Le propriétaire lance une invitation à un de ses amis du même village ou d'un autre, qui se charge de constituer une équipe pour venir battre le mil. Le propriétaire prépare de la boisson et de la nourriture à cette occasion. Au rythme des tam-tams et des chants, accompagnés des youyous des femmes le battage se passe dans la gaîté. Après le battage, le vannage est l'apanage des femmes.

10.2.1.3. Les pratiques anciennes et actuelles de la culture des sorghos

Les variétés cultivées dans le passé et celles cultivées actuellement

- La culture traditionnelle se focalise sur les vivriers dont les sorghos, le mil, le sésame, l'arachide et quelques cultures subsidiaires dont le maïs, l'oseille (*Hibiscus sabdariffa*), le gombo (*Abelmolus esculentus*), le niébé, etc. Le manioc introduit au sud à partir de la Centrafrique complète la liste de ces cultures.

  Le système de culture obéissait à la durée de la saison des pluies. C'est ainsi que les sorghos à cycle long : « *Wah Ndah* (sorgho blanc) et *Wah Kass* (sorgho rouge) sont partout cultivés. Les rejets de ces sorghos appelés « *Dah Koh* » (plants de sorgho éparses de deuxième génération) permettaient la deuxième année d'avoir des champs « pré semés » car le propriétaire ne complète en semis que les endroits où des tas d'anciennes tiges ont été brûlées, ou bien aux endroits où les rejets sont épars. Ce sont les premiers champs à être sarclés, la première année ce sorgho est associé à l'arachide. Le sarclage précoce facilite l'arrivée à maturité rapide de cette culture « *Dah woul* » indispensable pendant la période de soudure. Le champ sans arachide peut être sarclé un peu plus tard. Les rejets qui ont poussé avant les adventices ne subissent plus leurs concurrences. Le paysan a le temps de s'occuper d'autres champs, surtout les champs nouvellement semés.

  A la troisième année les rejets appelés « *Kah Koh* » (ancêtre du sorgho) de densité moindre qu'à la deuxième année sont complétés de mil pénicillaire ou de sésame.

  Ces dernières cultures prennent le pas sur le sorgho à tel enseigne que ce ne sont que les femmes qui ont la charge de la récolte. Elles le récoltent comme prémices des récoltes pour parer à la disette de la période de soudure. Après le pénicillaire, une quatrième exploitation peut être réalisée. La cendre du pénicillaire fertilise le sol, dit-on.

  Le *Wah Kass* et le *Wah Ndah* se sèment souvent à sec (« *Kom koh njao* »), en avril ou en mai avant l'arrivée des pluies. Cette pratique permet aux plants de bénéficier de la moindre pluie qui tombe au début de la saison. C'est une stratégie pour faire lever les plants de sorghos avant les adventices, la culture attelée n'existant pas. Si les pluies sont suffisantes pour faire pousser les grains, ils peuvent résister à la petite période sèche qui suit souvent les premières pluies en mai-juin et les plants se comportent

comme les rejets dont il est fait mention précédemment. A la récolte, Les sorghos semés à sec fournissent plus de grains que ceux semés sous pluies. La maturité précoce des cultures associées à ces sorghos, à savoir le niébé, les concombres, les potirons qui sont très importants dans l'alimentation pendant la période de soudure, justifie cette pratique. **A**vec la variation climatique entraînant le raccourcissement de la saison des pluies, ces sorghos sont semés en fin mai ou début juin. Ne bénéficiant pas de la quantité d'eau requise, ils donnent à la récolte des panicules lâches ou parfois dépourvus de grains. On dit que les épis sont restés dressés (« *Koh aar jaa* »). C'est l'une des raisons pour lesquelles ils sont rarement cultivés ces derniers temps où ils tendent à être abandonnés.

- Les variétés actuellement cultivées sont des variétés à cycle court, mises au point par les fermes semencières ou l'ITRAD (ex-IRCT). Il s'agit des variétés appelées en langue locale : « *Laogodji* ou *Garidjé*», « *Kolmon* », « *Gag* », « *Madjnganem* ». Quelques noms de ces sorghos sont significatifs : *Laogodji* ou *Garidjé* à cause de la taille de leur tige très courte ; *Gag* : une interjection qui dit qu'en disposant de cette variété on n'envie pas les propriétaires de pénicillaire ; *Madjinganem* : « je sauve mes enfants » sous-entendu à cause de la précocité de sa récolte permettant d'éviter la disette de la période de soudure ». A la différence des premiers sorghos et avec la présence de la culture attelée, ces variétés sont souvent cultivées en dehors de l'assolement habituel où elles prennent soit la place du coton soit la place du sésame. On défriche les jeunes jachères, on laboure à la charrue et on y sème ces variétés une seule année. On les récolte et on passe à une autre jachère. Elles sont souvent en culture pure ou associée à l'arachide. Dans ce cas, c'est l'arachide qui prédomine. Les sorghos ne servent qu'à délimiter les différentes parcelles d'arachide qui constituent le champ. Les rendements sont importants car le but est de dégager un surplus pour la commercialisation. Ces variétés très résistantes aux *Striga hermontica*, véritables ennemis des cultures sur des sols pauvres apparaissent comme une solution. De ce cas, la durée des jachères se raccourcit. Les autres causes sont presque secondaires.

La pratique dans les récoltes a aussi changé. On ne compte plus sur les repousses de mil pour les récoltes suivantes. Au lieu d'abattre les tiges de mil en les coupant pour provoquer les repousses des souches, on les laisse debout et on ne récolte que les épis. La deuxième raison de l'abandon de cette pratique est la destruction des repousses par les bœufs. Ce sera une peine perdue que de provoquer les repousses qui ne serviront pas. Pour les variétés

précoces, la majorité ne rejette pas et est souvent cultivées une seule année sur des parcelles ; la récolte se fait debout.

10.2.1.4. Le maïs.

Sa culture est récente dans la région. Il est cultivé autour des cases. Il est semé au mois de mai et consommé frais dès juillet en épis grillés. Ses rendements élevés et son cycle court rendent sa culture particulièrement intéressante dans les zones où règne la disette de soudure de juillet à septembre. L'extension de sa culture se fait actuellement sur d'anciens sites des villages et sur d'anciennes vallées des rivières asséchées. Son rendement moyen varie de 600 à 800 kg /ha. Le maïs est cultivé sur 8 356 ha soit 5,4 % des superficies emblavées, c'est-à-dire 152 573 ha au Logone Oriental en 2002.

Dans la grande majorité de notre zone d'étude, le maïs est cultivé en culture de case. Tout comme « les cultures de disette », il est consommé frais pendant la saison des pluies. Peu de paysans le récoltent en quantité suffisante pour le conserver. Avec l'assèchement des cours d'eau, les feux de brousse détruisent de plus en plus les forêts galeries qui les bordent. Ils dégagent ainsi des espaces où la culture de maïs commence à se pratiquer. Le maïs nécessitant des terrains argileux, les vallées des rivières sont bien indiquées. S'il est cultivé derrière les cases, c'est grâce à la fumure issue des déchets ménagers apportée à la parcelle. Pour toute la région, il est à remarquer que c'est dans le Département des Monts de Lam vers le Cameroun, d'où viennent les cultigènes de maïs, que les sols se prêtent à cette culture. De ce fait, la population pratique la culture sur d'assez grandes surfaces. La récolte coïncidant avec la période de grande famine, présente un intérêt social important. La population de la zone non productrice se rend chez des amis dans la zone productrice, pour s'en procurer. Elle emporte avec elle, des noix de karité ou des grains de néré assez rares dans le département, à leur hôte. En retour, elle rapporte cette céréale indispensable pour passer les quelques semaines avant les nouvelles récoltes. Le seul changement constaté est que le maïs se cultive de plus en plus sur les vallées mortes des rivières. Des essais sont faits dans les champs des arachides, mais n'ont pas donné de résultats probants. Sans fertilisant, sur des terrains sableux, les rendements de maïs sont presque nuls. Il est très attaqué par le *Striga hermontica*

10.2.1.5. Le riz

Il est cultivé dans la plaine inondable autour de Doba. Un casier, dénommé casier C, ayant pour vocation la production mécanisée a été créé à cet effet dans cette plaine pendant les

années 1970. Mais les événements malheureux qu'a connus le pays depuis 1979 ont arrêté l'exploitation de ce casier : les techniciens Chinois chargés de sa gestion sont rentrés et ne sont jamais revenus. La mission chinoise entretenait les digues, labourait les rizières, fournissait les semences. L'OMVSD (Office de Mise en Valeur de Satégui-Déressia basé à Laï) disposait du monopole de l'achat du paddy dont il assure l'usinage et la commercialisation. A partir de 1990, sous l'encadrement de l'ONDR, les activités ont repris. Les réseaux d'irrigation et de drainage jadis sommaires ont été réaménagés, les stations de pompage mises en service. Les superficies cultivées, de l'ordre de 30 ha en 1998 croissent jusqu'à 201 ha en 2004. Tous les blocs du périmètre ont été repris, de sorte qu'à cette date la ferme dispose de 500 ha de rizière à maîtrise totale d'eau cultivable deux fois par an. Avec l'appui de AFRICARE d'autres rizières peuvent être étendues ailleurs.

Les populations locales, habituées à travailler dans les zones exondées, manifestent peu d'enthousiasme à adopter la culture de riz qui se fait dans l'eau. D'ailleurs, le riz est considéré dans les villages comme un aliment de luxe. La production dans la plupart des cas est vendue sur les marchés urbains.

Les opérations culturales se résumaient aux labourages à la charrue des terrains destinés à recevoir les plants (juin-juillet), aux semis en lignes ou en poquets (aussitôt après la première opération), aux désherbages (deux fois après les semis) et aux récoltes faites à la faucille pendant les mois de décembre et janvier. Les rendements variaient entre 800 et 1 500 kg/ha. Actuellement les semis directs sont remplacés par le repiquage de plants des variétés à haut rendement élevés en pépinière (IR_8, IR_{22}). Le rendement se situe à 3 tonnes en milieu paysan et 3,5 tonnes en milieu technique sans amendement des sols. Le riz est cultivé sur 2.490 ha soit 2 % de la superficie totale des céréales au Logone Oriental. Il représente 3,16 % de la production nationale (2.497 tonnes de paddy sur 78 978 pour tout le pays).

Tableau 23 : Superficie (en ha) et production (en tonne) des principales céréales au Logone Oriental

Campagnes_	Pénicillaire		Sorgho		Riz		Maïs	
	Surface	Product°	Surface	Product°	Surface	Product°	Surface	Product°
1986/87	35 122	24 356	74 706	44 517	1 028	1 028	4 627	3 701
1987/88	37 660	22 596	69 049	48 334	1 049	420	4 656	2 328
1988/89	31 407	21 985	66 149	49 612	1 521	760	5 740	2 296
1989/90	32 875	19 930	73 169	49 500	2 919	1 493	7 126	3 412
1990/91	28 185	15 905	57 372	34 102	2 541	1 184	7 313	454
1991/92								
1992/93	34 938	28 825	75 599	60 840	3 527	2 469	18 788	15 488
1993/94	25 100	13 100	58 600	27 500	2 370	200	9 400	7 200
1994/95	24 250	13 000	63 250	41 700	950	600	11 150	6 600
1995/96	31 900		82 500		2 800		10 400	
1996/97	26 984	19 709	62 180	56 234	2 580	1 371	6 125	5 195
1997/98	27 393	18 131	85 530	62 536	1 279	1 021	5 579	4 395
1998/99	24 957	17 036	77 210	48 803	1 446	1 246	6 680	5 009
1999/00	28 263	22 758	62 590	50 901	3 717	4 460	7 312	5 850
2000/01	25 373	9 822	85 550	50 190	3 625	883	11 780	5 709
2001/02	17 064	10 788	76 031	55 157	2 490	3 233	6 550	5 612
2002/03	30 970	15 917	88 614	56 950	24 633	12 214	8 356	6 460

Source : Division de la statistique agricole

Graphique 9 : Evolution des surface et de la production des céréale

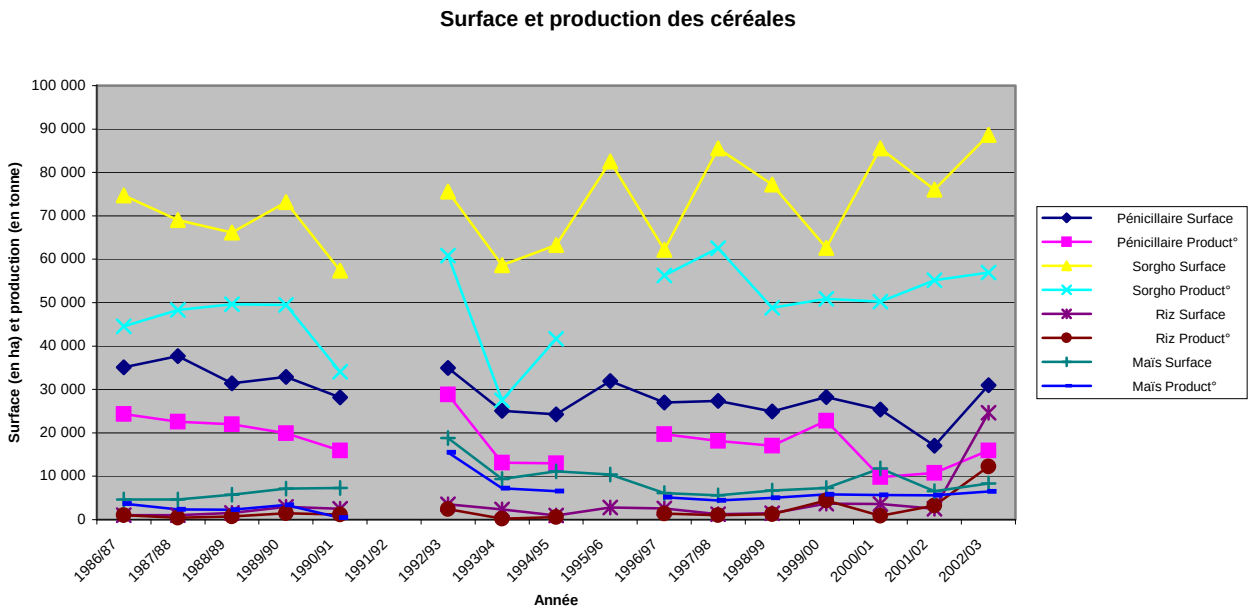

L'évolution des superficies et des productions parfois en dents de scies témoignent de la mauvaise répartition des pluies d'une année sur l'autre et du comportement de la population qui, une année peut produire assez pour penser dégager un surplus pour vendre et qui parfois se retrouve avec son mil non vendu à cause de l'offre importante sur le marché. Les paysans

se retrouvent ainsi toujours driblés par les aléas et les prix sur les marchés. La rupture du graphique correspond à la période de trouble où les données ne sont pas collectées.

10.2.2. Les oléagineux et les légumineuses

10.2.2.1. L'arachide

Elle est traditionnellement cultivée dans le Logone soit en culture associée soit sur des petites parcelles isolées. Plusieurs variétés sont utilisées, mais chacune d'elles semble avoir son domaine de prédilection :

- variété d'arachides rampantes donnant des gousses à deux graines après un cycle végétatif de 120 jours, rare dans le Logone oriental. On les retrouve surtout au Mayo-Kebbi et à la Tandjilé ;
- variété d'arachide semi dressée donnant des gousses assez grosses après 130 jours. C'est la variété la plus répandue. Le rendement moyen est de 800 à 1.000 kg/ha;
- une autre variété sélectionnée par les services agronomiques est largement répandue actuellement dans le Logone Oriental ; on l'appelle localement « Yao-Yao » ; elle donne de grosses gousses de 3 à 4 graines. Variété précoce, elle permet de lutter contre la faim durant la période de soudure. Elle fait l'objet d'un commerce florissant avec la R.C.A. Son rendement dépasse les 1 000 kg/ha.
- atuellement d'autres variétés sont introduites soit de l'extérieur, soit mises au point par les services agronomiques. Ainsi à Dokapti on trouve les variétés présentées dans le tableau suivant :

Tableau 24 : Variétés d'arachide cultivé à Dokapti

Variété d'arachide	*Semis*	*Période végétative*	*Année d'introduction au terroir et provenance*
1.Yao Yao ou délavé ou Kampala (Cameroun)	Mai	3 mois	1985 (RCA)
2.ONDR	Mai-Juin	3 mois	1985 (ONDR)
3.Guirmari	Mai	2,5 mois	1982 (Ndaba/Béboto)
4.Bousso	Mai	2,5 mois	1986 (Bousso)
5.Yaoundeh	Mai	2,5 mois	1979 (Pala)
6.Woulbé	Mai	3 mois	Locale

Source : enquête de terrain MADJIADOUM E. nov 2003

Ces variétés sont présentées sur la photo suivante :

Photo 4 : Les différentes variétés d'arachide à Dokapti *Cliché: E. Madjiadoum., 2003*

1 : Yao Yao, 2 : Ondr, 3 : Guirmari, 4 : Bousso, 5 : Yaoundé

L'arachide est semé en mai et juin suivant les premières pluies. Quand elle est en association, elle est semée en même temps que le mil. Le même jour, en premier on sème l'arachide et ensuite on sème le mil. La variété sélectionnée elle, est cultivée souvent en culture pure. Elle subit les mêmes opérations culturales que les mils.

Les agriculteurs n'attendent pas toujours la maturité complète pour procéder à l'arrachage et une bonne partie de la récolte est consommée fraiche au moment des disettes au mois d'août. Elle est cultivée en 2003 sur 50 281 ha. En production elle représente 6,01 % de la production nationale (17 610 tonnes sur 292 581 tonnes). La récolte de l'arachide nécessite la contribution de toute la famille sinon elle dure jusqu'à l'arrivée de la saison sèche. Dans ce cas, on est obligé de l'abandonner. On l'appelait « *Dji Nguira Ndoum* » (La corde du cache-sexe en peau qui pourrit), ceci pour montrer qu'on met beaucoup de temps pour récolter l'arachide. La photo suivante illustre le travail de récolte d'arachide à Dokapti

Photo 5 : Récolte d'arachide à Dokapti
Cliché : E. Madjiadoum, 2003

C'est cette culture qui a subit le plus de transformation aussi bien en variété, en pratique culturale, qu'en valeur marchande.

D'une variété dite traditionnelle, on arrive actuellement à plus de quatre ou cinq variétés.

Il s'agit des variétés suivantes[1] (photo n° 3):

- variété à petites graines rouge pâle (57-457) mise au point à la ferme de Déli (4);
- variétés tardives à grosses graines plus claires (57-313) issues de la ferme de Deli (2);
- variétés striées rouges et blanches (minipintar) connues sous le nom de Yao-Yao ou « délavé » d'origine centrafricaine (1);
- variété Mandja à graines petites ou rouge soutenu connue aussi de longue date et considérée comme traditionnelle. Mandja est une ethnie de la Centrafrique, témoignent de l'origine de cette variété (3).

L'essor de l'arachide est spectaculaire et concurrence grandement le coton au point de le remplacer. La thèse de G. Magrin (2000) est une référence en matière de l'importance de cette culture dans l'économie où la filière de coton est en crise. La crise cotonnière a eu lieu

comme suite à la chute des cours mondiaux entre 1984 et 1986, puis entre 1991 et 1993, et depuis 1998. Les mesures de redressement envisagées par la Cotontchad pénalisent la plupart des paysans qui voient dans l'arachide une culture de substitution.

L'arachide apparaît comme la plante qui permet le mieux de faire face à la double crise qui affecte la sécurité alimentaire périodique et le revenu monétaire des exploitants. Elle permet en effet d'amortir la plupart des tensions qui fragilisent les systèmes agricoles soudaniens, tant les problèmes de fertilité des sols que ceux concernant la gestion des ressources alimentaires et monétaires tout le long de l'année. Pour toutes ces raisons cette légumineuse semble soudain parée de toutes les vertus, tant aux yeux des paysans qu'à ceux de l'encadrement. En tant que légumineuse, l'arachide contribue à la préservation de la fertilité des sols en fixant l'azote nécessaire à d'autres plantes. En outre, l'arachide se révèle favorable à une plus grande intégration entre agriculture et élevage, puisque ces fanes sont particulièrement appréciées par le bétail. Sa culture est en constante augmentation comme le montre le tableau suivant.

Tableau 25 : Superficie (ha) et production de l'arachide (tonne)

Campagnes_		Arachide
	Product°	Surface
1986/87	73 602	25 864
1987/88	73 678	24 483
1988/89	74 653	30 369
1989/90	74 335	34 431
1990/91	51 645	25 967
1991/92		
1992/93	107 622	46 669
1993/94	48 000	25 300
1994/95	61 900	29 150
1995/96		40 600
1996/97	82 509	34 055
1997/98	86 083	44 119
1998/99	72 094	34 080
1999/00	83 969	35 286
2000/01	66 604	41 896
2001/02	74 790	44 852
2002/03	91 541	50 281

Source : Division de la statistique agricole, 2004

Les revenus obtenus à partir des cultures vivrières dont l'arachide, sont parfois plus importants que ceux du coton.

10.2.2.2. Le sésame

On le trouve surtout dans le sud du Tchad. Semé fin juillet, il est récolté fin décembre. Le sésame reste très prisé des populations, à la fois comme friandise et comme source oléifère. Il

[1] G. Magrin 2000, pp 112-121

est maintenant semé en cours de sarclage de mil, soit en ligne au milieu de celui-ci, soit en bordure des champs. Actuellement, il est cultivé sur des jeunes jachères labourées à la charrue en fin de culture. Tout comme l'arachide, le sésame tient une place importante dans le commerce des produits vivriers. Il est cultivé sur 9 700 ha au Logone Oriental contre 92 800 ha pour le pays, soit 10,44 %. Le Logone oriental fournit 11,75 % de la production nationale, soit 3 007 tonnes sur 25 584 tonnes. Sa culture va croissant et tend à se hisser au même rang que l'arachide voire le coton. Dans le terroir de Dokapti, il est cultivé sur 89 parcelles des 307 que compte le village. Il représente près du quart (23,76 %) de la superficie. Pour le terroir de Maïnkeri, il est cultivé sur près de 10 % des superficies.

Tableau 26 : Superficie (ha) et production (tonne) de sésame

	Sésame	
Product°	**Surface**	**Product°**
14 833	10 185	3 514
14 690	8 321	2 496
20 165	9 339	3 168
22 160	9 475	3 300
16 211	7 787	2 438
41 109	14 892	6 837
23 100	11 100	900
19 900	9 700	2 900
	17 900	
35 591	24 560	9 824
33 764	19 352	7 027
31 574	12 449	3 940
33 217	14 856	4 457
29 546	16 010	4 806
35 071	17 388	5 832
42 411	17 391	4 974

Source : Division de la statistique agricole 2004

Dans le passé, le peu d'intérêt qu'on accorde au sarclage du sésame se traduit par un travail expéditif de la terre. On dit d'un sarclage mal fait : « *Toss to kam keur* » qui se traduit par « cultiver comme le sarclage du champs de sésame ». Il peut aussi être cultivé dans les champs de rejets de sorghos de la deuxième année si ces rejets sont épars et leur récolte pas très attendue parce sarclés un peu tard, en juillet. Dans le même but, en août, alors qu'on n'espère pas avoir de récolte de sésame blanc du mois, le « *Bodro* » *Ceratheca sesamoides*, est semé. Il fournit des feuilles vertes utilisées comme légume pendant la saison sèche ou au début de la saison des pluies suivante. Un désherbage sans semence est fait en septembre juste pour ouvrir le nouveau champ appelé « *Boudou Yan* ».

Avec la commercialisation actuelle, il n'est plus cultivé de cette façon. Même s'il doit venir en tête de culture, le sésame est cultivé sur des champs labourés à la charrue. Ce qui exige un abattis-brûlis antérieur au labour à la charrue, pendant lequel le semis du sésame a lieu. Il occupe la totalité du champ qui lui est réservé. Le sarclage est fait avec un peu plus d'égards. Dans le cas où il ne sert pas d'avant culture il est cultivé sur des jeunes jachères et bénéficie d'un sarclage adéquat. Le but est d'avoir un assez bon rendement pour la commercialisation. Le sésame tient une place importante dans le commerce des produits vivriers entre le Soudan et le Sud du Tchad. Son rendement était d'environ 300 kg/ha. Actuellement son rendement est supérieur à celui exprimé ci haut. On l'évalue à 4 ou 5 sacs de 100 kg, soit 400 à 500 kg/ha. Même si le sésame est cultivé sur des terrains vierges, il bénéficie de bien des égards. La surface qui lui est réservée est importante (voir photo ci-dessous).

Photo 6 : Champ de sésame à Dokapti

Cliché : E. Madjiadoum 2003

Les proportions dans les cultures sont importantes comme nous le montre le tableau de culture à Dokapti et Maïnkeri.

Tableau 27 : Superficie des différentes cultures à Dokapti

Unité de paysage	Superficie (en ha)	Pourcentage	Nombre de Champ	Superficie moyenne (en ha)
Sorgho rouge	7,90	3,07	9	0,88
Sorgho blanc	95,10	36,87	101	0,94
Pénicillaire	50,40	19,54	60	0,84
Arachide	43,10	16,71	47	0,92
Sésame	**61,30**	**23,76**	**89**	**0,69**
Gombo	0,13	0,05	1	0,13
Total	**257,93**	**100,00**	**307**	**0,84**

Source : Relevé de terrain 2003

Il ressort de ce tableau que le sésame fait aujourd'hui partie des cultures principales. Il occupe près du quart des surfaces emblavées.

10.2.2.3. Apport de la culture vivrière dans l'économie de la région : exemple de Dokapti

En 2003, la population de Dokapti a été amenée à abandonner la culture du coton à cause du paiement tardif. L'année 2003-2004, la population s'est consacrée exclusivement aux cultures vivrières marchandes, principalement le sésame et l'arachide. La production du village en arachide tournait autour de 150 sacs de 100 kg. La production de sésame atteignait 500 sacs selon le secrétaire général du village. En supposant que toutes ces productions sont effectivement vendues et en appliquant le prix de vente moyen pratiqué en ce temps, on se rend compte que l'arachide rapporte : 17 000 F CFA X 150 sacs, soit 2 550 000 F CFA (3893,12 €)[1]. Pour le sésame, on a un revenu de 15 000 F CFA X 500 sacs, soit 7 500 000 F CFA (11 450,38 €). Le revenu total issu de ces culture pour le village serait de 10 050 000 F C FA (15 343,51 €).

Le revenu du coton de l'année précédente selon le même secrétaire, était de 6 000 000 F CFA (9160,30 €). La différence entre ces deux revenus est de 3 050 000 F CFA (4 656,48 €).

Le revenu du coton varie, par habitant, entre 260 000 FCFA (396,94 €) et 15 000 FCFA (22,900 €).

En considérant que les surplus des céréales vendus sont équivalents pour les deux campagnes, l'année où les vivriers marchands sont cultivés est une année plus rentable

L'enquête que nous avons faite dans ce village révèle le revenu d'un exploitant cultivant seulement de l'arachide en 2003.

[1] Sur la bas de 1 € = 655 F CFA

En novembre 2003, un coro d'arachide se vend à Dokapti 250 FCFA et à Goré, à 23 kilomètres plus loin, 400 FCFA.

Certains paysans qui ont des vélos ou charrettes, vendent leur produit à Goré

Une corde d'arachide donne en moyenne 10 sacs de graines de 100 kg. Ce qui met la rentabilité économique de l'arachide à :

Gain brut d'une corde d'arachide :

400 FCFA X 44 coros X 10 sacs = 176 000 FCFA

Dépenses pour une corde d'arachide

Labour avec les bœufs :	6 000 F
Premier sarclage :	3 000 F
Deuxième sarclage	3 000 F
Récolte	5 000 F
Décorticage	12 000 F (30 coros X 400 F)
Frais de transport /Goré	5 000 F (500 F X 10 sacs)
	34 000 F

Revenu net : 176 000 F-34 000 F = 142 000 FCFA

Le revenu net d'une corde d'arachide est de 142000 FCFA à Dokapti si tout a été vendu. Celui du coton est de 54 785 une année avant. La différence est éloquente.

Producteurs et population appréhendent mal la différence entre les cultures car la vente des vivriers marchands est étalée sur toute l'année. Les sommes reçues sont aussitôt dépensées. Comme nous l'avons dit ailleurs, la population est confrontée à la difficulté d'épargner sur les maigres sommes issues des cultures vivrières pour réaliser d'importants investissements.

L'arachide fait figure actuellement d'une véritable culture de rente à côté du coton. L'obstacle à son expansion est l'étroitesse du marché intérieur et l'inorganisation formelle de la filière ; le mauvais état du réseau routier et l'insécurité fréquente qui règne sur les routes d'échange avec la République Centrafricaine. La contribution de la recherche variétale est déjà importante et se développe. Les paysans doivent s'organiser au niveau local pour intéresser les pouvoirs publics. Malgré les difficultés que connaît la filière coton, c'est encore une source sure de revenu, contrairement à la filière vivrier marchand qui n'est, elle, pas du tout organisée. Les prix varient largement d'une année à l'autre où la même année. Dans un système global, l'année où le coton n'est pas cultivé, il y a plus de vivriers sur les marchés et leurs prix chutent. C'est ce qui s'est produit dans la zone pétrolière où plusieurs villages ont

mis leur espoir dans le projet et abandonné le coton. N'ayant pas trouvé des emplois attendus, ils se sont tous mis à cultiver les vivriers. Il en a résulté l'augmentation de la quantité des vivriers sur les marchés et la chute des cours. Par ailleurs, ESSO a ouvert des Economats où des vivriers sont stockés et vendus à des prix abordables à ses agents et pendant le mois de soudure où la population locale espérait avoir des revenus importants avec leurs produits. Par exemple, en décembre 2002, le sac de pénicillaire se vendait 14 000 F CFA alors qu'il se vendait 12 000 FCFA en juin 2003, moment où les prix des vivriers ont l'habitude de flamber. Le maïs n'a pas vu son prix varier pendant la même période. Quant au sorgho, son prix est passé de 12 000 F CFA en décembre 2002 à 10 000 en juin 2003. Ces prix de juin étaient encore acceptables car ESSO, n'avait pas encore ouvert ses stocks de Doba, Bébédjia et Komé. A l'ouverture de ces stocks les prix ont encore considérablement baissé si bien que certains paysans qui avaient constitué des stocks, pour les vendre au moment opportuns, ont été obligés de les donner contre les prochaines récoltes. Cet exemple montre que la culture des vivriers marchands ne remplacera pas de si tôt la culture du coton alors même que la filière continue à sombrer.

10.2.2.4. Le pois de terre

Le pois de terre était une culture traditionnelle généralisée dans la zone d'étude. Le *Voandzeia subterranea* a l'avantage de supporter des dates de semis très échelonnées, qui permettent à l'agriculteur de se consacrer d'abord aux autres cultures. Semé de mai à juillet, il peut être récolté en vert et consommé bouilli en période de soudure, mais il est surtout récolté à maturité et conservé en grenier pour être consommé soit en farine soit bouilli. Dans l'Est du Logone Oriental, il est cultivé en grande quantité alors que dans le reste de la région il n'est cultivé que pour parer à la disette. Il est généralement cultivé en association avec le mil ou en culture exclusive dans la localité précitée. Il jouait le rôle d'avant-culture dans les rotations traditionnelles. Il était prisé notamment grâce à la latitude qu'il offrait dans la date de semis, qui pouvait avoir lieu indifféremment avant ou après ceux des sorghos. Comme le sésame, il a perdu sa place d'avant-culture, ce qui se traduit par la diminution des surfaces cultivées. Sa culture est en nette régression. Or le pois de terre en frais se vend très bien dans la capitale.

10.2.2.5. Le niébé

On le trouve toujours associé aux mils qui servent de tuteur aux variétés grimpantes. On distingue plusieurs variétés. La variété hâtive, la variété tardive et la variété à rames. Le niébé hâtif est récolté dès août ; le niébé tardif est récolté en décembre. La première variété est

consommée verte en période de soudure ; la tardive sert à la préparation de sauce pendant les fêtes de la saison sèche. En 1996, il est cultivé sur 1937 ha soit 8,49 % des superficies totales nationales (22 789 ha). En production il représente 10,87 % soit 2 104 tonnes sur 19 356. Il a connu un regain d'intérêt ces dernières années à cause de l'ouverture des « cafétérias » dans les villes où l'aliment de base vendu est le niébé cuit. On qualifie ces endroits de « Mendjitaria (de *Mendji* ou niébé) ou « Haricotaria », ce qui fait que les commerçants de la ville les ramènent de la campagne pour les revendre aux propriétaires de ces « cafés ». L'obstacle majeur à son expansion est la difficulté de conservation. Le niébé est très sensible aux insectes (brushes).

10.2.3. Les tubercules

10.2.3.1. Le manioc

Il a été introduit dans le sud du Tchad à partir de la République Centrafricaine. Sa culture avait été encouragée autour de 1930 à la suite d'invasions acridiennes qui avaient compromis les récoltes de céréales. Il a aussi bénéficié d'un égard particulier lors de l'introduction du coton qui entrait en concurrence avec la culture des céréales, base de la nourriture de la population. Il a, en effet, le gros avantage de constituer des réserves permanentes, conservées dans le sol aussi longtemps que nécessaire, à l'abri des attaques acridiennes. De plus, il peut séduire l'agriculteur par le peu de travail que donne sa culture : bouturé en saison des pluies, il peut donner, selon la variété, du manioc amer au bout de six mois, du manioc doux au bout d'un an.

Cependant son évolution a été freinée par les services officiels pour plusieurs raisons :

- le manioc n'est qu'un aliment médiocre comparé aux mils ; il remplit l'estomac mais nourrit peu. Il ne peut constituer qu'une nourriture d'appoint ; sa substitution au mil aurait un sens régressif pour l'alimentation des populations ;
- les façons culturales, sa culture à plat, son arrachage contribuent à dénuder les terrains qui lui sont consacrés. Les anciens champs de manioc prennent, en effet, une allure de plaine aride autour des villages.

Pourtant, malgré ces inconvénients, il trouve des défenseurs qui font remarquer que le manioc peut devenir un aliment de soudure apprécié du fait qu'il assure par hectare plus de calories que le mil. Il pourrait devenir une culture d'appoint (à condition de ne pas déloger le mil), surtout dans les régions où les terres épuisées ne produisent pas assez de mil, pour éviter les soudures difficiles. La culture du manioc se développe beaucoup actuellement dans la sous-préfecture de Baïbokoum. Il fait également l'objet de commerce entre la sous-préfecture

de Baïbokoum et la frontière du Cameroun voisin. Son rendement moyen est d'environ 1 000 kg/ha. Sa culture est aussi l'une des causes du développement de l'alcool indigène parce qu'il sert de produit de base à sa fabrication. Il est cultivé sur 1 466 ha soit 7,17 % des superficies en manioc (1 8537 ha). Le Logone oriental fournit 7,82 % de la production nationale en manioc, soit 20 964 tonnes sur 267 741 tonnes.

Toutefois, le manioc se trouve au centre des conflits agriculteur-éleveur. Du bassin pétrolier à l'ouest du sud du Tchad, tout le monde reconnait que la principale cause du conflit agriculteurs /éleveurs en saison sèche est le manioc. Il devient la cible privilégiée des animaux qui, pendant la saison sèche manquent de verdure. A la question de savoir pourquoi les champs de manioc ne sont pas entourés de haies, les paysans répondent que ce serait une peine perdue car les éleveurs viendraient eux-mêmes ouvrir les haies pour laisser entrer leurs bêtes et brouter le manioc.

Les éleveurs accusent les agriculteurs de choisir expressément de mettre leurs champs de manioc dans les couloirs de transhumance pour les provoquer. Ce sont des champs pièges disent-ils. Une fois ces champs détruits, les paysans traduisent les éleveurs devant les autorités. Celles-ci remettent généralement les bœufs comme amende aux agriculteurs. En représailles, en l'absence des cultivateurs, les éleveurs font brouter les champs et disparaissent. Parfois ils quittent le même jour la région s'ils causent d'importants dégâts. Or le manioc était la seule denrée alimentaire de la période redoutée de soudure. Pendant la période de grande famine, la population ne se nourrissait que des feuilles de manioc si les tubercules n'étaient pas encore matures. Quand les tubercules sont mûrs, on enlève leur amertume par rouissage. On les sèche au soleil. Après réduction en farine, on le prépare en « boule ». Ces denrées remplacent la boule de céréales à cette période. Les feuilles préparées avec de la pâte d'arachide ou même sans, servent de « sauce » pour accompagner cette boule de manioc. Le repas est donc complètement à base de manioc. La disparition actuelle du manioc dans la région ajoute à sa souffrance. La population est obligée d'aller se procurer du manioc en RCA.

Les boutures commencent même à disparaître. Les cultivateurs seront obligés d'aller chercher ailleurs, peut-être en RCA comme au paravant. La résolution des conflits entre agriculteurs et éleveurs sera un préalable au maintien de la culture sinon sa disparition est certaine. De Komé à Gadjibian, il n'y en a déjà quasiment plus.

10.2.4. Les cultures secondaires diverses

10.2.4.1. La patate douce (*Ipomoea batatas*).

Elle est cultivée autour des centres urbains, sur des buttes construites, en juin-juillet. Elle a l'avantage de se bouturer jusqu'à mi-août. Elle est très appréciée des populations mais la levée des buttes très pénible et le manque de bouture limitent souvent sa culture. A la récolte, elle fait souvent l'objet de troc contre le mil. Elle est mieux vendue, même dans les villages où elle est cultivée. Les boutures qui restent vertes pendant la saison sèche sont appétées par les animaux, ce qui limiterait leur développement sur des grandes surfaces.

10.2.4.2. Les cucurbitacées

Elles sont de deux variétés : la variété douce et la variété amère. La variété douce est le premier produit des champs à être consommé. La variété amère n'est utilisée qu'à maturité. Les graines sont extraites et sont utilisées dans la fabrication de l'huile ou comme ingrédient dans la préparation des sauces. Les concombres sont semés associés aux mils.

Les courges sont associées aux mils, semées en mai, elles sont récoltées en août. Le fruit est consommé comme légume, les graines grillées servent de friandises. En général, la graine est broyée pour donner de l'huile. Elles font l'objet d'un commerce florissant avec la République Centrafricaine.

Les potirons sont semés en juin et récoltés en septembre. L'apparition de leurs fruits chasse la faim de la soudure. Véritable aliment de soudure, ils sont préférentiellement cultivés sur les cendres des arbres pour pouvoir bien se développer.

10.2.4.3. Le gombo (*Abelmolus esculentus*) et l'oseille de Guinée (*Hibiscus sabdariffa*)

Ils sont cultivés à proximité des cases ; ils fournissent l'élément de base de la plupart des sauces. La variété tardive de gombo est semée dans les champs de coton traditionnels ou cultivée en culture pure dans les champs de brousse. Elle est semée en juin-juillet et récoltée pendant tout le mois de septembre et même jusqu'en octobre. Sa récolte se fait tous les trois jours jusqu'à la fin de la production. Le gombo et l'oseille servaient à délimiter les champs, principalement les champs de coton. Avec le désintéressement actuel pour le coton, on leur réserve quelques portions du champ où ils sont cultivés associés. Ils sont souvent la propriété

des femmes. On parle même du « revenu du gombo de femmes ». Quelques hommes les cultivent sur des espaces assez étendus pour les vendre. Les statistiques concernant ces légumes ne sont pas prises en compte par les services agricoles. Pour l'heure, le développement des échanges entre les villes et les campagnes fait que le gombo se vend très bien en ville. Il commence à devenir une véritable culture de rente pour les femmes. Il faut les récolter, les trancher pendant de longues heures avant de les sécher. On dit que le propriétaire du champ de gombo ne peut pas effectuer un voyage de plus de deux jours de peur de voir sa récolte de gombo se gâter. Les hommes supportent mal de rester sur place longtemps. L'activité de trancher le gombo est considérée comme une activité de femme. Quelques hommes surmontent ces considérations en faisant leur propre champ ou en aidant leur épouse dans la récolte.

Les feuilles d'oseille de guinée sont consommées sous forme de légumes verts. Ses fruits cueillis, tranchés et séchés au soleil sert à la préparation de diverses sauces : sauce à la pâte d'arachide, « sauce longue ». Sa culture s'inscrit aussi dans un processus d'expansion comme le gombo pour les mêmes raisons.

Pour en finir avec ce recensement des diverses cultures, nous pouvons ajouter le piment, les aubergines qui servent de condiments dans les sauces.

Même si quelques vivriers prennent de l'importance, en procurant des revenus substantiels, il n'en demeure pas moins qu'ils n'ont pas réussi à supplanter complètement le coton qui continue à jouer un rôle important dans l'économie de la région.

Chapitre 11 : La place du coton dans l'économie du Logone Oriental

11.1. Historique de la culture du coton

L'histoire du coton au Tchad bien décrite par J. Cabot (1965) a été reprise par G. Magrin (2000) plus récemment. De la culture forcée à la culture revendiquée, le coton est entré dans les mœurs culturales de la zone méridionale du Tchad devenue désormais la « zone cotonnière ». L'introduction du coton répondait au départ à un besoin économique de la métropole. Le souci principal de la métropole était de doter les colonies de ressources propres afin de limiter autant que possible ses investissements.

L'idée de développer la culture du coton au Tchad remonte à la mission Lenfant en 1904. En 1910, le Colonel Moll, commandant militaire du Tchad, réalise un embryon de « *plan de coton* » qui ne peut être mis en œuvre à cause de l'accord territorial de 1911 qui cède le Sud du Tchad à l'Allemagne. De fait, il faut attendre les lendemains de la Première Guerre Mondiale et surtout la fin des années 1920 pour que les premiers projets se concrétisent.

Dans la colonie du Tchad, les premiers essais officiels remontent à l'année 1921 où le Capitaine Délinguette fait cultiver 500 ha de coton au bord du Lac Léré et du Mayo-Kebbi. Cette localisation initiale peut s'expliquer à la fois par la connaissance que les populations locales Moundang et peuls qui fabriquaient du Gabak, tissu traditionnel en coton, avaient du coton, par la présence d'une station d'essai installée par les Allemands à Pitoa à proximité de Garoua, et aussi par les conditions environnementales favorables à cette culture.

Mais l'influence définitive vient surtout du sud, du Congo Belge. Ainsi, l'étroite proximité de Brazzaville, capitale administrative de l'AEF et Léopoldville, capitale du Congo Belge qui, dès les années 1920, fait figure à maints égards de modèle de mise en valeur européenne en Afrique, eut-elle un rôle dans la diffusion de la culture de coton au Tchad. Elle met en relief l'importance parfois prépondérante des constructions politiques dans la mise en place des structures spatiales. Les essais avaient commencé depuis 1909. Le modèle est suivi partout. En 1924, le Gouverneur Lamblin lance la culture du coton en Oubangui-Chari, puis « en 1927, le Tchad suit l'exemple de l'Oubangui », sous l'égide du Gouverneur Général Antonetti.

L'influence belge dépasse largement le choix de la spéculation agricole (les premières semences proviennent du Congo Belge) puisque le modèle belge conditionne l'organisation du système d'exploitation qui est mis en place. Ainsi le 5 mai 1928 sont définies au sein de

l'AEF des zones à privilèges au sein desquelles des sociétés concessionnaires disposent du monopole d'achat de la production du coton. Après une période d'essai, de nouvelles conventions sont signées en 1934 et retiennent quatre sociétés en AEF. La Cotofran se voit accorder l'ensemble de la zone cotonnière du Tchad, ainsi que quatre subdivisions de la Centrafrique.

L'organisation de la filière est basée sur les principes suivants : il est prévu que l'administration encourage la culture du coton. La société cotonnière bénéficie quant à elle du monopole d'achat de la récolte sur l'étendue de sa concession, mais il lui échoit également d'acheter au moins 80 % de la production du coton. Le prix d'achat de la matière première est fixé chaque année par le gouverneur ; en fonction des frais supportés par la société, mais aussi des cours mondiaux affichés au marché du Havre. Monopole et obligation d'achat, fixation annuelle du prix par l'autorité politique demeurent parmi les éléments les plus pérennes du système.

Après la deuxième guerre mondiale, l'État français souhaite augmenter les ressources des colonies. Le coton apparait comme l'ultime recours. Sa culture entrait dans le cadre de la nouvelle politique de développement des territoires coloniaux. Elle permet d'accroître les recettes fiscales pour faire face à l'augmentation des besoins de l'administration territoriale. L'IRCT créé en 1946 et la CFDT en 1949 apportent leur soutien au développement de la culture du coton. Un système d'encadrement fort est mis sur place, la culture du coton devient obligatoire. Dans les premiers temps, devant l'insuffisance des moyens humains disponibles, la collaboration des chefs traditionnels s'avère indispensable. Elle s'acquiert notamment par l'instauration des primes à l'ensemencement versées au chef de village et/ou chef de canton. Au cours des années 1950-1960, l'encadrement se densifie progressivement avec la présence des « boys coton ». La population a encore en mémoire les moments difficiles subis pendant ces encadrements (cf. Chapitre III portant sur l'histoire du Logone Oriental)

Les transformations dues à l'introduction du coton dans le système agricole se manifestent de plusieurs façons. Dans un premier temps (1928-1936), le coton s'établit sur de vastes champs collectifs, villageois, distincts des champs de vivriers traditionnels. A partir de 1937, à la disparition des champs collectifs, mal acceptés par les paysans, peu efficaces pour l'augmentation de la production, succède la culture du coton sur des champs individuels groupés par quartier. Elle s'intègre alors dans les combinaisons agricoles antérieures en les modifiant. L'introduction de la culture du coton bouleverse le calendrier agricole, le système de rotation des cultures et d'utilisation de l'espace agricole. Jean Cabot (1965 : p 173) écrit : « *Dans le sud du bassin, en effet, le coton est venu prendre la place de l'avant culture*

pratiquée par les Gambaye, Laka et Mbaye : le sésame. Mais, alors que ce dernier acceptait des terres grossièrement défrichées et assurait une récolte médiocre sans autres soins culturaux, le coton plus exigeant demande un nettoyage parfait des parcelles et nécessite au moins trois sarclages. Le gros effort consenti pour cette préparation des champs se retrouve compensé l'année suivante : les semis de mil se font sur des terres propres, ne demandant qu'un houage léger.

La rotation est donc devenue :

- *1ère année : coton (au lieu d'avant-culture de sésame ou de pois) ;*
- *2ème année : mil, généralement en culture unique ;*
- *3ème année : repousses de mil associées à diverses autres plantes : arachide, haricot, courge ;*
- *4ème année : retour à la jachère ou, de plus en plus, manioc ».*

Ces changements sont liés principalement aux exigences de la culture cotonnière qui demande beaucoup de travail et requiert un semis précoce puis trois sarclages soigneux pour donner des rendements satisfaisants. L'impôt par capitation dû par le cultivateur de coton, la disparition des réserves collectives et la diminution du pouvoir des prêtres traditionnels ont eu pour conséquence principale la généralisation de l'individualisme.

Tout en bouleversant les systèmes de culture, l'introduction du coton a marqué socialement et économiquement le milieu

11.2. La marque sociale et économique du coton

Les superficies emblavées en coton ont représenté par an durant la période de 1973 à 2001 de 15 à 25% des superficies totales cultivées dans la région soudanienne. La production a évolué en dents de scie. De 104 000 tonnes de coton-graine en 1973, elle a atteint son maximum de 271 000 tonnes en 1998 et son minimum de 71 000 tonnes en 1982. De 1973 à 1982 le rendement moyen de coton-graine a oscillé d'abord entre 400 kg/ha et 525 kg/ha. Ayant ensuite atteint un niveau supérieur compris entre 600 kg/ha et 900 kg/ha durant la période 1983 à 1998, le rendement moyen a baissé les trois dernières années jusqu'à atteindre en l'an 2001 508 kg/ha. Ces variations de la productivité sont imputables non seulement à la variabilité pluviométrique mais aussi à l'instabilité politique et aux exactions commises par les parties en conflits ;

Le coton est la seule véritable culture de rente connue de la population. Son impact sur la vie de la population se mesure par l'histoire de son adoption. Imposé au départ, le coton a fini par entrer dans les mœurs culturales en s'ajoutant aux cultures vivrières traditionnelles. A ce sujet J. Chapelle (1986) écrit : « *Aux cultures traditionnelles s'est ajoutée pendant la période coloniale la culture du coton qui a été implantée sous contrainte. La contrainte cotonnière est la « corde », non pour vous pendre mais une corde pour mesurer votre champ « obligatoire ». Celle-ci a 71 m de longueur parce que 71X71 m cela fait 5041 m^2, 50 ares en gros. 50 ares, c'est très exactement ce qu'un homme muni de deux jambes et de deux bras et d'une aide familiale, femme et enfants peut cultiver, s'il a quelque bonne volonté, si on lui montre ce qu'il faut faire et si on l'y oblige un peu. « De toute façon, c'est son intérêt* ». Ces propos témoignent du caractère obligatoire de la culture du coton et du surcroît du travail apporté dans le calendrier agricole du paysan car il est obligé de pratiquer sa culture vivrière de peur de mourir de faim. Il a fallu une longue période pour que le coton soit adopté, ceci après la constatation de certains avantages. Et J. Chapelle ajoute : « *Il faut reconnaître qu'après des années d'adaptation et de larges abus et bien que le profit de travail soit faible, à partir du moment où ce faible profit a commencé effectivement à atteindre ces mains calleuses qui ont produit ce coton, à ce moment là seulement, on a pu espérer qu'un jour la culture cotonnière pouvait se faire sans contrainte* » […]. *Il a fallu 40 ans au moins, plus d'une génération ! C'était en fait un délai nécessaire non seulement pour le paysan lui-même, mais pour créer l'encadrement agricole compétent qui était indispensable* ». Mais le revenu du coton est si minime qu'il est impossible de compter dessus pour améliorer les conditions de vie du paysan. « *Il reste un point noir. C'est que le revenu très bas du coton est pratiquement englouti au moment où il est perçu, par l'impôt et par l'endettement. Il est donc indispensable à la survie qu'il (le paysan) maintienne ses cultures vivrières. L'endettement provient de ce que le chef de famille, n'ayant pas de surplus à commercialiser, ne dispose jamais de ressources monétaires suffisantes pour s'équiper, même modestement, vêtir sa famille, se livrer aux libéralités coutumières en cas de fiançailles, de mariage, de fête diverses, jamais de quoi acheter une lampe à pétrole, un vélo, un transistor. Cependant ces dépenses sont difficiles à éviter et la boutique de la société cotonnière fait crédit au producteur ainsi que de nombreux commerçants tous musulmans ou étrangers d'ailleurs qui guettent la clientèle aux abords des centres d'achat du coton. La production vivrière et cotonnière simultanée est donc la règle* ». Il s'ensuit un surcroît des travaux agricoles pendant la saison des pluies et la dégradation des conditions d'alimentation à l'époque de la soudure.

Le revenu d'un exploitant analysé par J. Cabot en 1956 est édifiant.

Recette liée au coton

- Sur 1 ha, 260 kg de coton à 24 F = 6 240 F
- Primes à l'ensemencement (1 ha à 900 F) = 900 F

Total **7 140 F**

Dépenses autres qu'alimentaires

- Impôt numérique (1personne) 600 F
. Cotisation SIP (Société indigène de prévoyance) 50 F
. Habillement (2 pagnes, 2 chemises,
1 pantalon, 1 short, 3 slips, etc.) 3 500 F
. Éclairage (lampe, pétrole) 800 F
. Cuvettes en émail, ustensiles manufacturés 500 F
. Produit d'entretien (savon) 500 F

Total **6 000 F**

De ce revenu, il ne reste que 1 140 F, soit près de 16 % pour de l'investissement s'il n'y a pas de dettes à régler. Or les dettes existent toujours. On note que la quasi totalité du revenu cotonnier permettait au paysan d'accéder à la société de consommation des produits finis venus de la métropole.

Une autre raison qui renforce les réticences des cultivateurs à l'encontre du coton agriculteurs est le bas prix du kilogramme de coton. Pendant cette période, le prix du kilo de coton payé au producteur est dérisoire car de 1958 à 1970, il est à 26 FCFA. Le coton est vendu en une seule qualité (coton blanc uniquement) A partir de 1971 deux qualités de coton sont distinguées (coton blanc et coton jaune). La première qualité voit son prix augmenter graduellement alors que celui de la deuxième qualité diminue avant de stagner jusqu'en 1976.

Tableau 28 : Évolution du prix du coton de 1958 à 1976 en FCFA.

Année Qualité	1958-1970	1971	1972	1973	1974	1975	1976
Coton blanc		28	29	31	43	43	45
Coton jaune	26	26	24	24	25	25	25

Source : Hassan Adoum Bakhit 1981,

Accepter de cultiver du coton était pour le paysan accepter un changement. Or accepter un changement c'est un risque à prendre pour des sociétés dont la stratégie consiste justement à minimiser le risque dans leurs productions. C'est faire peu de cas des logiques paysannes que d'attendre leur adhésion rapide à l'innovation. C'est la raison pour laquelle le coton a mis

longtemps à être accepté. Pour le cas du coton J.P. Magnant (1986) a relevé trois raisons fondamentales pour lesquelles le paysan refusait la culture du coton :

- elle donnait un surcroît de travail en entrant en concurrence avec les cultures vivrières : pour un hectare de coton cultivé de matière traditionnelle, il faut plus de 100 jours de travail par an ; un aspect reconnu par beaucoup ;
- elle contribuait à l'appauvrissement des sols : le défrichement intégral laisse le sol sans défense face à l'érosion par ruissellement;
- elle ne rapporte rien au plan financier.

Cet auteur poursuit : « *Ce fut parmi tous les malheurs qui frappaient le paysan sara depuis un siècle, celui qui dura le plus longtemps : au contraire des razzias de la guerre contre les days (1929), des travaux forcés et la construction du chemin de fer Congo-Océan, le coton ne tua pas à part quelques réfractaires battus trop durement par les goumiers ou les « boys coton », mais il déséquilibre l'économie paysanne jusqu'à ces dernières années et il ruina définitivement certains sols. Le coton est un malheur car les inconvénients qui résultent de sa culture étaient loin d'être compensés par les avantages qu'on lui trouvait et dont beaucoup s'avèrent illusoires. De plus le coton fut un malheur car le paysan le refusa : la France puis le Tchad indépendant durent donc imposer la nouvelle culture à coup de cravache* » (JP Magnant 1986 : 128).

Malgré ces critiques, le coton est resté pendant longtemps la seule source de revenu monétaire pour le paysan. Pour mériter ce rôle plusieurs phases ont été observées dans l'économie agricole tchadienne (G. Magrin 2000) : de l'introduction du coton à la fin des années 1920, à la deuxième guerre mondiale, les paysans ne bénéficient d'aucune retombée monétaire de leur culture du coton compte tenu du prix très bas auquel le coton était acheté. Au début des années 1950, dans le cadre des politiques du FIDES (Fonds d'Investissement pour le Développement Économique et Social), le prix payé au producteur fut relevé, mais il stagne ensuite quasiment au même niveau jusqu'aux années 1970. Les revenus cotonniers deviennent une composante de l'économie d'exploitation agricole qui disposait de peu de moyen. Le prix payé au producteur est ensuite graduellement relevé pour connaître une augmentation rapide dans les années 1990. De 1982 à 1985, on est passé de 45 à 100 F CFA par kg. Mais la gestion de ces revenus pose toujours problème tant ils sont faibles. Il est très difficile pour le paysan de réaliser des économies susceptibles d'investir dans les activités pouvant améliorer ses conditions de vie. L'enquête socio-économique de 1965, dont les résultats sont considérés comme assez fiables, consacre quelques pages précieuses au revenu

provenant du coton et à leur utilisation. Elle montre que les revenus cotonniers sont dépensés par 95 % des ménages le jour du marché où a lieu le paiement du coton, ce qui s'explique par la modicité des sommes distribuées. Le premier marché (il peut y en avoir trois) est toujours consacré au paiement de l'impôt (27 % des revenus cotonniers) et des dettes (11 %) ; puis viennent autres dépenses en fonction des disponibilités : habillement (20 %), alimentation (10 %), cadeaux souvent pour le paiement de la dot (12 %). Les 20 % restant seulement peuvent servir à l'investissement.

Dans la gestion annuelle de l'exploitation, les revenus tirés de la culture du coton représentent 40 % des recettes totales, mais ils sont perçus en une ou deux fois et immédiatement dépensés alors que les autres revenus (60 %) sont plus étalés dans le temps. Cela explique en grande partie l'ambiance de fête amplifiée par une importante consommation d'alcool, ce que condamne une partie très religieuse de la société Ngambaye. Ces revenus dépensés facilement restent tout de même les seules sources d'investissement parce qu'ils sont perçus en un jour. On peut faire un projet et le réaliser avec l'argent du coton parce que c'est une somme certes modique mais perçue en une seule fois. Or avec les autres cultures, les sommes reçues sont minimes et sont dépensées automatiquement. Il est impossible de les économiser pour réaliser un projet.

N'oublions pas que le paysage cotonnier est marqué par la géométrie des parcelles très remarquables sur des photos aériennes contrairement aux parcelles traditionnelles perdues dans la brousse.

11.2.1.La rentabilité du coton toujours en question

Pour estimer le rapport journalier de la culture cotonnière, des calculs ont été faits. Les données reprises par G. Magrin, 2000, montrent que le gain journalier de la culture du coton, dans la plupart des cas est en dessous du salaire minimum journalier. Ainsi dans les années 1950, plusieurs études convergeaient pour situer la rémunération moyenne d'une journée de travail pour le coton sensiblement au même niveau que le salaire minimum du moment. Dans les années 1960, à Dobadéné, J.P. Gilg estimait cette rémunération à 60 F CFA par jour alors que le salaire quotidien d'un manœuvre (à condition que dans le village il y ait des chantiers, donc une demande de main d'œuvre) était de 100 F CFA, ce qui montrerait une forte érosion du pouvoir d'achat des cultivateurs. Mais le fait que ces calculs s'appuient sur des bases différentes invalide partiellement la valeur de la comparaison. G. Sautter cite une étude précise sur les Toupouri de Fianga où une corde de 36 ares (inférieure à la corde d'autres régions : 50 ares) bien entretenue nécessite 319 heures soit 40 jours, ce qui correspond à peu

près à 110 jours de travail par ha. J.P. Gilg en revanche propose une fourchette plus proche de 150 jours.

En considérant le prix payé lors des récoltes de 1997-98 (194 F CFA/kg payé en deux fois) et 1998-99 (170 F CFA) sur la base d'un rendement de 750 kg par ha et en considérant que 25 % environ de la valeur du coton sont soustraits sous forme de remboursement du crédit aux intrants, on aboutit à des revenus cotonniers de 727 F CFA/jour et 637 F CFA/jour respectivement, avec 150 jours de travail. Le revenu est alors très inférieur au salaire minimum journalier, qui est de 835 F CFA environ actuellement.

Cela dit, la large diffusion de la culture attelée depuis les années 1960-1970, qui fait que plus de 70 % des terres sont labourés de cette façon aujourd'hui, a entraîné une diminution du temps de travail d'un hectare de coton qui serait actuellement, d'après une étude récente, de l'ordre de 104 jours (ONDR-DSN, Suivi-évaluation, Revenu d'une exploitation agricole moyenne, Zone soudanienne, campagne 1993-1994, Moundou, 1994, le chiffre 104 concerne l'exploitation en productivité). La rémunération du travail cotonnier devient de la sorte supérieur (1094 F CFA en 1997-1998 et 919 F CFA en 1998-1999) à celle d'un manœuvre, du moins pour les paysans qui disposent d'un train de culture et n'ont pas besoin d'en louer un.

Que le revenu journalier du planteur du coton soit légèrement supérieur ou légèrement inférieur au salaire minimum, il demeure très faible (autour de 100 000 F CFA annuels par planteur). Cette faiblesse fonde une des critiques principales dirigées contre le système cotonnier dont les bénéfices reviendraient pour une faible part aux producteurs, et essentiellement à ses principaux acteurs économiques, la société cotonnière et l'État. C'est pourquoi il est qualifié d'archétype de la société d'exploitation coloniale.

Dans sa thèse sur les activités économiques au Tchad, Hassan Bakhit a comparé les revenus tirés du coton à ceux tirés de la culture d'arachide et de riz. Pour cet auteur, ces deux cultures sont plus rentables que celle du coton (tableau n°29)

Tableau 29 : Rentabilité des cultures vivrières comparée au coton

Culture	**Nombre de jours de travail**	**Revenu à l'hectare**	**Valorisation de la journée de travail**
Coton traditionnel	94	11.550	23 FCFA
Coton en culture attelée	91	23.306	300 FCFA
Culture en productivité ULV	96	30.006	313 FCFA
Coton en productivité complète	104	33.806	325 FCFA
Arachide	55	30.815	560 FCFA
Riz	60	40.163	669 FCFA

Source : Hassan Adoum Bakhit 1981

En extrapolant un peu le nombre de journées de travail, c'est-à-dire en l'arrondissant à 100 jours, on s'aperçoit que les revenus du cotonculteur sont nettement inférieurs à ceux de ces deux cultures. La démonstration chiffrée nous donne ces résultats :

- coton traditionnel : 100 jours de travail par an ; journée valorisée à 123 F CFA. Le revenu annuel d'un paysan actif s'élève à 123 F X 100 =12 300 F CFA ;
- Coton en productivité complète : 325 F X 100 = 32 500 F CFA ;
- Pour l'arachide le temps consacré au coton est le double de celui nécessaire pour cultiver l'arachide : 560 F X 100 X 2 = 112000 F CFA ;
- Il en est de même pour le riz : 669F X 100 X 2 = 133 800 FCFA, soit 10 fois le coton, résultat sans doute un peu excessif et qui ne tient pas compte des contraintes de temps et de pénibilité entrainées par cette culture

On peut être réservé pour le cas du riz à cause de la pénibilité de sa culture mais pour l'arachide, la véracité peut se vérifier même actuellement.

Considérant le revenu annuel d'un manœuvre gagnant 7 820 F CFA, la comparaison au revenu annuel d'un cotonculteur donne :

$$\frac{7.820 \text{ X } 100 \text{ jours}}{30 \text{ jours}} = 26\,066 \text{ F CFA, une somme égale au double de celle du cotonculteur}$$

Dans un article paru dans « Tchad et culture » (2002), une comparaison est faite entre deux parcelles : une cultivé en coton et l'autre en maïs, sur laquelle on plante la patate douce après la récolte.

- Le champ de maïs est semé en avril 2000 et a occasionné un investissement de 119 100 F CFA. Il a produit 42 sacs de 100 kg qui ont été vendus à 20 000 F CFA l'unité, soit 840 000 F CFA. En déduisant les dépenses, on arrive à un bénéfice de 720 900 F CFA.

- A partir du 07 août la patate douce succède au maïs sur la même parcelle, les dépenses engagées s'élèvent à 158 945 F CFA. La récolte donne 104 sacs dont la vente rapporte 1.090 055 F CFA soit 931 110 F CFA.
- Le coton cultivé sur une autre parcelle a occasionné 222 655 F CFA de dépenses. Il a rapporté 231 330 F CFA. Le revenu net est de 8 675 F CFA.

La différence de revenu est grande entre les deux cultures vivrières et le coton.

Au vu de cette démonstration, il apparaît que la culture du coton n'est pas rentable comparée à celle de l'arachide, du maïs et de la patate douce. On comprend dès lors pourquoi certains agriculteurs affirment que le coton ne contribue pas au développement de la région du Logone Oriental. C'est pourquoi le projet pétrole est peut-être le moyen de stimuler le développement de la région par des investissements pour les deux ou trois décennies à venir, à moins que les réformes de la filière coton aient quelques effets salutaires.

Certaines réformes sont mises en place pour résorber la crise que connaît la filière. Les effets en sont diversement appréciés.

11.3. Les réformes de la filière coton dans le milieu paysan

Durant son existence la filière a connu plusieurs crises qui ont nécessité des réformes. Pour permettre le bon fonctionnement de cette filière et pour poursuivre les actions de développement dans le monde rural, les bailleurs de fonds appuient un mouvement polymorphe d'organisation du monde rural censé suppléer les déficiences de l'État (G. Magrin 2000). Les effets conjugués de la sécheresse et de la guerre civile occasionnant l'arrivée massive des ONG et la réforme de la filière cotonnière, ont fait décupler l'existence des mouvements associatifs dans la zone méridionale du Tchad entre 1985 à 1995. La crise de la filière cotonnière conduit à rechercher de nouveaux modes d'organisation en milieu paysan, plus efficaces et moins coûteux et qui laissent un rôle essentiel aux paysans dans la commercialisation du coton grain. Progressivement, l'ONDR abandonne le suivi individuel des producteurs pour ne plus considérer comme interlocuteurs que les groupements villageois. Le système des Associations Villageoises (AV) s'est mis en place entre 1986 et 1992, date à laquelle il prend en charge la totalité de la commercialisation du coton. Le MPZS (Mouvement des Paysans de la Zone Soudanienne) naît en 1992, sous la tutelle de l'ONDR, pour constituer une sorte de syndicat chargé de la défense des intérêts des paysans, mais aussi pour servir de « courroie de transmission » entre les paysans, l'ONDR et la Cotontchad. Les

groupements élisent des délégués à l'échelle de chaque canton, qui élisent à leur tour des responsables à l'échelle des trois circonscriptions de l'ONDR-DSN (est, centre, ouest) de même qu'un bureau. Ainsi des liens très étroits rattachent certaines organisations aux besoins de la filière cotonnière. Dans l'optique d'aider les paysans à s'auto-promouvoir, les ONG les appuient fortement. Le processus de démocratisation de 1990 permet l'accélération de ces tendances. A la suite de cette restructuration, le paysan doit devenir un interlocuteur dans la gestion de cette filière. Dans les faits, la mise en place de la réforme s'avère difficile dans la mesure où les cotonculteurs contestent les modalités de son application et en particulier la caution solidaire, le déclassement du coton et les retards du paiement de la production.

11.3.1. La caution solidaire, le déclassement et le paiement tardif du coton, trois facteurs de démobilisation des producteurs

Considérée comme la seule source de devise et assurant dans les années 1980 90 % des exportations, le coton faisait l'objet d'une attention particulière, car il est considéré comme le véritable moteur du développement. De 122 kg/ha en 1972-1973, la production atteint facilement les 1000 kg en 1991-1992. Les surfaces en cultures traditionnelles rapportent autour de 600 kg/ha. Tout cela est rendu possible grâce à l'encadrement serré de l'ONDR et à la subvention du matériel et des intrants par l'État. Au fil du temps, on assiste à la suppression de la subvention et à la liquidation de la caisse de stabilisation du prix du coton en 1993. Dès lors, le paysan doit acheter à 100 % son matériel agricole et ses intrants, qu'il achetait auparavant à 50 %. Les intrants qui étaient distribués à titre individuel ne sont accordés qu'aux paysans réunis en groupement et en association villageoise. Ces crédits de productivité sont composés d'engrais, d'urée, de pompe de pulvérisation et des piles dont le suivi est assuré par les agents de la Cotontchad appelés « interface » et non par les agents de l'ONDR. Ceux-ci, une centaine, sont chargés également du suivi des campagnes agricoles et de leur évaluation périodique afin de déterminer la production annuelle du coton. Ils sont aussi chargés du recouvrement des crédits de productivité. Au vu de leur nombre insignifiant comparativement au nombre des agents déployés par l'ONDR, l'encadrement devient de plus en plus lâche. A titre de comparaison, au Cameroun, on compte un chef de zone pour 1 700 planteurs, un vulgarisateur pour 176 planteurs, alors qu'au Tchad on compte un gestionnaire pour 30 000 paysans.

La Cotontchad, par le biais des marchés autogérés retiraient ses redevances sans tenir compte de la production de chaque membre. Les membres du groupement sont liés par la « caution solidaire ». Il y a deux niveaux de solidarité dans le village :

- le premier niveau est le groupement de gestion d'intrants qui regroupe le plus souvent les membres d'une même famille ;
- le deuxième niveau est l'association villageoise qui, à l'origine regroupait tous les producteurs d'un même village.

Avec la disette de 1998 et les inondations de 1999, les paysans éprouvent d'énormes difficultés à rembourser leur redevance. Face à cela, la Cotontchad instaure un troisième niveau de caution solidaire. Elle majore la valeur des intrants pour prendre en compte les impayés. A titre d'exemple, les prix des intrants ont été majorés de 5 % en 1999 et 2000. La Cotontchad avait ainsi constitué une « provision pour impayés » qui représentait pour les deux années entre 900 millions et un milliard de francs CFA.

Parmi les membres d'une AV liés par la caution solidaire, certains sont moins nantis que d'autres. Ils sont incapables de produire une quantité de coton suffisante pour couvrir les créances de productivité. Ils doivent louer le train d'attelage quand les détenteurs ont fini de labourer leurs champs. Ils labourent tard leurs champs. Ils font supporter leurs créances par les autres membres. Au moment du partage des revenus ramenés de la Cotontchad conformément à la quantité de coton produite par chacun, des malentendus surgissent. Il arrive que les autres membres exigent de ceux-ci la valeur utilisée pour compléter leurs créances en nature. Ils sont obligés de vendre leur petit bétail, leur seul capital vivant pour résoudre cette dette. Ils retombent de ce fait dans l'indigence la plus totale. L'écart se creuse ainsi entre les nantis et les moins nantis, si bien qu'à la campagne suivante les moins nantis sont difficilement acceptés dans un groupement ou dans une association villageoise. Une discrimination sociale s'instaure, car les nantis se choisissent pour créer leur groupement. En définitive et paradoxalement, la caution solidaire désolidarise les paysans au lieu de les unir. Elle instaure une gestion participative de l'exclusion et met à mal la cohésion sociale.

La situation se complique quand, à l'usine le coton est déclassé. Comment en est-on arrivé au déclassement du coton au niveau de l'usine plutôt que sur les marchés ? C'est parce que le coton est vendu en marché autogéré.

Les marchés autogérés ont été créés par l'ONDR dans les années 1980. Cet organe cherche à amener les paysans à commercialiser eux-mêmes leur coton. De la récolte à l'usine en passant par les pesées, le paysan doit désormais contrôler le circuit de son produit. Un cahier des charges des marchés autogérés est signé le 22 novembre 2001 afin d'harmoniser les

marchés. Il a fait l'objet d'une négociation entre la Cotontchad, l'ONDR, la Cellule Technique de Reforme du Coton (CTRC) et les représentants des paysans regroupés au sein des cellules de coordination locale (CCL). Une charte définit le Marché Autogéré (MAG) comme « *une activité gérée par une Association Villageoise ou un regroupement d'AV pour commercialiser le coton* [1]». La charte des MAG définit en outre les modalités pratiques pour le bon déroulement des MAG. Elle détermine le nombre des délégués techniques pour ouvrir un MAG, les conditions à requérir, les obligations quant à la qualité et la quantité de coton à commercialiser, les modalités de paiement par la Cotontchad, le paiement des AV et de ses membres. C'est dans ce document également qu'on peut lire que l'AV perçoit une rémunération appelée commission qui est la contrepartie de la prestation de service du MAG. Cette commission, qui est payée à la tonne commercialisée, est fixée après négociation entre la Cotontchad et les représentants des cotonculteurs. Le montant de cette commission est arrêté à 3500 F par tonne commercialisée et par AV. C'est cette commission qui est abusivement appelée « ristourne ». En plus de cela, un forfait de 500 FCFA par tonne est payé en contrepartie du chargement des caisses. Pour bénéficier de cette commission, les AV organisent elles-mêmes leur marché par une équipe technique composée :

- d'un président de l'AV ;
- d'un secrétaire comptable ;
- de deux pointeurs ;
- et de contrôleurs de tri, (un par groupement).

Dès que le container de coton est transporté à l'usine, un agent conditionneur vérifie la qualité du coton avant le déchargement. Le coton peut être « déclassé » s'il comporte des impuretés. Il est alors payé au prix du coton de deuxième qualité. Si 10 tonnes de coton sont déclassées, c'est une rondelette somme de 700 000 FCFA qui est perdue. Or la Cotontchad recouvre entièrement sa créance à la source[2]. Le reste de l'argent remis à l'AV ne permet pas de faire face aux problèmes. Le convoyeur qui accompagne le coton à l'usine éprouve d'énormes difficultés avant de faire contrôler et peser. Pour permettre la programmation rapide de la pesée, le convoyeur est obligé de « *promettre au peseur de pont bascule une certaine somme*[3] ». Une AV de la zone d'étude a dû à débourser une somme de 60 000 F avant de voir son coton pesé et payé. Après avoir rétribué l'équipe technique ayant organisé le marché, les autorités traditionnelles et les chargeurs des caisses, le reste de la commission

[1] Tchad et Culture n° 217, mai 2003, p 13
[2] idem
[3] Entretien avec le secrétaire du village Dokapti

appelée « ristourne » et la différence de poids marché et poids usine constitue le fonds devant servir aux investissements d'intérêt communautaire. C'est le seul avantage dans ce système sinon le gain individuel est minime et de jour en jour on constate le découragement des paysans après le marché de coton.

Le dernier facteur très dommageable pour le paysan est le retard dans le paiement du coton. Dans l'esprit de certains paysans qui se sont lancés dans la culture du coton, c'est l'argent de leur production qui leur permet d'acquérir les denrées indispensables à la vie quotidienne. Le retard dans le paiement leur interdit de se procurer les céréales au moment où leurs cours sont plus favorables. Ils sont donc contraints d'en acheter au prix fort, ce qui réduit leur pouvoir d'achat.

L'enquête menée dans le canton Timbéri met en évidence la démotivation de la population à l'égard de la culture du coton. Des 26 villages qui composent le canton, depuis la campagne 1998-1999 jusqu'à la campagne 2004-2005, quatre à cinq villages seulement font encore du coton. Pour la campagne 2003-2004, aucun village du canton n'a cultivé le coton et pour 2004-2005 deux villages seulement en ont cultivé. Voici la liste de ces villages producteurs de coton par campagne :

- 1998-1999 : Dokapti, Bendja, Kouloulou, Mboh, Moté ;
- 1999-2000 : Dokapti, Bendja, Kouloulou, Danemadja, Yiri ;
- 2000-2001 : Dokapti, Bendja, Danemadja ;
- 2001-2002 : Dokapti, Bendja, Kouloulou, Danemadja ;
- 2002-2003 : Dokapti, Bendja, Danemadja ;
- 2003-2004 : Aucun village du canton n'a cultivé le coton.
- 2004-2005 : Dokapti, Danemadja.

On remarque que ce sont ces mêmes villages qui ont cultivé le coton jusqu'en 2003. Ce sont des villages où les groupements sont dynamiques et qui arrivent à réaliser des ristournes importantes pour espérer faire de l'investissement villageois malgré la modicité des gains individuels. La dernière caisse de la campagne 2002-2003 n'est enlevée par la Cotontchad que le 07 janvier 2004 pour être brûlée dans le chef-lieu du canton car la pluie a détérioré sa qualité, preuve du retard du paiement du coton. Le coton n'est pas cultivé en 2004. La situation est la même dans tous les villages de la zone que nous avons enquêtés. Que représentent les revenus tirés de cette culture pour les paysans ? Quelques chiffres suffiront pour nous éclairer.

11.4. Les revenus tirés du coton, cas de Dokapti

Selon les données recueillies auprès du secrétaire général du village Dokapti, les revenus issus du coton sont modestes. Pour les campagnes considérées, les moyennes maximales tournent autour de 260 000 FCFA et les minimales, 15 000 FCFA. Le revenu du paysan est en fait faible. En témoignent les résultats des marchés de coton à Dokapti.

Tableau 30 : Production rendement et revenu de coton à Dokapti

Années	***1997***	***1998***	***1999***	***2000***	***2001***	***2002***
Poids total en Kg	59 180	32 460	40 800	35 180	47 980	57 540
Rendement	658kg/cord	275kg/cor	510kg/cor	677kg/cor	470kg/cor	488kg/cor
Prix du kg en FCFA	190	170	150	160	165	160
Revenur total en FCFA	10 060 600	5 518 200	6 120 000	5 628 800	7 916 700	9 206 400
Redevance en FCFA	3 127 830	1 547 485	4 969 500	835 940	2 483 245	2 741 860
Pourcentage	31,09%	28,04%	81,20%	14,85%	31,37%	22,78%
Net à payer en FCFA	6 932 770	3 970 715	1 150 500	4 792 860	5 433 455	6 464 540
Ristournes en FCFA	207 130	113 610	142 800	123 130	167 930	201 390
Sacs d'engrais	90	118	80	52	102	118
Urée	_	-	-	-	38	-
Produit Phytosanitaire en litre	400	590	400	260	510	690
Pile pour pulvérisateur	400	590	400	260	510	690
Pulvérisateur	3	2				-
Bâches	-	-	30	-	-	-
Revenu brut/ corde	111 780	46 760	76 500	108 245	77 615	78 020
Revenu net/ corde	77 030	33 650	14 380	92 170	53 270	54 785

Source : enquête E. Madjiadoum nov 2003

Ces résultats sont très parlants en ce qui concerne les revenus nets par exploitation. Ils varient entre 15 000 F CFA et 100 000 F CFA. Une bonne partie des revenus est retournée à la Cotontchad par le biais des redevances. Le comble est atteint quand en 1999 ces dernières atteignent 81,20 % des revenus. Les ristournes infimes ne peuvent pas combler cette ponction. Elles oscillent entre 100 et 200 000 F CFA. Le seul mérite que présentent les ristournes est qu'elles forment un fonds commun pour la communauté et qu'elles permettent des investissements communautaires. L'indigence de la population ne lui permet pas de mettre en commun de l'argent en cas de besoin. Le taux élevé des redevances de 1999 peut s'expliquer par la majoration par la Cotontchad des redevances pour impayé et par la faiblesse du prix d'achat.

Les résultats de l'enquête sur la réforme du coton dont les résultats sont présentés dans ce qui suit permettent d'apprécier l'impact réel du coton dans la zone cotonnière.

11.5. Impact du coton dans la zone cotonnière

Cette enquête est réalisée dans le cadre de la réforme de filière du coton et qui doit aboutir à sa privatisation. Elle consiste à mesurer l'impact du coton sur le milieu paysan. Le tableau suivant montre que le revenu par ménage est très faible.

Tableau 31 : Répartition des ménages selon le niveau de revenu tiré du coton par année

Revenu (en milliers de F CFA)	**1999-2000**	**2000-2001**	**2001-2002**	**2002-2003**
Moins de 10	51,6	48,9	43,4	55,2
[10 ;50[	9,8	14	14,4	11,8
[50 ;100[	15,8	16,1	17,8	14 ,1
[100 ;250[	15,8	14,9	17,6	12,9
[250 ;500[	4,8	4,9	4,8	3,8
[500 ;750[	1,1	0,4	1,4	1,0
[750 ;1000[	0,6	0,5	0,1	0,3
1000 et plus	0,4	0,2	0,5	0,8
Total	**100,0**	**100,0**	**100,0**	**100,0**

Source : Enquête sur l'impact social et sur la pauvreté, de la reforme du secteur coton réalisée par l'INSEED à la demande de la Banque Mondiale.

Le tableau révèle qu'environ 50 % des ménages enquêtés ont un revenu annuel de moins de 10 000 F CFA pendant les quatre dernières années, soit un revenu par jour de 27,5 F CFA. Dans la zone cotonnière, l'enquête indique qu'environ 90 % des ménages ont, de manière permanente, un revenu journalier en dessous du seuil de la pauvreté qui est de 1$ US/jour, soit 500 FCFA s'ils n'ont pour seule ressource de revenu que l'argent provenant du coton. Les ménages qui tirent du coton un revenu égal ou supérieur à 10 000 FCFA sont en très petit nombre

La même enquête rend compte du manque d'infrastructures socio-éducatives et sanitaires indispensables à l'épanouissement de la population.

Tableau 32 : Existence d'infrastructures dans la zone cotonnière

Type d'infrastructure	**Existence dans la zone cotonnière en %**		**Total**
	Oui	Non	
Marché	53,4	46,6	100,0
École primaire	76,0	24,0	100,0
Dispensaire/ Centre de santé	13,7	86,3	100,0
Pharmacie	15,8	84,2	100,0

Source : Enquête sur l'impact social et sur la pauvreté, de la reforme du secteur coton réalisée par l'INSEED à la demande de la Banque Mondiale

A part le marché et les écoles qui paraissent assez bien repartis, les infrastructures sanitaires sont rares.

Du point de vu logement, l'enquête vient corroborer les données du recensement général de la population de 1993. Selon ce recensement, 92,9 % des mûrs sont en banco, 89,5 % des toits sont en paille et 98,7 des sols sont en terre battue.

Tableau 33 : Répartition des ménages par caractéristiques des matériaux du mûrs

Matériaux du mûr	**Effectif**	**Pourcentage**
Dur et Semi-dur	224	17,6
Brique non cuite, banco et autre	1049	82,4
Total	**1273**	**100,**

Source : Enquête sur l'impact social et sur la pauvreté, de la reforme du secteur coton réalisée par l'INSEED à la demande de la Banque Mondiale

Ce tableau montre que dans la zone cotonnière, sur les 1273 ménages qui ont répondu aux questions sur le logement, 82,4 %vivent dans des logements en briques non cuites, en banco et autres matériaux traditionnels alors qu'on a seulement 17,6 % de ces ménages qui vivent dans des logements ayant des murs en dur et Semi-dur

Concernant les toits, presque tous sont faits en paille et de natte, soit 91,4 % des 1273 logements enquêtés de la zone cotonnière (cf. tableau n° 34 et 35). Les caractéristiques des sols des logements de ces ménages révèlent leur rusticité. En effet 95,8 % des sols des logements des ménages sont en terre battue. Les tableaux suivants précisent ces situations.

Tableau 34 : Répartition des ménages par caractéristiques des matériaux du toit

Matériaux du toit	**Effectif**	**Pourcentage**
Dur et Semi-dur	5	0,39
Paille, nattes	1163	91,36
Tôle, tuile	94	7,38
Autres	11	0,86
Total	**1273**	**100,0**

Source : Enquête sur l'impact social et sur la pauvreté, de la reforme du secteur coton réalisée par l'INSEED à la demande de la Banque Mondiale

Tableau 35 : Répartition des ménages par caractéristiques des matériaux du sol

Matériaux du sol	**Effectif**	**Pourcentage**
Dur et Semi-dur	34	2,6
Terre battue	1219	95,76
Briques non cuites, banco et autres	20	1,57
Total	**1273**	**100,00**

Source : Enquête sur l'impact social et sur la pauvreté de la reforme du secteur coton réalisée par l'INSEED à la demande de la Banque Mondiale

Le mode d'éclairage, la source d'énergie pour la cuisson des aliments et la source d'alimentation en eau démontrent l'état de précarité dans lequel se trouvent les ménages dans la zone cotonnière. Il se résume dans les tableaux suivants :

Tableau 36 : Répartition des ménages par mode d'éclairage

Mode d'éclairage	**Fréquence**	**Pourcentage**
Bois	313	21,7
Groupe électrogène	4	0,3
Lampe tempête	804	55,6
Lampe artisanale	37	2,6
Lampe à gaz	1	0,1
Bougie	3	0,2
Non déclaré	283	19
Total	1445	100,0

Source : Enquête sur l'impact social et sur la pauvreté de la reforme du secteur coton réalisée par l'INSEED à la demande de la Banque Mondiale

Selon le mode d'éclairage principal, 55,6 % des ménages enquêtés utilisent soit la lampe tempête, soit la lampe artisanale faite de flambeau de paille. L'électrification par groupe électrogène demeure un luxe rare.

Tableau 37 : Répartition des ménages par principale source d'énergie pour la cuisine

Source d'énergie	**Fréquence**	**Pourcentage**
Électricité	7	0,5
Gaz	1	0,1
Charbon de bois	46	3,2
Bois	1203	83,3
Pétrole	5	0,3
Non déclaré	183	12,7
Total	**1445**	**100,0**

Source : Enquête sur l'impact social et sur la pauvreté de la reforme du secteur coton réalisée par l'INSEED à la demande de la Banque Mondiale

83,3 % des ménages enquêtés utilisent pour la préparation des repas en général le bois de chauffe. Ils contribuent ainsi à la dégradation de l'environnement car les sources d'énergie de remplacement ne sont pas pour demain. Elles sont même impensables à l'heure actuelle.

Tableau 38 : Répartition des ménages par source d'eau de boisson

Source d'eau	Fréquence	Pourcentage
Robinet à l'extérieur	5	0,4
Puits aménagé	285	19,7
Puits non aménagé	633	43,8
Fontaine publique	32	2,2
Forage	158	10,9
Cours d'eau	142	9,8
Eau de pluie	1	0,1
Non déclaré	188	13,0
Total	**1445**	**100,0**

Source : Enquête sur l'impact social et sur la pauvreté de la reforme du secteur coton.

L'accès à l'eau potable est un grand problème dans la zone cotonnière où 53,6 % des ménages boivent de l'eau non potable, que ce soit de l'eau de puits non aménagés, ou de l'eau des cours d'eau. 33,2 % seulement utilisent plus ou moins de l'eau potable pour leur boisson. L'eau est fournie par des forages dans certains villages.

Au manque des ressources individuelles s'ajoute le manque d'institutions de micro-finances pouvant accorder de crédits d'investissement à la population. Le projet pétrole est pressenti comme l'ultime occasion pour corriger ses insuffisances. Mais ce projet pourra-t-il réellement jouer ce rôle ? L'exemple du volet crédit de FACIL doit permettre de répondre à cette interrogation

Au vu de toutes ces insuffisances, on se demande pourquoi la population continue de cultiver du coton. ? Pourquoi l'État croit-il tant à la réforme de la filière au moment où tous les producteurs africains désespèrent que les subventions allouées aux producteurs du Nord ne seront ni abaissées ni supprimées dans l'immédiat. Quel avenir pour la filière ?

11.6. Perspective du coton à l'ère pétrolière

Le coton était la seule culture de rente de la région jusqu'à la mise en exploitation du champ pétrolier de Doba. Avec les crises perpétuelles qu'a connu la filière, la tendance dans la région est à son abandon pur et simple. Or l'abandon du coton équivaudrait à une situation de crise de la région et partant, du pays. Pour ce faire, des réformes ont été entreprises et continuent de l'être. Certaines tiennent à améliorer la productivité, d'autres à mieux organiser les paysans dans le but d'augmenter la production du coton et confier à terme sa commercialisation aux paysans eux-mêmes.

Les pouvoirs publics sont appelés à lutter sur plusieurs fronts afin de maintenir la filière dans l'économie générale du pays. Ils doivent inciter les paysans à continuer de cultiver le coton en prenant des mesures adéquates. Par exemple : le Ministre de l'Agriculture avait effectué une mission dans la zone cotonnière dans le but d'obtenir l'adhésion de la population à la culture du coton. Cette campagne a eu lieu juste avant le lancement de la campagne 2004/2005. Le Ministre de l'Agriculture a profité de l'occasion pour annoncer la fixation du nouveau prix du coton pour la campagne qui jusqu'alors revenait à la Cotontchad. La culture du coton devenait ainsi une affaire plus politique qu'économique. De 160 FCFA, prix auquel le coton devrait être vendu, on est passé à 190 FCFA. L'objectif est d'inciter les paysans à produire 250 000 tonnes de coton pour cette campagne. L'objectif sera-t-il atteint ? Les campagnes d'évaluation effectuées par le successeur du Ministre de l'Agriculture estiment la production autour de 200 000 tonnes. Les chiffres officiels donnent 195 000 tonnes, largement en dessous des prévisions. La cause principale en est la mauvaise répartition de pluies, moins abondantes qu'à l'habitude. Il faut admettre aussi que les agriculteurs qui avaient abandonné le coton ont quelques difficultés à y revenir. En pleine campagne agricole (2004-2005) s'est tenu le conseil budgétaire de la Cotontchad auquel participent trois représentants des producteurs. Ils ont donné leur avis sur la présente campagne. Ils ont pour la première fois, reconnu que le coton leur avait été payé juste après son transport vers les usines. Cela augure-t-il un avenir meilleur pour la filière ? La réponse n'est pas évidente car un moment après, des voix se sont élevées pour invoquer la mévente du coton. La question faisait partie de celles posées au ministre de l'agriculture lors de son interpellation par les députés. Celui-ci a rassuré les « élus du peuple » qu'aucun kilogramme de coton ne sera laissé aux paysans. Or au moment où il parlait on entrait déjà dans la saison de pluie dans la zone cotonnière. La famine qui sévissait en 2005 dans la zone méridionale du Tchad aurait eu pour cause l'augmentation des surfaces cultivées en coton au détriment des vivriers. Un responsable de l'ONASA (Office national de Sécurité Alimentaire) l'a reconnu[1]. Le député de Léré, lors de la session ordinaire de son parti dans cette zone a affirmé que le coton est une « culture esclavagiste » parce qu'elle ne profite pas aux paysans.. Il les pousse à l'abandonner purement et simplement. Ce discours anticoton demeure le même depuis Lisette. Si tel est le cas, quelle serait alors leur source de revenu ? Les vivriers marchands peuvent-ils remplacer valablement le coton ? Compte tenu de l'état de l'économie du pays, on ne peut répondre avec assurance à ces questions. L'avenir du coton paraît peu assuré et nul ne sait si la privatisation de la Cotontchad sera la solution adéquate.

[1] Journal parlé radiodiffusé à la Radio nationale

11.6.1. La privatisation de la Cotontchad, une solution souvent contestée

Malgré les efforts consentis dans la recherche aboutissant à une augmentation substantielle du rendement du coton, la filière souffre d'une mauvaise gestion d'une part et de la baisse des cours mondiaux de l'autre. Pour ce qui est de la mauvaise gestion et sous l'instigation de la Banque Mondiale, la privatisation de la Cotontchad est envisagée comme ultime solution. Un premier essai a été fait avec la privatisation de l'Huilerie-Savonnerie de la Cotontchad de Moundou. Elle n'a pas donné les résultats escomptés. Le personnel l'a critiqué. Cette privatisation de l'Huilerie a influencé les finances de la Cotontchad au point où les ouvriers de la Cotontchad réclament la réintégration de l'Huilerie à la Cotontchad. Lors de la présentation de son programme d'action en février 2005, le Premier Ministre a annoncé pour 2007 la privatisation de la Cotontchad et la réintégration de l'Huilerie. La Cotontchad est une société dont les actionnaires sont : l'État Tchadien : 75 %, la CFDT (Compagnie Française de Développement du Textile) : 17 %, un Consortium Bancaire (Société Générale Tchadienne de Banque, Banque Internationale pour l'Afrique au Tchad, BAD,…) : 6% et l'AFD : 2 %. La prédominance de l'État dans cette société explique sans doute la mauvaise gestion. Pour la Banque Mondiale, la privatisation sera une occasion de répercuter l'augmentation des cours mondiaux aux prix d'achat aux producteurs car il y a un décalage de 35 à 45 % entre le prix du marché mondial et le prix aux producteurs. La CFDT qui soutient le contraire démontre que le prix payé aux paysans représente 50 % du prix du marché mondial, si on tient compte de l'état du réseau routier tchadien et de la distance jusqu'au marché mondial où il faut associer route, rail et voie d'eau. Enfin au Tchad, on remarque que les organisations paysannes sont insuffisamment mûres pour jouer à arme égale avec les autres partenaires. Unanimes, les responsables de l'encadrement déplorent cette insuffisance. De plus, la constitution de fonds nécessaire pour être actionnaire privilégié afin de participer au Conseil d'Administration de la Nouvelle Société ne sera pas donnée aux paysans qui ne disposent pas d'assez de ressources. Si 650 millions de FCFA de cotisation auraient été rassemblés par les planteurs, nul ne sait combien ils sont à cotiser, ni comment se fera le système de représentation ? Autre effet possible de cette privatisation, la désorganisation du système actuel de collecte. Qui s'occupera du réseau cotonnier des routes de plus en plus dégradé ? S'il n'y a pas d'entretien du réseau, les zones les plus mal desservies seront délaissées au profit des zones mieux situées, où la concentration de la population se traduira inévitablement par la dégradation de l'environnement.

La Cotontchad à l'heure actuelle est dans un état presque de cessation de paiement selon le compte d'exploitation présenté par l'AFD

Tableau 39 : Compte d'exploitation prévisionnel (établi en janvier 2005) de la Cotontchad pour la campagne 2004/2005

Production (tonnes)		**Charges variables (mds de CFA)**	**59,4**
Production de coton graine	200000	PPP pondéré	37,5
Production de fibre	82000	frais d'achat	0,8
Production graines de coton	112076	Transport coton graine	3,1
Ventes en tonnes		Égrenage	4,4
Locales	5000	Usines à Ngaoundéré	4,1
Export CAF	69300	Ngaoundéré à FOB Douala	3,6
Export FOB	7700		
		FOB à CAF	2,5
Prix de vente (CFA/kg)		Frais sur ventes export	0,5
Prix de vente fibre local	350	Appui technique	0,3
Prix de vente fibre export FOB	568	Intérêts crédits de campagne	1,8
Prix de vente fibre export CAF	603	redevances statistiques	0,5
		Charges fixes	**11,1**
Ventes de coton fibre (mds de FCFA)			
Ventes locales	1,8		
Ventes export CAF	41,8		
Ventes export FOB	4,4		
Valorisation des ventes de graine (pour la société Huilerie – Savonnerie SA)	1,8		
Total recettes attendues	**49,8**	**Total charges activités ordinaires 70,3**	
		Déficit (-) / Excédent (+) -20,5	

Source : Cotontchad

La situation de la Cotontchad est décrite de la façon la plus sinistre par cette Agence :

« ***Une situation structurellement sinistrée du secteur cotonnier tchadien….***

Le secteur cotonnier tchadien apparaît aujourd'hui complètement sinistré. Cette situation résulte de facteurs internes et externes à la Cotontchad que l'on peut répartir entre des facteurs endogènes, à savoir : i) un environnement général, plus fondé sur la prévarication et la préservation d'avantages individuels que sur l'intérêt de la filière, ii) des services d'appui inexistants ou inefficaces, en matière de recherche, de conseil aux producteurs ou à leur structuration, iii) des coûts de production très élevés à cause de l'enclavement du pays et des pistes cotonnières très mal entretenues faute de financement iv) une longue habitude de relations financières et fiscales confuses entre État et la Cotontchad, et des facteurs exogènes, comme v) une crise du marché mondial du coton qui a mené à la chute des cours du coton, vi) les effets de la dépréciation du dollar américain par rapport à l'Euro et donc au FCFA ».

Ces facteurs ont contribué à une dégradation de la situation financière de la Cotontchad extrêmement préoccupante pour la survie même de la filière. L'enquête parlementaire sur la gestion de la Cotontchad a constaté que plus de 7 milliards de F CFA sont utilisés à des fins personnelles par les responsables de la société. Ces derniers ont essayé de justifier leur gestion sans convaincre les parlementaires. La situation nette de l'entreprise est

déficitaire de plus de 10 milliards au 31/10/03. Avec une nouvelle perte annoncée pour l'exercice 2003/04, la détérioration des fonds propres devrait s'accentuer. La Cotontchad devrait être considérée en cessation de paiement.

Au niveau des producteurs, une véritable régression est constatée, avec une croissance des contraintes qui rend de plus en plus difficiles les possibilités de sortie de crise : la diminution sur le long terme des rendements cotonniers ; la dégradation importante du couvert végétal et de la fertilité des sols ; la perte de connaissances techniques qui ne paraissent plus se transmettre entre générations, y compris sur des thèmes de base (densités, traitements, organisation des marchés…) ; la faiblesse pour ne pas dire le manque de fiabilité des organisations paysannes qui n'assument pas leurs responsabilités (impayés sur le crédit, tri du coton graine déficient). La tendance de la gestion de la campagne 2004/2005 passé devrait être à l'accentuation de ces facteurs de décroissance.

Après un exercice 2002/2003 bénéficiaire de 3,8 milliards et un exercice 2003/2004 déficitaire de l'ordre de – 4 milliards, l'exercice 2004-2005 devrait être déficitaire d'une vingtaine de milliards, constate l'AFD.

Ce déficit historique s'explique essentiellement par la fixation d'un prix d'achat à 187 francs CFA le kilo en avril 2004 (en moyenne pondérée) au moment où les cours internationaux ont commencé à chuter et avant les nouvelles tensions sur le dollar, qui ont fait glissé, le billet vert à partir de mai juin 2004.

Le déficit prévisionnel de la filière coton attendu au titre de l'exercice 2004/2005 passé serait de l'ordre de 20 milliards (cf. compte d'exploitation ci-haut). Ce déficit s'explique par l'affaiblissement des cours de la fibre depuis juin 2004 conjugué à une hausse significative du prix au planteur qui passe de 160 FCFA à 190 FCFA. Les cours, qui étaient de l'ordre de 70 Centimes de Livre britannique (Cts / Lb), soit 385 F CFA en avril 2004, sont passés de 60 (325 F CFA) en juin, puis sont tombés en dessous de la barre des 50 (275 F CFA) en novembre dernier. En mars, les cours devraient être en moyenne mensuelle aux alentours de 52-53 Cts / Lb (285 à 290 F CFA).

Devant cette situation et avant que n'advienne la privatisation, il faut trouver des moyens pour rétablir l'équilibre du compte de la société et des fonds pour la campagne 2004/2005, sinon les repreneurs se feront rares.

11.7. Les démarches actuelles pour résorber la crise

La Cotontchad qui était sous la tutelle du ministère du commerce est rattachée désormais au ministère de l'agriculture pour pouvoir bénéficier de l'affectation des revenus pétroliers destinés aux ministères prioritaires, dont le Ministère de l'Agriculture. Mais avant cela, pour la campagne 2004/2005, la Cotontchad a introduit auprès d'un pool bancaire local deux demandes de financement :

- un crédit de Campagne pour l'achat, l'usinage et la commercialisation du coton 2004/2005, à hauteur de 59,4 milliards FCFA, soit environ 85 % de son prix de revient ;
- et un crédit de Productivité pour l'acquisition des intrants agricoles pour la campagne 2005/2006, à hauteur de 14 milliards FCFA

Un accord partiel de classement a été donné par la BEAC en novembre 2004 pour 18 milliards au titre du crédit de campagne 2004/2005, et pour 7 milliards au titre du crédit de productivité 2005/2006.

Le gouvernement a donné son aval pour ces deux crédits le 30 novembre 2004. Le pool bancaire et la Cotontchad ont signé le 25 janvier 2005 une convention de financement pour le crédit de campagne 2004/2005, à concurrence de 18 milliards, ce qui a permis le déroulement des achats jusqu'à la fin février environ. Compte tenu des graves difficultés financières de la société, du remboursement partiel du crédit de productivité 2003/2004 et de l'estimation des recettes propres de la Cotontchad tirées de la vente du coton fibre (estimées actuellement par la société à 39,7 milliards FCFA), le pool bancaire a demandé un certain nombre de garanties[1]. Celles–ci ont été examinées par une sous–commission technique *ad hoc* réunissant, entre autres, les représentants du Ministère des finances, du pool bancaire, de la Cotontchad et du FMI. A cette occasion, il a été convenu :

- de requérir l'avis de non–objection du FMI et l'accord de principe du Collège de contrôle et de surveillance des ressources pétrolières pour financer par les recettes pétrolières la somme que la Cotontchad ne sera probablement pas en mesure de rembourser avec ses propres recettes, soit 19,7 milliards Fcfa, sur deux exercices fiscaux (10 milliards sur son budget 2006 et 9,7 milliards sur 2007) ;
- d'obtenir avec le soutien du Ministre des Finances l'accord des instances communautaires de la Banque Centrale pour proroger jusqu'en 2007 l'accord de classement du crédit de campagne 2004/2005 ;

[1] AFD, Département de la Recherche, Perspectives économiques et financières des pays de la zone franc, Projection Jumbo 2005-2006, pp 132-133.

– de constituer des provisions pour garantir le remboursement du crédit. Cette opération serait effectuée à travers l'ouverture de sous–comptes séquestres auprès de la BEAC ou des banques primaires dans lesquelles sont logés les comptes spéciaux du Trésor destinés à recevoir les revenus pétroliers.

Ces solutions pourront peut-être remettre sur pied la compagnie mais il faut toujours compter avec le contexte international car les difficultés de la société sont la résultante de plusieurs facteurs dont elle n'a pas la maîtrise. Des efforts sont, certes, en train d'être faits, mais l'on peut se demander si ces difficultés seront résorbées d'ici là pour que la privatisation ait lieu en 2007 comme le souhaite le gouvernement ?

11.8. Le contexte international de la filière[1]

La grande bataille au niveau international est encore rude pour que la filière cotonnière africaine puisse continuer à exister. Composés d'États subsahariens concernés, les pays africains producteurs de coton ont soutenu le Brésil dans sa plainte devant l'OMC contre les Etats-Unis. La suite donne à espérer, car l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) leur a donné raison. On attend l'application de cette décision pour espérer un avenir rassurant du coton. L'importance de la filière est connue de tous. Les filières coton sont bien connues pour certains impacts positifs dans les pays de l'Afrique francophone, notamment dans les domaines économiques et sociaux. La forte baisse des cours, enregistrée depuis plusieurs mois, a conduit à dénoncer les politiques de soutien dont bénéficient les producteurs des pays qui pratiquent une politique de subvention. Pour la première fois, un collectif de producteurs de coton de l'Afrique, associant le Burkina Faso, le Mali, le Bénin et Madagascar, s'est servi de l'outil Internet pour lancer un appel afin de faire cesser les subventions octroyées notamment par les Etats-Unis et l'Union Européenne à leur producteurs, et de sensibiliser sur les dommages que causent ces subventions aux économies des pays africains concernés. L'appel des producteurs africains est relayé aujourd'hui par plusieurs institutions, en particulier celles réunies au sein du Réseau Foi et Justice Afrique-Europe, et est depuis, soutenu par l'envoi effectif de courriers pour sensibiliser directement le Commissaire Européen en charge des échanges internationaux, sur le cas du coton en Afrique.

[1] Ce paragraphe et les suivants sont tirés de l'article de Michel Fock A. C. : *Etat, production et exportation cotonnières, industrie textile et développement économique. Une histoire du coton/textile dans le monde ; Doctorat en économie* ; Université de Montpellier I, Montpellier, France, 1997, 827 p.

Plus récemment, le risque de disparition des filières cotonnières africaines, dans le contexte actuel, a fait l'objet d'un séminaire, au sein du Parlement français, alors que ces filières manifestent une réelle compétitivité tant vis à vis des pays développés que d'autres pays en développement. Pour espérer un aboutissement heureux certains aspects spécifiques sont à considérer :

«*Tout en éprouvant une grande sympathie à la manifestation de la revendication pour une plus grande équité dans le commerce mondial, l'attention doit être attirée : i) sur la difficulté d'un aboutissement à court terme de cette revendication, ii) sur la portée limitée des résultats même si la revendication aboutissait et iii) sur l'importance à engager des actions à l'échelle nationale voire régionale en Afrique, avec l'aide des partenaires extérieurs. En tout état de cause, à miser trop exclusivement sur un changement radical dans le soutien aux agricultures dans les pays qui en ont les moyens, et donc à dépendre du bon vouloir des autres, on court le risque de retarder les actions positives qu'un pays peut plus facilement contrôler, et de manquer aussi de crédibilité dans la revendication pour des échanges mondiaux plus équitables. Les décisions prises à la conférence de Hong Kong autorisant la vente du coton africain aux Etats-Unis n'auront que peu d'impact sur la filière car le besoin américain est déjà assuré à 100 % par ses producteurs* » (Michel Fock A. C., 1997)

Les conséquences de la disparition de la filière se ressentiront dans divers domaines. Cette disparition appauvrirait les paysans par la résorption d'une des rares cultures de rente. Elle réduirait les activités de production et d'échange dans les zones rurales. Cet état de fait s'est produit dans la zone cotonnière-pétrolière en 2003 quand beaucoup de paysans espérant trouver du travail dans le secteur pétrolier, ont abandonné le coton. Ils se sont consacrés aux seules cultures vivrières au point que l'augmentation de la production a entraîné la chute des prix du sorgho et/ou de l'arachide et la diminution des revenus. La disparition de la filière anéantirait les contributions fiscales au budget des Etats concernés. Au plan environnemental, la tendance à l'extension en surface en cultures vivrières marchandes se traduirait par une déforestation accrue sans pour autant que la sécurité alimentaire soit assurée dans d'actuelle zone cotonnière. Au plan social et démographique, l'exode des ruraux contribuerait à augmenter la population ds villes déjà engorgées, avec un risque réel d'accélérer l'émigration des jeunes, soit vers les pays de la sous région, soit vers l'Europe. Il est donc salutaire qu'un mouvement soit engagé pour prôner l'éthique et revendiquer une plus grande équité dans les échanges internationaux, à un moment où le sous-développement perdure, où il est bon de souligner la responsabilité des politiques des pays développés et la faiblesse des pays pauvres.

Le risque que court la filière relève du jeu du libéralisme à outrance et mérite d'être dénoncé.

Aujourd'hui, la libéralisation, fondée sur une hypothèse fallacieuse des avantages comparatifs considérés comme dons du ciel plutôt que résultats d'une construction par une politique volontariste, est imposée aux pays pauvres par les pays riches qui s'arrogent le droit de ne pas l'appliquer quand cela les arrange. Ainsi la mondialisation passe avant tout comme un jeu dont les règles sont dictées par ceux qui ont déjà les meilleures cartes en main, décident du prix des matières premières en se permettant de tricher.

Cette série de dénonciations bien légitimes n'est pas assurée d'aboutir car le soutien de certains pays du Nord à la production et/ou à l'exportation cotonnière ne date pas d'hier. Aux Etats-Unis, par exemple, pays où les subventions sont les plus massives, le soutien date de la grande Dépression au début des années 1930. Il serait illusoire de penser que la baisse, voire l'annulation des subventions devienne réalité dans le court terme.

11.8.1.La subvention, un terme à usages multiples

Les subventions n'opposent pas seulement les pays développés aux pays en voie de développement et/ou émergeants. Certains de ces derniers soutiennent par eux-mêmes également de manière substantielle (Inde, Pakistan, et surtout la Chine) leurs cotonculteurs. Ce fait ajoute à la difficulté de disposer d'un front uni pour faire disparaître les subventions.

Au plan technique, les formes et modalités de soutien au coton sont devenues très diverses et complexes. Certaines apparaissent en conformité avec celles admises par l'OMC pour soutenir le revenu des agriculteurs sans nuire aux règles de l'OMC. Les grandes fluctuations du volume d'aide aux Etats-Unis révèlent des modalités davantage liées au marché, ce qui ne semble pas le cas dans certains États membres de l'Union Européenne. Dénoncer les politiques de soutien sous le vocable générique de « subvention » n'est pas efficace compte tenu des règles édictées par l'OMC pour régir les échanges mondiaux. Pour ne pas trop élargir les champs de revendications qui ne peuvent aboutir, les pays africains auraient intérêt à mieux connaître les règles de l'OMC, en particulier celles relatives aux aides admises, afin de pouvoir demander à en bénéficier auprès des pays qui les encouragent à se conformer à ces règles.

Il est temps de penser à contracter une assurance contre le risque de variation du prix. Les fonds de stabilisation associés aux diverses filières agricoles d'exportation en Afrique ont été, et sont encore, censés garantir l'ensemble des producteurs contre les fluctuations de prix. Au lieu d'une gestion pluriannuelle, on peut envisager évoluer vers une gestion annuelle des

dispositifs d’assurance contre les fluctuations de prix dans l’invention de nouveaux mécanismes de solidarité avec les pays africains. Le terme de solidarité ne serait néanmoins mérité que si la communauté internationale accepte de participer régulièrement au coût de l’assurance, comme véritable partenaire, au lieu d’intervenir seulement comme « pompier » quand la faillite menace, comme ce fut le cas des crises cotonnières antérieures et comme c’est encore le cas aujourd’hui.

La mise en oeuvre de nouveaux mécanismes de solidarité est urgente, car même si la revendication aboutissait à la suppression universelle des subventions, il serait erroné de croire que les filières cotonnières africaines seraient assurées de prix significativement plus élevés et plus stables qu’actuellement.

La suppression des subventions aura des effets limités pour deux facteurs. En premier lieu, l'augmentation du prix qui en résulterait devrait être limitée, entre 3 et 6 % en fonction des années. En second lieu, l’augmentation sera de courte durée car la suppression des subventions se traduira fondamentalement par un déplacement partiel de la production des pays qui subventionnent au profit des pays qui ne subventionnent pas, sans jouer sur la quantité. En somme, l'augmentation du prix mondial consécutive à une suppression généralisée des subventions ne serait ni de grande ampleur, ni de grande durée.

Tout de même, la correction du prix mondial par la suppression des subventions se traduira par une part plus importante des producteurs africains dans la production mondiale, avec un revenu positif. Mais il ne faut pas perdre de vue d'éventuels coûts qu'il faut cerner : emploi excessif de la main-d'oeuvre familiale au détriment de sa formation ou déforestation accrue pour répondre à l'augmentation de la superficie mise en culture. De même, il faudra vérifier si l'accroissement de l'intérêt économique de la production cotonnière ne va pas induire une sécurité alimentaire moins bien assurée, dans des pays où les marchés des produits vivriers ne sont pas parfaits.

La reconstitution de la série du prix mondial sur une longue période met en évidence que ce prix a fluctué, plus fréquemment et à une amplitude plus grande, au cours des deux dernières décennies. C’est le signe que le marché est engagé dans un changement structurel non encore stabilisé. La correction de la situation anormale des subventions, telle qu'elle est demandée par les producteurs africains, ne suffira pas à les protéger contre l'occurrence de crises nouvelles sur le marché du coton. Des actions sont nécessaires pour réduire la portée de leurs impacts négatifs. Il y a déjà une prise de conscience des acteurs des filières cotonnières africaines sur la nécessité de ces actions, mais il paraît pertinent de mieux les identifier et préciser.

11.8.2. Des actions urgentes pour préserver la filière

La meilleure façon de résister à une nouvelle baisse drastique du prix mondial est de gagner en productivité et en compétitivité, mais comment ?

Au niveau des producteurs, cela devrait se traduire par une augmentation du rendement à coût de production égal ou réduit à partir d'une utilisation responsable des intrants (pas n'importe lesquels ni n'importe comment), et à risque financier acceptable. La recherche est ainsi interpellée pour concevoir des itinéraires techniques plus adaptés, alors que la formation et l'information sont sollicitées pour la meilleure implication des paysans.

La tendance à la réduction des intrants utilisés et les techniques culturales encore trop traditionnelles contribuent à la stagnation, voire à la baisse des rendements observées ces dernières années. Il serait illusoire de tabler sur une inversion de cette tendance sans action de soutien. Depuis deux ans, on entend revendiquer un retour à la subvention du prix des intrants comme par le passé, mais souvent de manière pas encore très explicite : la subvention reste à ce point une notion taboue après ces années de pensée libérale que des responsables africains hésitent encore à l'évoquer clairement. Même des experts occidentaux ont tendance à s'autocensurer en abordant ce problème. En effet, la notion de subvention est tellement connotée par l'emploi de financement public et par le risque de "fuite" ou de gaspillage que la plupart des experts n'osent pas imaginer des modalités alternatives à partir des propres fonds de la filière cotonnière pour réduire le coût d'utilisation pour le cultivateur, des intrants. Au delà du champ, les gains de productivité sont possibles. La réduction des charges de structure est déjà engagée et elle a même sans doute atteint ses limites dans certains pays. L'efficacité de l'encadrement des paysans par l'approche conventionnelle pourrait être améliorée si on la compléte par le recours aux outils de communication de masse, en particulier pour pallier le mauvais état du réseau de pistes et de routes en saison des pluies qui empêche/réduise les contacts entre les paysans et leurs conseillers techniques. Très peu de pays recourent à des programmes de radio diffusion vers ces zones cotonnières pour favoriser les échanges entre les acteurs. Même avec de tels outils de communication de masse, il reste justifié de continuer voire renforcer l'amélioration du réseau de pistes et de routes afin de réduire les coûts de transaction entre les paysans et les divers opérateurs économiques.

Par ailleurs, on peut regretter le faible développement de l’industrie textile dans les pays producteurs de coton en Afrique francophone. Au Tchad, la seule unité de filature et de tissage a été liquidée dans les années 1990. Elle a été reprise par un acquéreur privé qui n’arrive pas à la faire fonctionner normalement à cause de la concurrence des tissus venus des pays limitrophes. La création de valeur ajoutée locale en est ainsi réduite, alors que ces pays

restent démesurément dépendants du marché mondial. Ce n’est pas faute d’avoir essayé, mais avec une conviction insuffisante et sans une réelle stratégie pour protéger une industrie naissante, à l’opposé de tous les pays qui ont pu devenir de grands pays textiles, dès le XIXème siècle ou encore aujourd’hui. Dans beaucoup de pays, il est vérifié que le mécanisme par lequel la croissance économique initiée par la production et l’exportation de coton fibre, a pu se poursuivre et prendre une plus grande ampleur, conformément à la théorie standard du commerce et du développement et qu'on retrouve parfaitement dans le cas de la Turquie

11.8.3. Nécessite de l’implication des acteurs dans la fixation du prix

La crise cotonnière de 1985/86 a conduit à la mise en place, à l’initiative de la France, soutenue par la Banque mondiale et par d'autres pays du Nord (dont les Pays Bas), d'un mécanisme de prix minimum et de paiement en deux temps, complété par l'alimentation d'un fonds de stabilisation spécifique au coton. Par ce mécanisme effectivement appliqué depuis la fin des années 1980, un prix plancher garanti est annoncé précocement, il est payé à la commercialisation du coton graine, auquel s'ajoute un paiement supplémentaire appelée souvent ristourne, versé avec un an de décalage après la vente si les prix réalisés à l'exportation de la fibre le permettent, c’est-à-dire lorsqu’ils sont supérieurs à un prix de revient indicatif. Dans l’application de ce mécanisme, une règle de base pour la viabilité financière des filières cotonnières, règle insuffisamment rappelée sans doute, est le principe de prudence dans la fixation du prix plancher qui dépend du cours mondial.

Bien que ce mécanisme reste en vigueur, on peut considérer qu'il est dévoyé depuis quelques années dans la plupart des pays concernés. Ce dévoiement est la conséquence de la stratégie des organisations paysannes de maximisation du prix plancher, selon l’adage « un tiens vaut mieux que deux tu l’auras ». Un tel comportement est sans doute le résultat d'une information insuffisante des organisations paysannes sur la philosophie et les principes du mécanisme de prix. C'est aussi la conséquence d'un manque de courage politique dans ces pays pour faire respecter ces principes.

Si on admet que le prix mondial va rester fluctuant, de manière difficilement prévisible, il faut un mécanisme de prix qui satisfasse la demande des paysans pour un prix garanti et qui autorise un ajustement du prix définitif en fonction de la situation du marché mondial. Le mécanisme évoqué plus haut répond à ces exigences. Il est même améliorable pour promouvoir l'intensification de la culture à moindre risque financier pour les paysans. A défaut d'un autre mécanisme plus performant, il faudrait avoir le courage de réaffirmer

l'attachement au mécanisme actuel et prendre les dispositions pour éviter qu'il soit de nouveau dévoyé.

Un autre niveau de courage serait nécessaire pour parvenir à une réelle démarche de prudence dans la définition du niveau de prix plancher. Plus fondamentalement, considérer que les paysans répondent à un niveau de prix et non à un niveau de revenu est à notre sens une erreur car cela suppose implicitement que rien ne peut être fait pour augmenter le rendement et/ou réduire les coûts de production, ou que ces actions n'ont pas d'effet sur le revenu. La poursuite de l'adhésion au coton dépend fondamentalement de la productivité du travail pour cette culture comparativement aux autres spéculations ; c'est cette productivité qu'il faut considérer de manière comparative pour décider d'un prix plancher acceptable. A une période où le paysan doit être considéré comme acteur principal de la filière, il faudrait en effet revenir à des décisions économiques plus saines dans lesquelles ses revenus sont pris en compte. Il est alors utile de rappeler que l'évolution du prix d'achat du coton graine, en absolu ou relativement au maïs, et de la valeur ajoutée pour les paysans n'ont pas été si défavorables que cela. S'il en avait été ainsi, on n'aurait jamais assisté à la forte progression de cette production dans la plupart des pays de l'Afrique francophone.

Il y a de réelles perspectives de gain de productivité et de compétitivité dans la culture du coton en Afrique pour se préparer à faire face à des crises nouvelles du marché mondial du coton. Ces perspectives ne se concrétiseront que par une démarche active. Elles supposeront des changements de principes, des changements de modalités et des changements d'organisation dans les relations entre les acteurs des filières cotonnières. Ces changements induiront des coûts. Ils se heurteront à des réticences découlant de la perception d'intérêts divergents par les acteurs. Ils deviendront réalité seulement si les objectifs sont partagés à l'issue d'un processus nécessaire de véritable concertation. Cette concertation ne sera efficace que si la confiance est établie ou re-établie de manière durable entre les acteurs. Mais la confiance mutuelle ne dure que si elle est contrôlable à partir d'une information, organisée et partagée, d'éléments pertinents à l'endroit de tous les acteurs associés. La mise en oeuvre d'un tel système requiert un changement de mentalité fondé sur le fait que l'information n'appartient pas seulement à celui qui l'a collecté mais à tous les acteurs associés pour qui cette information est jugée utile pour leur engagement mutuel.

En conclusion, il faut dénoncer l'iniquité du fonctionnement dans les échanges internationaux. C'est effectivement fondamental pour éviter que le coton ne devienne une matière première produite de plus en plus par les pays riches. Il faut cependant se garder de

l'illusion d'un aboutissement à court terme de cette dénonciation. Il faut aussi se garder de croire que la fin des distorsions dans les échanges internationaux se traduira par une hausse substantielle et durable du cours mondial, et qu'elle prémunira à jamais des crises du marché de l'ampleur connue aujourd'hui.

La capacité de résistance aux crises futures résultera essentiellement des actions que chaque pays pourra mener sans attendre le bon vouloir des pays qui subventionnent. Il ne faudrait pas que la campagne actuelle pour revendiquer des échanges plus équitables mette en veilleuse les efforts que chaque pays doit consentir pour gagner en productivité et en compétitivité. Il faudrait donc revendiquer les appuis nécessaires pour réaliser ces efforts dans la durée. Au-delà de ces efforts nationaux, les pays africains doivent s'associer pour une promotion de l'image du coton et participer à freiner la perte de part dans le marché des fibres textiles.

En cette période d'émergence de nouvelles fibres artificielles aux fonctionnalités nouvelles et mieux adaptées aux modes de vie d'aujourd'hui, mais dont le coût limite leur clientèle aux consommateurs aisés, il y a un enjeu à éviter que le coton apparaisse de plus en plus comme la fibre textile portée par les pauvres et produite par les pays riches.

Cet exposé est nécessaire pour montrer la situation dans laquelle se trouve le coton africain. Il montre la complexité de la situation et les difficultés de trouver une issue facile tout seul. La collaboration de tous les pays africains producteurs du coton est nécessaire.

Pour ce qui est de la privatisation de la Cotontchad, bien que n’étant pas acceptée par tous, la majorité reconnaît qu’elle est inévitable. Il s’agit de réunir les conditions qui puissent être avantageuses pour tous mais principalement pour les paysans, piliers de cette filière, mais beaucoup d’interrogations persistent dans leur esprit :

- s’agira-t-il de démanteler la Cotontchad de sorte que le nouvel acquéreur ne soit pas obligé de racheter toutes les usines ?
- Qui s’occupera de la filière des intrants ?
- Les nouveaux acquéreurs auront-ils l’obligation d’acheter tout le coton produit par les paysans ou appliqueront-ils leurs propres règles pour l’achat du coton ?
- Qui assurera le transport du coton du lieu de production vers les usines ?
- Comment et par qui seront fixés les prix d’achat aux producteurs ?

Autant de questions ajoutées à d’autres plus politiques, qui ne favorisent pas la compréhension de la privatisation de la filière coton.

Ces interrogations n'empêcheront certes pas cette privatisation mais il est souhaitable que les aspects suivants soient prioritairement pris en compte :

- Entreprendre un diagnostic qui doit être réalisé sans tabou, ni complaisance, et qui doit porter sur l'ensemble de la filière y compris l'huilerie , diagnostic qui doit impliquer l'ensemble des acteurs intervenants dans le secteur du coton au Tchad. Sur cette base devrait être défini « un plan crédible de sauvetage de la filière en tant que telle ainsi que de la Cotontchad, dans le cadre de cette privatisation qu'il convient d'accélérer » ;
- Rien ne sauvera le coton tchadien tant que les revenus des petits producteurs continueront à chuter comme c'est le cas depuis longtemps. Or, les causes de la misère de ces petits producteurs sont multiples. Il y a, bien sûr, les subventions qu'il faut éliminer pour que le Tchad puisse réellement bénéficier de son avantage comparatif pour ce produit. Il faut pouvoir offrir aux producteurs un encadrement technique adéquat au niveau de la gestion de leurs exploitations si l'on veut que le rendement de celles-ci augmente.
- Il faut « redynamiser » les structures d'encadrement des paysans et veiller à ce que ceux-ci se reconnaissent vraiment dans leurs représentants (ce qui ne semble pas être aujourd'hui le cas avec les CCL).
- Le Tchad devrait savoir tirer profit de l'argent du pétrole pour développer le secteur agricole dont son économie a besoin. Pour ce qui est du coton, il est nécessaire d'accorder toute l'attention non seulement à la production, mais aussi à la collecte du coton-graine, tâche actuellement difficile quand on voit l'état des pistes. L'argent du pétrole devrait également permettre au Tchad d'explorer des voies crédibles de diversification agricole, diversification aléatoire en l'absence d'une maîtrise suffisante du marché local, régional et/ou international. Peut-être le Tchad doit-il oeuvrer avec d'autres pays de la sous région vers plus d'intégration, pays dont certains estiment, peut-être avec raison, que leur avenir passe impérativement par la protection de leur marché et par la mise en oeuvre des stratégies qui assurent leur souveraineté alimentaire.
- Enfin pour parler d'une filière véritable, le Tchad doit implanter des entreprises de transformation (filature et tissage) pour créer de la valeur ajoutée indispensable à la survie de la filière.

Telles sont entre autres des solutions envisageables pour la survie de cette filière.

11.9. Le tabac, une culture en net recul

Il est cultivé dans les départements de la Nya-Pendé et des Monts de Lam. Le tabac est l'une des cultures commerciales qui bénéficient des égards des pouvoirs publics. Il est traité par la Manufacture de Cigarettes du Tchad (MCT) qui se charge de la vulgarisation et de la commercialisation. La culture exigeant beaucoup de travail, peu de gens s'adonnent à elle. La culture commence par la pépinière qui est réalisée au début de la saison des pluies et même avant. De ce fait, elle nécessite un arrosage régulier. Au mois de juin, quand les plants sont assez vigoureux, on procède au billonnage du terrain où ils seront repiqués. Après le repiquage il faut entretenir les billons afin de bien faire pousser les plants. Quelques semaines après, les plants atteignent une certaine taille et les première feuilles commencent à jaunir annonçant leur maturité. A partir de ce moment commencent les travaux pénibles : cueillette des feuilles, leur suspension par des cordes sur des bâtons fabriqués expressément à cet effet, leur séchage sous un toit lui aussi destiné à ce travail. Par temps favorable, il faut chaque matin les mettre au soleil sinon elles pourrissent. La cueillette des feuilles se fait à intervalle régulier de temps si bien qu'elle entre en compétition avec les travaux sur les autres cultures. Après le séchage, le tri des feuilles se fait en tenant compte de la longueur des feuilles et de la qualité du séchage. Ce sont ces critères qui détermineront le prix d'achat du tabac. L'achat se passe en août ou septembre, période pendant laquelle le besoin d'argent est vif. Les cultivateurs du tabac profitent de ce revenu pour se faire aider dans les autres cultures. Le manque de données nous empêche de montrer l'évolution de la production et celle du prix. Ce qui est certain, c'est que les superficies ont diminué avec le temps, car une partie de la sous-préfecture de Goré qui cultivait le tabac ne pratique plus cette culture maintenant. Les superficies ne sont que de quelques ares à un demi hectare par exploitant.

L'exigence en travail et la concurrence avec les autres cultures ont réduit le développement de la culture du tabac, mais le revenu conséquent tiré de cette culture à un moment où on en a vraiment besoin a fait qu'il continue à être cultivé.

En 1998, le tabac est cultivé sur 144 ha seulement. Il a produit 200 tonnes de feuilles de tabac. La MCT a importé 100 tonnes pour compléter la production et répondre à la capacité de production de l'usine. Actuellement la manufacture emploie 135 salariés.

La la culture du coton a permis l'introduction de l'élévage de bovins dans la région. Cet élevage se développe de manière fulgurante au point de prendre le pas sur l'élevage traditionnel qui, tout de même se maintient encore.

Chapitre 12 : L'élevage, une activité en pleine expansion

Considéré dans le passé comme une activité secondaire, il prend de plus en plus d'importance actuellement. On distingue l'élevage du petit bétail connu dans la région depuis des temps anciens et l'élevage du gros bétail introduit avec la culture attelée corollaire à la culture du coton.

12.1. L'élevage du petit bétail, une pratique traditionnelle

Chaque ferme, chaque famille possède un ou plusieurs caprins et/ ou ovins. La conduite de cet élevage se résume pendant la saison des pluies au regroupement du bétail sous les greniers ou sous des hangars construits à cet effet. Les animaux sont nourris de feuilles d'arbres qu'on rapporte chaque soir des champs. On ne leur donne cette ration que deux ou trois fois par jour. Ils sont rarement abreuvés. On les attache dans le but d'éviter la destruction des champs de case. En saison sèche, les animaux sont laissés en liberté. Ils vont paître à leur guise dans la brousse et reviennent passer la nuit derrière les cases. En saison sèche, le pâturage se fait toujours de plus en plus rare et les animaux sont obligés d'aller de plus en plus loin en brousse. Ils sont souvent victimes de vol ou d'attaque d'animaux sauvages. Tout ce petit bétail constitue une réserve de viande sur pied. On y fait appel lors des cérémonies ou lors de la visite d'un parent ou ami. En période de disette l'échange mil-cabri est une pratique courante. Mais la vente tend à remplacer l'échange.

Malgré le peu de soins accordés au petit bétail, le nombre de têtes croît au fil des ans. En témoigne le tableau suivant :

Tableau 40 : Effectif des ovins-caprins au Logone oriental (en tête de bétail)

Année	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Ov-cap	143 00	147 800	152 250	15 6820	161 524	166 370	171 361	176 501	181 796

Source : DERA 1996.

Chaque ferme élève également quelques dizaines de poulets qui se nourrissent, eux aussi par leurs propres moyens, mais sont rentrés le soir dans la case des femmes où des emplacements leur sont réservés. Des poulaillers leur sont parfois construits hors des cases. La difficulté majeure est que la volaille est décimée par la maladie de New Castle qui survient chaque année en saison froide. Quelques rares poules survivent. Il arrive parfois que tous les poulets du village meurent.

12.2. Du gros bétail pour la culture et comme capital vivant

Depuis l'introduction de la culture attelée dans les années 1950, le bœuf est entré dans le système de culture de la zone soudanienne. Dans le passé, la pluviométrie et la couverture végétale plus dense que de nos jours, propices au développement de la glossine, vecteur de la maladie du sommeil, interdisaient l'élevage du gros bétail. Les aléas climatiques et la dégradation du couvert végétal, en contribuant à la raréfaction de la glossine, autorisent le développement de cet élevage. Le nombre de bœufs d'attelage a considérablement augmenté. On assiste même à un phénomène nouveau : la constitution des troupeaux avec des femelles productrices. On passe d'un élevage de trait à un élevage de prestige car la richesse d'un exploitant se mesure, entre autres, par le nombre de têtes de bétail qu'il possède. On assiste ainsi à l'accentuation de la pression pastorale sous l'effet conjugué du développement des troupeaux villageois, mais surtout du fait de la forte descente des troupeaux fuyant la sécheresse du nord depuis les années 80 (Arditi, 1999[1]). Le taux de croissance du cheptel fourni par les Services d'Elevage est estimé à 2,4 % par an pour les bovins, 3 % pour les petits ruminants et 5 % pour les porcs pour le Tchad.

La constitution du troupeau par les villageois dépasse largement le cadre de l'utilisation dans la culture attelée. Il représente un capital sur pied. En face de difficultés, on vend souvent les bœufs pour les résoudre. En cas de conflit ou de dette, on fait toujours recours aux bœufs. Les conflits les plus récurrents sont ceux liés aux problèmes des femmes. Certaines liaisons entre jeunes gens, certains adultères donnent lieu à des plaintes. Les bœufs du responsable peuvent alors être saisis et remis en dédommagement à la partie lésée. De véritables stratégies d'unions forcées peuvent alors se développer entre les familles autour de ces bœufs.

12.2.1. La conduite du bétail

La conduite du gros bétail est faite par les jeunes qui, pendant la saison des pluies, choisissent un endroit herbeux proche du champ qu'ils cultivent où ils attachent les bœufs. Les bêtes broutent l'herbe tout autour des piquets où elles sont attachées. Une fois l'herbe finie, on les déplace de lieu en lieu jusqu'à l'heure de l'abreuvement. On les amène dans des mares ou à la rivière, ou encore aux puits du village. Le soir on les ramène au village où un

[1] C. Arditi 1999 in G ; Magrin 2000 p 325.

endroit leur est réservé. Un petit feu est allumé ; la fumée chasse les insectes qui les ont suivis.

En saison sèche, les bœufs sont regroupés par les jeunes gardiens du village. Ils sont conduits en troupeaux sur les zones brûlées où il y a des repousses d'herbe verte. Ils pâturent jusqu'au début de l'après-midi. Ils sont conduits à la rivière ou ramenés au village pour être abreuvés. Ils sont ramenés en brousse si celle-ci n'est pas trop éloignée du village, sinon on les nourrit de fanes de niébé ou d'arachides. Les garçons gardiens de bœufs sont tiraillés pendant la saison sèche entre l'école et le gardiennage. Certains abandonnent l'école au profit du gardiennage des bœufs.

Les bœufs d'attelage bénéficient d'un important égard de la part des éleveurs et des pouvoirs publics. Chaque année, des séances de vaccinations sont organisées contre la peste bovine, le charbon bactéridien, etc. Cela permet de limiter la mortalité. La relève est prise ces dernières années avec la création, par les paysans, des Groupements de Défense Sanitaire (GDS). Des auxiliaires formés s'occupent de la santé des animaux dans les villages. Des pharmacies vétérinaires sont créées et le cheptel a augmenté comme en témoigne le tableau suivant.

Tableau 41 : Évolution du nombre des bœufs de trait dans la zone soudanienne

Année	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995
Bovin	65 700	67 300	68 900	70 550	72 243	73 977	75 722	77 570	79 432

Source ONDR, Rapport mensuel.

La contrainte majeure de cet élevage est le manque de nourriture pendant la saison sèche. Le paysan n'a pas l'habitude de donner de la nourriture aux animaux. Il les amène paitre eux-mêmes. Or en saison sèche, la nourriture manque cruellement, surtout pour les zones de koro où il n'y a pas de vallée inondable pouvant fournir de la verdure en cette saison. Les rares pâturages qui existent attirent tous les troupeaux et disparaissent rapidement. Le bétail en cette période est maigre, on lui donne les restes des épis égrenés secs, peu nutritifs.

Un changement est observé ces derniers temps. Les paysans constituent de stocks de fanes d'arachide et de niébé appelées « *moro* » pour l'alimentation des bœufs pendant la saison sèche. Certains s'ils le peuvent, achètent des tourteaux de coton à la Cotontchad pour nourrir leurs bœufs. Le fait est remarquable chez les éleveurs bouchers de Bébédjia qui affirment utiliser les tourteaux pour avoir de beaux bœufs pour les vendre le plus cher possible au Cameroun ou en Centre-Afrique. Un autre facteur et non des moindre, est l'échange des

taureaux contre les veaux. Les paysans le font régulièrement avec les éleveurs arabes sédentaires avec qui ils collaborent très bien. Un taureau bien gros est souvent échangé contre deux veaux pendant la saison sèche. Ceux qui au cours de l'année ont perdu l'un de leurs bœufs entretiennent celui qui reste pour pouvoir l'échanger contre les veaux. Ainsi ils auront une paire de bœufs pour l'attelage. L'année de l'acquisition, les veaux pas encore dressés ne peuvent travailler, mais la saison des pluies suivante ils seront assez vigoureux pour tirer la charrue.

Notons aussi que l'élevage transhumant est bien présent dans la région. Certains éleveurs transhumants arabes commencent à se sédentariser. Même ceux qui continuent à pratiquer la transhumance passent beaucoup plus de temps dans la région. La conséquence de leur présence est la naissance des conflits dont nous parlerons dans les lignes qui suivent.

L'élevage de chevaux et de porcs se rencontre dans certains endroits du Logone et commence à prendre de l'importance.

Pour les chevaux il est le fait des éleveurs arabes et parfois foulbés qui se sédentarisent. Ils sont utilisés pour conduire les bovins au pâturage. C'est un véritable moyen de transport des éleveurs transhumants. Pour les porcs, c'est le fait des habitants de la région eux-mêmes. De 1982 à 1987 le nombre des chevaux et de porcs est passé de 5.500 à 5.800 pour les premiers et de 800 à 850 pour les seconds. L'élevage de porcs prend de l'essor à cause de la tenue des marchés hebdomadaires où la viande de porc est grillée et vendue.

Comme nous avons eu à le signaler par ailleurs, l'élevage au sud du Tchad est appelé à croître. Il revient aux autorités politiques et administratives d'édicter de nouvelles règles de gestion de l'espace qui est désormais un espace agro-pastoral et non agricole seulement. L'association de l'agriculture et de l'élevage dans le Sud du Tchad, a des avantage bien compris des agriculteurs et des éleveurs. Or au stade actuel, les deux acteurs cohabitent diffilement à cause de l'influence de la politique dans leurs relations.

12.3. La difficile cohabitation entre éleveurs transhumants et agriculteurs sédentaires

La cohabitation entre agriculteurs et éleveurs constitue un enjeu majeur dans la vie politique et sociale actuelle. Paisible au départ, elle a traversé ces dernières années, une période de crise. Comment en est-on arrivé là ? Quelles en sont les causes ? Comment les

pouvoirs publics s'y prennent-ils pour régler les conflits ? La difficile cohabitation n'influence-t-elle pas le comportement de la population en cette ère pétrolière ? Autant de questions auxquelles nous essayerons de répondre.

12.3.1. De la cohabitation aux conflits

Avant les années 1970, l'élevage est principalement concentré dans la zone sahélienne. Des 4,5 millions de têtes de bovins estimées par les services de l'élevage, la majeure partie se trouvait dans la zone sahélienne (Batha, Chari-Baguirmi, Lac, Kanem, Ouaddaï, etc.). Les effectifs des préfectures du sud étaient évalués à moins de 100 000 têtes environ. Les bovins restaient dans la zone pastorale humide pendant la saison des pluies de juin à octobre. Au fur et à mesure qu'avance la saison sèche, hommes et troupeaux poursuivent leur descente vers le Sud à la rencontre des premières pluies, des mares et d'herbes fraîches. Ils remontent alors progressivement vers le Nord pour regagner la zone sahélienne loin des glossines et des zones de culture.

Dès les années 1970, les déplacements des Arabes du Batha et du Ouaddaï étaient les plus larges. Ils atteignaient la frontière centrafricaine (Sud du Salamat), le Moyen Chari au sud et la limite sud du Borkou au Nord, dans un espace caractérisé par la rareté et la dispersion de l'eau et des forages et/ou des puits. Les Arabes se déplaçaient autour du lit du Batha alors que les Kréda et les Kécherda, évoluaient autour du lit fossile du Bahr-El-Ghazal.

Les déplacements des hommes et des troupeaux (composés de différentes espèces animales), qui allaient de la courte transhumance au grand nomadisme, dépendaient des conditions pluviométriques. A l'époque, les déplacements vers le Sud ne dépassaient guère le 11ème parallèle.

Dans la zone sahélienne, de nombreux travaux dont celui de Khazanov (1984) (cité par C. Arditi) ont montré qu'une société pastorale est toujours insérée dans un espace économique dans lequel vivent aussi des populations sédentaires habitant les oasis, agriculteurs de la zone sahélienne, et que les échanges entre les parties en présence sont indispensables à la survie et la reproduction du groupe. Ainsi s'est mise en place au Tchad depuis des décennies une économie d'échanges entre agriculteurs et éleveurs; des marchés situés à la hauteur du 12ème parallèle tels que ceux de Bitkine, Ngama, etc., constituent les lieux privilégiés de ces transactions. Les éleveurs transhumants pouvaient ainsi traditionnellement s'approvisionner en céréales (mil et sorgho), en arachide ou en légumes séchés (gombo, tomates). En contrepartie, les agriculteurs de la zone sahélienne ont pu acquérir peu à peu des bovins.

Cette pratique s'est poursuivie dans la zone soudanienne, mais de façon nuancée. Certaines zones ne connaissaient pas l'élevage bovin avant l'introduction de la culture attelée. La présence des bœufs n'est attestée que pendant le passage des transhumants. Les relations entre agriculteurs et éleveurs, lâches, se limitaient à du troc lait et beurre de l'éleveur-pasteur contre mil et sorgho de l'agriculteur.

Or depuis une trentaine d'années, la diminution des précipitations a considérablement bouleversé les conditions écologiques de la zone sahélienne (migration des isohyètes, étalement restreint des pluies, etc.). Ces facteurs aggravés par l'instabilité politique ont profondément transformé les conditions de vie des éleveurs, qui sont venus en grand nombre résider dans la zone soudanienne où l'on cultive du coton depuis les années 1930. La descente vers le sud et l'installation des éleveurs en zone cotonnière répond aussi à un besoin de numéraire qui semble caractériser de plus en plus les agro-pasteurs et montre leur forte insertion dans l'économie monétaire. En effet, la présence de Moundou et Sarh, deux centres urbains d'environ 100 000 habitants et de plusieurs petites villes (Laï, Kélo, Doba, Koumra, Pala) dotées des marchés quotidiens, leur offre la possibilité, vue l'importance de la demande en lait, beurre, viande et animaux sur pieds (culture attelée) d'obtenir de revenus monétaires réguliers (G. Magrin, 2000).

L'introduction progressive de la culture attelée avec la diffusion de la charrue depuis 1957, a fini par entrer dans les habitudes. Les paysans, d'abord réservés sur la pratique de la culture attelée se sont rendus compte qu'elle réduisait la pénibilité des travaux agricoles et qu'elle permettait d'améliorer la production cotonnière.

En 1967, le nombre d'animaux de trait était estimé à 30 000 ; en 1973, on en comptait plus de 100 000 et 147 000 en 1987. Actuellement ce chiffre peut être doublé. Le nombre de tête de bétail augmente de jour en jour car le principe selon lequel : « *toute innovation dans notre société d'uniformité, tout effort vers une amélioration est perçue comme un défi lancé au groupe. Il faut réprimer* » (Madjiro 1993, cité par C. Arditi) tend à s'estomper. La disposition de bœufs d'attelage serait le chemin incontournable pour sortir de la pauvreté. Les paysans se constituent des troupeaux avec des femelles reproductrices. On peut estimer à une centaine de têtes dont plus d'une dizaine de femelles, le troupeau de bœufs de MB., commerçant à Timbéri, le même nombre pour R., à Bendja et un nombre de bêtes plus important encore constituent le troupeau de B., de Békoulda dans le canton Miandoum.

On assiste à la sédentarisation des éleveurs, à l'acquisition des bœufs par les agriculteurs, à l'augmentation des surfaces cultivées. Les conditions semblent réunies pour une lutte pour le partage de l'espace.

La première cause de sédentarisation est la sécheresse des années 1974 et 1987. Elle a durement frappé le nord et a obligé les éleveurs arabes et peuls à descendre vers le sud. D'abord normale, la cohabitation s'est crispée ensuite. Sur un effectif de 40 éleveurs enquêtés par Ozias Sama. (2003), 87,20 % estiment que leur relation était normale avec les agriculteurs. 80 % des 83 agriculteurs sont du même avis. Les chose se sont dégradées à partir de l'année 1979, début de la guerre civile au Tchad. L'étude citée, sur la sédentarisation des éleveurs dans la sous-préfecture de Bébédjia le confirme.

Les éleveurs furent peu à peu, au cours de ces dernières années, considérés aussi mal que tous les militaires du Nord devenus indésirables. Ces derniers firent les frais des mouvements de rébellion au Sud du pays : partageant la brousse avec les codos, les fériks (campement des éleveurs) sont pillés, les bœufs abattus pour servir de nourriture.

A partir de 1982, à la faveur du pouvoir assumé par les ressortissants du Nord les éleveurs (quelques arabes, peuls et surtout Missérié) sont revenus et se comportent comme en pays conquis. On les entend dire aux paysans dans un Ngambaye approximatif : « *Jein uun bbé kalas ; mbi lei kulu mang a kusa bei bba koh ba* » : « *nous avons pris le pouvoir ; tes propres oreilles, nos bœufs peuvent brouter sans que tu ne dises mot, combien de fois, le mil seulement* ». Les paysans baignent dans la frustration et nourrissent une véritable haine contre les éleveurs. Elle se traduit parfois par le refus d'échanger le mil contre le lait vendu par les femmes des éleveurs. Un problème mineur suffit pour que la bataille soit déclenchée entre ces deux communautés constamment sur pieds de guerre. Si un champ est détruit, même accidentellement, des batailles éclatent. Malheureusement pour les paysans, les éleveurs disposent d'armes à feu et bénéficient du soutien des autorités administratives et militaires, issues de la même région qui appartiennent à la même religion qu'eux. On dit même que ces troupeaux appartiennent aux autorités, celles-ci les font garder par les bergers auxquels elles ont fourni armes et munitions. A ce sujet, nous retenons les propos rapportés par Sama O. concernant le village Kaba Tenbé : « *Kaba-Tenbé, village situé à environ 20 km au sud-ouest de Doba, dans le canton Béboni. Le 20 avril 2002, deux éleveurs ont volé des bœufs d'attelage. Les agriculteurs les ont poursuivis. A la suite d'un affrontement entre les villageois et les éleveurs, il y a eu un éleveur tué et un agriculteur grièvement blessé. Le peul tué a été enterré. La gendarmerie intervient. Selon les agriculteurs, la première question du chef de brigade est : « vous avez tué celui qui a de longs cheveux ou celui qui fait la coiffe ? ». Les conséquences de cet affrontement sont : trois agriculteurs arrêtés et gardés à la maison d'arrêt de Doba. Huit bœufs d'attelage arrachés pour la « dia » au profit des parents du peul tué. La justice condamne les trois agriculteurs à verser 10.700.000 FCFA*

comme dommages et intérêts aux parents de la victime. Le 13 décembre 2002, la justice a envoyé les gendarmes qui ont saisi à la population de Kaba-tenbé, 21 bœufs d'attelage, 12 moutons, 25 chèvres et 3 vélos. Un autre groupe armé est parti prendre 9 bœufs d'attelage. Suite à ces actes, les villageois ont commencé à quitter le village pour résider dans les villages voisins comme Dokapti. Le sous-préfet de Bébédjia affirme n'être pas au courant de l'intervention de la gendarmerie. Le chef de canton, un ngambaye islamisé, ne fait rien pour défendre sa population ».

Les conséquences de cette confrontation sont le dépouillement de la population qui voit partir des biens qu'elle a peiné à acquérir, nourrissant la haine des paysans contre les éleveurs et les autorités.

Bien d'autres épisodes de ces batailles ont été signalés dans la région du Logone Orientale :

- *A Doba en 1994, un matin, Béchir trouve son champ de sorgho dévasté dans la nuit par un troupeau de bœufs. Pris de colère, il rassemble tous ceux qui comme lui subissent le « zèle » des éleveurs « nordistes ». Une expédition punitive est lancée contre le fériks voisin d'où serait parti le troupeau incriminé. Armés de lances et de machettes, les paysans en furie abattent quelques bêtes, en blessent beaucoup d'autres. Alertés, les éleveurs descendent sur les lieux. L'échange est vif. Voulez-vous qu'on meure de faim ? Lance quelqu'un entre deux coups de machette. Ça vous apprendra à bien garder vos sales bêtes. La réplique des éleveurs dont quelques-uns portent des armes à feu ne se fait pas attendre. Ils appuient sur la gâchette. L'affrontement qui s'en est suivi est particulièrement violent. Plusieurs morts et de nombreux blessés.*

- *A Bébédjia, Hassan Mahamat dont les bœufs ont détruit les champs de Tadoum Félix a trouvé la mort dans une bagarre qui a opposé ces deux propriétaires. Un décès lourd de conséquence : la brigade de Bébédjia a arrêté le présumé assassin et a exigé de sa famille le paiement d'une amende de 233 000 F CFA. En représailles, les troupeaux de la ferme de Mahaman Touback ont ravagé 5 cordes de coton, 12 cordes de sorgho, 4 cordes de mil pénicillaire, 3 cordes de manioc. Aucune poursuite judiciaire n'est entamée contre des dommages.*

Nous avons assisté en 2000 à ce genre de conflit dans le canton Timbéri.

- *En décembre 2000, un agriculteur récoltet son champ à Béndaman dans le canton Timbéri. Un berger conduist son troupeau sur la partie récoltée du champ. Le cultivateur attire l'attention de l'éleveur sur la récolte mise en tas dans un coin du champ. Ayant mal apprécié cette remarque, le berger sort un couteau pour le poignarder. Le cultivateur se retourne et*

réussit à maîtriser le berger et à lui arracher le couteau, puis le poignarda à son tour. La brigade de Donia intervient, l'assassin est arrêté. On exige du village un certain nombre de bœufs pour la « dia ». En représailles, les champs de mil non récoltés sont brûlés. Les villageois quittent leur village. On demande au chef de canton de réunir dans un bref délai de la dia. Il est arrêté et conduit à Doba à l'expiration du délai. Son secrétaire connaît le même sort en 2003 pour cette même affaire.

Ce chef de canton qui résiste au paiement de la dia et qui intervient souvent pour réclamer qu'une justice juste soit rendue pour des cas de conflit, est qualifié d'antiéleveurs, d'antimusulmans, d'anti-MPS et d'anti-administration. Ainsi se trouve établie une relation : éleveur = musulman = MPS = administration. Cet amalgame vient compliquer encore la cohabitation.

On assiste donc à la sédentarisation effective des éleveurs, et cela demande un nouveau mode de gestion de l'espace. La population affirme qu'il n'y a pas de couloirs de transhumance dans la région. Elle semble avoir raison car jusqu'à présent les services de l'élevage n'en ont pas délimité. Les éleveurs utilisaient dans le passé, les vallées des cours d'eau. Etant donné que ces vallées n'étaient pas cultivées, il y avait peu de risque de conflits. Désormais, la sédentarisation entraînant le pacage du bétail toute l'année dans la zone, le rétrécissement de l'espace est important et se traduit par la multiplication des conflits interethniques.

Généralement un chef de brigade ou un sous-préfet favorisera un éleveur alors qu'un chef de canton appuiera la cause de l'agriculteur. Les arrêts prononcés sont partiaux comme le montrent les cas suivants :

- *A Bolobo I dans le canton Komé Ndolébé, les bœufs du fériks de Younous dévastent les récoltes des agriculteurs en janvier 2002. Les agriculteurs chassent les bœufs des champs. Younous les accuse d'avoir blessé 12 bœufs. Le chef de village arrache de la population 12 bœufs d'attelage pour rembourser les éleveurs.*
- *Le 31 janvier 2002, toujours dans le canton Komé, il y a affrontement entre les éleveurs et les agriculteurs après la dévastation des champs de coton et de sorgho. Cet affrontement se solde par la mort d'un éleveur, des blessures faites à 3 cultivateurs, par la mort d'une vache et par la disparition de 5 bœufs d'attelage emportés par les éleveurs. Les forces gouvernementales interveniennent. Elles désarment tous les cultivateurs de Bolobo. Dans le village voisin, ils prennent 15 bœufs parmi lesquels celui du groupement féminin.*

Les éleveurs sont encouragés dans leur agissement par l'attitude complice des autorités. Ainsi, il nous a été rapporté qu'à l'approche de la période de récoltes, par note circulaire, les autorités de Doba fixent la période des récoltes de novembre à janvier. Après cette période, si une culture n'est pas récoltée et arrive à être dévastée par le bétail, il n'y aura aucun recours à la justice préviennent-elles. Or le calendrier agricole ne permet pas de tout récolter pendant ce laps de temps. La récolte commence par les arachides, puis le sésame, les différents sorghos et le coton. Ce calendrier s'étale jusqu'à fin février voire début mars. Les paysans sont obligés de monter la garde dans leurs champs, la nuit pendant les moments des récoltes.

- *Les conflits continuent à s'exacerber quand le 21 mars 2004 des cavaliers éleveurs Missiérié sont venus attaquer le village Maïbogo au canton Yomi, dans le Mandoul Occidental voisin au Logone Oriental. Cette attaque s'est soldée par 21 morts, plus d'une centaine de blessés et de 147 bœufs d'attelage emportés. L'association pour le Développement du Canton Yomi avait réagi par un communiqué de presse radiodiffusé. Ceci a occasionné la descente sur le terrain du Premier Ministre Chef du Gouvernement. Vingt quatre de ces assaillants ont été interceptés et arrêtés armés des fusils de guerre. Ceci montre les rapports qu'entretiennent les éleveurs et les agriculteurs. Le Chef de canton en ce jour a déclaré en présence du chef du gouvernement que la population n'a pas besoin de ces éleveurs dans leur zone.* La suite judiciaire donnée condamne les assassins à la peine capitale. Les victimes sont soulagées par cet arrêt, mais les défenseurs de droit de l'homme ne croient pas que l'application de cette peine résoudra le problème.

12.3.2. Les solutions proposées et leurs limites

Des solutions préconisées depuis la veille des indépendances continuent à être appliquées. C'est ainsi que la loi N° 004 du 31 octobre 1959 portant sur le nomadisme reste en vigueur. Cette loi a fixé les périodes pour la transhumance et les couloirs à respecter pour cette transhumance.

La garde nomade surveillait les descentes et les remontées des éleveurs à des périodes précises. L'administration était au courant du mouvement des éleveurs. Avec les évènements qu'a connu le pays, la garde nomade a disparu au cours des années 1970. Elle ne vient d'être réhabilitée qu'au cours des années 1990 et est constituée des divers éléments issus des différentes rébellions. Elle fonctionne de la même manière que les autres forces armées. Elle ne s'occupe plus de la transhumance. Même forcée de s'y associer, son rôle ne sera plus le même que celui des anciens militaires. De plus, un changement notable s'observe dans la période de transhumance. Elle commence tôt et s'achève tardivement en saison de pluies. La

loi est dépassée à cause des contraintes écologiques et l'évolution de la population. S'il y a une forte pression sur le pâturage (nombre croissant des bêtes, agriculteurs exploitant certaines parties du couloir naturel de transhumance), les autorités actuelles sont incapables de faire appliquer la loi. Notons que dans la zone de Mbikou par exemple, les couloirs de transhumance sont devenus virtuels. L'actualisation de la loi s'impose si l'on veut réguler le nomadisme au Tchad.

Pendant la période des indépendances nous pouvons citer entre autres les ordonnances 6 et 7 du 6 mai 1970 portant investiture des chefs traditionnels en matière judiciaire et de police judiciaire. Ces ordonnances ont investi les chefs traditionnels du pouvoir de concilier les deux parties en conflit lorsqu'elles relèvent du ressort de leur chefferie en matière civile et coutumière. L'article 3 de l'ordonnance 7 stipule qu'en matière pénale, dans les affaires de vol de bétail, d'homicides et de coups et blessures volontaires, lorsque le maintien de l'ordre public nécessitera leur intervention immédiate, les chefs traditionnels saisis par les victimes pourront opérer le règlement de ces affaires, sur le plan civil avec l'accord des autorités administratives et judiciaires, dans le cadre du pouvoir de conciliation qui leur sont dévolus.

Ces ordonnances sont mises à rude épreuve par l'ignorance de ces deux communautés, le mépris des lois et la cupidité des autorités traditionnelles et des autorités politiques, militaires, administratives et judiciaires locales. En cas de conflit, personne n'ose faire recours à ces ordonnances. Pour une bonne application de ces ordonnances, la sensibilisation des éleveurs et des agriculteurs à l'existence de ces textes s'imposent. Des séances de formation pouvaient être organisées pour cette fin.

La persistance des conflits a amené les autorités de l'administration du territoire à demander, par Note Circulaire du Ministre de l'Intérieur de Novembre 1996, l'application de ces ordonnances. Suite aux affrontements de plus en plus violents et dramatiques entre éleveurs et agriculteurs, aux échos rapportés par la presse et les associations des droits de l'homme, le Ministre de l'Intérieur a signé une circulaire intitulée « rapports entre agriculteurs et éleveurs » adressée aux représentations de l'administration territoriale. Il demande à ses agents d'appliquer scrupuleusement les lois relatives à la transhumance et aux règlements des conflits agriculteurs/éleveurs. Cette note circulaire est restée inefficace compte tenu des causes sociopolitiques et culturelles du conflit agriculteurs/éleveurs.

Vue l'inefficacité des mesures préconisées par les autorités administratives, la « société civile » tente de prendre le relais en proposant certaines solutions mais qui se révèlent, elles aussi, difficilement applicables. Il s'agit des associations des droits de

l'homme, de l'Eglise, BELACD, INADES, ASSAILD, WORLD-VISION et l'Association de Médiation pour l'Entente entre Cultivateurs-Eleveurs au Tchad (AMECET), EIRENE.

Ces ASSOCIATIONS et ONG œuvrent de manière formelle et informelle pour la gestion des conflits. Elles organisent des ateliers et des séminaires auxquels participent les éleveurs, les agriculteurs, les forces de l'ordre et les représentants de l'administration territoriale ainsi que les chefs traditionnels. Elles forment et sensibilisent les deux groupes pour la prévention et la gestion pacifique des conflits. Leurs recommandations et leurs résolutions ne sont nullement appliquées par les agents de commandement. Les deux groupes mettent difficilement ces conseils en pratique. Quant au Comité de Dialogue et d'Entente (CDE), il regroupe les agriculteurs et les éleveurs sédentaires. Ce comité créé en 1992 a pour objectif de favoriser le dialogue et de gérer le conflit agriculteurs/éleveurs en cas de litige. Il n'impose rien. La " Dia " ne peut être appliquée qu'au communauté qui s'en réclame. Le comité est chargé d'aller constater les dégâts dans les champs ou le cas d'un animal blessé par un agriculteur. Le CDE de Bédjodon[1], se trouvant à plus de 45 km à l'Est de Doba, a réussi à améliorer le rapport entre les éleveurs et les agriculteurs. Depuis sa création, plusieurs litiges ont été réglés à l'amiable et les bœufs des agriculteurs perdus ont été retrouvés par les éleveurs et remis aux propriétaires. Mais celui de notre région n'a pas pu faire son travail pour les raisons suivantes :

- Les éleveurs refusent d'aller constater les dégâts causés par les bœufs ;
- Les nouveaux éleveurs refusent d'intégrer le comité.

Pour le cas du comité de Mbikou, le chef de village de Békormane 1 affirme que : *"les chefs de fériks qui sont dans le comité d'Entente refusent d'aller constater les champs dévastés par les bœufs "*.

Le chef de férick de son village réplique : " *je ne sais pas pourquoi le Comité d'Entente ne fonctionne pas. Il faut que l'Etat nous donne des moyens pour ce travail. Comment peut-on sortir sous la pluie sans parapluie ? "*. Ces deux points de vue illustrent les limites du comité.

Ces limites sont d'ordre juridique (N'Djaména Hebdo N°283, mai 1992 P 9) : "*Il y a conflit entre éleveur et agriculteur, on est alors dans deux domaines fondamentalement civils et l'action apparemment juridictionnelle d'un quelconque comité non légalement institué, risque de paraître "anormal" au regard du droit judiciaire. Sur ce terrain, cette méthode très louable de "Comité d'Entente et de Dialogue " est juridiquement concevable si le législateur s'empresse de légiférer pour prévoir les structures et les intégrer à une phase*

préliminaire de la procédure civile. Autrement dit il semble techniquement possible d'instituer et d'expérimenter durablement l'alternative des "CDE " dans la perspective de ramener la confiance et la paix entre les inséparables parents qui sont des éleveurs et agriculteurs, il est nécessaire de se presser de les intégrer dans un cadre procédural légal… Le tout revient à l'adaptation rapide d'une législation intégrant les diverses évolutions des rapports entre agriculteurs et éleveurs (évolution sociologique, économique, foncière,) synthétisant les solutions qui émergent déjà. Ca sera là une belle occasion d'esquisser un droit qui sera la résultante de nos réalités sociales. Car faut-il le rappeler, les bonnes règles qui permettent de régir durablement et efficacement une société sont celles inspirées par la jurisprudence, la doctrine mais aussi la société civile ".

Pour une solution acceptable par tous les acteurs, la prise en compte de leurs points de vue semble nécessaire. Lors des enquêtes menées par O. Sama (2003), chaque groupe d'acteurs doit se prononcer au sujet de leur future cohabitation. Les appréciations des deux communautés sont diamétralement opposées. Ces divergences sont aussi remarquables au sein de chaque groupe.

Tableau 42 : Proportion de points de vue des agriculteurs sur la cohabitation avec les éleveurs et rôle souhaité de l'Etat dans cette cohabitation (en %)

Vivre ensemble avec les éleveurs	**Villages**		
	Békormane 1	**Mbikou**	**Miandoum**
Oui	20	12,5	7,69
Non	80	87,5	84,61
Non déclaré	0	0	7,7
Total	100	100	100
Rôle souhaité de l'Etat face à la sédentarisation des éleveurs			
Encourage	0	25,01	7,7
Décourage	8	18,75	0
Empêche	52	34,35	26,92
Non déclaré	40	21,87	65,38
	100	100	100

Source : O. Sama, Enquête de terrain avril 2002

D'une façon écrasante (84%), les agriculteurs disent : "*nous ne voulons pas vivre dans un même espace avec les éleveurs, compte tenu de leur attitude et de leur comportement à notre égard. Les éleveurs ne nous aiment pas. Ils veulent nous exterminer en détruisant nos champs et en volant nos bœufs. Leurs bœufs sont un obstacle pour le développement de*

[1] Pabamé S. ; 2000, P 49-51

l'agriculture. Il faut que l'Etat décourage (13%) ou empêche (46%) leur sédentarisation ; en les obligeant à repartir dans la zone sahélienne (zone d'élevage) et qu'ils arrivent ici à la saison sèche après les récoltes ". Mais pour les éleveurs " *il est impossible de repartir d'où nous sommes venus. Car il n'y a ni herbes vertes ni pâturages, ni eaux, ni terres cultivables là bas. En plus de cela, nous sommes nés ici "*.

Pour les 13,39% des agriculteurs, "*on peut vivre ensemble avec les éleveurs dans un même espace, car ce sont aussi nos frères malgré les actes commis. Mais à condition que l'Etat leur donne des instructions à respecter nos us et coutumes, nos lieux sacrés, nos biens et à respecter les autorités traditionnelles. Il faut que les éleveurs mettent les veaux dans l'enclos et gardent eux-mêmes leurs bovins "*.

42% des agriculteurs ne veulent pas se prononcer sur la question, concernant le rôle de l'Etat. *« l'Etat a le pouvoir. Nous n'avons pas la force pour dire à l'Etat ce qu'il doit faire » L'éleveur est l'Etat et l'Etat c'est l'éleveur. Ils nous disent que ces bœufs appartiennent à l'Etat mais les éleveurs mettent les bœufs dans les champs de coton. Le coton appartient aussi à l'Etat. C'est ce que nous ne comprenons pas. Donc il est inutile de suggérer ce qu'il doit faire "*. L'État est ici désigné comme cause de conflit car on attend de lui qu'il trouve une solution. Les solutions des agriculteurs sont différentes de celles envisagées par les éleveurs. Les avis sont partagés : les uns pour la séparation de ces deux acteurs et les autres, pour la cohabitation dans un même territoire (espace).

Tableau 43 : Proportion de points de vue des éleveurs sur la cohabitation avec les agriculteurs (%)

Vivre ensemble avec les agriculteurs	Féricks				
	O. Saleh	Nguéré	Koutou	Nara	Ensemble
Oui	100	82,35	20	44	61,5
Non	0	17,65	80	56	38,5
Total	100	100	100	100	100

Source : O. Sama, Enquête de terrain avril 2002

61,5% des éleveurs enquêtés aiment vivre avec les agriculteurs car la cohabitation est profitable pour chaque partie. La présence de l'éleveur permet à l'agriculteur de bénéficier de la fumure animale pour la fertilisation de son champ et de se procurer facilement de bœufs d'attelage. Selon eux : « *il faut que les agriculteurs laissent le passage pour le bétail, réduisent leur superficie d'exploitation et l'effectif des bœufs, récoltent à temps leur champ, et abandonnent la culture du manioc et nous donnent de l'espace pour nos activités* ». Les éleveurs semblent oublier que les activités agricoles s'inscrivent dans un calendrier qu'il est difficile de modifier sans changer le système de production.

La culture du manioc tend à disparaître, mais les conflits persistent. La cohabitation permettra aussi à l'éleveur de bénéficier de pâturages pour son bétail et la vente de ses produits. *" Nous voulons que les agriculteurs nous reconnaissent comme frères natifs de la région "*. C'est ainsi que les éleveurs sédentaires de Ndaba ont empêché aux transhumants Missériés de traverser la Pendé pour entrer sur les terres des autochtones. Cette décision favorise une bonne cohabitation entre les deux communautés[1].

Mais les partisans du non (38,5 %), évoquent les raisons suivantes : " *notre bétail dévastera leurs champs et engendrera des conflits. Les agriculteurs ont beaucoup des têtes de bœufs surtout des vaches ; ils cultivent sur des grandes superficies. Ces bœufs vont créer aussi des problèmes (pâturage, eau,…). Il y aura toujours des problèmes pour les champs et le pâturage. Il est impossible de les réunir dans un même espace "*. Pour eux, " *il faut séparer les deux acteurs, les éleveurs doivent avoir leur propre espace pour cultiver et de l'espace pour leur bétail. De leur côté, les agriculteurs doivent avoir le leur, et l'exploiter "*. Ce qui sera difficilement réalisable d'autant que les autochtones se sentiraient lésés si les autorités envisageaient de réserver des espaces exclusifs pour les éleveurs. Notons que certains éleveurs refusent de faire de propositions et de se prononcer pour l'avenir. Pour l'éleveur, l'avenir appartient à Dieu. Seul Dieu prévoit le futur ; ses propositions ne changeront rien à ce que Dieu veut.

Pourtant, théoriquement, la cohabitation éleveurs/agriculteurs est profitable pour les deux acteurs. L'agriculteur aura d'avantage d'opportunités et de facilités à se procurer des bœufs d'attelage, du lait, de la viande et du beurre pour son alimentation, de fertiliser son sol pauvre avec les déjections des bœufs. De même la présence de l'agriculteur permet à l'éleveur de résoudre son problème alimentaire et celui de son bétail. Le profit est réciproque. Il existe donc une interdépendance entre ces deux activités. L'une ne peut exister sans l'autre et les besoins de collaboration existent. Ils doivent accepter de vivre ensemble. Mais comment vivre ensemble pour un développement harmonieux et durable ? Ceci amène à proposer quelques pistes de solution qui seront au service de ces deux communautés.

[1] Koulro-Bézo B. ; 2001, « Etude d'impacts de la mise place du projet pétrolier tchadien sur l'agriculture et l'élevage dans sa zone soudanienne : cas des villages de Ndaba Bébo, Ndaba Dildo et Bam » P 35

12.3.3. Quelques propositions de solutions inspirées de l'implication active des ONG

La source des problèmes tient à la construction et à la représentation de l'espace par les acteurs. Les sédentaires perçoivent l'espace comme un objet matériel stabilisé, organisé, découpé et hiérarchisé, alors que les transhumants le perçoivent comme un milieu ouvert à tous, un horizon d'aventure. La première chose à faire est d'amener les acteurs à la même perception et à la même représentation de l'espace. Pour ce faire les pouvoirs publics doivent faire savoir aux transhumants dès le lieu de leur départ, comment les autres perçoivent leur milieu. Ils doivent aussi faire comprendre aux sédentaires du milieu d'arrivée que l'espace peut être partagé et qu'il faut tenir compte des nouveaux acteurs. Sur le terrain les deux acteurs doivent se réunir pour s'entendre sur le calendrier des activités agricoles et pastorales. Ainsi, les éleveurs doivent savoir à quelle date toutes les récoltes seront finies. Les agriculteurs doivent s'en tenir à cette date qui doit être discutée et arrêtée de commun accord. Elle ne doit pas être « décrétée » comme il en est le cas jusqu'à maintenant. De cette entente découlera la compréhension des potentialités des terroirs. Les deux acteurs sauront quelle est la partie des terroirs propice à l'agriculture et quelle est celle propice à l'élevage. Les autorités administratives doivent absolument faciliter la rencontre de ces deux acteurs pour discuter de la gestion de leur espace. Il faut faire remarquer que pendant la saison des pluies il y a suffisamment de pâturage pour subvenir aux besoins de tous les animaux. La destruction des champs ne serait pas possible si les éleveurs surveillaient leurs bêtes. Les difficultés d'alimentation ne surviennent que pendant la saison sèche. Un effort pour apporter un complément de nourriture en attendant la récolte des champs est nécessaire. Pour détendre l'atmosphère de méfiance qui existe entre ces deux acteurs, il est proposé la récupération par l'Etat de toutes les armes de guerre que possèdent les éleveurs. L'État, à travers les sous-préfets, les préfets, les chefs de brigades, les procureurs, etc., doit se désengager, voire même se retirer de la gestion du conflit agriculteur/éleveur, au profit des chefs traditionnels, des associations des droits de l'homme et des ONG Nationales et Internationales. Son intervention fera l'objet de la demande du Comité de Dialogue et d'Entente et par les chefs traditionnels. Toutefois, indirectement, il peut faciliter la tâche du Comité de Dialogue et d'Entente et celle des ONG, dans le domaine financier, matériel et humain.

Les membres du Comité d'Entente seraient désignés par la voix démocratique. On tiendrait compte de leur valeur morale et physique. Leur élection serait organisée et supervisée par les ONG. Les ONG et les associations des droits de l'homme doivent

sensibiliser les agriculteurs et les éleveurs à abandonner la voie de violence et privilégier le dialogue. Elles doivent les informer et leur rappeler le rôle du pouvoir local. C'est le pouvoir local (chef de canton ou de village ou chefs de terre) qui serait habilité à gérer l'espace et traiter leur problème et les deux groupes doivent se soumettre à sa décision.

Susciter, développer et encourager les contrats de pacage et gardiennage du bétail entre éleveurs et agriculteurs fera renaître entre eux le climat de confiance et permettra une meilleure cohabitation, ce qui est un gage pour l'association de l'agriculture et de l'élevage, qui met l'accent sur l'utilisation de la fumure animale. Dans le cadre des projets à venir, il convient d'envisager le système d'exploitation et de production intensive de qualité avec la culture fourragère, de mettre l'accent sur l'alimentation du bétail, de mettre les veaux dans l'enclos, de les accompagner et de penser à l'agro-sylvo-pastoralisme.

D'autres mesures peuvent être envisagées: faire régner la cohésion entre tous les éleveurs agro-pasteurs, et signaler l'arrivée des nouveaux éleveurs dans les féricks Cette identification permettra de retrouver rapidement le coupable, en cas de dégâts dans les champs ou de vol de bétail. Pour assurer un élevage moderne, il faut faire des forages d'eau et des abreuvoirs, tracer les couloirs des transhumances, construire des maisons de stockage des tourteaux dans les chefs-lieux de canton pour l'alimentation du bétail. Et enfin, en accord avec les chefs de terre, le Ministère de l'Environnement, les spécialistes, des conseillers de plusieurs disciplines (géographes, juristes, sociologues, agrostologues,…) penser un aménagement de l'espace de la région en réservant un espace pastoral, un espace agricole, un espace interdit (lieu sacré et réserve), en vue de tracer les couloirs de transhumance. Il faut parvenir à une cohabitation paisible entre les deux groupes d'acteurs.

L'élevage est la 2ème mammelle de l'économie du pays a-t-on coutume de dire. Ainsi, la résolution des problèmes ci-dessus évoqués, permettra un développement général de l'élevage dans la région.

A côté de ces grandes activités économiques, d'autres activittés traditionnelles d'appoint contribuent à améliorer les conditions de vie de la population. Il est aussi indispensable de les étudier avant de dégager les pistes pour l'amélioration de l'agriculture au Logone Oriental.

Chapitre 13 La pêche, la chasse, la cueillette et l'artisanat, des activités d'appoint

Activités d'appoint, elles se pratiquent généralement en saison sèche, à l'exception de la cueillette qui se fait toute l'année.

13.1. La pêche, une activité de morte saison

Elle est pratiquée dans les fleuves et rivières qui drainent la région. Les riverains des deux Logones sont souvent des agro-pêcheurs ou des pêcheurs professionnels. Leurs captures très importantes pendant la saison sèche diminuent au fur et à mesure que l'eau monte. Le produit est vendu sur les marchés des villes comme Doba, Goré, Bébédjia, etc., et aussi sur les marchés hebdomadaires des villages. Les pêches se font au filet et à l'hameçon. Les pêcheurs sont souvent à bord de pirogues pour effectuer cette pêche.

Les pêches dans les rivières et dans les mares se font collectivement pendant la saison sèche. Dans les rivières, un tronçon du cours d'eau est choisi. Un barrage en motte d'argile y est construit pour arrêter l'écoulement des eaux. La partie aval, dont le niveau d'eau a baissé, est soumise à la pêche jusqu'au soir. La pêche se fait à la nasse ou à la senne. Les produits suffisent juste pour les repas d'une journée ou deux. Les mares, elles, font l'objet d'une pêche abondante. Sur ordre du propriétaire, le jour de la pêche est choisi. Une invitation est lancée aux villages environnants. La rencontre se fait à la mare indiquée. Une fois arrivés sur le lieu de rendez-vous, tous les pêcheurs descendent dans l'eau, munis les uns de nasses, d'autres de filets, de sennes, d'hameçons, etc. Les marchands de poissons profitent de l'occasion pour faire leur provision. Des pièges sont posés pendant les divers moments de l'année pour des prises qui ne sont pas toujours sûres. C'est cette pêche qui constitue l'apport de protéine pour la population. Après la pêche, c'est la fête au village.

13.2. La chasse, un secteur en forte régression

Elle se fait comme la pêche en saison sèche. Pour ce faire, le feu est mis à la brousse. Armés de sagaies et de flèches et accompagnés de leurs chiens, les chasseurs prennent d'assaut la brousse. Aux temps anciens, des battues étaient organisées une fois le lieu de la chasse délimité et entouré de filets. Les prises étaient importantes et le partage se faisait après la chasse. Actuellement, avec la propagation des armes à feu, les animaux sont décimés. Les prises pendant la chasse ces derniers temps ne se résument qu'à des petits rats et des écureuils. Les rares sangliers et gazelles sont aussi pris. Des chasses individuelles sont pratiquées avec

la pose de pièges pendant toute l'année. Il n'est pas rare de voir un cultivateur accompagné de ses chiens quitter ses travaux le soir pour parcourir la brousse à la chasse à l'écureuil ou de façon plus incertaine à la gazelle.

13.3. Une source importante de nourriture pendant la soudure, la cueillette

La cueillette concerne les fruits sauvages, des insectes et des produits servant aux activités artisanales. Outre les espèces soigneusement épargnées du feu lors des déboisements, les habitants distinguent parmi les repousses des jachères ou parmi les formations arborées un grand nombre d'arbres, d'arbustes, de graminées dont ils tirent partie avec aisance à un moment ou l'autre de l'année. Les petits insectes adultes ou chenilles (« *Tao Minda, Tao Ramram*, …, ») sont soigneusement ramassés ou attrapés en vue de leur consommation. Le retour des pluies provoque l'éclosion de multitudes de termites ailées (« *Houan* »), mets appréciés dans la région. Elles sont consommées frites.

La cueillette concerne aussi des fibres, certaines pailles utilisées dans la construction d'engin de pêche, de chasse ou de matériaux de constructions. La cueillette et le ramassage à but alimentaire sont intermittents. Ils se pratiquent tout au long de l'année selon l'évolution de la végétation, mais ils prennent une importance primordiale au moment des disettes c'est-à-dire pendant la période de soudure de fin mai au mois d'août. A cette époque, les femmes parcourent la brousse. Certaines ramassent les feuilles d'arbres connus et repérés. D'autres déterrent des tubercules ou des rhizomes comestibles.

Les fruits cueillis sont généralement ceux du karité, du néré, du jujubier, du figuier, arbres épargnés pendant la préparation des champs. Nous en parlerons largement dans le paragraphe consacré aux arbres.

Les prélèvements des végétaux à des fins non alimentaires sont nombreux. Il suffit de songer à la part importante tenue par ces produits parmi les matériaux de construction des cases : herbes graminées géantes (Andropogonées) destinées à la confection des toits ; bois utilisé comme charpente, comme manche d'outils ; feuilles utilisées dans la tresse des nattes, dans la tresse de grenier pour la conservation des épis de sorgho, etc…

Nous concluons avec J. Cabot : « *Il faut souligner le haut degré atteint par ces populations dans l'art d'utiliser les produits de la végétation naturelle. Si l'art consiste à tirer parti des matériaux dont on dispose, à regarder l'astuce et le goût qui ont présidé à la confection de*

certaines nasses, de certains paniers, on peut assurément parler d'un art de tressage pour ces populations » (J. Cabot, 1965, p.136).

13.4. L'artisanat répondant au besoin de la population locale

De la maison jusqu'au champ, les produits artisanaux sont utilisés. Les nattes sont tressées localement ainsi que les paniers, les vans, etc. Les manches de houes, de haches, de couteaux de sagaies sont de fabrication locale. Les houes et haches sont achetées pour la plupart sur les marchés des villes, mais quelques rares forgerons résident dans certains villages et les fabriquent. Les nattes, les paniers, les manches de houes et haches font souvent l'objet de commerce parce qu'il n'est pas donné à tout le monde de savoir les faire.

Au vu des paragraphes sur la pêche, la chasse, la cueillette et l'artisanat il apparaît que compte le paysan du Logone oriental en particulier, et du Tchad en général dépend des ressources naturelles. Lui amputer une partie ou précipiter la destruction de ces ressources reviendrait à nuire considérablement à son mode de vie.

Le commerce bien que moins développé permettait au Logone Oriental d'entretenir des échanges avec le monde extérieur. Le chapitre suivant traitera de cette activité.

Chapitre 14 : Le commerce et ses déboires dans le Logone Oriental.

Le commerce était une activité peu pratiquée par la population du sud du Tchad. La seule connue était le troc des produits agricoles contre les produits de chasse, de pêche, etc. Le commerce était entré au Sud du pays avec la colonisation et grâce à l'économie monétaire associée à la culture du coton. Le commerce est florissant au temps où il y avait des expatriés, une communauté d'importateurs à Doba. Il s'agissait des Français, des Portugais et des Nigérians (« Biafrais »). Le commerce local à Doba, à Bébédjia, à Mbikou et ailleurs a diminué au fur et à mesure que ces « étrangers » et les petits commerçants arabes fuyaient la région à causes des conflits. Les bars ont continué à faire de bonnes affaires et la taille des marchés en plein air de la région a en fait augmenté, à cause de l'augmentation du prix de coton. Aujourd'hui, les marchés villageois offrent le minimum de marchandises : des aliments frais et des céréales de la campagne ; parfois un colporteur ambulant y vend des lames de rasoir, du sucre et du thé, des boucles d'oreilles et des sous-vêtements, des élastiques et autres produits. Il y a toujours des femmes qui vendent des boissons en tous genres. La description qui précède correspond au modèle de base ; certains villages comme Mbikou ont une ou deux boutiques gérées par des habitants locaux et offrent quelques produits supplémentaires. Les boutiques sont ouvertes les jours de marché pendant quelques heures le soir.

Dans les grands villages comme Bébédjia et Mbikou, des marchés de plein air se tiennent tous les jours, des marchés avec des vendeurs de grillades, de bière locale, etc. Ces villages ont également un certain nombre de boutiques appartenant à des commerçants musulmans et, parfois, un bar. Les grands magasins de quincaillerie, de produits pharmaceutiques, d'appareils électroniques et de produits alimentaires importés, les pâtisseries-boulangeries, etc. ne se trouvent qu'à Moundou, de même que les magasins spécialisés vendant des vêtements occidentaux, des livres, etc… A Doba, il y a des boutiques de produits importés tels que les pâtes, le lait en poudre, les piles, les livres scolaires, etc… ; il y a également le magasin de bière Gala et des couturiers de vêtements locaux.

Les revendeurs de produits vivriers parcourent les marchés hebdomadaires qui se tiennent à des intervalles réguliers dans les villages, pour acheter les produits et les revendre soit à Moundou, à N'Djaména, soit en RCA. Les paysans de la sous-préfecture de Goré apportent eux-mêmes leurs produits au marché de Bétoko (RCA) pour les vendre. Les produits les mieux vendus sont l'arachide, le sésame et les graines de courge. A Bodo et Danamadji, des commerçants viennent de N'Djaména et de Sarh pour acheter les produits vivriers au marché.

Bien que les conditions économiques ne soient pas des meilleures à cause de la chute du pouvoir d'achat dues aux troubles politico-militaires d'une part et à la dévaluation de l'autre, les paysans ne se laissent pas aller à la résignation. Des marchés de produits de premières nécessités sont organisés dans les grands comme dans les petits villages à un rythme régulier. Cela permet la rencontre de gens et la conservation de leurs liens d'amitié et de parenté. Ainsi, le commerce a évolué selon le rythme des évènements en plusieurs étapes

14.1. Les étapes du développement du commerce au sud du Tchad

Quatre périodes peuvent être observées.

- Du début de la colonisation à la deuxième guerre mondiale, des commerçants venus du Nord dont l'activité de traite a été désorganisée par la colonisation s'installent à l'ombre de l'administration coloniale. Ils bénéficient de son égard. Il s'agissait des commerçants baguirmiens, haoussas et bornouans. Les quartiers où ils habitent portent leur nom : quartier Haoussa, Bornon, Baguirmi, qu'on retrouve à Moundou et Doba. L'essor de leur activité est dû au retour des anciens combattants et à l'augmentation du prix du coton.
- De 1950 aux indépendances et jusqu'en 1979, de grandes compagnies de la métropole ou leurs succursales se sont installées d'abord dans les grands centres, puis dans les petites localités. Les vestiges des magasins de la NSCKN (Nouvelle Société Commerciale Kouilou Niari), filiale du Groupe UNILEVER, de la SCOA (Société Commerciale de l'Afrique de l'Ouest), les Maisons commerciales Moura et Gouvéa, témoignent de cette présence à Moundou, Doba, Goré, etc. On retrouve leur nom au fronton de leur magasin. Les autres compagnies sont la NSFC (la Nouvelle Société France Congo), la CFAO (la Compagnie Française de l'Afrique Occidentale. La prééminence de ces maisons est décrite par J. Cabot (1965 : pp 201-203). « *Parallèlement à cet essor des grandes compagnies basées à Fort Lamy, se dessine une offensive des maisons de commerce de Bangui dans la zone cotonnière limitrophe de la République Centrafricaine. Les sociétés ont créé de nombreux points de vente pour éponger au maximum le flot de numéraire apporté chaque année par les marchés de coton. Selon l'organisation interne de chaque maison, tout ou partie du bassin du Logone constitue un « secteur » dont dépendent les succursales installées en brousse. Le chef de secteur est un Européen, il jouit d'une assez grande liberté dans son action commerciale (établissement des prix, octroi de crédit, initiative de nouveaux points de vente). C'est lui qui prospecte le pays, apprécie la clientèle, évalue le marché. Il est la cheville ouvrière de l'édifice commercial.*

Du chef de secteur dépendent les boutiques de vente au détail dans les départements, les sous-préfectures et plus récemment dans les chefs-lieux des cantons. La plupart de ces boutiques sont tenues par des employés africains, gérants payés mensuellement. En outre, le secteur approvisionne aux prix de demi-gros ou de détails des commerçants africains plus ou moins indépendants. Des petits commerçants regrattiers s'approvisionnent auprès des boutiques des chefs-lieux ainsi que les colporteurs qui diffusent la marchandise jusque dans les plus petits villages ». Ce sont ces commerçants qui servaient de relais à ces grandes compagnies. Si l'on pouvait compter parmi les gérants les ressortissants du bassin cotonnier, les marchands détaillants sont en majorité des étrangers ou des Tchadiens d'autres régions. Ils sont au départ tous appelés des « Djaliba ». Ce sont souvent des Syro-Libanais. Les sudistes se rappellent des caravanes de ces commerçants sur des bicyclettes qui parcourent les brousses au moment où se tiennent les marchés de coton. La période des Djaliba passée, on parle des commerçants Doum (musulmans) qui, à bicyclette ou à dos d'âne parcourent la brousse pour vendre leurs articles. Ils entretiennent des relations d'amitié avec les villageois chez qui ils viennent séjourner pour exercer leurs activités. Beaucoup se sont installés dans les villages du Sud. Une intimité s'est installée entre eux et les autochtones. Les commerçants accordaient des bons de marchandises ou prêtaient de l'argent à leurs amis paysans.

- Cette bonne cohabitation a connu une détérioration pendant la guerre civile de 1979. Pendant cette guerre, des commerçants musulmans installés au sud ont subi des exactions en représailles au massacre des ressortissants du Sud dans la capitale et au Nord du pays. De 1979 à 1982, constatant le vide créé par le départ des commerçants musulmans, quelques sudistes ont entrepris d'exercer un commerce. C'est à cette période que des boutiques ont été ouvertes et gérées par des sudistes. Mais les difficultés d'approvisionnement dues à l'insécurité créée par les bandes armées entravent considérablement le développement de cette activité. Toutefois l'activité se maintient jusqu'à l'arrivée au pouvoir des ressortissants du Nord.
- A l'accession de Hissein Habré au pouvoir en 1982 à N'Djaména et l'extension de ce pouvoir en 1983-1984 au Sud, les commerçants ayant fui la zone reviennent. Certains reprennent, leurs boutiques, d'autres, celles qui ne leur appartiennent pas. Ils sont rejoints par ceux qui sont chassés par la sécheresse dans le sahel. Deux catégories de commerçants nordistes sont à distinguer : ceux qui utilisent les anciens réseaux familiaux et la deuxième catégorie est constituée des sahariens dont l'implication dans le commerce ne s'inscrit que rarement dans une ancienne tradition marchande, et s'explique par le nouveau contexte

politique. Ils bénéficient de l'indulgence douanière et de facilités d'accès aux marchés publics[1] de commandes de l'Etat. Cette nouvelle catégorie de commerçants impose sa loi sur le marché. Dès lors s'est instauré un climat de méfiance entre la population autochtone et ces commerçants.

Après la chute d'Hissein Habré, la situation demeure. Tous les secteurs du commerce sont monopolisés par les ressortissants du Nord. Le secteur des vivriers où exercent les sudistes est lui-même envahi. Le seul commerce où ils sont absents, c'est celui de la vente des boissons alcoolisées. Il est même très difficile aux rares autochtones exerçant cette activité d'avoir une petite place pour leur étalage. Des disputes ne manquent jamais de surgir au sujet des places au marché. Nous nous rappelons du propos tenu par N. M. lors de l'enquête à Bébédjia en 2002 : « *Il y a des jeunes autochtones qui veulent bien entreprendre des activités de commerce mais il leur manque de places. Toutes les places sont occupées par les commerçants venus d'ailleurs* ». Lors de cette enquête nous nous rendons compte de la prédominance des « allogènes » dans tous les secteurs commerciaux.

Tableau 44 : Représentants des commerçants par filière à Bébédjia

Filière	**Nom du représentant**
Mil	El Hadj
Boucherie	Abdéraman
Electroménager	Abakar Mahamat
Moulin	Youssouf Aghaye
Restaurant	Djidi Brahim
Grillade	Al Hadj Alhamine
Thé	Hissein Annour
Restauration du soir	Fatimé Abdoulaye
Cosmétique	Saleh Nahar
Forgeron	Youssouf Oumar
Essence	Hassane Oumar
Tailleur	Hassane Abakar
Literie	Ahmat Djodi
Vestimentaire neuf	Al Hadj Seif
Friperie	Mahamat Hissein
Etoffe	Mahamat Saleh
Commis de charge	Issa Abdoulaye
Poisson fumé	**Debmbaye Gatingar**

ource : Enquête de terrain, Bébédjia juin 2002.

Toutes les filières ne sont pas représentées dans le tableau. Toutefois, il apparaît qu'à part le poisson fumé dont la représentante est native de Bébédjia, les autres secteurs sont tenus par les commerçants musulmans.

[1] G. Magrin, 2000, p 239.

Le même constat est fait à Komé Satan, village créé en face de Komé Base où tout le commerce est détenu par les musulmans. Ils ont occupé les étalages en face de la base de ESSO. Les demandeurs d'emploi et les employés occupent l'arrière du village. La relation entre ces deux catégories d'habitants est loin d'être cordiale.

14.2. La difficile cohabitation entre les commerçants et les autochtones

Cela s'est vérifié lors des deux incendies qu'a connus le village Atan. En décembre 2002, le quartier des employés est incendié. Les commerçants estiment que c'est un ivrogne qui aurait incendié le quartier. Cela servira de leçon aux buveurs. Le 08 mars 2003, c'est le tour du quartier des commerçants d'être brûlé. Les autres habitants pensent que c'est une punition divine car le prix des marchandises fixé par les commerçants frôle plutôt l'escroquerie. Personne n'a compati au malheur de l'autre.

Au marché de Bébédjia, une bataille rangée a opposé les commerçant allogènes aux autochtones au sujet de la vente des sacs vides. Le commerçant autochtone voulant liquider rapidement ses sacs les a vendus moins cher. Le commerçant allogène a réagi en disant qu'il lui gâchait le marché. Ce dernier lui propose de racheter avec lui les sacs et de les revendre cher plus tard. A cette réponse, l'allogène lui assène un coup de couteau. A la suite, les deux camps s'affrontent et on dénombre plusieurs morts, surtout d'ailleurs du côté de la population car ses adversaires sont munis d'armes de guerre. Le Ministre de la défense d'alors, natif de la région et le ministre de l'administration du territoire, sont descendus à Bébédjia pour calmer les esprits. Le Premier Ministre et le Président de la République, à leur tour, sont allés présenter leurs condoléances aux parents des victimes quelques temps après. Mais ces interventions n'ont pas suffit à faire revenir la quiétude car les deux camps sont toujours sur le pied de guerre. Pour marquer leur méfiance vis-à-vis des commerçants allogènes, les autochtones ont créé leur propre marché baptisé « *Doumra-el* ». Ce nom se traduit par « *le musulman n'y va pas* ». Ils se sont arrangés pour vendre les produits de première nécessité dont ils ont besoin et refusent d'acheter quoi que ce soit aux commerçants musulmans. Les autorités administratives sont amenées à jouer la médiation pour faire revenir la confiance entre les deux groupes.

Les mêmes scènes se sont déroulées à Bodo sur le marché où boutiques et habitations ont été incendiées en 2002 mettant à rude épreuve la coexistence pacifique.

Nous vivons à l'époque où les échanges sont nécessaires pour répondre aux besoins de chaque groupe. Qu'il s'agisse des cultivateurs, éleveurs ou autres commerçants, nul ne peut exister sans l'autre. C'est pourquoi il est vivement recommandé aux uns et aux autres de laisser les considérations politiques et de collaborer étroitement sur le terrain des échanges, gage du développement de la région et partant, du pays.

Au gré des événements de tous ordres, certaines populations venues du Nord du pays habitent le Sud. La cohabitation au départ se faisait à l'amiable. Chaque groupe exerçait librement ses activités. A partir de 1979, on assiste à la détérioration des relations. De 1984 à nos jours la proportion de la population du Nord du pays s'est accrue au Sud. Favorisée par la situation politique actuelle, elle agit comme en pays conquis. Les autochtones en réactions à ces agissements adoptent un comportement soit de méfiance, soit de violence. Les nouvelles autorités se remarquent par leur parti pris dans les conflits. Ce qui amène la population à les confondre. Elle ne distingue plus l'éleveur du commerçant ou de l'autorité. Elle exprime cette confusion en ces termes : « *Doum da Doum* », qui peut être traduit par « *un nordiste est un nordiste ou encore un musulman est un musulman* », donc une personne avec qui on peut difficilement s'entendre. Cela témoigne du degré de méfiance qui existe entre les sudistes et leurs compatriotes de la partie septentrionale du pays. C'est pourquoi toute initiative venant, même des autorités, est considérée avec une certaine réticence. On le remarquera lors de la controverse autour du projet pétrolier. Son acceptation n'était pas facile malgré son importance éventuelle dans l'économie du pays et de la région. L'État est considéré comme une force nuisible.

Pour que cette confiance perdue renaisse, les autorités doivent transcender leur appartenance régionale et religieuse en agissant dans l'intérêt supérieur de la nation. Ceci doit se remarquer au niveau central avec l'implication de tout le monde sans distinction de région ni de religion dans la gestion du pays. Le clivage comblé à ce niveau, le reste sera facile à faire. Que la population ne se sente pas sous une domination quelconque et la confiance reviendra.

Au cœur de cette difficile cohabitation survient la confrontation de l'exploitation pétrolière et de l'exploitation du milieu par les communautés villageoises Ngambaye. Cette confrontation illustre le fossé entre un consortium pétrolier et des paysans et leur cortège de plantes « sauvages » qui fournissent en outre des produits pharmacologiques, des matériaux… Les difficultés liées à la compensation de ces arbres est l'objet du chapitre suivant introduisant l'impact du projet pétrolier sur le milieu physique.

Chapitre 15 : Introduction à l'écologie et impact de l'exploitation pétrolière dans le Logone Oriental

Des parcelles cultivées, des jeunes jachères et la brousse sont occupées par les installations pétrolières. Il est question de compenser ces terres et des arbres qui s'y trouvent s'ils sont coupés. Ce sont, toutefois, l'évaluation de ces arbres qui ont crispé le plus de débats. Comment estimer les "arbres sauvages"[1] sur les champs et les jachères, lesquels prendre en compte et de quelle façon compenser en la perte ?

15.1. Le problème de l'évaluation des arbres et arbustes dans la zone pétrolière

15.1.1. De l'importance de l'arbre en Afrique soudanienne et au Tchad

Les ligneux, arbres et arbustes, jouent pour les populations africaines, un rôle socio-écologiques et socio-économique de la plus haute importance.

Au Tchad méridional, les savanes arborées et la forêt claire procurent aux populations rurales l'essentiel des besoins énergétiques (bois de feu et charbon de bois) et procurent des produits très variés indispensables à la vie quotidienne : bois d'œuvre et/ou destiné à l'artisanat, les produits alimentaires (feuilles et fruits) et la plupart des éléments de la pharmacopée traditionnelle.

Les arbres et les arbustes ont bien d'autres vertus : des vertus agronomiques quand ils contribuent à la fertilisation des sols (cas des légumineuses fixatrices d'azote) ou à leur protection contre l'érosion, des vertus pastorales puisque la plupart des ligneux fournissent aux animaux, en fin de saison sèche, leur feuillage vert riche en minéraux (pâturage aérien) ou encore des vertus médico-magiques.

Compte tenu de la diversité des autres ressources offertes par les ligneux : racines, écorces, fleurs, exsudats, …, on peut affirmer que tout arbre et tout arbuste présent dans les terroirs du Logone Oriental est utile pour ne pas dire indispensable aux paysans.

Précisons que l'extension des superficies cultivées, l'augmentation croissante des besoins des populations en bois de chauffe et en bois d'œuvre, l'utilisation massive de bois par les briqueteries, …, ont contribué ici comme ailleurs en Afrique, à la dégradation et à

[1] Dans les différents rapports sur le projet pétrolier, on différencie les arbres domestiques plantés de ceux protégés dans les champs, que les populations désignent comme arbres sauvages.

l'appauvrissement des formations arbustives et arborées avant même l'exploitation des réserves pétrolières.

L'implantation récente des installations indispensables à l'activité pétrolière (plateformes, constructions diverses, ouvertures des routes et de pistes, emprise de la tranchée du pipeline, …,) a nécessité l'abattage de très nombreux arbres et notamment ceux protégés, présents dans les différents terroirs villageois de la zone d'exploitation. Elle a donc participé au déboisement (photo n°7). On comprend dès lors, que les paysans aient exigé un dédommagement pour les préjudices subis. Ils ont été aidés en cela par des ONG ou des associations écologistes et de protection de la nature.

Photo 7: Destruction de la végétation par le projet

Cliché : J. Mbaïro 2002 : Déblayage pour l'installation du pipeline

15.1.2. Les principaux arbres et leurs spécificités

Pour les paysans du Tchad méridional, Ngambaye et Laka, il n'existe pas *a priori* d'arbres inutiles. Pas mêmes ceux dont la production n'est consommée ni par les hommes, ni

par les bêtes, ni même, en période de soudure ; ceux dont le bois ne présente que peu d'intérêt sont souvent chargés de pouvoirs occultes, positifs ou négatifs, comme *Terminalia macroptera (rho), Combretum molle…*

Pour la région de "l'Essoland", autrement dit la grappe de cantons concernés par l'exploitation pétrolière[1], nous évoquerons rapidement la nature de ces ressources. Il s'agit d'arbres situés sur les parcelles exploitées et sur les jachères, mais aussi de ligneux appartenant à la forêt claire soudanienne, forêt tropophile relativement bien conservée dans la zone de Timbéri à Goré. Ces formations se trouvent renforcées par des forêts galeries, sortes d'îlots linéaires d'exception bioclimatique.

Les parcs arborés, autrement dits les arbres sur les champs, de la région de Doba, Bébédjia, Gadjibian sont dominés par le couple néré-karité, le premier étant nettement dominant. Le néré *Parkia biglobosa made/*ngambaye, *laka* offre aux populations de nombreuses utilisations. On lui reconnaît comme rôle premier celui de condiment. Ses graines *(ndii made*) sont largement présentes sur les marchés alors que la pulpe jaune de ses gousses *(bu made)*, régulièrement consommée, est, elle, peu commercialisée. Très nourrissante, elle fournit une sorte de bouillie-boisson au goût acidulé. Pour les Ngambaye, les *ndii* étaient plus qu'un condiment, elles représentaient des erzats de viande fumée. Ces sortes de "trompe-goût" ont été très en honneur dans le passé. Également arbre à brèdes, ses jeunes feuilles, *mayida/*Ngambaye, *madla/*Laka sont plutôt cueillies sur les individus arbustifs des jachères. Elles entrent dans les recettes de sauces aux arachides ou à texture mucilagineuse (voir le § sur la transformation des habitudes alimentaires). L'écorce est utilisée comme antidiarrhéique et antibilharzien en médecine traditionnelle.

Les parcs de karités *Vitellaria paradoxa (rwoy)* expriment ici des densités moins fortes que dans certains parcs sara plus à l'est. Les Ngambaye distingueraient deux types de karités selon la forme de leurs drupes. Bien que ses fruits blets soient consommés, on envisage le karité essentiellement comme un arbre oléifère. D'utilisation très courante, parfois quotidienne, son huile est néanmoins concurrencée par de nombreuses autres matières grasses (huile ou pâte oléifère) : arachide (6 variétés), sésame (3), cucurbitacées (5). Ses racines soignent la gastrite et son écorce, la dysenterie et les hémorroïdes.

[1] Les cantons du périmètre d'exploitation pétrolifère : Béro, Komé et Miandoum, comptent 28100 habitants (recensement de 1998). Quant aux cinq autres cantons : Timbéri, Gadjibian, Bessao, monts de Lam et Mbaïssaye, intéressés eux par le passage de l'oléoduc, ils représentent 63 000 habitants.

Parmi les plantes oléifères, on peut ajouter le ricin dont on consomme l'huile et le *Lophira lanceolata (koyo)*. L'huile se révèle être une huile non exclusivement cosmétique, elle est aussi médécinale. L'utilisation de l'huile de ces deux plantes tend à disparaître. Les femmes ngambaye pratiquent le plus souvent un mélange de ces différentes matières grasses.

Néré et karité représentent, enfin, des arbres mellifères de première importance.

Dans ce parc à néré-karité classique de la zone soudanienne, les éléments secondaires participent également au même panel : tamarinier, caïlcédrat, jujubier et *Ficus*.

Tamarindus indica fournit des brèdes *(pudu masse)*, petites fleurs consommées de mai à juin dans différentes sauces. Le tamarinier donne surtout des gousses dont la pulpe entre dans la confection de bouillies, les meilleures ventes ayant lieu lors des périodes de fêtes musulmanes si celles-ci ont lieu entre mai et juin. Sa production, de plusieurs dizaines de kilos, est très irrégulière car les pieds, souvent sur termitière à cette latitude, sont très dissemblables.

Le caïlcédrat (*Khaya senegalensis*) donne des graines plates, que l'on torréfie pour presser une huile, excipient incontournable de nombreuses médications. Ses feuilles servent à traiter plusieurs maladies de la peau. Son bois sert à la fabrication des pirogues et des mortiers.

Ziziphus mauritiana est exploité pour ses fruits et pour ses émondes agencées en clôtures temporaires.

Ces essences, pour la plupart pyrophytes, se retrouvent également dans les jachères.

Auparavant, l'habitat avec ses cases et ses greniers tout en végétal, était très mobile, aussi a-t-il peu concouru à développer une végétation propre aux périmètres habités. Aussi les arbres commensaux sont-ils récents, à commencer par le premier d'entre eux, le manguier. On note quelques *Ceiba pentandra, Cordia africana (kayadje), Ficus polita (jem/gulay). Moringa oleifera (kage mbogo* = bois de clôture) en pieds solitaires dans des concessions privées de clôtures de paille tressée. Toujours originaire de l'ouest, du Cameroun, le baobab *(bogol* = corde en foulfouldé) commence à se diffuser… *Jatropha curcas* et *Jatropha gossypiifolia* ébauchent aussi parfois des clôtures.

A l'opposé, la forêt claire reste un grand pourvoyeur d'essences à brèdes. *Pterocarpus lucens (munduru)* se développe souvent en peuplements grégaires. Les limbes de ses feuilles, particulièrement tendres, et ses fleurs sont recherchées pour les sauces. Il s'agit d'une des rares feuilles consommées fraiche pendant la saison sèche. Les fleurs, plus exactement les bases florales du *Bombax costatum* entrent dans un plat mucilagineux, souvent comparé à la sauce

au gombo, dont l'importance est sans doute moindre que dans le Mayo-Kebbi. Les feuilles de *Securinega virosa* sont régulièrement collectées, de même que celles de *Leptadenia hastata (kamangisa/* laka).

Jachères et forêts sèches fournissent une catégorie de sauce particulière dite "sauce longue", à fort mucilage, qui a la particularité de ne pas subir de cuisson et de n'être consommée que pendant la saison sèche. On y incorpore des éléments préparés indépendamment, brèdes, aubergines, poisson, viande… Cette "sauce longue", *guem*, est composée du *liber* d'arbrisseaux, *Grewia mollis*, le *guem* proprement dit, *Grewia cissoides, Grewia vilosa (ngengiyena), G. bicolor.* Cette catégorie comprend également une liane, *Cissus populnea (yane)*. Dans *Grewia mollis,* liber, fruits et fleurs sont consommés. Catégorie culinaire originale, la "sauce longue" oppose le cru au cuit. Sa préparation s'entoure, pour cela, d'un luxe de propreté. Très populaire, elle apparaît même chez les Ngambaye comme un élément fort de revendication identitaire[1].

Les fruitiers, quant à eux, sont légion. *Detarium microcarpum (kutu)* est parmi les plus courants. Ses fruits plats mûrissent de mai à juin et, avant leur consommation, une exposition à la pluie, sur des auvents, est recommandée. On en conserve deux à quatre par parcelle dans les jachères. Sa production par pied, médiocre, dépasse rarement le kilo. Ses fruits sont parfois commercialisés sur les marchés de la région et de la capitale N'Djamena.

Les *Vitex, Vitex doniana (mii)* et *Vitex simplicifolia (goyro)* se rencontrent indifféremment sur les parcellaires et dans les formations naturelles. L'intérêt de fruits pour sucrer les bouillies a connu, dans le passé, des fluctuations. On peut énumérer bien d'autres fruitiers : *Diospyros mespiliformis (kom), Ximenia americana (tidi), Annona senegalensis (mbor), Sarcocephalus esculentus (kiya), Carissa edulis (ngonge), Bridelia ferruginea (sibiyan), Sclerocarya birrea (Rob/Lob), Hymenocordia acida (Karia), Strycnos inocua (Dii)…*

Dans les zones ripicoles, mais non exclusivement, se concentrent les "arbres de famine", rônier *(mar), Andira inermis* et différents *Ficus*[2].

La demande de bois se fait de plus en plus pressante, non seulement dans les agglomérations, mais les villages mêmes à la suite d'une véritable révolution dans

[1] Ces pratiques, aux antipodes des canons culinaires occidentaux, n'ont jamais suscité l'intérêt, pas plus des recherches agronomiques que forestières.
[2] Les cycles de rébellion/répression de 1984 à 1998 ont souvent conjugués leurs effets avec ceux des aléas climatiques pour conserver à ces formations ripicoles refuges tout leur intérêt.

l'architecture villageoise avec le passage, en moins d'une décennie, à la brique cuite, grande consommatrice de bois. Certaines productions, comme les fruits d'*Hyphaene thebaica*, trouvent un regain d'intérêt pour compléter le charbon de bois dans les fours à briques. Les habitudes du nord du pays, avec le *kanun*, accentuent encore la demande en charbon de bois. Le bois d'œuvre est également très sollicité : *Khaya senegalensis, Anogeissus leiocarpus, Prosopis africana, Hymenocardia acida…* On peut ajouter la fourniture de liens appelés "cordes sauvages" confectionnés, entre autres, avec de l'écorce de *Piliostigma reticulatum (mongue)* et de *Sterculia setigera (daa).*

Pour montrer l'importance de ces arbres dans la pharmacopée, nous reprendrons en annexe quelques utilisations des ces arbres étudiées par Denis Malgras (Arbres et arbustes guérisseurs des savanes maliennes, ACCT, Edition Karthala, 478 p) (Annexe n°4) même si les Ngambaye n'en font pas le même usage. Les 33 espèces repertoriées témoignent de l'importance et de l'utilité des arbres dans la vie du paysan tchadien. Malgré la prévalence de la médécine moderne, le traitement des maladies par les plantes est courant. Cela conduit à la protection de certaines espèces. Sans prendre en compte le registre des ressources de la pharmacopée, on peut relever des utilisations singulières comme celle de *Securidaca longepedunculata (palé),* dont les racines pilées placées dans les greniers servent d'insectifuges ou encore celle des fruits de *Gardenia erusbescens (maji)* mis en terre pour appâter certaines fourmis capables de chasser les termites…

Certains arbres constituent des pâturages aériens : *Afzelia africana, Khaya senegalensis, Ficus gnaphalocarpa, Acacia sieberiana* et de *Pterocarpus lucens.*

Les chantiers de l'exploitation pétrolière vont donc faire des coupes à travers ces formations anthropiques ou pseudo naturelles. Ces chantiers sont divers, ils intéressent les carrières de latérite(*borrow-pi)t* les zones d'extraction *(well path),* , les tracés de l'oléoduc sur une largeur de 30 m, les systèmes de routes de desserte ou d'accompagnement afférentes, les campements temporaires de chantiers[1].

Quelles priorités et quels prix alors donner aux "arbres sauvages" abattus sur les parcelles, les jachères et les "brousses" ? Comment dédommager ceux dont les ressources vitales sont expropriées ?

[1] Les études d'impact dans la zone du champ pétrolifère rendent peu compte de la nature des dommages, des dysfonctionnements apportés aux terroirs villageois situés dans un labyrinthe de réseaux de routes conduisant à des puits ou à des culs-de-sacs avec des fossés, des clôtures métalliques. Ces terroirs ne sont plus qu'un archipel communiquant difficilement entre eux et avec l'extérieur.

15.1.3. Les dédommagements pour la perte des arbres, une épreuve difficile pour le consortium

Nous traiterons ici exclusivement le processus difficile du dédommagement pour l'abattage des arbres. Nous reviendrons sur l'impact de ces dédommagements au chapitre sur les rétombées du projet pétrole. Nous avons étudié les difficultés rencontrées par Esso dans l'évaluation des préjudices causés par l'expropriation des terres au compte des activités pétrolière (C. Seignobos et R. Madjigoto 2005).

L'emprise de toutes les installations érigées dans le secteur du gisement pétrolier : lderricks et leurs plateformes, parcs de mobil homes, cités, routes, pipeline, …, a bien évidemment entraîné l'expropriation de nombreuses parcelles cultivées, la coupe de nombreux arbres fruitiers ou non, la perte de droit d'usage traditionnel, …, autant de préjudices subis par les populations rurales devant être pris en compte par le consortium. Parmi ces préjudices, on peut citer la perte de champs, de jachères récentes et d'arbres dont l'évaluation n'a pas été aisée.

15.1.3.1. Les évaluateurs des arbres et arbustes et les critères utilisés

Parmi les arbres dont les paysans ont usage, il a fallu trouver des arbres "éligibles à la compensation". On a rapidement pressenti le manguier d'autant qu'il ressort d'un droit privé, à la différence des "arbres sauvages" au statut plus variable. Avec le rétrécissement constant de la jachère, démographie et charrue aidant, elle est aujourd'hui inférieure à six ans[1], ce qui entraîne des transformations paysagères et foncières et un renforcement du rôle des arbres producteurs dans les champs. Karité et néré ont acquis depuis deux décennies un mode d'appropriation plus individuel. Mais, comment évaluer les autres arbres ?

Esso a commis ses experts ; le comité de liaison des Ong (Colong) a également mis à contribution les siens. Une commission mixte a même, vu le jour.

La commission mixte et le prix du manguier

Une commission mixte, Esso/ONG (Benson *et al)* a été mise en place en 1998, avec le concours d'ONG : Assaild, BELACD (Bureau d'Etude et de Liaison des Actions caritatives

[1] La jachère représenterait, dans la région, encore près de 35% de l'assolement (Miankéol D. et Ngamine J, 1999 : 9).

pour le Développement), l'ITRAD (institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement) et le CTNSC (Comité technique national de Surveillance et de Contrôle des aspects environnementaux des projets pétroliers). Elle aboutit au plan de mesure de compensation des manguiers.

Les manguiers représentent plus de 80% du parc de fruitiers exogènes dans le Sud du Tchad (photo n°8, p.244). Ils ont été introduits par les missions religieuses à la charnière des années 1920-1930. Dans chaque chef-lieu de canton, voire dans chaque village, on désigne le ou les plus ancien(s) manguier(s). Les missionnaires ont apporté les plants, les catéchistes ont diffusé les noyaux. Véritable enseigne des sociétés du Sud, le manguier est aujourd'hui omniprésent.

Les manguiers dits "Bangui", introduits à la fin des années 1960, seraient les plus nombreux. Les greffés appelés "mayduguri" ou encore "Kasay", apparus après 1980, produisent en dehors de la saison des pluies, en mars/avril. Certaines variétés greffées offrent en août/septembre des fruits de meilleure valeur commerciale corrigée, il est vrai, par une distribution entravée par la pluie. Les mangues "locales" sont vendues de 15 à 100 FCFA/kg et les mangues greffées de 70 à 600 FCFA[1].

En fait, 60% des manguiers ne présentent pas de variétés spécifiques et la ressource des manguiers reste des plus sous-exploitées, anomalie que n'ont pas réussi à résoudre la station CIRAD de Bébédja ou la ferme pilote de Déli. Le matériel végétal greffé, qui aurait permis de s'affranchir du caractère trop étroitement saisonnier de la récolte, n'a connu qu'une faible diffusion (G. Magrin, 2000 : 274). Le manguier est cantonné à un rôle de simple complément de l'économie domestique de cueillette. Le nombre de manguiers, est estimé, en moyenne par chef de famille, entre 7 et 9. Quant aux vergers, bien peu dépassent les 50 pieds (Benson *et al*, 1998 : 9). Le manguier, toutefois, renforce l'emprise foncière, ce qui explique qu'ils sont de plus en plus souvent plantés dans les champs au sein même des parcs de nérés. Le manguier, propriété individuelle, s'envisage comme une "pension de retraite" d'autant qu'il exige peu d'entretien. C'est, de plus, un bien transmissible.

Les premières propositions furent donc de remplacer les manguiers arrachés par des variétés améliorées et de donner une compensation pour six ans dans l'attente de la nouvelle

[1] Les mangues interviennent comme apport énergétique pendant la fin de la saison sèche et, pour certaines variétés, lors de la soudure. Depuis quelques années, les mangues sont séchées avant d'être commercialisées dans tous les marchés. Ces mangues séchées, que l'on devait consommer réhydratées dans un sirop selon les ONG promotrices, ont été détournées dans des préparations culinaires avec des arachides, de l'oseille de Guinée et de la viande.

production, sur la base du prix de sac de mangues[1]. Le prix cherchait même à prendre en compte les variations saisonnières de la variété.

Pour souscrire à la rhétorique de la Banque Mondiale et "*remettre le chef de famille sinistré non seulement dans sa condition antérieure, mais dans une situation améliorée*", on pense lui fournir tout un attirail : pelle, seau, bâche, grillage de clôture et même un hangar pour compenser l'ombre perdue du manguier arraché. On pense même lui ouvrir un crédit de 30 000 FCFA/an/pied pour le travail requis.

L'équipe d'évaluation a rapidement abandonné l'idée d'une estimation de production sur toute la carrière d'un arbre. On est passé d'une évaluation d'un prix standard basé sur les acquis de la recherche – dont on constate au passage les lacunes[2] – à un prix forfaitaire, donc politique, pour satisfaire le cultivateur propriétaire de manguiers.

Agacé par ces débats récurrents sur le dédommagement des arbres, Esso tranchera, pour le Tchad et le Cameroun, à 1 000$ le pied de manguier de plus de six ans, autrement dit 550 000 FCFA. Le consortium s'en tiendra à sa décision et les autres clauses comprises dans le document officiel des compensations, le dédommagement sur la base d'une combinaison remplacement/remboursement ne sont pas respectés. Les ONG en sont curieusement néanmoins très satisfaits.

A l'appel des ONG, ADH (Association de Défense des Droits de l'Homme), les syndicats du Tchad et la Banque Mondiale (1er juin 2000) demandent que le barème de compensation appliqué aux seuls manguiers soit étendu à "d'autres arbres fruitiers [et à] des produits forestiers"[3]…

[1] Comptage par sac plastique "Baba Gana" du Nigeria : 550 mangues.
[2] On n'est pas très sûr de l'espérance de vie des différentes variétés de manguiers, ni des dates de leurs premières productions, ni de celles de leurs productions maximales.
[3] Parallèlement, les compensations devraient également toucher les jachères supérieures à une année.

Photo 8: Village sous l'ombre des manguiers au Logone Oriental

Cliché : J. Mbaïro 2001 : consultation publique

Une expertise Esso pour les "arbres sauvages" et les critères utilisés

La société ESSO a également cherché à connaître le coût d'un arbre pour fixer le niveau d'indemnisation à partir des productions commercialisées sur les marchés[1], tout en estimant la durée de production de l'espèce et sa production moyenne.

L'exercice s'avère d'autant plus formel que ces productions, compte tenu des variations interannuelles liées à la pluviométrie, aux feux de brousse… sont, avant tout, destinées à l'autoconsommation. Il est, de plus, malaisé d'estimer la marge commercialisée sous forme de boulettes de *dawa dawa* (néré) ou d'huile.

R. Blench (2000) (ODI/Overseas Development Institute)[2] a orienté cette étude sur quatre espèces préalablement retenues : *Parkia biglobosa, Vitellaria paradoxa, Tamarindus indica* et *borassus aethiopum,* auxquels il a ajouté *Cordia africana, Lophira lanceolata, Detarium microcarpum* et *Prosopis africana.* Il a essayé de retenir l'âge du premier rendement

[1] Pour cela, des marchés "neutres", loin des chantiers pétrolifères et routiers, ont été choisis.

[2] R. Blanch a présenté ce même rapport intitulé "Arbres fruitiers sauvages et protégés de la région de l'oléoduc dans la préfecture du Logone oriental (au sud du Tchad" au Xie Colloque Mega Tchad de novembre 2002 à Nanterre sur le thème *Ressources vivrières et choix alimentaires dans le bassin du lac Tchad).*

significatif, le rendement moyen d'un pied en nombre de sacs, le nombre de *koro* dans un sac et le prix moyen d'un *coro*[1]. Dans cette option, aussi théorique que marchande, on estime une valeur cumulée des rendements annuels sur une espérance de vie, aux dires d'informateurs, de 120 ans pour *P. biglobosa,* 110 pour *V. paradoxa,* 140 ans pour le tamarinier et 200 pour le rônier.

L'expertise de l'ODI a abouti alors à d'étonnants résultats quant aux compensations par pied :

. *Prosopis africana* se voit estimé à plus de 1 200 000 FCFA,

. *Parkia biglobosa :* 675 681 FCFA

. *Vitellaria paradoxa :* 443 581 FCFA,

. *Tamarindus indica :* 301 998 FCFA,

. *Cordia africana* : 122 993 FCFA,

. *Detarium microcarpum* : 120 000 FCFA,

. *Borassus aethiopum* : 87 000 FCFA,

. *Lophira lanceolata :* 46 200 FCFA.

Prosopis africana (sam), essence héliophile et arbre de restitution agronomique, un peu comme *Faidherbia albida,* se développe en vastes parcs dans la région du pays musey (Gounou Gaya). Il a été, ici, confondu avec *Tetrapleura.* A. Aubréville (1950 : 287) met, en effet, en garde l'observateur : "*l'arbre est remarquable par son feuillage très fin, on peut le confondre avec le Prosopis africana, les foliolules aiguës du second se distinguent immédiatement des foliolules arrondies du premier*". Les fruits, légèrement différents de ceux du *Prosopis* sont d'un brun noirâtre, ligneux, tétragones aux angles parfois saillants.

Prosopis et Tetrapleura coexistent souvent dans les forêts sèches ou les savanes forestières où ils sont associés à *Burkea, Erythrophloeum* et *Daniellia. Tetrapleura andongensis (mene)* apparaît assez peu dans les terroirs. Il est relativement présent sur les sols rouges ferrallitiques.

Les gousses sont bien moins abondantes que celles du néré et ses graines plus parcimonieuses encore. Le *koro* de graines de *mene* a toujours un prix plus élevé que celui des graines de néré. En mai 2003, sur le marché de Gadjibian, nous avons relevé le *koro* de néré à 350 FCFA et celui de *mene* à 500 FCFA. Chez les Ngambaye, plus à l'est, le prix des graines

[1] La mesure *(koro)* la plus usitée correspond à 2,5 kg lorsqu'il s'agit de grains de sorgho. Pour les productions arboricoles, elle ne signe que des volumes.

de *Tetrapleura* s'établit à près du double de celles de néré. Pour A. Aubréville (1950 : 287), "*les graines bouillies, puis fermentées pendant 3 jours dans un endroit humide, sont employées dans la cuisine indigène ; ainsi préparées, elles auraient le goût de la viande*". *Mene,* qui apparaît comme une spécialité ngambaye, rejoint ici le même intérêt culinaire que le néré. Plus apprécié, donc plus recherché, son coût a abouti au prix exorbitant proposé par l'expert dans sa version *"Prosopis"*.

On peut s'étonner également de la présence dans la liste de *Cordia africana,* dont les fruits, consommés en tant que tels, fournissent également une boisson fermentée souvent interdite car trop forte. On attribue aussi au bois quelque intérêt dans la confection d'instruments de musique.

Le prix du rônier serait, quant à lui, largement sous estimé. Arbre support de civilisation agraire, comme chez les Kwang (Madjigoto R. 1993), ses fruits (150 à 200/arbre) sont consommés, parfois commercialisés, et plus encore ses germes bouillis. Les noix scindées en deux et semés donnent des jeunes pousses commestibles. Les feuilles alimentent une sparterie (nattes entre 500 et 1000 FCFA à raison de trois nattes par semaine). Le bois, imputrescible, inattaquable par les termites, connaît une demande croissante. Les dosses issues d'un stipe parfaitement rectiligne permettent de supporter les couvertures en argamasse comme en tôles[1]. Les cendres des vieilles palmes, enfin, fournissent un sel de potasse.

Si auparavant seuls les sujets mâles étaient recherchés, on abat aujourd'hui indistinctement les mâles et les femelles. Ce qui explique la disparition progression des rôneraies dans le Tchad méridional.

Ces estimations compensatoires ne seront, naturellement, pas appliquées par le Consortium, pas plus que ne sont retenues celles dégagées par les experts des ONG.

Les experts du Colong (Comité de Liaison des ONG)

Le rapport de septembre 1999 du Comité d'Information et de Liaison des ONG, le CILONG, et d'une ONG (Pain Pour le Monde, Pplm[2]) a été établi par un agro-forestier et un agro-économiste tchadiens. Il s'agit "*d'étudier la valeur des autres arbres (non fruitiers) qui*

[1] On recensait en 2003 à Bébédja 37 points de vente de matériaux de construction, sacs de ciment et dosses de rônier.
[2] « Brot für die Welt » est une ONG allemande présente au Tchad depuis 1985.

représentent, pour la population bénéficiaire, des sources de revenus ou qui leur sont d'une certaine utilité, méconnue par le Consortium".

Pour D. Miankéol et J. Ngamine (1999 : 21), "*Le karité et le néré produisent annuellement respectivement… 70 et 60 kg [de graines séchées]. Au prix de 300 FCFA le kilo de karité et 400 FCFA celui de néré, une famille peut empocher… 45 000 FCFA (graines seulement, sans tenir compte de la plus value liée à la transformation de ces denrées). De quoi satisfaire les exigences économiques des familles démunies. Sur quelles bases reposent alors les valeurs d'indemnisation de 30 000 FCFA élaborées par le Consortium pour le pied de karité ou de néré détruit ? Que dire du pied de rônier à 5000 FCFA. C'est une insulte car les jeunes pousses*[1] *rapportent… entre 3000 et 5000 FCFA par an. Le tronc offre une dizaine de planches très prisées pour la construction*…".

Dépassant la trilogie karité néré, tamarinier, les experts du CILONG proposent de rajouter *Detarium microcarpum, Khaya senegalensis, Borassus aethiopum* et *Pterocarpus lucens.* Le choix d'*Annona senegalensis*, présenté comme "goyavier sauvage", semble plus envisagé comme *pro parte* de tous les petits fruitiers de brousse.

Les compensations sont encore calculées sur la base de production moyenne par sujet et par espèce, de la durée optimale de production et du prix de vente par kilo.

Tableau 45 : Estimation du coût de compensation par espèce

	Quantité de fruits/année	Prix d'un kg en FCFA	Durée de la production	Coût en FCFA
Vitellaria paradoxa	70 kg	300 Fcfa	20 ans	420 000
Parkia biglobosa	60 kg	400	25	600 000
Économique indica	50 kg	100	30	150 000
Detarium microcarpum	9 kg	75	5	3 375
Khaya senegalensis				95 000
Borassus aethiopum				150 000
Pterocarpus lucens				12 250
Annona senegalensis	10 fruits	15 (le fruit)	6	900

[1] Il s'agit, en fait, des germes amylacés produits par des jardins de rognes.

- Pour *V. paradoxa*, cette estimation ne tient pas compte de la plus-value liée à la transformation de ces denrées.
- Pour *K.* se*negalensi*s, l'estimation est faite sur la base du prix moyen d'une pirogue et des mortiers obtenus à partir du tronc et des branches.
- Pour *B. aethiopum*, elle est calculée sur la base de la valeur des fruits, des feuilles et du stipe.

Le Consortium a jugé les démarches des différents experts trop longues difficiles à appliqueret de plus, mobilisent trop d'agents. Esso tient à simplifier les procédures et veut indemniser en une seule fois. Ce sera donc un système forfaitaire limité aux essences emblématiques.

Les ONG ont trouvé une cause à défendre dans ce problème d'indemnisation et vont peser de tout leur poids pour obtenir des revalorisations.

15.1.3.2. Le rôle des ONG dans la revendication de la population du Tchad méridional

La société civile n'existant que dans les textes, ses contours demeurent peu visibles et elle peine à se rendre légitime à ses propres yeux. Dans le Tchad méridional, des ONG de création récente, poussées par des ONG "incitatrices" du Nord, principalement dans la mouvance de l'aide allemande (GTZ)[1], s'autoproclament porte parole de la société civile et cherchent à occuper le terrain. Elles refusent souvent cette appartenance à la société civile, aux associations et ONG confessionnelles (Évaluation de la Coopération Française au Tchad, 2003 : 180). Notons que les missions ont été les premières, par le biais des JAC (Jeunesse Agricole Chrétienne), à essayer de structurer les communautés villageoises. Lors des événements les plus funestes que connut le Tchad, ces mêmes missions se sont même substituées à l'État

Les ONG, tout à la captation de la rente du développement, ont su trouver une cause à défendre dans les revendications des paysans à propos des compensations sur les arbres et sur la terre. Dans cette campagne de revendication, les seuls à s'être manifestés ont été les chefs de cantons. Les députés, à l'exception notable de celui de Bébédjia, ont démissionné du débat.

[1] Bien d'autres organisations cherchent à "renforcer les capacités de la société civile" : la coopération espagnole Intermon-Oxfam ; la coopération décentralisée… toutes s'appuient à la fois sur le "processus" PRSP, réduction de la dette, et l'enjeu du pétrole.

Les missions catholiques, dirigées, pour la plupart, par des expatriés, n'ont pas osé intervenir officiellement. Quant aux missions protestantes, elles restent, comme par le passé, peu engagées dans le siècle. Pour sa part, Esso fait appel à des "personnes-ressources", listées dans ses ordinateurs.

Les paysans font face à une double hypocrisie, celle du Consortium et celle des ONG. Les représentants "des projets sociaux" d'Esso formulent différentes promesses. Les ONG, de leur côté, poussent les paysans à revendiquer ou cherchent à rendre compréhensibles leurs revendications. Mais, préoccupées par leurs impératifs de communication, elles démontrent plus d'activité dans les réunions que sur le terrain.

15.1.3.3. L'application des barèmes dans les "compensations individuelles"

Les visites dans ces régions montrent des sociétés villageoises en proie au doute, prises entre "l'Esso-Etat", selon la formulation des rapports des ONG, et ces mêmes ONG. Les barèmes utilisés dans les compensations évoluent au gré des circonstances selon que l'on soit près ou loin de la zone d'exploitation.

Présentation des étapes chaotiques des compensations

La première est le foncier. On rembourse parcelles et champs sur la base d'une corde (71 x 71 m) en tenant compte des cultures pratiquées. Avant 1998, deux cultures seulement ont été retenues : le coton et l'arachide. Il sembla, par la suite, logique, au vu des rotations culturales, d'étendre les compensations à toutes les parcelles en exploitation. Le prix de la corde passa de 110 000 FCFA à plus de 350 000. Quant à la jachère, on n'a voulu retenir, au départ, que celle d'une année. Il fallait que les résidus de récoltes antérieures soient visibles. La jachère s'inscrit pourtant dans un système agraire, mais on a préféré l'assimiler à une formation de savane arbustive, donc à une friche.

Au début de l'implantation des chantiers pétroliers, en 1995, des chiffres très bas ont circulé, mettant le pied de manguier à 3 000 FCFA. On suspecta l'ONDR (Office National de Développement Rural) d'être à l'origine de ce taux de compensation. L'ONDR a démenti toute

implication. On chercha également à aligner les compensations aux dédommagements payés à la suite des dégâts causés par le bétail dans les champs, un barème étant dans ce cas appliqué. Ce barème, publié par Esso avant 1998, s'est avéré peu adapté à la situation, ce qui impliqua une deuxième proposition en septembre 1998.

Esso a décidé de se débarrasser de ce problème en portant le pied de manguier de plus de six ans à 550 000 FCFA et celui de 6 ans et moins à 30 000. Cette différence fit dire au coordinateur représentant le gouvernement, lors d'une réunion à Bébédjia en 1999 "*que les manguiers de la région sont en or*"… Une fois acquis le dédommagement du manguier, les commissions d'un pool d'ONG ont envisagé réévaluer à la hausse le prix des autres ligneux. C'est ainsi que la tarification des compensations a été révisée en février 2001.

Dans la pratique, si les paysans n'ont pas toujours obtenu gain de cause, ils ont pu, au gré d'âpres négociations, faire passer comme "éligibles" d'autres essences. Certains villages ont été dédommagés sur la base des prix fixés en 1998, d'autres ont bénéficié des tarifs plus favorables en 2001. A Koundja I (Timbéri), néré et karité ont été estimés à 262 000 FCFA et les goyaviers ont été à 25 000 FCFA. A Maïnkeri et Béro près de la zone d'exploitation, même le manguier de trois ans a été dédommagé au taux de 550 000 FCFA, le néré à 262 000 FCFA, le tamarinier à 182 000 F, le karité à 162 000 F, le rônier à 110 000 Fet le goyavier à 52 000 F.

La tarification on le voit, n'est pas la même pour tous les villages de la zone pétrolière, et certains paysans se sentent floués. Ils se rattrapent pourtant lors de la négociation finale, plus libre que les précédentes. Ils comprennent assez vite que la délégation d'Esso se montre sensible à l'arbre planté et à sa possession individuelle. Ils peuvent alors intégrer les goyaviers là, les *Cassia* ici, les *Ficus polita* ailleurs.

Sur des bases non uniformes, les compensations ont été versées aux paysans. L'étude sur les retombées nous montrera plus tard que l'impact de ces compensations n'a pas été perceptible dans le milieu paysan.

15.1.3.4. La calme désespérance des populations locales

Les populations concernées ont été déroutées par le *turn over* incessant des équipes d'experts d'Esso et de celles des ONG, des agences d'aide, avec leurs propositions et leurs

promesses sans lendemain. Pourtant, l'accompagnement de la mise en place de l'exploitation pétrolière avait bien été prévu.

Les recrutements organisés par les chantiers, véritables foires d'empoignes, ont également suscité de l'amertume. Trois manœuvres par village concerné sont tirés au sort. En fait, ce sont les chefs de canton ou de village qui ont désigné leurs « champions » moyennant finance. Prétextant le manque de technicité de la main d'œuvre locale, les contremaîtres ont recruté "leurs gens". Les entreprises, même les plus modestes, généralement camerounaises, ont recruté hors quotas.

Dès 2003, les chantiers de construction de route et de pose de pipeline ferment un à un. Les chefs doivent donner leur accord sur le bon déroulement des travaux. Cette procédure, dite "clôture sociale", se déroule forcément sous influence. Ces fermetures de chantier qui s'accélèrent, donnent aux populations le sentiment qu'elles n'ont rien eu et qu'elles n'auront rien. On sait maintenant que l'exploitation n'occupera pas plus de 550 personnes, techniciens rapatriés inclus.

Le combat d'arrière garde des chefs de canton et de leurs conseils est pathétique, il consiste à vouloir récupérer tous les matériaux et objets abandonnés après destruction des chantiers : conteneurs cuves en plastique, planches en contreplaqué, restes de peinture, clous… Certains, auraient aimé hériter des bâtiments de chantier, qui auraient pu servir de salles de classe ou de cases de santé. Leurs vœux seront vains et les agents d'Esso se chargèrent de l'élimination totale de tout ce qui pouvait témoigner des campements temporaires dans la zone.

Dans les pays ngambaye et laka, chacun doute du bénéfice que les villages pourraient tirer de la manne pétrolière et se satisfont faute de mieux, des indemnités perçues pour les arbres perdus. L'utilisation rationnelle de ces indemnisations est un autre problème et ne manque pas de susciter des critiques comme nous le verra dans la 3ème partie.

D'ores et déjà, nous voulons, présenter en détail la situation de la région que nous avons, de manière globale présenté par les cartes d'occupation de sol. En effet, sous l'effet des activités agricoles, la dynamique de l'environnement est bien perceptible comme l'on montré l'étude de l'occupation du sol et l'étude diachronique juste avant l'installation du projet. Pour la situation pendant le projet, l'étude des deux terroirs nous présentera de manière détaillée le milieu. L'un présentera la situation dans la zone d'exploitation et l'autre, la situation en dehors.

Chapitre 16 : Etude des terroirs comme laboratoire de l'impact de l'exploitation pétrolière

Le monde rural a été le thème majeur des études entreprises dès la fin des années 1950 en Afrique et à Madagascar par les différentes disciplines de recherche en sciences sociales (géographie, économie, sociologie, anthropologie, etc.). Si le champ des recherches s'est par la suite progressivement diversifié et étendu à des ensembles régionaux, voire nationaux, l'étude des terroirs a constitué dès 1962 une approche privilégiée pour les géographes, sociologues et économistes, car le village et les terres cultivées alentours étaient apparus comme une unité spéciale cohérente permettant d'appréhender de façon fine les rouages des sociétés rurales, leur mode de production et leur évolution.

Les études de terroirs ont été conduites en grande partie selon une méthode homogène mise au point par les géographes en 1964 de façon à pouvoir intégrer ultérieurement les différentes monographies réalisées dans un atlas des structures agraires. Cette méthode de recherche qui supposait une phase d'observation de terrain d'une ou de deux années au moins s'est fondée sur un travail de cartographie rassemblant une série d'éléments clefs qui permettent de caractériser les espaces ruraux : le milieu naturel (relief, cours d'eau, végétation), les éléments permanents du paysage (habitat, chemins, haies), les modes d'exploitation du sol (culture, jachère, pâturage, surfaces exploitées) et les structures foncières (droits d'usages du sol, métayages, fermages, etc.)

Les travaux ainsi réalisés (à des échelles allant du 1/2000 au 1/10 000 ont été assortis des données quantitatives (rendements, temps de travaux, surfaces cultivées, budgets familiaux), d'une analyse des pratiques culturales (calendrier agricole, outils, méthode de défrichage, association, succession et rotation des cultures) et de la vie au sein de la communauté villageoise (habitat, organisation du travail, activités secondaires, rapports sociaux, etc.)[1]. Ils se sont également dotés d'une évaluation des systèmes de production étudiés, de leur aptitude à satisfaire les besoins d'une communauté face à la sujétion du milieu naturel ainsi que ses capacités d'adaptation à l'agronomie moderne, aux nouvelles techniques et à l'économie marchande.

Ces travaux dont l'objectif était de donner à l'Afrique ses « archives agraires » et d'initier les jeunes chercheurs à la réalité du terrain[2] ont abouti au début des années 1980 à la publication d'une quarantaine de monographies de terroirs.

---

[1] ORSTOM : Structures agraires au sud du Sahara, 1969

[2] Chantal Blanc-Pamard : Jeux d'échelles, territoires de recherche. Exemples africains et malgaches, Revue Européenne de géographie, n° 301, 02 février 2005, p 4

Si l'accent a été mis au milieu des années 1970 sur une approche plus globale des sociétés et des économies rurales, l'étude des terroirs et des communautés villageoises, loin d'être abandonnée a connu un renouveau en 1986 dans le cadre d'un programme pluridisciplinaire associant des agronomes, des économistes, des géographes, des démographes et des sociologues. Celui-ci vise à mesurer l'évolution des situations agraires et des sociétés rurales en Afrique en se référant aux états des lieux réalisés quinze à trente ans auparavant.

Pour le cas de notre pays, une seule étude de terroir a été faite par JP. Gilg dans les années 1960 et concerne le terroir de Doubadené. Ce n'est qu'en 1993 que quatre mémoires de maîtrise en gestion de l'environnement en milieu aride ont été réalisés. Un, par Reounodji Frédéric pour Karal et Guité (Hadjer Lamis), avec levé des parcelles à la planchette au topofil et à la boussole ; un, par Tchoumba Wangun pour le terroir de Martchama (Mayo Boneye), sans levé de parcelle ; un, par Robert Madjigoto pour le terroir de Moudourou (Mayo Boneye) avec levé de parcelle par le même procédé et un quatrième par Issa Sabaye pour le terroir de Djonkor Aboutelfan (Guéra). En 1995 Christine Raimond dans le cadre de sa thèse a fait lever les parcellaires de Farcha Ater (Hadjer Lamis) par Frédéric Reounodji et Télémé (Mayo Boneye) par Robert Madjigoto. Frédéric Reounodji à son tour a étudié le terroir de Djoye (Kabia) avec levé des parcelles dans le cadre de sa thèse soutenue en début 2004. C'est là, en notre connaissance le répertoire des études de terroir pour le pays à part celles, peut-être réalisées par l'ONDR ou le CIRAD/ITRAD dans le cadre régulier de leurs activités d'évaluation des productions. Il n'y a pas de revisite de ces terroirs pour mesurer leur évolution.

Terme assez complexe, le terroir est souvent défini par les hommes de sciences à leur convenance. Ainsi, lors d'un séminaire tenu du 12 au 16 juin 1990 à Ouagadougou sur les méthodes simples d'aménagement des terroirs villageois, le terroir est défini comme : « *une portion d'espace physique habituellement ou coutumièrement occupé par les habitants d'un village (le cas échéant d'un groupe de village) liés par des relations de solidarité, d'intérêt commun et par une certaine organisation pour l'exploitation des ressources agricoles, forestières, pastorales, cynégétiques et halieutiques* ». De cette définition, amène l'idée de s'approprier une partie d'espace par une communauté qui exerce un droit d'usage ou droit de propriété.

Carte 14: Localisation des terroirs étudiés

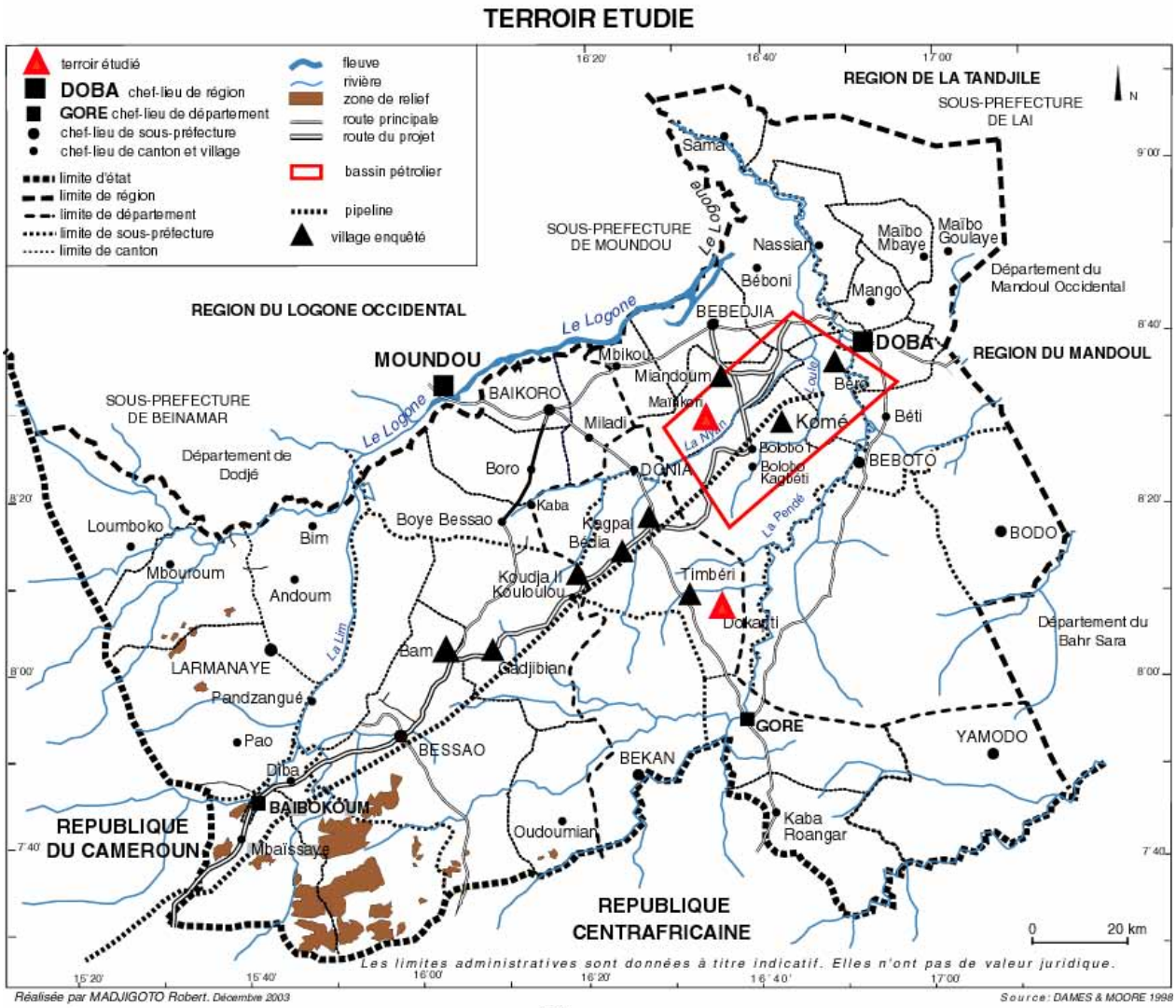

16.1. Les terroirs de Maïnkeri et Dokapti

S'inscrivant dans la logique d'une étude plus fine de la zone pétrolière nous avons opté pour l'étude de deux terroirs. Notre choix est fait après un séjour de terrain en compagnie de notre codirecteur en 2003.

Comme nous l'avons dit par ailleurs, nous avons voulu mesurer l'impact du projet sur le milieu biophysique et humain. Le terroir de Maïnkeri répond parfaitement à cette préoccupation car il est situé en pleine zone de production du pétrole.

Le terroir de Dokapti lui, est situé à l'écart de cette zone. Son choix répond au besoin de mesurer l'extension de l'impact du projet d'une part et d'autre part, de chercher à appréhender pourquoi, dans une situation de crise aigue de la filière coton occasionnant son abandon partout ailleurs, ce village continue-t-il de cultiver le coton ? Quel est son impact sur

le milieu physique et humain ? C'est à ces questions que nous chercherons les réponses. Mais interrogeons-nous sur l'origine de la création de ces villages et dans quelles conditions.

16.1.1. Historique du village de Maïnkeri

Vers les années 1930, certains habitants de Békia avaient leurs champs vers Ngalaba à environ trois kilomètres. Certains se sont rapprochés de leurs champs et ont créé le village de *Bébemein (*village dans la brousse). En 1950, les éléphants ont surpris de nuit les habitants de Bébemein et détruit tous leurs champs et leurs greniers. En 1951, les habitants se sont rassemblés sur un autre site où l'un des leurs avait creusé un puits. Ce nouveau village est baptisé *Maïnkeri (maï :* je fuis et *ker :* éléphant). Le premier à défricher la brousse devint chef de terre et celui qui a creusé le puits devint chef de village. La majorité de la population était chrétienne et vivait paisiblement une vie communautaire.

En 1963, les habitants de ce village quittèrent pour s'installer au bord de la grande voie allant de Ngalaba à Béndoh. Mais s'étant rendus compte qu'ils rencontrent beaucoup de malheurs sur ce nouveau site, ils retournèrent en 1970 à Maïnkeri.

16.1.2. Fondation du village Dokapti

Vers les années 1830, existait entre Timbéri et Béndja le village Bédara qui dépendait de Béndja. Il lui payait tribut et exécutait corvées pour le chef. Un jour Bédara s'est soulevé contre la tutelle de Bendja lors d'une révolte sanglante. Le chef de Bendja informa ses supérieurs de Doba. Un contingent de guerriers fut envoyé pour mater la révolte mais le village avait entre temps été déserté. Deux personnes seulement furent retrouvées en état d'ivresse et exécutées. Les fuyards s'étaient installés en brousse sous l'ombre des *Isoberlinia doka*. Mais ils furent dispersés par les éléphants et les lions. C'est ainsi qu'en 1880, ils durent s'installer dans la clairière, à la limite de ce peuplement végétal, et baptisèrent leur village Dokapti (Do = à la limite et kab = *Isoberlinia doka*).

Le premier à s'installer à cet endroit devint chef de terre et le suivant chef de village. Depuis, leurs descendants exercent toujours ces fonctions.

Les deux villages ont été créés à des dates différentes. Maïnkeri dans les années 1950 alors que Dokapti l'avait été dans les années 1830. Certains font même remonter son origine aux années 1800. Au moment de leur implantation, les ressources naturelles étaient

abondantes. Nous nous intéressons maintenant à l'évolution physique sociale et économique de ces villages.

16.2. Aspects démographiques des deux villages

Les données démographiques de ces villages sont inexistantes avant le recensement de 1993. Nous utiliserons celles-ci comme base de départ ainsi que celles des années de nos observations.

16.2.1. La démographie de Dokapti

Selon le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1993, la population du village de Dokapti était au nombre de 232 personnes dont 105 hommes et 127 femmes répartis en 43 ménages. Le rapport de masculinité est de 82,68%. Ce qui signifie qu'en 1993, il y avait 100 femmes pour 83 hommes.

En décembre 1997, le Secrétaire du chef de village de Dokapti a aussi recensé sa population : 290 personnes dont 134 hommes et 156 femmes. Il y a une augmentation de 29 personnes dans chaque sexe. Le rapport de masculinité est de 85,90%.

A Dokapti, le rapport de masculinité à 5 ans en 1997 est de 120 garçons pour 100 filles. Ce rapport s'équilibre presque dans la tranche d'âge de 10 ans en 1997, c'est-à-dire qu'il est de 98 garçons.

En décembre 2003 lors de notre enquête, la population a été recensée et compte 349 personnes, soit 166 hommes et 183 femmes. La masculinité est de 91 %

Si nous utilisons la formule de l'intérêt composé ordinaire utilisée en arithmétique pratique, nous pouvons déterminer le taux d'accroissement annuel pendant la période donnée. Cette formule est :

$Pn = Po(1+t)^n$ avec Po : la population au début de la période,

Pn : la population à la fin de la période,

n: le nombre d'années de la période,

t: le taux annuel moyen d'accroissement ;

L'accroissement peut être déduit de la façon suivante :

$t = \sqrt[n]{(pn/p0)} - 1$

Le taux annuel d'accroissement entre 1993 et 2003 est à 4,17% à Dokapti.

Le rapport de masculinité donne 90,71% en décembre 2003.

La densité en 1993 est : 232 hbts/27,4182 km^2 = 8,46 hbts/km^2
La densité en 2003 est: 349 hbt/27,42 km^2 = 12,73 hbt : km^2

De 83 hommes pour 100 femmes en 1993, on est passé à 86 en 1997 et à 91 en 2003. Dans 10 ans, cette population sera à égalité entre hommes et femmes. Le rapport de masculinité est croissant. Il y a retour au village des hommes qui sont partis « en aventure » au Cameroun, des élèves qui ont arrêté leurs études et sont revenus au village.

Rappelons qu'en 1997 on a recensé dans le village 290 personnes. En décembre 2003, nous avons dénombré 349 personnes. Il y a une augmentation de : 59 personnes en 5 ans. Du 1er Janvier 1998 à Décembre 2003 nous avons analysé ces variations dans la population : ce travail a été fait au moyen d'interview du secrétaire qui est la mémoire du village.

Tableau 46 : Variation dans les années de naissance de Dokapti

Années de naissance	*Hommes*		*Variation masculine*	*Femmes*		*Variation féminine*	*Variation totale*
	1997	2003		1997	2003		
1912-1918	2	0	-2	0	0	0	-2
1918-1923	0	3	+3	0	2	+2	+5
1923-1928	2	1	-1	0	0	0	-1
1928-1933	2	2	0	3	1	-2	-2
1933-1938	1	0	-1	1	2	+1	0
1938-1943	0	0	0	1	2	+1	+1
1943-1948	0	3	+3	3	1	-2	+1
1948-1953	4	5	+1	4	2	-2	-1
1953-1958	6	2	-4	6	8	+2	-2
1958-1963	5	7	+2	7	10	+3	+5
1963-1968	5	6	+1	15	8	-7	-6
1968-1973	7	7	0	5	9	+4	+4
1973-1978	11	10	-1	11	12	+1	0
1978-1983	10	16	+6	22	14	-8	-2
1983-1988	31	15	-16	29	28	-1	-17
1988-1993	24	22	-2	29	22	-7	-9
1993-1998	24	31	+7	20	34	+14	+21
1998-2003	-	36	+36	-	28	+28	+64
	134	166	+59 -27 +32	156	183	+56 -29 +27	+115 -56 +59

Source : S.G./1997, M. ELIE nov 2003

De 1998 à 2003 nous avons beaucoup d'entrées et de sorties des personnes dans le terroir de Dokapti. Nous avons constaté ceci :

De 1998 à 2003 il y a en tout 64 naissances vivantes dont 36 garçons et 28 filles. Il est difficile de faire ressortir ici les enfants morts de cette tranche d'âge (0-5 ans).

En 2003, il y a 31 garçons nés entre 1993 et 1998 dont seuls 24 nés sur place. Les autres ont été « prêtés » par des parents vivant dans d'autres villages, pour aider aux travaux champêtres (garde de bœufs, moutons ou chèvres ou pour l'éducation de ces jeunes).

C'est le même cas du coté féminin où 14 filles âgées de 10 à 15 ans qui ne sont pas de Dokapti en 1997, surgissent en 2003. Elles ont été sollicitées par leurs oncles ou tantes pour les aider dans les travaux ménagers ou pour s'occuper des nouveau-nés.

Prenons les naissances de 1983-1988 c'est-à-dire ceux qui sont âgés de 15 à 20 ans en décembre 2003. Du coté masculin, 31 personnes en 1997 et seulement 15 en 2003. Il y a une perte de 16 personnes dans cette tranche d'âge contre une seule personne du côté féminin. Cette diminution de l'effectif est certainement causée par la famine de 1984. Ces jeunes qui avaient de 1 à 4 ans à cette période sont certainement morts des conséquences de sécheresse. Des mères auraient même abandonné leurs enfants ne pouvant se nourrir. Chacun cherchait à sauver sa vie ; il n'y avait plus trace de solidarité même interfamiliale.

Les 59 personnes qui ont grossi le nombre de la population de Dokapti correspondent à une entrée de 115 personnes, dont 64 nouvelles naissances et 51 immigrants et une sortie (décès, émigrants) de 56 personnes. Au total le bilan pendant cette période (1997-2003) est une croissance de 3,77% de la population.

16.2.1.1. La répartition de la population par tranche d'âges

Pour connaître la population productive, les démographes subdivisent en 3 catégories selon leur âge la population d'une communauté donnée. Nous retiendrons ceci :

- *Les jeunes* âgés de 0 à 15 ans constituent la partie inactive de la population. A Dokapti en décembre 2003, les jeunes sont au nombre de 173 soit 49,57% de la population totale.
- *Les adultes* sont la partie de la population productrice. C'est la *population active.* Elle représente la force pour le développement de la localité. Elle appartient à la tranche d'âge compris entre 15 à 65 ans. A Dokapti cette population représente 47,28%.
- *Les vieux* comptés à partir de 65 ans et plus sont peu nombreux. Ils représentent 3,15% de la population

Ainsi 47,28 % de personnes doivent supporter 52,72 %. Le taux de dépendance est élevé empêchant l'épanouissement réel de la population active.

En définitive, le village, créé par deux ou trois familles auxquelles se sont jointes d'autres familles ne s'est pas beaucoup développé au départ. Les conditions socio-sanitaires

ont probablement freiné son essore. Mais la population a vite cru ces derniers 10 ans avec un taux de croissance de 4,7 % (taux national : 2,5 %). La densité est passée de 8 à 12 habitants au km^2 par suite d'une amélioration des conditions de santé et de migration. L'espace est encore disponible pour la population à condition que le rythme de croissance soit revu en baisse. Avec un taux de 2,5 %, la population double en 28 ans. Avec 4,7 %, le doublement de se fera au bout de 14 à 15 ans. Les limites du terroir étant déjà fixées, seule la densité s'accroîtra. Il va falloir penser à un nouveau mode de gestion.

16.2.2. La démographie de Maïnkeri

D'après le Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1993, Maïnkeri a une population totale de 485 pour 67 ménages, soit 7 personnes en moyenne par ménage. En 2003 nous avons dénombré 602 habitants pour 99 ménages soit 6 personnes en moyenne par ménage. Cette baisse de nombre de personnes par ménage de 1993 à 2003 montre que dans ces 10 dernières années, il y a beaucoup de ménages jeunes.

Sur les 99 ménages, 75 sont monogames. Ces 13 ménages polygames témoignent des religions traditionnelles.

Malgré l'importance de l'éducation religieuse, la tradition occupe encore une bonne place dans la société. Ce qui montre qu'il est difficile d'avoir un village à 100 % chrétien au Tchad.

Tableau 47 : Situation matrimoniale de Maïnkeri en 2003

Situation matrimoniale des familles	*Nombres*
Célibataires	2
Monogames	75
Polygames	13
Veufs	1
Veuves	6
Divorcés	1
Divorcées	1
Total	99

Source : enquête Madjiadoum E. 2003

Le taux d'accroissement annuel en 2003 est de 2,23%. Ce taux est en deçà du taux national qui est de 2,5%.

La densité en 1993 est : 483hbt/12,61km^2 = 38,30 hbt/km^2

La densité en 2003 est : 602hbt/12,61km^2 = 47,74 hbt/km^2.

La densité est élevée aussi bien en 1993 qu'en 2003. Elle vient corroborer ce que nous avons évoqué précédemment à propos de la zone pétrolière. La densité de population est élevée alors que la disponibilité en ressources diminue considérablement
La densité est faible à Dokapti loin de la zone pétrolière, et élevée à Maïnkeri qui est situé dans cette zone.

Le recensement de 1993 a dénombré 317 personnes de sexe masculin et 166 de sexe féminin, soit 483 au total. Le rapport de masculinité est de 191% c'est-à-dire 100 femmes pour 191 hommes. Le nombre des hommes est presque le double de celui des femmes. Cela peut s'expliquer par le fait que la situation sécuritaire a commencé à s'améliorer et que les jeunes reviennent au village.
En décembre 2003 lors de notre enquête, ces populations ont été recensées et comptaient 602 dont 304 hommes et 298 femmes. La masculinité à 5 ans est 109 et à 10 ans elle est réduite à 91.

Le rapport de masculinité en 2003 est de 102%. L'écart qui était si grand en 1993 a considérablement diminué c'est-à-dire de 191 hommes pour 100 femmes en 1993, on est arrivé à 102 hommes pour 100 femmes en 2003. Cette diminution d'effectif dans le rang masculin nous laisse voir simplement qu'il y a un bon nombre de femmes d'autres villages qui se sont installées à Maïnkeri Cela s'explique par le fait que les jeunes garçons qui n'ont pas de filles à épouser dans leur terroir sont obligés de se marier à des femmes d'autres villages. Le rapport de masculinité est décroissant à Maïnkeri

16.2.2.1. La répartition de la population par tranche d'âge

A Maïnkeri les jeunes de moins de 15 ans représentent 50,83%. Plus de la moitié de ces populations sont mineures. Les adultes (15 à 65) représentent 48,01% et les vieux de plus de 65 ans représentent 1,16%. A Maïnkeri aussi, on dépasse difficilement le cap de 65 ans.

En conclusion, la population active qui est la partie de la population totale qui a pour fonction de produire les biens et les services pour satisfaire les besoins de l'ensemble, à Dokapti et à Maïnkeri est moins nombreuse que les inactifs. 47,28% produisent pour satisfaire les besoins de 52,72% pour Dokapti et 48% pour les besoins de 52% de Maïnkeri C'est l'un des indices qui caractérise le sous développement de ces communautés.

On s'attendrait logiquement dans cette étude de population de Maïnkeri à un accroissement important de la population au début des activités du projet. Il n'en a rien été.

Les employés du projet choisissaient les villes pour y résider. Le projet n'a pas entraîné un accroissement de la population. Il n'a joué que sur son cadre de vie. Il n'a pas été un foyer d'immigration pendant le projet.

En matière d'occupation de ces terroirs, actuellement, même si à Dokapti il y a encore de l'espace, à Maïnkeri le manque commence déjà à se faire sentir. Le terroir pourrait peut-être survivre grâce à son faible taux de croissance. Mais sa situation au cœur de la zone pétrolière le menace dangereusement, comme nous aurons à le constater sur la carte du terroir. Dokapti doit obligatoirement moduler son taux de croissance sous peine de se retrouver avec des densités élevées dans l'avenir. Les terroirs des villages voisins comme Timbéri sont déjà bien exploités. Il sera obligé de partager son terroir avec ces villages voisins.

16.3. Présentation des terroirs

16.3.1. La géographie des terroirs de Dokapti et de Maïnkeri

Le terroir de Dokapti est situé dans le département de la Nyan Pendé et appartient au canton Timbéri. Il se situe entre les 08°03'40'' et 08°07'30'' de latitude Nord et entre les 16°33'30'' et 16°36'40'' de longitude Est. Il s'étend sur une superficie de 2.742 ha dont 258 ha seulement sont exploités soit 9,41 % de la superficie totale**.**

Le terroir de Maïnkeri, dans le département de la Nyan, dans le canton Miandoum, est situé entre les 8°28'43'' et 8°30'53'' de latitude Nord et entre les 16°31'39'' et 16°35' de longitude Est**.** Il a une superficie totale de 1.214 ha dont 328 ha exploités par les villageois (soit 26,97 % de la superficie totale) et 115 ha occupés par le projet pétrole (soit 9,45%), ce qui donne un taux d'occupation de 36,12 %.

Les aspects physiques concernant le sol et la composition de la végétation sont semblables à ce que nous avons décrit dans la présentation générale de la région. Nous approcherons le degré d'utilisation de ces terroirs en examinant la composition et la proportion des unités du paysage.

16.3.2. Évolution des écosystèmes de ces terroirs

L'écosystème est l'ensemble cohérent et ordonné incluant une communauté d'espèces vivantes et le milieu dans lequel elle évolue avec tout un réseau d'interaction entre le milieu et les organismes eux-mêmes. L'écosystème peut, dans son ensemble, être modifié par des processus naturels ou par des actions anthropiques.

16.3.2.1. L’écosystème du terroir de Dokapti, un écosystème peu modifié

Le terroir de Dokapti est un terroir peu exploité comme le montrent la carte et les statistiques de l’occupation du sol.

Carte 15: Terroir de Dokapti en 2003

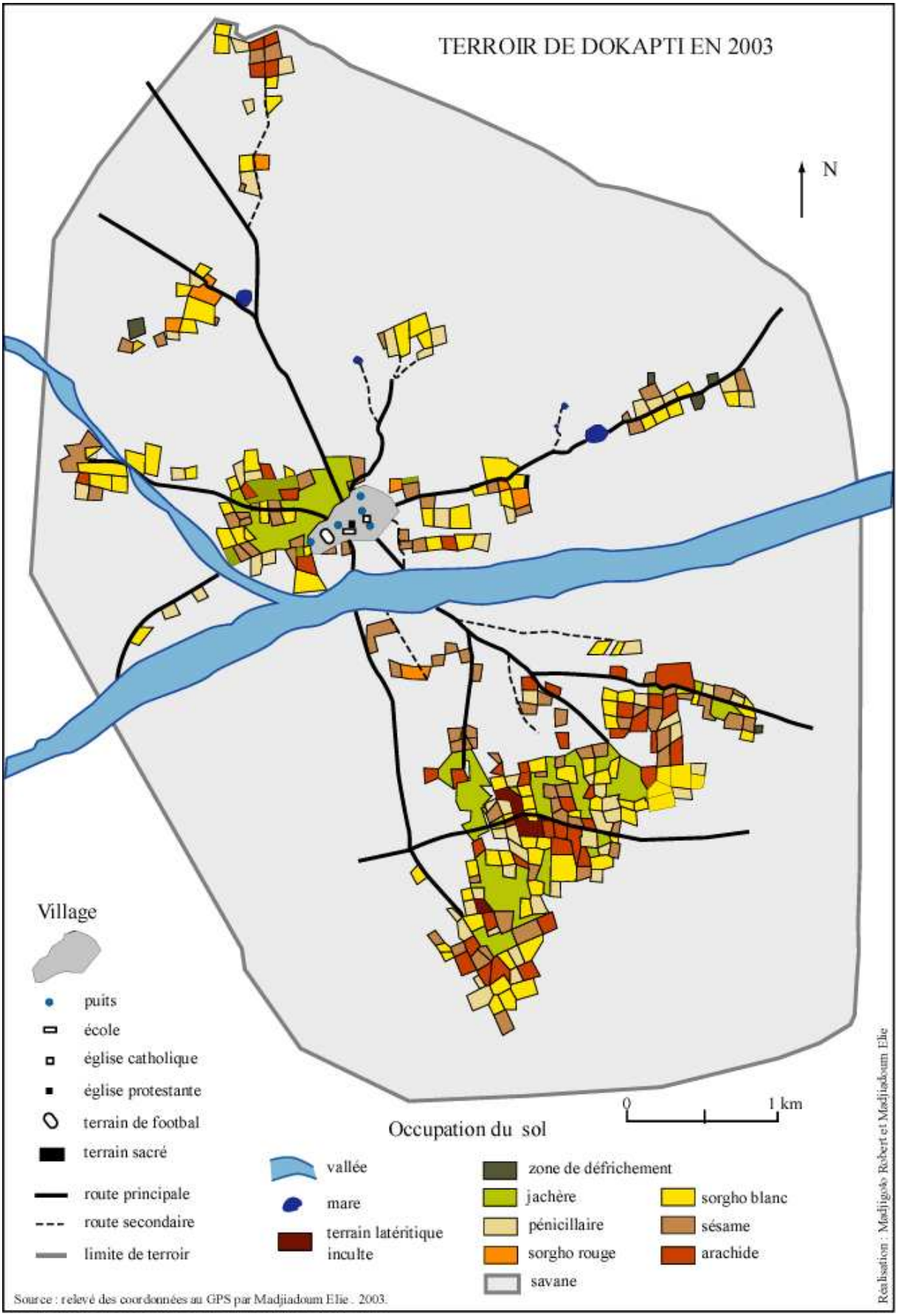

Tableau 48 : Occupation du sol dans le terroir de Dokapti.

Terroir de Dokapti			
Unité de culture et de paysage	**Superficie (en ha)**	**Pourcentage**	**Nombre de parcelles**
Sorgho rouge	7,90	0,288	9
Sorgho blanc	95,10	3,469	101
Pénicillaire	50,40	1,838	60
Arachide	43,10	1,572	47
Sésame	61,30	2,236	89
Gombo	0,13	0,005	1
Jachère de 1-5 ans	69,97	2,552	
Défrichement	3,45	0,126	
Village	15,00	0,547	
Terrain latéritique	250,31	9,129	
Terrain vierge	2144,71	78,222	
École	0,33	0,012	
Terrain sacré	0,11	0,004	
	2741,81	**100,000**	**307**

Source : Donnée de la cartographie du terroir 2003

Selon ce tableau, la somme des surfaces cultivées ne représente que 9,40 % du terroir. En ajoutant les jachères considérées comme espace mis en valeur, nous arrivons à 12,64 % du terroir. On cultive 1,89 ha par adulte en 1997 et 1,57 ha en 2003. Ce terroir est l'exemple type des terroirs sud de la région relativement stable malgré les effets des feux de brousse. Les activités agricoles n'ont pas beaucoup entamé le terroir. La population sait tirer profit de ce terroir en y pratiquant beaucoup plus de vivrier marchand. L'arachide et le sésame représentent plus du quart des champs cultivés.

Graphique 10 : Superficie des cultures et unités de paysage

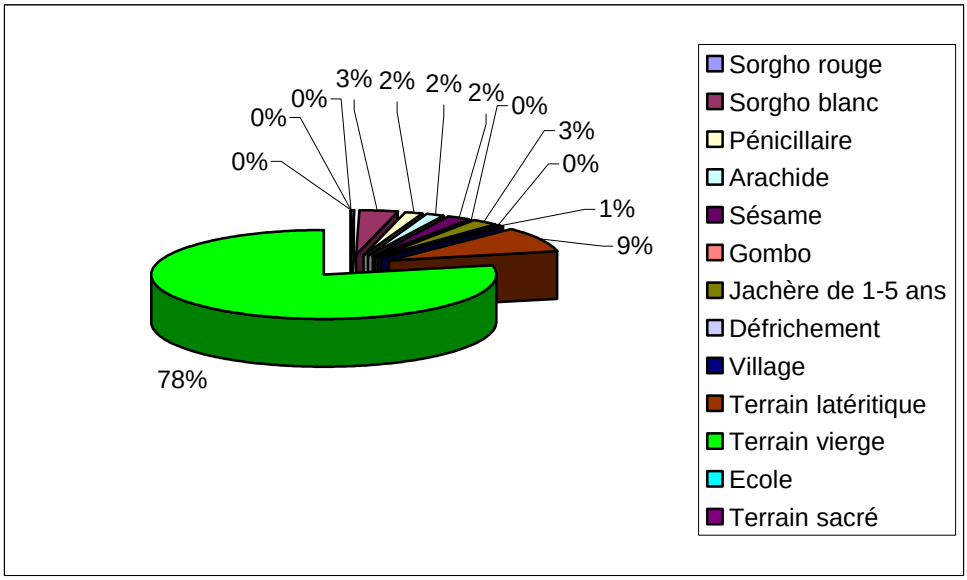

Source : Donnée de la cartographie du terroir 2003

L’apport de ces cultures dans l’économie du terroir est traité dans l’aspect économique de notre travail.

Bien que l’écosystème de Dokapti ne connaisse pas de profonds changements, il n’en demeure pas moins qu’il existe des modifications mineures. Elles sont causées d’une part par les variations climatiques et d’autre part par les activités anthropiques.

Comme conséquence des variations climatiques nous remarquons l’assèchement des cours d’eau du terroir dont l’un appelé *Man-doh* qui a, dit-on, la vertu de guérir les plaies. On remarque aussi l’apparition de certaines espèces colonisatrices (les mimosacées) des vallées sèches de ces cours d’eau. L’apport de matières organiques, débris et restes végétaux, qui se décomposent, se mêlent aux éléments minéraux et se transforment en humus, fait varier constamment l’épaisseur du sol, par conséquent refoule, accepte ou fait naître certaines espèces. C’est le cas le long de cette rivière qui a tari depuis 1984. Un sol très fertile s’est formé, et fait pousser certaines épineux et arbres non existant jadis dans cette dépression. La végétation y devient de plus en plus dense. L’insuffisance de l’eau empêche l’activité de la pêche au barrage qui se faisait vers les mois de septembre et octobre. Elle réduit également la densité des roseaux utilisés dans le tressage des paniers et des nattes et dont Dokapti a détenu le monopole dans le passé.

Les activités humaines dans le terroir ne portent que sur l’agriculture itinérante sur abattis-brûlis. Le débroussaillage pour l’ouverture des nouveaux champs amène à abattre les arbres, à les brûler avant de les labourer. Comme nous l’avons dit par ailleurs, dans le passé, les champs en avant culture sont nettoyés approximativement. Or depuis l’avènement de la culture attelée, les champs sont nettoyés proprement, exposant les sols aux érosions éoliennes et pluviales. Nous ne pouvons passer sous silence les feux de brousses allumés chaque année soit par les paysans pour éclaircir leur alentour, soit par les éleveurs pour provoquer des nouvelles repousses pour leur bétail. L’abattis-brûlis est pratiqué à grande échelle. Pour l’ouverture des nouveaux champs sur des terrains vierges ou sur des anciennes jachères, le feu est largement utilisé. Pendant la saison sèche le feu est mis à la brousse soit pour assainir les déplacements dans les savanes car ils sont désagréables ou dangereux pendant cette période (présence de multiples graines qui collent au corps ; hautes graminées dissimulant serpents et insectes dangereux pour les hommes et les animaux domestiques) ; soit pour brûler les arbres abattus, mis en tas dans le nouveau champs. Pour les éleveurs le feu de brousse devient un

auxiliaire utile. On utilise le feu pour provoquer les repousses pour nourrir le bétail. Mais les conséquences des feux de brousses sont néfastes pour les éléments constitutifs du sol. Pendant le feu, la température est portée entre 100 à 850 °C pendant 3 à 4 mn. Cette élévation de température est surtout sensible dans les premiers centimètres du sol. Elle à pour première conséquence « la destruction total de l'humus de l'horizon A des pédologues », (Guilemin, 1958, p 32) et par suite de l'abaissement de la capacité de rétention en eau du sol. Une autre conséquence grave est le ralentissement considérable de la vie microbienne et par là la réduction de l'ammonification. La destruction des bactéries fixatrices d'azote rend extrêmement temporaire et fugitif l'accroissement de la nitrification apportée par les cendres. L'apport fertilisant de ces dernières n'est finalement sensible que pour les carbonates.

Les feux de brousse provoquent en outre la dénudation du sol. L'accroissement de la température d'un sol dénudé accélère l'évaporation, favorise l'action éolienne des sols légers, accélère le lessivage. Les rhizomes n'étant pas atteints par le feu, la nouvelle couverture végétale comprend une plus grande partie des plantes rhizomateuses favorables à l'érosion par leur port de touffes. Le renouvellement des feux entraîne une reconstitution de plus en plus difficile de la végétation et le sol reste découvert. Ceci est bien entendu, lourd de conséquence pour l'agriculture de la région qui attend de la jachère la reconstitution du taux de fertilisation primitifs des sols mis en culture. On arrive finalement à une rupture d'équilibre irréversible qui compromet lourdement tout le système traditionnel du sol et nécessite le maintien du nomadisme cultural, qui pour certains développeurs témoigne la stagnation économique et sociale des populations rurales. Ne disposant que de peu de moyen technique, le paysan de notre zone se résigne à cette pratique malgré les conséquences décrites dont il est peu conscient.

Le Ngambaye cherchait à se concilier les forces de la nature toute une collection de fétiches servant de médiateur pour un dialogue permanent avec la dite nature. Ces croyances s'estompent devant la progression de la scolarisation et du poids de la mission.

La faune n'a pas échappé à cette destruction des ressources végétales et pédologiques. Pour le cas de Dokapti riverain d'une forêt dénommée « forêt classée de Timbéri », la faune a beaucoup plus souffert des évènements qu'a connus le pays que de la dégradation du climat. Situé à une vingtaine de kilomètres de la République Centrafricaine, bénéficiant d'une bonne pluviosité, donc d'une forte production végétale, il était un riche milieu de vie avec de grands troupeaux d'herbivores (éléphants, buffles, gazelles, antilopes), de carnivores supérieurs (lions, panthères, léopards). On y rencontre aussi des autruches, des phacochères, des singes

et autres. De grands arbres abattus pour laisser la place aux cultures ont contribué à modifier le cadre de leur vie. La prolifération des armes à feu suite aux événements successifs, de 1979 à nos jours, avec le braconnage qui s'ensuit, est la cause principale de la disparition de certaines espèces. Les survivants prennent fuite vers les pays voisins. On arrive à un milieu presque stable du point de floristique mais dégradé du point de vue faunique.

Cette situation diffère largement de celui de Maïnkeri dans la zone pétrolière.

16.3.2.2. Maïnkeri un écosystème en déséquilibre

Au début de son existence le terroir de Maïnkeri était en grande partie dominée par les savanes arbustives et arborées. La zone de cultures n'était pas si grande. Le village même n'était pas grand. A cette période Maïnkeri était considéré comme un quartier de Béndoh bien qu'ils soient séparés de deux kilomètres. Le terroir de Maïnkeri touchait à l'extrême est la forêt dense. Les espèces animales vivant dans cet espace étaient en sécurité. Actuellement le terroir de Maïnkeri est un terroir presque totalement exploité. Sa densité, s'il faut le rappeler, approche les 50 habitants au km^2. Aux exploitations s'ajoutent les installations relatives au projet. Comme disait le CPPL, les terroirs de Maïnkeri, Bolobo et Ngalaba comme enclavés. C'est ce qui se remarque dans le terroir de Maïnkeri avec les pipelines et certaines installations pour l'exploitation du brut.

La carte du terroir présente les parcelles et les unités de paysage et montre leur coexistence avec les installations pétrolières.

Carte 16: Terroir de Maïnkeri en 2003

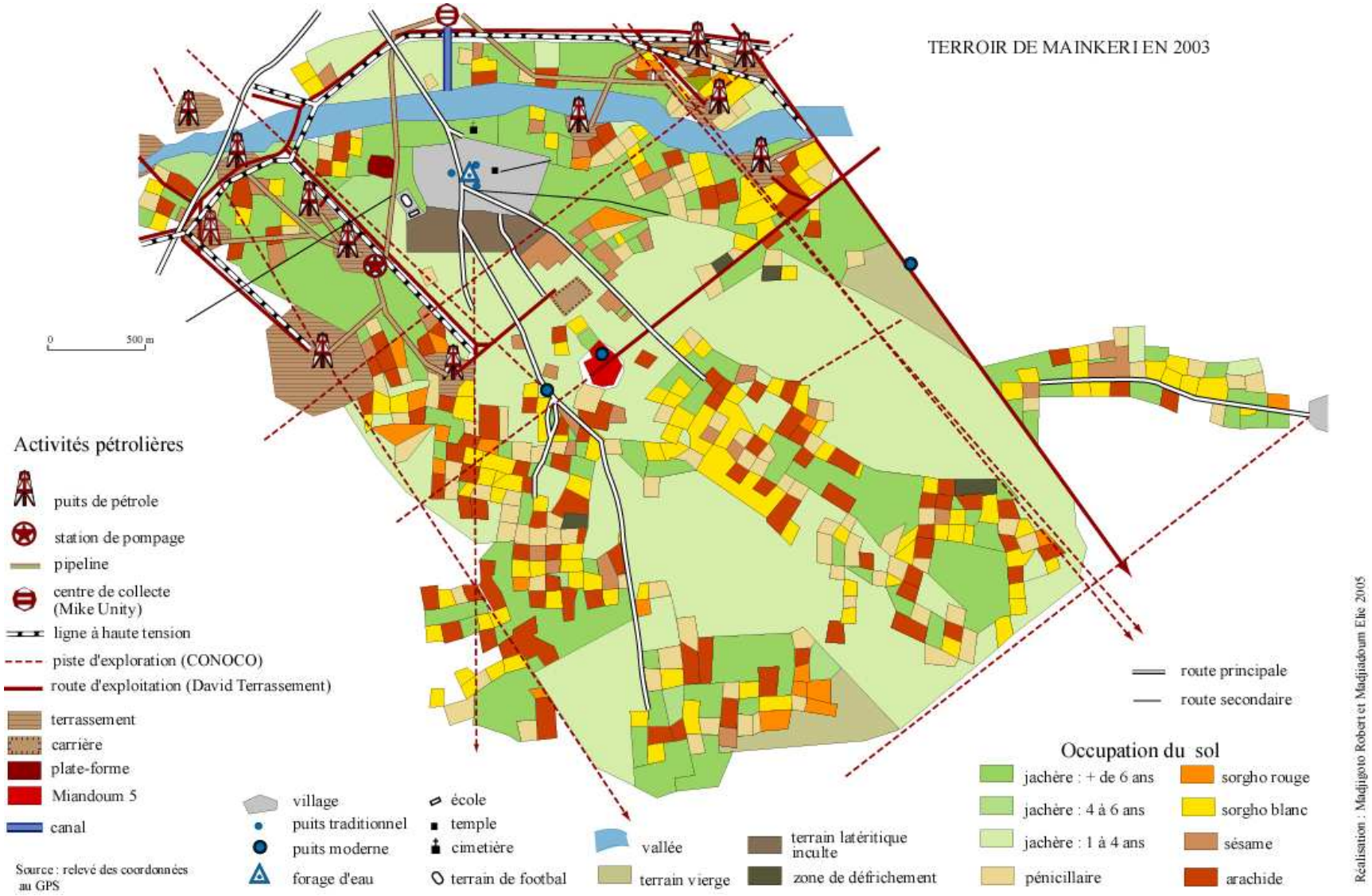

Cette carte montre la prédominance des jachères et des cultures et l'amenuisement des terrains vierges. Nous remarquons aussi que le terroir est maillé par les routes créées pour relier les différents puits. Au nord-ouest du village on compte près d'une vingtaine de puits reliés par des pipes inter-puits.

Le tableau suivant donne les différentes unités du paysage qui se rencontrent dans le terroir de Maïnkeri selon la carte réalisée à partir des levés de terrain.

Tableau 49 : Occupation du sol dans le terroir de Maïnkeri

	Terroir de Maïnkeri		
Cultures et unités de paysage et de parcelles	**Superficie**	**Pourcentage**	**Nombre de parcelles**
Sorgho rouge	22,13	1,763	26
Sorgho blanc	91,81	7,315	123
Pénicillaire	85,37	6,802	117
Arachide	95,53	7,611	129
Sésame	26,78	2,134	46
Jachère de 1-5 ans	288,54	22,988	
Jachère de 6 ans et +	408,89	32,577	
Défrichement	4,27	0,340	
Village	22,23	1,771	
Terrain latéritique	14,34	1,142	
Terrain vierge	26,89	2,142	
Vallée	52,51	4,184	
Carrière	2,39	0,190	
Terrassement	61	4,860	
École	0,33	0,026	
Emplacements puits	1,56	0,124	
Miandoum 5	3,01	0,240	
Terrain de football	0,82	0,065	
Pipe line	12,6	1,004	
Route, électricité	34,16	2,722	
Total	**1255,16**	**100,000**	**441**

Source : Donnée de la cartographie du terroir 2003

Selon ce tableau, 25,62 % du terroir sont occupés par les cultures en 2003. Les jachères occupent plus de 55 % de l'espace et les terrains vierges que nous pouvons qualifier comme réserve naturelle n'occupent que 26,89 %. Les terrains vierges n'occupent que les espaces interstitiels des espaces cultivés et des jachères. Ils doivent être des espaces impropres à la culture, donc des espaces marginaux. On cultive 1,13 ha par adulte. Les jachères sont en voie de remplacer les réserves foncières. Dans l'avenir, tout se jouera à l'intérieur des jachères. En témoigne le graphique suivant :

Graphique 11 : Superficie de cultures et unités de paysage

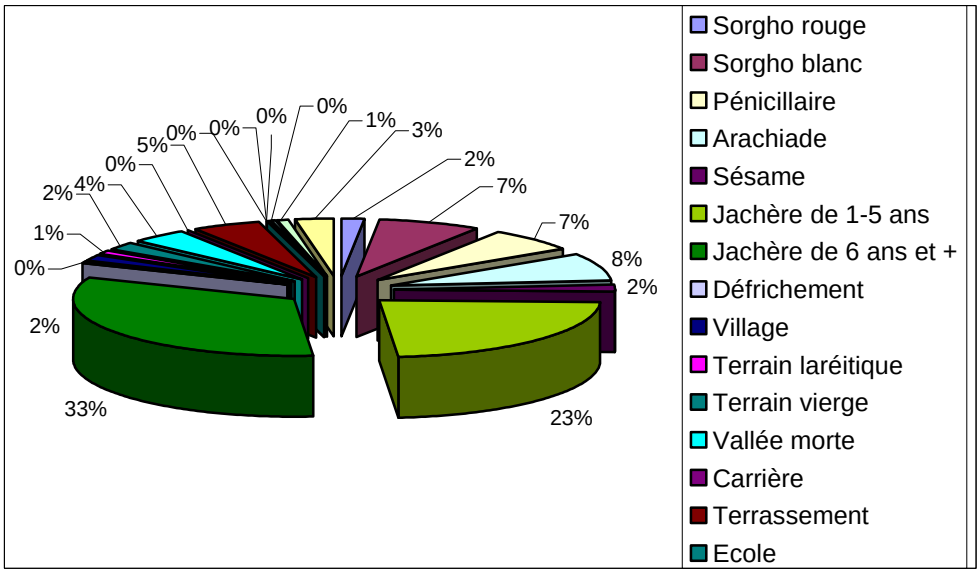

Source : Cartographie du terroir 2003

Les installations pétrolières ont un impact majeur sur le terroir. C'est pourquoi il faut dès maintenant penser à un nouveau mode de gestion de ce terroir.

Comme pour le cas de Dokapti, les feux de brousse, sont toujours mal maîtrisés par les habitants de la zone.

L'Association pour le Développement et la Défense des intérêts du Canton Miandoum (ADICAM), convoqua le 22 Novembre 2003 tous les chefs de village et d'autres chefs de canton de Bébédja pour une rencontre. Le problème de feu de brousse a été l'un des points inscrits à l'ordre du jour. Une décision ferme a été prise : toute personne prise en train de mettre le feu à la brousse sera arrêtée, traduite en justice, et payera une amende. Cette mesure devrait freiner la pratique de feu de brousse si les chefs de canton et village veillent à sa mise en application.

Pour aggraver les choses la présence des fourmilières est un autre indicateur de la dégradation de ce milieu. La population accuse les éleveurs de leur amener ces fourmis. Ces fourmis (appelés *batkon* ou *Konbaye* en ngambaye) prolifèrent et deviennent délétères pour l'environnement et l'agriculture. L'herbe ne pousse pas sur un rayon d'au moins deux mètres autour des fourmilières Pendant la plus grande partie de la journée ces fourmis sont dans les fourmilières. Elles sortent à partir de 18 heures à 8 heures du matin environ, en colonne à la recherche de nourriture. Elles peuvent aussi s'emparer du mil récolté et de épis à terre. Ces insectes vivent toujours en société de plus de 50.000 individus. Ils sont trop

nombreux dans le terroir de Maïnkeri Ils constituent une menace grave pour l'environnement (voir photo ci-dessous), détérioration, dégradation de la végétation, sécheresse sont à l'origine de la colonisation par les fourmis.

Photo 9 : Fourmilière

Conclusion

La densité de la population inégalement répartie, apparaît assez élevée en certains endroits. On peut envisager un risque de pénurie de terres cultivables dans cette zone rurale à forte densité de population. Localement le risque est réel comme dans la zone d'exploitation du pétrole et au nord est de la région. Ailleurs les surfaces cultivées ne représentent qu'une faible proportion de la superficie des terroirs. Il y a donc encore, à la disposition des paysans, des superficies importantes à mettre en valeur, c'est-à-dire les espaces couverts de savane et/ou de forêt claire ou les jachère suffisamment ancienne pour supporter des cultures…Mais le problème n'est pas tant de disposer de terres cultivables que de moderniser des systèmes de cultures.

Il reste qu'au rythme où croit la population, les disponibilités en sol se réduisent. L'installation des migrants tchadiens ou ressortissants des pays voisins attirés par les activités

diverses générées par l'exploitation pétrolière a fait craindre un risque de saturation des terroirs. Mais aujourd'hui la phase d'afflux de main d'œuvre est passée. Toutefois la dégradation de l'environnement est réelle dans la Région du Logone Oriental. Elle découle d'abord de activités anthropiques par le biais de l'agriculture, de l'élevage et des feux de brousse. Les infrastructures réalisées dans le cadre du projet pétrolier occupent des superficies locales assez importantes et participent à cette dégradation. Elles occasionnent des pollutions dommageables à la santé. On peut citer l'enfouissement des déchets dans le sol, la pollution de l'air par les gaz toxiques et la poussière et le risque de pollution des sols et des eaux en cas de fuite d'hydrocarbure.

La mise en place d'un plan rigoureux de gestion des ressources naturelles, s'avère nécessaire, en particulier dans la zone d'exploitation. La réalisation des cartes détaillées de chaque terroir à l'exemple de la carte du terroir de Maïnkeri peut servir à penser le plan de gestion de ces terroirs.

L'étude consacrée à la deuxième partie de notre travail a mis en évidence les activités économiques de la région et leurs effets sur le milieu. Elle finit par l'étude des terroirs qui présente la situation actuelle au moment où se réalise le projet pétrole, porteur d'espoir pour le développement du pays. Comment le projet est-il mis en place ? Qu'en est-il réellement des retombées du début jusque maintenant ?

Troisième partie : Le projet Tchad-Cameroun au-delà des controverses, son impact sur l'économie de la région et du pays

Chapitre 17 : L'indispensable pétrole

« *Sans [énergie], l'industrie ne peut fonctionner […]. Plus de voitures, ni de camions, ni de trains, ni de bateaux, ni d'avions […]. Sans énergie les maisons resteraient froides et obscures, les aliments ne pourraient être cuisinés […]. Sans les ressources énergétiques, nous nous retrouverions à l'âge de pierre.* »

Extrait du bilan sur la situation pétrolière mondiale publié en 2000 par l'US Geological Survey.

Cet extrait témoigne de la dépendance des pays industrialisés vis-à-vis du pétrole et de ses dérivés. Dans son livre « Les hommes du Pétrole », Daniel Yergin parle de l'émergence d'une « société d'hydrocarbures » : « *Pensez au mazout, aux graisses, aux cires, et aux asphaltes, sans oublier toutes les applications de produits pétrochimiques : avions, automobiles, bateaux, adhésifs, peintures, maquillages, disques, ordinateurs, téléphones. Chaque jour, un nombre incalculable de personnes utilisent quelques uns des 4000 produits dérivés du pétrole. Le pétrole est ainsi indissociable du monde actuel* ».

Le pétrole est non seulement indispensable à la vie moderne mais il est aussi étroitement lié à la politique et aux intérêts particuliers d'une poignée d'hommes puissants. Comme l'a récemment affirmé l'OPEP, il n'est pas un simple produit, mais « *un atout stratégique* ». Des pays s'en sont servis comme moyen de pression politique usant d'embargos ou de sanctions ; puits, raffineries et pétroliers ont été la cible d'attaques terroristes, de désastres économiques.

Le pétrole viendra-t-il à manquer ? Chaque jour confirme l'hypothèse que les réserves d'hydrocarbures s'épuiseront un jour. Certains estiment que ces réserves s'épuiseront en moins de cent ans. Des stratégies de diversification des sources d'approvisionnement énergétiques prévoient d'explorer les zones non encore prospectées.

La décision de la mise en exploitation de gisements comme ceux du Tchad s'inscrit dans cette logique. Malgré la continentalité des gisements (les sociétés américaines ayant toujours souhaité exploiter off-shore), le projet a vu le jour et concerne une région agricole du pays.

La photo ci-dessous résume le contexte géographique et montre l'aire d'implantation des infrastructures pétrolières dans cette brousse africaine.

Photo 10 : Complexe pétrolier de Komé Base vu d'avion. En face se trouve Komé Satan
Source : Bruno Touret, 2002-08-28

17.1. Contexte géographique du projet

Le projet pétrolier de Doba est situé dans la Région du Logone Oriental à plus 500 km de la capitale N'Djaména. Il concerne trois champs pétroliers : Komé, Miandoum et Bolobo situés dans les cantons Béro, Komé et Miandoum. Un oléoduc traverse d'autres cantons de la même région. La route rénovée pour les activités du projet suit à peu près le tracé du pipeline. Le système constitué des champs pétroliers, du tracé du pipeline et de la route rénovée détermine la zone pétrolière de la région du Logone Oriental (carte n° 15, p 277).

La zone des champs pétroliers couvre trois cantons : Komé, Béro et Miandoum dont la population était d'environ 28 100 habitants en 1993. Les dix autres cantons traversés par le pipeline et la route (Béboni, Mbikou, Miladi, Donia, Timbéri, Békan, Gadjibian, Bessao, Monts de Lam, Mbaïssaye) et les quatre villes de la Région (Doba, Goré, Bébédjia, Baïbokoum) comptaient près de 150 000 habitants, soit près de 177 900 personnes (40,3 % de la population totale du Logone Oriental étaient donc concernées par ce projet). En 2005, cette population serait de 251 000 personnes. Le projet occupe une superficie de 2 043 hectares

dont 666 hectares (soit 32,5 %) doivent être occupés en permanence, 1377 hectares doivent être restaurés et restitués à la population. Le levé topographique a révélé que 20 % du terrain sur l'emprise du pipeline et 45 % dans la zone de développement sont constitués des champs. Les installations permanentes sont les bases de Komé (photo n° 10, p. 275) de Miandoum et le centre des opérations de Komé 5 (photo n° 11, suivante). L'emprise du pipeline de 30 m pendant la construction doit être réduite à 15 m pendant la phase d'exploitation et peut être cultivée. Dans la réalité la superficie occupée a été plus importante que prévue. Les superficies occupées par les plateformes estimées à 4400 m^2 couvrent en réalité 8250 m^2. Ce qui augmente le nombre de ménages expropriés. Ceux-ci passent de 150 à 400[1]. La population réclame des indemnisations en rapport avec cette réalité. Les organisations de la société civile tchadienne appuient ces réclamations. L'ECMG (Groupe Externe de Suivi de la Conformité Environnementale) recommande la prise en compte de extensions dans le paiement des réclamations. Il semble bien que la mise en place du projet dans cette zone de savane est une gageure dans les domaines économiques et environnementaux, et n'atteindra l'objectif de lutte contre la pauvreté qui lui est assigné comme nous le verrons par ailleurs.

Photo 11 : Centre opérationnel de Komé 5

[1] Groupe Externe de Suivi de la Conformité Environnementale (ECMG), Première visite postérieure à l'achèvement du projet, décembre 2004, pp 6-7.

Carte 17: Zone pétrolière du Logone Oreintal

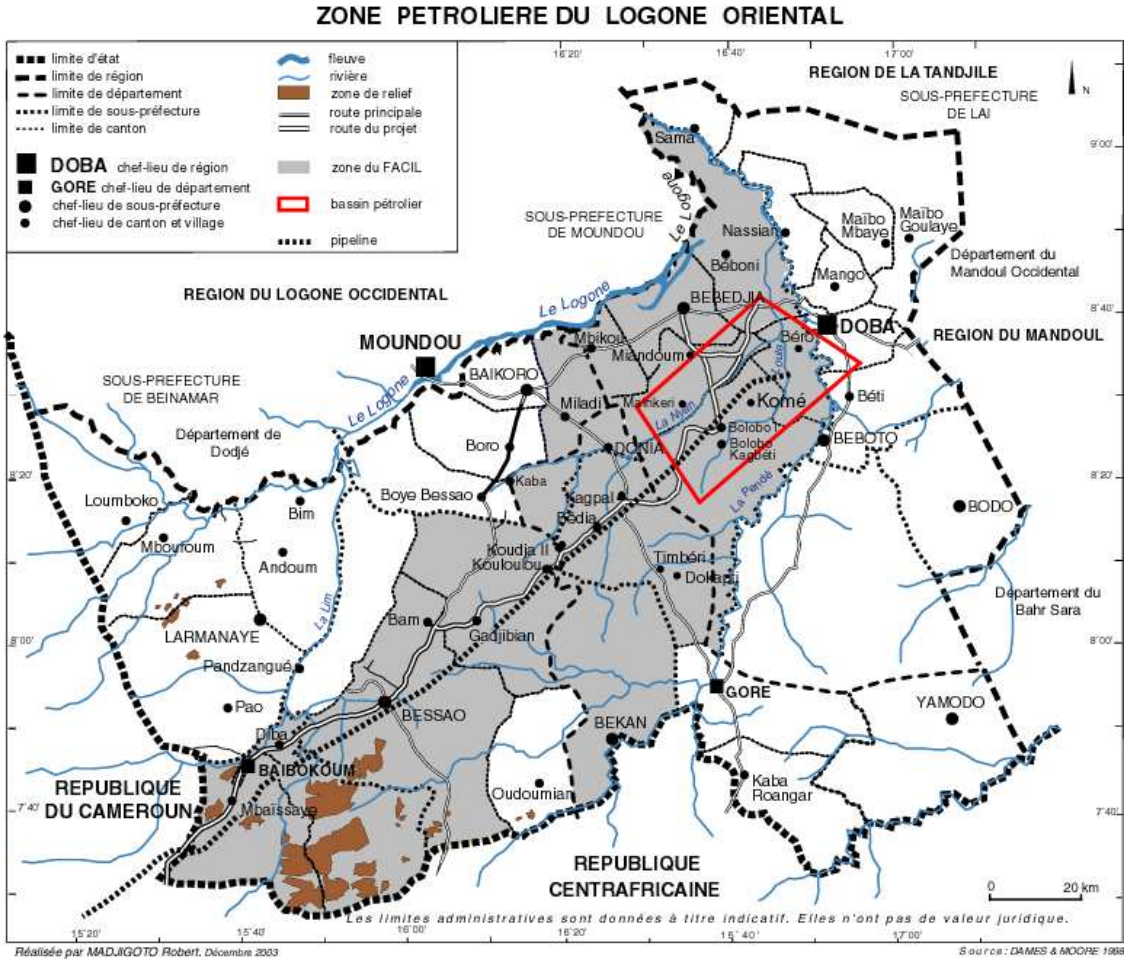

17.2. Bref aperçu historique du projet

La preuve de la présence effective du pétrole dans le sous-sol tchadien est apportée par CONOCO (Continental Oil Company) à partir de 1969. Le pétrole tchadien n'intéresse personne jusqu'à la fin de 1990, après les chocs pétroliers.

Objectivement ou subjectivement, les colonisateurs manifestent peu d'intérêts au sous-sol tchadien car disaient-ils : « les chances de trouver du pétrole dans les couches légères de sédiments comme celles du Tchad sont faibles ». Cette réticence est renforcée par l'enclavement du pays qui réduisait la rentabilité de l'exploitation à l'époque où le pétrole est abondant et donc peu cher. Après les indépendances, la guerre civile retarde encore l'exploitation de ce pétrole. Nous rappelons ici quelques phases importantes des recherches et les démarches ayant abouti à la mise en exploitation actuelle de ce projet.

- De 1954 à 1967 des recherches sont réalisées par des institutions françaises (Bureau de Recherche Pétrolière et ORSTOM) sans être autorisés à confirmer la présence du pétrole dans le sous-sol tchadien.
- Ce n'est qu'en 1969, qu'une compagnie américaine, la CONOCO (Continental Oil Compagny), obtient des permis de recherches et entreprend des travaux de prospection au Sud du Tchad. Seule détentrice de ce permis de recherche, elle mène une vaste campagne de recherche en avion, en hélicoptère au dessus du Lac Tchad, de Doba et du Salamat en passant par Sarh.
- En 1973, le premier puits est creusé à Doba par la société américaine CONOCO ;
- Le 18 décembre 1973, le premier forage de puits de pétrole est inauguré par le Président Ngarta Tombalbaye à Nyan près de Doba. A cette occasion il déclare : « *Nous souhaitons que les tout premiers forages soient fructueux en montrant la richesse de notre sous-sol. La réalisation de cette espérance, nous permettrait de poser les jalons de plus en plus sûrs en faveur de notre développement* ». Ainsi le premier président Tchadien déclarait que le pétrole devait servir à développer le pays ;
- CONOCO cède une partie de sa part à d'autres sociétés qui forment avec elle un consortium. Il s'agit de Shell en 1971, Chevron en 1974, Exxon en 1976, Elf en 1992. Au retrait de Shell et Elf le 08 novembre 1999, le consortium est reconstitué le 03 avril 2000 et comprend actuellement Exxon Mobil (40 %), Chevron (25 %) et Pétronas malaisien (35 %).

Le transport du pétrole impose la construction d'un pipeline jusqu'aux côtes atlantiques. Ainsi, le 30 juillet 1992 un accord est signé par le groupe pétrolier, le Tchad et le Cameroun et par une lettre d'intention, la construction du pipeline qui servira à l'évacuation du brut tchadien à travers le Cameroun est autorisée. Le 14 janvier 1994, un protocole d'accord est signé dans lequel le Cameroun, le Tchad et le Consortium énoncent les principes directeurs à prendre en compte pour la réalisation du tronçon camerounais du système de transport des hydrocarbures par pipeline. Le 8 février 1996, la signature d'un accord bilatéral entre le Cameroun et le Tchad pour la construction d'un pipeline et le 05 août 1996, ainsi que promulgation de la loi 96/13 ratifiant l'accord bilatéral Tchad-Cameroun et promulgation de la loi 96/14 portant régime de transport par pipeline à travers la République du Cameroun des hydrocarbures en provenances des pays tiers.

- Le 06 juin 2000, le Conseil d'administration de la Banque Mondiale approuve le financement du projet d'exportation tchadien, dans une formule sans précédent, destinée à « faire directement profiter les déshérités, les vulnérables et l'environnement de la manne pétrolière ». Cette formule est le leitmotiv de l'intervention de la Banque Mondiale dans ce projet. Il sera un outil de son évaluation ;
- Le 18 octobre 2000, la cérémonie du lancement des travaux a été organisée à Komé et le 20 octobre à Kribi au Cameroun par les deux présidents du Tchad et du Cameroun.

Ce bref aperçu historique montre assez l'implication des compagnies américaines dans le projet pétrolier du Tchad. Il démontre la constance de Exxon (ESSO) dans sa détermination à extraire le pétrole tchadien ; ce qui lui vaut la dénomination d'exploitant attitré du projet.

- Au bout de trois ans d'intenses activités de construction, l'exploitation du pétrole tchadien a été officiellement célébrée le 10 octobre 2003 à Komé inaugurant ainsi l'entrée du Tchad dans le concert des pays producteurs et exportateurs de pétrole.

Après cet aperçu historico-juridique, nous décrirons le déroulement pratique du projet.

17.3. La mise en œuvre du projet

Pour la construction des infrastructures relatives à l'exploitation du pétrole, des moyens matériels importants appelant d'importants investissements financiers sont nécessaires. C'est la raison pour laquelle un consortium a été créé. Le coût total de ces investissements est estimé à 3, 72 milliards de dollars US environ. Les fonds sont apportés en partie par le consortium pétrolier et en partie par le Tchad et le Cameroun, par un financement extérieur (BIRD, SFI, BEI, COFACE, US-EXIM, Marchés des capitaux), permettant la participation financière des États impliqués.

La répartition de ce coût entre plusieurs membres du consortium permet de minimiser les risques et le coût à supporter par une seule entreprise. La sollicitation de la Banque Mondiale répond au besoin du Tchad et du Cameroun d'accéder à des fonds nécessaires pour prendre part à cet investissement d'une part, et d'apporter une caution morale à l'objectif fixé par ce projet : « projet de lutte contre la pauvreté et de promotion du développement » d'autre part. La Banque Mondiale a pouvoir de surveillance de la gestion des revenus du pétrole.

Ces financements permettent l'exploitation des 300 puits dans le bassin, mais aussi le forage de 25 puits de réinjection d'eau des gisements produits dans les nappes profondes, la

construction d'un système de conduites de collecte du pétrole, d'installations pour le traitement des fluides d'une centrale électrique, d'un aéroport pour le transport des marchandises et d'un centre opérationnel. Ce dernier comprend une unité centrale de traitement pour préparer le brut avant de l'envoyer dans l'oléoduc, etc.

17.3.1. L'oléoduc

L'oléoduc est un équipement majeur. Il sert à transporter le pétrole brut depuis les champs pétroliers de Komé jusqu'au terminal maritime de Kribi situé au large des côtes camerounaises. Sa longueur est de 1070 km et son diamètre de 760 mm. Il est à plus d'un mettre de profondeur. Deux compagnies TOTCO (Tchad Oil Transportation Company) pour le Tchad et COTCO (Cameroon Oil Transportation Company) pour le Cameroun sont crées et chargées de la construction et de l'exploitation de cet oléoduc. Le Tchad est actionnaire à 5 % dans la société COTCO du Cameroun (soit 25 à 35 millions de dollars) et 15 % dans la société TOTCO du Tchad (soit environ 20 millions de dollars). Ces deux sociétés sont chargées de l'opération aval destinée au transport du brut. Dans ces deux sociétés, IDA (International Development Association) a accordé un financement de l'ordre de 115 millions de dollars dont 1/3 pour le Tchad et 2/3 pour le Cameroun. Cet oléoduc est muni de trois stations de pompage et d'un terminal maritime.

17.3.1.1. Les stations de pompage et la station de réduction de pression

La conception du projet requiert l'utilisation par le Système de Transport de trois stations de pompage et d'une station de réduction de la pression. La Station de Pompage n° 1 est située au Centre Opérationnel principal dans la région des champs pétrolifères à Komé au Sud du Tchad. Les Stations de Pompage n° 2 et n° 3 sont situées au Cameroun, ont du personnel et sont totalement indépendantes (c'est-à-dire chacune a la capacité de générer du courant et a des logements pour les ouvriers.

Chaque station de pompage est alimentée par du pétrole brut venant de l'oléoduc. Des radiateurs brûlant du pétrole sont utilisés pour chauffer le pétrole brut coulant à travers les stations de pompage n° 2 et n° 3 à environ 71° C. Ce processus diminue la viscosité ou épaisseur du pétrole, et améliore son écoulement à travers les stations de pompage. Une fois

que le pétrole réchauffé quitte une station de pompage, sa température redescend à la température ambiante du sol sur quelques kilomètres.

La station de réduction de la pression est conçue de façon à régler la pression du pétrole brut livré au terminal maritime. Cette station, située près de Kribi au Cameroun, à environ 1 kilomètre de la côte, est totalement automatisée et équipée de réservoirs pour gérer les situations de réduction d'urgence de la pression.

17.3.1.2. Le terminal maritime

Le terminal maritime est constitué d'un vaisseau de stockage et de déchargement flottant (SDF) et de [*single point mooring system*] (système d'amarrage). Le vaisseau SDF stocke le pétrole brut avant qu'il soit chargé sur des réservoirs d'exportation voyageant en mer. Il s'agit d'un navire pétrolier converti à une fonction stationnaire pour servir de vaisseau SDF. Il a une capacité de stockage du pétrole brut d'au moins 318.000 mètres cube (2 millions de barils). A partir du SDF, des tuyaux immergés sont utilisés pour charger des pétroliers mouillés en tandem.

La mise en œuvre des ces installations a suscité de nombreuses controverses plaçant la réalisation de ce projet dans un climat social plein de rebondissements.

Carte 18 : Projet d'exportation tchadien: pipeline et stations de pompage

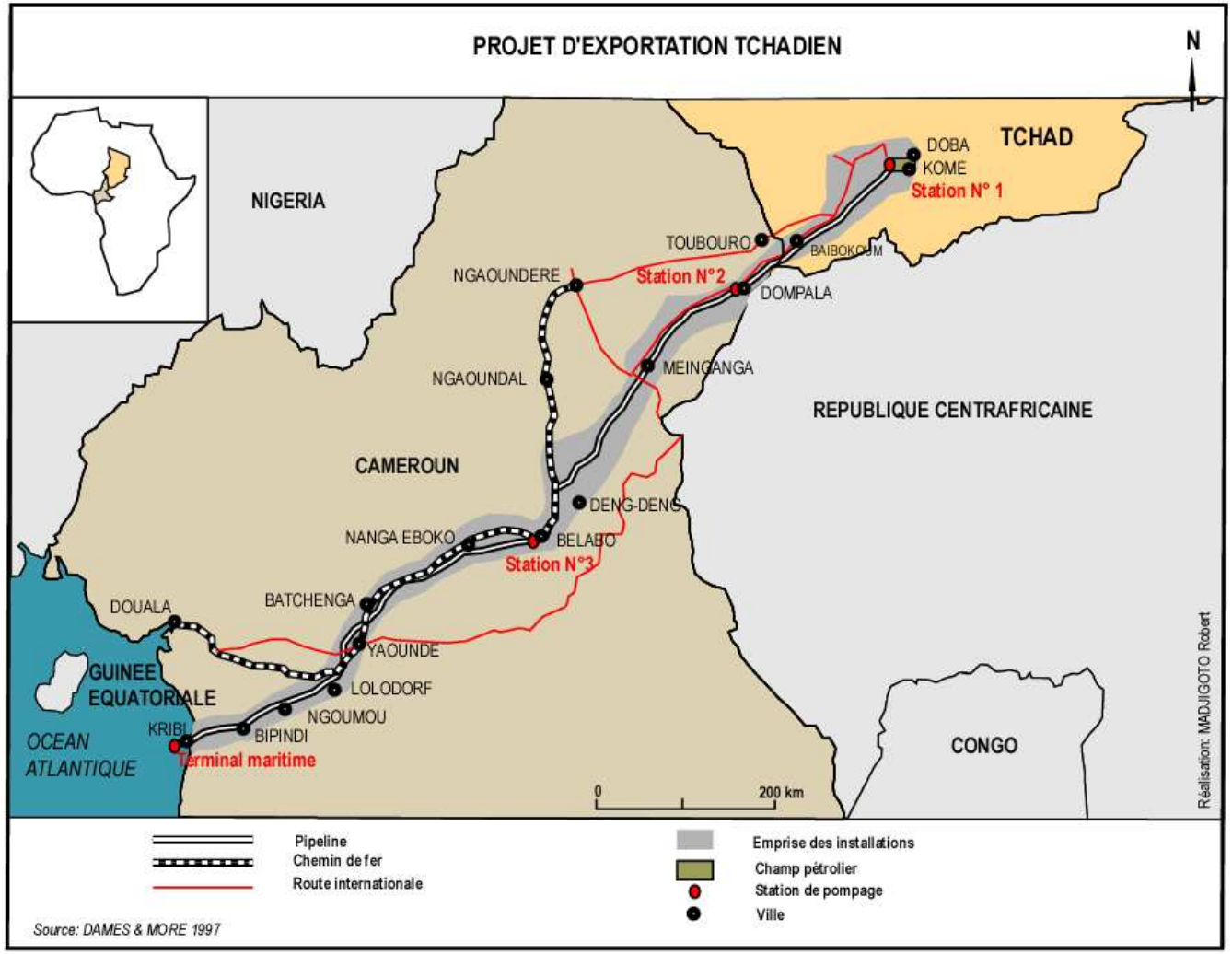

17.4. Le projet Tchad-Cameroun et les réactions suscitées.

Le projet Tchad-Cameroun, en dépit des controverses, attestés par de nombreux documents écrits, est entré dans sa phase d'exploitation depuis le 10 octobre 2003. Parmi les arguments utilisés pour demander la réalisation de ce projet, il y a l'extrême pauvreté des populations tchadiennes qui se manifeste à travers un taux élevé de mortalité infantile (42 pour 1000), un faible accès aux soins de santé, à l'éducation, l'absence de la sécurité alimentaire, etc. Le pétrole est donc présenté comme une opportunité à saisir pour pouvoir lutter contre ces différents maux. A plusieurs égards, le Projet Doba n'est pas un projet comme les autres. Les fonds engagés, les institutions impliquées et surtout le débat autour du projet ont, en effet, conduit à la révision de certains de ses aspects. De nombreuses institutions ont été également mises en place pour lui donner plus de chances de succès. Il a eu à mobiliser des ressources importantes : techniques, financières et humaines.

Mais, la population est tenue à l'écart des débats autour de ce projet. Il a été conçu et réalisé dans le secret et le silence le plus absolu. Les raisons alléguées en étaient la sécurité. d'État. Les premières explorations débutent en 1969 et sontt suivies par la phase de forage en 1973. Néanmoins, ce n'est qu'en 1997 que le public a eu accès aux documents après 25 ans de silence absolu ! Même les populations situées sur le tracé de l'oléoduc n'étaient aucunement informées ni consultées. Elles l'ont fait savoir en faisant appel à des ONG occidentales chargées de relayer leur appel vers l'opinion internationale.

17.4.1.Réaction de la population de la zone face au Projet Doba

Comme nous l'avons exposé dans le chapitre sur l'histoire du Logone Oriental à travers les différents pouvoirs, nous nous sommes rendu compte que la population se sent souvent victime de ceux qui détiennent le pouvoir et agissent au nom de ce pouvoir. Cette victimisation est ancrée dans l'esprit des gens comme en témoignent les réactions des populations du Logone Oriental

17.4.1.1. Mémorandum des ressortissants de la sous-préfecture de Bébédjia

Nous présentons l'intégralité du mémorandum des ressortissants de la région du pétrole, adressé en 1998 aux « Amis de la Terre » et à « Agir ici », deux associations françaises, d'autant que cela traduit le sentiment général de la population de la région.

« Populations directement affectées par le projet pétrolier du bassin de Doba, mais écartées, nous nous posons en victimes d'un étouffement organisé. Ce document est donc un cri d'alarme des sans voix qui cherchent des porte-voix.

Attendant avec inquiétude d'être informés sur notre sort, on nous oppose le fallacieux argument de confidentialité et de complexité pour faire du dossier pétrole un dossier tabou. Nul en effet, en dehors du cercle d'initiés, n'a droit à l'information, même pas ceux dont la vie et l'environnement seront à jamais perturbés par le projet.

Nous restons convaincus que l'implication des populations concernées, au moins dans la définition de leur futur et nouveau cadre de vie aurait pu contribuer à atténuer les conflits qui naîtraient nécessairement à l'occasion de ces bouleversements. Mais tel n'a pas été le cas dans la mesure où aucun originaire de la zone n'a été associé ni à l'évaluation des pertes en ressources naturelles en vue du dédommagement des personnes concernées, ni dans la formation des cadres qui géreront l'exploitation de ce pétrole. Le pétrole c'est l'affaire des Experts et de l'État. L'État est tout. Comme si l'État pouvait exister et se faire sans les populations ou même contre elles.

Notre désespoir et notre angoisse sont grands, très grands, au regard du traitement de cette question vitale de l'exploitation du pétrole qui engage notre avenir, celui de nos enfants, celui de la terre de nos ancêtres. Il s'agit de notre survie et de notre subsistance.
La terre constitue une pièce maîtresse dans la vie des populations. Elle est à la fois l'objet de culte et de vénération, moyen de production, moyen de vie et de survie. Lorsqu'on y touche, l'on bouscule nécessairement le mode d'organisation des gens entre eux, leur système de production et même leur identité propre.

Les populations de la zone vivent à 90 % d'activités agricoles. Les terres sur lesquelles s'exercent ces activités seront occupées par les infrastructures d'exploitation. Déjà le forage des 300 puits et l'installation des bases ont été l'occasion de déguerpissement de plusieurs villages. Et ce ne sont pas les 2.500 emplois temporaires prétendus (qui ne profiteront pas qu'aux seuls locaux), ni encore moins les indemnisations dérisoires accordées aux déguerpis, qui remplaceront les revenus agricoles qu'elles tirent de leurs terres, …

Nous faisons remarquer que : La pression humaine sur le site sera très forte. En effet, les cultivateurs dont les terres sont détruites viendront partager les terres agricoles restantes avec les autres. Si on ajoute l'afflux de populations allogènes, d'ouvriers, de commerçants, de chercheurs d'emplois et autres transhumants dans cet espace qui, en fait, n'a bénéficié d'aucun plan d'aménagement, on imagine bien les problèmes de sécurité, d'approvisionnement en eau potable, d'infrastructures sanitaires, de salubrité, de

cohabitation, etc., posés par cette entreprise. Il y a là assurément une situation porteuse de conflits qui développera un fort sentiment de dépossession chez les autochtones. Il y a déjà morts d'hommes à cause de problèmes de terres.

Le gouvernement dira qu'un ensemble de mesures, permettant de garantir que l'exploitation pétrolière sera sans conséquences négatives sur l'environnement humain et naturel, sont prises. Il n'en demeure pas moins que la production intégralement destinée à l'exportation sera évacuée vers le port de Kribi par un oléoduc. Or, l'oléoduc, même avec les technologies les plus performantes, présente des risques de pollution des sols, et de fuite de pétrole contenant des métaux lourds dans l'environnement. Ce qui menace les eaux souterraines et les eaux de surface.

Le gouvernement du Tchad pense trouver dans l'exploitation du pétrole, une opportunité pour sortir de la pauvreté. Ce qui explique l'optimisme affiché, c'est que le Tchad espère tirer des revenus additionnels substantiels du pétrole : 100 millions de dollars par an. Une partie de ces ressources sera constituée en fonds spécial de développement qui devra être utilisé pour la réduction de la pauvreté. Rien n'est moins sûr. L'expérience d'autres pays producteurs de pétrole de la sous région est là pour inciter à la prudence, car on n'est pas à l'abri des contrecoups négatifs qui ne peuvent absolument pas être exclus notamment ce qui concerne la maîtrise de l'inflation et/ou du développement des activités rurales sur lesquelles repose l'organisation sociale et économique du Tchad.

Quant au fonds spécial de développement, tous les fonds spéciaux au Tchad ont pris d'autres destinations que celles pour lesquels ils ont été créés. Caisse coton, Fonds d'Intervention Rurale, Caisse Autonome d'Amortissement…etc., la liste est longue. Échec sur toute la ligne. Et ce n'est pas la rapacité qui caractérise nos gouvernants, qui confondent le Trésor Public avec leurs poches qui épargnera le Fonds Spécial de Développement constitué à partir des revenus pétroliers pour des projets de développement, qui n'existent pas.

L'optimisme du gouvernement est basé sur des paramètres qu'il ne maîtrise pas : fixation du prix du pétrole sur le marché mondial, parité du dollars avec l'euro. En attendant, le gouvernement reconnaît lui-même dans son document intitulé « Contexte du Développement en 1997 » qu'en terme d'indicateurs de développement, le Tchad continue à faire partie des dix pays les plus pauvres du monde, et que la réalité c'est la détresse humaine marquée par de graves et persistants problèmes de sécurité alimentaire et de difficultés d'accès aux services sociaux et sanitaires de base. La pauvreté reste le problème majeur auquel est confronté le pays.

La Banque Mondiale dont le rôle premier est de réduire la pauvreté dans le monde devrait intervenir dans les secteurs qui profitent réellement aux populations après évaluation de l'impact des différentes installations (puits, oléoduc) sur les écosystèmes.
C'est pourquoi nous lançons ici un appel solennel pour la défense de notre environnement, Oui, notre environnement est menacé et nous nous devons de le défendre.
La loi fondamentale de la République, notre Constitution nous y convie.

Le droit à un environnement sain fait partie des droits fondamentaux reconnus, notamment par l'article 47, tandis que l'article 52 fait obligation aux citoyens « de respecter et de protéger l'environnement ». Quant à l'État et aux collectivités territoriales décentralisées, ils « doivent veiller à la protection de l'environnement » (article 48).

- *Forts de nos droits et devoirs affirmés dans la constitution ;*
- *Encouragés par l'attention particulière que la communauté internationale ne cesse d'accorder à l'environnement ;*
- *Nous fondant sur les résolutions pertinentes du Sommet de la Planète Terre, notamment la déclaration de Rio énonçant des principes relatifs aux droits des États en matière d'Environnement et de Développement ;*

Nous, ressortissants de la sous-préfecture de Bébédjia, zone pétrolifère du bassin de Doba,

- *Dénonçons avec force le complot qui vise non seulement à nous chasser de nos terres et nous exclure de la résolution des problèmes qui sont nôtres, mais pire, à nous priver de nos moyens de subsistance et à nous condamner à une disparition à terme ;*

Exprimons notre accord avec les premières conclusions de l'enquête effectuée de décembre 1996 à janvier 1997 (à N'Djaména, Moundou, Abéché) sur l'exploitation pétrolière et qui « font apparaître que les Tchadiens sont majoritairement sceptiques, voire pessimistes en ce qui concerne les effets que l'activité pétrolière est susceptible d'avoir ».

Ces critiques décrivent bien la situation qui prévalait au Tchad au moment de l'implantation du projet. Elles dénoncent la mauvaise gestion des gouvernants, montrent leurs incapacités à maîtriser les paramètres liés à l'industrie pétrolière. Ceci se révélera de plus en plus évident au cours de l'avancement de ce projet et donnera entière raison à cette population. Elles ont bien produit l'effet escompté même si le pouvoir peut y déceler une forte connotation politique d'opposition. Elles ont trouvé un écho favorable dans les mouvements écologiques du Nord qui ont alerté la Banque Mondiale.

La société civile a confirmé ces déclarations à l'occasion de deux séminaires, l'un tenu à Donia (janvier 1998) et l'autre à Bébédjia (7-11 avril 1999) dans la zone pétrolière. Ces

séminaires réunissaient des membres du consortium, du gouvernement, de la Banque Mondiale et de la société civile. Toutes les insuffisances ont été relevées. « *Les débats parfois très vifs du séminaire de Donia ont montré combien les représentants de la société civile chargés du dossier ne s'étaient laissés ni séduire, ni impressionner par les centaines de pages de papier glacé en couleur, à la présentation somptuaire, mais redondante, jargonnante et creuse, produites par les experts de Dames & Moore pour le consortium* »[1].

Les leaders d'opinion dont le député fédéraliste, élu de la circonscription de Bébédjia, ont formulé les mêmes critiques. Ce qui a bien pesé sur les discussions qui se tiendront par la suite. L'influence des ONG écologistes du Nord a été déterminante dans la révision des documents du projet.

17.4.1.2. L'implication des ONG du Nord

Dès l'annonce de son lancement, en 1995, le projet d'exploitation du gisement pétrolier de Doba et de construction d'un oléoduc furent violemment attaqués par les ONG spécialisées dans l'environnement, au premier rang desquelles : Environment Defense Fund et Rainforest Action Network (ONG américaines), qui livrèrent contre eux une bataille farouche par le biais d'Internet. Suivirent des attaques d'associations anti-mondialistes puis altermondialistes et de militants de Droits de l'Homme (FIDH). Les contestations furent autant le fait d'ONG internationales que de la « société civile » tchadienne. Si « ces deux instances ont travaillé de concert », « on peut tenir cependant, d'une manière générale, que plus les détracteurs du projet sont éloignés des champs pétroliers, plus leur opposition est radicale ». En d'autres termes, les ONG internationales ont plus souvent milité pour l'abandon pur et simple du projet, alors que les ONG tchadiennes auraient une attitude contestataire à la fois plus réaliste et plus constructive. Sans elles, pourrait-on également tenir que les ONG tchadiennes auraient trouvé de bien plus maigres débouchés à leurs contestations dans un pays où l'exploitation pétrolière est vécue comme un événement national attendu depuis fort longtemps et où tout récalcitrant au projet a tendance à faire figure d'un piètre patriote[2]. L'opinion publique « mondialisée » des pays occidentaux est, disons-le, autrement plus efficace que celle du Tchad. Les ONG ont mis l'accent évidemment sur les impacts environnementaux du projet, les droits des personnes directement affectées par le projet et les types de développement financés avec les bénéfices du pétrole.

[1] G ; Magrin Grafigéo 2003, p 22
[2] G. Magrin 2000

La société civile elle, exprime une demande fondamentale axée sur les respects des sites sensibles (logements, cours d'eau, parcs et réserves de faune, lieux sacrés), l'octroi d'une juste compensation aux populations déplacées ; la fiabilité des installations, le traitement des déchets et la gestion adéquate du gaz, la réduction des effets nocifs des sur les personnes et sur l'environnement ; la possibilité de suivi et de contrôle indépendant des installations, des risques de pollution et de l'administration des ressources issues du pétrole ; la responsabilité civile et pénale en cas de dommages causés aux personnes et à l'environnement, la création d'un fonds pour le contrôle de la santé des populations affectées tenant compte qu'au Tchad il n'existe pas de système de sécurité sociale publique, la participation de la population locale au suivi de l'exécution du projet, le libre accès à l'information, l'existence des moyens légaux de protection au cas où des différends apparaîtraient entre population et le consortium pétrolier, la mise en pratique des normes nationales et la ratification des normes internationales.

17.4.1.3. La volonté gouvernementale : la rente pétrolière à tout prix

Le gouvernement tchadien veut son pétrole et va au devant des desiderata du consortium. Il l'a prouvé lors des événements de 1998 en ramenant avec brutalité le calme dans la zone d'extraction pendant sa lutte contre les rebelles qui sévissaient dans la région.

Pour faire le point des "projets pétroliers", le séminaire organisé à Bébédja, du 7 au 11 avril 1999, a réuni les délégations d'Houston, de la Banque Mondiale, du gouvernement, de la CPPL (Commission Permanente du Pétrole Local). Il débouchera sur une "déclaration de Bébédja", un peu creuse et sans ferme volonté d'impliquer les ONG dans les décisions.

Les ONG poussent alors les populations des neuf cantons concernés à s'organiser pour canaliser leurs revendications à travers l'EPOZOP (Entente des Populations de la Zone Pétrolière)[1]. Elles cherchent, par le biais de l'enjeu du pétrole, à stimuler les organisations locales, mais leur discours organisationnel et contestataire trouve trop peu d'écho auprès des sociétés villageoises. Il reste l'expression de jeunes cadres "sudistes", dont l'engagement dans la "société civile" constitue une forme de résistance à un Etat qui les tient éloignés de ses prébendes.

[1] EPOZOP sera interdite et, en 2000, lors d'une réunion à Bébédja, le préfet fera arrêter les chefs de canton de Miandoum, Béro et Komé. L'association ne sera reconnue qu'en octobre 2002.

Les envoyés du gouvernement, quant à eux, ne font pas dans la nuance. Les ONG du département du Logone oriental, contemptrices du projet, sont volontiers qualifiées "d'ennemies de la patrie". Le gouvernement, de son côté, suscite une "société civile" d'obédience musulmane et pro-projet pétrole, qui manifeste bruyamment à N'Djamena en novembre 1999 lors du retrait de Shell et de Elf du projet.

Mais le Tchad qui a besoin de fonds pour participer à ce projet et le consortium qui, pour s'engager, demande la contribution de la Banque Mondiale sont d'autant moins insensibles aux réactions de l'opinion que la Banque Mondiale elle-même n'est pas indifférente aux critiques des ONG.

C'est pour cette raison que les instruments devant régir ce projet ont été largement révisés pour l'adapter aux directives de la Banque Mondiale. On est obligé de concilier économique et développement durable et chaque acteur doit intégrer le développement durable dans sa stratégie. La notion de développement durable est en adéquation étroite avec la notion de globalisation ou de mondialisation. Elle est au centre de la collaboration des partenaires qui doivent l'impliquer dans toute activité.

Ce n'est qu'à partir de ces contestations et sous la pression de la Banque Mondiale et des ONG du Nord que les archives se rapportant au projet ont été aussi ouvertes et que des consultations sont organisées. Les observations ont été intégrées dans les divers documents et la société civile est de plus en plus associée dans leur finalisation. Ce qui aboutit le 06 juin 2000 à l'accord de financement de la Banque Mondiale.

Par ailleurs, le projet pétrole a été aussi une occasion pour le pays de voir son image rehaussée à travers le monde. Sa mise en place a soulevé un tollé concernant l'aspect environnemental. Des défenseurs de l'environnement à travers le monde et principalement ceux des pays du nord s'en sont préoccupés. Il a permis la conscientisation et de la mobilisation des sociétés civiles tchadiennes, aidées en cela par les sociétés civiles d'autres pays.

Après quelques concessions le projet doit entrer dans sa phase d'exécution. Beaucoup d'entreprises sont mises à contribution. L'opérateur a fait appel à des sous-traitants dans différents domaines d'activités. Ces entreprises sont marquées par une forte présence française (Annexe 2, p. 375). Le pays se retrouve de fait au cœur d'une mondalisation.

La contribution active de ces entreprises a permis de finir avec 6 mois d'avance la construction et la mise en exploitation du projet. Au cours des différentes phases des outils de contrôles ont été édictés et des institutions créées en vue de la bonne gestion des revenus pétroliers d'une part, et le respect des normes environnementales exigées par la Banque Mondiale, de l'autre. Ces instruments techniques, politiques et juridiques mis en place dans chaque pays servent pour la coordination et le suivi des activités du projet. Voici ceux qui sont mis sur pied par le Tchad dans le cadre de ce projet :

17.5. Les instruments créés par le Tchad

Ils sont au nombre de 4 et comportent des composantes techniques sous leur ordre.

17.5.1. La Coordination Nationale du Projet d'Exportation Tchadien « Projet Doba »

En vue de la mise en œuvre de l'exécution du projet de l'exportation tchadien (Projet Doba), une coordination nationale a été mise en place par décret n° 339/PR/2000 du 09 août 2000, rectifié par le décret n°026/PR/2001 du 09 janvier 2001

Sa mission consiste à coordonner l'ensemble des activités liées au projet Doba et assurer le suivi des projets annexes de renforcement des capacités en matière d'environnement, de gestion économique et financière et du secteur pétrolier. La CNPP (Coordination Nationale du Projet Pétrole) veille également au respect du calendrier d'exécution du projet, au respect des engagements pris dans le cadre des conventions, accords et autres documents contractuels, notamment environnementaux. Elle assure la bonne mise en œuvre des investissements sociaux à réaliser dans la zone. Les modalités de la mise en œuvre du projet sont définies dans un manuel d'exécution du projet élaboré conformément aux accords de financement, notamment le crédit IDA (International Development Agency ou Agence Internationale de Développement) et qui a été produit et approuvé par les principaux partenaires impliqués dans le projet.

Dirigé par un coordonnateur national, assisté d'un adjoint, la CNPP compte également cinq experts : un douanier, un fiscaliste, un juriste, une communicatrice et un officier de liaison. Elle dispose aussi d'une équipe d'appui composée d'un comptable, d'un logisticien, de secrétaire, de planton.

Pour le suivi des activités sur le terrain, un comité technique est mis en place.

17.5.2. Le Comité Technique National de Suivi et de Contrôle (CTNSC) des aspects environnementaux du projet

Cheville ouvrière du suivi environnemental du projet, il élabore un plan de gestion de l'environnement ainsi que tout autre document de référence relatif aux impacts environnementaux. Il assure le suivi et le contrôle de l'exécution du plan de gestion de l'environnement de tous les projets au Tchad, notamment des aspects socio-économiques, sanitaires et écologiques. Le CTNSC s'occupe également du suivi et du contrôle des mesures d'atténuation des impacts précités, notamment les compensations, les réinstallations des populations affectées en conformités avec les normes et les pratiques internationales, ainsi que la préservation des accidents et catastrophes. Le CTNSC bénéficie de deux structures :

- L'équipe de supervision sur site qui s'occupe véritablement des activités susmentionnées
- La cellule Technique de gestion et Comité de pilotage du FACIL (Fonds Concertés pour les Initiatives Locales) dont nous ferons largement mention dans le chapitre concernant les compensations.

Le CTNSC a-t-il pleinement joué son rôle ? Rien n'est moins sûr. Nous le verrons dans les paragraphes relatifs à la faiblesse de ces institutions.

17.5.3. La Direction du Pétrole

Le projet de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier dépend de cette institution. Elle a pour mission d'assurer le suivi et la gestion des activités pétrolières du Consortium au plan technique, économique, contractuel et environnemental.

Ainsi, le contrôle de la production, de la quantité transportée et effectivement vendue ; de même que le contrôle des cours du brut appliqués, sont des tâches qui lui incombent.

17.5.4. La Cellule Économique

Elle assure la coordination technique de l'ensemble des actions relatives à la préparation, à la négociation et au suivi des programmes d'ajustement structurel.

Elle assure également le secrétariat du Comité technique et du haut comité interministériel, élabore un cadre de politique économique et veille à la cohérence des mesures et actions à mener dans le cadre des programmes.

La Cellule Économique veille au suivi des critères de performance, pilote les activités du secrétariat permanent chargé du désengagement de l'État des entreprises. Elle a sous son égide des institutions avec des attributions bien précises.

17.5.4.1. Le Projet Gestion de l'Économie à l'Ère Pétrolière (GEEP)

Il prépare les responsables tchadiens à la gestion des futures ressources pétrolières. Celui-ci soutient un vaste programme de reformes structurelles tant au niveau du ministère des finances que dans les secteurs prioritaires.

17.5.4.2. Le Secrétariat Chargé de Renforcement des Capacités Nationales (SENAREC)

C'est une institution nationale de conception, de coordination et de mise en œuvre de la politique du Gouvernement en matière de renforcement des capacités nationales.

En plus de ces instruments, il en existe un autre sur qui l'espoir de tout le peuple est fondé, c'est le Collège de Contrôle et Surveillance des Ressources Pétrolières (CCSRP).

17.5.4.3. Le Collège de Contrôle et Surveillance des Ressources Pétrolières (CCSRP)

Créé le 11 janvier 1999 par la loi N° 001/PR/99 portant gestion des ressources pétrolières, il est composé de :

- un magistrat, membre de la cours suprême ;
- un député ;
- un sénateur ;
- le Directeur national de la BEAC ;
- le Directeur du Trésor ;
- le Directeur du pétrole ;
- le Directeur de la planification et du développement ;
- un représentant des ONG ;
- un représentant des syndicats.

Cette loi qui n'a pas fait assez de place aux ONG a été critiquée. C'est ainsi qu'elle a connu une modification le 18 août 2000 par la loi n° 16/PR/2000. Par cette loi le collège est composé comme suit :

- un magistrat de la cour suprême ;

- deux députés (en attendant la création du sénat) ;
- le Directeur National de la BEAC ;
- le Directeur du Trésor ;
- un représentant de l'association des droits de l'homme ;
- un représentant des ONG locales ;
- un représentant des syndicats et ;
- un représentant de confessions religieuses (alternant entre les musulmans, les catholiques et les protestants.

Bien que le nombre des représentants du pouvoir soit supérieur à celui des membres de la société civile, cette dernière est quand même bien représentée avec quatre personnes sur neuf.

Les membres de ce collège ont été nommés le 04 décembre 2000 par le décret n° 579/PR/2000. Un autre décret n° 168/PR/2001 du 26 mars 2001 portant organisation, fonctionnement et conditions de contrôle et de surveillance du collège a été pris pour finaliser les textes devant régir cette instance.

Elle doit veiller à ce que l'utilisation des ressources pétrolières se fasse selon la clé de répartition affectant les revenus à des secteurs prioritaires.

17.6. Les mécanismes du contrôle des ressources pétrolières par le collège et la clé de répartition

17.6.1. Les différentes étapes de contrôle

Le Collège intervient très en amont, dès l'instant où les ressources sont versées dans les comptes de l'État et en aval jusqu'au moment où les recettes sont soit utilisées dans le cadre du budget, soit épargnées dans le compte pour les générations futures ou dans un compte de stérilisation ou de stabilisation ou encore dans le compte de la région productrice.

Au niveau du versement des recettes, le Collège devrait s'assurer que le volume de pétrole produit, le prix du baril et le taux de change utilisé tels que déclarés par le consortium, sont conformes à ceux décrits dans les termes du contrat. Le Collège devrait s'assurer de leur exactitude, soit en recoupant ces informations par d'autres sources au niveau international, ou soit en initiant un audit ponctuel sur ces éléments.

Pour bien comprendre le second niveau de contrôle, il faut maîtriser le mécanisme de rapatriement des recettes pétrolières. Le consortium dépose les recettes au titre des redevances et des dividendes (12,5 %) dans un compte offshore. Le service de la dette vis-à-vis des bailleurs du projet est alors assuré (IDA et BEI) et le compte de réserve assure, que dix pour cent (10 %) des redevances et des dividendes sont transférés dans le compte du FGF (Fonds pour Générations Futures). Le reste est rapatrié au Tchad et réparti dans les différents comptes ouverts à la BEAC.

Il revient à la BEAC d'effectuer la répartition des fonds comme définie dans la loi 001/PR/99 de la manière suivante :

- 5 % des redevances sont versés à un compte domicilié à la BEAC appelé Compte de la Région Productrice ;
- 15 % sont versés dans le compte courant du Trésor pour le fonctionnement et les investissements de l'État jusqu'en 2007 et après, les 15 % seront réallouées aux secteurs prioritaires ;
- 80 % pour les secteurs prioritaires (développement rural, santé, éducation, affaires sociales et infrastructure).

Le Collège reçoit les relevés de tous les comptes mentionnés ici et donc suit leurs mouvements.

Le troisième niveau de contrôle du Collège se situe au moment de la préparation du budget, à laquelle prend part un membre du Collège en ce qui concerne les secteurs prioritaires.

La première étape de la préparation du budget est l'envoi de la lettre de cadrage du Premier Ministre. Le Collège est destinataire de ce document en même temps que les ministères. Il s'assure de la cohérence des recettes pétrolières avec le niveau préalablement déterminé et prend acte des orientations de la politique budgétaire, des plafonds des secteurs prioritaires et de toute nouvelle directive donnée par le Premier Ministre. Le Collège suit régulièrement les mises à jour des projections des revenus pétroliers du Ministère de Économie et des Finances.

Ensuite, le Collège reçoit les avant-projets des propositions budgétaires des secteurs prioritaires. Il participe aux conférences budgétaires concernant ces Ministères et reçoit copie

de l'avant-projet du budget tel qu'arrêté par la Direction Générale du Budget avant sa transmission au Conseil des Ministres. Le Collège s'assure que les dépenses financées sur recettes pétrolières sont séparées du reste des dépenses de l'État et, que les dépenses allouées sont conformes à la stratégie de réduction de la pauvreté telle qu'élaborée à cet effet. En cas d'incohérence, le Collège reçoit le projet du budget dès son approbation par le Conseil des Ministres à titre d'information avant qu'il soit envoyé à l'assemblée nationale avec ses observations (cf. décret 240, art. 26).

Le quatrième niveau du contrôle du Collège se situe à l'étape d'exécution du budget. Le Collège s'assure du respect des procédures de passation et d'exécution des marchés publics. A cet effet, le Collège reçoit les rapports de la sous-commission technique concernant l'évaluation des offres et celui de la Commission d'Appel à Concurrence sur l'attribution des marchés. Le Collège suit, par des inspections sur sites, l'exécution des marchés.

Le Président du Collège contresigne les avis de mise en règlement. Le Collège peut avoir recours à un audit pour vérifier que l'exécution d'un marché s'est faite conformément au cahier de charge. En cas de problème, il refuse de contresigner et s'il y a désaccord avec le Ministère des Finances, le différend est soumis à l'arbitrage de la chambre des comptes de la Cours Suprême.

S'agissant du Fonds pour Générations Futures, le Collège est représenté au Comité d'Investissement devant élaborer sa stratégie et suit sa gestion qui sera faite par une société d'Investissement Internationale recrutée par appel d'offre international. Le Comité d'investissement, présidé par le Premier Ministre est composé du Ministre de l'Économie et des Finances et de celui du Plan, du Directeur National de la BEAC et d'un autre membre du Collège.

17.6.2. Affectation des revenus pétroliers

Les revenus pétroliers sont constitués des ressources directes et indirectes :

- les ressources indirectes qui comprennent les impôts, taxes et droits de douanes liés à l'exploitation pétrolière sont déposées dans un compte ordinaire du trésor public et vont ainsi alimenter directement le Budget de l'État ;

- les ressources directes qui comprennent les dividendes et les redevances (royalties) sont d'abord déposées sur un compte séquestre offshore ouvert dans une institution financière internationale. Ces ressources sont réparties à hauteur de :

90 % affectés sur des comptes spéciaux du trésor, ouverts dans une ou plusieurs banques primaires de la place ;

10 % dans un compte offshore auprès d'une institution financière internationale au profit des générations futures ;

Les fonds déposés sur les comptes spéciaux seront répartis à raison de :

80 % destinés aux dépenses relatives aux secteurs prioritaires ;

15 % destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement courant de l'État ;

5 % des redevances sont destinées aux collectivités décentralisées de la région productrice conformément à l'article 212 de la Constitution.

Les secteurs prioritaires dont il est question sont définis à l'article 7 de la loi N° 001/PR/99 comme étant le secteur de la Santé Publique, des Affaires Sociales, de l'Enseignement, des Infrastructures, de Développement Rural (agriculture, élevage) de l'Environnement et des ressources en Eau.

Une autre loi rectificative de la loi N° 001/PR/99 a été adoptée le 29 décembre 2005 et promulguée le 11 janvier. Elle supprime le fonds pour les générations futures, augmente la part revenant au trésor public de 15 à 30 % et introduit la sécurité parmi les secteurs prioritaires.

La tâche de cette institution est grande et fatidique. A-t-elle les coudées franches pour l'exécuter ? Les moyens nécessaires lui sont-ils assurés ? Autant de questions auxquelles il sera répondu par l'analyse du bilan de l'institution

Dans un souci de transparence, le Tchad, par le biais de la Coordination Nationale travaille avec des partenaires agissant comme opérateurs, superviseurs ou conseillers dans le projet. La Coordination Nationale représentant l'État est le seul interlocuteur des partenaires que sont, le Consortium et le Groupe de la Banque Mondiale

Ainsi, côté Consortium, Exxon Mobil assure la mise en œuvre du projet par le biais de Esso Exploration and Production INC (EEPCI) qui dirige le développement des champs pétroliers ;

- La construction et l'exploitation du pipeline au Tchad ont été dirigées par TOTCO. Au Cameroun, c'est COTCO qui s'en occupe ;
- Le Groupe de la Banque Mondiale supervise la mise en œuvre du projet à travers des missions régulières. La direction du projet est établie à la mission résidante de la Banque Mondiale à N'Djaména.

17.6.3. Les institutions commises par la Banque Mondiale chargées de contrôle

17.6.3.1. Le Groupe International Consultatif (GIC)

Constitué le 21 février 2001, le GIC est composé de six « personnes dotées d'une compétence » sur les questions soulevées dans le cadre du projet et relative à la gouvernance, à la gestion des finances publiques, aux aspects environnementaux et sociaux du développement. Dans les termes de référence l'instituant, la Banque Mondiale a fixé au GIC qui aura à assurer sa fonction durant une décennie, « *la mission de créer les conditions favorables pour transformer les revenus pétroliers en programmes d'action pour la réduction de la pauvreté* ». Il a aussi pour mission de conseiller le président du groupe de la Banque Mondiale et les gouvernements du Tchad et du Cameroun par rapport aux actions, aux résultats du projet ; aux problèmes environnementaux, sociaux, etc. La mise en place du GIC est le résultat d'une lutte menée par la société civile. Celle-ci pensait que le GIC pouvait par sa présence, imposer son point de vue au Consortium, au gouvernement tchadien et à la Banque Mondiale afin que ses recommandations soient appliquées par les deux gouvernements. On peut toutefois se demander si leurs conseils et recommandations dictent vraiment les conduites des dirigeants de ces deux pays ?

17.6.3.2. Le groupe externe de suivi de la conformité environnementale (ECMG).

La Banque Mondiale a fait appel à D'Appolonia S.A. (basé en Italie) en vue de mener le suivi externe de la conformité du plan de gestion de l'environnement. Indépendant, d'Appolonia effectue des missions d'évaluation au Tchad et au Cameroun. Il émet des recommandations relatives à ses observations sur le terrain.

17.6.3.3. Le Panel d'inspection

Appelé Comité d'inspection de la Banque Mondiale, sa mission est de répondre aux plaintes des personnes affectées par les activités du projet. De ce fait il mène des investigations et répond aux préoccupations de ceux qui l'ont saisi. Mis en place depuis 1993, il est chargé d'étudier la conformité de l'exécution du projet avec les directives de la Banque.

Outre ces institutions relevant de la Banque Mondiale et du Consortium, la société civile et les ONG tchadiennes ont mis sur pieds des institutions pour le suivi parallèle de ce projet

17.6.3.4. La CCPL, la CPPN, le RESAP et le GRAMP/TC[1]

La CPPL basée à Moundou, la CPPN et le GRAMP/TC basés à N'Djaména et le RESAP basé à Sarh sont des institutions mises sur pied par la société civile tchadienne pour suivre l'exploitation du pétrole. Elles se donnent comme tâche d'effectuer des recherches dans la zone pétrolière pour évaluer les effets du projet sur la population, de recueillir leurs doléances et de les porter à l'attention de la Banque, du Consortium et de l'État. Elles suivent la gestion des ressources pétrolières à travers un journal appelé La Lettre de Transparence. Elles sont appuyées par les ONG du Nord notamment OXFAM.

Comme on le voit, un dispositif complet est mis sur pied pour contrôler l'exécution de ce projet. Mais la question qui se pose est celle de savoir s'il faut nécessairement une multitude d'institutions, certaines payées sur les fonds prêtés au Tchad pour aider à mener à bien ce projet. La réponse est assurément non. Le nombre important de ces institutions dénote du manque de crédibilité que les acteurs impliqués dans le projet ont les uns à l'égard des autres. Malgré leur nombre, ces instruments ont du mal à donner satisfaction aux observateurs du projet. Voyons les limites de leurs actions.

[1] CPPL = Commission Permanente Pétrole Locale, CPPN = Commission Permanente Pétrole de N'Djaména, RESAP = Réseau du Suivi des Activités du Projet Pétrole et GRAMP/TC = Groupe de Recherches Alternatives et de Monitoring du Projet Tchad-Cameroun

17.7. Les insuffisances de ces institutions

Les diverses institutions mises en place ont pour rôle, le suivi, la bonne conduite des activités et la bonne gestion des ressources pétrolières. Or dans leur exercice certains n'arrivent pas à suivre le rythme des activités pendant la phase de construction.

17.7.1. Les institutions du Gouvernement

Alors que la phase de construction prenait fin, l'équipe du CTNSC sur site n'était pas au complet. Elle n'avait pas encore reçu la formation adéquate pour le suivi des activités. Dans les divers rapports du GIC ou du Panel on ne manque jamais de relever cette insuffisance. Dans son rapport de juin 2002, le GIC écrivait : « *Alors que le projet avance selon son calendrier d'exécution, il y a encore une carence dans les actions concrètes qui assureront la qualité des mesures de gestion et d'atténuation nécessaire à court terme et la réalisation des objectifs à moyen et long terme de développement régional et national* ». Le problème des ressources humaines s'est posé également. Les candidats répondant aux profils étant rares, il était difficile de constituer rapidement l'équipe de supervision. Même si une personne est retenue à un poste il faut avoir un avis préalable de la Banque Mondiale. Pour toute dépense à engager il faut obtenir d'abord l'aval de la Banque Mondiale. Cela prend du temps dans l'exécution des activités ou d'un poste à pourvoir. Le retard en est accusé dans tous les domaines. Il a fallu détacher un représentant de la Banque à la Mission Résidente au Tchad avant que les choses n puissent avancer. Il y a eu difficulté à faire fonctionner l'équipe de supervision sur site jusqu'à la fin de son contrat en décembre 2005 car les fonds alloués étaient épuisés et le passage de relais entre l'équipe de supervision pendant la construction et l'équipe chargée de suivre l'exploitation. Un bon transfert d'expérience entre les deux équipes a souffert de trop peu de contacts. Le système de contrôle en a été ralenti.

Pour ce qui est du Collège, le texte régissant la gestion des revenus et l'instituant ne manque pas d'insuffisances. L'imprécision du texte est à noter. Elle concerne d'abord la ventilation des fonds en fonction des catégories de besoins et des différentes régions du pays. Il laisse au pouvoir exécutif un pouvoir discrétionnaire considérable en permettant la modification et, par conséquent, l'affaiblissement de ce texte par simple décret. La faiblesse la plus significative de cette loi concerne toutefois le Collège de contrôle et de supervision des ressources pétrolières (CCSRP) lui-même. Le collège est pénalisé tant dans sa composition que dans ses pouvoirs. Les statuts de ce collège ne garantissent pas les conditions d'une surveillance indépendante. La plupart des membres de ce collège sont des agents de l'État. La

loi ne donne aucune indication sur le mode de nomination des représentants au CCRSP. Rien non plus n'est prévu pour garantir que les représentants de la société civile demeurent, après leur nomination, responsables vis-à-vis de leur organisation d'origine (Associations ou ONG). C'est un vrai problème au Tchad, compte tenu, une fois encore, des antécédents de défiance, et des risques de "cooptation " voire de corruption pure et simple des personnalités nommées par le pouvoir. Les membres viennent de différents services et ne siègent pas de façon permanente au sein du Collège. Ils ont un statut à temps partiel et perçoivent une indemnité. Et le Collège ne se réunit qu'en cas de besoin. Vu l'ampleur et l'importance de la tâche, ne faut-il pas que les membres travaillent à temps plein à l'image du Haut Conseil de la Communication ?

Pour preuve, le Collège est aujourd'hui débordé par le volume du travail à accomplir. Son règlement intérieur ne prévoit qu'une réunion par mois, or il siège plus de 5 fois par mois pour étudier et avaliser un projet. Selon son règlement intérieur, le Collège dispose de 5 jours francs pour donner son avis de décaissement pour un projet, au-delà de ce délai, le décaissement est considéré comme accordé. Alors que le Collège enregistre 100 dossiers de projets par mois. Il lui faut 500 jours par mois pour ces 100 dossiers ! Il sera tout à fait aisé pour qui veut torpiller le travail de contrôle de ce Collège d'y parvenir vu le volume du travail à faire en un temps record.

Les catégories de dépenses prévues par cette loi sont imprécises. En effet, les secteurs prioritaires d'investissement désignés correspondent remarquablement aux objectifs de réalisation des droits économiques et sociaux tels qu'ils sont définis par les textes internationaux. Certains commentateurs ont manifesté leur inquiétude concernant l'absence de fonds affectés à la réparation de dommages imprévus, ainsi que l'insuffisance de fonds alloués à la région pétrolière. Mais du point de vue de l'application de la loi, le principal problème réside dans le caractère flou de la répartition, et l'absence totale de barème ou de critères susceptibles d'être appliqués.

Par exemple, sans contrevenir aux termes de la loi, les fonds pourraient être entièrement dépensés dans les infrastructures d'une région, en ignorant la santé, les services sociaux et l'environnement dans le reste du pays. Ceci est particulièrement problématique au Tchad, où un sentiment de défiance bien enraciné obéit aux considérations ethniques et régionales. Cette absence de critères précis risque d'entraver, non seulement l'application de la loi mais également d'ébranler la confiance du public dans le système mis en place.

Tous les rouages ne sont pas contrôlés par le Collège. Il n'est pas en mesure de contrôler en « amont » la quantité du pétrole vendue avant que l'argent n'arrive sur le compte, c'est-à-dire la manière dont se négocie le prix du marché avec les « traders ». Pour cette raison le collège n'est que figuratif vis-à-vis du consortium. La non inclusion des revenus indirects (taxes, impôts) et des bonus (avance faite au gouvernement au moment des signatures d'accords avec les compagnies) dans le mécanisme de contrôle, constitue une faille où peuvent disparaître une bonne partie des revenus.

Il faut rappeler que le Collège contrôle l'exécution des projets par le biais des décaissements, il ne gère pas les revenus. Selon le principe de l'unicité de caisse, tous les fonds sont déposés au trésor public en vue du financement des dépenses dans les secteurs prioritaires et engagés conformément au programme de dépenses publiques élaboré chaque année par le gouvernement. Le président du Collège donne au trésor son avis pour le décaissement. C'est le même ordonnateur du budget général de l'État qui effectue les décaissements. Dans la pratique, l'unicité de caisse pose trop de problèmes à certaines institutions publiques comme la Caisse Nationale de Retraités du Tchad (CNRT) qui ne peut disposer de l'argent au moment voulu. De plus, au Tchad, les ponctions opérées sur le trésor public sont fréquentes. Comment éviter que ces pratiques ne pénalisent les bénéficiaires ?

Le Tchad a commencé à investir dans les secteurs prioritaires mais ceux-ci sont incapables d'absorber les revenus qui leur sont destinés. On constate qu'il a été difficile aux différents départements d'absorber le reliquat du bonus pétrolier de 7 milliards 240 millions de F CFA. Chaque ministre devrait informer sa direction technique de cette opportunité. C'est ainsi que le Ministère des Finances a réuni les directions techniques de chaque secteur prioritaire pour fixer la somme qui devrait leur être attribuée. Mais dans cette répartition, le Ministère des Finances a mis ensemble le fonds IPPTE (Initiative Pays Pauvres Très Endettés) et le bonus pétrolier. Or, le Collège contrôle seulement la gestion des fonds pétroliers. Il a été demandé au Ministère des Finances de gérer les fonds différemment. La répartition a été faite, les fonds sont disponibles, mais les départements n'ont pas présenté de projets ou ont présenté des projets contraires aux directives établies. Exemple : un milliard a été dégagé pour le compte du Ministère de l'Agriculture pour l'achat de céréales en vue de constituer un stock de sécurité. Dans le projet présenté par ce Ministère, il a été prévu l'achat de véhicules, de motos et d'autres matériels. Ce que le Collège a rejeté, parce que l'objectif était de constituer un stock de sécurité et non d'acheter des moyens roulants. Certains ont présenté des projets avec

retard ou des projets dont l'adoption s'est faite avec grand retard. Ainsi, le Ministère des Transports a soumis au Collège le projet de la construction de la route Kélo-Pala-Léré. Malgré l'avis favorables, les travaux n'ont pas encore commencé. Le Ministère de l'action Sociale et de la Famille lui a soumis un projet d'équipement des différents centres sociaux qui est à l'étude. Un projet d'hydraulique villageoise (curage des puits) a aussi été initié.

Comme on le voit, il a été difficile d'absorber le reliquat du bonus par manque d'initiative. Ce défaut s'expliquerait par la peur des contrôles (par le passé, il n'y avait pas de contrôle de l'exécution des projets, ce qui permettait aux uns et aux autres de détourner). Mais si le pays ne parvient pas à dépenser 7 milliards, comment fera-t-il pour les sommes à venir ? La loi limite bien les secteurs prioritaires que sont la Santé Publique et les Affaires sociales, l'Enseignement, les Infrastructures, le Développement rural (Agriculture et Élevage), l'Environnement et les Ressources en eau. (Article 7). Mais il y a aussi les secteurs prioritaires selon le plan d'action du gouvernement qui se situent bien en dehors de ceux déterminés par la loi 001. Un cadre tchadien du Programme des Nations Unies pour le Développement (Pnud) disait : «*Notre seul problème est l'incapacité à prioriser les secteurs*». La société civile mène des actions qui s'inscrivent bien dans ces secteurs classés prioritaires. Alors, pourquoi ne pas prévoir les conditions d'accès de celle-ci au bonus et aux fonds à venir ?

Pour éviter la perturbation de l'économie par les revenus du pétrole, deux décrets ont été mis en place, portant sur les mécanismes de stérilisation et les mécanismes de stabilisation. Le décret 238 définit les mécanismes de stérilisation comme ceux ayant pour but d'éviter toute situation susceptible de créer une liquidité excessive dans l'économie et de mettre en péril la stabilité macroéconomique. Le décret 239 quant à lui, détermine les mécanismes de stabilisation afin d'assurer la stabilité des dépenses de réduction de la pauvreté, et de rester fidèle à la ligne budgétaire malgré les chocs extérieurs.

Le Collège lui-même est contrôlé par les institutions traditionnelles de contrôle que sont la Chambre des comptes de la Cour Suprême sur la légalité des dépenses, des expertises nationales et internationales et des audits annuels.

Le contrôle a été prévu en amont par les textes (la loi et son décret d'application), mais la question reste pour le contrôle en aval, en cas de détournement, qu'adviendrait-il ? Fera t-on recours à la loi 004 portant sur répression des détournements des Biens publics, de la corruption, de la concussion, des trafics d'influence et des infractions assimilées ? Le Collège en définitif avoue son incapacité de contrôler tous les projets sur le terrain par manque de

moyens lui permettant d'effectuer des missions régulières, ce qui laisse aux marchés, la latitude de fournir des services de qualité douteuse.

Au vu des insuffisances relevées dans le fonctionnement de cette institution et de celle du CTNSC, le projet aura certainement des difficultés pour remplir la totalité de ses objectifs.

17.7.2. Les insuffisances des instances de contrôle de la Banque Mondiale

L'importance du rôle de la Banque Mondiale en tant que garante d'une bonne gestion des revenus du pétrole dépasse largement la valeur des fonds qui a contribué au projet. Pour les compagnies pétrolières, la seule présence de la Banque mondiale constitue dans la pratique une assurance tout risque : non seulement elle permettra d'attirer d'autres investisseurs, mais en outre elle peut offrir une forme de garantie morale à ceux qui reprochent aux compagnies pétrolières de ne pas se préoccuper des questions de droits de l'homme et de développement. Pour la population tchadienne, la Banque Mondiale est le gage d'une surveillance internationale visant à prévenir la corruption et assurer une distribution appropriée des revenus. Dans une vidéo promotionnelle produite par Exxon, par exemple, une personnalité politique présentée comme un membre de l'opposition tchadienne exprime sa confiance dans le fait que la Banque Mondiale s'assurera que les fonds seront correctement gérés. Seulement, si le pays brandit le principe de souveraineté, est-ce que la Banque a les moyens de s'y opposer ? L'utilisation d'une partie du bonus dans l'achat d'armes a été un exemple souvent repris pour justifier l'incapacité de la Banque. Le Gouvernement justifiait ces achats en affirmant qu'il n'y a pas de développement sans sécurité.

Pour ce qui est du GIC, du Panel et de l'ECMG, leurs recommandations sont certes utiles mais elles n'ont pas force de loi à l'égard du consortium. En effet ils ont des difficultés d'accès aux informations. Le consortium ne fournit pas toutes les informations indispensables à la bonne gouvernance. Même la Banque Mondiale et le Gouvernement qui sont ses principaux interlocuteurs expriment leur désarroi face aux intérêts de Esso, témoigne l'expert auprès du CTNSC.

Cette opacité a amené la Présidence de la République à réagir à travers la presse présidentielle. Elle accusait le consortium de « brader le brut tchadien ». Le document « Pétrole Tchadien : arnaque, opacité et fraude dans l'exploitation du brut » ne laisse guère d'ambiguïté. Il souligne que 500 millions de barils ont été écoulés depuis le mois d'août 2003

pour un chiffre d'affaire de 900 millions de dollars alors que le Tchad n'a perçu que 70 millions de redevances soit 7,7 % des revenus (au lieu de 112,5 millions, soit 12,5 %). « Les revenus pétroliers, de janvier 2004 à nos jours, sont effectués sur la base d'un prix d'environ 25 dollars le baril proposé par le consortium, un prix qui ne rencontre pas l'agrément du Ministère du Pétrole », ajoute le document. On était en octobre 2004 et le pétrole se vendait à plus de 50 dollars le baril.

Les termes de référence du GIC n'indiquent pas que le groupe aura la charge du suivi des activités du consortium. De même il n'est pas fait mention des possibilités de mise en œuvre de la responsabilité desdites compagnies en cas de dommage causés par leurs activités.

En fin d'année 2005 la Banque et ses instances s'apprêtent à donner au consortium un certificat d'achèvement. Ceci témoignera que les activités de construction sont faites dans les normes de la Banque. Or selon les ONG locales il reste beaucoup de situations de non-conformité. La modification de la loi portant sur la gestion des revenus a été une épreuve de force entre la Banque et le Gouvernement du Tchad. La ménace de renvoi des deux membres du consortium (Chevron et Pétronas) par le Président de la République en août 2006, à cause du refus de ceux-ci de payer les impôts sur les revenus au trésor tchadien vient corroborer la thèse d'une mauvaise négociation du projet et sa non maîtrise par les autorités Tchadiennes. Les détracteurs du projet ont une fois encore raison. La méfiance est exacerbée entre la population d'une part, le consortium, la Banque et le Gouvernement tchadien de l'autre.

17.7.3. Les ONG locales

Elles se battent pour faire entendre la voix de la population et veiller au respect des normes de la Banque mais, comme toutes les autres ONG, elles ont difficilement accès au site comme aux sources d'informations. Leurs observations et recommandations n'ont pas de caractère exécutoire mais restent crédibles pour la population. Le manque de collaboration franche entre les ONG et les autres instances de contrôle les rend suspectes au régime et les écarte des campagnes de sensibilisation du consortium. La dissipation du climat de suspicion et la restauration de confiance entre les institutions de l'État et cette société civile seraient nécessaires pour atteindre l'objectif de « lutte contre la pauvreté dans le pays ».

Notons pour finir le manque criant de personnel qualifié au Ministère de Pétrole. La chance de combler ce manque réside dans l'attente du retour de jeunes actuellement en formation et dont on ne manque pas de critiquer les critères de choix.

Nous remarquons que les instances impliquées dans l'exploitation du pétrole fonctionnent chacune à des rythmes différents. Alors que les instances de l'État se cherchent le consortium progresse vite dans ses activités et boucle ses objectifs avec une avance de six mois. Restent à rectifier les insuffisances relevées et ce projet pourra être un véritable projet de développement. La crédibilité de tous les partenaires en dépend.

17.8. Caractéristiques du projet et revenus attendus

Selon la version officielle, *« le projet de Doba a été initié dans le but d'améliorer les conditions de vie des Tchadiens* ». Gigantesque de par son investissement, le projet pétrole de Doba ou encore le Projet Tchad/Cameroun est un projet particulier sur tous les plans :

- c'est le plus grand projet pétrolier jamais réalisé en Afrique sur la base d'investissements privés ;
- c'est aussi l'un des projets qui a abouti après de longues négociations (elles ont duré sept ans) ;
- c'est enfin l'unique projet au monde, qui a impliqué plusieurs partenaires (États, institutions financières, sociétés pétrolières) et pour lequel, ont été prévus plusieurs garde-fous.

Il prévoit des réserves estimées à près d'un milliard de barils. La production est prévue pour une durée de 25 à 30 ans. Cependant, le projet peut durer aussi longtemps que la quantité du pétrole justifiera la poursuite de l'exploitation des champs pétrolifères de Doba. Le pétrole rapportera pendant cette durée, plus de 2 milliards de dollars au Tchad et 500 millions de dollars au Cameroun. Ce sont 100 à 120 millions de dollars (50 à 60 milliards de FCFA) que le Tchad doit encaisser annuellement comme revenu du projet. Pendant la période de construction, des emplois seront créés, les compensations seront payées aux populations de la zone d'exploitation, des infrastructures seront construites et des mesures seront prises pour minimiser les effets néfastes. Ce sont ces avantages qui ont été brandis par les pouvoirs publics à toutes les occasions afin de pouvoir obtenir l'adhésion de la population ou des ONG réticentes.

Dans la conception du projet, les deux États concernés auraient tenu compte, à la fois des exigences liées à l'environnement et des besoins économiques et sociaux de leurs populations d'où l'appellation de « Projet de Développement Tchad/Cameroun ». Or la population de la région ainsi que certaines ONG de la société civile, tant tchadiennes qu'internationales ont

milité, soit pour son abandon soit pour que les mesures prises soient renforcées. Un consensus semble être trouvé ; le projet est entré en activité.

Après la fin des travaux de construction et quatre ans de mise sur le marché du pétrole, examinons en les retombées.

Chapitre 18 : Les retombées du projet

18.1. Les retombées économiques pour la région

Le projet doit avoir des retombées aussi bien pour la région que pour le pays.

18.1.1. La création d'emplois

Rappelons que dans les études de faisabilité précédant les travaux, 4600 emplois ont été envisagés pendant la phase de construction, 550 emplois permanents pendant la phase d'exploitation. Il était prévu que pendant les moments intenses d'activité, cette main d'œuvre, qu'elle soit qualifiée, ou non qualifiée, serait recrutée dans les villages voisins du pipeline de la zone d'exploitation.

Certes, le nombre d'emplois en fin 2001 a dépassé les prévisions puisque ce sont 9800 personnes qui ont été employées soit un surnombre de 40 % selon le rapport N° 5 du quatrième trimestre 2001 tenant lieu de rapport annuel pour cette année du consortium. En matière de salaire, 4,5 milliards de FCFA ont été ainsi versés. En 2002, le nombre d'emplois a atteint 13000 avant de redescendre à 4500 au premier trimestre 2004. Au 31 mars 2002, 3654 Tchadiens ont été employés par Esso et ses contractants que sont : TCC (250), Pride Forasol (276), Schlumberger (177), Coris (14), Sogea-Satom-Tchad (120), Doba-Logistic et David Terrassement (2 817). En terme de répartition dans les différents postes, sur les 3654 tchadiens, 225 sont des postes de superviseur, 2123 des emplois qualifiés, 574 des postes de qualification intermédiaire et 732 emplois non qualifiés. A cette date, 3,1 milliards de FCFA ont été versés comme salaires aux employés, déclare le rapport du premier trimestre 2002. Par ailleurs, on se rend compte que les locaux occupent de plus en plus d'emplois qualifiés et semi qualifiés : 60 % en 2002, 75 % en 2003 et 79 % au premier trimestre 2004. Ce qui a pour corollaire l'augmentation des salaires obtenus par les locaux (Camerounais et Tchadiens). Et Esso dans son dernier rapport de 2004 égrène les chiffres de succès même si certains sont peu significatifs dans l'absolu : 35 000 emplois ont été distribués à des ouvriers tchadiens et camerounais durant la phase de construction, 85 millions de dollars de salaires leur ont été versés et ils ont bénéficié de 200 000 heures de formation de haut niveau. Plus de 12,4 millions de dollars de compensations ont été alloués en cash et en nature à environ 14 000 paysans (soit une moyenne de 885 $ par personne), 70 000 moustiquaires et 40 pompes à eau offertes, des ponts construits et enfin, depuis le démarrage du projet, le Tchad affiche une croissance exponentielle : de 1 % à la fin des années 1990 à 10,5 entre 2003 et près de 40 % en 2004. Telle est l'analyse du Directeur de EssoTchad, Ronald Royal.

Ces chiffres, méritent quelques remarques :

- Les emplois locaux sont en majorité de courte durée.
- La qualité et la pérennité des moustiquaires sont contestables.
- A-t-on évalué l'impact réel des compensations sur le terrain ? En quoi ont-elles contribué à vraiment améliorer la vie des populations ?
- Les employés du secteur de Doba, qui viennent d'horizons divers ont injecté l'essentiel de leurs revenus dans leur région ou village d'origine. Ainsi, des ressortissants de Djoumane dans la région du Mayo-Kebbi Est, anciens employés de IFF, qui a construit la route bitumée Guélengndeng-Bongor-Kélo et le pont sur le Logone à Djoumane, ont, depuis qu'ils travaillent sur le chantier pétrolier, construit des maisons en briques cuites avec des toits en tôles ondulées dans leur village. Le bénéfice semble se faire à distance de la Région du Logone Oriental. Les chantiers sont terminés laissant derrières eux des ex-employés dans une situation critique.

La situation des ex-employés de Esso a dégénéré. En effet, ceux-ci, habitués un temps à un revenu important, n'ont ni épargné, ni investi et sont actuellement dans une situation difficile. Selon une enquête réalisée auprès de ceux-ci par le GRAMP/TC, ils n'ont pas perçu les différentes primes auxquelles ils avaient droit et ils se sont retrouvés chômeurs. Les trois tableaux suivants illustrent leurs situations.

Tableau 50 : Montant à devoir par les employeurs aux démobilisés.

Indemnités et primes	**Nombre de travailleurs concernés par l'évaluation**	**Montant à devoir (en FCFA)**
Prime de rendement/bonus	468	1 272 088 330
Prime de risque	456	92 505 552
Indemnité de port d'équipement	474	94 800 000
Indemnité de construction	108	183 800 000
Indemnité compensatrice de repas du soir	467	529 954 000
Indemnité allocative de construction	377	673 103 000
Indemnité de logement	387	197 123 000
Total		**3 043 474 061**

Source : GRAMP/TC novembre 2004

Le consortium doit plus de trois milliards de FCFA à ses ex-employés. Les employés ont porté plainte et la justice leur a donné raison mais le consortium n'a toujours rien fait. Ceux qui sont sur le site de Doba ont manifesté et se sont retrouvés en face des forces de

l'ordre qui les ont dispersés avec violence sans ménagement. Le consortium et ses ex employés vivent en état de contestation perpétuelle.

Tableau 51 : Situation des démobilisés

Occupation	Effectif	Pourcentage
Chômeur	462	96,9
Autre emploi	14	2,9
Non déterminé	1	0,2
Total	**477**	**100,0**

Source : GRAMP/TC novembre 2004

La majeure partie des licenciés se retrouve au chômage, ce qui constitue un risque d'instabilité dans la région. En effet, ces personnes qui étaient employées dans les services de gardiennage et de sécurité formées aux techniques de combat, d'intervention et de self défense, livrées à elles mêmes et parfois au désespoir, ne sont pas contrôlables.

Tableau 52 : Situation socioprofessionnelle de démobilisés

Situation socioprofessionnelle		Travailleurs			
		Oui	Non	Non déterminé	Ensemble
Réinséré	Effectif	0	452	25	477
	Pourcentage	0	94,8	5,5	100
Reconvertis	Effectif	5	441	31	477
	Pourcentage	1,0	92,5	6,5	100

Source : GRAMP/TC novembre 2004

Il n'y a que cinq personnes sur 477 enquêtés qui se sont reconverties. Les autres restent chômeurs.

Le comble est que l'étude sur le licenciement et l'insertion des ex-employés du projet a été entrepris très tard et n'a pas permis d'envisager des mesures adéquates. Ces chômeurs qui manifestaient quelques arrogances vis-à-vis des sans emploi quand ils étaient salariés, n'ont plus envie de retourner au champ. Ils en auraient même honte

18.1.2. La situation de l'emploi dans la zone productrice

L'exploitation du pétrole ne s'est pas traduite par la création de nombreux emplois promis pour la population des cantons voisins. 210 emplois seulement ont été offerts aux habitants des cantons Béro, Timbéri, Miandoum et Komé ; des emplois de gardiens, d'agents de sécurité, de « flag men » (chargés de la circulation), du reste fort mal payés.

Certains jeunes qui avaient quitté prématurément l'école et qui rêvaient d'entrer dans la vie active, n'ont eu droit qu'à de « petits boulots » de courte durée. Ceci explique la déception, voire le désespoir, de tous ceux qui avaient cru à un avenir meilleur.

18.1.3. Les promesses non tenues

Sur les 25 logements qui devraient être construits à Kagpal, 2 ont été réalisés. Les installations de David Terrassement qui auraient pu, après aménagement, abriter une école ou un centre de santé ont été rasées. Ainsi le village de Kagpal n'a aucunement bénéficié de la manne pétrolière ; il reste un village rural. Le chef de canton de Gadjibian nous a rappelé les promesses qui lui avaient été faites et qui sont restées sans suite : la construction de classes, d'un centre de santé et d'un marché, le forage de puits, l'ouverture de nouvelles pistes, l'électrification du village, … Les paysans, et cela se comprend, tiennent des propos parfois très durs à l'encontre du consortium plus préoccupé de la bonne marche du projet que d'une participation active au développement de la région. Mme Ellen Brown, représentante de Esso, membre du consortium, souvent accusée d'avoir fait des promesses, se défend de les avoir jamais faites. Elle a déclaré : « *s'il y a des choses faisables que la population demande, je lui dis que je transmettrai aux instances supérieures, sinon je dis non sur place* », (Tchadeco, 2004).

18.1.4. L'utilisation des compensations individuelles

Les indemnisations ont été conçues et payées aux personnes dont les terrains sont utilisés dans le cadre du projet afin de leur permettre de garder leur situation économique ou au mieux de l'améliorer. En effet, le plan de compensation et de réinstallation prévoit une « indemnisation équitable, adéquate et contrôlée des personnes, des communautés affectées.

Les inconvénients que subissent ces populations locales seront minimisés et le tissu social des communautés de la région du projet respectée[1] »

Cette seule opportunité pour les « impactés » de voir leur condition de vie s'améliorer n'a pas été utilisée à juste titre. Les sommes reçues sont utilisées dans les dépenses non productives. Nous donnons en exemple la compensation dans le canton Timbéri.

Tableau 53 : Compensation individuelle dans le canton Timbéri

Village	**Nombre de bénéficiaires**	**Montant**
Bita	14	Non fourni
Kaba	20	Non fourni
Kagpal	18	Non fourni
Kollé	23	Non fourni
Ouao	13	Non fourni
Bédia	14	Non fourni
Koundja 1	27	Non fourni
Koundja 2	29	Non fourni
Quartier Bémoulati	08	Non fourni
Bémoulati	06	Non fourni
Total	**172**	**89 560 800**

Source : Rapport d'activité du LCC de Timbéri 2004

Dans ce canton, 10 villages ont été touchés. Une somme de 89 560 800 F CFA dont 74 498 100 F CFA en espèces et 16 062 700 en nature, a été versée à 172 personnes. Les maisons en briques cuites avec des toits en tôle construites avec ces compensations sont peu nombreuses. Pour les 10 villages, 13 maisons ont été construites : 2 à Kollé, 3 à Bédia, 2 à Koundja 1, 1 à Koundja 2 et 5 à Bémoulati.

Si certains paysans ont acheté les bœufs de trait ou de charrues, d'autres ont utilisé leur argent pour épouser une nouvelle femme ou pour s'adonner à la boisson ou à d'autres plaisirs, d'autres enfin, ont fait profité la famille de leur pécule.

Dans la zone de Maïnkeri, en plein site pétrolier, les populations regrettent l'expropriation de leurs terrains. Dans une des discussions avec la population, le GRAMP/TC

[1] Plan de gestion de l'environnement, Partie tchadienne, volume 3, p 1

rapporte les propos d'un paysan : *« l'argent reçu nous a aidé mais pour un laps de temps seulement. Avec cet argent tu peux construire des maisons, acheter bien de choses, mais c'est pour un temps. Quand ils nous privent de nos champs, ils oublient que l'homme a besoin de manger avant d'habiter dans ces maisons* »[1]

Des critiques concernant la non indemnisation des parcelles occupées continuent à alimenter les débats et retardent le processus de la culture sociale. Selon GRAMP/TC, dans les 36 villages enquêtés et où les populations sont indemnisées, il reste, 91,5 ha des terres occupées sur 170,3 ha, soit un peu plus de 53 % non indemnisés. Sur 2119 arbres arrachés, 22 % seulement ont été indemnisés. Le village de Dildo affirme que ses 100 ha ont été défrichés pour la construction de l'aéroport sans indemnisation. La non indemnisation des sites sacrés, des sites archéologiques a été partout mentionnée. La population demeure insatisfaite des indemnisations qui lui ont été accordées car elle s'est rendue compte tardivement de certains impacts du projet.

18.1.5. Les compensations communautaires

Elles sont destinées à indemniser les préjudices subis par la population. La population concernée par cette compensation doit choisir dans le catalogue présenté par le consortium entre un forage, une école de deux classes, un magasin, le bitumage du tronçon de la route traversant le village, une place de marché. Au départ la population sous l'instigation de EPOZOP a cherché à savoir le montant avant d'opérer le choix. Ce que Esso a refusé. Le consortium a lancé à partir de 2001, des "compensations communautaires" afin de dédommager les collectivités villageoises (zones d'initiation, cimetières, arbres-autels). Les compensations sont forfaitaires et en nature. La GTZ (ONG allemande de développement), au grand dam des autres ONG, a été mandatée par Esso pour assurer ces règlements en fonction de la nature des réalisations souhaitées par les villageois. Ces propositions ne distinguent pas le chef-lieu de canton des villages, qui n'ont pourtant pas les mêmes besoins en infrastructures. La GTZ, comme d'autres, souscrit à un "villagisme" idéologique qui la pousse à refuser de financer un bureau pour le chef de canton ou des infrastructures pour le chef-lieu de canton jugé "d'essence coloniale".

En 2003, les tractations entre la GTZ et les villageois faisaient ressortir l'infinité des besoins et le choix d'infrastructures trop ponctuelles ne laissait augurer d'aucun véritable

[1] GRAMP/TC Novembre 2004

changement. Des négociations ont été entamées pour que la population puisse accepter de choisir ces propositions. Il faut noter que la compensation est « standard » et ne tient pas compte de la diversité des dommages connus par les différents villages. A l'heure actuelle les 85 villages éligibles ont reçu cette compensation. Mais on constate que le choix des villageois n'est pas toujours respecté et/ou les ouvrages réalisés sont de mauvaise qualité. Au village Bémouli dans le canton Békan, le forage existant a été restauré. A Dildo, l'eau du forage réalisé est impropre à la consommation et abandonnée par la population. Les infrastructures contruites et remises à la population se présentent comme suit :

Compensations communautaires (GTZ)

Bâtiments		
École (2 salles de classes):	26	
École (plus de 2 salles de classe) :	4	- Coopération avec FACIL
Cycle complet (6 salles de classe) :	13	- Coopération avec FACIL
Autre bâtiment :	3	
Forages avec pompe :	12	
Château d'eau :	8	
Places de marché :	10	
Matériel agricole :	7	
Autres :	3	
TOTAL	**86**	

Sur le plan purement pratique, un simple calcul permet de réaliser qu'il est plus bénéfique pour Esso d'indemniser des brousses que d'indemniser les propriétés individuelles. Même si Esso détruit 10 ou 1000 pieds de néré en brousse, il aura toujours à réaliser un forage, deux salles de classe, un magasin,.., alors qu'indemniser 1000 pieds de néré productifs sur une propriété individuelle équivaudrait à payer 30 000 000 F CFA. Cette valeur dépasse largement la valeur des ouvrages proposés dans le cadre des compensations communautaires. Esso a donc fait beaucoup d'économie.

A ce niveau encore la population n'est pas totalement satisfaite de ces compensations mais ne dispose actuellement d'aucun recours.

En définitive, les mesures de compensation ont été une stratégie pour acquérir l'adhésion de la population au moment de la construction afin de faire régner le calme nécessaire à cette phase. Cette phase étant déjà terminée, la population n'avait plus des raisons valables de se faire entendre. Le travail fait par les ONG est louable. Mais il s'avère une lutte perdue d'avance car le consortium bénéficie du soutien des pouvoirs publics qui font tout pour réduire les revendications paysannes.

En outre, la phase de dédommagement donne une grille de lecture de la société ngambaye actuelle.

18.1.6. Le dédommagement comme révélateur de l'état de la société ngambaye

Le choix du mode de remboursement ne saurait être une évidence et le consensus est difficile à trouver au sein de sociétés ngambaye et laka extrêmement hybridées (entre l'ancien et le nouvel ordre) et à la cohésion douteuse. Les tenants de l'ordre ancien auraient apprécié que les aînés soient les superviseurs de la redistribution des compensations ; un souhait irréalisable compte tenu de l'individualisme forcené des paysans sara-ngambaye[1]. Esso, dans sa démarche très libérale, a, naturellement, encouragé ces comportements. A travers les compensations individuelles, c'est bien l'individu et non la collectivité qui se trouve dédommagé. Ceci montre que le droit foncier national formel prévaut sur le droit coutumier. Quel ne fut pas l'étonnement ou le dépit de certains cultivateurs quand ils constatèrent que le bénéficiaire de la compensation était le dernier attributaire du champ et non les prédécesseurs (grand père ou oncle) qui avaient bonifié la parcelle en y implantant des arbres.

Les "experts" ont eu, au début, l'idée de prendre en considération les chefs de terre[2] . Seize chefs de terre furent même recensés dans le seul canton de Béro. Une délégation d'Esso visita les sites sacrificiels touchés par les chantiers et s'engagèrent à verser, chaque année, quelques compensations à ces "traditionalistes". Les engagements n'ont pas été tenus. Il est vrai que ces institutions traditionnelles ont pratiquement disparu. Les sociétés ngambaye et laka ont été fortement marquées par la présence missionnaire. Dès la fin des années 1950, les nouveaux cantons (Miandoum, Komé, Bébédja, Béro…) issus de découpage administratifs successifs ont été dirigés par des familles proches des missions. Actuellement, le pasteur siège souvent auprès du chef de canton ou du chef de village.

Les récipiendaires des compensations dilapident leur argent en tournées générales de boisson ou en le distribuant aux membres de leurs familles ; ceci pour éviter de s'exposer à des jalousies, mauvais sorts ou autres malheurs. Ceux qui ont opté pour un dédommagement

[1] On enregistre, depuis les années 1970, une évolution vers des pratiques individualistes à travers l'ensemble sara-ngambay. Elles commencent avec les grands cultivateurs *(bura kos)*, sortes d'entrepreneurs agricoles aidés de leurs "enfants de la houe" *(ngan je kos)*, célibataires familiaux ou clients qui découpent de vastes emblavures au sein des terres lignagères (J.P. Magnant, 1981 : 418).

[2] Les maîtres de la terre, *je donang* ou *je kor* (à la juridiction plus vaste) donnaient le premier coup de houe et, à la récolte, coupaient les premières panicules. Dans les années 1950, on est passé d'une discipline collective à une discipline familiale et ce n'est qu'à l'occasion d'une crise aiguë, lors d'une sécheresse par exemple, que l'on retourne aux rituels.

en nature, se sont empressés de revendre charrette, charrue, bicyclette comme des biens mal acquis. Les jeunes eux, ont investi dans des constructions en briques. On a alors reproché au consortium de ne pas avoir préparé les sociétés villageoises à la reconversion de sommes qui pouvaient atteindre 40 millions FCFA par canton, mais rarement dépasser 4 millions FCFA par individu. Etait-ce bien là son mandat ?

Parlons maintenant du FACIL, une institution créée pour attenuer les effets pervers du projet et pour accompagner la population de la zone pétrolière dans son initiative de développement pendant la phase du projet.

18.1.7. Le FACIL

Le FACIL (Fonds d'Actions Concertés d'Initiative Locale) est une sous-composante de la du Comité Technique National de Suivi et de Contrôle (CTNSC), composante du Projet de Renforcement de Capacités de Gestion du Secteur Pétrolier (PRCSP). L'objectif global du FACIL est de contribuer au développement économique et social durable de la zone intéressée par le Projet d'Exportation Tchadien. Pour ce faire, le FACIL doit mettre à la disposition des populations et institutions locales des fonds d'investissement sociaux et productifs, ainsi que les ressources humaines et l'assistance technique nécessaires à la mise en œuvre et à la bonne marche des micro-projets (achat de moulin, projet élevage de caprins, …).

Concrètement, pendant la durée de cinq ans du projet de renforcement des capacités de gestion du secteur pétrolier, le FACIL doit faire approuver et si possible assurer la mise en œuvre de 30 micro-projets.

Il est composé de deux organes :

- Le comité de pilotage ;
- La cellule technique de gestion.

Le comité de pilotage décide en dernier ressort si un microprojet peut être financé par le fonds. Il se réunit en session ordinaire pour statuer sur les projets.

Il bénéficie d'une assistance technique de la coopération allemande. A ce titre trois assistants techniques du service allemand de développement (DED) appuient le personnel du FACIL dans les domaines du génie civil, de la planification et du développement local.

La cellule technique de gestion exécute les tâches quotidiennes du FACIL. Elle est opérationnelle en juillet 2002. Elle est chargée de :

- informer et sensibiliser les bénéficiaires et les partenaires et les parties concernées ;
- recevoir et évaluer les propositions de microprojet ;
- assurer la mise en œuvre des microprojets approuvés ;
- et gérer les fonds et les rapports contractuels avec les opérateurs économiques.

Le FACIL est créé pour appuyer les actions des collectivités locales, des groupements villageois et des individus dans la mise en œuvre des activités dans les domaines suivants :

- infrastructures socio-économiques de base : écoles, petits ponts, greniers communautaires, centres de santé, aménagements hydro-agricoles, etc. ;
- renforcement des capacités et développement local : assurer la formation afin de permettre à la population de la zone productrice de profiter des nouvelles opportunités offertes par l'exploitation du pétrole ;
- activités génératrices des revenus (crédits) : des individus, des groupements peuvent bénéficier des crédits du FACIL pour exercer des activités leur permettant de gagner de l'argent ;
- enfin, le FACIL peut intervenir en cas de catastrophe dans la zone comme les inondations en fournissant de l'aide aux victimes.

A la date du premier mars 2003 la zone d'intervention du FACIL est composée de 13 cantons : Béro, Békan, Miandoum, Timbéri, Gadjibian, Bessao, Béboni, Monts de Lam, Mbikou, Miladi, Mbaïssaye, Komé, Donia et des communes de Bébédjia, Goré et Baïbokoum (Carte n° 15, p 277).

Le FACIL, un "service de renforcement des capacités", doit en outre superviser et optimiser les "actions des ONG. Ultérieurement, il doit être en capacité de compléter les "compensations communautaires".

Mais, le FACIL, émanation de la Banque Mondiale créé trop tard (en 1999) n'entre en activité qu'en juillet 2002. Le FACIL avait pour mission de réduire les effets négatifs du projet sur la population pendant la phase de construction. Mais sa mise en exécution tardive et l'épuisement rapide de ses fonds ont réduit la portée de son action.

18.1.7.1. La réalisation des infrastructures

Le FACIL a connu un retard important dans sa mise en œuvre (pratiquement deux années de retard). Les réalisations sur le terrain ont commencé en janvier 2003 avec le lancement des chantiers de construction de CESG (Collège d'Enseignement Secondaire Général) de Miandoum et des ponts dans le canton Békan. Le deuxième semestre 2002 a surtout servi à l'étude des dossiers, la conception des premiers prototypes des ouvrages, etc.

Les réalisations effectuées jusqu'à ce jour sont regroupées dans les tableaux suivants :

Tableau 54 : Les constructions scolaires achevées

Intitulé du projet	**Localisation Village/canton**	**Nombre de salles**	**Coût des travaux (en FCFA)**
Construction CESG	Miandoum/Miandoum	06 salles + magasin+bureau	50 917 321
Construction école primaire	Bengadoua/Bessao	04 salles + magasin + bureau	39 744 940
Construction CESG	Béro/Béro	06 salles + magasin+bureau	41 105 234
Construction école primaire	Békia/Miandoum	06 salles + magasin+bureau	55 642 514
Construction école primaire	Kaïrati/Miandoum	06 salles + magasin+bureau	52 759 226
Construction CESG	Timbéri/Timbéri	06 salles + magasin+bureau	57 086 032
Construction école primaire	Mbikou/Mbikou	06 salles + magasin+bureau	56 084 120
Construction école primaire	Bélia/Békan	06 salles + magasin+bureau	55 419 275
Construction école primaire	Bébédjia/Bébédjia	04 salles de classe	33 242 500
Construction école primaire	Bol/Monts de Lam	06 salles + magasin+bureau	54 231 673
Total			**496 232 835**

Tableau 55 : Réalisation en cours

Intitulé du microprojet	**Localisation Village/canton**	**Nombre de salles**	**Montant du contrat**
Construction de salles au Lycée	Bébédjia/Bébédjia	04 salles de classe	35 446 975

Le coût de ces différentes infrastructures est de 531 679 810 F CFA. A ce coût il faut ajouter celui des ponts, présenté dans le tableau suivant :

Tableau 56 : Ouvrages de franchissement de cours d'eau

Intitulé du projet	Localisation Village/canton	Coût réel	Nature des travaux	Entreprise attributaire
Pont	Békan/Békan	6 067 542	Réhabilitation	NECOGELOC
Pont	Béngakor Békan	4 183 520	Réhabilitation	NECOGELOC
Pont	Moukassa/Békan	24 003 489	Construction et extension	ENABA
Pont	Bégouraï/Gadjibian	12 902 320	Réhabilitation	ENABA
Pont	Béngamian/Békan	9 912 003	Réhabilitation	ETCCOM
Pont	Béyéré/Békan	6 460 224	Réhabilitation et extension	ETCCOM
Pont	Kiangara/Békan	8 899 420	Construction	ENABA
Total		**72 428 509**		

Quatorze projets concernent ce volet. Sept sont réalisés et sept autres attendent la disponibilité des fonds ; il en est de même des 29 forages de puits à réaliser. Un centre de santé est prévu à Nyan-Doba dans le canton Béboni.

En outre, des formations ont été données aux paysans dans le domaine de la gestion des APE (Association des Parents d'Élèves), menuiserie rurale, technique de greffage (en vue de la création des pépinières), processus de passation de marché communautaire, etc.

C'est une contribution importante dans l'amélioration des conditions de vie de la population.

18.1.7.2. L'octroi des crédits

Le FACIL doit assister dans la promotion des activités génératrices de revenus. Ainsi, par l'intermédiaire d'ONG de développement, il accorde des crédits à des individus ou à des groupements (crédit de campagne, de commerce, etc.). Les intermédiaires sont ACODE (Action et Coopération pour le Développement), CEPRIC, AFRICAIRE, VITA/MOUNDOU, CMD (Caisse Mutuelle pour le Développement) et BELACD/DOBA (Bureau d'Etude et de Liaison des Actions Caritatives).

Le FACIL verse à chaque intermédiaire financier, en plus du montant du prêt à placer, une subvention égale à 30 % du montant du crédit. Cette subvention est destinée à couvrir les dépenses de mise en place du programme de crédit avec FACIL (formation, suivi des bénéficiaires et recouvrement). Le montant mis en place se repartit comme suit :

- Montant de prêt aux intermédiaires 370 435 000 F CFA
- Montant total des subvention aux intermédiaires 111 130 500 F CFA
- Montant des prêts distribués 332 336 500 F CFA.

10 cantons sur les 13 concernés sont touchés par les crédits, ainsi que ¾ des communes. A ces jours, 800 crédits ont été attribués à 5182 personnes pour financer diverses activités : commerce, agriculture, petit élevage, …

Ces crédits, s'ils avaient été précédés d'une étude sérieuse des bénéficiaires, auraient pû contribuer à relever le niveau de vie de la population. Or ce n'est pas le cas. Tout se passe comme si on distribuait des bouts de pain à qui veut les prendre. Le remboursement est difficile à cause du taux de crédit élevé (14 %) et des délais très courts, un à deux mois après l'octroi. Certains (comme P. à Timbéri), pour échapper aux menaces des intermédiaires financiers fuient leur village pour aller au Cameroun. D'autres, comme les femmes de l'église catholique de Timbéri, sont obligées de revendre leur moulin pour rembourser le crédit.

Pour évaluer l'impact de ces crédits sur la population, M. Augustin Nakoumdé a réalisé une enquête dans les six cantons de la région et est arrivé aux résultats suivants :

Tableau 57 : Situation financière des groupements et individus en FCFA.

Libellé	**Groupement**	**Individu**	**Total**
Échantillon	37	115	152
Crédit octroyé	29 890 000	29 085 000	58 975 000
Remboursement	13 229 455	19 460 500	32 689 955
Stock des produits	5 651 900	3 817 800	9 469 700
Déficit	- 11 008 645	- 5 806 700	- 16 815 345
Taux de remboursement	44,3%	67%	55,4%
Déficit moyen par bénéficiaire direct	- 27 450	- 50 490	- 32 590
Crédit moyen par bénéficiaire direct	74 540	252 910	114 290

Source : résultat d'enquête, Augustin Nakoumdé 2004

Le taux de remboursement était de 55, 4 % en moyenne. Les particuliers soumis à la pression exercée sur eux par les intermédiaires, ont mieux remboursé que les groupements. Ils sont tous déficitaires.

L'objet de cette enquête porte sur les activités génératrices des revenus financés par le crédit du FACIL et les difficultés inhérentes à ces activités, sur un échantillon représentatif des bénéficiaires dans 6 cantons [1] sur les 13 que couvre le projet FACIL.

L'approche transversale de la méthodologie quantitative a été utilisée pour évaluer l'impact du crédit sur la population : un questionnaire a été soumis aux bénéficiaires. Les cantons sélectionnés sont dans la zone d'intervention des intermédiaires financiers qui sont l'ACODE et La CMD, et ces deux intermédiaires totalisent 66% du montant total de la convention. ACODE et CMD offrent divers services qui vont des prêts aux groupements villageois et ceux attribués à titre individuel, ces prêts varient entre 50.000 et 600.000 F CFA pour le crédit individuel, et entre 50.000 et 3.000.000 F CFA pour les groupements villageois. L'enquête a touché 115 particuliers sur 465 bénéficiaires du crédit soit 25% et 37 groupements sur les 67 soit 55% pour un volume de crédit distribué de 58.975.900 F CFA soit 20% du volume total de crédit mis en place. Au moment de l'enquête en avril 2004, le montant de crédit mis en place par ces deux institutions s'élevait environ à 298.641.000 F CFA.

Après analyse, compte tenu de la complexité du milieu rural et du manque des connaissances de son mode de fonctionnement, il ressort que le projet a eu un impact très faible sur l'amélioration des conditions de vie des bénéficiaires. Les résultats d'enquête sont riches d'enseignements et Nakoumdé analyse le fait qu'il appelle : « *Les risques du syndrome du crédit ''FACIL'' dans la zone d'exploitation pétrolière* **» :**

- L'activité économique majoritairement financée n'est pas l'activité principale des bénéficiaires mais plutôt des activités secondaires, or s'endetter pour une activité secondaire est contre productif, c'est ce que les intermédiaires financiers auraient pu éviter ;
- Beaucoup d'activités ne sont pas rentables du fait de la mauvaise indentification des projets et des effets d'imitation (crédit de commercialisation octroyé à plusieurs particuliers);
- Compte tenu du degré de pauvreté des bénéficiaires, la tentation d'utilisation du prêt à d'autres fins que celles déclarées est très fréquente ;

[1] Les 6 cantons sont : Bessao, Békan, Béro, Miandoum, Komé et Timbéri.

- Les activités réalisées sont certes génératrices de revenus mais à court terme et de rentabilité douteuse ;
- La faiblesse du taux de remboursement risque de compromettre la pérennité du projet et son extension à d'autres régions risque d'être hypothétique ;
- Le crédit risque de créer un surendettement auprès des ménages et il y a un grand risque que ces derniers se retrouvent dans une situation de pauvreté.

Ainsi, le FACIL en concertation avec les intermédiaires financiers doit améliorer les méthodes d'analyse d'octroi du crédit et de suivi pour réduire la mauvaise utilisation des fonds. Ce constat débouche sur trois pistes de réflexion, à savoir :

- Que le crédit doit être octroyé en tenant compte du contexte socioculturel surtout dans le cas d'un crédit individualisé ;
- L'octroi de crédit agricole en privilégiant des filières sécurisées (coton ou vivrier se vendant mieux);
- L'éventualité de réorganisation des groupements villageois pour mener avec eux, des études relatives à des projets durables et rentables.

Vu le retard pris dans son démarrage (pratiquement rien n'avait été engagé en 2003) on accuse le FACIL d'apparaître comme un simple "montage alibi". On lui reproche, entre autre, au FACIL d'avoir manqué la phase d'accompagnement des paysans et de passer directement à une phase "élargie" à l'ensemble de la population. L'accès aux crédits, soumis à une caution de 20 %, est inaccessible aux paysans. Les cautions ne pourront être mobilisables que par les commerçants musulmans des chefs lieux de cantons et de sous-préfectures, renforçant un antagonisme déjà très prégnant entre ces commerçants et la population.

Au vu des divers résultats présentés on peut conclure que le projet pétrole a suscité beaucoup d'attente dans la population de la région. Cette attente est due, à en croire les intéressés, aux promesses faites pendant les campagnes de sensibilisation par le groupe socio-économique de Esso. Or ce groupe nie les faits et laisse régner un climat persistant de mécontentement. Les diverses compensations n'ont pas réussi à donner confiance à la population. Les réclamations persistent et l'on craint bien que les installations soient un jour menacées d'attentats.

Quant au FACIL, ses réalisations concernant les infrastructures sont reconnues par la population. Ses résultats seraient meilleurs s'il n'avait pas un retard dans sa mise en place, qui'il souffre de l'indisponibilité des fonds à temps pour ses activités. Le point noir de ses

activités est la mauvaise gestion de ses crédits, peu favorable à un véritable développement. Au lieu de compter sur le financement de la Banque Mondiale pour les activités de FACIL le gouvernement doit mettre à sa disposition les ressources nécessaires pour le reste de ses activités.

18.2. L'impact social du projet Doba

Le comportement social a connu un profond bouleversement pendant le moment du projet. Il se remarque aussi bien dans les villes que sur le site pétrolier.

18.2.1. Komé Base, ville, village ou hameau ?

Komé Base, architecture où s'entremêlent mobiles homes et constructions véritablement modernes tranche étrangement avec Komé Satan ou Atan en face. Tous les équipements d'assainissement, ainsi que les moyens de communication les plus sophistiqués, sont présents dans les habitations. Les chaînes de télévision occidentales sont suivies et le téléphone en direction de l'Occident coûte moins cher qu'en direction de N'Djaména, la capitale du Tchad.

Au restaurant de Komé Base, le menu est complet et composé d'une entrée, d'un plat principal et d'un dessert. Les employés prennent un consistant petit déjeuner le matin. Ils ont droit à un repas copieux à midi. Comme breuvage, de l'eau minérale leur est fournie journellement. Cabines et chambres sont climatisées et équipées chacune de téléviseur. Elles sont alimentées en permanence en électricité. On ne parle jamais de coupure de courant comme c'est le cas dans la capitale.

Mais tout ce luxe ne concerne que les employés qualifiés, soit nationaux, soit expatriés. Ce sont ceux-là qui ont droit au logement à la base. D'autres employés non qualifiés n'ont droit qu'au repas. D'ailleurs, l'accès à l'intérieur de la Base est soumis à un contrôle des badges. Lors de notre séjour de terrain, bien que nous soyons parti avec l'avion de ESSO, nous avons été empêché d'entrer dans la Base. Il a fallu l'intervention des responsables du CTNSC pour que nous soyons autorisé à entrer. Le même contrôle se fait à l'entrée de la cantine interdite quand on n'est pas porteur du badge.

Juste en face de ce camp luxueux, s'est créé un village spontané appelé Komé Atan ou Komé Satan. A Atan les habitations sont construites hâtivement dans une totale confusion. « *On nous a interdit de construire en dur* », déclare M. Ougaye Miskine, le chef du quartier. Et Moussa Kaïnro d'ajouter : « *Nous sommes comme des nomades. Si tu trouves du travail, tu*

peux rester assez longtemps. Sinon, tu finiras par partir parce que Atan n'est pas ton village ». Ainsi les habitations sont construites en matériaux locaux sommaires. Les murs en pisé ne sont pas autorisés. Elles abritent les gens venus de toutes les régions du Tchad et des pays limitrophes, en particulier des Camerounais, des Centrafricains et des Soudanais. D'autres sont des réfugiés congolais et Rwandais qui ont déserté la capitale tchadienne dans l'espoir de trouver un emploi à Komé.

Dans ce méli-mélo, on trouve un peu de tout : un petit commerce de thé, un lieu de restauration, des boutiques de vêtements, de chaussures, des ustensiles de cuisines, de postes radio, des chaînes HI-FI, des poulets et de nombreux cabris exposés à la vente. Tout le quartier a l'allure d'un marché. Il n'y a pas de rue pour circuler. Lorsqu'on y entre, on a peur de se perdre ou même d'entrer dans une concession sans s'en rendre compte. En plus de ces commerçants, il y a des chercheurs d'emploi qui se pointent tous les jours devant l'entrée de la Base à telle enseigne que l'on nomme cet endroit « bureau de chômage ». En arrière de ces endroits, en plein quartier, il y a les vendeurs de boissons et les vendeurs de « plaisir ». Le quartier Atan est un haut lieu de débauche. Ce qui lui a valu le nom de « Satan ». Le quartier qui parait calme le jour grouille de monde la nuit. A la lumière des lampes tempêtes ou de petits groupes électrogènes, les affaires se font.

L'eau buvable, fournie au départ par un puits traditionnel, l'est actuellement par un forage réalisé par Esso.

La précarité de l'habitat a fait que Komé « Satan » a connu des incendies. Ce qui a obligé le CTNSC et le sous-préfet de Komé à négocier avec les autorités locales la permission de viabiliser le quartier en le lotissant. Ainsi un plan cadastral du quartier a été dessiné et appliqué avec des rues bien tracées. Des terrains ont été lotis et mis à la disposition des attributaires principalement étrangers. Ce qui n'a pas manqué de susciter des mécontentements et des critiques dus à l'implication des autorités administratives dans la gestion des parcelles. Les autochtones accusent les responsables du CTNSC d'arracher leur terrain, de les lotir et de les distribuer à leurs parents. Un certain Docteur Bichara est couramment cité. Ce dernier aurait permis à ses parents qui ne sont pas commerçants de fournir en charbon de bois, les familles résidant à Doba et à Bébédjia en bois; ce qui n'est pas sans conséquence sur l'environnement.

La fourniture d'eau potable, la viabilisation du quartier et la permission de construire en matériaux durables, tout ceci peut amener à penser que le quartier s'urbanisera. Or, à entendre les responsables de la partie gouvernementale dans le projet, représentée par le

CTNSC, l'avenir du quartier n'est pas assuré du fait de la fin du chantier et du déplacement de certains services de la Base à Komé 5. Avec la diminution du nombre des employés à Komé Base, le village ou quartier disparaîtrait ou régresserait considérablement comme tout autre ville ou village dont la durée de vie dépend de celle du chantier, qui fut à l'origine de son implantation. Tel fut le cas du quartier en face du camp de Gadjibian.

Le contraste actuel entre Komé « Satan » et Komé Base est criant. Dans édition n° 2293 du 19 au 25 décembre 2004 Jeune Afrique l'Intelligent écrit : « *Dans les centres des opérations, les salles sont surclimatisées et fréquentées par des grands gaillards bien nourris et dont les muscles sont gonflés par la gymnastique à laquelle ils s'adonnent dans la salle de sport de bâtiment adjacent. Difficile de trouver meilleure incarnation de la fracture Nord-Sud* ».

L'impact social le plus marquant est la dépravation des mœurs. Le nom des deux camps situés en face de Komé Base et Komé 5 en témoigne. Komé Satan en face de Komé Base et Komé Moudadogne, le nom du camp en face de Komé 5. « Moud » = le sexe de la femme « a » = va, « dogne » = te mordre. Les deux villages sont vus comme de hauts lieux de débauche. Conséquence, les maladies sexuellement transmissibles ont considérablement progressé. Quant à la débauche elle est tellement répandue dans la région qu'on entend dire partout qu'il est inutile d'être jaloux de sa femme dans les villes de Doba et Bébédjia.

Même si la situation est revenue à la normale, le temps du chantier de Doba a marqué la population par l'inflation au niveau des denrées alimentaires et du logement dans les villes de Bébédjia et Doba. Les loyers de 2 à 3 000 F CFA sont passés à 10 à 15 000 F CFA. Les poulets de 750 à 1 000 F CFA sont achetés 2 000 à 3 000 F CFA.

18.3. Impacts des installations pétrolières sur la zone

Comme sur la carte de terroir, en examinant la carte de l'emplacement des puits réalisée par FOCUS INTERNATIONAL, nous remarquons la désorganisation de l'espace et la prédominance des puits qui prennent en sandwich les villages de Maïnkeri, Ngalaba et Béndo (carte n° 17 p. 325).

Les conséquences de cette désorganisation se ressentent lors des déplacements de la population. Les champs traversés par des routes d'accès au puits sont souvent interdits. Pour accéder à certains champs il fautt contourner les puits. On ne peut pas accéder en ligne droite. Cela prolonge la distance et le temps de parcourt de la population.

Carte 19 : Dissémination des puits dans le champ pétrolier de Bolobo (terroir de Maïnkeri)

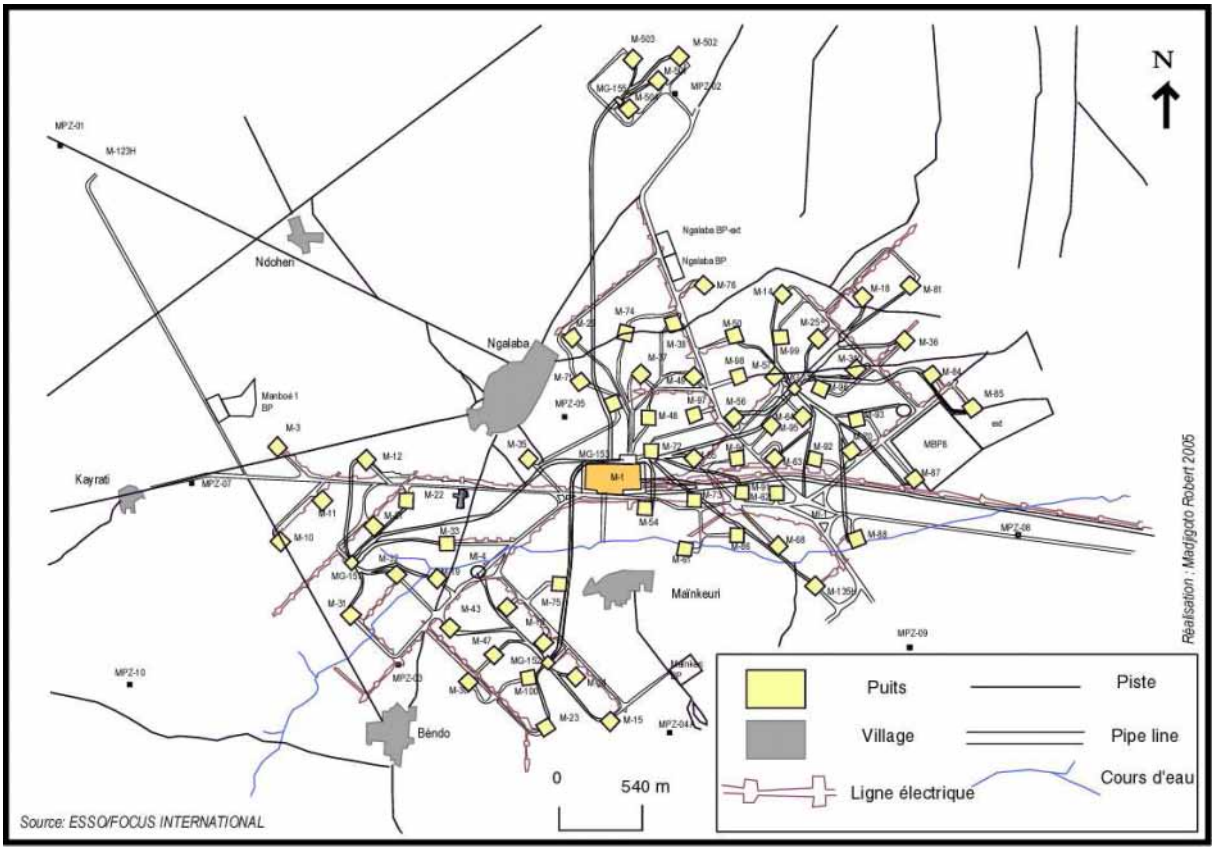

A Maïnkeri, il existe toujours des routes tracées par CONOCO pour la prospection. Certaines sont utilisées par les habitants de la localité. Par exemple, de Maïnkeri à Békia, de Békia à Poutouguem et de Maïnkeri à Poutouguem, ou pour aller aux champs. Certains de ces tronçons ont été aménagés par la société David Terrassement dans les années 2000 dans le cadre du projet. Tous les puits de pétrole sont reliés par la route David Terrassement pour permettre aux militaires, aux agents de sécurité privée et aux employés de ESSO de circuler, en bref pour le contrôle et le suivi des travaux. Les techniciens à bord de Toyota vont de puits en puits contrôler des installations et perturbent ainsi les habitudes des paysans.

18.3.1. Les effets nuisibles de la poussière

Les déplacements des véhicules soulèvent beaucoup de poussière qui se dépose sur les feuilles des arbres et asphyxient les plantes. Tout ce qui se trouve non loin de ces routes, prend la couleur ocre rouge de cette poussière.

Le consortium dans une de ses déclarations sur les antennes, a précisé que le problème de poussière est résolu par arrosage de ces routes. Force est de constater que ce n'est qu'à la

sortie de Komé 5 vers Miandoum, sur 5 kilomètres seulement que la route est arrosée. Au-delà on ne peut jamais reconnaître les espèces des plantes tout au long de la route. A voyager sur cette route où on croise en permanence les camions qui ramènent les ouvriers vers Bébédja et Doba, on est totalement couvert de poussière ocre rouge. Et la poussière a aussi des effets sur la santé de la population. Quelques chiffres nous montrent les conséquences de cette situation sur la santé de la population.

La Délégation préfectorale de la santé du Logone oriental a produit un tableau des maladies courantes probablement causées par la pollution de l'air.

Tableau 58 : Maladies courantes dans le Logone Oriental

	District de Bébédjia		*District de Doba*		*District de Bessao*		*District de Goré*	
Années	2001	2002	2001	2002	2001	2002	2001	2002
Toux 15 jours et +	679	810	1.695	876	348	157	270	275
*IRA**	4.693	3.595	3.653	3.707	3.942	3.292	1.873	2.050
Dysenterie	823	922	1.176	1.310	667	619	396	418
Diarrhée	3.201	2.929	3.143	4.016	2.654	2.962	1.640	1.820

*IRA : Infection Respiratoire Aiguë.

Source : Délégation préfectorale de la santé du Logone oriental 2002

Un nombre élevé des cas de maladies liées à la poussière sont constatées, en particulier dans les districts de Doba et Bébédjia en pleine zone pétrolière. C'est bien la conséquence de cette poussière sans cesse soulevée par les véhicules dans cette zone.

L'emphysème pulmonaire, dilatation excessive et permanente des alvéoles pulmonaires, avec ruptures de leurs cloisons est une maladie qui est assez fréquente dans les milieux où l'atmosphère est souillée. La quantité de poussière avalée chaque jour par les populations trouble considérablement le fonctionnement des poumons. C'est l'un des problèmes souvent soulevés par la population lors de nos différents entretiens. Dès que nous leur posons la question : « quel avantage avez-vous tiré de la présence du projet ?». Ils nous répondent : rien, sauf la poussière que nous avalons tous les jours.

Bref, les habitants pris en tenaille par les installations du projet ont de sérieux problèmes de respiration.

Il est impératif de construire un hôpital de référence à Komé sans délai. Des soins appropriés, et des diagnostics précis des maladies s'imposent

18.3.2. Les câbles électriques et les pipelines enfouis dans le sol

En plus des routes qui traversent la brousse dans toutes les directions, il y a des poteaux électriques distants de 160 mètres les uns des autres pour relier certaines installations. Les routes longeant ces poteaux sont larges d'au moins 8 mètres et de la route aux poteaux électriques une distance de 40 mètres est laissée. Au total plus de 48 mètres de large le long des poteaux sont occupés. Le triangle Maïnkeri, Béndoh et N'Galaba est pris en otage par les puits, les pipelines et les poteaux électriques. Plus de 80 puits y ont été comptés. La population est exposée au risque d'électrocution en cas de court-circuit.

Tous les puits de Maïnkeri, Béndoh et de N'Galaba sont reliés à deux stations de pompage, une entre Maïnkeri et Béndoh, l'autre vers le nord de N'Galaba, par des pipelines moyens de 20 mètres de corridor. Ces stations sont directement liées à la centrale de collecte « Mike Unity » située entre Maïnkeri et N'Galaba. Mike Unity est relié enfin à Komé 5. Entre les stations de pompage et Mike Unity, les pipelines de 76 cm de diamètre nécessitent un corridor de 30 mètres. Le long du pipeline et sur tout son trajet, la culture est pratiquement impossible. Par exemple, entre les puits M.61 et M.86, lors du travail de levé du terroir, le pipeline n'était pas remblayé. La difficulté de franchissement de ce trou ouvert a compliqué le travail des paysans et leur a interdit en maints endroits, l'accès à un sol fertile.
Par ailleurs, la population craint toujours un déversement accidentel de brut et les dispositifs de protection ne suffisent pas à les rassurer.

Dans le terroir de Maïnkeri il y a une vallée où tous les arbres sont presque secs. L'herbe n'y pousse plus. Le sol nu présente quelques taches noires semblable à de l'huile de vidange. La population rapporte qu'après le retrait de CONOCO (après la mort de Ngarta Tombalbaye), du pétrole jaillissait du puits Miandoum 1. Le liquide huileux s'écoulait vers la vallée. Cette fuite a duré 2 semaines avant qu'un groupe d'expatriés vienne l'arrêter. Cette vallée diffère des autres aujourd'hui encore par son aspect. La zone concernée s'étend entre les points de coordonnées 16°33'30''de longitude Est, 8°30'37'' de latitude Nord, et 16°33'26''de longitude Est, 8°30'36'' de latitude Nord. Les villageois affirment que l'accident n'a pas été rendu public.

Les carrières restaurées sont également source d'inquiétude car les premières surfaces d'entre elles conservent encore les traces des installations. Tel est le cas de Miandoum 5, une ancienne installation de CONOCO. A cet endroit on rencontre une surface dégagée où deux points (de coordonnées16°33'00''N et 8°29'58''E et 16°33'00''N et 8°29'57''E) signalent la présence de deux tuyaux qui affleurent à 6 cm au dessus du sol. Ces deux fers ont été fixés par

du béton. Une surface de 3,01 ha reste irrécupérable avec les moyens dont disposent les habitants. L'herbe pousse à peine car le sol est compacté par de la latérite. Non loin de cette ancienne base, citons la carrière de 2,39 ha qui n'a pas été restaurée contrairement à ce que prétend le consortium.

18.3.3. Un environnement réellement menacé

En 1996 au cours d'une sensibilisation, le Dr Ellen Brown avait prévenu la population de Maïnkeri des perturbations à venir au moment des travaux : fuite d'animaux, mort de certains et autres pollution de l'environnement. Elle avait conseillé aux habitants de Maïnkeri de se préparer à partir. La même E. BROWN serait revenue en 2000 dire à la population de Maïnkeri de rester. Pourquoi ce changement de raisonnement sans explication claire, se demande la population ? Elle se justifie en expliquant que le danger était écarté dès lors que le pipeline était enterré et non à l'air libre comme prévu. Cette déclaration n'a pas convaincu la population de Maïnkeri.

Un spécialiste des pipelines, membre d'une association de défense de l'environnement affirme : « *La capacité de détection des fuites par les systèmes les plus sophistiqués laisseraient tout de même échapper environ 10.000 litres de pétrole par jour sans être détecté… »* (Autre Afrique n° 31 repris par Ngarlej Yorongar, 2000). Les pipelines dégagent de la chaleur inappropriée pour le sol et le fait d'enfouir un corps étranger est déjà une menace pour l'environnement.

Il est à noter que le pipeline traverse plusieurs cours d'eau de la région (carte n° 18 p. 329). Une fuite si minime soit-elle, ne manquera pas de les polluer. Certains villages le long du pipeline continuent à boire l'eau de ces cours d'eau et leur pollution sera un danger pour eux.

Carte 20: Tacé du pipeline et bassin pétrolier

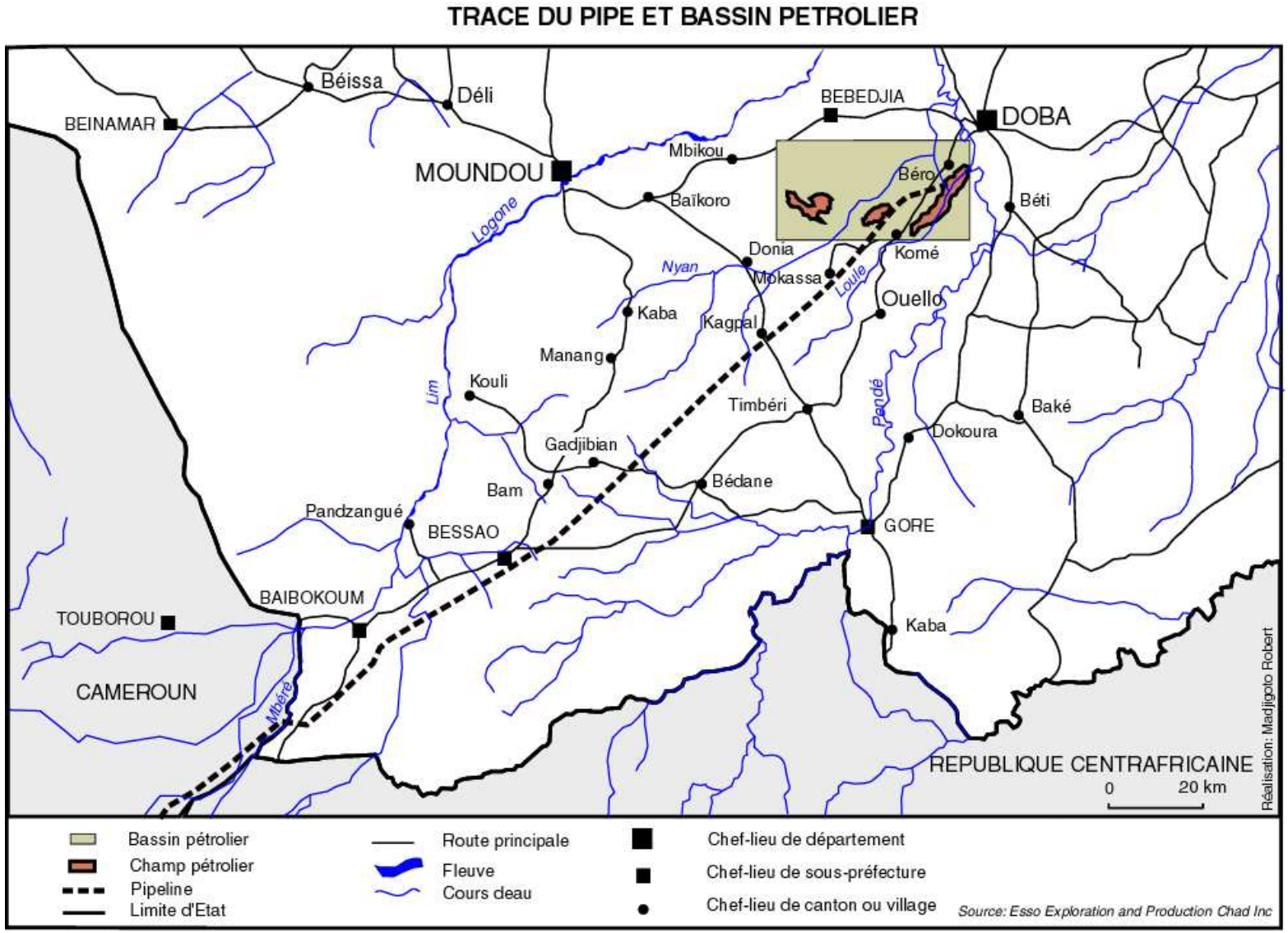

Il y a certainement des contestations et des contradictions entre les organisations de suivi et des autorités sur place. Maïnkeri est-il trompé oui ou non et par qui ? Pendant notre séjour à Maïnkeri nous avons remarqué qu'il y a une ménace qui plane sur la population. Le gaz brûlé en provenance de Mike Unity situé à 600 mètres du village inquiète. La nuit, tout Maïnkeri est sous la lumière de la torchère de Mike Unity. Le jour, les militaires en garde à Mike Unity supportent mal la chaleur et quittent les locaux, restent un peu à l'écart pour mieux respirer. Les torchères n'en ont pas été prévues. Une étude approfondie et urgente doit être menée pour sauver ce qui est à sauver. La pollution des eaux souterraines est aussi à craindre. L'eau souterraine qui est pompée en même temps que le pétrole, doit être traitée puis réinjectée au fond des puits pétroliers. Cette eau traitée peut être utilisée dans le cadre de l'agriculture ou peut alimenter les rivières et les fleuves qui tarissent. Le suivi de ce travail par une équipe techniquement et scientifiquement installée est indispensable.

Au moment des grandes activités de construction, l'eau des rivières et des forages a été tirée et utilisée en grande quantité. On peut craindre que ce pompage d'eau influe sur le niveau piézométrique de la nappe phréatique.

Dans Notre Temps n° 082 du 14 au 20 Mai 02 on lit : « *Le contrôle des émissions dans l'atmosphère (dioxyde de sulfure, dioxyde d'azote, hydrogène sulfureux…) se fera presque de manière permanente par des contracteurs spécialisés, recrutés et capables d'effectuer les tests nécessaires. Le but du programme de suivi de l'eau est de récupérer et d'analyser les données nécessaires pour savoir si la consommation de l'eau produite dans le cadre des travaux du projet affecte les ressources en eau utilisée par les populations locales. Sont considérés la quantité et la qualité de l'eau, les eaux de surface et souterraines* ».
Notre séjour dans la zone pétrolifère nous nous a permis de constater que rien n'a été fait.

La population de Maïnkeri est persuadée de vivre sous une menace mais ne sait pas quoi faire. Le chef de village demande à ESSO de leur trouver un endroit sûr où émigrer et de compenser manguiers, maisons et biens qui seront détruits. Certaines organisations de défense de droits de l'homme, les autorités politiques et administratives sont muettes, sourdes et aveugles sur ce qui se passe. Quand ce mutisme s'arrêtera-t-il? A entendre la population de Maïnkeri c'est le coût des indemnisations qui retient le consortium de leur demander de partir. Espère-t-il que la population, se sentant menacée, décide de partir sans indemnisation ? C'est ce que croient certains. On peut aussi craindre des conséquences sur les cultures. Les champs de sésame, pénicillaire, sorgho blanc et arachide à moins de 200 mètres de Mike Unity ne produisent pas. Les feuilles de sésame sont modifiées. Les plantes

ne produisent pas. Selon Massiel, propriétaire de ces champs, le sol n'a jamais connu une production déficitaire. Le déficit relèverait de l'intoxication des plantes par ce gaz. De plus, un canal est creusé pour évacuer les eaux usées et les déchets de Mike Unity vers une vallée. La première fois où cette eau a été évacuée en 2002, toute la population de Maïnkeri allait fuir. Tout le village était devenu nauséabond. Deux chèvres et un bœuf de Massiel avaient bu de cette eau et en étaient morts. Plus grave encore, ces animaux morts avaient été mangés par les habitants de Maïnkeri. Un champ de riz dans la vallée a été pollué par cette eau et n'a pas produit.

Dans la situation de dégradation de l'environnement due aux facteurs cités plus haut le système de jachère utilisé jusqu'alors montrera bientôt ses limites. D'ici 20 ans, on ne parlera plus de la jachère si la croissante démographique, galopante partout, atteint Maïnkeri. Seules résoudront ces problèmes, les engrais chimiques ou les composts.

L'agriculture et l'élevage sont deux activités qui se complètent. La fabrication du fumier demande de nombreuses bêtes et des moyens de transport pour les champs. Ce qui occasionnera un surplus de travail pour le paysan. Un travail de sensibilisation pour la prise de conscience de la dégradation de cet environnement et de la nécessité d'apporter de la fumure au sol s'impose.

La présence du projet a quand même donné un coup de pouce aux activités économiques dans la région. Les commerces et les débits de boisson se sont multipliés, beaucoup de constructions individuelles ont été faites dans la ville. Sauf que ces réalisations ne sont faites que pendant la phase de construction du projet et commencent à s'arrêter. L'unique espoir est fondé sur la mise en place du Plan de Développement Régional et la gestion des 5 % des revenus pétroliers destinés à la région productrice. La construction du réseau routier nécessaire à l'écoulement des produits agricole de la région sera un atout pour la voir changer de visage. L'investissement de ce fonds dans les activités agricoles et l'organisation en filière du vivrier marchand, fera de la région, une région développée.

Force est de constater qu'après une année d'utilisation de ce fonds, des critiques des mauvaises gestions sont adressées à l'égard du Comité Provisoir de Gestion des 5 %.

18.4. Les insuffisances dans la gestion des 5% dès la première année

Une mission de contrôle du Comité de Contrôle et de Surveillances des Ressources Pétrolières au Comité Provisoire de Gestion des 5% s'est entretenue avec les membres du Secrétariat Permanent de ce Comité. Ces derniers ont fait remarquer que l'équipe n'a pas de moyens de travail (ordinateurs, matériels de bureaux.), les projets actuellement en cours de réalisation lui échappent totalement. Le Secrétariat Permanent (SP) ne connaît pas le montant du budget qu'il est sensé gérer ; il n'y a pas de bilan financier alors que 500 millions de FCFA ont été mis à la disposition du Comité. Sur 500 millions de FCFA alloués au Comité, le SP ne reconnaît avoir géré que 32 millions de FCFA mis à sa disposition plus une avance de 22 millions de FCFA faite par le Trésorier Régional. Tout le reste, c'est à dire 446 000 000 FCFA, doit être justifié par le Trésorier régional et le Président du Comité provisoire. Il ne connaît pas les comptes ouverts pour le compte du Comité à la BIAT (Banque Internationale pour l'Afrique au Tchad). Les chèques sont signés par le Président et le Trésorier régional, la gestion financière du Comité Provisoire est faite par le Trésorier régionale de Doba conjointement avec le Président du Comité qui réside constamment à N'Djamena. L'absence permanente de son Président du Comité ne lui a pas permis de se réunir régulièrement ; depuis la mise en place de ce dernier en 2004, les membres ne se sont réunis qu'une seule fois. Les techniciens du SP ne travaillent pas à plein temps à l'image du comité du fait du manque de local et de moyens de travail.

Ces griefs pour la plupart dirigés contre le président du Comité, député à l'Assemblée témoigne du climat de méfiance qui existe entre ces membres.

La réunion avec tous les membres du Comité Provisoire a permis au Comité de surveillance de conster que :

- Le Comité de gestion ne dispose pas de règlement intérieur jusqu' à fin mai 2006 date de la mission ;
- Le séjour prolongé du Président du Comité à NDjaména par ailleurs président de la commission économie et finances de l'Assemblée nationale, la vacance du poste de Vice Président pour départ définitif a constitué un blocage dans le fonctionnement du Comité ;
- Les sessions du Comité ne se tiennent pas, à défaut d'un texte pouvant permettre aux autres membres de se réunir en l'absence du Président et du Vice Président ;
- Les autres membres du comité disent ne pas être associés à la discussion des projets de plus de 8 milliards de FCFA approuvés en 2005. Ils ignorent totalement la procédure

d’attribution des marchés, ce qui remet ainsi en cause l’esprit de transparence qui doit caractériser l’institution ;

- Tous les marchés financés par les 5% de la région productrice de pétrole n’ont pas fait l’objet d’appels d’offres à la concurrence. Ils ont été attribués directement à N’Djaména dans des conditions obscures sous forme de marché de gré à gré, alors que leurs montants sont énormes ;
- Tous les projets actuellement en cours d’un montant global de plus de 8 milliards de FCFA, sont uniquement orientés vers deux villes à savoir Doba et Bébédjia, ce qui crée des mécontentements des populations d’autres régions ;
- Le comité déplore qu’aucun entrepreneur de la région productrice du pétrole ne puisse bénéficier des marchés attribués dans le cadre des projets en cours. Ils expriment les vœux de voir cette injustice corrigée à l’avenir ;
- Deux petites salles exiguës abritent le siège du Comité. Cette absence de locaux oblige le personnel technique à prendre tous les jours des récréations prolongées sous les arbres. Il y a là une mauvaise utilisation des ressources humaines ;
- Le secrétariat permanent, mis en place en octobre 2005, a du mal à reconstituer les archives des documents financiers et comptables pour les engagements effectués avant sa prise de service.

On parle même des indemnités indues versées aux membres du Comité de gestion des 5 %. Ces constats montrent que le Logone risque de ne pas profiter de ces fonds pour amorcer son décollage économique et social. Il est urgent que les pouvoirs publics remédient à ces insuffisances.

18.5. Esso et le développement durable !

Les communautés villageoises voient Esso à travers les "agents de liaison", qui appartiennent au volet "projets sociaux". Composés de "renégats", activistes d'ONG retournés, ils sont devenus, dans leur rôle d'intermédiaires entre le consortium et les populations, les yeux et les oreilles d'Esso. Les populations montrent une forte méfiance à l’endroit de ces intermédiaires « corrompus » ou « vendus » qui seront à l’origine de l'échec de la médiation.

Pour Esso, la volonté de justice ne pouvant naître que de l'envie de la population à se prendre en charge ; les crédits sont tantôt ouverts, tantôt retirés aux associations. On suggère aux ONG de choisir leur camp. L’ONG anglosaxone World Vision, de sensibilité protestante,

s’est désolidarisée du collectif des ONG accusé de se laisser politiser[1] par les ONG tchadiennes

Le groupe Esso veut donner à penser qu'il souhaite la concertation avec les ONG, alors qu'il s'en méfie, comme il se méfie des chercheurs tchadiens s’intéressant de près ou de loin à son rôle éventuel dans le développement du pays. Le consortium a simplement besoin d'individus, de rapports[2] et de réunions cautionnant les décisions prises en son sein (G. Magrin, 2000 : 971).

Le consortium est appuyé par la Banque Mondiale qui, en donnant son accord pour le financement du projet le 6 juin 2000, sembla alors clore la contestation et inaugurer l'ère pétrolière au Tchad. Esso tente de placer son exploitation pétrolière, dans le sud du Tchad, sous le label "développement durable".

La gestion de la rente pétrolière se présente comme un problème de finances publiques dont la solution implique la mise en place par l’Etat d’un cadre juridique et législatif rigoureux. Dans ce cas on pourrait imaginer un bon pilotage de la rente et la réalisation des objectifs prioritaires. Quel gouvernement acceptera de se plier à ces contraintes et quels collectifs de bailleurs de fonds voudra imposer les conditions nécessaires pour y parvenir ? Il y a là un vrai déguisement de l'exploitation des richesses sous couvert de développement durable. La durabilité ne peut s'appliquer qu'aux sociétés exploitantes et au cadre politique garant de l'exploitation et en aucune façon aux populations du périmètre pétrolier.

Même en Occident les sociétés perdent pied devant la technoscience, ses entreprises et les lobbies qui en vivent, alors imaginez les communautés villageoises du Tchad ?

Le débat ouvert sur la compensation des arbres est loin de se terminer.

Nous avons analysé ce que le pétrole a apporté à la région. Voyons l’impact du projet sur l’économie du pays.

[1] Ce n'est pas le cas de toutes. Le Catholic Relief Services a commis en juin 2003 un rapport, "Le fond du baril : le boom pétrolier en Afrique et ses perspectives pour la réduction de la pauvreté", plutôt critique.

[2] Les volumineux rapports du cabinet Dames et Moore : plan de gestion de l'environnement (1997), plan de compensation et de réinstallation (1998) représentent un monument de la langue de bois développementiste, le type même du rapport caution.

Chapitre 19 : Retombées économiques du projet pour le pays

Après plusieurs décennies de tergiversations, le mythe pétrolier est devenu réalité. Il a mobilisé des énergies, suscité beaucoup de débats et beaucoup d'espoirs. On peut aujourd'hui penser que le pétrole contribuera au développement économique du pays dans un avenir proche. Mais la situation politico-militaire et administrative et les évènements récents, comme la manière d'exercer le pouvoir par les autorités, ont rompu la confiance entre la population et ses dirigeants. La ressource pétrolière est, certes, une ressource nationale mais la façon de gérer les maigres ressources nationales n'a pas été assez transparente. Tout laisse à penser que la manne pétrolière ne fera qu'aiguiser la cupidité des dirigeants. C'est d'ailleurs pourquoi des outils de gestion des revenus du pétrole ont été mis en place. La raison principale qui a amené la Banque Mondiale et certaines de ses institutions à participer à ce projet de développement, est que ce projet est considéré comme l'unique opportunité de sortir le Tchad de son mal développement. C'est un projet de développement. Outre des opportunités d'emploi pour la population, des opportunités d'affaires pour les entrepreneurs tchadiens, il devrait renflouer les caisses de l'État. Voyons ce que le Tchad a tiré de l'exploitation de son pétrole. Nous distinguons deux périodes : la phase de construction et la phase d'exploitation.

19.1. Les retombées pendant la phase de construction

Pendant la phase de construction qui va de juin 2000 à juin 2003, la main d'œuvre locale a été utilisée. Il s'agissait d'une main d'œuvre non qualifiée. Les sous-traitants étaient obligés de faire appel à des étrangers (Philippins, Marocains, …) pour assurer certaines activités. L'emploi qui constituait le plus grand espoir pour résorber le chômage, n'a pas vraiment profité essentiellement aux locaux. Pourtant l'article 19 de la convention signée entre le consortium et l'État tchadien privilégiait la formation et l'embauche des tchadiens à des emplois d'ouvriers qualifiés, d'agents de maîtrise, de cadre et de directeurs. Dans ce but, une enveloppe de 50 000 dollars a été allouée à la Direction du Pétrole pour la formation pour la période allant du 19 août 1998 au 31 décembre 1999. Une telle somme, c'était prévisible, au vu de l'état du sous-développement, était absolument insuffisante. On devrait penser à la formation des ouvriers locaux bien des années auparavant. Si le consortium devait attendre la formation des ouvriers tchadiens avant de démarrer, le chantier n'aurait pas encore commencé. De ce qui précède, on ne peut que donner raison au consortium de faire appel à la main d'œuvre extérieure dans le souci de respecter son calendrier,.

Aucun texte ni aucune convention collective ne régit le travail dans le secteur pétrolier tchadien. La carrière, les conditions de travail, la rémunération, la durée hebdomadaire du travail, le régime des congés et d'indemnisation des nationaux en fin de contrat sont des points qui ont occasionné plusieurs grèves de revendication.

En ce qui concerne les opportunités d'affaires, les opérateurs économiques n'ont pas suffisamment été préparés. Information, formation, sensibilisation et surtout orientation qui auraient été nécessaires ont manqué. Les dossiers qu'ils ont constitués, souvent mal étoffés pour l'obtention des marchés, furent rejetés. La participation du secteur privé aux marchés issus du projet a pâti d'un manque de communication et de l'incompétence de ses acteurs. Le secteur privé local s'est senti ignoré par le projet parce que les exigences de marché dépassaient ses capacités économiques et parce qu'il ne disposait pas de structures susceptibles de leur fournir un appui institutionnel et financier. Le consortium ne travaille qu'avec des entreprises régulièrement enregistrées, qui offrent certaines garanties financières, techniques et professionnelles sérieuses et qui ont fait leur preuve dans leur domaine d'activité ; or les entreprises tchadiennes pour la plupart, informelles ou de petite taille, ne répondent que rarement à ces exigences. La plupart des opportunités d'affaires directes liées au projet concernaient la phase de construction qui s'inscrivait dans un délai précis. Aucun retard dans les prestations sollicitées par le secteur pétrolier n'était toléré, aussi, les opérateurs tchadiens prudents se sont abstenus. Toutefois, certains se sont « spécialisés » dans la location des véhicules. C'est ainsi que fin 2001, le projet a pu louer des véhicules dont il avait besoin à plus de 701 sociétés locales (tchadiennes et camerounaises). D'autres entreprises ont obtenu des contrats de sécurité, de construction d'entrepôts et de logements. Les contrats les plus importants sont confiés à des groupes européens plus spécialisés dans le pétrole et disposant de capacités réelles à respecter les délais et les normes internationales. Les besoins étaient importants et souvent hors de la capacité des opérateurs tchadiens. Citons par exemple, la fourniture hebdomadaire de 36 000 œufs, 40 tonnes de légumes et 40 tonnes de riz.

L'absence d'expérience dans le secteur pétrolier, la faible surface financière, l'accès limité à la technologie de pointe, le manque du personnel qualifié et le faible goût du risque des entreprises tchadiennes ont fini par les exclure des marchés pétroliers les plus rentables. La plupart des entreprises commerciales sont absentes du secteur productif. Les produits qu'elles mettent sur le marché provenant en général du Nigeria sont de qualité médiocre[1]. Le niveau de formation des entreprises tchadiennes est souvent bas et beaucoup ne sont pas en

[1] Tchad et Culture n° 209/210 septembre-octobre 2002, p 25

mesure d'élaborer des stratégies de long terme et de tisser un partenariat responsable avec les entreprises étrangères. Au total, les entreprises tchadiennes ont réalisé en fin 2001, 11 milliards de F CFA de chiffre d'affaire, alors que les entreprises camerounaises ont réalisé plus de 30 milliards.

Avec la poursuite de la recherche pétrolière dans plusieurs régions du Tchad, les besoins du secteur pétrolier vont nécessairement augmenter. Il s'agit pour les entrepreneurs tchadiens de se regrouper (joint venture), de s'entourer de cadres moyens et supérieurs compétents en investissant dans leur formation, de façons à produire ou à proposer des produits et des prestations compétitifs. C'est à ces conditions que les acteurs économiques tchadiens pourront réellement s'impliquer dans le développement régional et national.

19.2. L'économie du pays de la phase de construction à fin 2004

Pendant les travaux de constructions l'économie du pays a connu un essor particulier. En effet, cette phase s'est traduite, sur le plan économique, par une amélioration sensible de la situation de l'emploi, une augmentation de l'activité de certaines branches du secteur tertiaire (hôtellerie, tourisme, restaurant, commerce, transport) ainsi que des secteurs de l'artisanat, et du B.T.P. Si la hausse du PIB depuis 2001 était due aux effets d'entraînement des investissements pétroliers, la nouvelle dynamique de la croissance économique enclenchée depuis mi-2003 avait pour principales ressources l'extraction du pétrole brut et son exportation et la mise en œuvre de la Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté (SNRP). En effet, après être passée d'un taux de 8,4 % en 2002 à 12,5 % en 2003, l'activité économique a connu un boom en atteignant un taux de croissance de 33,6 % en 2004. Le PIB réel par habitant progressait à un rythme similaire (30,1 % en 2004 contre 9,6 % en 2003). En revanche, le PIB réel par habitant, hors secteur pétrole, continuait de décroître (0,5 % en 2004 contre 0,9 et 4,0 % respectivement en 2003 et 2002) en raison essentiellement de la baisse des activités non pétrolières.

Tableau 59 : Croissance du PIB réel

Année	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**1999**	**2000**	**2001**	**2002**	**2003**	**2004**
Taux (%)	1,5	2,2	5,6	7,0	-0,8	-0,6	9,6	8,4	12,5	33,6

Le graphique suivant est plus parlant et donne l'allure de cette croissance.

Graphique 12 : Croissance du PIB

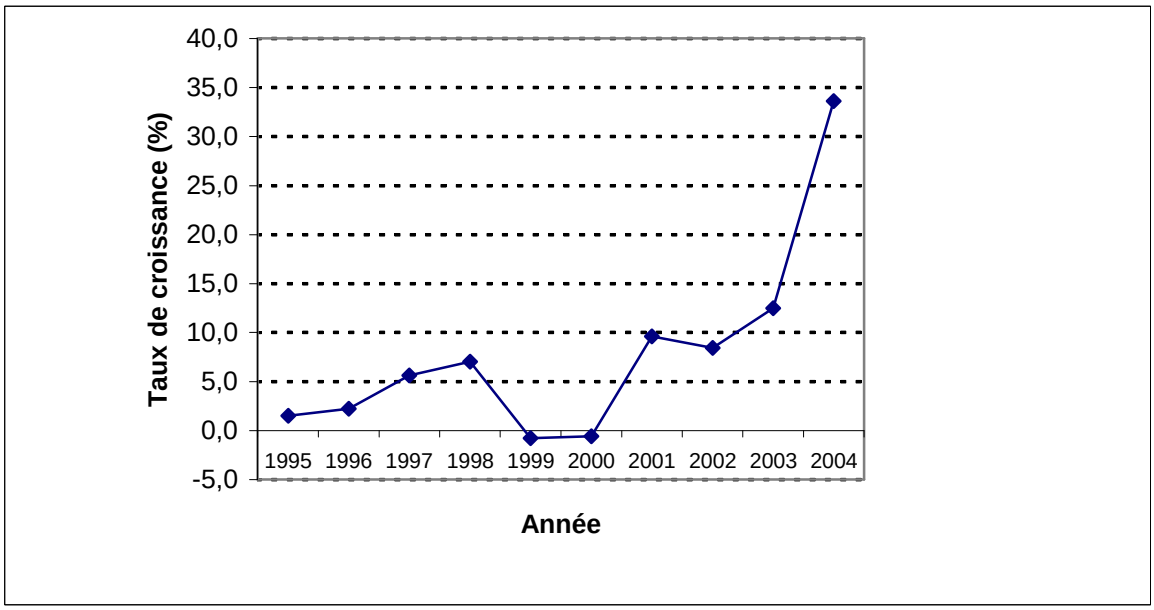

Le démarrage de la production pétrolière en juillet 2003 marque une nouvelle phase dans l'évolution de l'économie. En 2004, le Tchad a enregistré une performance économique exceptionnelle liée au passage d'une économie dominée jusqu'alors par l'activité agropastorale et le secteur des services, à une économie pétrolière grâce à la mise en route du pétrole de Doba. Le PIB total à prix courants a, en 2004, atteint 2 352 milliards de FCFA contre 1556 milliards l'année précédente. Le revenu national brut (RNB) par habitant était de 303 000 FCFA en 2004, et ce, en nette progression par rapport à celui de l'année précédente[1] (173 800 FCFA).

Les déclarations politiques ne manquent jamais d'évoquer l'ère pétrolière au Tchad et les Tchadiens en attendent beaucoup.

Le Gouvernement lui aussi a fondé son espoir sur les revenus en négligeant pour l'exercice de son budget 2004, de clôturer les négociations avec les partenaires au développement. Il est à noter que le budget du Tchad est toujours déficitaire et le déficit est comblé par l'apport des partenaires comme le FMI, la Banque Mondiale, l'Union Européenne, …. En conséquence, les dettes intérieures ont augmenté. Le pays n'arrive pas à payer les salaires à terme échu. Les fournisseurs de l'État ne sont pas payés. Le volume des aides extérieures pour l'année 2004 est inférieur à celui enregistré en 2003 (150,4 milliards en 2004 contre 211,7 milliards en 2003), ce qui a joué sur la dépense publique, et s'est également

[1] AFD, Département de la Recherche : Perspectives économiques et financières des pays de la zone franc, Projection Jumbo 2005-2006, avril 2005, p 126

traduit par des arriérés de paiement intérieurs qui ont pesé sur le chiffre d'affaires des entreprises. Il y a eu des grèves dans tous les secteurs et cela a continué pendant l'année 2005. Et pourtant le pays a bien encaissé ses revenus pétroliers.

En ce qui concerne la production du pétrole, les prévisions initiales tablaient sur des volumes de productions de l'ordre 62 millions de barils pour 2004 et 80,3 millions de barils en 2005. Les productions réelles dépassent légèrement ces prévisions (presque 63 millions en 2004 et plus de 118 millions de barils en septembre 2005)

Depuis le début des exportations en novembre 2003, le Tchad a commencé à encaisser ses premiers revenus pétroliers en juillet 2004. Le montant total des revenus pétroliers revenant au Tchad s'élève à 143,9 millions de dollars en 2004, soit l'équivalent de 73,2 milliards de francs CFA. 68 milliards ont été inscrites au TOFE (tableau des opérations financières de État) en recettes pétrolières. De ce montant, 44,9 milliards de FCFA ont été effectivement transférés au Tchad. Le reste est prélevé en amont et utilisé pour payer le service de la dette due à la BIRD (Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement) et à la BEI (Banque Européenne d'Investissement) et doit également alimenter le compte pour les générations futures. La répartition des revenus encaissés se fait de la manière suivante :

Tableau 60 : Répartition des revenus pétroliers encaissés par l'État en 2004 (en millards de FCFA)

Secteur	Secteurs prioritaires	Région productrice	Non pré-affectées	**Total**
Montant	36	2,2	6,7	**44,9**

Malgré ce transfert le Tchad a connu des difficultés de trésorerie et continue d'en connaître. Il faut y voir la mauvaise gestion des revenus traditionnels de l'État et l'effet de la loi déterminant l'affectation des fonds à l'avance (la loi n° 001/PR/99 portant gestion des revenus du pétrole). Cette loi impose des règles de gestion qui empêchent l'utilisation des fonds hors secteur déterminé. Il y va de la gestion transparente des ressources.

19.2.1. Une utilisation contrainte des recettes pétrolières

La loi de gestion des revenus pétroliers assure qu'une partie des recettes pétrolières directes est affectée aux secteurs prioritaires (éducation nationale, santé, infrastructure, développement rural et environnement). Mais ce principe de pré-affectation introduit quelques

rigidités dans la gestion des fonds. Pendant l'année 2004, le gouvernement a à la fois bénéficié des premières recettes pétrolières et a connu des problèmes de trésorerie (manque de fonds pour les dépenses courantes) qui l'ont obligé à différer le remboursement de sa dette auprès de certains bailleurs de fonds (Institutions de Bretton Woods), une partie du paiement des salaires des fonctionnaires et à accumuler les arriérés de ses fournisseurs intérieurs. Cette situation apparaît paradoxale à la population tchadienne et pourrait, si elle se reproduisait, créer des tensions sociales déstabilisantes. Si le choix de garantir l'affectation des recettes pétrolières à des actions de lutte contre la pauvreté est un choix difficilement critiquable, il ne permet pas au trésor public d'utiliser ces fonds pour atténuer certaines difficultés

L'aide budgétaire reste donc encore nécessaire au Tchad**,** tant que les recettes pétrolières directes (impôts sur les sociétés, taxes, droits de douane liés à l'exploitation du pétrole) n'atteindront pas un niveau significatif pour combler les déficits prévisionnels du budget de l'État.

La modification de cette loi cherche à la rendre flexible et a pour but, selon le gouvernement, de faire profiter des ressources pétrolières à la génération actuelle. Mais le GIC (Groupe International Consultatif) qui est chargé de suivre l'exécution du projet selon les normes arrêtées conseille au Gouvernement d'appliquer d'abord la loi dans sa forme actuelle afin d'acquérir de l'expérience dans la gestion transparente des ressources pétrolières. Le GIC a demandé aux partenaires du Tchad de l'aider dans cette phase transitoire en lui accordant des aides nécessaires comme par le passé. La Banque Mondiale a exprimé son indignation devant les manœuvres du Gouvernement à modifier cette loi et envisage des mesures de représailles. Ces injonctions n'ont pas été prises en compte et la loi modifiée est promulguée le 11 janvier 2006. La suppression des fonds pour les générations futures, l'introduction de la sécurité parmi les secteurs prioritaires et l'augmentation de la part destinée au trésor public non soumis au contrôle du collège, font envisager des dérives, sinon soupçonner une volonté manifeste de détourner les ressources pétrolières. La modification de la loi met à rude épreuve la crédibilité de tous les partenaires dans le projet. Le GIC en est conscient. La Banque Mondiale annonce la prise des mesures de rétorsions, en réponse à l'adoption de la loi modifiée par le parlement. Les mesures envisagées sont : suspension de nouveaux crédits ou dons, arrêt des remboursements des fonds liés à tout ou partie des opérations en cours, accélération du remboursement des prêts et crédits alloués au Tchad. Ces mesures sont conformes aux dispositions de l'accord de prêt de 1999 signé avec le Tchad, indique le président de la Banque Mondiale. 124 millions de dollars de crédits sont suspendus et c'est la

population encore qui subira les effets de cette mesure. La situation n'est dénouée que quelques mois plus tard.

Ce climat de tension est survenu quand le pouvoir a fait face aux difficultés financières et s'est rendu finalement compte qu'il a mal négocié le projet et que le Tchad y gagne peu. On entendra dire par le Président de la République que : « *Les partages de la richesse pétrolière ont été convenus par mes prédécesseurs. Le Tchad n'y gagne que des miettes. Nous souhaitons une renégociation de la convention qui nous lie aux compagnies pétrolières. Nous voulons entrer dans la production sans attendre. J'aimerai que les pays auxquels ces compagnies appartiennent le comprennent aussi* »[1]. Cette déclaration résume le découragement de tout le peuple. Et le Président d'ajouter : *« Avant, des aides extérieures nous servaient à faire l'appoint. Mais depuis deux ans, nous ne recevons plus rien, car nous produisons du pétrole. Les populations qui, en dépit du pétrole, ne voient pas la pauvreté reculer ne comprennent pas. Elles ont raison* »[2]. Mais les chances sont minces d'aboutir à une révision de la convention. Il est prévu que cette convention qui lie le Gouvernement au consortium ne doit pas être modifiée avant 70 ans sous peine de lourdes amendes[3].

La reconnaissance de ces faiblesses a donné raison à ceux qui avaient dénoncé la conduite de ce projet et qui parlaient de braderie. Pour une fois, tout le monde est d'accord pour dénoncer le manque à gagner par le Tchad. Rappelons une fois encore que la tentative d'expulsion des membres du consortium, Chevron et Pétronas à cause des impôts non payés, vient confirmer la mauvaise négociation du projet. Heureusement tout est réglé avec le paiement de ces impôts par Pétronas et Chevron.

D'autres facteurs internes au Tchad ne permettent pas de tirer profit de la rente pétrolière. Le calcul des recettes n'est pas maîtrisé par le Ministère de l'Économie et des Finances. Il se contente d'utiliser les chiffres communiqués par le Ministère du pétrole qui dispose des données transmises par Esso et qu'il estime avoir vérifiées. Le GIC dans son rapport de juin 2005 affirme que : « *Le gouvernement ne s'est pas encore approprié le modèle économique de Esso et n'a pas non plus développé son propre modèle envisagé un moment. La direction du budget n'est pas en mesure d'effectuer un contrôle contradictoire des recettes pétrolières* ». Cela donne raison aux cdétracteurs de la compétence du pouvoir public dans le secteur pétrolier. Le prix du brut de Doba constitue une pomme de discorde entre le

[1] Figaro du 01 octobre 2005
[2] idem.
[3] Amnesty International dans le Point du 07 septembre 2005.

consortium et le gouvernement. Le Gouvernement dénonce la discordance entre le prix du brut qui flambe sur les marchés internationaux et le prix du « blend de Doba » qui stagne. Du début de la production jusqu'à la fin 2003, il était vendu autour de 18 $; pendant l'année 2004, à 25 $[1] et en 2005, entre 32,65 à 37,95 $[2] alors que le baril du pétrole est voisin de 60 $ depuis mai-juin 2005. Après la contestation des prix, une somme de 18 milliards de FCFA a été remboursée au Tchad, ce qui n'a toutefois pas apaisé les esprits.

A l'opposé, les raisons évoquées par le consortium sont la qualité du brut tchadien qui nécessite une décote sur le marché et les frais de transport qu'il faut déduire du prix sur le marché. De cela le Tchad ne veut pas convenir

19.2.2.La faiblesse des recettes due à la qualité du brut

Il existe autant de qualités de pétrole qu'il y a de puits de pétrole dans le monde. En effet, chaque poche de pétrole a des caractéristiques propres dues à la géologie.

La qualité du pétrole est fonction de sa viscosité et de sa teneur en soufre. La mesure de la viscosité est exprimée par degré de gravité API (du nom de « American Petroleum Institute »). Ainsi, un pétrole est léger si le degré API est supérieur à 31.1, moyen s'il est compris entre 22.3 et 31.1, lourd s'il est compris entre 10 et 22.3 et extra lourd s'il est inférieur à 10. La mesure de la teneur en soufre est exprimée en pourcentage du poids total du pétrole. Les pétroles à faible teneur (inférieure à 0.5% en poids) sont qualifiés de doux. Au-delà, les pétroles sont dits sulfurés.

Les pétroles les plus facilement *raffinables* sont légers et à faible teneur en soufre. De plus, les normes environnementales des pays consommateurs imposent de très faibles teneurs en soufre sur les produits raffinés, ce qui accroît la décote des bruts particulièrement sulfureux.

Actuellement 60% des pétroles bruts dans le monde sont de type sulfuré et ce pourcentage s'élève à 80% pour les réserves non encore exploitées. Les pétroles *Brent* et *WTI* servent de référence dans les échanges commerciaux pour la catégorie des légers et doux. Ci-dessous quelques caractéristiques des pétroles africains comparés avec celles des pétroles de référence (Brent, WTI et Dubaï).

[1] Observatoire de la Gestion des Revenus Pétroliers, La Lettre de Transparence n° 0001 d'octobre 2004
[2] Observatoire de la Gestion des Revenus Pétroliers, La Lettre de Transparence n° 0012 d'octobre 2005

Tableau 61 : Comparaison de la qualité des pétroles africains avec les pétroles de référence (brent, WTI et Dubaï)

Nom du pétrole	**Gravité API**	**Teneur en soufre (% du poids total)**	**Appellation**
Brent	38.0	0.40	léger doux
West Texas Intermediate (WTI)	36.4	0,48	léger doux
Dubai	31.0	2.00	moyen sulfuré
Cabinda de **l'Angola**	31.7	0.17	Léger sulfuré
Kole Marin Blend du **Cameroun**	34.9	0.30	Léger doux
Djeno Blend du **Congo**	26.9	0.33	Moyen doux
Gamba du **Gabon**	31.8	0.11	Léger doux
Mandji du **Gabon**	30.5	1.10	Moyen sulfuré
Bonny light du **Nigeria**	36.7	0.12	Léger doux
Doba du Tchad *(août 2004)*	**21,2**	**0.10**	**Lourd doux**

Source : Secrétariat de la CNUCED (2004), centre de technologie environnementale du Canada (2000)

Le blend de Doba est qualifié de lourd doux. D'où la décote appliquée à son prix. La décote est la valeur soustraite du prix du Brent de référence. Pour le pétrole tchadien, la décote est de 10,26 $/barils et 11,1 $/barils respectivement en 2004 et 2005, ainsi que d'un niveau de coût de transport de l'ordre de 8,4 $/barils pour 2004 et 7,9$/barils pour 2005.

Par rapport au prix, la flambée constatée sur le marché international n'a guère profité au Tchad du fait de l'augmentation de la décote du pétrole tchadien. Elle a atteint 10,26 dollar/ baril environ en 2004 et en projection elle devrait s'établir à 11,1 $/baril les années à venir. En conséquence, la redevance pétrolière, assise sur la production et valorisée au prix du pétrole national est considérablement réduite.

Malgré la faiblesse de ces revenus, leur utilisation par les ministères prioritaires est difficile. Le montant des crédits et leur taux d'exécution sont présentés dans le tableau suivant.

Tableau 62 : Taux d'engagement des ministères prioritaires sur ressources pétrolières pré-affectées

SECTEURS PRIORITAIRES	**Crédit initial (en milliards de FCFA)**	**Dépenses engagées (en milliards de FCFA)**	**Taux d'exécution**	**Ressources à reporter ou disponible (en milliards de FCFA)**
Éducation nationale	2,80	2,65	95%	0,15
Santé publique	2,00	0,19	10%	1,81
Action sociale	0,64	0,08	12%	0,56
Agriculture	3,07	1,32	43%	1,74
Élevage	1,00	0,03	3%	0,97
Travaux publics et transport	19,30	16,67	86%	2,63
Environnement et eau	2,19	0,84	39%	1,35
Enseignement supérieur	2,21	2,11	95%	0,10
Aménagement territoire et urbanisme	3,62	3,39	94%	0,23

Source : CCSRP 2005

Quatre secteurs sur neuf ont un taux d'exécution supérieur à 80 %. Les allocations étant annuelles, les retards risquent de persister.

Le Collège de Contrôle des revenus a élaboré une procédure de passation de marché que les ministères prioritaires doivent suivre pour élaborer leur projet. Mais ils ne maîtrisent pas cette procédure et ils manquent de personnel rodé dans le montage d'un projet rapidement viable. Ils ne peuvent donc pas présenter des projets pouvant être financés. Aux dernières nouvelles, les services techniques des ministères semblent mieux maîtriser la procédure et donnent à espérer de meilleures performances dans l'avenir.

19.3. Perspectives économiques pour le court terme (2005-2007)

Selon les prévisions de l'INSEED, les perspectives macroéconomiques du Tchad restent favorables sur la période 2005-2007. Le taux de croissance du PIB après avoir atteint le niveau exceptionnel observé en 2004, progresserait au rythme de 14,3 % en 2005, 4,0 % et 2 ,5 % en 2006 et 2007 respectivement. Cette baisse est due à la fin des travaux de construction du chantier de Doba et à l'atteinte du plateau de production (la production

annuelle atteindra environ 84,4 millions de barils) dès 2006. L'inflation devrait se situer autour de 2,5 % en 2006 et 2007 compte tenu de la hausse prévue de la production agricole, des travaux de désenclavement des régions. La mise en exploitation des gisements satellites de Moundouli et la découverte d'un autre gisement dénommé Timbré2 contribueront à maintenir le taux de la croissance du pays.

En ce qui concerne les activités de recherche pétrolière, plusieurs entreprises sont en train de faire des prospections; mais aucune information relative aux découvertes et aux potentialités n'est encore disponible, sauf pour les investissements de la société ENCANA. Cette entreprise Canadienne a obtenu un permis pour la recherche des hydrocarbures sur 430 000 km^2 dans le bassin de Bongor. La probabilité de trouver du pétrole exploitable sera de 25 %. La production découverte par ENCANA commencera en 2009.

ENERGEM, entreprise cotée en bourse à Toronto et alliée à Pétrochina explore sur une surface de 8 200 km^2 au Chari ouest et de 259 664 km^2 dans le bassin de Largeau. Ces prospections pèseront sur l'avenir de l'économie. En l'absence d'information, les prévisions en matière d'investissement de prospection sont estimées sans prendre en compte les investissements de ces entreprises.

En outre, la mise en œuvre de la SNRP (Stratégie nationale de Réduction de la Pauvreté) devrait entraîner une hausse significative des investissements grâce aux ressources pétrolières et à l'augmentation attendue de l'aide publique au développement (le Tchad attend d'être élu à l'initiative PPTE[1]). Ces investissements dans les secteurs prioritaires (santé, agriculture, éducation, élevage, infrastructures) devraient créer les conditions d'un accroissement de la production et des échanges intérieur et extérieur. De même, conformément aux nouveaux accords intervenus en août 2005 avec le FMI, les mesures à prendre pour l'amélioration de la production de l'énergie électrique nécessaire pour les entreprises de la capitale et les efforts pour assainir la situation de la Cotontchad renforceraient les dispositifs de la croissance économique.

En définitive, s'il est certain que le pétrole apportera des ressources substantielles au pays, plusieurs paramètres pour faire du pétrole une source de développement ne sont pas maîtrisés. Cela est lié à la mauvaise préparation pour l'accession à « l'ère pétrolière ».

[1] Pays Pauvres Très Endettés

Urgence et importance (conditions préalables) se télescopent. L'appui des partenaires est apprécié mais ne pourrait suffire à développer le pays. Les perspectives économiques s'avèrent meilleures à condition que diverses insuffisances soient résorbées.

Au terme de cette troisième partie nous pouvons retenir que le projet pétrole tchadien est un projet controversé et qui a requis beaucoup d'attention. Les controverses ont amené à des prises de dispositions nécessaires pour la réalisation saine de ce projet. Malgré la faible part des revenus destinés au Tchad (12,5 %) des redevances, ce sont 100 à 120 millions de dollars que le pays attend chaque année des ressources pétrolières.

La phase de construction n'a pas permis de constater véritablement les retombées escomptées aussi bien au niveau régional que national. Les premières recettes n'ont pas non plus produit les effets attendus par la population. C'est ce qui a amené le gouvernement à modifier de façon unilatérale selon la Banque Mondiale, la loi unique au monde, qui fait du projet pétrole, un projet de développement. Le projet pétrole tchadien cesse de fait d'être un projet exemplaire et on craint fort bien qu'il produisent les mêmes effets négatifs qu'ailleurs.
Les dirigeants du pays peinent à convaincre de leur bonne volonté. La population attend toujours des réalisations concrètes et des retombées perceptibles sur le niveau de la vie. La mise en œuvre des projets de développement dans les secteurs prioritaires et la gestion de la part destinée à la région productrice donneront peut-être des preuves évidentes susceptibles de faire revenir la confiance. Le Gouvernement devra veiller à la gestion rigoureuse des autres ressources car les seules ressources pétrolières ne suffiront pas à supporter toute l'économie du pays.

Nous adhérons à la conclusion du GIC dans son rapport de juin 2005 qui dit : « *Le pétrole est une opportunité limitée dans le temps pour le Tchad. Il faut donc dès à présent capitaliser l'apport substantiel que constitue le cumul des revenus pétroliers pour diversifier l'économie tchadienne et de dynamiser les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et autres secteurs non traditionnels de développement pour le pays. L'objectif est de mener à des résultats concrets et mesurables d'amélioration de la production, de réduction de la pauvreté et de l'amélioration du bien-être* ».

Le Gouvernement, la Banque Mondiale et le consortium doivent trouver un terrain d'entente pour que la population ne pâtisse pas des mesures à venir.
Au stade actuel, prévaut l'attentisme quant aux retombées réelles de ce projet.

Dans ce tumulte, le Logone Oriental semble retrouver son calme d'antan et doit se consacrer à ses activités habituelles.

Au terme de cette étude, nous faisons quelques propositions indispensables pour l'amorce du développement dans le Logone Oriental.

19.4. Proposition pour une modernisation de l'agriculture, seule issue de sortie de la pauvreté

Dans la région du Logone Oriental, comme dans la plupart des régions sahéliennes et soudaniennes d'Afrique occidentale et centrale, 90% de la population sont occupés dans l'agriculture et l'élévage. Or dans le Logone Oriental, région enclavée, qui bénéficie des conditions bioclimatiques favorables, cette agriculture procure peu de revenus à ceux qui la pratiquent ; elle ne participe donc pas au dévéloppement régional.

Les causes de cette situation, pour le moins paradoxale, sont multiples : la petite taille des parcelles, la persistance de l'outillage à main, la faible mécanisation, l'insuffisance de la fumure animale et minérale, l'abandon des cultures vivrières au profit d'une coton-culture imposée, spéculative et aventureuse[1] et la difficulté de commercialisation, tant à l'échelle régionale que nationale, les excédents éventuels de productions.

Dans l'hypothèse où les revenus tirés de l'exploitation pétrolières du bassin de Doba, seraient effectivement utilisés pour la réalisation d'infrastructures routières, aéroportuaires, sanitaires, scolaires, …, le Logone Oriental, pour ne citer que cette région, pourrait, en modernisant son agriculture, jouer un rôle important dans le système économique du Tchad.

Les atouts du Logone Oriental sont loin d'être négligeables :

- son climat tropical et des précipitations abondantes pour soutenir le bilan hydrique des sols et pour reconstituer les aquifères superficiels ;
- ses sols à texture sableuse, sablo-limoneuse ou argileuse, même s'ils ne sont pas d'une grande fertilité du fait d'un taux de matière organique faible, peuvent être bonifiés ;
- les terroirs, comme nous l'avons précisé plus haut, sont loin d'être saturés ; il est donc possible d'accroître les superficies cultivables ;
- les ressources en eau, qu'il s'agisse des eaux de surface (eaux fluviales) ou des eaux superficielles (les nappes peu profondes) sont suffisantes.

[1] Notamment dans les années soixantes et suivantes ; actuellement les logonais privilégient les cultures vivrières.

Autant d'atouts qu'il s'agit de valoriser, mais il est indispensable de réfléchir également aux voies et moyens qui permettront de rendre à l'agriculture régionale un rôle décisif dans le développement.

Il ne s'agit pas, pour nous, d'énumérer les formules habituelles « y a qu'à », « il faut ». Nous pensons en effet que l'avenir de l'agriculture logonaise dépend essentiellement des populations rurales à qui les agents des services de l'agriculture, de l'élevage, des eaux et forêts, pour ne citer que ceux-là, doivent apporter aide et conseils.

Si les ruraux prennent conscience que l'agriculture peut être modernisée, diversifiée valorisée, il ne fait aucun doute qu'ils participeront à cette entreprise. A quelles conditions ?

- Le regroupement des parcelles, pour ne pas dire remembrement ;
- La modernisation de l'agriculture ou mieux, la vulgarisation de la culture attelée ;
- L'intensification de la culture du coton ;
- La diversification des cultures ;
- Le financement, quel financement ?

Le regroupement des parcelles. Dans les terroirs logonais, les exploitants agricoles possèdent généralement des petites parcelles dispersées sur l'ensemble de l'espace cultivable. Notons que dans les deux terroirs enquêtés, un actif ne cultive en moyenne que 1,57 ha (Dokapti) et 1,13 ha (Maïnkeri). L'idéal, serait de regrouper les parcelles ayant les mêmes caractères pédologiques, encore faut-il pouvoir dépasser la tradition, le droit coutumier.

La modernisation de l'agriculture. Elle ne se limite pas seulement à l'utilisation généralisée de la charrue ou de semoir ; elle implique le dressage de bœufs de trait et l'emploi rationnel d'intrants divers (engrais d'origine animale et industrielle, herbicides, insecticides). Autrement dit, la modernisation a un coût qui ne peut être assuré par l'agriculteur logonais. Pour ce dernier, le seul moyen peu onéreux, susceptible d'augmenter sa production, est l'épandage d'engrais d'origine animale (fécès), qui peut lui être fourni par les éleveurs-pasteurs séjournant dans le terroir. Encore faudrait-il que les relations agriculteurs-pasteurs soient bonnes, normales, ce qui est rarement le cas et que les paysans renoncent à certaines idées reçues : nombreux en effet, sont les agriculteurs qui pensent que la fumure animale favorise la prolifération des adventices.

L'intensification de la culture du coton. Actuellement les paysans logonais se détournent de la culture du coton dont la filière est contrôlée par Cotontchad. Ceci s'explique

par le fait que les productions réalisées par les cotonculteurs sont insuffisantes pour générer des revenus indispensables à l'accès à un niveau de vie décent. L'utilisation de variétés plus productives à fibres longues (variété IRMA 96-97), de désherbants sélectifs, d'engrais appropriés en fonction des caractères des sols ou d'engrais d'origine animale et locale, peut permettre d'atteindre des rendements de l'ordre de 1100 à 1300 kg de coton-graine à l'hectare. Il reste que les cours actuels du coton ne peuvent inciter le cultivateur logonais à revenir à la culture du coton et ce, tant que des subventions seront allouées aux cotonculteurs américains et européens.

La diversification des cultures. Si les régions méridionales du Tchad et le Logone Oriental en particulier sont désenclavées grâce à l'amélioration du réseau routier, les productions agricoles auront des débouchés assurés tant au niveau national que sous régional (Cameroun, Centrafrique). Les cultures nouvelles auquelles nous pensons en nous reférant à certains Etats ouest-africains, sont l'aboriculture fruitière et le maraîchage.

A l'instar des manguiers ubiquistes dans le Logone Oriental, la promotion de l'arboriculture peut également être un facteur de développement. Le manguier commun (*Mangifera indica*) ou mangot (variété non sélectionnée) est la variété dite traditionnelle ; sa période de fructification couvre les mois de mars-avril. La production est abondante mais seule une partie est consommée sur place faute de débouchés. Afin d'éviter ce gaspillage, il serait possible de créer des unités de transformation identiques à celles qui existent au Burkina Faso et au Mali et qui se sont spécialisées dans la production de jus de fruits, de fruits au sirop de sachets de mangues séchées et même de confiture. Pour que ces réalisations puissent fonctionner plus de deux mois, il faudrait introduire des variétés de mangues améliorées obtenues par greffage comme les variétés Amélie (en production en avril-mai), Irwin (en production en avril-juin), Keitt (en production en juin-juillet) et Brooks (en production de juillet à septembre).

L'ITRAD effectue actuellement des essais dans la région et tout laisse à penser que dans les années à venir, une véritable arboriculture pourra être développée. Une arboriculture associant le manguier au citronnier (*Citrus aurantifolia*), au pamplemoussier (*Citrus grandis*) au mandarinier (*Citrus reticulata*) à l'oranger (*Citrus sinensis*) ou encore au papayer (*Carica papaya*) au pommier cannelle (*Anona squamosa*) et au goyavier.

On ne peut imaginer ces cultures fruitières sans la création de pépinières qui à elles seules nécessitent le recrutement et la formation d'un personnel adéquat sachant greffer, marcotter, tailler et produire des sujets sains.

Les sols au Logone Oriental se prêtent bien à l'arboriculture. Au lieu que la capitale importe des mangues, des oranges, …, du Cameroun et même du Burkina Faso, la création des vergers avec des variétés ameliorées permettra d'alimenter en fruits, la ville de N'Djamena.

Les cultures maraîchères (carotte, salade, épinard, tomate, navet, aubergine, oseille, gombo, oignon, pomme de terre,…,) sont à encourager. Elles peuvent se pratiquer au bord des nombreux cours d'eau permanents de la région (Pendé, Nya, Loule, Lim, Ngou et plusieurs « kouh »). A l'échelle de la région, le manque de débouchés pour la vente des produits maraîchers est la cause de la désaffection des ruraux pour cette activité rémunératrice qui, dans d'autres pays d'Afrique occidentale, est en plein essor (Sénégal, Mali, Burkina Faso).

Il est à noter que depuis le début de la décennie 70, le maraîchage – parfois même intraurbain – est doué d'une forte croissance qui s'explique par la consommation soutenue des légumes par les citadins et dans certains cas, par l'exportation de certains produits vers les pays du Nord (haricots verts notamment). Il y a donc un réel espoir que le maraîchage se développe dans le Sud tchadien à la condition qu'un réseau routier digne de ce nom favorise le transport et la commercialisation de la population.

Le financement. Quel financement ?

Ainsi que nous avons tenté de le montrer, la modernisation de l'agriculture logonaise est non seulement possible mais indispensable à l'amélioration des conditions de vie de la population, à la dynamisation de l'économie régionale et à une meilleure intégration de la région à un espace socio-économique national. C'est une évidence ; mais il est pas moins évident que toutes les actions entreprises ont un coût difficile à supporter par les paysans dont les revenus sont dérisoires.

Il s'agit donc d'imaginer des solutions à ce problème fondamental. Les revenus tirés du pétrole de Doba, loin d'être négligeable pour un pays relativement peu peuplé comme le Tchad pourraient contribuer à la réalisation d'un plan de développement économique et social si le gouvernement en avait la volonté politique. Or 3 ans après l'extraction du premier baril de pétrole, force est de constater que qu'aucun projet digne de ce nom n'a été engagé, au prétexte que la priorité de l'Etat tchadien est la préservation de son unité et de son intégrité territoriale autrement dit, le renforcement de son armée. Or l'insécurité prévaut au Tchad depuis des décennies.

IL est donc difficle d'imaginer que la situation change dans le court terme et que la manne pétrolière soit réellement investie dans les projets de développement intégré. Tout au plus peut-on espérer l'amélioration du réseau routier, entreprise stratégique qui aurait pour autre aventage de désenclaver le Logone Oriental et certaines autres régions et, partant de favoriser la circulation des biens et des personnes. Le bitumage de la route Moundou-Doba (100 km), en attendant mieux, serait une excellente chose.

D'un autre côté, il est illusoire de penser que le gouvernement central subventionne les paysans désireux de moderniser leurs pratiques culturales. Par conséquent le seul moyen permettant au paysan logonais de produire plus et mieux en acquérant matériels et intrants, est le microcrédit, tel qu'il a été imaginé et mis en œuvre avec succès par Muhammad Yunus[1] au Bangladesh.

IL s'agit de prêter à un paysan, à taux faible et pour une durée n'excédant pas un an, une somme d'argent suffisante pour acquérir un outil, de l'engrais etc…, La condition imposée à l'attributaire du crédit est d'appartenir à un groupe de villageois solidaires. Si l'attributaire n'est pas en mesure de rembourser le crédit et les intérêts, ce sont les autres membres du groupe qui doivent l'aider.

Les organismes susceptibles de mettre en œuvre des microcrédits sont rares pour ne pas dire inexistants dans les régions du Tchad méridional. C'est pourquoi nous pensons que le FACIL (Fonds d'Actions Concertées d'Initiative Locale) créé en 1999, émanation de la Banque Mondiale, pourrait assumer cette fonction si ses activités reprennent et si le gouvernement met à sa disposition des fonds nécessaires. Le FACIL précisons le, peut mettre à la disposition des populations et des institutions locales des fonds d'investissements sociaux et productifs. Il faudrait donc que les rôles et les prérogatives du FACIL soient reprécisés, étendus. Comme on le sait les prêts, dans le contexte actuel de microcrédit ne sont pas accordés à des producteurs individuels mais à des groupes de producteurs ou de groupes de villageois solidaires. Or dans le Logone Oriental les organisations paysannes fédératives existent déjà : il s'agit notamment des Associations Villageoises (AV) associant des groupements villageois (GV) et constituées en union d'associations villageoises au niveau des cantons, souspréfectures et préfectures

Si donc les agriculteurs logonais pouvaient accéder aux microcrédits, nul doute que la modernisation progressive de l'agriculture et de l'élevage procurerait aux attributaires de revenus conséquents tirés d'une meilleure production.

[1] Prix Nobel de la Paix 2006

En conclusion, nous sommes convaincus que la modernisation de l'agriculture logonaise, principal facteur du développement économique et social, est possible dans le moyen terme même si la manne pétrolière n'a pas produit les effets attendus pour la majorité de la population du Tchad.

Conclusion générale

Le Logone Oriental et sa population sont actuellement dans une situation pour le moins inconfortable entre une économie agricole traditionnelle, qu'il faut moderniser et développer pour l'intégrer à l'économie nationale et l'espoir d'un avenir meilleur né de la découverte et de l'exploitation du champ pétrolier de Doba.

Pour ce qui est de l'agriculture qui occupe 90 % de la population, les ressources du Logone Oriental en sols, eaux et plantes sont satisfaisantes. Les sols tropicaux, fragiles et d'une qualité moyenne, sont encore relativement protégés de l'érosion hydrique par des formations végétales (savanes et forêt claire) peu dégradées comparées à celles d'autres régions.

Il reste que la forte croissance démographique et l'arrivée continue des migrants et notamment d'éleveurs-pasteurs se traduisent dans le court terme, par le déboisement consécutif à l'extension des terres et à l'augmentation des besoins énergétiques (bois de chauffe et charbon de bois) et par une dégradation de l'environnement. Pour l'heure, la faiblesse des rendements et des productions vivrières s'explique par l'archaïsme des méthodes culturales et de l'outillage, la petitesse des champs, la nature des sols ou l'absence d'un véritable système d'assolement. Le coton introduit en 1927 par l'administration coloniale est la seule culture de rente pratiquée au Logone Oriental. La cotonculture exige l'utilisation de semences sélectionnées, d'engrais chimiques, d'herbicides, de fongicides et de pesticides importés et onéreux, distribués par la Cotontchad, entreprise chargée de la filière, et l'acquisition de charrues et de bœufs de trait. Les revenus tirés de cette culture par les petits cotonculteurs sont faibles et tout aussi fluctuants que les cours du coton sur les marchés mondiaux déterminés par les subventions versées par les Etats-Unis ou l'Europe à leurs producteurs.

C'est la raison pour laquelle les agriculteurs du Logone Oriental abandonnent peu à peu le coton au profit des sorghos, du maïs, du sésame et de l'arachide. La diversification des cultures, y compris celle des arbres fruitiers, comme la vulgarisation de la culture attelée et l'utilisation d'engrais d'origine animale, pourraient contribuer au progrès de l'agriculture. Les terres susceptibles d'être mises en culture ne manquent pas ; les terroirs villageois sont en effet, loin d'être saturés. En moyenne, 33 % des terres agricoles au Logone Oriental sont cultivées et la densité moyenne de la population est de 22 habitants au km^2.

Mais cette évolution vers une agriculture plus intensive est inconcevable sans l'amélioration du réseau routier existant qui permettra par delà la circulation des produits agricoles, la rationalisation des circuits de commercialisation.

C'est alors que se pose le problème de la gestion de la manne pétrolière grâce à laquelle pourraient être initiés et réalisés les actions de développement indispensables à la croissance économique des différentes régions du Tchad et celle du Logone Oriental en particulier.

L'existence du pétrole dans le Sud du Tchad est connue de longue date mais son exploitation, retardée par une longue période de troubles politiques, est très récente.
L'élaboration et la réalisation du projet pétrolier ont été le résultat d'accords entre les Etats tchadien, camerounais, le consortium formé par Exxon-Mobil (40 %), Chevron (25 %) et Pétronas (35 %) et la Banque Mondiale. Les populations du Logone Oriental, zone de production, tenues à l'écart de ce projet, ont pensé, à tort, que leur avenir était assuré. La construction des installations (puits, plateformes, pipeline, bâtiments divers, routes, …) destinées à la seule extraction du pétrole et à son acheminement vers le port camerounais de Kribi n'a pas généré de nombreux emplois.

Elle a, par contre, nécessité l'expropriation de champs et la coupe de nombreux arbres : arbres fruitiers, arbres sauvages ayant des vertus diverses, pharmacologiques, agronomiques ou des utilisations magico-religieuses.

Le consortium s'est engagé à verser des compensations aux propriétaires des champs et des arbres. L'estimation des parcelles et l'évaluation du prix des arbres ont donné lieu à de longues tractations entre les experts du consortium et les experts d'ONG « écologistes » auxquels étaient parfois conviés les intéressés groupés en association.

Des compensations, parfois importantes, leur furent finalement allouées. Si ces revenus inattendus, faute d'information et de conseils, ont permis à certains d'acquérir du matériel agricole ou de construire des maisons, la majeure partie des attributaires a dilapidé cet argent.

A ce jour, donc, les retombées financières et sociales de l'exploitation pétrolière se résument à peu de choses : les compensations et quelques dizaines d'emplois de manœuvres ou de gardiens.

Or d'octobre 2003 à décembre 2005, les recettes totales pétrolières se sont élevées à 4,26 milliards de dollars et le Tchad a perçu pendant la même période 399 millions de dollars. Les Logonais peuvent-ils encore croire en un avenir meilleur ?

Si l'argent est le nerf de la guerre, il faut souhaiter qu'au Tchad il soit le nerf du développement.

Les réserves pétrolières des champs de Doba sont estimées à un milliard de barils, ce qui signifie qu'à raison d'une production annuelle de 6,5 millions de barils elles seront épuisées d'ici quinze ans et non 25 à 30 ans comme prévus. Le pétrole a rapporté au consortium du 10 octobre 2003 au 31 décembre 2005, 4,25 milliards de $ (soit plus du coût de réalisation du projet) et à l'Etat tchadien près de 400 millions de dollars sous forme de royalties. Il est à noter qu'au moment où le prix moyen du baril est de 60 $, le prix du baril de pétrole extrait à Doba n'est que de 35,40 $. Les recettes pétrolières sont donc inférieures à celles qu'elles devraient être. Il est à noter que le pays a amorcé un taux de croissance positif relatif à ce projet : 8,4 % en 2002, 12, 5 % en 2003 et 33,6 % en 2004.

Que faire de la manne pétrolière ?

En janvier 1999, l'Assemblée Nationale tchadienne a adopté la loi 001 selon laquelle 10 % des recettes totales seraient versées sur un « fonds pour les générations futures » utilisé une fois le gisement épuisé.

Ce faisant, le Tchad prenait une initiative originale dans la mesure où elle donnait l'assurance aux plus sceptiques que la manne pétrolière servirait effectivement au développement du pays.

Or les événements politiques et en particulier la constitution d'une opposition armée au pouvoir ont conduit l'Assemblée à supprimer les fonds pour les générations futures. La Banque Mondiale s'est opposée à cette virevolte de l'Assemblée et a bloqué les avoirs tchadiens à la City-Bank de Londres. Des pourparlers entre le Tchad et l'institution de Bretton Woods ont abouti à un moratoire permettant à la Banque de décaisser les fonds de la City-Bank. Le Tchad s'est engagé à investir 70 % de ces fonds dans le développement.

L'avenir proche ne s'annonce pas radieux et on est en droit de se demander comment les 5 % des recettes pétrolières du pays destinés à la région productrice contribuera à son développement, d'autant que les premiers usages de ces fonds sont déjà jugés non orthodoxes et largement critiqués.

Quelques projets devraient être engagés dans le Logone dans les prochains mois : construction d'une route de 200 km entre Sarh-Moundou en passant par Doba, construction de trois hôpitaux (Doba, Goré Bessao) et d'une centaine d'écoles.

Ces chantiers procureront des emplois temporaires de manoeuvres, d'ouvriers, de maçons, de conducteurs d'engins et d'emplois plus durables dans le secteur de l'éducation et de la santé. Au total, peu de choses.

Il faut espérer qu'il s'agit là du début d'un programme de développement plus vaste, visant à doter le Logone Oriental et les autres régions du Tchad d'infrastructures notamment routières, qui faciliteront une meilleure réinsertion de cette région enclavée dans le territoire national et son ouverture vers les pays limitrophes : le Cameroun et la Centrafrique. Quoi qu'il en soit, nous pensons que le désenclavement du Logone Oriental et des régions limitrophes (Logone Occidental, Mandoul, Tandjilé) leur permettrait, en accédant à un marché plus vaste qu'actuellement, de moderniser et de développer une agriculture susceptible d'améliorer sensiblement le niveau de vie des paysans. Ce faisant, l'agriculture logonaise, en se diversifiant, pourrait être à l'origine de la création d'unités de transformation, de conditionnement de ses produits avec pour conséquence, la création d'emplois. Elle pourrait accroître ses productions mais aussi de les écouler vers la capitale et les autres régions du Tchad central et septentrionnal. Acceptons-en l'augure.

Perspectives pour les recherches futures

Cette étude se termine au moment où le pays, après des contestations auprès du consortium, est entré dans ses droits relatifs au paiement des impôts sur les revenus des entreprises gelés par les entreprises Pétronas et Chevron d'une part, et le maintien du prix du brut à un niveau plus élevé que prévu de l'autre[1]. Pour la première fois, grâce à ces circonstances et suite à la suppression du fonds pour les générations futures, le Tchad a présenté un collectif budgétaire excédentaire de plus de 21 milliards de francs CFA en fin 2006 et un budget excédentaire de 221 milliards de francs CFA mobilisables à tout moment, en 2007. Le Logone Oriental verra les 5% des revenus pétroliers qui lui sont réservés augmenter de manière substantielle. L'augmentation de cette part doit se traduire naturellement par des investissements conséquents dans la région. Il est indispensable de poursuivre cette étude au-delà de cette thèse pour aboutir à la mise en place d'un observatoire du développement de la région à l'instar du GRAMP/TC qui, grâce à son journal « La transparence », suit la gestion générale des ressources pétrolières. Cet observatoire sera aussi un outil de suivi de l'environnement de la région d'autant que la mission dévolue au CTNSC n'est plus assurée. Il permettra de suivre les mesures à mettre en œuvre pour la modernisation de l'agriculture, la construction d'infrastructures routières pour le désenclavement de la région. De façon pluridisciplinaire et soutendu par un outil efficace, le SIG, nous entendons

[1] Faisons remarquer que le projet est sensé être rentable pour un baril coûtant 15 $ US. Le cours du baril qui s'est maintenu à plus 60 $ US pendant l'année 2006 est passé sous la barre de 50 $ le 18 janvier 2007. Le pétrole de Doba est vendu à plus de 35 $ US depuis 2004.

nous consacrer à cette activité si nous arrivons à convaincre les pouvoirs publics de la nécessité de la mise en place de cet outil. L'observatoire qui se consacrera spécifiquement à toutes les études concernant la région, mettra à la disposition des décideurs, des éléments d'orientation et de planification de leurs actions.

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages généraux

1- **Auberville A**. : *Flore forestière soudano-guinéenne*, AOF-Cameroun-AEF, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniale, Paris, 1950, 523 p.

2- **Agir ici et Survie** : *Projet pétrolier Tchad-Cameroun : Dés pipés sur le pipeline* ; Dossiers noirs de la politique africaine de la France N° 13, Edition l'Harmattan, 1999, Paris, 63 p.

3- **Bangui Rombaye Antoine**: *Prisonnier de Tombalbaye*, Collection Monde Noir Poche, Edition l'Harmattan, Paris 1980, 160 p.

4- **Barge Denis, Jabiol Bernard***: Guide pour la description des sols*, INRA, Paris 1995

5- **Bernier Xavier**: *Les mutations des espaces ruraux dans les pays en voie de développement*, édition Economicat, Paris, 1997, 112 p

6- **Boisson Jacques**: *L'histoire du Tchad et de Fort Archambault*, Édition du Scorpion, Besançon, 1966, 249 p

7- **Bouteyre G**. : *Note pédologique préliminaire de la cuvette de Doba*, ORSTOM, janvier 1962.

8- **Brunet Roger, Ferra Robert, Théry Hervé**. *Les mots de la Géographie*. Dictionnaire critique, Collection Dynamique du territoire. Nouvelle Edition RECLUS. La documentation Française (3ème édition), Montpellier-Paris 1993, 520 p

9- **Cabot Jean et Bouquet Christian**: *Le Tchad*, Collection Que sais-je ? 2ème Édition, 1978

10- **Chapelle Jean**: *Le peuple Tchadien, ses racines, sa vie quotidienne*, Édition l'Harmattan, Paris, 1986, 304 p

11- **Carfantan Jean-Yves, Condamines Charles**: *Qui a peur du Tiers-monde ? Rapports Nord-Sud : Les faits*, Edition du Seuil, Paris, 1980, 298 p

12- **Decoudras Pierre-Marie**: *A la recherche des logiques paysannes*. Edition Karthala, Paris, 1997, 146 p

13- **De Pommerol P. J.**, *Dictionnaire Arabe Tchadien-Français*, Karthala, 1999 1640 p

14- **Draman Odial Louis**: *Symbolisme religieux dans l'ethnie ngambaye : Approche culturelle de la religion*, Université Saint-Paul, Ottawa, 1975-1976, 97 p

15- **Fedry Antoine et Hallaire Jacques**: *Naissance d'une église africaine, lettres et chroniques du pays Sar, Tchad (1952-1989)*, Édition Karthala, Paris, 1998, 281 p

16- **Giacobbi Michel, Roux Jean-Pierre**: *Initiation à la sociologie, les grands thèmes, la méthode, les grands sociologues*, édition Hatier, Paris, octobre 1990, 307 p

17- **Girard Michel**-Claude et Girard Colette : *Traitement des données de télédétection*, Edition DUNOD, Paris, 1999, 529 p

18- **Henk Breman et Keffing Sissoko** : *Intensification agricole au Sahel*, Edition Karthala, Paris, 1998

19- **Hugot Pierre**: *Le Tchad*, Nouvelles Éditions Latines « Survol du monde », Paris, 1965, 146 p

20- **Jaulin Robert**: *La mort sara, l'ordre de la vie ou la pensée de la mort au Tchad*, collection Terre humaine, civilisation et société, Edition Plon, Paris 1967, 295 p

21- **Lacoste Yves**: *Géographie du sous-développement* ; Edition Presse Universitaire de France ; Paris, 1976 ; 292 p

22- **Laurent Eric,** *La face cachée du pétrole : l'Enquête*, Edition Plon, Paris, février 2006, 411 p

23- **Leclerc Blaise**: *Guide des matières organiques*. 2ème édition, Institut Technique de l'agriculture biologique, Paris, Janvier 2001, 238 p

24- **Le Cornec J**. : *Histoire politique du Tchad de 1900 à 1962*, Bibliothèque constitutionnelle et de science politique, Tome IV, Paris, 1963

25- **Magnant Jean-Pierre** *: La terre sara, terre tchadienne*, Edition Harmattan, 1986, Paris, 380 p

26- **Mainguet Monique**: *L'homme et la sécheresse*, Edition Masson Géographie. Paris, 1995

27- **Malgras Denis:** *Arbres et arbustes guérisseurs des savanes maliennes*, ACCT, Edition Karthala, 478 p

28- **Marius C., Barbery J**. *Etude pédologique de la cuvette de Doba*, ORSTOM, 1962

29- **Mathey Maurice**. *Régimes agroclimatiques au Tchad*. Edition ? 1992, 127 p

30- **Monnier Yves***: La poussière et la cendre. Paysages et dynamique des formation végétales et stratégie des sociétés en Afrique de l'Ouest*. ACCT, 2ème édition Ministère de Coopération et de Développement. Muséum National d'Histoire Naturelle ; Paris, 1990, 264 p

31- **Nadjibé Moïse** : *Les structures sociales chez les Ngambaï in* Revue pour l'Etude et le Développement de la Langue Ngambaï-Tchad « *Lo Yel Ki-é* », N° 10, Amiens, décembre 1997, pp. 19-21

32- **Pairault Claude et Benoist Jean**: *Portrait d'un jésuite en anthropologie, Entretiens*, Edition Karthala et Presse de l'UCAC, Paris, 2001, 209 p

33- **Pias Jean**: *Les formations sédimentaires tertiaires et quaternaires de la cuvette tchadienne et les sols qui en dérivent*. Mémoires ORSTOM N° 43, Paris, 1970, 407 p.

34- **Pias Jean**: *La végétation du Tchad, ses rapports avec les sols, variations paléobotaniques au quaternaire*, ORSTOM, 1970, 47 p

35- **Patterson Brown Ellen**: *Nourrir les gens, nourrir les haines*, Société d'ethnographie, Paris 1983, 264 p

36- **Renard Jean***: Les mutations des campagnes : Paysages et structures agraires dans le monde*, Edition Armand Colin, Paris 2002, 221 p

37-

38- **Sautter Gilles**: *Un projet colonial sans lendemain, le chemin de fer Bangui-Tchad (AEF)*, Edition Centre d'Etude Africaines, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, janvier 2000, Paris, 325 p

39- **Sauvy Alfred, et als,** *Eléments de démographie* Paris. 391 pages.

40- **Steinberg Jean**: *Cartographie, systèmes d'information géographique et télédétection*, Collection campus, Edition Armand Colin Lassay-les-Chateaux, Janvier 2002, 159 p

Thèses et mémoires

41- **Fock Michel A**. C. : *Etat, production et exportation cotonnières, industrie textile et développement économique. Une histoire du coton/textile dans le monde ; Doctorat en économie* ; Université de Montpellier I, Montpellier, France, 1997, 827 p

42- **Fortier Joseph**: *Bédaya et ses rois, vie sociale et religieuse d'un centre coutumier sara du Tchad*, Thèse de Doctorat en ethnologie, Université de Paris 10, 1976, 199 p

43- **Haggar Hassan Adoum Bakhit** : *L'agriculture tchadienne : problèmes et perspectives de développement*, Thèse de Doctorat de 3ème cycle ; Université de Nice ; 1981 ; 533 p

44- **Koulro-Bézo Bémadji** : *Études d'impacts de la mise en place du projet pétrolier tchadien sur l'agriculture et l'élevage dans sa zone soudanienne : cas des villages de Ndaba-Bébo, Ndaba-Ndildo et Bam*, Université de Poitiers, Mémoire de DESS d'Aménagement du Territoire et Développement Économique Local : Septembre 2001, 128 p

45- **Leroy, A** : *Place du coton dans le développement d'une économie africaine, le cas de la République Centrafricaine* ; Thèse de Doctorat en Science Economique ; Université Paris X, 1993, 479 p.

46- **Madjigoto Robert** : *Le Logone Oriental à l'aube de l'ère pétrolière : état des lieux*, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Mémoire de DEA , 1999, 179 p

47- **Magrin Géraud**: *Le sud du Tchad en mutation : Des champs de coton aux sirène de l'or noir*. Thèse de Doctorat Novembre 2000. Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, tome 1 et 2, 1058 p. et Annexes

48- **Moutedé-Madji Vincent** : *Les impacts environnementaux et les conséquences socio-économiques du projet pétrole de Doba : cas de l'immigration dans la ville de Bébédjia et les villages Bam et Komé « Atan »* : Université de N'Djaména, Mémoire de Maîtrise, 16 mars 2002, 109 p

49- **N'Djafa Ouaga Hubert** : *Crises, mutations des espaces ruraux et stratégies paysannes d'adaptation, cas de la sous-préfecture de Mandélia dans la zone de concentration du sixième Fonds Européen de Développement (Département de Hadjer-Lamis),* Thèse de Doctorat de Géographie, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 19 janvier 2001, 457 p

50- **Oueddo Dassering** : *Dynamique du bilan fourrager et gestion des terroirs agro-sylvo-pastoraux en zone soudanienne du Tchad : cas du canton Lélé*, Thèse de Doctorat Université Paris XII-Val de Marne-Creteil. Juin 2000, 182 p

51- **Reounodji Frédéric**: *Espaces, sociétés rurales et pratiques de gestion des ressources naturelles dans le Sud-Ouest du Tchad, Vers une intégration agriculture-élevage*, Thèse de Doctorat de géographie, Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, 10 février 2003, 406 p

52- **Tasbé Djimadoumadji**: L'impact socio-économique de l'aménagement hydroagricole de Nyan Doba (Tchad), Mémoire de Maîtrise, Université de Ngaoundéré, 2002, 88 p

53- **Tsaléfac Maurice**: *Variabilité climatique, crise et dynamique des milieux agraires sur les hautes terres du Cameroun*, Thèse de Doctorat en climatologie, Université de Yaoundé, Tome 1 et 2, 322 p

Revues, rapports et actes de colloques

54- **Acord, Afdi, Asdec**, …, *Appel des ONG, ADH et Syndicat du Tchad pour une exploitation juste du pétrole tchadien présenté au Conseil d'Administration de la Banque Mondiale*, N'Djaména 1er juin 2000 5 p.

55- **AFD, Département de la Recherche, Division des Etudes Economiques et Sociales** : *Perspectives économiques et financières des pays de la zone franc, Projections Jumbo 2005-2006*, 152 p

56- **Al-Habbo Mahamat Saleh et Sindang Teria Boniface**: *Etude sur la réinsertion des travailleurs tchadiens de la zone pétrolière de Doba après la phase de construction ; rapport provisoire*, N'Djaména Décembre 2002-Mars 2003. 66 p plus Annexes

57- **Association des conférences épiscopales de la région de l'Afrique Centrale (ACERAC)** : *L'église et la pauvreté en Afrique : Le cas du pétrole*, Malabo, Juillet 2002, 12 p.

58- **Beauvilain Alain:** *Tableau de la population du Tchad des années vingt à 1993*, Travaux et documents scientifiques du Tchad, CNAR août 1993 112 p

59- **Békayo Derla** : *Etude des besoins actuels et futurs en terres agricoles* ; Volet agropédologie, Elaboration de la stratégie nationale et plan d'action pour la conservation de la diversité biologique, Analyse documentaire, N'Djaména, Janvier 1998, 18 p

60- **Blanc-Pamard Chantal et Cambrezy Luc**: *Dynamique des systèmes agraires. Terre, terroir, territoire, les tensions foncières*. ORSTOM : Collection colloques et séminaire, Paris, 1995, 472 p.

61- **Blanc-Pamard Chantal, Bonnemaison Joel, Boutrais Jean, Lassailly Véronique, Lericollais André**: *Le développement rural en question. Paysages ruraux, systèmes agraires. Maghreb-Afrique Noire-Milanesie*. ORSTOM, Collection Mémoire N° 106, Paris, 1984.

62- **Blanc-Pamard Chantal**: *Jeux d'échelles, territoires de recherche. Exemples africains et malgaches*, Revue Européenne de géographie, n° 301, 02 février 2005, 14 p

63- **Boukar-Selim Bernard**: *Les sauces au pays Ngambaï in* Revue pour l'Etude et le Développement de la Langue Ngambaï-Tchad « Lo Yel Ki-é », N° 10, Amiens, décembre 1997, pp. 13-15

64- **Bourbouze Alain**: *L'interface agriculture/élevage pastoral : quelles articulations nouvelles entre espaces pastoraux espaces agricoles ? Les effets sur l'environnement et les conséquences sur la conduite des troupeaux sur parcours*, Résumé/synthèse des discussions du 22 novembre au 13 décembre de la conférence LEAD (Initiative élevage, environnement et développement) « Pastoralisme : Evolution du contrôle et de la gestion de l'espace », 7 p

65- **Cabot Jean**: *Stratégies et tactiques cotonnières au Tchad*, Revue Hérodote N° 6, 1977, pp. 92-108.

66- **Cabot Jean**: *Du mode de production domestique à l'intégration au système capitaliste. Le cas des paysans tchadiens* in Sociétés paysannes du Tiers-monde, Publication du Laboratoire, Connaissance du Tiers-monde de l'Université Paris VII, Presse Universitaire de Lille, pp. 57-61.

67- **Cabot Jean**: *Du coton colonial au coton national*, La pensée, 1982, pp. 11-15

68- **CARITAS CIDSE** : *Commerce non équitable, le coton. Agir au niveau local et international*, Rapport de mission au Tchad de septembre 2004 pp 39-45

69- **Catholic Relief Services :** *Le pétrole tchadien : miracle ou mirage? Suivre I 'argent au dernier-né des pétro-États d'Afrique*, 2004, 124 p

70- **Charrières Georges** : *La culture attelée : un progrès dangereux* ; Cahier ORSTOM, série Science Humaine, Volume XX, N° 3-4, 1984, pp 647-654

71- **Chauvet Jacques**: *Tradition et modernisme dans les quartiers de Sarh (République du Tchad) in* Cahiers d'Outre-Mer, pp. 57-82.

72- **Chopart Jean-Louis**: *Technique de gestion du sol et alimentation hydrique des cultures annuelles tropicales. Études coordonnées des effets du labour de l'engrais et fumier dans cinq pays d'Afrique Tropicale sèche et subhumide*, Édition CIRAD-CA, Bouaké, 1994, Volume 3 159 p

73- **CIRAD et Coopération Française** : *Savane d'Afrique, terre fertile ?* Actes des rencontres internationales. Montpellier 10-14 décembre 1990, 1991 ; 587 p

74- **Claude Chamard Philippe, Courel Marie-Françoise**: *La forêt sahélienne menacée*, Cahier Sécheresse, Volume 10, Numéro 1, pp 11-18, mars 1999

75- **Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières (CCSRP)** : *Rapport du troisième trimestre 2004*, N'djaména, 10 p.

76- **Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières (CCSRP)** : *Rapport de mission sur sites des projets financés sur les ressources pétrolières*, N'Djaména, mai 2005, 23 p

77- **Comité Technique National du Suivi et de Contrôle des aspects environnementaux (CTNSC)** : *Rapport trimestriel N°, premier trimestre 2005*, N'Djaména 2005, 50 p

78- **Comité Technique National du Suivi et de Contrôle des aspects environnementaux (CTNSC) /Association Tchadienne pour l'Etude de la population (ATEP)** : *Enquête de suivi de l'évolution socio-démographique et sanitaire des populations de la zone pétrolière. Analyse des résultats du recensement de base 2003* ; N'Djaména ; 2003

79- **Commission permanente pétrole locale** : *Quelques constats faits sur le terrain*, Moundou, 31 mai 2002, 6 p.

80- **Couralao Mbaïnaïssem Kanbéyo** : *Le déroulement du labour collectif (Ndo-Ndéi) chez lez Ngambaï in* Revue pour l'Etude et le Développement de la Langue Ngambaï-Tchad « *Lo Yel Ki-é* », N° 10, Amiens, décembre 1997, pp. 41-45.

81- **Couty Philippe**: *La structure des économies de savane africaine*, Cahier ORSTOM, série Sciences Humaines, Volume II, 1968, pp 23-43

82- **Daget** Philippe**, Gaston André**: *La mémoire des pâturages africains*, Cahier Sécheresse, Volume 10, Numéro 3, pp 171-182, septembre 1999

83- **Dansala Bambé, Ndikimbaye Dolmia, Myaro Béramgoto, Reoulengar Amos**: *Programme d'action de lutte contre la désertification : Dignaostic*, Volume II, N'Djaména juillet 1999, 78 p

84- **Devineau Jean Louis, N. Zombre Prosper**: *Utilisation de l'indice de rougeur de Maderia pour la reconnaissance des sols de la région de Bondoukary (Ouest burkinabé) à partir d'images satellitaires SPOT*

85- **Division de la Population et des ressources humaines** : *La population du Logone Oriental (Monographie)*. N'Djaména, 1998, 107 p

86- .

87- **Division de la Statistique Agricole** *: Annuaire statistique des prix des céréales, légumes et oléagineux*, Système d'Information sur les Marchés, N'Djaména, mai 2002, 93 p.

88- **Division du Système d'Information Sanitaire (DSIS)**, Ministère de la Santé Publique, *Annuaires des statistiques sanitaires du Tchad*, Tome A, 17ème édition, Année 2003, août 2004, p 214.

89- **Division de la planification/Ministère de la Santé Publique :** Annuaire statistique, tome A 2004, 18ème édition, 224 p

90- **Douzouné Pabamé** : L'intégration au sein de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CEMAC) et les impacts du pétrole pour le Tchad, Série « Agenda par pays-Note au Ministre, CERDI Clermont Ferrand, 2003, 37 p

91- **Du Bois de Gaudusson et Médard Jean François** : *État en Afrique, entre le global et le local, in Afrique contemporaine*, Trimestriel N° 199, Numéro spécial, La Documentation Française, Paris, juillet septembre 2001, 224 p

92- **Duerden et Keane Consultants (Cabinet)** : *Plan National d'Intervention en cas de Déversements Accidentels d'Hydrocarbure*, version provisoire, juillet 2003

93- **ENDA GRAF (Dakar, Sénégal) ITS-BASE** (N'Djaména –Tchad) : *Conflits et dynamiques populaires de changements*, 1995, 510 p

94- **EEPCI/TOTCO, COLONG, CIRAD** : *Dossier pétrole : Plan de mesure de compensation de manguiers*, N'Djaména, le 04 mars 1998, 23 p

95- **Escadafal Richard, Michel A. Mulders, Lamourdia Thiombiano** : *Surveillance des sols dans l'environnement par télédétection et SIG*, acte du symposium AISS (groupe de travail RS et DM) Ouagadougou (Burina Faso) du 06 au 10 février 1995 ORSTOM, Paris, 1996, 619
Blench Roger: *Arbres fruitiers sauvages et protégés en Préfecture du Logone Oriental, Sud Tchad*, Overseas Development Institute (ODI) Cambridge, 14 novembre 2002, 25 p

96- **FAO**, *Review of the Tropical Forestry an Ecology Development in Sahel, Overview and Prospects*, OCDE, Paris 1983

97- **Fédération Internationale des Ligues des Droits de l'Homme** : *Tchad-Cameroun : Pour qui le pétrole coulera ?* Rapport Hors série de la Lettre Mensuelle de la FIDH, Mission Internationale d'Enquête, N° 295, juillet 2000, 57 p

98- **Fondation Internationale pour la Science** : *Système agraire et agriculture durable en Afrique sub-saharienne*. Compte-rendu du séminaire régional, Cotonou (Bénin) 7-11 février 1994 Stockholm, 634 p

99- **Freud Claude, Richard Jacques**: *Evaluation de l'impact de la recherche coton sur le développement (au Cameroun)* : CIRAD, rapport, juin 2002, 21 p plus annexes

100- **Gaide Maurice**: *Les transformations subies par l'agriculture traditionnelle notamment sous l'influence de la culture cotonnière, inspection générale de l'agriculture*, 1954-1956, 86 p

101- **Gilg Jean-Pierre**: *Inventaire et cartographie des faits agraires au Tchad occidental, note de méthode*, Collection Cahiers d'Etude Africaine, 1972, pp. 424-441

102- **Groupe Externe du Suivi de la Conformité Environnementale (ECMG)** : *Première visite postérieure à l'avènement du projet*, janvier 2005, 62 p.

103- **Groupe International Consultatif (GIC) du Projet d'Exploitation Pétrolière et d'Oléoduc Tchad-Cameroun** *: Rapport de Mission au Tchad et au Cameroun de juin 2002*

104- **Groupe International Consultatif (GIC) du Projet d'Exploitation Pétrolière et d'Oléoduc Tchad-Cameroun** *: Rapport de Mission au Tchad et au Cameroun du 21 avril au 10 mai 2003*, Montréal, 18 juin 2003, 39 p.

105- **Groupe International Consultatif (GIC) du Projet d'Exploitation Pétrolière et d'Oléoduc Tchad-Cameroun** *: Rapport de Mission au Tchad et au Cameroun du15 mai au 06 juin 2005*, 49 p

106- **Groupe de Recherches Alternatives et de Monitoring du Projet Pétrole Tchad-Cameroun (GRAMP/TC)** : *Rapport de Monitoring N° 003/CD/GRAMPTC/03*, N'Djaména, octobre 2003, 40 p

107- **Institut Nationale de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques** *: Note de cadrage macroéconomique, prévision macroéconomique 2005-2008*, N'djaména, juin 2005, 24 p.

108- **Institut Nationale de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques :** *Comptes et Agrégats de la Nation, 1995-2004*, septembre 2004, 72 p

109- **Issa Kana, Aboubakar Ourdé** : *L'agriculture tchadienne face à la mondialisation et perspective de l'ère pétrolière*, CEFOD août 2001, 20 P

110- **Kyek Devlin**: *Les droits de propriété intellectuelle dans l'agriculture en Afrique et leurs conséquences pour les petits agriculteurs*, Action Internationale pour les Ressources Génétiques (GRAIN), Barcelone, Août 2002, 20 p

111- **Lanne Bernard**: *Nord et Sud dans la vie politique du Tchad* (1946-1979), in Le mois en Afrique, avril-mai 1980, N° 172-173, pp. 104-117

112- **Lanne Bernard**: *Les populations du Sud du Tchad*, Revue Française d'Etude Africaine, N° 163-164, juillet-août 1979, pp. 41-81

113- **Lapie Pierre Olivier** (Ancien gouverneur du Tchad) : *Mes tournées au Tchad*, 1945, 283 p

114- **Louis P. et Richenmann J**. : *État des travaux géophysiques dans le bassin du Tchad, année 1964*, ORSTOM, Collection de référence N° 10302, Paris 1965, 78 p et annexes

115- **Magnant Jean-Pierre** : *Quelques grands types de systèmes fonciers traditionnels au Tchad*, Cahiers d'Outre-Mer, 1978, pp. 171-189.

116- **Magnant Jean-Pierre** : *Terres de lignage et L'Etat chez les populations dites « Sara » du Sud du Tchad (XIXème-XXème siècle)*, L'Etat et Société en Afrique Noire, Colloque, Comptes rendus, Revue Française en Afrique d'Outre-Mer, Tome LXVII, N° 250-250, Paris 1981, pp. 394-425 p

117- **Magrin Géraud**: *Les enjeux d'un enrichissement pétrolier en Afrique Centrale : le cas du Tchad*, GRAFIGEO, Collection Mémoire et Documents de l'UMR PRODIG, Paris octobre 2003, 93 p.

118- **Magrin Géraud, Koumaro Mbayhoudel** : « *Manger-Boire » ou fléau social ? Enjeux et dynamique de la consommation de l'alcool au Sud du Tchad*, CIRAD/PRASAC, Méga-Tchad, 2002, 15 p.

119- **Ministère de l'Administration du Territoire** : *Décret N° 419 portant création des régions*, N'Djaména, 17 octobre 2002

120- **Ministère de l'Environnement et de l'Eau/CTNSC** : *Etude de planification urbaine de Doba Bébédjia et Moundou*. Groupe Huit Sirus ATAUD, Décembre 2001

121- **Ministère des Enseignements de Base, Secondaires et de l'Alphabétisation, Service des Statistiques Scolaires** : *Données statistiques sur l'éducation, Année Scolaire 1997-1998* ; N'Djaména

122- **Ministère des Enseignements de Base, Secondaires et de l'Alphabétisation, Service des Statistiques Scolaires** *: Données statistiques sur l'éducation, Année Scolaire 1995-1996* ; N'Djaména ; août 1997 ; 142 p.

123- **Ministère des Enseignements de Base, Secondaires et de l'Alphabétisation, Service des Statistiques Scolaires** : *Données statistiques sur l'éducation, Année Scolaire 1996-1997* ; N'Djaména ; juillet 1998 ; 153 p

124- **Ministère de l'Education Nationale, Service des Statistiques Scolaires** : *Données statistiques sur l'éducation, Année Scolaire 1998-1999* ; N'Djaména décembre 2000 ; 152 p

125- **Nasr Joseph**: *Le Tchad en recherche d'unité*, C.A.R.S. N° 167, août 1978

126- **Ndjal-Amawa Allemane Amos** : *Etude sur les mesures de compensations et d'indemnisations en zone du projet d'exportation du projet pétrole tchadien (élément complémentaire à l'étude principale)*, CILONG, CPPL N'Djaména, octobre 1999, 8 p

127- **Ngamine Jean., Altolna M., Guibert Hervé** : *Au Tchad, le projet Terroir-Exploitation : un exemple de collaboration étroite entre la recherche et le développement in Agriculture et Développement* : ISSN 1249-9901 N° 20 de 1998, pp 33-46

128- **Ngamine Jean et Djeralar Miankéol** : *Fertilité, enclavement des villages et gestion des déchets en zone pétrolière* : Commission Permanente Pétrole Locale (CPPL) Moundou, Janvier 2003, 24 p

129- **Ngamine Jean et Djeralar Miankéol** : *Etude sur les mesures de compensation et d'indemnisation : évaluation des montants des arbres, constats-suggestions*. CILONG/COLONG/Commission Permanente Pétrole, Septembre 1999, 25 p

130- **NGawara Komna N., Bététimbaye Djoulet, Allarangaye Dastre M.et Bagda Vandou**, *Evaluation économique de l'impact de la recherche et de la vulgarisation sur le coton*, N'Djaména, juin 2003, 21 p

131- **Noula Armand Gilbert**: *Crise agricole et développement économique, l'expérience africaine* : Center for Economic Research on Africa (CERAT) Scholl of Business. Montclair State. University-Upper Montclair, New Jersey August 1996

132- **Opdecamp Luc**: *Cadre pour l'analyse des systèmes agraires tropicaux humides*, Collection académie, 1993, Louvain-La-Neuve, 86 p

133- **Passerelles** : *Agriculture* : *Les pays africains soumettent une proposition de négociation sur le coton au Comité de l'Agriculture, le Tchad réserve ses droits de tierce partie*, Synthèse mensuelle sur le commerce et le développement durable, volume 2, N° 5, Mai 2003. 3 p.

134- **Projet de Développement Tchad-Cameroun** : *Rapport N° 5 du 4ème trimestre 2001*

135- **Projet d'Exportation Tchadien** : *Plan de gestion de l'environnement (Partie Tchadienne)* Washington, novembre 1997, 193 p ;

136- **Projet d'Exportation Tchadien** *: Résumé de la documentation sur l'environnement : Etude d'Impact sur l'Environnement du Tchad, Plan de Gestion de l'Environnement du Tchad*, Washington, octobre 1997, pp 1-28

137- **Raymond, G. Fok, M**., 1994. *Relations entre coton et vivriers en Afrique de l'Ouest et du Centre : Le coton affame les populations ? une fausse affirmation. Economies et sociétés*, Série Développement agroalimentaire 22, 3-4/1995, pp. 221-234

138- **Raymond G., Thilgué Y., Behazi K**.: *Enquête suivi-évaluation 1989-1990 dans 30 villages de la zone soudanienne*, ONDR-DSN et CIRAD, septembre 1990, p 3

139- **République du Tchad, Ministère du Développement Rural** : *Les organisations paysannes dans le processus de développement de la zone soudanienne du Tcha*d, Tome 3, pp. 3-52

140- **République du Tchad , Ministère du Développement Rural** : *Les organisations paysannes dans le processus de développement de la zone soudanienne du Tcha*d, Tome 1, Rapport général, pp. XI-XIX et pp. 18-45 .

141- **République du Tchad, Présidence de la République** : *Loi N° 014 définissant les principes généraux de la protection de l'environnement*, N'Djaména, 17 août 1998, 24 p.

142- **Réseau des Commissions Permanentes pétrole du Tchad (CPPL-CPPN-RESAP) et Groupe de Recherches Alternatives et de Monitoring du Projet du Projet Pétrole Tchad-Cameroun (GRAMP/TC)** : *Projet pétrole de Doba, situation de terrain*, Sarh, Juillet 2003, 9 p.

143- **Réseau des Commissions Permanentes pétrole du Tchad (CPPL-CPPN-RESAP) et Groupe de Recherches Alternatives et de Monitoring du Projet du Projet Pétrole Tchad-Cameroun (GRAMP/TC)** : *Cahier de doléance à l'attention du Parlement Tchadien*, N'Djamena, octobre 2003, 4 p

144- **Réseau des Commissions Permanentes pétrole du Tchad (CPPL-CPPN-RESAP) et Groupe de Recherches Alternatives et de Monitoring du Projet du Projet Pétrole Tchad-Cameroun (GRAMP/TC)** : *Mémorandum à la Banque Mondiale* : N'Djaména, 10 octobre 2003, 9 P

145- **Riffo Michel***: Problèmes alimentaires dans le monde in* Cahier Français N° 278, pp 29-39

146- **Salle G., Dembélé B., Raynal A., Tuquet C.**: *Les striga : dégâts, biologie et lutte*, Afrique Agriculture N° 158, novembre 1988, pp. 41-43

147- **Schwartz Dominique**. *Forêts et savanes d'Afrique Centrale : une histoire holocène mouvementée*. Lettre PIGB-PMRC-France N° 6 de mai 1997 pp 14-22

148- **Seignobos Christian, Madjigoto Robert:** Le prix des « arbres sauvages » : petite chronique des compensations du Consortium Esso aux paysans tchadiens, in Anales de Géographie n° 646, novembre-décembre 2005, Armand Colin, pp 643-663.

149- **Seignobos Christian**: *Les parades à la razzia dans la zone soudanienne au XIXème siècle : la domestication de la cueillette*, in Le risque en agriculture, Edition ORSTOM, Paris 1989, pp. 355-373.

150- **Seignobos Christian**: Stratégie de survie dans des économies de razzias (rôniers, ficus, tubercules), Anales de l'Université du Tchad, n° spécial, 1979, pp 3-37

151- **Simon M. Fass, Guerret M. Delooverre** : *Décentralisation au Tchad*, Document de travail, Edition OCDE, Club du Sahel, Paris, 1995, 65 p.

152- **Stephen P. Rayna** : *Wars without end. The economy of a Precolonial African State*, University Press of New England, Hanover and London, 1990, 197 p

153- **Tubiana Joseph, Arditi Claude, Pairault Claude**: *L'identité Tchadienne : l'héritage des peuples et les apports extérieurs*, Acte de Colloque de N'Djaména du 25 au 27 novembre 1991, Collection Pour mieux connaître le Tchad, Edition l'Harmattan, 1994

Journaux et articles de presse

154- **Almaric Jacques:** *Du bon au mauvais usage de la manne pétrolière*, in Qotidien Libération du jeudi 19 janvier 2000

155- **Jeune Afrique l'Intelligent**, *Tchad les premiers pétrodollars sont tombés dans les caisses de l'L'Etat. Une manne de 32 millions dont l'utilisation soulève bien des interrogations*. Hebdomadaire international indépendant, N° 2293 du 19 au 25 décembre 2004, pp 70-71

156- **Boibouvier Christophe**: *Idriss Déby Itno : la stratégie de survie*, in Hebdomadaire international « Jeune Afrique l'Intelligent n° 2353 du 12 au 18 février 2006, pp 47-48

157- **Le Progrès** : Le Tchad en chantier : *Après le pétrole, le travail, supplément : Dossier sur le pétrole de Doba*, Quotidien N° 1340 du lundi 13 octobre 2003, N'Djaména, 8 p.

158- **Le Temps :** *10 octobre 2003* : *Premier baril de deuil*. Hebdomadaire du 08 au 14 octobre 2003, N'Djaména, p 2.

159- **Le Temps** : *10 octobre 2003* : *Pétrole tchadien : l'espoir est là*, Hebdomadaire du 08 au 14 octobre 2003, N'Djaména, p 2

160- **N'Djaména Bi-Hebdo** : *Déby à Paris, l'opposition s'agite*, N° 704 du lundi 22 au mercredi 24 septembre 2003, N'Djaména, 8 p

161- **N'Djaména Bi-Hebdo** : *Pétrole : Un prix pour ESSO*, N° 704 du lundi 22 au mercredi 24 septembre 2003, N'Djaména, p 6

162- **N'Djaména Hebdo** : *Pétrole : Déclaration de Bébédjia*, n° 375 du 29 avril 1999, N'Djaména, p. 4.

163- **Notre Temps** : *La Doba Logistic arnaque les transporteurs*, N° 28 du 12 au 18 avril 2001, N'Djaména, p 10.

164- **Notre Temps :** *Affaire pétrole : Qui va manger quoi* ?, N° 28 du 12 au 18 avril 2001, N'Djaména, p 10.

165- **Notre Temps** : *Pipeline Tchad-Cameroun : La Satom-SOGEA aussi dans le coup*, N° 28 du 12 au 18 avril 2001, N'Djaména, p 11

166- **Perdrix Philippe**: *Le président, la banque et le pétrole*, in Hebdomadaire international « Jeune Afrique l'Intelligent n° 2353 du 12 au 18 février 2006, pp 44-46

167- **Tchad et Culture** : *Pétrole tchadien, les enjeux du développement*, N° 209/210 de septembre-octobre 2002, N'Djaména 64 p.

168- **Tchad et Culture** : Pétrole, Affaires, Culture : *la fiesta malgré tout*, Mensuelle N° 220 d'octobre 2003, N'Djaména, 30 p.

169- **Tchad et Culture** : Doba dort, les campagnes se réveillent ; Dossier : Zoom sur le Logone Oriental ; Revue mensuel d'analyse et d'informations générales n° 180, mai 1999, pp 11-18.

170- **Tchad et Culture** : Collège de Contrôle et de Surveillance des Ressources Pétrolières (CCSRP), *les difficultés commencent*, Mensuelle N° 220 d'octobre 2003, N'Djaména, pp 6-7

Sites Web :

http ://www.exxonmobil.com
http ://www.CCSRP-tchad.org
http ://www.presidence-tchad.org
http ://www.gic.iag.org
http ://www.essochad.com
http ://www.CNPP-tchad.org
http ://www.banquemondiale-tchad.org

ANNEXES

Annexe n°1

Décret N° 010/PR/MP/2003 du 15 janvier 2003 portant octroi d'un permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides et gazeux au Consortium (Esso Exploration and Production Chad Inc., Petronas Carigali (Chad EP) Incorporated et Chevron Petroleum Chad Company Limited).

Le Président de la République,

Chef de l'État,

Président du Conseil des Ministres.

Vu la Constitution ;

Vu le Décret n° 265/PR/2002 du 11 juin 2002, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 465/PR/PM/2002 du 14 novembre 2002, portant Remaniement du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 331/PR/PM/2002 du 26 juillet 2002, portant Structure Générale du Gouvernement et Attributions de ses Membres ;

Vu le Décret n° 356/PR/MP/2002 du 5 septembre 2002, portant Organigramme du Ministère du Pétrole;

Vu l'Ordonnance n° 7/PC/TP/MH du 3 février 1962 relative à la recherche, à l'exploitation, au transport par canalisation des hydrocarbures et au régime fiscal de ces activités sur le Territoire de la République du Tchad ;

Vu les demandes du Consortium en date 09 juillet 2002 et 27 septembre 2002 ;

Vu le Protocole d'accord du 14 janvier 2003 ;

Sur proposition du Ministre du Pétrole ;

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 14 janvier 2003.

DÉCRÈTE

Article 1 : Il est octroyé au Consortium (Esso Exploration and Production Chad Inc., Petronas Carigali (Chad EP) Incorporated et Chevron Petroleum Chad Company Limited) un permis exclusif de recherche d'hydrocarbures liquides et gazeux situé à l'intérieur des deux périmètres définis à l'article 2 ci-dessous.

Article 2 : La superficie des périmètres concernée par le présent Décret représente quatre-vingt pour-cent (80%) du permis de recherche octroyé par le Décret n° 087/PR/MMEP/99 du 08 mars 1999, accordant une troisième période de renouvellement du Permis Exclusif de Recherches d'Hydrocarbures liquides et gazeux au Consortium Esso Exploration and Production Chad Inc., Société Shell Tchadienne de Recherches et d'Exploitation et Elf Hydrocarbures Tchad SA, actuellement détenu par le Consortium (Lac Tchad et Sud), à l'exclusion des superficies qui seront couvertes par les concessions que le Consortium sollicitera au plus tard le 02 février 2004.

Les coordonnées géographiques délimitant le périmètre extérieur de la superficie couvrant le Permis H seront convenues mutuellement dans la nouvelle convention.

Article 3 : Le présent permis de recherche est accordé pour une période de cinq (5) ans renouvelable une seule fois pour la même durée, soit au total dix (10) ans à compter du 03 février 2004.

Article 4 : Le présent permis de recherche s'inscrit dans le cadre de la Convention de Recherches, d'Exploitation et de Transport des Hydrocarbures conclue entre la République du Tchad et le Consortium du 19 décembre 1988 et ses avenants, actualisés.

Article 5 : Le Ministre du Pétrole, le Ministre de l'Économie et des Finances et le Ministre de l'Environnement et de l'Eau sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent Décret.

Article 6 : Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Tchad et communiqué partout où besoin sera.

Fait à N'Djaména, le 15 janvier 2003

IDRISS DEBY

Par le Président de la République

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Dr HAROUN KABADI

Le Ministre du Pétrole

OUSMANE MAHAMAT NOUR ELIMI

Annexe n°2

1- Loi N° 001/PR/99 portant gestion des revenus pétroliers

Vu la Constitution ;

L'Assemblée Nationale a délibéré et adopté en sa séance du 30 décembre 1998 ; Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Chapitre I : Les dispositions générales

Article 1 : La présente loi a pour objet de déterminer les modalités de gestion des revenus pétroliers provenant de l'exploitation des trois (3) champs de Komé, Miandoum et Bolobo.

Article 2 : Les revenus pétroliers sont constitués des ressources directes et indirectes ;

Les ressources directes comprennent les dividendes et les redevances ;

Les ressources indirectes les impôts, taxes et droits de douanes liés à l'exploitation pétrolière.

Article3 : Les ressources directes citées à l'alinéa 2 de l'article 2 sont déposées sur le compte d'une institution financière internationale spécialement ouvert pour État Tchadien et appelé compte séquestre offshore.

Elles sont réparties selon les modalités ci-après :

- 90 % sont versés sur des comptes spéciaux du trésor logés dans une ou deux Banques primaires de la place ;
- Le reliquat de 10 % est déposé dans un compte d'épargne ouvert dans les conditions prévues à l'article 9 de la présente loi.

Article 4 : Les ressources indirectes ; impôts taxes et droits de douanes sont déposés directement sur les comptes du trésor public.

Article 5 : Les différentes sources citées à l'article 2 de la présente loi sont intégralement inscrites au Budget général de État

Article 6 : L'affectation des revenus est effectuée selon les critères définis au chapitre II de la présente loi.

Chapitre II : De l'affectation des revenus.

Section 1 : Des secteurs prioritaires et de la répartition régionale.

Article 7 : Les ressources directes sont principalement affectées aux secteurs prioritaires.

Son considérés comme secteurs prioritaires, les secteurs de la Santé publique et des Affaires sociales ; de l'Enseignement ; des Infrastructures, du Développement rural (agriculture et élevage) ; de l'Environnement et des ressources en eau.

Article 8 : Les ressources directes constituées des dividendes et de redevances déposées sur les comptes spéciaux prévus à l'alinéa 2 de l'article 3 ci-dessus sont affectées de la manière suivante :

a) Quatre vingt pour cent (80 %) sont destinés aux dépenses relatives aux secteurs prioritaires énumérés à l'alinéa 2 de l'article 7 ;
b) Quinze pour cent (15 %) sont destinés à couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement courant de État, pour une période de cinq ans à compter de la date de production ;
c) Cinq pour cent (5 %) des redevances sont destinées aux collectivités décentralisées de la région productrice conformément aux dispositions de l'article 212 de la Constitution ;

Ce montant peut être révisé par décret tous les cinq ans en fonction des ressources disponibles, des besoins et de la capacité d'absorption de la région ;

La gestion de ce fonds ainsi que les modalités de contrôle se feront conformément aux textes en vigueur en matière de comptabilité publique.

Section 2 : De l'épargne.

Article 9 : le reliquat de dix pour cent (10 %) des ressources directes : redevances et dividendes mentionnées à l'article 3 de la présente loi est déposé sur un compte d'épargne ouvert dans une institution financière internationale au profit des générations futures, conformément à la réglementation de la Banque des États de l'Afrique Centrale (BEAC)

Chapitre III : Des mécanismes de gestion des comptes spéciaux.

Section 1 : Du fonctionnement.

Article 10 : Le mécanisme de gestion des comptes spéciaux obéit à l'orthodoxie budgétaire de État à savoir le respect des procédures d'approbation, de décaissement, de suivi de contrôle du budget général de État

Article 11 : Les comptes spéciaux sont logés dans une ou deux banques commerciales primaires de la place certifiées par le COBAC. Ils sont généralement alimentés par le compte séquestre prévu à l'article 3 alinéa 1 de la présente loi.

Section 2 : Des critères de décaissement.

Article 12 : Les fonds déposés sur les comptes spéciaux en vue du financement des dépenses dans les secteurs prioritaires sont engagés conformément au programme des dépenses publiques élaborées chaque année par le gouvernement. Le programme s'inscrit dans un cadre triennal de développement et sert de référence à la loi de finances. Il fait l'objet d'une revue annuelle par le gouvernement.

Les dépenses sur les recettes pétrolières dans les secteurs prioritaires viendront en sus du budget général de l'année fiscale précédant les premières recettes pétrolières selon les principes d'additionnalité.

Article 13 : Les demandes de décaissement de l'Ordonnateur du budget général de État doivent être effectuées conformément aux procédures prévues par la loi de finances et être soumises à l'autorisation expresse du collège de contrôle et de surveillance des ressources pétrolières.

Chapitre IV : Des institutions de contrôle.

Article 14 : Le contrôle de la mobilisation et de l'utilisation des revenus pétroliers est effectué séparément ou conjointement par le contrôleur financier du ministère des Finances et de Économie, le CNPS, la chambre des comptes de la Cour Suprême et le Parlement.

Section 1 : Du collège de contrôle et de surveillance des ressources pétrolières (CCSRP).

Article 15 : Il est institué un collège de contrôle et de surveillance des ressources pétrolières (CCSRP)

Article 16 : Le CCSRP est composé de la manière suivante :

Un magistrat, membre de la cour suprême ; un député ; un sénateur ; le Directeur national de la BEAC ; le Directeur du trésor ; le Directeur du Pétrole ; le Directeur de la Planification et du développement, un représentant des ONG locales ; un représentant des syndicats.

Article 17 : Les membres du CCSRP représentant le Parlement, la Cour suprême, les ONG nationales et les syndicats sont désignés et nommés pour un mandat de trois (3) ans, renouvelable une seule fois.

Article 18 : Le CCSRP a pour mission de :

a) vérifier la conformité des engagements sur les comptes spéciaux avec la loi des finances ;
b) autoriser et de contrôler les décaissements des comptes spéciaux et l'affectation des fonds.

Article 19 : Un décret déterminera les modalités de fonctionnement et d'organisation et les conditions de contrôle et surveillance exercés par le CCSRP.

Section 2 : Des autres institutions de contrôle.

Article 20 : Il est effectué par le Parlement un contrôle des affectations des revenus pétroliers à travers l'adoption et le suivi de l'exécution du budget général de État

Article 21 : La chambre des comptes de la Cour suprême exerce un contrôle de légalité des dépenses de État par l'arrêt officiel des comptes des recettes et par le contrôle des dispositions légales sur la répartition des ressources entre le budget général de État et les collectivités décentralisées ainsi que des dispositions régissant la constitution des réserves ou le placement à l'étranger des ressources excédentaires.

Section 3 : Des modalités de suivi.

Article 22 : Le suivi de la mobilisation, de l'affectation et de l'utilisation des revenus pétroliers est assuré grâce à des audits et rapports produits périodiquement à l'attention du Gouvernement et notamment : les audits annuels des comptes spéciaux et du compte d'épargne au profit des générations futures ; les rapports périodiques de gestion du compte d'épargne des éventuels surplus de financement ; les rapports périodiques du CCSRP ; les rapports et audits de la Cobac sur les banques primaires assurant la gestion des comptes spéciaux spécifiques ; les audits annuels des comptes d'exécution du budget général de l'L'Etat établis par la chambre des comptes ; ces différents rapports et audits feront l'objet d'une publication annuelle par le gouvernement.

Chapitre V : Des dispositions finales.

Article 23 : La présente loi sera enregistrée, publiée au journal officiel de la République et exécutée comme loi de l'L'Etat.

Fait à N'Djaména le 11 janvier 1999

Idriss Déby

Annexe 3 : LES ENTREPRISES INTERVENANT DANS LE PROJET.

Plusieurs entreprises ont créé des succursales au Tchad et au Cameroun pour participer à l'exécution des activités.

- **Subsahara service INC (SSI) ou Électricité Constructors (TCC de KBC)**

Enregistrée dans l'État du Delaware (USA), elle est une filiale du groupement KBC (Kellog (Brown & Root des USA), Bouygues et Cegelec (Français)). Elle intervient au Tchad pendant trois ans, de novembre 2000 jusqu'en 2003. Son domaine d'activité concernait :

- la construction du centre des opérations de Komé ;
- l'installation de la centrale de traitement des déchets ;
- le développement des trois gisements ;
- la mise en place des conduites entre les gisements ;
- la construction des routes d'accès, d'un terrain d'aviation et des bâtiments divers.

Cette entreprise se dispute les marchés de construction de route et plate-forme essentiellement avec SOGEA-SATOM, filiale africaine de VINCI Construction, qui a obtenu la construction de la route qui longe le pipeline côté camerounais mais gagne de plus en plus de marché côté tchadien au gré des retards pris par TCC (Tchad-Cameroon Constructors) dans l'avancement des travaux. SOGEA-SATOM en s'alliant avec une société de forage italienne, a encore obtenu un contrat de plusieurs forages destinés à surveiller d'éventuelles pollutions des nappes phréatiques sur la zone des travaux.

- **Doba logistics SA (Groupe Bolloré)**

Filiale de la SDV, transitaire unique en charge des flux entre le port de Douala et la zone de Doba. Ses activités se sont étalées de 2000 à 2004. Elle s'occupe de la logistique complète des équipements de ESSO à savoir :

- transit et dédouanement ;
- transport terrestre, aérien et par chemin de fer entre Douala et Komé ;
- stockage du matériel et des équipements le long du tracé au moment de la pose de l'oléoduc

A côté d'elle est apparu en 2002 Raïba Trans Tchad, une des rares entreprises non françaises. Ses camions flambants neufs témoignent de la nouveauté de cette entreprise dont les rumeurs attribuent la propriété à un proche du chef de l'État

- **David terrassement (DT)**

DT a pour tâche la mise en état de la route de 170 km en partant de Komé à la frontière entre le Tchad et le Cameroun, d'un pont de 110 m sur la rivière Mbéré et 120 logements dans 3 bases vie à Komé 5, Komé Base et Miandoum.

- **Willbros/Spie-Capaq et Pride Forasol**

La première s'occupe de l'ingénierie, de l'approvisionnement, de la construction et de l'installation de l'oléoduc. La seconde s'occupe du forage des puits de pétrole.

- **Schlumberger Bakers Hughes**

Entreprise d'origine française et numéro deux mondial de l'ingénierie pétrolière derrière Halliburton, est associée à Cegelec pour la construction de la Centrale électrique et a en charge une bonne part des travaux de forage qu'elle partage avec Pride Forasol. Elle s'occupe de tous les services relatifs au forage.

- Les autres sont CORIS qui s'occupe de la télécommunication, **Modec** chargé du terminal offshore, **EUREST** pour le service d'abri et de restauration sur le chantier, **CIS** (Catering International Service) pourvoit à l'approvisionnement en vivres des bases de Komé aux côtés de **Taylor International** (entreprise australienne).

Pour en finir, mentionnons **GEYSER**, qui a obtenu quelques contrats de forage d'eau et **GER**, entreprise tchadienne dirigé par un français, mais dont les difficultés financières et le matériel vétuste ne permettent qu'une faible compétitivité : elle a seulement quelques contrats ponctuels.

Annexe 4

Utilisation pharmacologique de certains arbres et arbustes

Espèces	Utilisation			
	Racine	**Ecorce**	**Feuille**	**Autres**
- Khaya senegalensis Méliacées	- Pilées : diarrhée - en poudre (avec racine de Securidaca : maux de tête	- pilées (avec carbonate de soude) : vermifuge ; (avec huile de ricin) : démangeaisons, soin des plaies - en pourdre (avec piment) : maux de dent ; (en onguent avec beurre de karité) : pommade cicatrisante ; (mise dans l'eau) : paludisme, … ; - macérées : fébrifuge, purgatif (avec écorce de Guiera et Casia sieberana) : blennoragie - Bouillies (instillation) : conjonctivite ; -en décoction : paludisme, démangeaison, ulcère phadégénique, gale, fébrifuge, tonique	-Aménorrhé	- Sève mélangée à la farine de mil délayé dans l'eau : recommandée contre la diarrhée - Gomme pilé (avec du beurre de karité), léchée : calmant de la toux - Fabrication de la pirogue, du mortier, bois de feu et fourrage pour animaux
Prosopis africana Mimosacées	- Tendres mâchées : contre enrouement ; - en poudre (avec racine de Tamarindus) : diurétique, anti-inflammatoire ; maux de ventre, diarrhée, vers intestinaux : maux de dents	- Ecorce tannifère	- Bouillies (application locale) : migraine, vertige, teigne - en infusion (gargarisme) : insuffisance hépatique, cancer de foie, hypertension (instillations) : cataracte (inhalation, gargarisme) : maux de dents	- Cure-dent : carie dentaire - Bois rouge dur et imputrescible (manche d'outils) - charbon de bois très apprécié
Parkia biglobosa Mimosacées	- avec écorce en décoction : bronchite, trachéite, lèpre, (en association) maladies vénériennes - avec écorce (en association avec Calotropis procera etStereospermum kunthianum) : contrepoison, spécialement efficace après morsure de serpent ; (gargarismes, inhalation, fumigation) : oreillon.	- en poudre et bouillies : ulcère phadégéniques ; - Bouillies : pneumonies ; - en décoction : lèpre, ictère ; (inhalation, bain de bouche) : abcès dentaires - avec feuilles bouillies : maux de dents	- fraîches, pilées et macérées dans l'eau : hémorroïdes, ascaridiose - bouillies : rhume ; - les folioles légèrement grillées : soin des brûlures	- rameaux feuillus bouillis : coqueluche - en décoction : pian ; - Fruit : farine de néré avec huile de palme : fièvre jaune - Farine ingérée : ictère, constipation, anorexie, rachitisme, ; Gui feuillu en décoction : onchocercose, conjonctivite, trachome ; - Utilisation en cuisine des graines.

Vitellaria paradoxa Sapotacées	Poudre de jeune pieds contre cancer du foie, douleurs stomacales	- superficielle en décoction : bilharziose, dysenterie amibienne ; - poudre d'écorce d'un vieux tronc : toux	- tendres macérées à froid : ictère, nausée, constipation, ballonnement du ventre ; - en décoction (bain, boisson) : diarrhée (instillations) : conjonctivites, trachomes rebelles ;	- fruits : beurre de karité - bois d'œuvre.
Anogeissus leiocarpus Combretacées	- en poudre avec semence de petit mil en poudre : ictère, constipation, anorexie, paludisme ; - en infusion : rhume ; - Tannin pour la peau	- Tannin pour la peau	- bouillies (bain et boison) : jaunisse - Tannin pour la peau	- Bois de chauffe et charbon très appréciés - traverses pour les toiture ; - Meilleur fertilisant après abbatis-brûlis.
Tamarindus indica Caesalpiniées	- en décoction : pour les bébés refusant de téter ; - et feuille en décoction : paralysie, soins des yeux ; conjonctivite	- en poudre (avec sel gemme) : ictère, hépatite, cirrhose de foie ; - en décoction (avec écorce de Prosopis) : purgatif, diurétique ; soins des maladies à gonocoques	- mâchées : constipation - en décoction : paludismes, ictère, ophtalmies ; (avec le fruit pilé ou l'écorce pilé) : traitement des ulcères phagéniques ;	Rameaux feuillus : - bouillis (lavage) : fortifiant pour les enfants ; - en décoction (instillations) : conjonctivites (bains et boissons) insuffisance hépatiques, fièvre, ballonnement du ventre, myalgie, (avec rameau feuillu de Securidaca) : occlusion intestinale Fruit : - pilé (sans graine ni péricarpe) laxatif, dysenterie amibienne ; - écrasé et mis dans l'eau : vomissement ; - non mûrs pilés et pétris dans l'eau (avec du lait) : ténifuge ; Pulpe du fruit : laxatif , fébrifuge, gastralgie, (en friction des dents) : douleurs dentaires des enfants - sans les graines en macération dans l'eau :

Mangifera indica Anacardiacées		- du tronc, en décoction (bain de bouche) : affection de la bouche ; - et feuilles bouillies : diarrhée, dysenterie	- séchées en infusion (potion à jeun) : ascaris ; - jeunes feuilles marchées : dysenteries, diarrhées simples, - feuilles tendres bouillies (gouttes auriculaires) : otites	affection intestinale des enfants (selles glaireuses) - gousses vertes pulvérisées : amibiase ; - gui feuillu en décoction : conjonctivite, cataracte, larmoiement des yeux. - utilisation pour la fabrication de sirop ; - Utilisation des graines dans la fabrication de la poudre à fusil. Rameaux feuillus en décoction : - (bains oculaires, instillations) : cataracte ; - (boisson) : dysenteries, diarrhées - (inhalation, bain de bouche) : maux de dents ; Gomme : fébrifuge Fruit : vente sur les marchés.
Afzelia africana Caesalpiniées	- en décoction : hypotension	- en poudre macérée : bronchopneumonie, tachycardite, facilite la lactation ; - bouillies : lumbago, (en gargarisme) : maux de dents ; - en décoction : coqueluche, impuissance sexuelle	- tendre bouillies : courbatures - fourrage pour les animaux	- Bois d'œuvre - graines utilisées comme de pion pour le jeu
Hyménocardia acida Euphorbiacées	- réduite en poudre : anti-entéralgique, dépuratif ; - pilées et mêlées avec le piment : rhume ; - en décoction : contre les néphrites ; - carbonisées (avec racine de diospyros) (boisson) : contre empoisonnement ; - et feuilles bouillies (fumigation, bain, boisson) :		- tendres en infusion : hypotension (bain) - tendre en infusion : fièvre, paludisme, gastrites, indigestion, ictère ; - tendres bouillies : courbatures, urticaire, (en mélange avec racine de Securidaca) : maux de tête	Rameaux feuillus - réduits en poudre : impuissance sexuelle ; - bouillis : affections puerpérales ; - en décoction : ictère, fièvre, lumbago ; - pilés et carbonisés : maux de têtes ; Tiges feuillées avec racine en décoction : ictère, paludisme,

	rhumatismes ;			maux de poitrine, toux, oedèmes, constipation, variole ; Les raclures de bois séchées et réduites en poudre : traitement des ulcères phadégéniques Le charbon de bois calme les maux de tête Fourrage pour animaux Bois de construction Bois de chauffe Fruits utilisés dans la cuisine
Detarium microcarpum Caesalpiniées Daniellia oliveri Caesalpiniées	- traitement de la tuberculose, variole, bilharziose, démangeaison ; - et feuilles bouillies (bain et fumugation) : paralysie ;	- Diarrhée - en décoction : tuberculose	- en décoction : diarrhée, dysenterie, hémorroïdes, syphilis, blennoragie héméralopie - Jeunes feuilles séchées et pilées : soins de brûlures ; - bouillies (bain, potion) : céphalées	Rameaux feuillus en décoction : asthénie, méningite, soins des accouchées ; calment les crampes ; Gui feuillu : fortifiant Bois d'artisanat : manche d'outils ; Fruit mûr est sucré et riche en vitamines Rameaux feuillus - bouillis : angine - en décoction : insuffisance hépatique, maux de dents des enfants ; - résine obtenue par entaille : bronchite, ; - cure-dent : contre la toux Bois d'œuvre (Tabourets, pirogues) Bois d'artisanat (manche d'outil) La sève recueillie peut servir comme allumage

Isoberlinia doka Caesalpiniées	- Bouillies (fumigation, potion) : maux de cœur ; - Racine et feuilles en décoction (lavage et boisson) : soin des hépatites -	- en décoction : vers intestinaux ;	- servent pour la couverture de terrasses au-dessus de petites traverses, en construction indigène	Bon bois d'œuvre (porte, battants, poutre, traverse ; Bois de feu et de cuisine ;
Faidherbia albida Mimosacées	- macérées : rhumatisme, maux d'oreilles ; - en décoction (bain et boisson) : maladie mentale ; (potion) : ictère, constipation, purgatif (instillation) : conjonctivite, cataracte ; - racine et écorces réduites en poudre : bronchite, fièvre	- du tronc en décoction avec écorce de Sterculia : ictère, paludisme bilieuse hémogloborique, constipation ; diurétique, fébrifuge ; - écorce et gousses sèches en décoction : ictère, constipation	- Bon fourrage pour les anmaux.	- Fruit sucré est comestibles surtout pour les animaux qui en sont friands - bois tendre facile à travailler ; - Légumineuse fixatrice d'azote fertilisant le sol.
Vitex doniana Verbénacées	Bouillies : maux de dents	- du tronc avec tiges feuillées et racine en décoction : traitement de l'ictère (boisson), douleur abdominale, maux de ventre, lèpre, diarrhées infantiles	- mâchées : en application sur les blessures ; - tendre macérées dans l'eau (instillation) : conjonctivites purulentes ; - bouillies (bain, boisson) soins des femmes qui viennent d'accoucher - en décoction avec écorces : puissant diurétique affection des voies respiratoires, état de faiblesse générale (malades épuisés) ; - préparées en sauce ; - Fourrage pour animaux.	- bois de cuisine - bois d'artisanat, - Fruits vendus sur les marchés ; -Ecorces et racines, colorant en teinture.
Diospyros mespiliformis Ebénacées	- raclées et séchées (avec racine en décoction) : tuberculose ; - macérées (en association avec racine de Vitex doniana, Tamarindus et Afzelia africana) : onchocercose ; racine et feuilles - en association avec Mitragina inermis,	- réduites en poudre : diarrhée - plaque d'écorce dans le miel : impuissance sexuelle - écorces et racines : états infectieux, syphilis, pneumonie	- Jeunes feuilles réduites en poudre : amibiase ; - jeunes feuilles bouillies (potion) : toux, pneumonie - tendres en décoction : ictère, épilepsie (inhalation et instillation) : maux de tête, conjonctivites, - en association avec feuilles de Erythrina senegalensis et Pterocarpus erinaceus : (usage externe) : lèpre, pian.	Rameaux feuillus en décoction (bain, potion) : diarrhée et tétanos infantile Fruits : - verts, concassés et décoction : diarrhées ; - graines macérées dans le lait frais : coliques - Bois d'artisanat réputé - Bois d'œuvre.

	Piliotigma thonningii, Guiera et Cymbopogon (en décoction), maladies mentales ; - en association avec racine de Balanites aegyptiaca, Khaya senegalensis et coton (en fumigation) : affection respiratoire ;			
Strychnos spinosa (Loganiacées)	- Macérées dans l'eau de lavage du sorgho pilé (boisson) maux de ventre, hernie étranglé - Pilées dans l'huile d'arachide : tuberculose ; - en déoction (boisson) : maux de ventre.		- Broyées dans de l'eau ou en décoction (en instillation) : conjonctivite, taie de l'œil ; - Décoction de feuilles tendres (boisson) : contre la diarrhée.	- En cure-dent : carie dentaire.
Gardenia triacantha Rubiacées	- Séchées en poudre, soignent l'ictère, les hépatites, les diarrhées et les rhumatismes, cholagogues - en décoction avec les rameaux feuillés sont préparés pour les femmes stériles ou pour celles qui sont sujettes aux avortements naturelles ;			Fruits : le décocté bouillant serait un traitement efficace pour les femmes enceintes (fumigation) Bois très dur utilisé pour la fabrication des petits objet.
Sclerocarya birrea Anacardiacées		Ecorce du tronc - Frottée contre la partie malade (puis avaler la boisson préparée à partie des écorces) : enflures ; - réduites en poudre : aménorhée ; - macérées dans l'eau (avec écorce de karité) : rougeole ; (bain de bouche) : carie dentaire ; (boisson) : contre la toux ; (préparée en pâte avec beurre de karité en application frontale) : céphalées ;	- feuilles réduites en poudre (mise dans l'eau) (instillation) : conjonctivite	Rameaux feuillus - branchettes vertes mâchées : enrouement de la voix ; - Ecorces des tiges feuillues en décoction (boisson) : diarrhée - en cure-dent : carie et douleur dentaire
Anacardium	- En décoction (boisson) :	- Extrait d'écorce macérées : hypotenseur :	- Fraîches, macérées (avec macération	- Rameaux feuillus en

occidentale Anacardiacées	Toux	traitement du diabètes (hypoglycémant) ; dysenteries- - du tronc en décoction (bain, boisson) : traitement de la jaunisse ;	écorces de Nauclea latifolia) : colique, rougeole ; - en décoction (boisson) : courbatures, hémorroïde, blennoragie.	décoction (bain-boisson) : hypertension, diabète ; - bois de feu, charbon de bois ; - la pomme cajou riche en vitamine est rechercée, savoureuse, est préparée aussi en confiture ou en sirop
Azadirachta indica Méliacées		- Suc de l'écorce légèrement fermenté : maladie de la peau, lèpre ; - en décoction : dermatoses, fièvre, soulagement des piqûres de scorpion.	- bouillies : fièvre, paludismes, ulcères gastriques ; - en décoction avec feuilles de Casia siamea : (boisson) : traitement de l'ascaridiose ; - peut constituer de fourrage pour les chèvres.	- Arbre d'ombrage, brise-vent, bois de feu, manches d'outils.
Ziziphus spina-christi Rhamnacées	- En décoction : maux de ventre		- Bouillies : en compresses pour le soin des petites blessures	- Epines calcinées et réduites en poudre : morsure de serpent (application locale) - fruit comestible mais moins bon - arbre d'ombrage et décoratif ; - bois de feu et de charbon ; manches d'outils.
Ziziphus mauritiana Rhamnacées	- Réduite en poudre : taie de la cornée - Broyée et pressée : maladie des yeux, taie de la cornée ; - bouillies (préparées avec haricots) : maux de ventre ; - en décoction (boisson) : diarrhées, maladies vénériennes ; ténifuges.	- En décoction : maux de ventre ; (associées à écorces de Lanea acida) : calmant des douleurs intestinales.	- Fraîches : diarrhées - coupées et mâchées (en applications locales) : soins plaies ; - Réduites en poudre : enflures, abcès ;	- Rameaux feuillus en décoction : coqueluche ; - fruits écrasés et pressés dans un tissu : liquide exprimé sert pour les maux d'oreilles ; les fruits mangés : avitaminose ; - gui feuillu en décoction (instillations) : maux d'yeux, conjonctivites.

Ximenia americana Olacacées	- Raclées et réduites en poudre : affections gastro-intestinales, myalgie, kwashiorkor ; - Pilées et réduites en poudre : maux de cœur, soin des plaies, ascite, hydropisie, fièvre jaune ; - Ecorces des racines : fibres appliquées sur le point attaqué : intoxication sanguine ; bouillies : eczéma ; - racines macérées : lèpre, impuissance sexuelle	- Réduites en poudre (avec soude caustique) : cirrhose du foie - écorces superficielles grattées et réduites en poudre puis mises dans l'eau : maux des oreilles.	- fraîches en application : hémostatique, soins des blessures ; - tendres pilées : asthme, cancer du foie, tumeur abdominale ; - fraîche en décoction : fébrifuge (peut être donné aux enfants (pas toxique) - bouillies (avec du citron) (potion) : maladies à gonocoques ; - en décoction simple : otites, plaies du conduit auditif, maux de tête, abcès - en décoction avec beurre de karité : diarrhée	Rameaux feuillus : - bouillis (fumigation, potion) tuberculose ; - en décoction (fumigation et bains) courbatures, onchocercose ; (inhalation, bains de bouche) : caries et abcès de dents ; (instillation) : conjonctivite, cataracte ; - Mélange feuilles et rameaux feuillus : rhume ; - mélange écorces, racines et rameaux feuillus : maux de tête, maux de dents, maux d'oreilles, oreillons ; - rameaux feuillus avec racine de Guiera en poudre (application frontales) : syphilis, chancres ; - rameaux feuillus avec racines et écorces de Maerua angolensis en poudre : œdème du visage ; Fruits : - les amandes sont purgatives ; - les graines bouillies (potion) contre vomissement - comestibles quoique très acides et contiennent des vitamines ; - gui feuillu en décoction : conjonctivité, trachome, cataractze.

Ficus thoningii Moracées		- Ecorce du tronc en décoction : affection respiratoire	- vertes broyées : ictère, hépatites, rétention urinaire, fièvre, anémie - réchauffées et pressées (instillations) : conjonctivites, ecchymose de l'œil, sang sur le globe oculaire, taie de l'œil ; - avec feuilles et fruits de rônier bouillis (bains, fumigation, potion, massage) : paralysie ;	
Ficus sycomorus Moracées	- Pilées : stérilité de la femme	Ecorces du tronc - réduites en poudre : soin des nouveaux-nés - bouillies (instillations) : conjonctivites, cataracte, trachome, - en décoction : inflammation des glandes, diarrhées glaireuses des enfants ;	- cholagogues - en décoction : ictère, maux de ventre, prurit	Latex : - dysenterie, maux de ventre ; - (en badigeonnant sur la tête) : teigne ; - fruit comestible ; feuilles comme fourrage pour les animaux.
Combretum glutinosum Combrétacées			- feuilles tendres en décoction (n'utiliser que les sommités) : (potion) cholagogue, combat l'ictère, le paludisme ; - feuilles bouillies : toux, bronchites, rhume, fièvre des enfants ; - feuilles en décoction : (en application locale) soins des plaies, (bain, lotions) : défatigant, (bain et fumigation) : maux de poitrine	- Rameaux feuillus en décoction : ictère, paludisme anémie, oedème
Piliostigma reticulatum Caesalpinacées	- macérées (avec racines de casia sieberana) : ascites, hydropisie ; - bouillies : tuberculoses, soins des plaies, purgatif	Ecorce et feuilles constituent un hémostatique et un antiseptique cicatrisant	- mâchées : contre les vertiges - bouillies (avec feuilles de Guiera et de Securidaca) : syphilis, chancre, bronchite, paludisme, traitement des ulcères phadégéniques ; - en décoction (bain, boisson) : contre les crises épileptiques	- Rameaux en décoction : hémorroïde ; (en friction sur le thorax) : affections pulmonaires - Fruits réduits en poudre : insuffisance hépatique, ictère, constipation, indigestion, troubles hépato-biliaires, laxatifs et purgatifs ; - les fibres en garrot sont utilisées après une morsure

				de serpent ; Gui feuillu réduit en poudre : fièvre ; ictère. - les fibres de l'écorce donnent de liens solides ; - bois d'œuvre et bois de feu
Celtis integrifolia Ulmacées	- Réduites en poudre (absorbées) : rhumatismes, paralysie, stérilité, asthémie - bouillies : maladies mentales		- Réduite en poudre : œdème, plaies, abcès - Fourrages pour les animaux.	
Terminalia macroptera Combrétacées	- vertes, concassées (en application locales) : hémostatique ; - pilées et macérées dans l'eau : contre la toux ; - en décoction : ictère, fièvre, troubles urinaires, blennorragie, prolapsus rectal, diurétique	- écorce du tronc en décoction (inhalation, bain de bouche) : gingivite, caries dentaires, douleurs des dents - racines et écorces réduites en poudre : soin des blessures	- en décoction (lavage, boisson) : ictère, hépatite, fatigues	- Bois d'œuvre - teinture.
Balanites aegyptiaca Zygophyllacées	- Leurs écorces en décoction : ictère, fièvre jaune, syphilis ; - racines et écorces macérées : purgatif, calmant, dysenterie amibienne	- Ecorce du tronc macérée : ictère grave, constipation, nausée, émétopurgatif	- Réduites en poudre : goitre, - Pilées et mises dans l'eau : otites ;	- Rameaux feuillus en décoction (inhalation, gargarismes) caries dentaires Fruits - décortiqués : laxatif - pulpe du fruit : purgatif - amande cuite pendant plusieurs jours : ténias - huile du fruit (embrocation) : rhumatisme - Comestible

Bombax costatum Bombacacées		- du tronc en décoction (fumigation, lavage de la tête) : maux de tête ; - écorce et racine en décoction : diurétique	- jeunes en décoction (boisson) contre les ankylostomes ;	- Rameaux feuillus en décoction : soin des névrites ; - fleurs : les calices mêlés à du savon noir sont efficaces contre les ténias rebelles ; - bois d'œuvre ; - bourre (kapok) sert pour le matelas.
Adansonia digitata Bombacacées		- Ecorces du tronc mâchées : maux de dents - réduites en poudre (avec écorces de Sterculia) dans le son de mil : favorisant la lactation (en applications locales) : soin des plaies, anti-hémorragique ; - en décoction fébrifuge : anti-inflammatoire	- en infusion : diarrhées - sert dans les sauces.	- Rameaux feuillus (en décoction d'écorces) (boisson) fébrifuge ; Fruit - consommé directement : légèrement astringent anti-diarrhéique (pour les enfant) ; - avec la pulpe du fruit, mêlée à la farine de sorgho et un peu d'eau : variole, rougeole ; - farine de baobab guérit les plaies suppurentes, - Coques vides nettoyées et torréfiées : dermatoses, filaire de Bancroft, hépatites, cirrhose du foie ; - fruit réduit en poudre avec ses pépins, pétri avec farine de petit mil : contre fausses couches ; - graines remplaçant le soumbala : contre la cirrhose du foie ; - graine torréfiées et pulvérisées : en plombage pour les dents creuses ; - fruits en décoction : otites

				- fruits comestibles
Sterculia setigera Sterculiacées	- en décoction : maux de ventre, lèpre ;	Ecorces du trons - mâchées : contre la toux ; - macérées dans l'eau : rétention urinaire En décoction : syphilis, lèpre, arrêtent les vomissements ;	- feuilles et écorces en décoction : diarrhées	- rameaux feuillus bouillis (potion) : ictère, diarrhées - fibre de l'écorce : bon liens

SIGLES UTILISES

ACODE : Action et Coopération pour le Développement

ADECAT : Association pour le Développement du Canton Timbéri

ADELOR : Association pour le Développement du Logone Oriental

ADH : Association de Défense des Droits de l'Homme

ADICAM : Association pour le Développement et la Défense des Intérêts du Canton Miandoum

ADSB : Association pour le Développement de la Sous-préfecture de Bodo

AEDE : Agence pour l'Energie Domestique et l'Environnement

AEF : Afrique Equatoriale Française

AFD : Agence Française de Développement

AJDG : Association des Jeunes pour le Développement de la sous préfecture de Goré

AMECET : Association de Médiation pour l'Entente entre Cultivateurs Eleveurs au Tchad

APE : Association des Parents d'Elèves

API : American Petroleum Institute

ASSAILD : Association pour la Promotion des Initiatives Locales de Développement

AV : Associations Villageoises

BAD Banque Africaine de Développement

BCR : Bureau Central de Recensement

BEAC : Banque des États de l'Afrique Centrale

BEI : Banque Européenne d'Investissement

BELACD : Bureau d'Etude et de Liaison des Actions Caritatives et de Développement

BIRD : Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement

BSIR : Bureau Spécial d'Intervention Rapide

CCL : Cellules de Coordination Locale

CCRSP : Collège de Contrôle et de Surveillance des Revenus Pétroliers

CDE : Comité de Dialogue et d'Entente

CEFOD : Centre d'Etude et de Formation pour le Développement

CESG : Collège d'Enseignement Secondaire Général

CFAO : Compagnie Française de l'Afrique Occidentale

CFDT : Compagnie Française de Développement du Textile

CIRAD : Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement

CMD : Caisse Mutuelle pour le Développement

CNAR : Centre National d'Appui à la Recherche

CNPP : Coordination National du Projet Pétrole

CNRT : Caisse Nationale de Retraités du Tchad

COLONG : Comité de Liaison des ONG

CONOCO: Continental Oil Company

COTCO: Cameroon Oil Transportation Company

CPPL : Commission Permanente Pétrole Locale

CPPN : Commission Permanente Pétrole de N'Djaména

CSNPD : Comité de Sursaut National pour la Paix et la Démocratie

CTNSC Comité Technique National du Suivi et de Contrôle des aspects environnementaux du projet

CTRC : Cellule Technique de Reforme du Coton

DDS : Direction de la Documentation et de la Sécurité

DED : Deutsche Entwicklungsdienst

ECMG : Groupe Externe de Suivi de la Conformité Environnementale

EEPCI : Esso Exploration and Production INC

ENFOM : Ecole Nationale de la France d'Outre-Mer

EPOZOP : Entente des Peuples de la Zone Pétrolière

FACIL : Fonds d'Actions Concertées d'Initiatives Locales

FAN : Forces Armées du Nord

FANT : Forces Armées Nationales du Tchad

FARF : Force Armée pour la République Fédérale

FGF : Fonds pour Générations Futures

FIDES : Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social

FIDH Fédération Internationale pour la Défense des Droits de l'Homme

FMI : Fonds Monétaire International

FROLINAT : Front de Libération Nationale du Tchad

GDS : Groupements de Défense Sanitaire

GEEP : Projet Gestion de l'Economie à l'Ere Pétrolière

GIC : Groupe International Consultatif

GPS : Global Positioning System

GRAMP/TC :	Groupe de Recherches Alternatives et de Monitoring du Projet Tchad-Cameroun
GTZ :	Deutsche Gesellschaft Technische Zusammenarbeit
IDA :	International Development Association
IGN :	Institut Géographique National
INADES :	Institut Africain pour le Développement Economique et Social
INSEED :	Institut National de la Statistique, des Etudes Economiques et Démographiques
IPPTE :	Initiative Pays Pauvres Très Endettés
IRCT :	Institut pour la Recherche sur le Coton et Textile
IRD :	Institut de Recherche pour le Développement
ITRAD :	Institut Tchadien de Recherche Agronomique pour le Développement
MAG :	Marché Autogéré
MCT :	Manufacture de Cigarettes du Tchad
MNRCS :	Mouvement National pour la Révolution Culturelle
MPR :	Milice Populaire et Révolutionnaire
MPS :	Mouvement Patriotique du Salut
MPZS :	Mouvement des paysans de la zone soudanienne
MT :	Mission Terroriste
NSCKN :	Nouvelle Société Commerciale Kouilou Niari
ODI :	Overseas development institute
OMC :	Organisation Mondiale du Commerce
OMVSD :	Office de Mise en Valeur de Satégui-Déressia
ONASA :	Office National de Sécurité Alimentaire)
ONDR :	Office National de Développement Rural
ONDR-DSN :	Sous Direction de la zone soudanienne de l'ONDR
ONG :	Organisation Non Gouvernementale
OPEP :	Organisation des Pays Producteurs et Exportateurs de Pétrole
PDR :	Plan de Développement Régional
PIB :	Produit intérieur brut
PNB :	Produit National Brut
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPT/RDA :	Parti Progressiste Tchadien/ Section du Rassemblement Démocratique Africain

PRASAC :	Pôle Régionale de Recherche appliquée au développement des Savanes d'Afrique Centrale
PRODIG :	Pôle de Recherche pour l'Organisation et la Diffusion de l'Information Géographique
RCA :	République Centrafricaine
RESAP :	Réseau du Suivi des Activités du Projet Pétrole
RG :	Renseignements Généraux
RGPH :	Recensement Général de la Population et de l'Habitat
RNB :	Revenu National Brut
RPF :	Rassemblement pour le Peuple Français
SCAC :	Service de Coopération et d'Action Culturelle
SCOA :	Société Commerciale de l'Afrique de l'Ouest
SENAREC :	Secrétariat Chargé de Renforcement des Capacités Nationales
SFI :	Société Financière Internationale
SIG :	Système d'information Géographique
SIP :	Service d'Investigations de la Présidence
SNRP :	Stratégie Nationale de Réduction de la Pauvreté
SP :	Sécurité Présidentielle
TOFE :	Tableau des Opérations Financières de l'L'Etat
TOTCO :	Tchad Oil Transportation Company
UMR :	Unité Mixte de Recherche
UNIR :	Union Nationale pour l'Indépendance et le Renouveau
USM :	United Sudan Missions

Table des tableaux

Tableau 1: Bébédjia, température de l'air (en °C) en 1992 30
Tableau 2 : Précipitation et évapotranspiration en début de la saison de pluie 31
Tableau 3: Bébédjia, humidité relative de l'air pendant l'année (en %) en 1992 32
Tableau 4 : Précipitations de 1940, station de Bébédjia (en mm) : exemple d'une année excédentaire 33
Tableau 5 : Précipitations de l'année 1983 (en mm) : exemple d'une année déficitaire, station de Bébédjia 33
Tableau 6 : Précipitations de 1941 (en mm), station de Bébédjia 34
Tableau 7: Précipitations de 1940 à 1944 (en mm), station de Bébédjia 35
Tableau 8: Précipitations décennales, station de Bébédjia 35
Tableau 9 : Répartition de la population du Logone Oriental par groupe, sexe et rapport de masculinité. 67
Tableau 10 : Population et densité (années 1968, 1993 et 2005) 68
Tableau 11 : Taux de scolarisation par préfecture en 1968 96
Tableau 12 : Enseignement élémentaire dans le Logone oriental en 1997 99
Tableau 13 : Enseignement secondaire dans le Logone oriental en 1997 102
Tableau 14 : Nombre d'établissements sanitaires au Logone Oriental en 2004 110
Tableau 15 : Ressource humaine médicale au Logone Oriental 111
Tableau 16 : Nombre du personnel et norme de l'OMS 111
Tableau 17 : Dépenses de santé par habitant au Moyen Chari 115
Tableau 18 : Sources d'eau 119
Tableau 19 : Occupation du sol en 2000 au Logone Oriental 138
Tableau 20 : Occupation du sol dans le Logone Oriental en 2000 après regroupement 139
Tableau 21 : Classification des types de végétation dans la zone soudanienne en 2001 140
Tableau 22 : Type d'occupation du sol en 1965 et 1999 143
Tableau 23 : Superficie (en ha) et production (en tonne) des principales céréales au Logone Oriental 161
Tableau 24 : Variétés d'arachide cultivé à Dokapti 162
Tableau 25 : Superficie (ha) et production de l'arachide (tonne) 165
Tableau 26 : Superficie (ha) et production (tonne) de sésame 166
Tableau 27 : Superficie des différentes cultures à Dokapti 168
Tableau 28 : Évolution du prix du coton de 1958 à 1976 en FCFA. 179
Tableau 29 : Rentabilité des cultures vivrières comparée au coton 183
Tableau 30 : Production rendement et revenu de coton à Dokapti 189
Tableau 31 : Répartition des ménages selon le niveau de revenu tiré du coton par année 190
Tableau 32 : Existence d'infrastructures dans la zone cotonnière 190
Tableau 33 : Répartition des ménages par caractéristiques des matériaux du mûrs 191
Tableau 34 : Répartition des ménages par caractéristiques des matériaux du toit 191
Tableau 35 : Répartition des ménages par caractéristiques des matériaux du sol 191
Tableau 36 : Répartition des ménages par mode d'éclairage 192
Tableau 37 : Répartition des ménages par principale source d'énergie pour la cuisine 192
Tableau 38 : Répartition des ménages par source d'eau de boisson 193
Tableau 39 : Compte d'exploitation prévisionnel (établi en janvier 2005) de la Cotontchad pour la campagne 2004/2005 196
Tableau 40 : Effectif des ovins-caprins au Logone oriental (en tête de bétail) 209
Tableau 41 : Évolution du nombre des bœufs de trait dans la zone soudanienne 211
Tableau 42 : Proportion de points de vue des agriculteurs sur la cohabitation avec les éleveurs et rôle souhaité de l'Etat dans cette cohabitation (en %) 221
Tableau 43 : Proportion de points de vue des éleveurs sur la cohabitation avec les agriculteurs (%) 222
Tableau 44 : Représentants des commerçants par filière à Bébédjia 232

Tableau 45 : Estimation du coût de compensation par espèce 247
Tableau 46 : Variation dans les années de naissance de Dokapti 257
Tableau 47 : Situation matrimoniale de Maïnkeri en 2003 259
Tableau 48 : Occupation du sol dans le terroir de Dokapti. 264
Tableau 49 : Occupation du sol dans le terroir de Maïnkeri 269
Tableau 50 : Montant à devoir par les employeurs aux démobilisés. 308
Tableau 51 : Situation des démobilisés 309
Tableau 52 : Situation socioprofessionnelle de démobilisés 309
Tableau 53 : Compensation individuelle dans le canton Timbéri 311
Tableau 54 : Les constructions scolaires achevées 317
Tableau 55 : Réalisation en cours 317
Tableau 56 : Ouvrages de franchissement de cours d'eau 318
Tableau 57 : Situation financière des groupements et individus en FCFA. 319
Tableau 58 : Maladies courantes dans le Logone Oriental 326
Tableau 59 : Croissance du PIB réel 337
Tableau 60 : Répartition des revenus pétroliers encaissés par l'État en 2004 (en millards de FCFA) 339
Tableau 61 : Comparaison de la qualité des pétroles africains avec les pétroles de référence (brent, WTI et Dubaï) 343
Tableau 62 : Taux d'engagement des ministères prioritaires sur ressources pétrolières pré-affectées 344

Table des graphiques

Graphique 1 : Température de l'air à Bébédjia en 1992 31
Graphique 2 : Humidité relative de l'air en 1992 32
Graphique 3 : Précipitations annuelles en 1940 (en mm), station de Bébédjia 33
Graphique 4 : Précipitation de 1983, station de Bébédjia 34
Graphique 5 : Précipitations décennales (en mm) 36
Graphique 6 : Occupation du sol en 2000 dans le Logone Oriental 139
Graphique 7 : Occupation du sol après regroupement 140
Graphique 8 : Dynamique de l'occupation du sol 143
Graphique 9 : Evolution des surface et de la production des céréale 161
Graphique 10 : Superficie des cultures et unités de paysage 264
Graphique 11 : Superficie de cultures et unités de paysage 270
Graphique 12 : Croissance du PIB 338

Table des cartes

Carte 1 : Localisation du Logone Oriental au Tchad et en Afrique 19
Carte 2: Le Logone Oriental dans la nouvelle division administrative 23
Carte 3: Les villages enquêtés dans la Région du Logone Oriental 24
Carte 4: Esquisse morphologique et potentialité des sols 27
Carte 5: Le réseau hydrographique du Sud du Tchad 39
Carte 6: Evolution administrative du Logone Oriental 45
Carte 7: Evolution de la densité de la population par canton entre 1968 et 1993 71
Carte 8: Esquisse éthnographique 75
Carte 9: Les établissements d'enseignement secondaire en 2004 par canton 107
Carte 10: Les centres de santés et les hopitaux en 2004 par canton 121
Carte 11: Les principales voies de communication à construire 133
Carte 12 : Occupation du sol en 2000 137
Carte 13: Dynamique de l'occupation du sol entre 1965 et 1999 142

Carte 14: Localisation des terroirs étudiés 254
Carte 15: Terroir de Dokapti en 2003 263
Carte 16: Terroir de Maïnkeri en 2003..... 268
Carte 17: Zone pétrolière du Logone Oreintal 277
Carte 18 : Projet d'exportation tchadien: pipeline et stations de pompage..... 282
Carte 19 : Dissémination des puits dans le champ pétrolier de Bolobo (terroir de Maïnkeri)325
Carte 20: Tacé du pipeline et bassin pétrolier 329

Table des figures

Figure 1 : Images SPOT de la Zone 136
Figure 2 : Rotation possible pour la préservation de l'environnement 153

Table des photos

Photo 1: Savane arborée 41
Photo 2 : Classe à 2 niveaux de l'Ecole de Dokapti..... 101
Photo 3 : Champ d'arachide pure ; le mil est utilisé pour délimiter les bandes 151
Photo 4 : Les différentes variétés d'arachide à Dokapti..... 163
Photo 5 : Récolte d'arachide à Dokapti..... 164
Photo 6 : Champ de sésame à Dokapti 167
Photo 7: Destruction de la végétation par le projet 236
Photo 8: Village sous l'ombre des manguiers au Logone Oriental 244
Photo 9 : Fourmilière..... 271
Photo 10 : Complexe pétrolier de Komé Base vu d'avion. En face se trouve Komé Satan... 275
Photo 11 : Centre opérationnel de Komé 5 276

Table de matière

Dédicace 1
Remerciements 2
Introduction générale 7
Justification du sujet 8
Problématique et hypothèses 9
Méthodologie 11
La recherche documentaire 11
Les travaux de terrain 12
Les travaux en Laboratoire 13
La cartographie et le système d'information géographique 13
Les partenaires 14
Cadre de la recherche 14
Difficultés rencontrées 15

Première partie : Présentation générale, histoire et évolution sociale et administrative du Logone Oriental 17

Chapitre 1 : Présentation générale du pays, situation géographique et cadre physique de la zone d'étude 20

1.1. Présentation générale du pays 20
1.2. La situation géographique du Logone Oriental 21
1.3. Le cadre physique du Logone Oriental 24
1.3.1. La géologie, la géomorphologie et la pédologie 25
1.3.1.1. La géologie et le relief résultant 25
1.3.1.2. Les sols à dominance ferrugineuse et ferralitique 28
1.4. Le climat 30
Des précipitations variables dans l'espace et dans le temps 32
1.5. Le reseau hydrographique 36
1.5.1. Régime des cours d'eau, débits et déversement 37
1.6. Les formations végétales 40
Conclusion 42

Chapitre 2 : Evolution administrative du Logone Oriental 43

2.1. Le Département de la Pendé (chef-lieu Doba) 43
2.2. Le Département de la Nya-Pendé (chef-lieu Goré) 44

2.3. Le Département des Monts de Lam (chef-lieu Baïbokoum)..... 44
2.4. Le Département de la Nya (chef-lieu Bébédjia) 44
2.5. Analyses des réformes administratives 46

Chapitre 3 : Histoire du Logone Oriental 50
3.1. La période des grandes razzias et d'expéditions interethniques 50
3.2. La période coloniale 54
3.3. De la proclamation de l'indépendance au coup d'Etat de 1975..... 58
3.3.1. La période de l'initiation ou « Yondo » 59
3.4. De la période militaire aux évènements douloureux de la guerre civile de 1979 61
3.5. Des évènements de 1979 à 1990 61
3.6. Le régime actuel 64

Chapitre 4 : Aspect démographique 67
4.1. Répartition spatiale de la population..... 69

Chapitre 5 : Organisaton et fonctionnement de la société au Logone Oriental.... 74
5.1. Les groupes ethniques habitant le Logone Oriental 74
5.2. Les fondements sociaux 76
5.2.1. Les institutions éducatives traditionnelles 76
5.2.2. L'organisation familiale et son fonctionnement 79
5.2.2.1. La parenté 79
5.2.2.2. La parenté classificatoire 80
5.2.2.3. La hiérarchie 81
5.2.2.4. Relations entre les aînés et les cadets et le rapport à la terre. 82
5.2.2.5. Les stratégies des femmes au sein de la famille 83
5.2.2.6. Les stratégies des jeunes 84
5.2.3. Les institutions religieuses..... 87
5.2.3.1. Les institutions religieuses traditionnelles..... 87
5.2.3.2. Les institutions religieuses dites « modernes » 87
Les missions protestantes 89
Les missions catholiques 91
5.2.4. L'école occidentale 94
5.3. La cartographie et le système d'information géographique au service de la planification 105
5.3.1. Répartition des établissements du secondaire 105

Chapitre 6 : Les conditions de santé au Logone Oriental 110
6.1. Critères de découpage par niveau 113
6.2. Les maladies courantes au Logone Oriental. 116
6.3. Répartition des établissements sanitaires 120

Chapitre 7 : Les transformations dans la vie sociale au Logone oriental..... 124
7.1. Les transformations dans les habitudes alimentaires 124
7.1.1. Les sauces et la boule au Logone Oriental 124
7.1.2. Les habitudes alimentaires..... 125
7.2. Les transformations en matière d'habitation..... 127

Chapitre 8 : Les voies de communication au Logone Oriental 130

Chapitre 9 : Evolution de l'occupation du sol au Logone Oriental : impact de l'agriculture avant l'implantation du projet pétrole 134
9.1. L'occupation du sol dans le Logone Oriental 135
9.1.1. Les situations de 1999 et 2000 135
9.1.2. Etude diachronique de la zone d'exploitation pétrolière entre 1965 et 1999 140
Conclusion..... 146

Deuxième partie : De l'économie agricole à l'économie pétrolière : quel impact pour la région et pour le pays ? 148

Chapitre 10 : Le secteur rural, véritable support de l'économie au Logone Oriental 149
10.1. Le système de culture à Dokapti..... 149
10.1.1. Les causes du raccourcissement de la jachère 152
10.2. La prédominance des cultures vivrières dans l'agriculture 154
10.2.1. Les céréales..... 154
10.2.1.1. Les sorghos..... 154
Variété rouge précoce (Sorghum caudatum)..... 154
Variétés de sorghos rouges tardives 155
La variété de sorgho blanc 155
10.2.1.2. Les mils chandelles (Pennisetum thyphoidum)..... 156
10.2.1.3. Les pratiques anciennes et actuelles de la culture des sorghos 157
Les variétés cultivées dans le passé et celles cultivées actuellement 157
10.2.1.4. Le maïs. 159
10.2.1.5. Le riz 159

10.2.2. Les oléagineux et les légumineuses 162
10.2.2.1. L'arachide 162
10.2.2.2. Le sésame 165
10.2.2.3. Apport de la culture vivrière dans l'économie de la région : exemple de Dokapti 168
10.2.2.4. Le pois de terre 170
10.2.2.5. Le niébé 170
10.2.3. Les tubercules 171
10.2.3.1. Le manioc 171
10.2.4. Les cultures secondaires diverses 173
10.2.4.1. La patate douce (Ipomoea batatas). 173
10.2.4.2. Les cucurbitacées 173
10.2.4.3. Le gombo (Abelmolus esculentus) et l'oseille de Guinée (Hibiscus sabdariffa) 173

Chapitre 11 : La place du coton dans l'économie du Logone Oriental 175
11.1. Historique de la culture du coton 175
11.2. La marque sociale et économique du coton 177
11.2.1. La rentabilité du coton toujours en question 181
11.3. Les réformes de la filière coton dans le milieu paysan 184
11.3.1. La caution solidaire, le déclassement et le paiement tardif du coton, trois facteurs de démobilisation des producteurs 185
11.4. Les revenus tirés du coton, cas de Dokapti 189
11.5. Impact du coton dans la zone cotonnière 190
11.6. Perspective du coton à l'ère pétrolière 193
11.6.1. La privatisation de la Cotontchad, une solution souvent contestée 195
11.7. Les démarches actuelles pour résorber la crise 198
11.8. Le contexte international de la filière 199
11.8.1. La subvention, un terme à usages multiples 201
11.8.2. Des actions urgentes pour préserver la filière 203
11.8.3. Nécessite de l'implication des acteurs dans la fixation du prix 204
11.9. Le tabac, une culture en net recul 208

Chapitre 12 : L'élevage, une activité en pleine expansion 209
12.1. L'élevage du petit bétail, une pratique traditionnelle 209
12.2. Du gros bétail pour la culture et comme capital vivant 210
12.2.1. La conduite du bétail 210

12.3. La difficile cohabitation entre éleveurs transhumants et agriculteurs sédentaires 212
12.3.1. De la cohabitation aux conflits ... 213
12.3.2. Les solutions proposées et leurs limites ... 218
12.3.3. Quelques propositions de solutions inspirées de l'implication active des ONG ... 224

Chapitre 13 La pêche, la chasse, la cueillette et l'artisanat, des activités d'appoint ... 226
13.1. La pêche, une activité de morte saison ... 226
13.2. La chasse, un secteur en forte régression ... 226
13.3. Une source importante de nourriture pendant la soudure, la cueillette ... 227
13.4. L'artisanat répondant au besoin de la population locale ... 228

Chapitre 14 : Le commerce et ses déboires dans le Logone Oriental. ... 229
14.1. Les étapes du développement du commerce au sud du Tchad ... 230
14.2. La difficile cohabitation entre les commerçants et les autochtones ... 233

Chapitre 15 : Introduction à l'écologie et impact de l'exploitation pétrolière dans le Logone Oriental ... 235
15.1. Le problème de l'évaluation des arbres et arbustes dans la zone pétrolière ... 235
15.1.1. De l'importance de l'arbre en Afrique soudanienne et au Tchad ... 235
15.1.2. Les principaux arbres et leurs spécificités ... 236
15.1.3. Les dédommagements pour la perte des arbres, une épreuve difficile pour le consortium ... 241
15.1.3.1. Les évaluateurs des arbres et arbustes et les critères utilisés ... 241
La commission mixte et le prix du manguier ... 241
Une expertise Esso pour les "arbres sauvages" et les critères utilisés ... 244
Les experts du Colong (Comité de Liaison des ONG) ... 246
15.1.3.2. Le rôle des ONG dans la revendication de la population du Tchad méridional 248
15.1.3.3. L'application des barèmes dans les "compensations individuelles" ... 249
Présentation des étapes chaotiques des compensations ... 249
15.1.3.4. La calme désespérance des populations locales ... 250

Chapitre 16 : Etude des terroirs comme laboratoire de l'impact de l'exploitation pétrolière ... 252
16.1. Les terroirs de Maïnkeri et Dokapti ... 254
16.1.1. Historique du village de Maïnkeri ... 255
16.1.2. Fondation du village Dokapti ... 255
16.2. Aspects démographiques des deux villages ... 256

16.2.1. La démographie de Dokapti 256
16.2.1.1. La répartition de la population par tranche d'âges 258
16.2.2. La démographie de Maïnkeri 259
16.2.2.1. La répartition de la population par tranche d'âge 260
16.3. Présentation des terroirs 261
16.3.1. La géographie des terroirs de Dokapti et de Maïnkeri 261
16.3.2. Évolution des écosystèmes de ces terroirs 261
16.3.2.1. L'écosystème du terroir de Dokapti, un écosystème peu modifié 262
16.3.2.2. Maïnkeri un écosystème en déséquilibre 267
Conclusion 271

Troisième partie : Le projet Tchad-Cameroun au-delà des controverses, son impact sur l'économie de la région et du pays 273

Chapitre 17 : L'indispensable pétrole 274
17.1. Contexte géographique du projet 275
17.2. Bref aperçu historique du projet 277
17.3. La mise en œuvre du projet 279
17.3.1. L'oléoduc 280
17.3.1.1. Les stations de pompage et la station de réduction de pression 280
17.3.1.2. Le terminal maritime 281
17.4. Le projet Tchad-Cameroun et les réactions suscitées. 283
17.4.1. Réaction de la population de la zone face au Projet Doba 283
17.4.1.1. Mémorandum des ressortissants de la sous-préfecture de Bébédjia 283
17.4.1.2. L'implication des ONG du Nord 287
17.4.1.3. La volonté gouvernementale : la rente pétrolière à tout prix 288
17.5. Les instruments créés par le Tchad 290
17.5.1. La Coordination Nationale du Projet d'Exportation Tchadien « Projet Doba » ... 290
17.5.2. Le Comité Technique National de Suivi et de Contrôle (CTNSC) des aspects environnementaux du projet 291
17.5.3. La Direction du Pétrole 291
17.5.4. La Cellule Économique 291
17.5.4.1. Le Projet Gestion de l'Économie à l'Ère Pétrolière (GEEP) 292
17.5.4.2. Le Secrétariat Chargé de Renforcement des Capacités Nationales (SENAREC).... 292
17.5.4.3. Le Collège de Contrôle et Surveillance des Ressources Pétrolières (CCSRP) .. 292

17.6. Les mécanismes du contrôle des ressources pétrolières par le collège et la clé de répartition 293
17.6.1. Les différentes étapes de contrôle 293
17.6.2. Affectation des revenus pétroliers 295
17.6.3. Les institutions commises par la Banque Mondiale chargées de contrôle 297
17.6.3.1. Le Groupe International Consultatif (GIC) 297
17.6.3.2. Le groupe externe de suivi de la conformité environnementale (ECMG). 297
17.6.3.3. Le Panel d'inspection 298
17.6.3.4. La CCPL, la CPPN, le RESAP et le GRAMP/TC 298
17.7. Les insuffisances de ces institutions 299
17.7.1. Les institutions du Gouvernement 299
17.7.2. Les insuffisances des instances de contrôle de la Banque Mondiale 303
17.7.3. Les ONG locales 304
17.8. Caractéristiques du projet et revenus attendus 305

Chapitre 18 : Les retombées du projet 307
18.1. Les retombées économiques pour la région 307
18.1.1. La création d'emplois 307
18.1.2. La situation de l'emploi dans la zone productrice 310
18.1.3. Les promesses non tenues 310
18.1.4. L'utilisation des compensations individuelles 310
18.1.5. Les compensations communautaires 312
18.1.6. Le dédommagement comme révélateur de l'état de la société ngambaye 314
18.1.7. Le FACIL 315
18.1.7.1. La réalisation des infrastructures 317
18.1.7.2. L'octroi des crédits 318
18.2. L'impact social du projet Doba 322
18.2.1. Komé Base, ville, village ou hameau ? 322
18.3. Impacts des installations pétrolières sur la zone 324
18.3.1. Les effets nuisibles de la poussière 325
18.3.2. Les câbles électriques et les pipelines enfouis dans le sol 327
18.3.3. Un environnement réellement menacé 328
18.4. Les insuffisances dans la gestion des 5% dès la première année 332
18.5. Esso et le développement durable ! 333

Chapitre 19 : Retombées économiques du projet pour le pays 335
19.1. Les retombées pendant la phase de construction 335
19.2. L'économie du pays de la phase de construction à fin 2004 337
19.2.1. Une utilisation contrainte des recettes pétrolières 339
19.2.2. La faiblesse des recettes due à la qualité du brut 342
19.3. Perspectives économiques pour le court terme (2005-2007) 344
19.4. Proposition pour une modernisation de l'agriculture, seule issue de sortie de la pauvreté 347

Conclusion générale 353
Perspectives pour les recherches futures 356

Titre: ***Evolution socio-économique et environnementale de la région pétrolière du Logone Oriental (TCHAD)***

Résumé

La thèse porte sur le Logone Oriental une région du Tchad, l'un des pays les plus pauvres du monde. Son économie repose sur l'agriculture fournissant 80 % des produits d'exportation. Il comporte trois zones bioclimatiques dont 60 % constitués de désert. La zone sud agricole représente 10 % du territoire. Le Tchad exploite depuis juillet 2003, un gisement pétrolier situé dans la région du Logone Oriental, en pleine savane agricole. L'évolution historique, sociale, politique et économique, fait apparaître la précarité des conditions de vie de la population locale. Le projet pétrole survient comme une bouée de sauvetage et la source de grands espoirs. L'impact du projet après deux années d'exploitation, suite à d'intenses travaux de construction, se traduit par un bouleversement environnemental et social. L'impact économique est encore mitigé. Le grand défi reste celui de la gestion des revenus pour lutter contre la pauvreté. En dépit de l'avènement du projet pétrolier, les activités traditionnelles (agriculture et élevage) doivent continuer à se pratiquer mais elles doivent être modernisées grâce aux ressources pétrolières. Les revenus pétroliers serviront au décollage économique. Seulemnt, 33 % des sols sont exploités. Il y a encore de possibilité d'étendre les surfaces cultivables. Un observatoire pour le développement durable de la région est à mettre en place pour le suivi des réalisations.

Mots clés : **Logone Oriental, Tchad, Ressources pétrolières, Plan de Gestion de l'Environnement, Consortium, Terroir villageois, Lutte contre la pauvreté.**

Titrate: ***Socio-economic and environmental evolution of the oil area of Eastern Logone (CHAD)***

Abstract

The thesis carries on Logone Oriental an area of Chad, one of the poorest countries of the world. Its economy rests on agriculture providing 80% of the products of export. It comprises three bioclimatic zones including 60% consisted of desert. The agricultural southern zone accounts for 10% of the territory. Chad exploits since July 2003, an oil layer located in the area of Logone Oriental, in full agricultural savanna. The historical, social, political and economic evolution, reveals the precariousness of the living conditions of the local population. The oil project occurs like a buoy life and the source of great hopes. The impact of the project after two years of exploitation, following intense building work, results in an environmental and social upheaval. The economic impact is still mitigated. The great challenge remains that of the management of the incomes to fight against poverty. In spite of the advent of the oil project, the traditional activities (agriculture and breeding) must continue to be practised but they must be modernized thanks to the oil resources. The oil incomes will be used for economic takeoff. Only, 33% of the grounds are exploited. There is still possibility of extending cultivable surfaces. An observatory for the durable development of the area is to be set up for the follow-up of the achievements.

Key words : **Eastern Logone, Chad, oil Resources, Plan of Management of the Environment, Consortium, village Soil, Fight against poverty.**